



RÈGLEMENTS

SPORTIFS & ARBITRAGE



Cette version est applicable à l'ensemble des compétitions affectées à la saison sportive 2026.

Elle intègre les modifications des règles sportives votées par le Conseil d'Administration de la FFTA en Mars 2026.

Les paragraphes notés "réserve" sont conservés pour la numérotation.

Changements depuis la version de Novembre 2025

Règlements sportifs :

- [article I.C.3.1.1](#) : Modification de la puissance d'arc pour les U11
- [article II.3.B.2.1.1](#) : Possibilité d'utiliser des blasons bleus en tir en Campagne
- [article II.3.D](#) : Modification du déroulement du championnat de France de tir en campagne par équipe de club
- [article II.3.E](#) : Modification du déroulement du championnat de France de tir en Campagne double-mixte
- [article II.3.C.3](#) : Modification du déroulement du championnat de France 3D par équipe de club
- [article II.3.C.4](#) : Modification du déroulement du championnat de France 3D Double-Mixte

Sommaire

I Règlements généraux	5
II Les règlements sportifs	115
1 Le Tir à l'Arc Extérieur	116
2 Le Tir à 18m	231
3 Le Tir en Campagne	286
4 Le Para-tir à l'arc	328
5 Le Parcours Nature	346
6 Le Tir sur cibles 3D	368
7 Le Run Archery	397

I Règlements généraux

Introduction	7
A Les arbitres	8
A.1 Les règles éthiques du corps arbitral de la FFTA	8
A.2 L'organisation du corps arbitral au sein de la FFTA	8
A.3 La commission régionale des arbitres	13
A.4 Les « outils de travail » de l'arbitre	20
B Les organisations	22
B.1 L'organisation du greffe des compétitions	22
B.2 L'accès aux terrains	24
B.3 Les marqueurs	28
B.4 L'aménagement des sites de compétition	29
B.5 Le jury d'appel, les délégués techniques et la nomination des arbitres	30
B.6 La réunion des capitaines d'équipes	36
B.7 Points particuliers	37
B.8 Les règles de sécurité sur les terrains	40
C Les compétiteurs : règles administratives et sportives	41
C.1 Les compétiteurs étrangers	41
C.2 Les compétiteurs en situation de handicap	41
C.3 Les dispositions administratives communes	43
C.4 Comportement sur les terrains de compétition	47
C.5 Qualifications / Sélections aux championnats de France / Classements nationaux	47
C.6 Les règles d'abandon	56
C.7 Les records de France et les meilleures performances	58
C.8 Les règles d'exclusion	61
C.9 Les licences	61
C.10 Réclamations - Appels - Litiges	62
C.11 Les sanctions (voir Règlement Intérieur de la FFTA, Chapitre 19)	62
C.12 Les tenues et l'équipement des compétiteurs	62
C.13 Les indicateurs de vent (électroniques ou non)	66
C.14 Le tir avec deux arcs	66
C.15 Les interprétations de la WA	67
D Les dispositions médicales	68
D.1 Le certificat médical de non-contre-indication à la pratique	68

D.2	Les surclassements	68
D.3	Substances dopantes et alcool	68
E	La publicité	72
E.1	Sur le terrain	72
E.2	Pour les compétiteurs	73
F	Les distinctions	74
F.1	Pour la WA	74
F.2	Pour la FFTA	74
G	Le matériel des archers	82
G.1	Préambule	82
G.2	Matériel commun	82
G.3	Les catégories d'arc	83
G.4	Les accessoires	95
H	Les annexes	97
H.1	97

Introduction

Cette première partie traite de l'organisation du corps arbitral et de l'arbitrage. Les arbitres sont des licenciés de la FFTA. Bénévolement, ils acceptent :

- De recevoir une formation spécifique comprenant l'étude de règlements précis et souvent complexes ;
- De passer, après un stage, un examen ;
- De maintenir leurs connaissances à jour par l'étude des modifications continues des règlements émanant de la FFTA ;
- De consacrer des week-ends dans l'année pour assurer leur charge.

Les arbitres exercent leur fonction dans un esprit d'équité et de respect des règles qui sont les mêmes pour tous. Ils méritent reconnaissance... Leur fonction, parfois ingrate, est indispensable.

Les règlements applicables sont composés des éléments suivants :

- Le présent Livre des Règlements
- Des décrets : ces décrets sont votés par le Conseil d'Administration et sont là pour définir de manière provisoire des ajouts ou des modifications de règlement. (Exemple : test de nouvelles catégories, ...). Ils sont valables pour une durée déterminée qui peut être revue par le Conseil d'Administration. Après cette durée, ils sont soit intégrés au Livre des Règlements, soit abandonnés.
- Les Interprétations : ces interprétations concernent l'acceptation ou non de matériel spécifique. Elles sont créées par la CNA et validées par les Commissions concernées (elles sont distribuées à toutes les Commissions).

Sauf urgence qui sera publiée par « Instruction Fédérale », les modifications des règlements, validées par le Bureau Exécutif ou le Conseil d'Administration de la FFTA, seront applicables après le dernier Championnat de France (individuel ou par équipes) de la saison en cours de la discipline concernée ou à une date d'application définie par l'organe décisionnaire.

Les Instructions fédérales, les Interprétations et les Décrets prévalent sur le Livre des Règlements dans cet ordre.

A Les arbitres

A.1 Les règles éthiques du corps arbitral de la FFTA

A.1.1 Le code moral de l'arbitre et du jeune arbitre

Le code moral est partie intégrante de la Charte Éthique et Déontologie de la FFTA. Les Arbitres Fédéraux et les Jeunes Arbitres s'engagent à respecter les termes de la Charte en toutes circonstances.

A.1.2 Le texte du serment de l'arbitre et du jeune arbitre

« Je jure, sur l'honneur, d'appliquer et de faire appliquer exactement et loyalement les règlements établis par la FFTA, dans toutes les épreuves sportives auxquelles je prendrai part ou pour lesquelles je serai désigné comme arbitre.

Conscient(e) de l'honneur qui m'est fait en m'admettant parmi les arbitres de la fédération, j'accepte d'en être exclu(e) dans les conditions qui m'ont été précisées si je manquais aux devoirs qui m'incombent de ce fait.

En foi de quoi, je m'engage en signant le présent Procès-Verbal. »

A.2 L'organisation du corps arbitral au sein de la FFTA

A.2.1 La Commission Nationale des Arbitres (CNA)

Pour traiter les questions d'arbitrage au sein de la Fédération, le Conseil d'Administration de la FFTA, conformément aux dispositions statutaires, désigne les membres de la Commission Nationale des Arbitres. Ils doivent impérativement être des arbitres fédéraux en activité et sont choisis en raison de leurs compétences dans le domaine de l'arbitrage.

La liste des membres est publiée au Journal Officiel de la fédération.

La CNA coordonne les relations avec les Présidents des Commissions Régionales des Arbitres (PCRA).

La gestion des distinctions internationales (WA TARGET et ARROW HEAD) est désormais gérée par le siège fédéral. Les demandes seront traitées informatiquement.

A.2.1.1 Composition

Selon les statuts de la FFTA.

A.2.1.2 Fonctionnement

- La CNA est présidée par un membre élu du Conseil d'Administration de la FFTA ; elle nomme parmi ses membres un secrétaire.
- Les membres de la CNA se répartissent les tâches administratives qui lui incombent et particulièrement
 - La rédaction des PV de réunions ;
 - La rédaction des lettres d'information pour les arbitres ;

- La gestion des examens d'arbitres (inscriptions, rédaction des sujets, envoi aux Comités Régionaux, correction, jury, édition et diffusion des résultats);
- Le suivi des arbitres dans l'intranet;
- La collecte des PV des prestations de serment et la supervision de l'édition des diplômes d'arbitre.

A.2.1.3 Missions et prérogatives

- Assurer le respect des règlements sportifs de la FFTA;
- Participer à la mise à jour des "Règlements Sportifs et Arbitrage";
- Assurer les relations avec les PCRA;
- Veiller à la formation des arbitres;
 - Définir les modalités et référentiels des formations, des examens;
 - Organisation de la formation continue;
 - Assurer le contrôle des connaissances;
 - Définir les prestations de serment;
- Aide à la formation des Arbitres Fédéraux par :
 - Des stages pratiques;
 - Des études de cas;
- Proposer et former les postulants Arbitres Continentaux, Internationaux et Jeunes Juges Internationaux;
- Proposer les Présidents de Commission des Arbitres des championnats de France et des compétitions nationales;
- Réunir et assurer la formation des PCRA et des formateurs;
- Assurer la solidarité du corps arbitral;
- Veiller à la mise en œuvre des dispositions réglementaires pour résoudre les problèmes au sein du corps arbitral;
- Le (La) Président(e) de la CNA (ou ses représentants) peut être sollicité(e) pour participer aux travaux des différentes Commissions Sportives;
- Sur demande d'un Comité Régional, et aux frais de celui-ci, participer à une réunion régionale regroupant les arbitres de cette région, afin d'étudier les règlements ou régler des situations particulières.

A.2.2 La filière arbitre

Le schéma de formation arbitre se trouve dans le schéma des formations fédérales disponible sur le site internet de la FFTA.



A.2.2.1 Le schéma de la filière arbitre, missions et prérogatives

Le corps arbitral est structuré selon le schéma suivant :

- Jeune Arbitre ;
- Arbitre Fédéral + Arbitre Formateur ;
- Arbitre National
- Arbitre Continental/International/Jeune Juge International
 - **Jeunes arbitres**

Une formation et une validation adaptées ont été mises en place en 2010 pour les jeunes (à partir de 14 ans) désireux de s'investir dans la mission d'arbitrage.

Le but recherché :

- Reconnaître la mission d'arbitrage des jeunes,
- Inciter les jeunes à s'engager dans la voie de l'arbitrage le plus tôt possible, pour assurer le renouvellement des arbitres et cela dans toutes les disciplines,
- Constituer une pépinière d'arbitres pour pouvoir susciter des vocations au niveau national et international.

Prérogatives

1. Droits : le « Jeune Arbitre » a les mêmes droits qu'un arbitre adulte.

- Il peut arbitrer des concours jeunes ;
- Il peut arbitrer des concours adultes officiels jusqu'au niveau du Championnat Régional ainsi que les championnats de France réservés aux catégories « Jeunes ».

2. Responsabilités :

- Il est « Arbitre Assistant » dans toutes les disciplines ;
- Il peut juger les cordons ;
- Il peut diriger le tir et gérer les feux ou chronométrer les temps de tir.

Dans son option, il peut en plus :

- Gérer les incidents de tir ;
- Prendre les sanctions prévues au règlement en cas d'infraction ;
- Il ne peut pas être responsable d'un concours adulte ;
- Il peut être responsable d'un concours jeune.

○ **Arbitres fédéraux**

L'Arbitre Fédéral peut arbitrer toute compétition inscrite au calendrier fédéral dans son (ses) option(s).

Parmi les Arbitres Fédéraux, il n'y a pas de « hiérarchie » entre l'Arbitre Fédéral et l'Arbitre Formateur. Ce dernier est un Arbitre Fédéral qui accepte, après une formation spécifique (cf. [I.A.2.2.1.1](#)), de prendre en charge la formation des candidats aux fonctions de Jeune Arbitre ou d'Arbitre Fédéral.

Prérogatives

Il peut être Président de la Commission des Arbitres d'une compétition dans son (ses) option(s). Il ne peut l'être que jusqu'au niveau départemental pour celles organisées dans son club. Cet alinéa ne s'applique pas à la Corse et aux Comités Régionaux d'outre-mer.

- Il peut devenir « Arbitre Formateur » après avoir suivi la formation spécifique (cf. [I.A.2.2.1.1](#));
- Il peut devenir membre de la CNA;
- Il peut postuler à la fonction d'Arbitre National en fonction des besoins de la FFTA;
- Il peut postuler à la fonction d'Arbitre Continental en fonction des besoins de la FFTA.

L'Arbitre Fédéral peut participer à l'arbitrage de toutes les compétitions inscrites au calendrier officiel de la FFTA en dehors de son option, jusqu'au Championnat départemental, en exécutant uniquement les tâches suivantes :

- Chronométrage ;
- Jugement des cordons ;
- Directeur des tirs.

○ **Arbitres nationaux**

L'Arbitre Fédéral, après réussite à un examen spécifique (écrit et pratique) assuré par la CNA, peut devenir Arbitre National dans une ou plusieurs options et ainsi accéder à la présidence de la commission des arbitres d'une compétition de niveau national dans son (ses) option(s). L'examen d'arbitre national est mis en place ponctuellement selon les besoins de la FFTA.

L'Arbitre National doit être en mesure de faire de la gestion d'équipe et pouvoir gérer les problématiques liées à un championnat. Il doit apporter son soutien à l'organisateur.

Il peut postuler uniquement dans les options qu'il a obtenu à l'examen d'Arbitre Fédéral.

Il a l'obligation d'être « Actif » dans ses fonctions d'Arbitre Fédéral pour garder son statut d'Arbitre National actif.

Tous les semestres, les Arbitres Nationaux devront répondre à deux questions posées par la CNA. Les réponses sont obligatoires dans les délais définis par la CNA. Une non-réponse pourra empêcher l'arbitre d'être sélectionné pour arbitrer une manifestation nationale.

A chaque fin de championnat, une fiche d'évaluation sur la prestation de l'Arbitre National sera remplie par le PCRA du lieu de la compétition ou par son représentant et l'ensemble des arbitres présents lors du championnat. Cette évaluation sera envoyée au Président de la CNA.

En fonction de l'analyse des fiches et en cas de mauvaise évaluation, la CNA pourra prendre des mesures pour : soit apporter un complément de formation, soit prononcer la perte de la qualification d'arbitre national après avoir entendu l'arbitre sur les problèmes remontés.

- **Arbitres continentaux - Internationaux**

Les postulants Arbitres Continentaux sont :

- Soit choisis parmi les Arbitres Nationaux ;
- Soit parmi des candidats proposés par les PCRA qui passeront un examen écrit. Ces arbitres accéderont automatiquement à la qualification d'Arbitre National en cas de réussite à l'examen Continental dans les options qu'ils possèdent comme arbitres fédéraux. En cas de perte de la qualification d'Arbitre Continental, l'arbitre perdra aussi sa qualification d'Arbitre National.

La présentation de candidats à l'examen d'Arbitre Continental ou International se fera en fonction des besoins de la FFTA, sur proposition de la Commission Nationale des Arbitres et accord du Conseil d'Administration de la FFTA.

A.2.2.1.1 Les arbitres formateurs

L'Arbitre Fédéral devient Arbitre Formateur après avoir suivi la formation spécifique ad-hoc organisée par la CNA sous le contrôle de la Fédération. Cette formation inclut une partie généraliste confiée à un formateur professionnel et une partie technique (organisation de la formation d'arbitres et documentation) dispensée par les membres de la CNA.

Le statut d'Arbitre Formateur est reconnu par l'enregistrement de cette qualification dans l'intranet fédéral.

Pour garder le statut d'Arbitre Formateur actif, le formateur devra suivre périodiquement un stage de remise à niveau (validité 4 ans).

Les stages de formation initiale sont organisés tous les 3 ans, les stages de remise à niveau sont organisés chaque année avec « alternance géographique » des lieux de stages.

Pour présenter un (des) candidat(s) à l'examen d'arbitre, les Comités Régionaux devront posséder au moins un Arbitre Formateur actif.

A.3 La commission régionale des arbitres

A.3.1 Composition

Selon ses propres statuts, chaque Comité Régional désigne son Président de Commission Régionale des Arbitres (PCRA) qui sera reconnu par la CNA. Il devra impérativement être un Arbitre Fédéral en activité.

La CNA n'intervient pas directement dans cette désignation. Cependant, la CNA doit pouvoir apprécier leurs connaissances, afin de les mettre à niveau si nécessaire. La CNA est en droit de demander leur remplacement en cas de difficultés particulières.

Il est souhaitable que chaque Commission comprenne :

- Le Président ;
- Un secrétaire ;
- Un responsable de l'équipe des Arbitres Formateurs, chargé du suivi des formations et des examens ;
- Un responsable du calendrier sportif régional.

A.3.2 Missions et prérogatives

- Assurer la formation des Jeunes Arbitres, et des Arbitres Fédéraux ;
- Désigner les arbitres des compétitions officielles du Comité Régional ;
- Désigner les arbitres nécessaires au bon fonctionnement des compétitions nationales se déroulant dans le comité régional ;
- Veiller au respect des règles déontologiques des arbitres ;
- Décentraliser, au besoin, son activité par la création de Commissions Départementales des Arbitres. Cette commission aura un Président (PCDA). Les missions et prérogatives qui sont confiées à ces commissions départementales sont décidées par le PCRA.

A.3.3 Rôles et devoirs du PCRA

Il sera le relais entre la CNA et les arbitres de sa région.

La désignation des PCRA est de la responsabilité propre de chaque région.

Le PCRA est chargé :

- d'être le correspondant et le collaborateur de la CNA dans sa région ;
- de diriger la formation théorique et pratique des postulants arbitres ;
- d'organiser les examens ;
- de surveiller (ou de désigner les arbitres qui surveilleront) le déroulement de l'examen d'arbitre ;
- de contrôler l'activité des arbitres de sa région. Il transmet dès que possible le nom des arbitres décédés ou des arbitres démissionnaires.

- d'organiser annuellement et d'animer au minimum une réunion de formation continue des arbitres de sa région et :
 - créer sur l'intranet fédéral les sessions de formation continue et enregistrer les participants ;
 - valider (ou non) la participation des arbitres de son Comité Régional à la réunion de formation continue ;
- de désigner, en fonction de l'organisation choisie par le Comité Régional, un responsable arbitre par compétition, le ou les adjoints, le ou les remplaçants ;
- de créer sur l'intranet fédéral les sessions initiales d'examen qui sont un préalable à l'inscription des candidats à l'examen.

A.3.4 Obligations, rôle et missions des arbitres

A.3.4.1 Admissibilité

Les arbitres responsables d'une compétition, sont les seuls à être habilités à signer les qualifications et, tant que les développements informatiques ne sont pas finalisés, à récolter les demandes de distinctions internationales.

Arbitrer et tirer

Lors des compétitions ne comportant qu'un seul « départ », un arbitre ne peut pas participer, en qualité de compétiteur, au concours officiel pour lequel il a été désigné. Lors des compétitions comportant plusieurs « départs », un arbitre pourra tirer lors du départ de son choix, à condition :

- Que cela ne gêne pas le déroulement de l'épreuve et qu'il y ait suffisamment d'arbitres ;
- Que l'arbitre ne soit pas en situation d'arbitrer lors de ce départ.

Dans les disciplines de parcours, si plusieurs « départs » sont organisés, l'arbitre ne pourra participer qu'au premier départ, à condition :

- Que cela ne gêne pas le déroulement de l'épreuve et qu'il y ait suffisamment d'arbitres ;
- Que l'arbitre ne soit pas en situation d'arbitrer lors de ce départ ;
- Que l'arbitre n'ait pas participé auparavant à « l'inspection » des parcours.

Lors de toute compétition avec phases éliminatoires et finales, un arbitre, ayant participé, en qualité de compétiteur, à la phase de qualification et se trouvant éliminé à l'issue de cette dernière, pourra officier en qualité d'arbitre lors des phases éliminatoires et finales, à condition :

- Que l'arbitre responsable de la compétition en ait la nécessité et lui en fasse la demande ;
- Que cet arbitre officie dans une autre catégorie que la sienne (division, sexe) ;
- Que cet arbitre soit en possession de la tenue adéquate.

Les droits d'un arbitre participant au tir en qualité de compétiteur sont ceux de tout archer participant à une compétition pour ce qui concerne, entre autres, le jugement de la valeur des flèches. Il ne doit porter aucun signe distinctif de sa qualité d'Arbitre Fédéral ou de Jeune Arbitre pendant le tir ou sur le podium (maillot avec logo des arbitres, insignes, pin's ...). Il ne pourra pas être membre du Jury d'Appel.

Les tâches des arbitres sont précisées :

- Pour le Tir à l'Arc Extérieur : [Chapitre II – Tir à l'Arc Extérieur – Article B.9](#)
- Pour le Tir à 18m : [Chapitre II – Tir à 18m – Article B.9](#)
- Pour le Tir en Campagne : [Chapitre II – Tir en Campagne – Article B.9](#)
- Pour le Run Archery : [Chapitre II – Run Archery – Article A.9](#)

A.3.4.2 [Absence d'arbitre](#)

Un concours ne peut être officiel, donc qualificatif/sélectif, que s'il est placé sous la responsabilité d'au moins 1 arbitre officiel.

L'arbitre responsable d'un concours, le ou les Arbitres Fédéraux et les Jeunes Arbitres devront, en cas de défection de leur part, trouver eux-mêmes, en accord avec leur PCRA, un remplaçant, au plus près du lieu de la compétition puis prévenir l'organisateur du concours et le Responsable Arbitre Départemental s'il existe.

A.3.4.3 [La tenue vestimentaire des arbitres et équipements](#)

Le port de la tenue d'arbitre est obligatoire lors des compétitions officielles, ainsi que lors des cérémonies d'ouverture et de clôture de celles-ci (remise des récompenses).

La tenue d'arbitre est composée d'une parka, d'une veste et d'un polo au design standardisé, d'un pantalon ou bermuda pour les hommes, d'un pantalon, d'un bermuda ou d'une jupe pour les femmes. La couleur du bas doit être noire.

Les pantalons type « baggy », jeans ou leggings sont interdits. Les jupes ne peuvent pas être plus courtes que la position du bout des doigts lorsque l'arbitre a les bras et les doigts tendus le long du corps.

Les candidats arbitre doivent porter un polo bleu marine uni sans distinction et un pantalon ou bermuda pour les hommes, un pantalon ou, un bermuda ou une jupe pour les femmes.

• L'équipement des arbitres (compétitions officielles)

- mètre à ruban ou pliant (minimum 2 m) ;
- sifflet ;
- loupe ;
- chronomètre ;
- jumelles ;
- bloc-notes ou un dispositif pour prendre des notes ;
- stylo rouge (avoir des stylos de rechange) ;
- le règlement pour la compétition concernée ;

- cartons jaune et rouge ;
- matériel (compas à pointes sèches ou autre) pour juger la flèche la plus près du centre ;
- matériel pour mesurer le diamètre des flèches, l'overdraw.
- **A mettre à disposition des arbitres par l'organisateur**
 - Un plan du parcours avec indication des distances (Tir en Campagne, Parcours Nature et Tir 3D) uniquement pour l'arbitre responsable ;
 - Un ruban de 50 m minimum ou un télémètre ayant un degré de précision suffisant pour respecter les tolérances réglementaires ;
 - Un dispositif pour mesurer l'inclinaison des cibles ;
 - Une pige pour mesurer la hauteur des ors ;
 - Un peson pour contrôler la puissance des arcs à poulies. Afin d'éviter les contestations, le peson de référence est celui choisi par l'arbitre responsable et seul celui-ci doit être utilisé pendant toute la compétition ;
 - Si possible des talkies-walkies.

A.3.4.4 L'arbitre et le déroulement de la compétition

L'arbitre est garant de la bonne marche générale d'une compétition. A ce titre, il doit :

- **Avant le concours :**
 1. Se tenir au courant des changements de règlements et des dernières interprétations et décrets ;
 2. Prendre connaissance de la convocation qui doit être adressée par l'organisateur aux arbitres ;
 3. Effectuer toutes les vérifications nécessaires (terrain, distances, blasons) au bon déroulement du concours, en utilisant la liste du rapport d'arbitre ;
 4. Prendre contact avec l'organisateur ;
 5. S'assurer que le greffe contrôle bien la licence et si nécessaire l'identité de chaque concurrent ;
 6. Contrôler l'affectation des cibles ;
 7. Contrôler l'installation des tireurs sur le terrain (tentes, parasols, arcs) ;
 8. Diriger l'entraînement, en concertation avec le directeur des tirs ;
 9. Contrôler la tenue vestimentaire des archers, le port correct du dossard si disponible.
- **Pendant le concours :**
 1. Faire respecter les consignes de sécurité ;
 2. Faire respecter, avec le directeur des tirs, les horaires de la compétition ;
 3. Faire respecter les règlements de tir avec fermeté ;

4. Régler les situations particulières ou difficiles avec bon sens ;
5. Veiller au nombre de flèches tirées par archer ;
6. Gérer les incidents de tir et les défaillances d'équipement ;
7. Guider les nouveaux compétiteurs en étant pédagogue ;
8. Contrôler continuellement les équipements des archers ;
9. Suspendre le tir et réunir l'ensemble de la commission des arbitres, le cas échéant, devant une situation difficile ;

L'arbitre, en toute circonstance, doit rester calme, attentif, poli, aimable mais ferme, avoir un jugement rapide tout en prenant le temps de bien analyser la situation pour préserver l'équité.

• **Après le concours :**

1. Ne signer les qualifications qu'après proclamation des résultats ou présentation d'un justificatif ;
2. Aider le greffe (contrôle des feuilles de marque ou des résultats, classements individuels et par équipes) ;
3. Signaler au greffe les éventuels records ou Meilleures Performances ;

L'arbitre participe à la mise en place d'une image positive de notre sport :

- Il favorisera avec la plus grande courtoisie, dans le respect des règlements, le travail des médias en les guidant vers les espaces qui leur sont réservés et en les renseignant autant que faire se peut ;
- De même, vis à vis du public, il prodiguera les recommandations nécessaires pour mieux apprécier la compétition dans leur intérêt et celui des participants.

• **Procédure à suivre en cas de décision difficile**

L'arbitre doit prendre du recul pour mieux analyser les différents éléments du problème et aller à l'essentiel... Être attentif à ce qui suit :

1. Quelle est l'origine du problème ?
2. Conduit-il à avantager ou désavantager un tireur, au détriment ou au bénéfice d'un autre ?
3. La décision conduira-t-elle ou non à une sanction ?
4. La décision est-elle équitable ?
5. Y a-t-il eu faute en connaissance de cause ou est-on en présence d'un jeune ou d'un débutant ignorant l'usage ou la réglementation ?
6. Existe-t-il plusieurs règles traitant du même sujet ? Y a-t-il ambiguïté ?
7. En cas d'incertitude, peut-on accorder le bénéfice du doute ? Oui c'est préférable...

• **Liste des points à contrôler avant le concours :** Consulter le rapport d'arbitre.

A.3.4.5 Le directeur des tirs

Concours sélectifs :

Le directeur des tirs est nommé par l'arbitre responsable. Il peut être un arbitre fédéral, un arbitre jeune ou un membre du club proposé par l'organisateur. Dans ce dernier cas, l'arbitre responsable testera la personne et l'acceptera ou non comme directeur des tirs.

Championnat départemental, régional ou de France : Le directeur des tirs sera un arbitre fédéral obligatoirement.

La fonction de directeur des tirs est très importante pour le bon déroulement du concours. La personne désignée doit être capable de se concentrer pendant tout le concours et doit avoir une bonne connaissance des temps de tir et des procédures en cas de problème concernant le tir (incident de tir, problème matériel, ...)

Fonction :

Il veille au respect des règles de sécurité (tir) sur le terrain de compétition. Il gère les différentes séquences de tir au moyen des feux, du chronomètre, des horloges digitales, du klaxon ou du sifflet. Les arbitres s'entendront avec lui (avant le début des tirs) pour la procédure à adopter en ce qui concerne les incidents de tir, les défaillances d'équipements, les interruptions de tir. Sa collaboration, tout au long du concours est nécessaire.

A.3.4.6 Statuts des arbitres

Statut	Condition	Durée	Retour au statut "ACTIF" Après la Durée
Actif	Licence en cours prise avant le 15 octobre de l'année sportive. Avoir suivi une formation continue dans les 14 mois suivant la dernière formation Reconductible (initiale ou continue). Avoir effectué 2 arbitrages dans l'année sportive précédente, dont un à l'extérieur de son club.		
Inactif	Une de des conditions d'activité non remplies	Saison sportive en cours au maximum	Se mettre en conformité avec le statut "Actif" Passe en "Retrait"
Retrait	Etre "Inactif" pendant une durée supérieure à une saison sportive. Avoir demandé à cesser son activité d'arbitre pour une période déterminée.	3 ans maximum	Suivre une formation de remise à niveau dans les options obtenues initialement avec validation du PCRA Cette acquisition devra être validée à nouveau et actée par une attestation écrite du PCRA qui la transmettra à la CNA. Passe en "Sommeil"
Sommeil	Avoir été en situation de "Retrait" pendant plus de 3 ans.		Suivre le cycle de formation d'Arbitre Fédéral avec un contrôle final validé par la CNA
Démisionnaire	Avoir décidé de cesser toute activité d'arbitrage en informant son PCRA (avec copie à la CNA).		Suivre le cycle de formation d'Arbitre Fédéral avec un contrôle final validé par la CNA

Pour les arbitres réalisant des études postbac et ayant une licence active :

Sur présentation d'un certificat de scolarité, un arbitre peut garder son statut actif avec un seul arbitrage annuel et une formation continue sur 26 mois depuis la dernière formation continue ou participation à une formation sur la plateforme de E-Learning.

A.3.4.7 Sanctions

A.3.4.7.1 Sanctions prises par la CNA

En cas d'erreurs d'arbitrage simples remontées au niveau de la CNA via le PCRA ou constatée par celle-ci, la CNA entendra l'arbitre mis en cause et pourra lui donner un avertissement écrit. Si un arbitre cumule 3 avertissements, la CNA demandera au PCRA dont dépend l'arbitre de prendre des mesures de formation avant que cet arbitre ne puisse prendre part de nouveau à un arbitrage.

A.3.4.7.2 Commission de discipline

Les cas d'arbitres qui, dans l'exercice de leur fonction, ont contrevenu à l'éthique morale et sportive ainsi qu'au serment qu'ils prêtent lors de leur prise de fonction seront traités par la commission de discipline de la FFTA suivant un processus décrit dans le règlement disciplinaire. Les sanctions sont celles prévues dans ce même règlement.

A.3.4.8 Perte de la qualité d'arbitre

Si un arbitre est sanctionné par une commission de discipline, après avoir prêté serment, soit en tant qu'archer soit en tant qu'arbitre, il perdra automatiquement sa qualité d'arbitre.

A.4 Les « outils de travail » de l'arbitre

A.4.1 Les rapports d'arbitrage

Ils doivent servir au contrôle du terrain.

Ils comportent 2 colonnes d'appréciation :

- 1. pointer tout ce qui est conforme sur le terrain ;
- 2. pointer ce qui est imparfait, à revoir ou à modifier ;

Une troisième colonne permet d'indiquer ce qui n'est pas applicable à la compétition.

Les rapports d'arbitres servent :

- Pour les arbitres : contrôler et vérifier leur travail, ce qui va, ce qui doit être amélioré ;
- Pour les responsables arbitres départementaux et le PCRA : permettre le suivi des concours ;
- Pour les organisateurs : connaître ce qui a pu être oublié ou mal compris.

Ne pas envoyer les rapports d'arbitres à la FFTA. Cependant, il y a des exceptions :

1. si, au cours de la compétition, s'est posé un **problème important**, l'arbitre doit envoyer un rapport à la FFTA (à l'attention du Président de la CNA) avec tous les détails concernant l'incident ;
2. les arbitres responsables des compétitions nationales (championnats de France, rassemblements nationaux) doivent envoyer leur rapport à la FFTA (à l'attention du Président de la CNA et du Délégué Technique), pour transmission au Président de la Commission Sportive concernée.

Les arbitres responsables doivent envoyer leur rapport, après chaque compétition, au PCRA et en cas de difficultés rencontrées, à l'organisateur. Le PCRA les conservera durant une année.

Rappeler aux organisateurs qu'ils doivent conserver un exemplaire des feuilles de marque de leurs compétitions pendant au moins une année.

Consulter le modèle du rapport d'arbitre, voir [Annexe 2](#).



A.4.2 Distinctions internationales

La gestion des distinctions internationales (**ETOILE WA, WA TARGET et ARROW HEAD**) est désormais gérée par le siège fédéral. Les demandes seront traitées informatiquement.

Les imprimés sont disponibles auprès du PCRA – Voir [Annexe 3](#).

Les demandes de ETOILE WA, WA TARGET, ARROW HEAD doivent être adressées par le licencié à l'adresse support.classements@ffta.fr ou par son espace licencié.

Attention : *Tant que les développements informatiques ne sont pas finalisés, les demandes de ETOILE WA, WA TARGET, ARROW HEAD doivent être adressées par l'arbitre responsable du concours aux responsables de diffusion des badges, dont les coordonnées sont publiées dans le modèle en [Annexe 3](#).*

Respecter les délais mentionnés.

Joindre à la demande un exemplaire des résultats ainsi que les feuilles de marque, convenablement remplies et sans rature (autres que celles des arbitres qui doivent être consignées en rouge), correspondant aux distinctions demandées.

Un archer, en fonction de son score, ne peut prétendre qu'à une seule distinction de chaque niveau de points, durant toute sa « carrière » de tireur. Il n'y a pas d'attribution de double en cas de perte de la première. Seule une distinction sera décernée par concours et par type d'arme.

Pour obtenir ces distinctions de la WA, il est nécessaire que le postulant ait tiré dans les conditions du règlement international (distances, blasons).

Par exemple : si un archer réalise 1105 points, lors d'un tir 4 distances, n'ayant jamais fait mieux que 980 points, il pourra prétendre uniquement à l'ETOILE WA 1100. S'il désire néanmoins obtenir l'ETOILE WA 1000, il pourra le faire ultérieurement, à condition de réaliser un score supérieur à 999 points et inférieur à 1100 points.

RAPPEL : Ces distinctions de la WA, ne peuvent s'obtenir que lors de compétitions spécifiques pour lesquelles une demande particulière a été faite auprès de la FFTA, au moment de l'établissement du calendrier.

B Les organisations

Définition d'une compétition sélective

- Une compétition se déroule le week-end (samedi et/ou dimanche);
- Les organisateurs peuvent ajouter une journée supplémentaire accolée au week-end (jour férié ou non). Ce jour supplémentaire est considéré comme partie intégrante du week-end. Une compétition comptant pour le classement sélectif ne dépassera pas trois jours consécutifs ;
- Seules les manifestations nationales ou internationales peuvent sortir de ce cadre (TNJ, Sélection Équipe de France, Manche de D1, finale des DR, Semaine des championnats de France et tous les Championnats de France);
- Les clubs, Comités Départementaux, Comités Régionaux et la FFTA ont la possibilité d'organiser des compétitions sur une seule journée en semaine ;
- La participation d'archers licenciés dans un autre club est OBLIGATOIRE à chaque départ (pas plus de 2 archers d'un même club sur une même cible quel que soit le rythme de tir);
- Un minimum de 6 cibles par départ devra être utilisé, excepté pour les DROM-COM.

B.1 L'organisation du greffe des compétitions

B.1.1 Les inscriptions

Pour la bonne information de tous, et particulièrement des arbitres, les invitations (mandats) doivent comporter :

- L'heure d'ouverture du greffe ;
- L'heure de l'inspection du matériel, de l'entraînement, du début des tirs ;
- La forme de l'entraînement (3 volées), pour le Tir à l'Arc Extérieur et le Tir à 18 m ;
- La forme du concours :
 - Épreuve 1440 ;
 - Tir à l'Arc Extérieur avec finales ou non pour la discipline internationale (indiquer les regroupements proposés) ;
 - Tir à 18 m 2 x 18 m et/ou 2 x 25 m avec finales ou non (indiquer les regroupements proposés) ;
- Tir à l'Arc Extérieur : le temps de tir appliqué si le temps international est utilisé ;
- Tir en Campagne : nombre de cibles, distances connues et/ou distances inconnues ;
- Parcours Nature et Tir sur cibles 3D : nombre de départs, parcours identiques ou repiquetés ;
- Tir à 18 m : les blasons utilisés.

B.1.2 Les contrôles

Lors de l'attribution des cibles aux concurrents :

- Ne pas placer plus de 2 tireurs du même club sur une même cible ;
- Éviter de placer 4 tireurs sur une cible s'il y a un archer en fauteuil roulant.

Avant le début du concours, faire vérifier par le greffe :

- Contrôle des licences : Voir [C.9](#) ;
- La licence des capitaines d'équipe ;
- Veiller au dépôt, en temps voulu, de la composition des équipes ;
- Veiller à ne pas laisser un archer seul, ou 2 archers d'un même club, sur une cible par suite de défections.

B.1.3 Les résultats

- Faire figurer :
 - Date – lieu – nom du club organisateur ;
 - Nom des arbitres du concours ;
 - Nombre de participants dans chaque catégorie ;
 - Une colonne par distance et une colonne pour le total général, ainsi que le total longues et courtes distances (Tir 4 distances) ;
 - Pour chaque archer : nom, prénom, n° de licence, club, catégorie, score par distance.
- Lors des championnats (départements, région, France), sauf en cas de classement scratch, le classement se fait par catégories d'âge et d'armes, selon les catégories ouvertes pour les Championnats de France.

Un logiciel FFTA permet la gestion des inscriptions et des résultats (ResultArc).

B.1.4 Envoi des résultats

L'organisateur doit envoyer uniquement par le biais de l'application préconisée par la FFTA les résultats de la compétition et ce dès la fin de celle-ci.

Dans le cas contraire, l'organisateur expose les archers à la disqualification ou la désélection des archers pour les participations aux compétitions de niveau national. En outre, en cas de réclamation, l'organisateur devra subir les sanctions qui pourraient être infligées.

Un barème de pénalités est adopté pour les organisateurs qui manqueraient à leur devoir de transmission :

- Retard de plus de 3 jours : 1 an de suppression d'organisation ;
- Pas d'envoi : 2 ans de suppression d'organisation.

B.2 L'accès aux terrains

Les capitaines d'équipes

Pour toutes les disciplines individuelles et par équipe, les entraîneurs ou capitaines d'équipes doivent être titulaires d'une licence (hors licence Découverte et licence Sans Pratique). Ils peuvent être licenciés dans une autre structure que celle qu'ils encadrent.

B.2.1 Compétitions individuelles

B.2.1.1 Championnats de France et compétitions nationales – Règles générales

Avant et pendant la (les) session(s) d'entraînement :

Les cadres techniques et les entraîneurs (ou coachs) peuvent se trouver sur le terrain de la compétition.

Pour assister leurs archers, ils peuvent aller jusqu'à la ligne de tir (sans gêner les autres compétiteurs) et se rendre aux cibles à la fin de chaque volée.

Les personnes pouvant être accréditées :

- Les cadres techniques de la FFTA ;
- Les responsables des pôles (France et Espoirs) ;
- Les entraîneurs diplômés ;
- Les BE1, BE2, DE, DES, CQP TS ainsi que les candidats ayant obtenu leur examen de pré-qualification ;
- Le service communication de la FFTA portant une accréditation annuelle, nominative, délivrée par la FFTA.

Le nombre de personnes accréditées par club ne peut dépasser une accréditation par équipe en compétition sur le terrain ou une accréditation **par tranche** de 4 archers (1 entraîneur pour 1 à 4 archers en compétition individuelle, 2 entraîneurs de 5 à 8 archers, etc.).

Les cadres techniques de la FFTA et les responsables de pôles (France et Espoirs) doivent présenter de façon constamment visible leur carte d'accréditation nominative, avec photo d'identité, valable pour la saison sportive en cours et délivrée par le Directeur Technique National.

Toute personne demandant une accréditation doit détenir la licence fédérale de la saison en cours.

Les cadres ou entraîneurs ci-dessus doivent présenter leur licence comportant l'indication de leur diplôme. En cas d'absence de mention du diplôme, une copie du diplôme devra être produite.

Les journalistes, photographes de presse, TV auront accès au terrain de compétition dans les zones qui leur sont réservées. Ils peuvent également être autorisés à aller près des cibles avec l'accord de l'arbitre responsable. Un ou des photographes sont désignés officiellement par le service Communication de la FFTA et transmis à l'organisateur et au Délégué Technique.



Les photographes « amateurs » pourront être autorisés à pénétrer momentanément sur le terrain de compétition (dans la zone de presse), sous le contrôle et la responsabilité des arbitres.

1. Le Championnat de France Tir à 18 m

Lors des phases de qualification et jusqu'en 1/8ème de finale inclus :

Le jour de la compétition :

Après la (les) session(s) d'entraînement, aucun cadre technique ou entraîneur (ou coach) ne peut se trouver sur le terrain de compétition.

Les entraîneurs (ou coachs) et les cadres techniques peuvent se situer dans une bande parallèle à la ligne de tir de 2 m environ, qui est juxtaposée en arrière de la zone de repos des archers. Cette zone est à aménager par l'organisateur.

S'il y a impossibilité matérielle d'aménager cette zone (par exemple par manque de place), le délégué technique et l'arbitre responsable de la compétition tenteront de trouver une solution acceptable dans l'intérêt de tous.

Zone des entraîneurs :

Cette zone est matérialisée par tout moyen approprié, entre la zone de repos des archers et le public. Pas de siège à l'intérieur de la zone des entraîneurs.

Sous la responsabilité de l'organisateur, seuls les cadres techniques et entraîneurs (ou coachs) accrédités ont accès à cette zone.

Les badges, permettant de se déplacer dans cette zone, sont confectionnés par l'organisateur et sont à retirer au Greffe de la compétition.

Les personnes ayant accès à la zone :

Les personnes accréditées ayant au moins 1 archer dans la phase de compétition en cours.

Dans la mesure où un compétiteur serait affecté par un incident important (matériel, corporel, etc.) durant la compétition, l'entraîneur (ou coach), sur autorisation de l'arbitre, aura accès **momentanément** au terrain de compétition, le temps de résoudre l'incident ou d'aider l'archer à effectuer la réparation, selon la réglementation internationale.

Lors des 1/4 de finales, 1/2 finales et finales

1 entraîneur, désigné par l'archer pour ces phases de la compétition, peut accéder au terrain de compétition et se positionner derrière la ligne d'attente.

2. Championnat de France et compétitions nationales en extérieur (en individuel)

- Les Championnats de France de Tir à l'Arc Extérieur ;
- La phase de qualification individuelle des manches des Championnats de France D1 arcs classique et arcs à poulies, du championnat de France de D2, du championnat de France Jeunes par équipe de club ;
- Les Tournois Nationaux Jeunes (TNJ).

Lors des phases de qualification et jusqu'en 1/8ème de finale inclus :

Après la (les) session(s) d'entraînement, ne sont admis sur le terrain de compétition que :

- les **concurrents participant au tournoi** ;
- les **arbitres** ;
- les **entraîneurs** (dans la limite d'1 entraîneur par équipe ou d'1 entraîneur pour 4 archers) ;
- le **Délégué Technique** de la FFTA ;
- le **Président du Jury d'Appel** ;
- le **Président du Comité d'Organisation** ;
- et les **personnes composant l'équipe de terrain** qui devront être facilement identifiables.

Les entraîneurs de club et les personnes accréditées auront accès au terrain dans la zone de repos jusqu'à la ligne du matériel.

Lors des 1/4 de finales, 1/2 finales et finales

1 entraîneur, désigné par l'archer pour ces phases de la compétition, peut accéder au terrain de compétition et se positionner derrière la ligne d'attente.

• **Tir en campagne, Parcours Nature et Tir sur cible 3D**

Ne sont admis sur le terrain de compétition que :

- les concurrents participant au championnat ;
- les arbitres
- le Délégué Technique de la FFTA ;
- le Président du Jury d'Appel ;
- le Président du Comité d'Organisation ;
- l'encadrement technique des équipes nationales (ces derniers munis d'un badge spécifique)
- les personnes composant l'équipe de terrain qui devront être facilement identifiables et qui ne pourront intervenir que sur demande expresse des arbitres, du Délégué Technique ou du Président du Comité d'Organisation.

Les journalistes, photographes de presse, TV et la personne responsable de la communication de la FFTA auront accès au terrain de compétition après consultation de l'arbitre responsable.

Les spectateurs ne sont admis que sur le parcours spécialement tracé et balisé à leur intention.

B.2.1.2 Autres compétitions

Pour les compétitions autres que les championnats de France ou les compétitions nationales, chaque comité régional met en place le règlement qu'il désire.

B.2.2 Compétitions par équipes

B.2.2.1 Championnats de France et compétitions nationales

- **Tir à l'Arc Extérieur : Lors de la phase de qualification des compétitions de la filière par équipes de club (Championnat de France D1 Arc Classique et Arc à Poulies, Manche et finale du championnat de France de D2, finale nationale des DR et Championnat de France Jeunes).**

Phase de qualification : ne sont admis sur le terrain de compétition que :

- les **concurrents participant au tournoi** ;
- les **arbitres** ;
- les **entraîneurs** (dans la limite d'1 entraîneur par équipe ou d'1 entraîneur pour 4 archers en individuel) ;
- le **Délégué Technique** de la FFTA ;
- le **Président du Jury d'Appel** ;
- le **Président du Comité d'Organisation** ;
- et les **personnes composant l'équipe de terrain** qui devront être facilement identifiables.

Les entraîneurs de club et les personnes accréditées auront accès au terrain dans la zone de repos jusqu'à la ligne du matériel.

Lors du tir par équipe : le capitaine d'équipe (ou coach ou entraîneur) se placera dans un emplacement qui lui est réservé, selon la réglementation internationale.

Les journalistes, photographes de presse, TV et la personne responsable de la communication de la FFTA auront accès au terrain de compétition après consultation de l'arbitre responsable.

- **Tir en campagne, Parcours Nature et 3D**

Ne sont admis sur le terrain de compétition que

- les concurrents participant au championnat,
- les arbitres,
- le Délégué Technique de la FFTA,
- le Président du Jury d'Appel,
- le Président du Comité d'Organisation,
- l'encadrement technique des équipes nationales (ces derniers munis d'un badge spécifique),

- et les personnes composant l'équipe de terrain qui devront être facilement identifiables et qui ne pourront intervenir que sur demande expresse des arbitres, du Délégué Technique ou du Président du Comité d'Organisation.

Chaque équipe ne peut être accompagnée que par une seule personne (munie d'un badge spécifique délivré par l'organisateur) tout au long de la compétition.

Les Capitaines d'équipes sont autorisés à accompagner leur équipe. Voir la réglementation spécifique de chaque discipline :

- Tir en campagne : cf [D.3.2.1](#) Règles des capitaines d'équipes
- Championnat de France de Parcours Nature : cf [C.2.3.1](#) Règles des capitaines d'équipes
- Championnat de France de Tir sur Cibles 3D par équipes de clubs : cf [C.3.2.1](#) Règles des capitaines d'équipes

Les journalistes, photographes de presse, TV et la personne responsable de la communication de la FFTA auront accès au terrain de compétition après consultation de l'arbitre responsable.

Les spectateurs ne sont admis que sur le parcours spécialement tracé et balisé à leur intention.

B.2.2.2 [Autres compétitions](#)

Pour les compétitions autres que les championnats de France ou les compétitions nationales, chaque comité régional met en place le règlement qu'il désire.

B.3 [Les marqueurs](#)

Au moins un marqueur doit être désigné pour chaque cible. Ces marqueurs peuvent être des compétiteurs. La présence de marqueur (autre qu'un tireur) n'est souhaitée que lors des phases de la compétition où il n'y a qu'un seul tireur par cible.

Cependant, parce qu'il est souvent difficile et onéreux de trouver un nombre important de marqueurs, la FFTA tolère, lorsque les archers tirent chacun sur une cible, que des concurrents voisins puissent se contrôler mutuellement. Quand l'organisateur ne fournit pas de marqueur, la double marque est obligatoire.

Au cas où l'organisateur fournirait des marqueurs, ces derniers doivent être choisis parmi des personnes connaissant bien le tir à l'arc et en particulier l'enregistrement des points.

Les organisateurs doivent désigner des marqueurs en nombre suffisant, pour assurer la présence d'un marqueur par cible. Les marqueurs ne doivent pas prendre part au tir, ni intervenir dans une discussion concernant la valeur d'une flèche.

Les marqueurs sont placés sous l'autorité d'un ou plusieurs officiels, désignés par l'organisateur. Ils sont responsables du parfait enregistrement des scores.

Le total progressif pour chaque compétiteur doit être affiché sur le terrain après chaque distance, néanmoins dans la mesure du possible, les organisateurs sont invités



à le faire plus souvent (utilisation de l'informatique).

En cas d'enregistrement des points de manière électronique, les feuilles de marque manuelles seront les seules valeurs officielles et doivent donc être conservées.

B.4 L'aménagement des sites de compétition

Lors des épreuves de toutes les disciplines, les sites de compétition doivent être clairement séparés en :

- Terrain ou parcours de compétition ;
- Terrain d'entraînement ;
- Zone réservée aux spectateurs clairement délimitée ;
- Zone de détente.

Les épreuves de tir en extérieur doivent se dérouler sur un terrain ouvert et non dans une arène ou un stade couvert. Cependant, les phases finales peuvent se dérouler dans un stade.

- En Tir à l'Arc Extérieur et en Tir à 18 m, il doit y avoir des sièges en quantité suffisante pour tous les compétiteurs, les capitaines d'équipes et les arbitres derrière la ligne d'attente ;
- En Tir à l'Arc Extérieur, derrière la ligne d'attente, et en Tir en Campagne, près du point de rassemblement, l'organisateur disposera des abris adéquats contre les intempéries pour les compétiteurs et leur équipement ;
- Des installations sanitaires, pour hommes et dames, doivent être mises à disposition à une distance raisonnable du terrain et tout au long des parcours de Tir en Campagne ou de Tir Nature – 3D ;
- En Tir à l'Arc Extérieur et en Tir à 18 m, le directeur des tirs se trouvera sur une plate-forme surélevée, située à une extrémité de la ligne de tir ou en arrière de la ligne de tir dans le couloir de séparation entre hommes et dames ;
- En Tir en Campagne et en Tir Nature ou 3D, le Président de la Commission des Arbitres et les officiels du parcours disposeront d'un poste central convenablement abrité et seront munis d'un système de communication ;
- Si l'organisateur fournit un podium, les marches de ce dernier devront pouvoir accueillir les trois ou quatre archers composant les équipes, lors des compétitions par équipes.

Repas et rafraîchissements

Les organisateurs doivent prévoir la distribution de boissons et d'un léger repas de midi pour tous les compétiteurs, responsables d'équipes, les arbitres et les membres du jury d'appel. De telles prestations peuvent être payantes. Elles seront gratuites pour les arbitres.

B.5 Le jury d'appel, les délégués techniques et la nomination des arbitres

B.5.1 Le jury d'appel

Le jury d'appel est souhaitable sur les compétitions. Il est obligatoire lors :

- Des championnats de France et compétitions nationales ;
- Des manches des compétitions de la Filière TAE en équipe, DRE, D2 et D1.

Pour les Championnats Régionaux et Départementaux, le Comité Régional ou Départemental est libre d'en fixer le caractère obligatoire.

Composition

Tous les membres du Jury d'Appel doivent posséder une licence fédérale de l'année en cours.

Le Jury d'Appel se compose de trois membres titulaires, dont un président et au moins deux membres remplaçants, ce qui permet d'avoir, en permanence, trois personnes au moins sur le terrain au cas où l'une d'entre elles aurait besoin de s'absenter. Par ailleurs, cela peut être intéressant si l'un des membres du Jury se trouve en conflit d'intérêt avec l'une des parties lors d'une réclamation.

Lors de l'étude d'une réclamation, le Jury ne doit se composer que de trois membres.

Ne peuvent, en aucune façon, faire partie du Jury d'Appel :

- Un archer participant à cette compétition ;
- Un arbitre officiant lors de cette compétition, même le président des arbitres ;
- Quelqu'un ayant un lien de parenté avec le Président de la Commission des arbitres ou avec un autre membre du Jury ;
- Plus d'un membre du club organisateur.

Les membres du jury doivent avoir une bonne connaissance des règlements sportifs de la discipline concernée.

• Nomination

Le Jury d'appel doit être nommé et sa composition rendue publique (par affichage par exemple) avant le démarrage de la compétition (tirs de qualification).

Pour les championnats de France et compétitions de D1, tous les membres du Jury (dont le Président) sont nommés par le délégué technique de la compétition.

Pour les championnats Régionaux et Départementaux, les Comités Régionaux ou Départementaux concernés sont libres de fixer le mode de désignation.

Pour les autres compétitions, il est nommé par le Président de la commission des arbitres de la compétition.

• Rôle du jury d'appel

Le Président du jury d'appel doit s'assurer qu'un local lui a été réservé et qu'il dispose du matériel pour faire des copies des décisions prises.

Le jury d'appel peut être saisi pour toutes questions concernant la compétition, sauf pour ce qui concerne la valeur d'une flèche et la décision prise par un arbitre concernant l'utilisation du carton jaune. (Voir [article B.8.3.1](#))

Il délibère (en secret) et prend une décision après étude du problème (recherche des règles pour avoir toutes les informations pouvant aider à la décision) et après avoir entendu toute personne qu'il juge utile et qui pourrait l'éclairer sur la décision à prendre. Il peut, si besoin, se déplacer sur le lieu concerné par la réclamation. Dans ce cas, et particulièrement pour les disciplines de parcours, il s'engage à n'en communiquer aucun élément aux participants avant ou pendant la compétition.

Le jury d'appel peut prendre en considération toutes les circonstances qui peuvent affecter la décision. Il doit juger en toute équité.

La décision du Jury est définitive et sans appel.

• La procédure

Aucune réclamation ne pourra être prise en considération si elle n'a pas été présentée dans la forme ci-dessous.

Les réclamations contre des décisions des arbitres, des organisateurs ou contre un autre concurrent, doivent être formulées par écrit par un compétiteur, une équipe ou leur capitaine d'équipe. La réclamation doit être remise au Président des arbitres de la compétition qui, après en avoir pris connaissance, la remettra au Président du Jury d'Appel.

Cette réclamation doit comporter :

- Nom et prénom du demandeur ;
- Fonction (compétiteur, capitaine d'équipe, etc.) ;
- N° de dossard du demandeur ;
- Date et heure de dépôt de la réclamation ;
- Exposé de la réclamation, en se référant si possible à des règles précises ;
- Signature du demandeur.

L'intention de déposer une réclamation, dans le cas où cela pourrait affecter la progression d'un concurrent d'une étape à l'autre de la compétition, doit être exprimée par écrit dans les 5 minutes qui suivent la fin du duel ou match.

Une réclamation déposée **15 minutes** après la fin des tirs ou après la remise des récompenses ne pourra pas être prise en considération.

• Devoirs du jury d'appel

Les membres du Jury d'Appel doivent être disponibles sur le terrain de compétition à tout moment, depuis le début de l'entraînement officiel jusqu'à 15 minutes après la fin des tirs.

Si une réclamation est déposée à la suite d'un duel ou match, le Jury devra rendre sa décision avant le début de la phase suivante de la compétition. Les décisions du Jury d'Appel sont prises à la majorité des voix.

Les décisions ainsi rendues doivent être consignées par écrit, signées par les trois membres et transmises au demandeur, au Président des arbitres de la compétition et à l'organisateur, avant la phase suivante de la compétition ou avant la remise des prix.

B.5.2 Le délégué technique

Le Conseil d'Administration de la FFTA désigne un **Délégué Technique**, représentant la FFTA lors des compétitions nationales et dont le rôle sera de :

1. Maintenir une collaboration étroite entre l'organisateur et la FFTA (aide à l'organisation);
2. Présenter le cahier des charges de la compétition nationale à l'organisateur. Cela implique pour le Délégué Technique :
 - D'être en possession de ce document réalisé par la FFTA ;
 - D'avoir une bonne connaissance des règlements ;
 - De prendre contact, dès sa nomination, avec l'organisateur, pour organiser sa venue ;
 - De prévoir au moins une visite sur le site de la compétition quelques mois avant la compétition afin de s'assurer que les terrains et le matériel à utiliser seront conformes (et en nombre suffisant) aux règlements ainsi qu'aux vœux de la FFTA, sur le plan :
 - Technique (contrôle des terrains et du matériel) ;
 - De la sécurité ;
 - De l'accueil des personnalités, des médias, du public ;
 - De la publicité faite autour de l'événement.

En fonction des problèmes ou des difficultés rencontrés lors de cette prise de contact, une deuxième visite peut s'avérer nécessaire pour contrôler que tout ce qui a été prévu (ou promis) a bien été mis en place.

3. Être présent sur les lieux de la compétition dès la veille de l'entraînement officiel, afin de pouvoir prendre les dernières décisions, si nécessaire. Le rôle du Délégué Technique prendra fin lors de la clôture de la compétition. Au cours de celle-ci, son travail est de :
 - Être en liaison étroite avec les organisateurs (aide, conseils) ;
 - Superviser l'attribution des cibles (Tir à l'Arc Extérieur, Tir à 18m, Beursault) ;

- Superviser la composition des pelotons (Tir en Campagne, Parcours Nature, Parcours 3D);
- Organiser et présider la réunion des capitaines d'équipes lors des compétitions par équipes;
- Superviser l'organisation de la cérémonie d'ouverture (s'il y en a une);
- Superviser le bon déroulement de la compétition, l'application des règlements et les demandes de la FFTA;
- Résoudre tout problème qui ne concerne pas les arbitres ou le Jury d'Appel;
- Coopérer étroitement avec la Commission des Arbitres de la compétition;
- Servir d'intermédiaire (si nécessaire) entre le Président des arbitres, les organisateurs, la FFTA;
- Conduire l'organisation de la remise des récompenses en respect des cahiers des charges (protocole de la remise de récompenses);
- Protéger la réputation de la FFTA;
- Être attentif aux préoccupations des médias;
- Être "le maître de cérémonie" de la compétition (Voir [C.12.1.1](#));
- Étant le représentant officiel de la FFTA, le Délégué Technique est de droit le délégué fédéral lors d'un contrôle antidopage. Il lui incombe de former les escortes et d'assister les préleveurs tout au long du contrôle;
- Lors des compétitions nationales, le solde de la subvention FFTA sera versé à l'organisateur suite au rapport transmis par le Délégué Technique de la FFTA.

• **Rapports**

Le Délégué Technique, après chaque visite sur le site de la compétition, devra adresser un rapport au Président de la FFTA (avec copie au Président de la Commission Sportive concernée et au Président de la Commission des Arbitres désigné pour la compétition) sur l'avancement de l'organisation de la compétition, en fonction du cahier des charges.

• **Les frais du délégué technique**

Désigné par la FFTA, le Délégué Technique est pris en charge financièrement (déplacements, hébergement, repas), par la FFTA. Il devra avoir l'accord du Président de la FFTA pour une éventuelle deuxième visite sur le site de l'épreuve. L'organisateur sera tenu de lui fournir les repas de midi, sur le terrain de compétition, à partir du jour de l'entraînement officiel.

B.5.3 La nomination des arbitres dans les compétitions fédérales

Lorsqu'un club demandera l'inscription d'une (ou plusieurs) compétition(s) au calendrier officiel de la FFTA, ce club aura l'obligation de posséder **au moins 1 Arbitre Fédéral en activité**, quelle que soit l'option détenue par cet arbitre ou un **Jeune Arbitre**, en activité et ayant prêté serment.

Un club sans arbitre en activité ne pourra pas organiser de compétition officielle (sélective ou qualificative pour une compétition nationale Championnat). Cependant :

- Un club récemment créé disposera d'un délai de 2 ans pour se mettre en conformité ;
- Les clubs des DROM-COM ne sont pas soumis à cette obligation ;
- Des dérogations pourront être accordées par les Présidents de Comités Départementaux uniquement pour ce qui concerne l'organisation de Championnats Départementaux et par les Présidents de Comités Régionaux uniquement pour l'organisation de Championnats Régionaux ;
- Les dérogations pour l'organisation de compétitions dominicales ne sont pas admises.

L'arbitre responsable du Championnat de France Beursault sera désigné en fonction de la région sur le territoire duquel est organisé ce championnat :

- Arbitre d'Île de France quand le championnat se déroule en Île de France ;
- Arbitre des Hauts de France quand ce championnat se déroule en Hauts de France.

L'organisateur doit veiller à ce que sa compétition soit arbitrée avec le nombre d'arbitres nécessaire. Pour ce faire, il fera appel au Président de la Commission des Arbitres de son comité régional (PCRA) qui nommera les arbitres (le Président de Comité Régional règlera les difficultés liées à leur nomination). Si le comité régional ne peut pas proposer un nombre suffisant d'arbitres, le PCRA devra faire appel à des arbitres hors région.

Le PCRA d'une région où se déroule une compétition nationale doit transmettre la liste des arbitres (et du Directeur de Tir) à l'Arbitre Responsable de la compétition 3 semaines avant le début de la compétition.

Seuls les arbitres détenant l'option de la compétition à arbitrer pourront participer à l'arbitrage.

Nombre d'arbitres dans les compétitions nationales

Compétitions	Par équipe	En Individuel
Championnat de France de Tir à l'Arc Extérieur		9 arbitres (dont 1 sera le Directeur des Tirs) ou 1 arbitre pour 7 cibles s'il y a plus de 56 cibles installées.
Manche du Championnat de France de Tir à l'Arc Extérieur par équipe de Club Arc Classique	Phases de matchs : 16 arbitres + 1 Directeur des tirs désignés par le PCRA du Comité Régional sur le territoire duquel se déroule la compétition	Qualifications : 9 arbitres (dont 1 sera le Directeur des Tirs) ou 1 arbitre pour 7 cibles s'il y a plus de 56 cibles installées.
Manche du Championnat de France de Tir à l'Arc Extérieur par équipe de Club Arc à Poulies	Phases de matchs : 12 arbitres + 1 Directeur des tirs désignés par le PCRA du Comité Régional sur le territoire duquel se déroule la compétition	Qualifications : 9 arbitres (dont 1 sera le Directeur des Tirs) ou 1 arbitre pour 7 cibles s'il y a plus de 56 cibles installées.
Championnat de France de Tir à 18m		9 arbitres (dont 1 sera le Directeur des Tirs) ou 1 arbitre pour 7 cibles s'il y a plus de 56 cibles installées.
Championnat de France de Tir en Campagne	1 arbitre pour 4 postes	1 arbitre pour 4 postes
Championnat de France de Parcours Nature et Tir 3D	1 arbitre pour 4 postes Les organisateurs doivent également mettre à disposition des chronomètres en nombre suffisant pour le bon déroulement de la compétition	1 arbitre pour 4 postes Les organisateurs doivent également mettre à disposition des chronomètres en nombre suffisant pour le bon déroulement de la compétition

Si un arbitre national passe en statut inactif ou ne se positionne pas une année pour la prise de responsabilité d'un championnat de France dans sa/ses options, il perd automatiquement le statut d'arbitre National et devra repasser l'examen théorique et pratique.

Cette décision ne s'applique pas :

- Si l'arbitre ne peut pas arbitrer par faute de manque de place au calendrier National. Il sera prioritaire sur le calendrier de l'année suivante ;
- Pour les arbitres Continentaux ou Internationaux actifs.

B.5.4 Frais d'arbitrage

Tous les arbitres (y compris le Directeur des Tirs), officiant lors des compétitions inscrites au calendrier fédéral, seront remboursés, sur leur demande, dans un délai de 10 jours suivant les compétitions, de leurs frais d'arbitrage (déplacement, repas, hébergement, frais postaux), selon les barèmes diffusés par la FFTA.

Ces demandes de remboursement se font auprès de l'Organisateur de la compétition.

Lors des compétitions nationales, le Président de la Commission des Arbitres (arbitre responsable), désigné par la FFTA, est pris en charge – déplacement, hébergement, repas du soir – par la FFTA. L'organisateur lui assure les repas de midi, sur le terrain, du jour de son arrivée au dernier jour de la compétition.



B.6 La réunion des capitaines d'équipes

Lors des grandes compétitions nationales, individuelles ou par équipes, le Délégué Technique est habilité à organiser une réunion des responsables d'équipes, de préférence la veille de la compétition, l'heure et le lieu sont donnés dans le programme, afin que tout le monde s'accorde sur le déroulement de l'épreuve.

Assistent à cette réunion :

- Tous les arbitres disponibles ;
- Le président de la Commission Technique ;
- Le Jury d'Appel ;
- Le Président du comité d'organisation (ou son représentant) ;
- Le Président de la FFTA (ou son représentant) qui doit être invité s'il est présent.

La réunion des capitaines d'équipes n'a pas le pouvoir de modifier les règles essentielles mises en place par la WA et la FFTA, mais elle peut adapter certains règlements à la compétition du jour. Cette adaptation ponctuelle n'est, en aucun cas, un engagement pour d'autres compétitions ultérieures.

Au cours de la compétition, l'arbitre responsable peut également être amené à convoquer une réunion des capitaines d'équipes pour régler un problème momentané, important et/ou urgent. Ne pas hésiter à le faire, car cela peut être un élément sérieux au bon déroulement de la compétition. Cela peut aussi empêcher des réclamations auprès du Jury d'Appel qui risqueraient de retarder le concours.

• Plan de la réunion des capitaines d'équipes :

- Présentation des personnalités présentes (s'il y en a) ;
- Présentation du Président du comité d'organisation ;
- Présentation de la Commission des Arbitres : arbitres et Directeurs des Tirs ;
- Reprendre le programme et les horaires : informer des modifications éventuelles qui ont pu intervenir depuis les publications antérieures.

• Informations techniques :

- *Rythmes de tir ;*
- *Blasons utilisés ;*
- *Organisation de l'entraînement ;*
- *Organisation de la marque (feuilles de marque, présence ou non de marqueurs fournis par l'organisation, la marque durant les phases éliminatoires et finales) ;*
- *Organisation des phases éliminatoires et finales : attribution des cibles, nombre d'archers par cible, utilisation des abris pour les arbitres près des cibles, les agents des archers, les coureurs, tir simultané ou tir alterné, etc. ;*
- *Organisation du tir par équipes ;*
- *Comment seront gérés les incidents de tir et de matériel ;*

- *Entraînement possible sur un terrain séparé ou sur le terrain de compétition ;*
- *La tenue vestimentaire des compétiteurs ;*
- *Problèmes de publicité sur l'habillement ou l'équipement des concurrents ;*
- *L'inspection du matériel (où ? quand ?) ;*
- Nombre de qualifiés à l'issue de la phase de qualification ;
- Les personnes autorisées à entrer dans la zone de repos des archers ;
- Rappel de quelques points importants du règlement :
 - *Départage des égalités lors des différentes phases de la compétition ;*
 - *Position des coachs lors du tir par équipes ;*
 - *Les pénalités lors du tir par équipes ;*
 - *Interdiction de fumer ;*
 - *Usage des téléphones portables :*
- Jury d'Appel :
 - *Annoncer sa composition (président, membres titulaires et suppléants) ;*
 - *Rappeler rapidement la procédure à utiliser pour faire appel au jury ;*
 - *Utilisation des imprimés spéciaux (où se les procurer ?) ;*
- donner la parole à l'assistance et répondre aux questions concernant le côté technique de la compétition ;
- donner la parole au Président du comité d'organisation qui donnera les informations nécessaires sur les problèmes matériels tels que :
 - *les repas ;*
 - *les transports, l'hébergement (s'il y a lieu) ;*
 - *règlement particulier concernant le terrain, le Tir à 18 m ;*
 - *et tout autre problème matériel (autre que technique) pouvant se présenter.*

B.7 Points particuliers

• Les feuilles de marques – Contrôle des scores

Il existe un modèle de feuille de marque par discipline. Pour des raisons de sécurité, les feuilles de marque doivent être déposées à au moins 2 m devant les cibles (Tir à l'Arc Extérieur, Tir à 18 m).

Lors de toutes les compétitions, **les archers sont responsables de leurs scores**. Ils doivent impérativement :

- Contrôler leurs scores (feuille de marque et double marque) ;
- Signer les deux feuilles de marque. Cette signature atteste que l'archer est d'accord avec :
 - La valeur de chaque flèche ;
 - Le nombre de 10 et de X (Tir à l'Arc Extérieur), le nombre de 10 et de 9 (Tir à 18 m), de 5 et de 6 (Tir en Campagne), de 10 et de 11 (Tir sur Cibles 3D) ;

- Le total général ;
- Le vainqueur du duel.

Les feuilles de marques :

- Doivent être remplies correctement et sans rature ;
- Doivent être contrôlées par l'archer à la fin de chaque volée ;
- Doivent être signées par l'archer et le marqueur à la fin de la distance, ou de la compétition, ou du duel ;
- Une quelconque information manquante sur la feuille de marque sera considérée comme inexistante pour le classement ;
- Une erreur constatée lors de l'enregistrement des scores peut être corrigée par un arbitre dans la mesure où les flèches sont toujours en cible et qu'elles n'ont pas été touchées. L'arbitre fait la correction en rouge et appose sa signature en face de la correction.

En cas de désaccord ou d'erreurs sur les feuilles de marque, voir [II.1 B.6.4](#) règlement spécifique Tir à l'Arc Extérieur ou [II.2 B.6.4](#) règlement spécifique Tir à 18m

• Mises multiples

Lorsqu'un archer participe à plusieurs départs lors d'un même concours, seul son premier score sera pris en compte pour le classement officiel de la compétition.

Pour les compétitions dont les scores sont qualificatifs (tir Beursault), se reporter à [II.1 Le Tir à l'Arc Extérieur – Article C.5.8](#) .

Pour les compétitions donnant lieu au classement national, les scores des différents départs doivent être transmis pour saisie.

Entraînement : si l'archer participe à plusieurs départs le même jour, il pourra bénéficier d'une session d'entraînement (3 volées d'essai) avant chaque départ.

• Assistance médicale et secours

L'organisateur est tenu de prendre toutes dispositions pour assurer l'assistance médicale : équipe de secouristes (1 ou plusieurs postes), le cas échéant, ligne téléphonique ou portable, numéro de téléphone d'un médecin de garde ou SAMU. Il veillera à l'élaboration d'un plan d'approche des secours et d'évacuation.

En Tir à 18 m, les issues de secours devront être en service.

L'arbitre devra, avant la compétition, rappeler cette obligation à l'organisateur.

• Épreuve Tir à 18 m : 2 x 25 m + 2 x 18 m

Cette compétition est au format international, avec classement unique à l'issue des 4 distances.

L'ordre de tir (25 m ou 18 m) est laissé au choix de l'organisateur.

Lorsque cette épreuve est organisée dans la **même journée**, les concurrents ne bénéficient que d'une seule session d'entraînement (3 volées d'essai) avant le tir de la première distance, même si les archers sont amenés à changer de ligne de tir lors de



la deuxième distance.

Si cette compétition est organisée sur deux jours, les compétiteurs ont droit à une session d'entraînement chaque jour.

Les scores de chaque distance (2 x 25 m et 2 x 18 m) qui doivent apparaître dans les résultats transmis à la FFTA, sont pris en compte pour le classement national et seront sélectifs pour le Championnat de France en Tir à 18 m.

- **Arrêt du tir**

Si un concurrent a tiré au moins 1 flèche durant l'épreuve de qualification, il sera classé selon le score qu'il aura obtenu, aussi bien pour la compétition individuelle que par équipes.

S'il ne tire aucune flèche durant l'épreuve de qualification, il ne sera pas classé et son équipe non plus (s'il est membre de l'équipe et que cette équipe ne dispose que de 3 archers). Leurs adversaires disposeront donc d'un bye (exemption).

- **Interruption de la compétition**

L'interruption définitive d'une compétition sélective ou qualificative pour les compétitions nationales (championnats) ne peut être décidée que par l'arbitre responsable de la compétition après concertation avec :

- Les autres arbitres ;
- L'organisateur ;
- Les capitaines d'équipe (ou les compétiteurs) ;
- Le Jury d'Appel (s'il existe) ;
- Le Délégué Technique (s'il existe).

L'interruption ne peut intervenir que pour un cas de force majeure (intempéries ou autres), au nom du principe de précaution.

L'interruption peut être prononcée à n'importe quel moment de la compétition, mais il est indispensable que tous les concurrents aient tiré le même nombre de volées afin de pouvoir établir un classement équitable.

- Quel que soit le nombre de flèches tirées, la compétition n'est pas annulée, elle est arrêtée sur décision de l'arbitre ;
- Le classement est validé avec les scores acquis au moment de l'interruption.

Ainsi :

- La remise des prix doit se tenir comme prévu ;
- L'organisateur n'a pas à rembourser les mises : il n'est pas responsable des intempéries ;
- La FFTA reconnaît le classement et les scores réalisés.

Une autre compétition (dans la même discipline), sélective ou qualificative pour une compétition nationale (championnat...), pourra être organisée à la demande du Comité Régional.



B.8 Les règles de sécurité sur les terrains

Les règles de sécurité sur les terrains ou les parcours sont précisées sur le site internet de la FFTA.

C Les compétiteurs : règles administratives et sportives

C.1 Les compétiteurs étrangers

Ce règlement ne s'applique qu'au niveau national, les archers étrangers peuvent participer à l'ensemble de la vie sportive au niveau départemental et régional.

L'archer étranger peut participer à la vie sportive nationale mais ne pourra pas prétendre à un titre ou podium de niveau national et aux records ou meilleures performances en individuel.

Dans les disciplines où le titre se joue lors de phases finales, l'archer étranger peut participer aux phases qualificatives mais ne prend pas part aux phases éliminatoires et finales.

Le classement des qualifications d'un Championnat de France individuel et en double mixte prend en compte tous les concurrents, cependant, seuls les archers de nationalité française prendront part aux phases éliminatoires et finales.

Dans les championnats de France par équipe de clubs, un seul archer étranger est autorisé par équipe. Dans les championnats de France Jeune par équipe de clubs, les archers étrangers ne sont pas autorisés.

Les archers étrangers ayant réalisé des démarches administratives auprès des services de l'État pour obtenir la nationalité française pourront obtenir une dérogation à cette règle à condition de présenter un récépissé de demande de nationalité daté de moins de 18 mois au jour du début de la compétition nationale concernée (début de l'entraînement officiel).

C.2 Les compétiteurs en situation de handicap

Pratique des personnes en situation de handicap

La discipline Para-tir à l'arc (personnes en situation de handicap moteur ou atteintes de déficits visuel ou auditif) est déléguée à la FFTA par le Ministère chargé des sports.

La discipline Para-tir à l'arc adapté (personnes en situation de handicap mental ou atteintes de maladies psychiques) est déléguée à la FFSA (Fédération Française du Sport Adapté).

La FFTA organise la discipline Para-tir à l'arc dans les conditions précisées à la section II.4 du présent règlement.

Les archers souhaitant pratiquer sur des compétitions inscrites au calendrier de la FFTA doivent être en possession d'une licence de la FFTA ouvrant droit à la compétition (FFTA ou Convention Handi FFSA).

Participation en TAE et Tir à 18 m des archers classifiés

Les archers classifiés et autorisés à concourir en catégories Open Classique, Open Compound, Fédéral Classique et Fédéral Compound tirent dans les mêmes conditions que les archers des catégories Arc classique ou Arc à poulies dans les compétitions

enregistrées en TAE ou Tir à 18m.

Leurs scores sont alors pris en compte dans les classements nationaux TAE et Para-Tir à l'Arc TAE, ou Tir à 18 m et Para-Tir à l'Arc Tir à 18 m.

Les archers classifiés dans les autres catégories de Para-tir à l'arc sont les bienvenus dès lors que l'accessibilité des installations permet leur accueil dans de bonnes conditions.

Les scores des archers de ces catégories ne seront pris en compte dans le classement national Para-tir à l'arc que si le club organisateur a déclaré une compétition Para-tir à l'arc.

C'est la raison pour laquelle les organisateurs sont invités à inscrire (en plus des disciplines TAE ou Tir à 18 m) leur compétition au calendrier de la discipline Para-tir à l'arc (Para-Tir à l'Arc TAE ou Para-Tir à l'Arc Tir à 18 m) pour indiquer clairement cette possibilité d'accueil et que les scores réalisés par les archers soient intégrés au classement national de Para-tir à l'arc.

Participation en TAE et Tir à 18m des archers non classifiés

1. Para-tir à l'arc adapté : dès lors qu'il y a nécessité d'une adaptation (distance de tir et taille de blasons différents du règlement FFTA), la pratique est par définition hors du champ de compétence de la FFTA. Toutefois, elle est autorisée afin de remédier au manque de compétitions spécifiques en FFSA ou pour promouvoir la pratique de la personne en situation de handicap.

Cette tolérance s'applique au choix de l'organisateur, en fonction de la place dont il dispose sur la zone de tir.

Dans ce cas, l'organisateur doit au préalable en informer l'arbitre responsable désigné pour la compétition. Cette situation peut se présenter sous réserve des conditions suivantes :

- Tout archer tirant sur le terrain doit être en possession de la licence FFTA de la saison en cours ;
- La présence et la pratique ne doivent pas perturber le rythme de la compétition officielle ;
- Les scores ne peuvent pas faire l'objet d'un classement FFTA et ne doivent pas être enregistrés dans le système fédéral des scores.

2. Archers non classifiés Para-tir à l'arc : ils ne peuvent pas bénéficier d'éléments d'assistance (attribués uniquement par les classificateurs).

Les personnes en situation de handicap moteur ou atteintes de déficits visuels ou auditifs sont invitées à prendre contact au plus vite avec un classificateur (classification@ffta.fr) pour régulariser leur situation et définir ainsi leurs conditions de tir.

C.3 Les dispositions administratives communes

C.3.1 Les catégories

Le tableau des catégories d'âge (avec les dates de naissance et les tarifs de licences) est diffusé chaque année aux clubs à l'occasion de la prise des licences et est publié sur le site internet de la FFTA.

Ci-dessous le tableau général en vigueur.

Types de licences	Age dans l'année civile de la licence	Catégorie	Validité	Type de licences proposées
Adultes	60 ans et +	Sénior 3 (S3)		Pratique en Club et en compétition Pratique en Club - Compétitions non autorisées Sans pratique
	de 40 à 59 ans	Sénior 2 (S2)		
	de 21 à 39 ans	Sénior 1 (S1)		
Jeunes	18, 19 et 20 ans	U21	Du 01/09	Pratique en Club et en compétition
	15, 16 et 17 ans	U18		
	13 et 14 ans	U15		
	11 et 12 ans	U13		
U11	10 ans et moins	U11	au 31/08 de l'année suivante	Pratique en Club ou en compétition (sous conditions et limitations). Uniquement catégorie d'âge U11
Para - Tir à l'arc	Toutes catégories	Toutes catégories		Pratique en Compétition uniquement Toutes catégories d'âges "Adultes", "Jeunes", "U11". Présentation obligatoire d'une licence FFSA en cours de validité pour la saison en cours avec mention "Compétition" obligatoire (sous conditions et limitations pour les U11)
Licence Découverte	Toutes catégories	Toutes catégories	Du 01/03 au 31/08	Pratique en Club ou en compétition (uniquement dans le Club ayant délivré la licence). Compétitions officielles non autorisées. Toutes catégories d'âges "Adultes", "Jeunes", et "U11". Délivrable uniquement à partir de mars de la saison en cours à des personnes n'ayant jamais été licencié FFTA.

- On trouvera les dispositions particulières à chaque discipline, suivant la catégorie et le type d'arme utilisé, dans la partie « Descriptions des compétitions ».

Tout archer participant à une compétition, sans être en possession de sa nouvelle licence à la date du 15 octobre, perdra le bénéfice des scores réalisés entre la date de la nouvelle saison et la date de prise de licence.

- Classements* : lors des Championnats Départementaux et Régionaux avec ou sans phases finales, il est obligatoire d'établir les classements en respectant toutes les catégories d'âge reconnues dans le tableau officiel des qualifications.

*Cette règle est déclinée pour toutes les disciplines.

C.3.1.1 Les U11

Les U11 bénéficient de la pratique en club : apprentissage, rencontres ludiques et rencontres spécifiques.

Pour cette catégorie, cette pratique s'entend avec une gamme d'arcs classiques de faible puissance (puissance marquée par le fabricant sur les branches inférieures ou égales à 20 livres). Les distances de tir, les blasons, les séances devront être en rapport avec la démarche pédagogique proposée par la Fédération. **Afin de faciliter la pratique, la hauteur du centre de l'objectif ne doit pas dépasser 1,10 m par rapport au sol.**



Les rencontres spécifiques sont des épreuves préconisées par la FFTA :

- Passage et obtention des badges « plumes » et « flèches de progression » ;
- Toutes rencontres dont les règles sont publiées dans un ouvrage ou une brochure éditée par la FFTA.

À partir de l'âge de 8 ans, les jeunes archers de la catégorie U11 sont admis en compétition officielle en Tir à 18 m et en Tir à l'Arc Extérieur.

- Seuls les arcs classiques sont admis ;
- Tir à 18 m, à 18 m sur blason de 80 cm, hauteur du centre du blason : 1,10 m ;
- Tir à l'Arc Extérieur, à 20 m sur blason de 80 cm, hauteur du centre du blason : 1,10 m ;
- Les U11 doivent tirer une puissance marquée par le fabricant sur les branches inférieures ou égales à 20 livres.

Un archer, tirant une puissance marquée par le fabricant sur les branches, supérieur à 20 livres, doit obligatoirement être en possession d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tir à l'arc en compétition délivré par un **médecin agréé par la FFTA**. Ce certificat devra mentionner la puissance marquée des branches utilisées lors de l'examen médical. La puissance devra être contrôlée par l'arbitre qui n'autorisera pas le U11 à concourir si cette puissance marquée est supérieure à celle inscrite sur le certificat médical.

- Pour cette catégorie, aucun titre et aucun record, ni meilleure performance ne peuvent être attribués au niveau national.

Surclassement

À l'âge de 10 ans (dernière année de la catégorie), le U11 peut être classé en catégorie U13 uniquement à condition de posséder **1 certificat médical qui ne peut être établi que par un médecin agréé par la FFTA** :

- Un certificat médical de surclassement dans la catégorie U13.

Dans ce cas, le nouveau U13 peut tirer dans toutes les disciplines ouvertes aux U13.

Le double surclassement est interdit.

Tableau de synthèse de la pratique du tir à l'arc chez les U11

	Certificats médicaux	Tir à 18m		Tir à l'Arc Extérieur		Beursault	Disciplines de Parcours		
		18m	25m	TAEI	TAEN		Campagne	Nature	3D
U11 jusqu'à 7 ans		NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
U11 de 8, 9 et 10 ans	Avec certificat médical établi par un médecin agréé par la FFTA si plus de 20# marquées.	Oui (1)	NON	Oui (1)	NON	NON	NON	NON	NON

(1) Jusqu'au championnat de Région inclus

Tableau de synthèse de la pratique du tir à l'arc chez les U11 en dernière année (10 ans) surclassés en U13

	Certificats médicaux	Tir à 18m		Tir à l'Arc Extérieur		Beursault	Disciplines de Parcours		
		18m	25m	TAEI	TAEN		Campagne	Nature	3D
Arc classique		OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	NON	NON
Arc à Poulies / Arc Libre		OUI	OUI	NON	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Arc Nu	Certificat médical de surclassement établi par un médecin agréé par la FFTA	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	OUI	OUI
Arc à Poulies nu		NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Arc Droit		NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	NON
Arc Chasse		NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON	NON

C.3.2 Les surclassements

Le surclassement permet à un archer de participer à une compétition dans une catégorie de classement différente de sa catégorie d'âge établie par la FFTA au regard de sa date de naissance.

On distingue les surclassements ponctuels et les surclassements annuels.

A) Surclassement annuel

Pour **une saison donnée**, le surclassement annuel permet de participer dans la catégorie immédiatement supérieure **sur toute la saison sportive et dans toutes les disciplines**.

L'archer doit faire une demande de surclassement à la FFTA, accompagnée du certificat médical de surclassement et de sa licence en cours (demande dématérialisée sur l'espace licencié) dans les délais suivants :

- U11 : dès l'obtention du certificat de surclassement et avant la fin de saison ;
- Toutes autres catégories : avant le 31 décembre.

Au vu des pièces, si la demande est jugée recevable, la FFTA établira une nouvelle licence mentionnant le surclassement.

Pour les jeunes, U11, U13, U15 et U18

Pour concourir dans la catégorie immédiatement supérieure, le licencié doit se « surclasser » et subir un examen médical spécifique qui donne lieu à la délivrance d'un certificat médical de simple surclassement :

Ce certificat ne peut être délivré que :

- Par un médecin agréé par la FFTA ;
- Lors de la dernière année d'une catégorie d'âge.

Pour le certificat médical de surclassement, il est demandé au médecin examinateur d'apprécier l'adaptation des capacités physiques de l'archer à la puissance du matériel utilisé (examen en situation de tir, arc tendu).

En pratique, après échauffement :

- Armement harmonieux et maintien de l'armement avec respect de la statique rachidienne et scapulaire dans tous ses plans ;
- Test de maintien durant au moins 30 secondes sans déformation ;
- En cas de doute, un test de la puissance maximale pourra être effectué.

L'examen en vue d'un surclassement devra tenir compte des capacités psychologiques d'un jeune archer à s'intégrer dans le groupe.

Pour les U21 et seniors

Le surclassement annuel est autorisé sans certificat médical dans la mesure où il n'y a pas de changement de distance, de blason ou de piquet. S'il y a changement de distance, de blason ou de piquet il faudra fournir un certificat médical.

Ce certificat :

- Peut être délivré par tout Docteur en médecine au choix du licencié ;
- Sans exclusivité d'ancienneté dans la catégorie.

Le « double surclassement » (deux catégories d'âge au-dessus) est interdit sauf celui des seniors 3 en seniors 1.

Aucun autre double surclassement n'est autorisé, ni aucune autre forme de surclassement (ex : triple surclassement...).

B) Surclassement ponctuel

Le surclassement ponctuel des U18, U21 et seniors

Le surclassement ponctuel est autorisé sans certificat médical dans la mesure où il n'y a pas de changement de distance, de blason ou de piquet.

Cas particulier des seniors 3 en Tir à l'Arc Extérieur :

Ils peuvent être surclassés ponctuellement en Tir à l'Arc Extérieur en senior 2 ou senior 1 sans certificat médical.

Les U18, dans le cadre du surclassement ponctuel, s'ils changent de distance, de blason ou de piquet devront fournir un certificat médical de simple surclassement établi



par le médecin de leur choix et qui sera valable pendant 1 an.

À noter que les archers ne pourront pas se surclasser ponctuellement dans la catégorie supérieure avec une arme non reconnue dans leur catégorie de licence.

C.3.3 Les transferts de club

Un licencié est libre de changer de club à tout moment.

Le transfert d'un club à un autre se définit comme le fait de changer de club en cours de saison sportive, après avoir pris sa licence dans un premier club.

Au niveau sportif, un transfert après le 30 novembre permet à l'archer de tirer en individuel pour son nouveau club, mais ne permet pas d'entrer dans la composition d'une équipe de club, quelle que soit la discipline concernée.

Toute prise de licence d'un archer étranger dans un club français après le 30 novembre, est considérée comme un transfert.

Pénalité : Une équipe ne respectant pas cette règle sera rétrogradée en divisions inférieures pour la D1, la D2 et la « DR Excellence ». Pour toutes les autres compétitions par équipe, quelle que soit la discipline, l'équipe sera déclassée et ne pourra être sélectionnée la saison suivante.

Exceptions

- Un archer non-licencié sur l'année sportive n-1 de sa prise de licence, pourra faire partie d'une équipe de son nouveau club, s'il prend sa licence avant le 1er avril de la saison sportive.
- Si son transfert ne conduit pas l'archer à changer de département, il peut faire partie d'une équipe départementale, sans restriction de temps.
- Si son transfert ne conduit pas l'archer à changer de région, il peut faire partie d'une équipe régionale, sans restriction de temps.

C.4 Comportement sur les terrains de compétition

Interdiction de fumer

Dans toute compétition, il est interdit de fumer sur l'ensemble du site de la compétition. Les cigarettes électroniques sont soumises à cette interdiction.

C.5 Qualifications / Sélections aux championnats de France / Classements nationaux

Les règles de qualification et de sélection ainsi que les modalités financières d'inscription sont publiées sur le site internet de la FFTA www.fft.fr.

Les Qualifications : elles ne s'appliquent qu'au Beursault, discipline pour laquelle il existe des planchers de qualification.

Les Sélections : elles s'appliquent aux disciplines pour lesquelles il existe un classement national. Un arrêté sélectif sert à établir la liste des participants retenus en Tir à 18 m, Tir à l'Arc Extérieur, Tir en Campagne, Parcours Nature, Tir sur Cibles 3D et



Para-Tir à l'Arc.

C.5.1 Qualifications / Sélections aux Championnats de France Individuels

C.5.1.1 Qualification et procédure d'inscription au championnat de France de tir Beursault

- **La qualification :**

Pour se qualifier au Championnat de France Beursault, il faut pour toutes les catégories et pour toute la France sans restriction :

- Participer au minimum à deux compétitions qualificatives :
 - Un concours qualificatif ou championnat inscrit au calendrier fédéral ;
 - Un Tir du BOUQUET PROVINCIAL ;
- Réaliser 1 score qualificatif (Cf. Tableau des planchers de qualification sur le site internet de la FFTA www.fftta.fr).

- **Procédure et calendrier de validation et d'inscription :**

Se reporter au document PROCEDURE D'INSCRIPTION et QUOTAS CHAMPIONNAT DE FRANCE TIR BEURSAULT sur le site internet de la FFTA www.fftta.fr.

- **Pré-inscription :** lors de sa pré-inscription au championnat de France, l'archer doit choisir l'arme avec laquelle il va concourir.

C.5.1.2 Sélection : mode de sélection aux championnats de France individuels de tir à 18m, tir à l'arc extérieur, tir en campagne, parcours nature, tir sur cibles 3D et para-tir à l'arc

- Il est tenu un classement national individuel établi sur **la base des 3 meilleurs scores pour toutes les catégories ;**

Lecture du classement :

les classements nationaux et l'arrêté sélectif individuel pour tous les Championnats de France sont établis sur **la moyenne des 3 meilleurs scores ;**

- Les classements nationaux sont consultables sur Internet www.fftta.fr. Les classements évoluent tout au long de la saison, en fonction de la rentrée des scores ;
- La période des classements nationaux débute le 1er septembre et s'arrête le 31 août suivant.

Tout archer souhaitant participer aux Championnats de France doit :

- **Effectuer une pré-inscription** entre les dates fixées par la FFTA, sous réserve d'avoir réalisé un score dans la discipline concernée. Si la pré-inscription n'est pas réalisée dans les délais prévus, il n'y a pas de possibilités de rattrapage. Lors de sa pré-inscription, l'archer doit choisir l'arme avec laquelle il va concourir ;

- **Se référer aux modalités annuelles** publiées par la FFTA, qui précisent les conditions d'éligibilité et les procédures ;
- **Vérifier sa position au classement** via les classements nationaux ;
- **Conditions de participation au Championnat de France :**
Dans toutes les disciplines :
Un tableau officiel des quotas est publié par la Fédération chaque année.

L'arrêté sélectif est effectué à partir d'une extraction du classement national 10 jours avant la date du championnat de France, et au plus tard le 31 août.

Cet arrêté permet de déterminer la liste des sélectionnés au championnat de France parmi les « n » premiers de l'arrêté sélectif. Les sélectionnés sont les archers préinscrits jusqu'à concurrence des quotas.

Cas particulier de la discipline Tir à l'Arc Extérieur

Dans cette discipline, pour le Tir à l'Arc Extérieur Distances Internationales, il existe des championnats de France par catégorie d'âge, pour les Jeunes de U13 à U21 d'une part, et pour les Adultes de S1 à S3 d'autre part, ainsi qu'un championnat de France Toutes catégories Élite pour les U18 à S3 tirant à 70 m sur blason de 122 cm pour les Arcs Classique, 50 m sur blason de 80 cm pour les Arcs à Poulies.

Pour les U18, U21, S1, S2 et S3, les archers ont la possibilité de se pré-inscrire dans le championnat de leur catégorie d'âge, et au championnat de France Élite.

Les U18 et S3 peuvent participer à ce championnat « Toutes Catégories » Classique dans la mesure où :

- ils ont réalisé des scores à 70 m (pour apparaître au classement « Toutes Catégories »).

Ces scores réalisés à 70 m seront pris en compte :

- pour le classement « Toutes Catégories », ;
- pour les scores sélectifs à 60 m de leur catégorie.

Pour les championnats de France, le choix entre TAE Distances Internationales et TAE Distances Nationales se fait au moment de la pré-inscription.

Pour participer au Championnat de France TAE Distances Internationales :

- il faut être préinscrit en TAE Distances Internationales ;
- il faut être dans la limite du quota du Championnat de France TAE Distances Internationales.

Pour le Championnat de France Distances Nationales (50 m sur blason de 122 cm) :

- il faut être préinscrit en TAE Distances Nationales ;
- il faut être dans la limite du quota du Championnat de France TAE Distances Nationales.

Pour participer au Championnat de France TAE Distances Internationales Élite :

- il faut être préinscrit en TAE Distances Internationales Élite ;
- il faut être dans la limite du quota du Championnat de France TAE Distances Internationales Élite.

Les scores des Championnats de France, des finales nationales, des épreuves de sélection en équipe nationale et des compétitions et championnats internationaux se déroulant après la date du 31 août seront intégrés rétroactivement sur la saison à laquelle le championnat est rattaché.

Pour les archers des DROM-COM, les classements sélectifs seront arrêtés avant les dates d'arrêt des classements sélectifs nationaux. Les archers des DROM-COM entrant dans les quotas gagneront leur sélection. Les dates d'arrêt de ces classements seront précisées chaque année lors de la publication du calendrier national.

Cas particulier pour le Championnat de France Para-tir à l'arc TAE

Les para-archers peuvent se préinscrire :

- soit au championnat de France de Para-tir à l'arc TAE Distances Nationales ;
- soit au championnat de France de Para-tir à l'arc TAE Distances Internationales.

Le classement national et l'arrêté sélectif individuel pour le Championnat de France Para-tir à l'arc TAE est établi **sur la moyenne des deux meilleurs scores** en relation avec la discipline choisie.

C.5.1.3 Règlement des classements nationaux

Le classement national

1. Principe

En cours de saison, pour chaque discipline, on établit un classement « Classement national provisoire ». Ce classement est alimenté par les scores, au jour le jour en fonction de leur intégration informatique par les organisateurs. Quand une catégorie scratch est ouverte, son classement est tenu en parallèle.

La prise en compte de scores réalisés à l'étranger doit répondre à 7.a du

C.5.1.3 Règlement des Classements Nationaux

2. Calcul

La place d'un tireur dans le classement s'obtient par une moyenne des scores calculée après la mise à jour du fichier scores par les organisateurs de compétitions.

- Seule la partie entière de la moyenne est affichée ;
- Le classement s'effectue dans l'ordre décroissant en prenant en compte la partie décimale.

Les ex aequo seront départagés à la meilleure performance, puis à la deuxième performance, puis à la 3ème et ainsi de suite jusqu'à l'épuisement des scores enregistrés. Pour la sélection aux Championnats de France, si l'égalité demeure entre des archers, le plus jeune des archers à égalité sera sélectionné.



- *Tir en Campagne* :

Ne sont pris en compte pour le classement que les scores réalisés sur des parcours conformes au C.1.1 du Règlement Tir Campagne.

Lors d'une compétition programmée sur 2 jours, si les distances inconnues n'ont pas été modifiées pour le 2ème jour, seuls les scores réalisés le premier jour seront pris en compte pour le classement de la compétition.

Le score des deux « 24 cibles » est pris en compte pour le classement national (soit 2 valeurs).

3. Catégories reconnues

- 3.1 *Le classement National U11*

	Catégorie d'arc
Tir à 18 m	Arc Classique
Tir à l'Arc Extérieur	Arc Classique

Catégories non ouvertes aux Championnats de France

- 3.2 *Catégories d'âge ouvertes dans le classement national*

Les catégories d'âge ouvertes dans le classement national sont les suivantes :

Discipline	Catégorie d'arc	Catégorie d'âge
Tir à 18m	Arc Classique	U13, U15, U18, U21, Séniors 1, Séniors 2, Séniors 3 Toutes catégories (U18, U21, Séniors 1, Séniors 2, Séniors 3)
	Arc à Poulies	U15 (U13 et U15), U18, U21, Séniors 1, Séniors 2, Séniors 3 Toutes catégories (U18, U21, Séniors 1, Séniors 2, Séniors 3)
	Arc Nu (Bare Bow)	U18 (U15 et U18) Toutes catégories (U21, Séniors 1, Séniors 2, Séniors 3)
Distances Internationales	Arc Classique	U13, U15, U18, U21, Séniors 1, Séniors 2, Séniors 3 Toutes catégories (U18, U21, Séniors 1, Séniors 2, Séniors 3)
	Arc à Poulies	U18, U21, Séniors 1, Séniors 2, Séniors 3 Toutes catégories (U18, U21, Séniors 1, Séniors 2, Séniors 3)
	Arc Classique	U13, U15, U18, U21, Séniors 1, Séniors 2, Séniors 3
Tir à l'Arc Extérieur	Arc à Poulies	U15 (U13 et U15), U18, U21, Séniors 1, Séniors 2, Séniors 3 U18 (U15 et U18)
	Arc Classique	U13, U15, U18, U21, Séniors 1, Séniors 2, Séniors 3
	Arc Nu (Bare Bow)	U18 (U15 et U18) Toutes catégories (U21, Séniors 1, Séniors 2, Séniors 3)
Tir en Campagne	Arc Classique	U13, U15, U18, U21, Séniors 1, Séniors 2, Séniors 3
	Arc à Poulies	U15 (U13 et U15), U18, U21, Séniors 1, Séniors 2, Séniors 3
	Arc Nu (Bare Bow)	U18 (U15 et U18), U21, Séniors 1, Séniors 2, Séniors 3
	Arc Droit	Toutes catégories
Parcours Nature et Tir sur Cibles 3D	Arc Nu (Bare Bow)	U13, U15, U18, U21, Séniors 1, Séniors 2, Séniors 3
	Arc à Poulies nu	U21, Séniors 1, Séniors 2, Séniors 3
	Arc Droit	U21, Séniors 1, Séniors 2, Séniors 3
	Arc Chasse	U21, Séniors 1, Séniors 2, Séniors 3
	Arc Libre	U15 (U13 et U15), U18, U21, Séniors 1, Séniors 2, Séniors 3

Pour le Para-Tir à l'arc :

En fonction des catégories de handicap et de l'arme utilisée, le classificateur déterminera avec l'archer la classe sportive qui sera prise en compte sur la licence et dans les classements nationaux para tir à l'arc.

Ces classes sportives tiennent également compte de regroupement pour différentes catégories de handicap en fonction de la population d'archers. Elles sont présentées dans les tableaux ci-dessous.



Para Tir à 18m					
		ARC CLASSIQUE		ARC A POULIES	
Cat. de Tir	Catégories	Femme	Homme	Femme	Homme
OPEN	Scratch (U21,S1,S2,S3)	18m 40	18m 40	18m T40	18m T40
FEDERAL	Scratch (U21,S1,S2,S3)	18m 40	18m 40	18m T40	18m T40
CHALLENGE	Scratch (U13 à S3)	18m 60	18m 60	18m 60	
CRITERIUM	Scratch (U13 à S3)	10m 60	10m 60	15m 60	

ARC CLASSIQUE ET ARC A POULIES			
HV1	Scratch (U13 à S3)	18m 60	
HV2-3	Scratch (U13 à S3)	18m 60	
HV LIBRE	Scratch (U13 à S3)	18m 60	18m 60
W1	Scratch (U13 à S3)	18m 40	
OPEN	**Jeunes (U13,U15,U18)	18m 60	
FEDERAL	**Jeunes (U13,U15,U18)	18m 60	

ARC CLASSIQUE		
SUPPORT 1	***Scratch (U13 à S3)	15m 80
SUPPORT 2	***Scratch (U13 à S3)	15m 80

TAE National					
		ARC CLASSIQUE		ARC A POULIES	
Cat. de Tir	Catégories	Femme	Homme	Femme	Homme
*OPEN	Scratch (U21,S1,S2,S3)	50m 122	50m 122	50m 122	50m 122
*FEDERAL	Scratch (U21,S1,S2,S3)	50m 122	50m 122	50m 122	50m 122
CHALLENGE	Scratch (U13 à S3)	20m 80	20m 80	20m 80	
CRITERIUM	Scratch (U13 à S3)	15m 80	15m 80	20m 80	

		ARC CLASSIQUE	ARC A POULIES
HV LIBRE	Scratch (U13 à S3)	30m 80	30m 80
W1	Scratch (U13 à S3)	50m 122	
OPEN	**Jeunes (U13,U15,U18)	30m 80	
FEDERAL	**Jeunes (U13,U15,U18)	30m 80	

ARC CLASSIQUE		
SUPPORT 1	***Scratch (U13 à S3)	20m 80
SUPPORT 2	***Scratch (U13 à S3)	20m 80

TAE International					
		ARC CLASSIQUE		ARC A POULIES	
Cat. de Tir	Catégories	Femme	Homme	Femme	Homme
*OPEN	Scratch (U21,S1,S2,S3)	70m 122	70m 122	50m 80 (5-X)	50m 80 (5-X)
*FEDERAL	Scratch (U21,S1,S2,S3)	70m 122	70m 122	50m 80 (5-X)	50m 80 (5-X)

ARC CLASSIQUE ET ARC A POULIES		
HV1	Scratch (U13 à S3)	30m 80
HV2-3	Scratch (U13 à S3)	30m 80
W1	Scratch (U13 à S3)	50m 80

*En TAE I, le "senior 3" arc classique tire à 60m sur blason 122, s'il veut concourir au championnat de France Para TAE I, il devra se surclasser annuellement pour tirer en S1 ou S2 à 70m 122

**Pour les catégories U13, U15 et U18 :

En Tir à 18m, les scores réalisés sont pris en compte au classement national Tir à 18m et au classement national Para TA Tir à 18m

En TAE, les scores réalisés à 30m ou plus en TAE sont pris en compte au classement national TAE I ou TAE N et au classement national Para TAE N.

***Les archers de la catégorie Support 1 et Support 2 tirent seuls sur leur cible.

Tableau de correspondance

Catégorie de tir	Classification
W1	W1
Open	W2 et ST
Fédéral	NEI et Sourds
Challenge	W3 et ST3
Critérium	W4 et ST4
HV Libre	B1, B2, B3 et NEB
HV1	B1
HV2-3	B2 et B3
Support 1	SUP1
Support 2	SUP2
Jeune	W3, ST, NEI et Sourds

Le classement national sert de base pour déterminer les catégories qui seront ouvertes au Championnat de France selon les disciplines (cf. chapitre B).

4. Les classements provisoires sont basés sur la moyenne des 3 meilleurs scores réalisés par l'archer. S'il y a moins de 3 scores, la moyenne est établie sur le nombre de scores réalisés. A partir de l'arrêté sélectif DROM-COM de chaque discipline, la moyenne s'établit sur les 3 meilleurs scores, les scores manquants sont comptés pour 0.

5. La moyenne des 3 meilleurs scores réalisés par l'archer dans la saison détermine le classement définitif. Le classement intermédiaire n'est plus disponible lorsque le classement définitif est affiché.

6. Au début de chaque nouvelle saison, après publication du classement définitif, les classements sont réinitialisés.

7.a/ Scores réalisés sur des compétitions à l'étranger

Les compétitions à l'étranger inscrites au Calendrier FFTA sont prises en considération. Chacune des performances est enregistrée. Dans le cadre des compétitions internationales inscrites au calendrier FFTA, gérées par lanseo, les performances réalisées par les archers français licenciés à la FFTA sont automatiquement enregistrées au classement national.

Pour les autres compétitions réalisées à l'étranger (non inscrites au calendrier FFTA), il appartient aux tireurs réalisant des scores à l'étranger de les communiquer à la FFTA par courrier et avec les justificatifs suivants :

- Pour qu'un score réalisé à l'étranger soit pris en compte pour le classement national, il faut :
 - que le concours soit inscrit au calendrier de la WA, ou d'une association membre de la WA ;
 - fournir les résultats de la compétition ;

- l'extrait du calendrier national (ou le lien sur le site de la fédération concernée);
- les feuilles de marque contresignées par l'arbitre.

Les scores doivent être transmis à la fédération par mail avec copie des documents dans les 30 jours. Envoi confirmé par courrier avec les originaux. **Ne sont pas prises en compte** les demandes qui arrivent après ce délai.

b/ Scores réalisés sur les compétitions des fédérations conventionnées avec la FFTA

Pour le cas des archers ayant des licences délivrées pour la compétition par les fédérations conventionnées, les scores réalisés lors des compétitions officielles portées au calendrier des fédérations respectives peuvent être pris en compte pour les classements de la FFTA.

La procédure est la suivante :

- La compétition doit avoir été arbitrée par des arbitres actifs de la FFTA;
- Fournir l'extrait du calendrier national (ou le lien sur le site de la fédération concernée);
- Les scores doivent être réalisés selon le règlement FFTA, joindre la feuille de marque originale signée par l'arbitre portant la mention « score réalisé selon le règlement FFTA ».

Joindre les résultats de la compétition où apparaissent les deux numéros de licences.

Les documents justificatifs devront parvenir à la FFTA dans un délai de 30 jours suivant la fin de la compétition. Pour que le score soit pris en compte pour le sélectif au Championnat de France de la discipline concernée, les documents devront parvenir 10 jours avant la date de l'arrêté dudit sélectif.

En cas de dossier incomplet et/ou réception au-delà du délai de 30 jours, les scores réalisés ne seront pris en compte dans aucun classement national.

8. Seuls les résultats conformes à la réglementation et transmis à la FFTA selon le schéma de transmission établi par la Fédération sont pris en considération. Des irrégularités dans la forme, la présentation de ces résultats peuvent affecter les classements et sont susceptibles de provoquer des retards ou des rejets. Dans un souci d'équité, la FFTA se réserve le droit de déclasser les compétitions qui entravent la fiabilité des classements.

9. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit de soumettre au Conseil d'Administration des amendements au présent règlement applicables dès le démarrage de la saison sportive de la licence suivante. La Commission Sportive peut être saisie d'une réclamation écrite par tout participant. Elle examine le dossier dans le respect du présent règlement, délibère et soumet son avis au Bureau Exécutif de la FFTA qui se prononcera définitivement.



C.5.2 Sélection par équipes

Les participations des clubs dans la filière par équipe sont développées dans les chapitres correspondants.

Il en est de même pour les championnats par équipes de départements ou régionales.

C.5.2.1 Classement national Tir à l'extérieur « Jeunes » par équipe de club

Le classement national « jeunes » par équipe de club s'appuie sur le classement national individuel. Il est calculé en totalisant les 3 meilleures moyennes des archers classés d'un même club. Les règles générales du classement individuel (définitif) s'appliquent. Le classement national « jeunes » par équipe de club permet de sélectionner les équipes pour le championnat de France jeunes par équipe de club. Le classement national « jeunes » par équipe comprend trois catégories :

- « **garçons** » regroupant les catégories **U21 et U18** ;
- « **filles** » regroupe les catégories **U21 et U18** ;
- « **Jeune mixte** » regroupant la catégorie **U13 et U15 filles et garçons**.

C.5.2.2 Classement national double mixte par équipe de club en TAE discipline internationale

Le classement national Double Mixte par équipe de club s'appuie sur le classement national individuel.

Il est calculé en totalisant la meilleure moyenne Femme et la meilleure moyenne Homme des archers classés d'une même arme et d'un même club.

Les règles générales du classement individuel définitif s'appliquent.

Le classement national Double Mixte par équipe de club permet de sélectionner les équipes pour les différents Championnats de France Double Mixte par Équipe de Club en TAE Discipline Internationale. Le Classement National Double Mixte par équipe de club existe dans les disciplines et catégories suivantes

En Tir à l'Arc Extérieur :

- « **Arc Classique** » regroupant les catégories Femmes et Hommes des Classements Nationaux Scratch Arc Classique ;
- « **Arc à Poulies** » regroupant les catégories Femmes et Hommes des Classements Nationaux Scratch Arc à Poulies ;
- « **Jeunes** » regroupant les catégories **U21 et U18, Femme et Homme en Arc Classique**.

C.5.2.3 Classement national double mixte par équipe de club en Tir en Campagne et Tir sur cibles 3D

Pour établir un score d'un Double Mixte par équipe de club en Tir en Campagne et Tir sur Cibles 3D, on prend en compte le meilleur score femme et le meilleur score homme d'un même club, dans la même arme (et même piquet de tir) réalisés à la même date sur une même épreuve.

Le Classement National s'établira sur la moyenne des **2** meilleurs scores qualificatifs du club.

On reconnaît pour la discipline Tir en Campagne, 4 classements Double Mixtes :

- Mixte Arc classique = regroupant les catégories de U21 à S3 ;
- Mixte Arc à Poulies = regroupant les catégories de U21 à S3 ;
- Mixte Bare Bow = regroupant les catégories de U21 à S3 ;
- Mixte Arc Droit = regroupant les catégories de U13 à S3.

On reconnaît pour la discipline Tir sur Cibles 3D, 4 classements Double Mixtes :

- Mixte Arc Nu = regroupant les catégories de U18 à S3 ;
- Mixte Arc Libre = regroupant les catégories de U21 à S3 ;
- Mixte Arc Droit = regroupant les catégories de U21 à S3 ;
- Mixte Arc Chasse = regroupe les catégories de U21 à S3.

C.6 Les règles d'abandon

Il faut distinguer l'abandon de l'arrêt du tir. Il y a abandon lorsqu'il n'y a pas reprise du tir. D'une manière générale, quelle que soit la discipline et la cause de l'abandon :

- L'archer est considéré comme ayant participé à la compétition ;
- L'archer est classé avec le score acquis au moment de l'abandon (sauf lors des compétitions avec finales) ;
- Les arrêts du tir et les abandons doivent être signalés sur le rapport d'arbitre (observations).

Récompenses

L'archer, qui a abandonné, a droit à toutes les récompenses prévues par l'organisateur, en fonction de sa place ou de son score réalisé au moment de l'abandon.

Qualification / Sélection pour un championnat

Si le score réalisé au moment de l'abandon est suffisant pour une qualification ou une sélection, cette dernière est valable.

Record de France

Un record de France (ou une meilleure performance française), amélioré par un archer qui arrête (ou abandonne) est valable et peut être soumis à la demande d'homologation, si le score a été réalisé avant l'arrêt (ou l'abandon).



Exemple : lors d'une Épreuve 1440 (4 distances), un archer tire le 90 m en entier, tire 4 volées du 70 m, arrête le tir (en prévenant l'arbitre), reprend le tir à la moitié du 50 m (avec autorisation de l'arbitre), et termine la compétition. Dans ce cas :

- si l'archer améliore le record de France du 90 m, le record est homologable ;
- si l'archer améliore le record de France du 30 m, le record ne peut pas être homologué, car il n'a pas été tiré dans les mêmes conditions que les autres archers.
- **Double Tir à l'Arc Extérieur (4 distances)**

Dans le cas d'un double Tir à l'Arc Extérieur 4 distances avec classement unique sur les deux tirs (compétition, prévue au calendrier de la FFTA), si l'archer abandonne au cours du premier tir :

- l'archer est autorisé à reprendre le tir lors du 2e tir ;
- l'archer est classé avec le score cumulé des deux tirs ;
- l'archer a droit aux prix prévus en fonction de son score cumulé ;
- les records de France améliorés lors du 2e tir peuvent être homologués ;

Si l'archer change d'arme pour le 2e tir (avec accord de l'organisateur), il sera classé uniquement avec le score du premier tir.

- **Tir à 18 m**

La compétition prévue au calendrier de la FFTA est 2 x 25 m + 2 x 18 m, avec un seul classement. Un archer tire le 2 x 25 m et abandonne :

- l'archer est classé avec son score au 2 x 25 m ;
- l'archer a droit aux prix prévus, en fonction de sa place ou de son score ;
- son score du 2 x 25 m est pris en compte pour le classement national ;
- si l'archer améliore le record de France du 2 x 25 m, le record peut être homologué ;

Un archer tire une partie du 2 x 25 m, arrête le tir et tire le 2 x 18 m en entier : si l'archer améliore le record de France du 2 x 18 m, ce record ne peut pas être homologué, car non tiré dans les mêmes conditions que les autres archers, mais sera pris en compte pour le classement national.

- **Parcours**

Si un archer n'est plus en capacité de tirer (raison médicale ou bris de matériel), pour pouvoir tirer le jour suivant, il doit terminer le parcours avec son peloton. Toutes les flèches non tirées doivent être marquées comme "Manquée" (M) sur sa feuille de marque. Si l'archer doit quitter le parcours, il doit en informer un arbitre et ne pourra pas reprendre la compétition.

- **Tir par équipes**

Si une équipe se compose, avant le début des tirs, de 3 archers seulement et qu'un des trois archers abandonne au cours de la compétition, il ne pourra pas être remplacé, même si d'autres archers du même club participent à cette compétition.



C.7 Les records de France et les meilleures performances françaises

Un nouveau record de France ou une meilleure performance française est établi lorsqu'un score supérieur d'au moins 1 point, par rapport au record ou à la meilleure performance existant, est atteint.

En Tir à l'Arc Extérieur, dans le cas d'un score parfait (= le maximum pouvant être atteint), un nouveau record doit comporter le nombre de 10 intérieur (10X) et avoir au moins un 10X de plus que l'ancien record.

La FFTA reconnaît comme record de France ou meilleure performance française toute performance améliorée ou établie dans une catégorie officielle selon le tableau publié en [Annexe 4](#).

Champ d'application

Disciplines de tir sur Cibles Anglaises (Tir à 18 m - Tir à l'Arc Extérieur), lors de compétitions officielles en France ou à l'étranger.

Un archer (ou une équipe), améliorant le record de France (ou la meilleure performance française) de sa catégorie ainsi que de catégories supérieures : la nouvelle performance peut être soumise à homologation dans la catégorie de l'archer (ou de l'équipe) et les catégories supérieures, à condition que cette performance ait été établie en conformité avec les règlements fédéraux (distances, taille des blasons, etc...).

Exemple : un U18 améliore le record de France de l'Épreuve 1440 (4 distances) (détenu par un Senior 1) ; le record pourra être soumis à homologation si ce compétiteur a participé à la compétition en tirant sur les distances internationales (90, 70, 50, 30 m). Si le record est homologué par la FFTA, ce U18 sera le nouveau détenteur du record de France Épreuve 1440 dans les catégories U21 et Scratch (Toutes catégories).

• Définition

On appelle « **records de France** » les meilleurs scores réalisés par un archer français établis sur une compétition officielle. Le tableau des records de France est publié sur le site de la FFTA.

On appelle « **meilleures performances françaises** » les meilleurs scores réalisés par un archer français établis sur une compétition officielle, dans les catégories officielles selon le tableau publié en [Annexe 4](#).

• Conditions d'homologation pour les équipes

Sur les qualifications, un record de France (ou une meilleure performance française) peut être amélioré par le cumul des scores réalisés par les archers d'une même équipe. En cas de compétition avec plusieurs départs, les scores pris en compte doivent être réalisés par les archers **tirant sur le même départ**.

Un record de France (ou une meilleure performance française) peut être amélioré uniquement lors de matchs de phases éliminatoires ou finales (compétitions de la WA, de la WAE, Épreuve STAR) ou lors des matchs de classement attribuant une place définitive.

Les résultats issus des matchs de la saison régulière (Championnat de France D1 Arc à Poulies) sont considérés comme des matchs permettant l'établissement du classement définitif des clubs sur la saison sportive. De ce fait, il peut être établi des meilleures performances françaises sur ces matchs.

Scores établis sur 3 archers

En Tir à 18 m :

- 3 x 60 flèches (2 x 25 m ou 2 x 18 m).

En extérieur :

- 3 x 144 flèches (Épreuve 1440 4 distances internationales);
- 3 x 72 flèches (Tir à l'Arc Extérieur 2 x 70 m Arc Classique, Tir à l'Arc Extérieur 2 x 50 m Arc Poulies);
- Match 24 flèches (4 volées de 6 flèches) (Arc à Poulies).

Scores établis sur 2 archers

En extérieur :

- 2 x 72 flèches (Tir à l'Arc Extérieur 2 x 70 m Arc Classique, Tir à l'Arc Extérieur 2 x 50 m Arc à Poulies et W1);
- Match 16 flèches (4 volées de 4 flèches) (Arc à Poulies et W1).
- **Procédure d'homologation**

Record ou meilleure performance amélioré en France :

Le compétiteur doit demander au greffe que lui soit remis l'original de la ou des feuilles de marque qu'il remet à l'arbitre en l'informant du nouveau record et en lui présentant sa licence afin que l'arbitre puisse relever le n° de la licence et le n° d'agrément du club. Dans le cadre du Para-Tir à l'arc, en plus de la licence, le compétiteur devra présenter sa feuille de classification pour que l'arbitre puisse relever également sa catégorie de tir et mentionner que les aides techniques et humaines utilisées sont conformes aux indications de la carte de classification.

L'arbitre complète la demande d'homologation (voir à la fin du chapitre en [Annexe 4.](#)), afin de prendre en considération tous les éléments nécessaires à l'homologation. Il transmet la demande d'homologation à la FFTA (Service des activités sportives) dans les 48 heures. La FFTA statuera sur l'homologation et délivrera les diplômes correspondants.

Record ou meilleure performance amélioré à l'étranger :

Pour homologuer un score à l'étranger, il est nécessaire de fournir :

- Un justificatif de l'inscription de la compétition au calendrier de la WA ou d'une association membre de la WA;

- Les résultats complets de la compétition ;
- L'extrait du calendrier national (ou le lien sur le site de la Fédération concernée) ;
- Les feuilles de marque contresignées par l'arbitre.

• **Publication**

La publication intervient après le délai nécessaire à l'homologation. Le service « internet » de la FFTA est, à ce titre, une publication officielle. La FFTA pourra utiliser tout autre moyen de publication.

• **Diplôme**

Le titulaire d'une performance homologuée recevra des services de la FFTA un diplôme attestant de son record ou de sa meilleure performance française.

• **Imprimé de demande d'homologation des records et meilleures performances françaises**

Voir en [Annexe 4](#).

Précisions sur l'imprimé de demande d'homologation :

Tir à 18 m individuel = total d'un 2 x 25 m ou 2 x 18 m ou 2 x 15 m ou 2 x 10 m.

Tir à l'Arc Extérieur individuel = total Épreuve 1440 (4 distances) ou Tir à l'Arc Extérieur (2 x 70, 2 x 60, 2 x 50, 2 x 40, 2 x 30 m, 2 x 20 m, 2 x 15 m) ;

- Duel 15 flèches (Arcs à Poulies et W1) = score réalisé lors des phases éliminatoires ou des phases finales.

Tir par équipes (Tir à l'Arc Extérieur)

- match 24 flèches (Arc à Poulies) = score réalisé lors des 1/8, ou 1/4, ou 1/2 finales, ou finales (bronze ou or) ou phase de Saison Régulière de la filière par équipe ;
- match 16 flèches (Arc à Poulies et W1) = score réalisé lors des 1/8, ou 1/4, ou 1/2 finales, ou finales (bronze ou or) ou phase de Saison Régulière de la filière par équipe ;
- 3 x 144 flèches = la somme des 3 scores de qualification d'une Épreuve 1440 4 distances internationales ;
- 3 x 72 flèches = la somme des 3 scores de qualification d'un Tir à l'Arc Extérieur 2 x 70 m Arc Classique, Tir à l'Arc Extérieur 2 x 50 m Arc Poulies et W1 ;
- 2 x 72 flèches = la somme des 2 scores de qualification d'un Tir à l'Arc Extérieur 2 x 70 m Arc Classique, Tir à l'Arc Extérieur 2 x 50 m Arc Poulies et W1.

Tir par équipes (Tir à 18 m)

- 3 x 60 flèches = la somme des 3 scores de qualification (2 x 25 m ou 2 x 18 m) ;
- Match 24 flèches (Arc à Poulies) = score réalisé lors des 1/8, ou 1/4 ou 1/2 finales, ou finales (bronze ou or).

- **Les records du monde**

Les compétitions suivantes sont considérées automatiquement comme tournois pour les records du monde :

- Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- Championnats du monde ;
- Tournois pour le classement mondial.

Pour les autres compétitions se reporter au [II.1 Tir à l'Arc Extérieur – Article A.8](#) et au [II.2 – Tir à 18 m – Article A.8](#).

C.8 Les règles d'exclusion

Un archer, ayant participé au tracé d'un parcours de Tir en Campagne, de Parcours Nature ou de Tir sur cibles 3D comportant des éléments inconnus ne peut pas concourir officiellement pour le classement, ni prétendre à un prix, une sélection.

C.9 Les licences

Les compétitions inscrites au calendrier de la FFTA ne sont ouvertes qu'aux licenciés de la FFTA et à ceux des fédérations membres de la WA. Les organisateurs de manifestations sont tenus de se conformer aux règles édictées par la FFTA. À ce titre, les arbitres doivent être associés au contrôle des licences exercé au greffe du concours par l'organisateur.

Pour prendre part à la compétition, l'archer doit être titulaire d'une licence ouverte à la compétition en cours de validité.

Lors du passage au greffe l'un des justificatifs suivants peut être demandé, dès lors il conviendra que **l'archer soit en mesure de présenter l'un d'eux** :

- présentation d'une « attestation de licence » papier avec photo ;
- présentation d'une « attestation de licence dématérialisée avec photo » sur un support informatique : type Smartphone ou tablette ;
- communication du n° de licence (ou nom, prénom) avec justificatif officiel d'identité ;
- passeport sportif : il comporte la photo + le n° de licence ;
- Règle spécifique pour toutes les compétitions nationales : présentation sur demande du Délégué Technique d'un justificatif officiel d'identité attestant la nationalité de l'archer.

L'obtention d'une licence ouverte à la compétition sous-entend lors de sa souscription, un contrôle strict de l'attestation de non contre-indication à la pratique en compétition par le président de club. De ce fait cette pièce ne fait pas partie des justificatifs qui peuvent être demandés au greffe d'une compétition.

C.10 Réclamations - Appels - Litiges

Pour la procédure, se reporter au Chapitre B.5 Jury d'Appel.

- Pour le Tir à l'Arc Extérieur : [II.1 Le Tir à l'Arc Extérieur - B.10 et B.11](#)
- Pour le Tir à 18m : [II.2 Le Tir à 18m – B.10 et B.11](#)
- Pour le Tir en Campagne : [II.3 Le Tir en Campagne – B.10 et B.11](#)

C.11 Les sanctions (voir Règlement Intérieur de la FFTA, Chapitre 19)

Les sanctions prévues à l'encontre des tireurs, dans le cadre d'une compétition, sont les suivantes :

1. avertissement simple verbal ;
2. avertissement officiel, en notifiant la sanction prise en cas de récidive ;
3. disqualification et perte du droit à toutes récompenses (badges, qualifications, distinctions de la WA) ;
4. expulsion de la compétition, en cas de perturbation ;
5. transmission de la situation au Comité Régional ;
6. Le Comité Régional ou l'arbitre responsable peut adresser un rapport circonstancié à la FFTA pour saisine de la Commission de Discipline Nationale ;
7. seule la FFTA peut être amenée à prononcer une suspension de licence.

Toute sanction, à part l'avertissement simple, doit être transmise à la FFTA.

C.12 Les tenues et l'équipement des compétiteurs

C.12.1 La tenue des compétiteurs

La réglementation suivante s'applique pour :

- Les championnats de France toutes disciplines ;
- Les championnats régionaux toutes disciplines ;
- Les championnats départementaux toutes disciplines.

La réglementation suivante s'applique mais comporte des spécificités détaillées au paragraphe III « Particularités » pour :

- Les compétitions par équipes de club, à tous les niveaux et toutes les disciplines ;
- Toutes les compétitions qui ne sont pas citées précédemment, mais sélectives pour les compétitions nationales et inscrites au calendrier de la FFTA.

La réglementation suivante ne s'applique pas pour :

- Les concours qui relèvent spécifiquement de la réglementation de la World Archery.

Définitions

- Article : pièce vestimentaire ou pièce d'équipement de l'arc ou de l'archer, à l'unité.



- Marque de fabrique : fabricant de la pièce vestimentaire ou pièce d'équipement.
- Publicité : logo de marque commerciale ou entrepreneuriale, en lien avec le club, la FFTA ou le compétiteur. Il doit respecter des lois nationales en vigueur portant sur la publicité.
- Sponsor : partenaire en lien contractuel d'équipement, de financement ou professionnel avec le compétiteur, le club, la structure ou la fédération.
- Tenue de club, de département ou de région (structures déconcentrées) : tenue choisie par l'association affiliée à la FFTA. Elle est considérée comme uniforme quand tous les membres d'une même équipe portent un haut identique et des bas de même couleur. Sur la pièce vestimentaire haute doit apparaître le nom, l'insigne ou le logo de l'association qui concoure, sans restriction de taille, avec, éventuellement, la marque du ou des sponsors prévus cf paragraphe E.2 des Règlements Généraux. Le couvre-chef est libre.
- Tenue PPF : tenue choisie par la structure reconnue au Projet de Performance Fédérale (PPF).
- Tenue de sponsor : vêtements issus de marques commerciales, partenaire du compétiteur sur lequel est identifié nominativement l'archer. Une attestation de sponsoring sera demandée pour pouvoir participer, aux compétitions, vêtu de ce type d'article.
- Tenue de marque : vêtements issus de marques commerciales sans distinction contractuelle avec le compétiteur.

La publicité est encadrée par le paragraphe E.2 des Règlements Généraux.

I - Règles générales :

- La qualité d'une organisation, vis à vis des autorités politiques, administratives, des médias, des partenaires, du public s'accompagne obligatoirement de l'image vestimentaire des compétiteurs des capitaines d'équipe, des coaches, des entraîneurs et des organisateurs.
- Les shorts, jupes, robes et jupes-culottes sont autorisés dans toutes les disciplines, mais ne doivent pas remonter plus haut que l'extrémité des doigts du concurrent, lorsque le bras, la main et les doigts sont tendus le long de son côté.
- Le torse nu, les maillots de corps, ne sont pas autorisés.
- Les pièces de vêtements ne doivent pas être transparentes, ni découvrir le bas du tronc quand les concurrents sont en pleine allonge.
- Les pantalons de type jean, denim et assimilés (autres que blancs) ou déchirés ou les pantalons trop grands, trop larges type Baggys, ne sont pas autorisés, ni considérés comme tenue d'équipe ou de club, de département ou de région, sauf dans les cas repris dans le paragraphe III « Particularités ».

- Les tenues comportant des pièces de type camouflage sont interdites.
- Pour les compétiteurs individuels le port des tenues blanches, de club, de PPF, de sponsor, de marque est autorisé dans les limites du chapitre III particularités. Cet alinéa n'est pas opposable aux réglementations internes des clubs.

II - Vêtements :

Pour les championnats de France, régionaux et départementaux : Sur le pas de tir et pendant toute la durée de la compétition,

Les dames doivent porter :

- Au choix : une robe, une jupe, une jupe culotte, un pantalon, un pantacourt, un legging, un bermuda ou un short.

Et

- Au choix (à manches longues ou courtes) : une blouse, un corsage, une chemise, un polo, tee-shirt ou un « top » qui est un vêtement féminin qui couvre la partie supérieure du corps, devant et derrière, et qui est fixé par au moins une bretelle / ficelle sur chaque épaule.

Les hommes doivent porter :

- Au choix : un pantalon, un pantacourt, un bermuda, ou un short.

Et

- Au choix : (à manches longues ou courtes) une chemise, un polo, ou un tee-shirt.

À ces articles peuvent s'ajouter un vêtement de protection approprié en cas de soleil, de chaleur, de froid ou de pluie :

- Un surpantalon chaud et/ou imperméable ;
- Une veste chaude et/ou imperméable avec ou sans manches, un pull-over ou un gilet ;
- Un couvre-chef ne gênant pas les autres concurrents et compatible avec l'action de tir ;
- La capuche est interdite en situation de tir.

Chaussures :

- Il est interdit de tirer pieds nus, avec des chaussures de ville ou avec toute chaussure ouverte laissant apparaître le dessus du pied, les orteils ou le talon ;
- Les archers doivent se conformer aux restrictions éventuelles des réglementations locales.

Dossards :

- Les compétiteurs doivent porter le dossard fourni par l'organisateur ;
- Il doit être porté et visible durant la totalité de la compétition ;
- Il peut être porté dans le dos, sur le carquois ou à la ceinture ;



- Un concurrent ne peut pas cacher le nom du ou des sponsors inscrits sur le dossard fourni par l'organisateur.

III - Particularités :

Compétitions de parcours (toutes disciplines) :

- Des vêtements et des chaussures adaptés aux conditions du terrain doivent être portés pendant les tirs ;
- En individuel, le port du jean (tous les types) est autorisé pour les épreuves, mais interdit pour les cérémonies.

Compétitions par équipes de club (toutes disciplines) :

- Tous les participants à une compétition des filières par équipes de club doivent porter la tenue de club pendant toute la compétition, y compris les archers participant en individuel si la compétition leur est ouverte ;
- Tous les membres d'une même équipe, ainsi que le capitaine, le coach et l'entraîneur, doivent porter la tenue de club uniforme ;
- Les tenues PPF, des structures déconcentrées, les tenues de sponsor, les tenues de marques sont interdites.

Run archery :

Sont autorisés en dehors des cérémonies :

- Chaussures de course fermées ;
- Vêtements de course adaptés aux conditions climatiques y compris des shorts et des hauts sans manches.

Beursault :

Seules sont autorisées pour tous les niveaux de compétition les tenues de compagnie, de club ou blanches.

Compétitions sélectives pour les compétitions nationales :

La tenue vestimentaire doit être conforme aux règles précédentes, le port du jeans est autorisé.

C.12.1.1 Cérémonie protocolaire

Une cérémonie protocolaire peut se trouver sous la forme de :

- Cérémonie d'ouverture ou de clôture d'une compétition ;
- Mise à l'honneur, remise de récompenses ou podium.

Par respect pour l'organisateur qui a déployé de nombreux efforts et qui a sollicité les autorités politiques et administratives, les partenaires, les médias et le public pour participer à la cérémonie protocolaire de la compétition, les concurrents récompensés observeront un comportement respectueux et porteront une tenue vestimentaire correcte et réglementaire.

Quelle que soit la discipline et lors de toute forme de cérémonie protocolaire, les compétiteurs doivent être vêtus :

- De la tenue de club, de département, de région ou de la tenue PPF ;
- D'une tenue blanche.

Pour toute la durée de la cérémonie protocolaire, ils ne peuvent ni présenter un animal ou un quelconque accessoire, ni manifester un signe d'humeur négatif à l'encontre des organisateurs, des personnalités présentes, des partenaires, de la FFTA ou du public.

Pour les compétitions nationales, le Délégué Technique est le garant de la compétition. Il supervisera les cérémonies protocolaires. Il veillera à ce que les compétiteurs se présentent en respectant les règles ci-dessus. Le cas échéant, il sera en droit de leur refuser l'accès à la cérémonie protocolaire, et ils pourront également faire l'objet d'un rapport adressé à la FFTA pour d'autres sanctions éventuelles.

C.12.2 L'équipement des compétiteurs

- Pour le Tir à l'Arc Extérieur : [II.1 Le Tir à l'Arc Extérieur - B.3](#)
- Pour le Tir à 18m : [II.2 Le Tir à 18m – B.3](#)
- Pour le Tir en Campagne : [II.3 Le Tir en Campagne – B.3](#)
- Pour le Para - Tir à l'Arc : [II.4 Le Para – Tir à l'Arc – B.4](#)
- Pour le Parcours Nature : [II.5 Le Tir Nature A.3](#)
- Pour le tir sur cible 3D : [II.6 Le tir sur cible 3D A.3](#)

C.13 Les indicateurs de vent (électroniques ou non)

Indicateurs électroniques :

l'utilisation d'un indicateur de vent électronique est autorisée dans la discipline du Tir à l'Arc Extérieur. Cependant, ce dispositif n'est autorisé, sur le terrain de compétition, que derrière la ligne d'attente (zone de repos des archers), et non pas sur la ligne de tir.

- **Morceau de tissu sur l'arc** : un morceau de tissu léger (ou ficelle), servant d'indicateur de vent est acceptable sur l'arc ou les stabilisateurs, en Tir à l'Arc Extérieur, en Tir à 18m et en Tir en Campagne, à condition que cela n'offre pas une aide supplémentaire à la visée.

C.14 Le tir avec deux arcs

Un archer n'est pas autorisé, à l'occasion d'un même concours inscrit au calendrier officiel de la FFTA, à tirer avec deux arcs de type différent (par exemple : une volée avec un arc classique, une volée avec un arc à poulies).

Lors d'un concours avec plusieurs départs, un archer peut changer de type d'arc lors des différents départs, mais pour le classement de la compétition, seul le premier départ avec chaque arme est pris en compte.



Lors d'une compétition comprenant plusieurs départs, un compétiteur (prenant part à deux départs différents, l'un en arc classique, l'autre en arc à poulies) peut faire partie des deux équipes de son club pour les classements par équipes.

Si un championnat régional est dédoublé (championnat régional pour les arcs classiques à une date différente du championnat régional pour les arcs à poulies), un archer peut participer aux deux championnats régionaux. Championnats de France :

Championnats de France :

- Pour chaque discipline, les archers doivent choisir l'arme avec laquelle ils souhaitent participer. Ce choix se fait lors de la pré-inscription ;
- Sur chaque manche du championnat de France D1, les archers doivent faire le choix d'une arme pour la durée de la manche. Un archer peut changer d'arme entre les manches (exemple : tirer la 1er manche en arc classique et la 2e manche en arc à poulies).

Lors du tir par équipes, le mélange des arcs n'est pas autorisé dans une même équipe (un arc classique ne peut pas être admis dans une équipe arcs à poulies et vice versa).

C.15 Les interprétations de la WA

Les « Interprétations de la WA » dont il est fait publication sont applicables en France après avoir été actées par le Bureau Exécutif de la FFTA.

D Les dispositions médicales

D.1 Le certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive

La délivrance de la licence de pratique de loisir ou en compétition ainsi que d'un ATP pour la pratique du Run-archery est subordonnée :

- Soit à l'engagement de l'archer ou son représentant légal d'avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire fédéral de santé ;
- Soit à la présentation d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du tir à l'arc et/ou du tir à l'arc en compétition.

Participation aux compétitions

La participation aux compétitions organisées ou agréées par la FFTA est subordonnée à la présentation d'une licence sportive, ou d'un ATP pour le Run-archery ouvrant droit à la pratique en compétition.

Tout Docteur en Médecine – au choix du licencié – est habilité à délivrer, si nécessaire, un certificat de non-contre-indication qui doit dater de moins de six mois.

Pour la pratique en compétition des U11 (à partir de 8 ans), se référer à [l'Article C.3.1.1](#)

D.2 Les surclassements

Pour concourir dans une catégorie d'âge supérieure, comme précisé au [C.3.2](#), le licencié doit se « surclasser » et subir un examen médical spécifique qui donne lieu à la délivrance d'un certificat médical de surclassement.

Le médecin examinateur appréciera la capacité de l'archer conformément aux dispositions indiquées dans le Guide du Médecin Fédéral.

D.3 Substances dopantes et alcool

De nombreux textes traitent l'usage des substances et procédés interdits (dont les boissons alcoolisées et stupéfiants...) : règlements fédéraux, loi sur le sport, code de la santé publique, charte du CIO... Le lecteur est invité à faire une recherche plus détaillée, notre texte s'attachant plus particulièrement à l'aspect réglementaire.

D.3.1 La lutte contre le dopage

En application des dispositions de l'article 16 de la Loi n°89-432 du 28 juin 1989 et des dispositions des Décrets n° 91-837 du 30 août 1991 et n° 92-381 du 1er avril 1992 :

- Les organes, les agents, les groupements affiliés et les licenciés de la FFTA sont tenus de prêter leur concours à la mise en œuvre des enquêtes, contrôles, perquisitions et saisies organisés en application de la loi du 28 juin 1989, relative à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des

compétitions et manifestations sportives ;

- Tout licencié, participant aux compétitions et manifestations sportives et aux entraînements y préparant, est tenu de se soumettre aux prélèvements et aux examens destinés à déceler la présence de substances et/ou l'utilisation de procédés interdits. Le refus de se soumettre à un contrôle antidopage (qui peut, éventuellement, comprendre une prise de sang) sera considéré comme un résultat positif.

La réglementation relative à la lutte antidopage au sein de la FFTA figure dans le Règlement Médical Fédéral.

L'aménagement du local de contrôle anti-dopage est décrit en [Annexe 6](#).

D.3.1.1 Les contrôles de dopage hors compétition

- Des contrôles de dopage, hors compétition, sont réalisés sans préavis durant la période d'entraînement de l'athlète ;
- Des contrôles de dopage hors compétition peuvent être demandés par le Comité Médical de la WA pour les concurrents d'une Association Membre quelconque de la WA ;
- Les contrôles de dopage hors compétition sont organisés et conduits conformément aux dispositions énoncées dans le code mondial antidopage du mouvement olympique ;
- Les contrôles de dopage hors compétition ne porteront que sur la présence de substances interdites en permanence ;
- Le refus de se soumettre à un contrôle de dopage autorisé hors compétition donne lieu aux mêmes conséquences disciplinaires qu'un résultat positif à l'analyse d'une substance spécifiée (4 ans).

D.3.2 Compétition et alcool

La FFTA est investie d'une mission de service public qui lui confère des droits et des devoirs, notamment en matière de protection de la santé des sportifs dans l'exercice de leur activité. Par le biais de la délégation ministérielle, la FFTA s'appuie sur ses structures et ses dirigeants pour mener ses missions.

Les dirigeants, tout comme les citoyens, sont tenus selon le Code Pénal à une obligation de prudence et de sécurité prévue par la loi ou le règlement (Article 121-3 du Code Pénal). De plus, en cas de mise en danger, le texte contraint le dirigeant à accomplir les obligations nécessaires en rapport avec ses missions, ses fonctions ou ses compétences. Ce rappel fait, les dirigeants et les arbitres, dans l'exercice de leur mission, disposent de l'autorité nécessaire pour prendre les mesures qui s'imposent vis-à-vis d'une personne présentant des troubles du comportement supposés être consécutifs à la consommation d'alcool. La personne présentant ces troubles ne doit pas prendre part à la compétition.

Concernant la vente d'alcool à la buvette (avec dérogation municipale), **cette vente est strictement interdite aux participants.**



Voici le texte à diffuser au sein de la FFTA auprès des organisateurs (affichage buvette) :

IMPORTANT

Vu l'article L3631-1 du code de la santé publique ; Vu le décret n° 2004-22 du 7 janvier 2004 ;

Vu l'article 16 de la loi du 16 juillet 1984 relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et, notamment au sujet de la préservation de la santé des sportifs ;

Vu le code mondial anti-dopage ;

Il est rappelé aux participants qu'il est interdit d'utiliser et de consommer des substances interdites par la réglementation, l'alcool étant inclus dans la liste des dites substances.

En conséquence, la vente des boissons alcoolisées autorisée par dérogation municipale est réservée aux seuls visiteurs.

L'organisateur sous couvert de la Fédération Française de Tir à l'Arc.

Rôle de l'arbitre

Consommer de l'alcool est interdit pendant la compétition. Le fait de consommer de l'alcool pendant la compétition (les pauses entre les distances ou les parcours font partie de la compétition), quelle que soit la discipline, est une infraction à la règle.

Les arbitres, qui ont un devoir de sécurité et une obligation de prudence, disposent d'une échelle de sanctions prévues dans les règlements généraux, [article I.C.11](#).

Ainsi, s'il est constaté de visu une consommation d'alcool, la commission des arbitres de la compétition (et/ou le jury d'appel) :

- A le pouvoir de disqualifier un compétiteur et de lui interdire la poursuite de la compétition ;
- En cas de perturbation due à l'agitation de l'archer fautif, possibilité d'expulsion du terrain de compétition : le compétiteur devra rejoindre la zone des spectateurs ;
- Si le compétiteur refuse d'obtempérer : garder son calme, gérer la situation au mieux, éviter tout désordre tout en maintenant clairement et avec fermeté la disqualification. Déferer le cas à la FFTA par un rapport circonstancié accompagnant le rapport d'arbitre ;
- En cas de perturbation importante, de danger : appel des forces de police ou de gendarmerie, afin qu'elles constatent les faits et prennent les dispositions nécessaires. Déferer le cas à la FFTA.

Procédure :

- Avertissement officiel (carton jaune) inscrit dans le rapport d'arbitrage ;
- Sanction = disqualification.

Tout licencié, participant à une manifestation sportive sous l'égide de la FFTA, est tenu de se soumettre à l'ensemble des règles édictées par la FFTA et d'accepter les sanctions réglementaires qui lui seraient infligées par les arbitres ou toute autre autorité fédérale compétente en cas d'infraction aux dites règles. Le cas échéant, il pourra utiliser son droit de recours et celui-ci sera exercé conformément à la procédure prévue.

E La publicité

Ce règlement concerne toutes les compétitions inscrites au calendrier officiel de la FFTA, à l'exception des compétitions internationales qui sont soumises au règlement de la WA.

Il est complémentaire du paragraphe [C.12.1](#) La tenue des compétiteurs.

E.1 Sur le terrain

La FFTA autorise la pose de panneaux publicitaires sur le terrain de compétition, dans la mesure où cela ne nuit pas à la sécurité. Toutefois, la pose de publicité se veut limitée et sous certaines conditions :

- Chevalets : la publicité est autorisée entre les pieds des chevalets, posée sur le sol. La hauteur des panneaux sera de 30 cm maximum, les lettres ou les sigles n'excédant pas la hauteur des numéros de cible. Dans ce cas, les numéros de cibles peuvent se trouver au-dessus de la butte de tir ;
- L'uniformité de la couleur, de la forme et du contenu est exigée dans la publicité d'un même annonceur. Une alternance des publicités, quand il y en a plusieurs, ne peut être tolérée que toutes les quatre cibles minimum ;
- En arrière des cibles : à 2 m minimum en arrière de la ligne des cibles, publicité posée sur le sol. Mêmes conditions que ci-dessus pour ce qui concerne l'uniformité et l'alternance ;
- Pour le Tir à 18 m : publicité autorisée sur le filet de protection, s'il y en a, à une hauteur minimum de 80 cm au-dessus du point le plus élevé de la cible (y compris le numéro de cible) ;
- Sur les drapeaux indicateurs de vent : mêmes conditions que plus haut en ce qui concerne l'uniformité et l'alternance ;
- Sur le ou les tableaux de marque : en dehors du périmètre de la zone de marquage ;
- Sur les supports des feux et panneaux signalant la rotation des tireurs ;
- Sur les feuilles de marque ;
- Sur les maillots des organisateurs : à condition que la publicité soit la même pour tous les membres de l'organisation.

La publicité permanente existant sur un terrain de compétition (stade ou Tir à 18m) est autorisée.

E.2 Pour les compétiteurs

E.2.1. Les compétiteurs peuvent porter, sur leurs tenues, de la publicité en plus des marques de fabrique des articles.

E.2.2. Les compétiteurs peuvent avoir de la publicité sur leur équipement technique personnel (arcs, sacs, etc.) en plus des marques de fabrique originelles.

E.2.3. La publicité se référant aux articles E.2.1 et E.2.2 ne peut excéder 400 cm² par article. Les maillots et les dossards ne sont pas couverts par cet article, pour ceux-ci la surface publicitaire est libre.

E.2.4. Les marques de fabrique se référant aux articles E.2.1 et E.2.2 ne peuvent excéder 30 cm², à l'exception des marques de fabrique sur les arcs et les stabilisateurs.

E.2.5. Les décisions énoncées aux articles E.2.1, E.2.2, E.2.3 et E.2.4 doivent être également observées par les capitaines d'équipes, les coachs, les entraîneurs et tous les officiels présents sur le terrain de compétition.

E.2.6. Sur les tenues de club, les surfaces s'entendent tous sponsors compris, ceux du club comme les sponsors personnels.

La publicité, que peut porter le compétiteur sur son maillot, ne peut en aucun cas se substituer au dossard.

F Les distinctions

F.1 Pour la WA

On trouvera les distinctions et les scores à réaliser dans chaque description des compétitions (chapitre II).

F.2 Pour la FFTA

Les clubs, les comités régionaux, sont habilités à décerner les badges fédéraux. Ces badges sont en vente à la fédération (sous conditions).

Coq Épreuve 1440

Coqs Arc Classique	Minima à réaliser
Rouge sur fond blanc	950 pts
Or sur fond blanc	1050 pts
Or sur fond noir	1150 pts
Or sur fond bleu	1250 pts
Or sur fond rouge	1300 pts

Coqs Arc à Poulies	Minima à réaliser
Bleu sur fond blanc	950 pts
Argent sur fond blanc	1050 pts
Argent sur fond noir	1150 pts
Argent sur fond bleu	1250 pts
Argent sur fond rouge	1300 pts

Les scores doivent être réalisés lors d'une Épreuve 1440, sur les distances officielles :

- 70, 60, 50 et 30 m pour les dames.
- 90, 70, 50 et 30 m pour les hommes.

Badges Tir à l'Arc Extérieur Distances Internationales U13, U15, U18, Seniors 3, Arc Classique

Les scores doivent être réalisés lors d'une compétition officielle comptant pour le classement national de Tir à l'Arc Extérieur Distances Internationales.

Quatre catégories sont concernées : U13 à 30 m, U15 à 40 m, U18 et Seniors 3 à 60 m.

Badges	Arc Classique
Vert (promo)	480 pts
Blanc	510 pts
Noir	535 pts
Bleu	560 pts
Rouge	585 pts
Jaune	605 pts
★	625 pts
★★	645 pts
★★★	660 pts

Badges Tir à l'Arc Extérieur (Distances Internationales)

Les scores doivent avoir été réalisés lors d'un concours comptant pour le classement national de Tir à l'Arc Extérieur Distances Internationales :

- Arc Classique à 70 m (de U21 à Seniors 2) ou Arc à Poulies à 50 m (de U18 à Seniors 3).

Distance Adulte et Scratch		
Arc Classique 70m	Badges	Arc à Poulies 50m
480 pts	Vert (promo)	620 pts
510 pts	Blanc	635 pts
535 pts	Noir	645 pts
560 pts	Bleu	655 pts
585 pts	Rouge	665 pts
605 pts	Jaune	675 pts
625 pts	★	685 pts
645 pts	★★	695 pts
660 pts	★★★	700 pts

Badges Tir à 18 m

Ces scores doivent avoir été réalisés lors d'un concours officiel 2 x 18 m ou 2 x 25 m, pour toutes les catégories.

Les 3 derniers niveaux (1, 2 et 3 « étoile OR ») doivent être réalisés sur blason de 40 cm.

Arc Classique et Arc nu	Badges	Arc à Poulies
455 pts	Vert (promo)	540 pts
480 pts	Blanc	550 pts
500 pts	Noir	555 pts
515 pts	Bleu	560 pts
530 pts	Rouge	565 pts
545 pts	Jaune	570 pts
555 pts	★	575 pts
565 pts	★★	580 pts
575 pts	★★★	585 pts

Écussons Tir à l'Arc Extérieur Distances Nationales

Ces scores doivent avoir été réalisés lors d'une compétition officielle de Tir à l'Arc Extérieur Distances Nationales comptant pour le classement national, pour toutes les catégories d'âge en Arc classique ou en Arc à Poulies.

Archers	Arc classique Bordure Or	Arc à Poulies Bordure Argent
1	500 pts	550 pts
2	550 pts	600 pts
3	600 pts	640 pts
4	640 pts	670 pts
Archer d'Or	670 pts	690 pts

Écussons Tir en Campagne

Marcassins	Arc classique U13-U15 Piquet blanc	Arc classique U18 Piquet bleu
Vert sur fond blanc		160 pts
Argent sur fond vert		210 pts
Or sur fond blanc		270 pts
Or sur fond noir		320 pts

Ecureuils	Arc Classique U21 Séniors 1 Séniors 2 Séniors 3	Arc à Poulies U18 U21 Séniors 1 Séniors 2 Séniors 3	Arc Nu U18 Piquet blanc	Arc Nu U21 Séniors 1 Séniors 2 Séniors 3 Piquet bleu	Arc Droit Scratch U13 à Séniors 3 Piquet Blanc
Vert sur fond blanc	200 pts	220 pts	160 pts	180 pts	160 pts
Argent sur fond vert	240 pts	260 pts	200 pts	220 pts	200 pts
Or sur fond blanc	260 pts	280 pts	220 pts	240 pts	220 pts
Or sur fond noir	300 pts	320 pts	260 pts	280 pts	260 pts
Or sur fond bleu	340 pts	360 pts	300 pts	320 pts	280 pts
Or sur fond rouge	380 pts	400 pts	340 pts	360 pts	300 pts

Ces scores doivent être réalisés sur un parcours homologué de 24 cibles, lors d'une compétition inscrite au calendrier officiel de la FFTA.

Écussons Tir Nature (pour les 5 catégories d'arc)

Marcassins	Arc Nu U13 - U15 - U18
Noir sur fond orange	165 pts
Argent sur fond orange	275 pts
Or sur fond orange	390 pts

Sangliers	Arc Droit U21 - Séniors 1 - Séniors 2 - Séniors 3	Arc Chasse	Arc Nu	Arc à Poulies Nu Séniors 3	Arc Libre U18 - U21 - Séniors 1 - Séniors 2 - Séniors 3
Vert sur fond blanc	125 pts	175 pts	200 pts	250 pts	300 pts
Argent sur fond vert	240 pts	290 pts	315 pts	340 pts	415 pts
Or sur fond blanc	350 pts	400 pts	425 pts	450 pts	525 pts
Or sur fond noir	425 pts	475 pts	500 pts	525 pts	600 pts
Or sur fond bleu	500 pts	550 pts	575 pts	600 pts	675 pts
Or sur fond rouge	540 pts	590 pts	615 pts	640 pts	715 pts

Ces scores doivent être réalisés sur un parcours homologué, lors d'une compétition officielle comptant pour le classement national comportant :

- un parcours de 21 cibles tirées 1 fois.



Badges 3D

Scores à réaliser sur un parcours de 1 fois 24 cibles.

Lynx	Arc Nu U13 - U15 - U18
Noir sur fond orange	150 pts
Argent sur fond orange	175 pts
Or sur fond orange	210 pts

Brocard	Arc Droit	Arc Chasse	Arc Nu	Arc à Poulies Nu	Arc Libre
	U21 - Séniors 1 - Séniors 2 - Séniors 3				U18 - U21 - Séniors 1 - Séniors 2 - Séniors 3
Vert sur fond blanc	70 pts	85 pts	110 pts	140 pts	185 pts
Argent sur fond vert	125 pts	140 pts	160 pts	210 pts	260 pts
Or sur fond blanc	185 pts	195 pts	220 pts	280 pts	330 pts
Or sur fond noir	235 pts	260 pts	270 pts	330 pts	380 pts
Or sur fond bleu	270 pts	300 pts	315 pts	385 pts	435 pts
Or sur fond rouge	335 pts	360 pts	375 pts	435 pts	460 pts

Badges Beursault (arcs classiques et arcs à poulies)

Marmots	Arcs classiques Arcs à poulies
1 marmot	32 honneurs
2 marmots	35 honneurs
3 marmots	38 honneurs
4 marmots	40 honneurs

Distinctions nationales – Progression et compétition

• Le Pass'Arc

- **Objectif :**
 - Évaluation et valorisation de l'apprentissage ;
 - Traçabilité de son apprentissage.
- **Qui les décerne ?**
 - Les clubs et les structures extra-fédérales.
- **Comment ?**
 - Lors d'une évaluation spécifique.
- **Distance :**
 - La mieux adaptée à l'exercice qui permet la validation de l'acquis.

Je sais placer mes pieds au pas de tir	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Je sais placer mes deux mains aux bons endroits sur mon arc	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Je sais positionner ma flèche sur mon arc	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Je sais quand je peux tirer	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Je sais reconnaître mon arc	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Je sais tirer sur la corde jusqu'à mon visage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Je sais quand je dois aller chercher mes flèches	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Je sais retirer mes flèches de la cible en toute sécurité	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Je sais m'orienter perpendiculairement par rapport à la cible	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Je sais me placer droit sur un axe vertical	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Je place ma tête droite, orientée vers la cible	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
J'oriente mes deux mains avant de mettre en tension mon arc	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Je place mes doigts de manière régulière sur la corde	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
J'ai des placements réguliers au visage	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Je place mes épaules basses et relâchées	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Je maintiens ma posture (T) tout au long de mon tir	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
J'aligne ma main, mon poignet et mon coude de corde	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Je libère ma corde dans la continuité du mouvement	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Je maintiens mon regard avec l'objectif visé à la libération	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Je sais régler mon système de visée pour recentrer mes flèches	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

- **Les plumes de progression**

- **Pour qui ?**

- En priorité pour les U11 et U13,
 - Mais également ouvert à tous les débutants.

- **Comment ?**

- Blason 80 cm avec un arc classique ;
 - Distance : 10 mètres ;
 - 3 volées de 6 flèches ;
 - Le score de référence d'une plume doit être réalisé plusieurs fois, sauf pour la plume blanche ;
 - Un score peut être comptabilisé pour l'obtention de plusieurs plumes ;
 - Exemple : Si un score de 127 points est réalisé à 10 m lors du passage de la plume blanche (100 pts), il est aussi pris en compte comme premier score sur la plume noire (110 pts) et la plume bleue (120 pts). Si ce score de 127 pts est réalisé à la distance correspondant à l'âge de l'enfant, ce score ne peut être comptabilisé que pour les plumes blanches et noires.

Nota : * Les enfants de moins de 10 ans peuvent valider les scores des plumes blanches et noires à la distance de leur âge. Par exemple : un enfant de 7 ans peut passer sa plume blanche à 7 m, un enfant de 8 ans à 8 m, etc.... À partir de la plume bleue, toutes les plumes se passent obligatoirement à 10 m.

Plume	Nb de flèches et distances	Score à réaliser
Blanche		100 pts x 1
Noire	3 x 6	110 pts x 2
Bleue	flèches	120 pts x 3
Rouge	à 10m*	130 pts x 4
Jaune		140 pts x 5

- **Flèches de progression**

- **Comment ?**

- Sur les blasons utilisés officiellement en compétition ;
- Distance : 10 à 70 mètres ;
- 6 volées de 6 flèches (36 flèches).

- **Pour qui ?**

- Tous les archers du débutant à l'archer confirmé.

- **Score à réaliser ?**

- 280 points pour les arcs classiques à toutes les distances ;
- 280 points pour les arcs à poulies jusqu'à 30 m puis 310 pts à 40 m et 330 pts à 50 m.

Flèches de progression - Arcs classiques et arcs à poulies

Flèche	Distance	Blason	Nb de flèches	Score à réaliser
Blanche	10 m			
Noire	15 m			
Bleue	20 m	80	6 x 6 flèches	280 pts
Rouge	25 m			
Jaune	30 m			

Flèches de progression - Arcs classiques

Flèche	Distance	Blason	Nb de flèches	Score à réaliser
Bronze	40 m	80		
Argent	60 m	122	6 x 6 flèches	280 pts
Or	70 m	122		

Flèches de progression - Arcs à poulies

Flèche	Distance	Blason	Nb de flèches	Score à réaliser
Bronze	40 m	80		310 pts
Argent	50 m	80	6 x 6 flèches	310 pts
Or	50 m	80		330 pts

Tous les écussons et badges sont en vente auprès du responsable désigné dans chaque Comité Régional. Les flèches de progression et les plumes sont en vente directe au service Diffusion des Articles de la FFTA.

G **Le matériel des archers**

G.1 **Préambule**

Cet article décrit le type d'équipement que les archers sont autorisés à utiliser lorsqu'ils tirent dans des épreuves de la FFTA. Il est de la responsabilité du compétiteur d'utiliser un équipement en conformité avec les règles. En cas de doute, l'archer montrera cet équipement au(x) juge(s) avant de l'utiliser en compétition.

Tout archer utilisant du matériel non conforme aux règles de la FFTA peut être disqualifié.

Aucun élément du matériel ne doit être plus large que l'espace prévu pour l'archer sur le pas de tir lors de la compétition.

G.2 **Matériel commun**

Les flèches

Des flèches de n'importe quel type à condition qu'elles répondent aux principes et à la définition du mot flèche utilisé lors du tir sur cibles.

Les flèches ne doivent pas abîmer exagérément les blasons ou les cibles.

Une flèche se compose d'un tube, d'une pointe, d'une encoche, d'un empennage et, éventuellement, d'une décoration. Le diamètre maximum du tube de la flèche n'excédera pas 9,3 mm. Les décorations adhésives (wraps) ne font pas partie de cette limitation pour autant qu'elles n'excèdent pas 22 cm mesurés à partir du fond de l'encoche jusqu'à l'avant de la décoration adhésive.

La pointe de ces flèches peut avoir un diamètre maximum de 9,4 mm.

Les flèches doivent être marquées, sur le tube, du nom de l'archer ou de ses initiales. Toutes celles qui font partie d'une même volée doivent être d'apparence identiques. Elles doivent porter des plumes de la même combinaison de couleurs, les mêmes encoches et les mêmes décorations adhésives.

Les encoches traçantes (encoches électriquement ou électroniquement lumineuses) ne sont pas autorisées.

Une tolérance de $+0/+0,05$ mm est acceptable lors de la fabrication des gabarits servant à ces contrôles. Cette tolérance est suffisante pour compenser la contraction ou l'agrandissement des différents métaux dû à des variations de température.

Pour la catégorie Arc droit (Longbow), seules les flèches en bois ou en bambou sont autorisées et les restrictions suivantes s'appliquent :

- Les pointes ne seront que du type « camapgne », en forme d'ogive ou en forme de cône pour les flèches en bois ou en bambou ;
- L'empennage sera constitué uniquement de plumes naturelles ;
- Une encoche (qui doit être fixée directement au tube) ou taillée dans le tube directement.

Pour la discipline Parcours Nature :

Le repérage des flèches est obligatoire. Il se fait à l'aide d'anneaux de couleur visible, de 1 cm environ, espacés de 1 cm approximativement : 1re flèche : 1 anneau - 2e flèche : 2 anneaux.

La couleur des anneaux doit être identique pour les flèches du même archer.

Le premier anneau doit être à une distance de 2 cm de l'empennage. Si un tireur a besoin de mettre une ligature à son empennage, la couleur de celle-ci doit être différente des bagues réglementaires.

G.3 Les catégories d'arc

G.3.1 Arc classique

Dans cette division sont autorisés :

Un arc de n'importe quel type pourvu qu'il réponde aux principes et à la définition d'un « arc » utilisé pour le tir sur cibles, c'est-à-dire : un instrument comprenant une poignée, un corps d'arc qui ne permet pas de passage au travers et deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde. L'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement dans les deux embouts. Pendant l'allonge, il est tenu par une main à la poignée pendant que les doigts de l'autre main tirent la corde et relâchent la corde.

Les corps d'arc multicolores et les marques de fabrique localisées sur la face intérieure des deux branches ou sur le corps d'arc sont autorisés.

Les marques de fabrique, les inscriptions, la publicité ou des dessins, sur la fenêtre d'arc faisant face à l'archer, sont autorisé(e)s.

Les corps d'arc comprenant des renforts (brace) sont autorisés tant que ces renforts ne sont pas en contact constant avec la main ou le poignet de l'archer.

La corde

Une corde qui peut être composée de n'importe quel nombre de brins.

Les brins et le tranchevil de la corde peuvent être de différentes couleurs et fabriqués dans n'importe quel matériau choisi à cet effet. La corde peut présenter un tranchevil central pour placer les doigts d'allonge, un point d'encoche où placer l'encoche de la flèche positionné grâce à un ou deux repères. À chacune de ses extrémités, il y a une boucle placée dans la poupée quand l'arc est bandé. L'archer peut aussi y placer un repère pour la bouche ou pour le nez. L'extrémité du tranchevil ne doit pas se trouver dans le champ de vision de l'archer quand l'arc est en pleine allonge. L'archer ne peut pas utiliser sa corde comme aide à la visée grâce à un œilleton, un point de repère, une marque ou tout autre moyen.

Le repose flèche

Un repose-flèche qui peut être réglable et présente plus d'un support vertical est autorisé.

On peut placer n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur, pourvu qu'il ne soit ni électrique ni électronique et qu'il n'offre pas d'aide supplémentaire à la visée. Le point de pression ne sera pas placé à plus de 4 cm (vers l'archer) du point pivot de la poignée.

Le contrôleur d'allonge (clicker)

Un contrôleur d'allonge sonore, tactile et/ou visuel peut être utilisé pourvu qu'il ne soit ni électrique ni électronique.

Le viseur

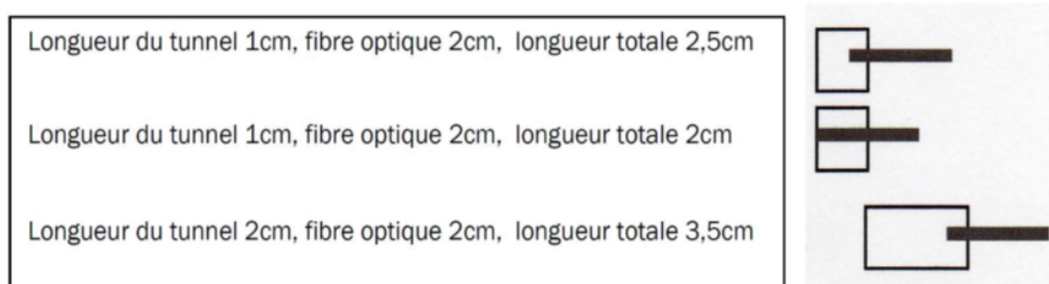
Un viseur est autorisé, mais à aucun moment il ne peut y avoir plus d'un système de visée.

Il ne doit comporter ni prisme, ni lentille/verre grossissant, ni système de mise à niveau, ni appareil/système électronique ou électrique et ne peut pas présenter plus d'un point de visée.

La longueur totale de l'ocilleton ou du point de visée (tunnel, tube, tige de visée -pin- ou autre accessoire allongé correspondant) ne doit pas dépasser deux (2) cm dans la ligne de vision de l'archer. Les points de visée en fibre optique doivent à une extrémité ne pas dépasser deux (2) centimètres avant de se courber et à l'autre extrémité être en dehors de la ligne de vision de l'archer. Elle ne peut procurer qu'un seul point lumineux en pleine allonge. La mesure de la fibre optique est indépendante du tunnel.

La fibre optique ne peut excéder deux centimètres (en ligne droite). Il en est de même pour le tunnel de visée. Toutefois, ces 2 éléments doivent bien être mesurés de façon séparée.

Donc selon le montage de la fibre dans le tunnel l'ensemble peut être plus long que 2 cm. Exemples :



Le viseur, fixé à l'arc, peut assurer une correction latérale comme une correction verticale. Il est sujet aux dispositions suivantes :

- une rallonge est autorisée ;
- une plaquette, ou une bande, sur laquelle sont indiquées les distances, peut être fixée sur le viseur comme repère de distances, mais ne peut, en aucun cas, servir

d'aide supplémentaire à la visée ;

- sur les tirs de parcours, aucune partie du viseur ne peut être modifiée, afin de ne pas donner d'aide supplémentaire à l'estimation des distances.

Les stabilisateurs et absorbeurs de vibrations

Ils sont autorisés pourvu qu'ils :

- Ne servent pas de guide de corde ;
- Ne touchent pas autre chose que l'arc ;
- Ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir.

Note : les stabilisateurs pendulaires sont autorisés.

Les amortisseurs de branches sont également autorisés sur la face interne des branches hautes et basses.

La protection pour les doigts

Que ce soit un protège doigt, un doigtier, un gant de tir (sangle pour le poignet autorisée), une palette ou une combinaison de protections, elle ne doit servir qu'à tendre, tenir et lâcher la corde mais en aucune manière elle ne doit contenir un objet, un système qui pourrait aider l'archer à tendre, tenir et lâcher la corde.

L'archer peut utiliser une protection pour les doigts qui peut incorporer une plaque d'ancrage pour l'aider à positionner le point d'ancrage, des repose doigts ou pouce pour les doigts qui ne lui servent pas à tendre la corde, des sangles autour des doigts pour assurer la protection à la main, un séparateur de doigts pour qu'il ne pince pas la flèche, il peut aussi utiliser des plaquettes pour maintenir assemblé(e)s les différent(e)s épaisseurs/matériaux ainsi que des extensions de plaquettes pour un placement constant de la main. La protection peut comporter autant de matériaux et d'épaisseurs que souhaité. Aucune partie de la protection ne peut s'étendre autour de la main entre le pouce et les doigts, au-delà de l'articulation du poignet ou restreindre le mouvement de celui-ci. Sur la main d'arc, l'archer peut porter un gant ordinaire, une mitaine ou toute autre protection similaire mais celle-ci ne doit pas être attachée à la poignée de l'arc.

Le carquois

Les carquois de hanche ou posés au sol de tous types sont autorisés dans toutes les disciplines.

Les carquois de dos de tous types sont autorisés dans toutes les disciplines de Parcours (Tir en Campagne, Parcours Nature et Tir sur Cibles 3D).

Les carquois d'arc sont autorisés en Parcours Nature, Tir sur Cibles 3D à condition qu'ils ne procurent aucune aide à la visée.

Pour le Run Archery : voir article [II.7.A.2.2.](#)



G.3.2 Arc à poulies

Dans cette division sont autorisés :

Un arc à poulies avec passage possible de la flèche à l'intérieur du corps d'arc, son allonge est mécaniquement réglée par un système de poulies ou de cames. L'arc est tendu par un(e) ou plusieurs câbles/cordes attaché(s)(es) directement aux cames ou aux poupées des branches, aux câbles ou par tout autre moyen en fonction de son design.

Tous les types d'appareils (systèmes) supplémentaires sont autorisés sauf si ceux-ci sont électriques, électroniques, qu'ils compromettent la sécurité ou dérangent les autres archers.

La puissance ne peut pas dépasser 60 livres.

Les écarteurs sont autorisés.

Des renforts (brace) ou des câbles dédoublés sont autorisés pourvu que ceux-ci ne soient pas en contact constant avec la main, le poignet ou le bras d'arc de l'archer.

La corde

Une corde de n'importe quel type qui peut présenter un ou plusieurs tranche-fils pour accommoder les points d'encoche. Les archers peuvent aussi y fixer un repère pour la bouche, un pour le nez, un œillette (avec ou sans appareil d'orientation), une boucle de corde (D-loop), des silencieux, des poids pour la corde ou tout autre pièce tant qu'aucune n'est électrique ou électronique.

Le repose flèche

Un repose-flèche. Il peut être réglable.

On peut placer n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur, pourvu qu'il ne soit ni électrique ni électronique et qu'il n'offre pas d'aide supplémentaire à la visée. Le point de pression ne sera pas placé à plus de 6 cm (vers l'archer) du point pivot du grip.

Le contrôleur d'allonge (clicker)

Des contrôleurs d'allonge sonores, tactiles et/ou visuels sont autorisés tant que ceux-ci ne sont ni électriques ni électroniques.

Le viseur

Un viseur, fixé à l'arc.

Il peut être réglé latéralement ou verticalement et peut aussi incorporer un système de mise à niveau et/ou des lentilles/verres grossissants et/ou des prismes.

Une extension du viseur est admise.

Les points de visée peuvent être en fibre optique et si l'archer le souhaite illuminée par une source lumineuse chimique qui sera encastrée de manière à ne pas déranger les autres archers.

Les viseurs « peep elimination » peuvent être utilisés dans les divisions arc à poulies sauf sur les parcours tant qu'ils ne comprennent pas de système électrique ou



électronique.

Les points de visée multiples sont autorisés en Tir en Campagne, en Tir sur Cibles 3D et en Parcours Nature. Pour les distances inconnues, aucune modification des points de visées du viseur n'est autorisée.

Les stabilisateurs et absorbeurs de vibrations

Ils sont autorisés pourvu qu'ils :

- Ne servent pas de guide de corde ;
- Ne touchent pas autre chose que l'arc ;
- Ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir.

Note : les stabilisateurs pendulaires sont autorisés.

Les amortisseurs de branches sont également autorisés sur la face interne des branches haute et basse.

La protection pour les doigts

Tous les types de protection pour les doigts peuvent être utilisés. Voir article "Une protection pour les doigts" dans Arc classique.

Les archers peuvent utiliser une aide à la décoche (décocheur) pour autant qu'il ne comporte pas de parties électriques ou électroniques.

Le carquois

Les carquois de hanche ou posés au sol de tous types sont autorisés dans toutes les disciplines.

Les carquois de dos de tous types sont autorisés dans toutes les disciplines de Parcours (Tir en Campagne, Parcours Nature et Tir sur Cibles 3D).

Les carquois d'arc sont autorisés en Parcours Nature, Tir sur Cibles 3D à condition qu'ils ne procurent aucune aide à la visée.

G.3.3 Arc droit (Longbow)

Dans cette division sont autorisés :

L'arc doit correspondre à la forme traditionnelle d'un arc droit (ou American Flat Bow) ce qui signifie que quand l'arc est bandé, la corde ne peut toucher que les poupées de l'arc et aucune autre partie de celui-ci. L'arc peut être démontable en deux parties de longueur égale (séparation au niveau de la poignée/zone du repose-flèche) et peut être fait de n'importe quel type de matériau ou d'une combinaison de matériaux. La forme de la poignée (zone de la poignée seulement) est sans restriction. La fenêtre de l'arc peut permettre le tir par le centre. L'arc doit être libre de saillies, marques, défauts ou pièces (dans la zone de la fenêtre de l'arc) qui pourraient aider à la visée.

L'arc aura une longueur d'au moins 150 cm, cette longueur étant mesurée arc bandé entre les encoches sur le dos de l'arc.

La corde

Une corde faite de n'importe quel nombre de brins.

Les brins et le tranchevil de la corde peuvent être de différentes couleurs et fabriqués dans n'importe quel matériau choisi à cet effet. La corde peut présenter un tranchevil pour les doigts d'allonge, un ou deux point(s) d'encoche, pour placer correctement l'encoche de la flèche, positionnés grâce à un ou deux repères. À chacune de ses extrémités, il y a une boucle placée dans la poupée quand l'arc est bandé. Le tranchevil ne peut pas se trouver dans le champ de vision de l'archer quand l'arc est en pleine allonge. L'archer ne peut pas utiliser sa corde comme aide à la visée grâce à un œilleton, un point de repère ou tout autre moyen.

Les amortisseurs de corde sont autorisés tant qu'ils ne sont pas placés à moins de 30 cm des points d'encoche.

Le repose flèche

Si l'arc a un plateau de flèches, ce support peut être utilisé comme repose flèche. Il peut être couvert de n'importe quel matériau doux sur le plan horizontal seulement. La partie verticale du plateau peut être protégée par un matériau qui ne peut pas dépasser de plus d'1 cm au-dessus de la flèche posée et d'une épaisseur maximale de 3 mm (mesuré depuis la fenêtre d'arc).

Aucun autre type de repose flèche n'est autorisé.

Le contrôleur d'allonge (clicker)

Un dispositif de vérification de l'allonge n'est pas autorisé.

Le viseur

Aucun viseur n'est autorisé.

Les stabilisateurs et absorbeurs de vibrations

Aucune masse, stabilisation ou amortisseur de vibration n'est autorisé.

Les poids à l'intérieur de la poignée sont permis s'ils sont installés durant le processus de fabrication et pas ensuite. Ces poids doivent être complètement invisibles de l'extérieur de la poignée et recouverts par une couche appliquée durant le processus initial de construction avec aucun trou visible, trous borgnes, couvercle ou capuchon à l'exception des incrustations d'origine du fabricant ou un logo en insert.

La protection pour les doigts et prise de corde

Une protection pour les doigts : que ce soit un protège doigt, un doigtier, un gant ou une palette. Elle ne doit servir qu'à tendre, tenir et lâcher la corde. En aucune manière, on ne peut y incorporer un objet pour tendre, tenir ou lâcher la corde.

Une plaquette d'ancrage ou tout autre dispositif similaire, attaché sur le protège doigt (palette), servant à aider le positionnement au point d'ancrage est interdit.

Prise de corde :

- L'arc doit être tendu en utilisant la prise « méditerranéenne » (à 3 doigts : 1 doigt au-dessus et 2 doigts au-dessous de la flèche) ou avec 3 doigts placés directement en dessous de l'encoche de la flèche (l'index ne doit pas être placé à plus de 2 mm en dessous de celle-ci) et 1 seul point d'ancrage fixe.
- L'archer doit choisir entre ces deux méthodes : « méditerranéenne » ou 3 doigts en dessous, mais il ne peut pas utiliser les deux.
- La protection pour les 3 doigts en dessous doit présenter une surface lisse ou des doigts reliés entre eux sans possibilité de tirer les doigts écartés.
- Quand il tire avec la méthode « méditerranéenne », l'archer peut utiliser un séparateur pour les doigts afin d'éviter de pincer la flèche.
- Le string walking (pianotage ou point de repère sur la corde) et le face walking (point de repère sur le visage) ne sont pas autorisés.

Le carquois

Les carquois de hanche ou posés au sol de tous types sont autorisés dans toutes les disciplines.

Les carquois de dos de tous types sont autorisés dans toutes les disciplines de Parcours (Tir en Campagne, Parcours Nature et Tir sur Cibles 3D).

Les carquois d'arc ne sont pas autorisés.

G.3.4 Arc nu (Barebow)

Dans cette division sont autorisés :

Un arc de n'importe quel type pourvu que celui-ci réponde aux principes et à la définition d'un « arc » utilisé dans le tir sur cibles, c'est-à-dire : un instrument comprenant une poignée, un corps d'arc (sans passage possible de la flèche à l'intérieur du corps), deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée). L'arc est bandé pour être utilisé en tirant sur une seule corde attachée directement entre les deux poupées. Pendant l'allonge, il est tenu par une main sur la poignée, pendant que les doigts de l'autre main, tirent sur la corde et relâchent la corde.

L'arc comme décrit ci-dessus doit être nu à l'exception d'un repose flèche et exempt de saillies, viseur ou marques de visée, marques, défauts ou pièces (dans la zone de la fenêtre de l'arc) qui pourraient aider à la visée. L'arc complet quand il n'est pas bandé avec tous les accessoires autorisés doit pouvoir passer à travers un trou ou un anneau d'un diamètre intérieur de 12,2 cm +/- 0,5 mm.

Les corps d'arc multicolores et les marques de fabrique localisées sur la face interne des branches supérieure et inférieure sont autorisés. Cependant, si la zone de la fenêtre de visée est colorée de manière à pouvoir être utilisée pour viser alors elle devra être recouverte de ruban adhésif.

Les marques de fabrique, les inscriptions, la publicité ou des dessins, sur la fenêtre d'arc faisant face à l'archer, sont autorisés toutefois si ces marques peuvent servir



d'aide à la visée elles doivent être couvertes. Des corps d'arc présentant un renfort (brace) sont autorisés pourvu que celui-ci ne soit pas en contact constant avec la main ou le poignet de l'archer.

La corde

Une corde faite de n'importe quel nombre de brins.

Les brins et le tranchevil de la corde peuvent être de différentes couleurs et fabriqués dans n'importe quel matériau choisi à cet effet. La corde peut présenter un tranchevil pour les doigts d'allonge, un ou deux point(s) d'encoche pour placer correctement l'encoche de la flèche, positionnés grâce à un ou deux repères. À chacune de ses extrémités, il y a une boucle placée dans la poupée quand l'arc est bandé. L'archer ne peut pas y placer de repère pour la bouche ou le nez. L'archer ne peut pas utiliser sa corde comme aide à la visée grâce à un œillette, un point de repère ou tout autre moyen.

Les amortisseurs de corde ne sont pas autorisés.

Le repose flèche

Un repose flèche qui peut être réglable et présenter plus d'un (1) support vertical est autorisé.

Les archers peuvent y placer n'importe quel bouton de pression, point de pression ou plaque/plateau pourvu que ceux-ci ne puissent pas lui servir d'aide supplémentaire à la visée. Le point de pression ne peut pas être placé à plus de deux (2) centimètres (à l'intérieur) du point de pivot de la poignée.

Le contrôleur d'allonge (clicker)

Un dispositif de vérification de l'allonge n'est pas autorisé.

Le viseur

Aucun viseur n'est autorisé.

Les stabilisateurs et amortisseurs de vibrations

Les stabilisateurs sont interdits.

Les amortisseurs de vibrations sont autorisés. Ces amortisseurs peuvent être installés dans le corps d'arc par le fabricant ou fixés après coup directement sur l'arc ou sur des poids. L'arc monté et tous ses accessoires (poids et amortisseurs de vibrations) doit pouvoir passer à travers un anneau d'un diamètre intérieur de 12,2 cm (+/- 0,5 mm) sans qu'il soit nécessaire de plier les amortisseurs pour les faire passer dans l'anneau. Les poids et les amortisseurs peuvent être ajoutés au-dessus et au-dessous de la poignée, mais ne doivent en aucun cas aider l'archer à viser ou à estimer la distance. Les amortisseurs de branches sont également autorisés.

La protection pour les doigts et prise de corde

Pour l'arc nu, le déplacement des doigts de corde et le déplacement des repères faciaux sont autorisés.

Une protection pour les doigts. Que ce soit un protège-doigt, un doigtier, un gant

de tir, une palette, elle ne doit servir qu'à tendre et lâcher la corde mais en aucune manière elle ne doit contenir un objet, un système qui pourrait aider l'archer à tendre, tenir et lâcher la corde.

L'archer peut utiliser un séparateur de doigts pour ne pas pincer la corde et une plaque d'ancrage - ou tout autre dispositif similaire attaché sur le protège-doigt (palette) pour l'aider à positionner le point d'ancrage. La couture doit être d'une couleur unie, les points d'une même taille. Des marques ou des lignes peuvent être ajoutées directement sur la palette ou sur un adhésif placé sur la palette. Ces marques doivent être d'une même taille, d'une même forme et d'une même couleur et avoir jusqu'à deux longueurs différentes. Les notes, marques additionnelles sont interdites. À la main d'arc, l'archer peut porter un gant, une mitaine ou toute autre protection similaire mais celle-ci ne doit pas être attachée à la poignée de l'arc.

Le carquois

Les carquois de hanche ou posés au sol de tous types sont autorisés dans toutes les disciplines.

Les carquois de dos de tous types sont autorisés dans toutes les disciplines de Parcours (Tir en Campagne, Parcours Nature et Tir sur Cibles 3D).

Les carquois d'arc ne sont pas autorisés.

Pour le Run Archery : voir article [II.7.A.2.2](#)

G.3.5 [Arc chasse](#)

Archers utilisant des arcs de type classique, nus suivant la définition de l'arc nu ci-dessus.

La corde

Une corde faite de n'importe quel nombre de brins.

Les brins et le tranchevil de la corde peuvent être de différentes couleurs et fabriqués dans n'importe quel matériau choisi à cet effet. La corde peut présenter un tranchevil pour les doigts d'allonge, un ou deux point(s) d'encoche pour placer correctement l'encoche de la flèche, positionnés grâce à un ou deux repères. À chacune de ses extrémités, il y a une boucle placée dans la poupée quand l'arc est bandé. L'archer ne peut pas y placer de repère pour la bouche ou le nez. L'archer ne peut pas utiliser sa corde comme aide à la visée grâce à un œillette, un point de repère ou tout autre moyen.

Les silencieux de cordes sont autorisés du moment qu'ils sont placés à 30 cm minimum du point d'encoche.

Le repose flèche

Seul est autorisé un tapis d'arc, posé directement sur la fenêtre d'origine, ne dépassant pas 5 mm d'épaisseur sur le plancher, de n'importe quel matériau doux (cuir ou feutrine). L'épaisseur du tapis de fenêtre est libre, la hauteur maximale autorisée est de 3 cm. Aucun autre type de repose flèche n'est autorisé.



Le contrôleur d'allonge (clicker)

Un dispositif de vérification de l'allonge n'est pas autorisé.

Le viseur

Aucun viseur n'est autorisé.

Les stabilisateurs et absorbeurs de vibrations

Un seul amortisseur ou contre poids, ayant une longueur linéaire maximale de 13 cm mesurée à partir de l'extrémité visible de la virole de fixation et dans toutes les directions, peut être utilisé. Il peut être situé en n'importe quel point de l'arc, mais ne doit pas être une aide à la visée. Les poids et les compensateurs ne sont pas autorisés.

Les amortisseurs de branches sont également autorisés sur la face interne des branches hautes et basses.

La protection pour les doigts et prise de corde

Gants, doigtiers, palettes avec ou sans écarteur, emplâtres. En cas de tir avec la technique méditerranéenne, une palette avec un séparateur est autorisée pour éviter le pincement de l'encoche. Pour un tir avec les doigts sous l'encoche, la protection doit avoir une surface continue ou avoir les doigts (d'un gant par exemple) connectés ensemble pour éviter le tir avec des doigts séparés.

Technique de tir : La prise de corde doit être obligatoirement de type « prise méditerranéenne » (c'est-à-dire 1 doigt au-dessus de l'encoche, 2 ou 3 doigts dessous) ou tous les doigts directement sous l'encoche (l'index ne doit pas être à plus de 2 mm de l'encoche) avec un seul point d'ancrage fixe. L'archer doit choisir la prise de corde avant le concours et conserver cette technique pendant tout le concours.

Le carquois

Les carquois de hanche ou posés au sol de tous types sont autorisés dans toutes les disciplines.

Les carquois de dos de tous types sont autorisés dans toutes les disciplines de Parcours (Tir en Campagne, Parcours Nature et Tir sur Cibles 3D).

Les carquois d'arc sont autorisés en Parcours Nature, Tir sur Cibles 3D à condition qu'ils ne procurent aucune aide à la visée.

Dans cette catégorie d'arme, uniquement en Tir sur Cibles 3D, les archers sont autorisés à suivre la définition de la World Archery pour l'arc traditionnel (traditionnal bow), à savoir :

Un arc de type classique, nu.

Le corps d'arc peut être en lamellé-collé ou fabriqué dans un seul morceau de bois. L'arc peut être démontable. Il peut incorporer des pièces métalliques usinées sur le corps d'arc mais seulement pour la fixation des branches, la fixation des stabilisateurs ou le logo original du fabricant. Les branches peuvent être ajustables pour la puissance de l'arc et le réglage du tiller mais cela ne doit pas être possible pendant la compétition. L'arc comme décrit ci-dessus doit être exempt de saillies, de marques, de défauts ou

de pièces de construction dans la zone de la fenêtre de l'arc qui pourraient aider à la visée. Les poids à l'intérieur du corps d'arc sont autorisés s'ils sont installés pendant la fabrication de l'arc et non après la construction. Ces poids doivent être complètement invisibles sur l'extérieur du corps et être recouverts de lamellé-collé appliqué pendant la construction sans qu'aucun trou ou accès ne soit possible depuis la surface.

La Corde

La corde peut être faite de n'importe quel nombre de brins.

Les brins et le tranchevil de la corde peuvent être de différentes couleurs et fabriqués dans n'importe quel matériau choisi à cet effet. La corde peut présenter un tranchevil pour les doigts d'allonge, un ou deux point(s) d'encoche, pour placer correctement l'encoche de la flèche, positionnés grâce à un ou deux repères. A chacune de ses extrémités, il y a une boucle placée dans la poupée quand l'arc est bandé. L'archer ne peut pas y placer de repère pour la bouche ou le nez. Le tranchevil ne peut pas se trouver dans le champ de vision de l'archer quand l'arc est en pleine allonge. L'archer ne peut pas utiliser sa corde comme aide à la visée grâce à un œilleton, un point de repère ou tout autre moyen.

Les silencieux de cordes sont autorisés du moment qu'ils sont placés à 30 cm minimum du point d'encoche.

Le repose flèche

Un repose-flèche qui ne peut pas être réglable.

L'archer peut utiliser un simple repose-flèche en plastique auto-adhésif, un repose-flèche comme fourni par le fabricant ou il peut utiliser le plateau de l'arc qui seul peut être couvert par n'importe quel type de matériel.

La partie verticale de la fenêtre de tir peut être protégée par du matériel qui ne doit ni dépasser de plus de 1 cm au-dessus de la flèche posée ni être plus épais que 3 mm - mesure effectuée sur le corps d'arc juste à côté du matériel utilisé. Les autres types de repose-flèches sont interdits.

Le contrôleur d'allonge (clicker)

Un dispositif de vérification de l'allonge n'est pas autorisé.

Les poids et compensateurs

Les poids et les compensateurs ne sont pas autorisés.

Les branches de l'arc peuvent avoir des amortisseurs en dehors de leur fixation au corps de l'arc. Ils ne doivent pas être modifiés pendant une compétition.

Le viseur

Aucun viseur n'est accepté.

La protection des doigts de corde

Une protection pour les doigts comme un gant, un protège-doigt, un doigtier, une palette est autorisée. Elle ne peut en aucune manière contenir un objet ou un système qui pourrait aider l'archer à tendre, tenir et lâcher la corde. Les marques ajoutées sur

cette protection par l'archer, uniformes ou non en taille, forme et couleur, ne sont pas autorisées.

G.3.6 Arc à poulies nu

Définition

Il s'agit d'un arc compound (arc à poulies), avec passage possible de la flèche à l'intérieur du fût. Son allonge est réglée mécaniquement par un système de poulies et/ou de cames. La puissance ne peut pas dépasser 60 livres. Cet arc doit être exempt d'aspérités, repères, marques, tâches ou pièces métalliques qui pourraient être utilisés pour viser (dans la zone de la fenêtre d'arc).

La corde

Il ne comporte, soit qu'une seule corde attachée directement aux deux branches, soit que celle-ci soit attachée à des câbles qui font partie du système. Les écarteurs sont autorisés. Des cordes de toute matière peuvent être employées, mais elles ne doivent pas comporter de repères autres qu'un ou deux arrêts pour ajuster l'encoche (Les repères pour les lèvres et le nez sont interdits). Le bord supérieur du tranche-fil ne doit pas venir au niveau de l'œil (arc en action), afin de ne pas être une aide à la visée. Les silencieux de cordes sont autorisés du moment qu'ils sont placés à 30 cm minimum du point d'encoche.

Le repose flèche

Un repose-flèche réglable ou n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur de flèche, pourvu qu'il ne soit ni électrique, ni électronique, est autorisé. Le point de pression ne sera pas placé à plus de 6 cm à l'intérieur du point pivot.

Le contrôleur d'allonge (clicker)

Des contrôleurs d'allonge sonores et/ou visuels sont autorisés tant que ceux-ci ne sont ni électriques ni électroniques.

Le viseur

Aucun viseur n'est accepté.

Le stabilisateur

Un seul amortisseur ou contre poids, ayant une longueur linéaire maximale de 13 cm mesurée à partir de l'extrémité visible de la virole de fixation et dans toutes les directions, peut être utilisé. Il peut être situé en n'importe quel point de l'arc, mais ne doit pas être une aide à la visée.

Les poids et compensateurs

Des compensateurs, entièrement fixés, sont autorisés pour autant qu'ils ne soient pas montés avec des stabilisateurs. Du (des) poids peut (peuvent) être ajouté(s) à la partie inférieure du fût de l'arc. Tous les poids, quelle que soit leur forme, doivent être adaptés directement au fût, sans tige, extension, attaches de montage angulaire ou dispositifs d'absorption des chocs.

Les amortisseurs de branches sont également autorisés sur la face interne des branches hautes et basses.

La protection des doigts de corde

Gants, doigtiers, palettes avec ou sans écarteur, emplâtres. Les marques sur les palettes sont autorisées.

Le carquois

Les carquois de hanche ou de dos, de tous types sont autorisés.

Les carquois d'arc sont autorisés à condition qu'ils ne procurent aucune aide à la visée.

La technique de tir

La prise de corde et l'ancrage sont totalement libres.

G.4 Les accessoires

Un archer peut emporter avec lui une copie des Règlements FFTA ou de toute partie de celui-ci.

Des jumelles, une longue-vue ou d'autres moyens optiques peuvent être utilisés pour voir les impacts des flèches :

- Elle doit être située au niveau de la ligne de tir pourvu qu'elle ne soit pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir, en termes d'espace ;
- Les longues-vues doivent être ajustées de manière que la plus haute partie de la longue-vue ne dépasse pas la hauteur des aisselles de l'archer ou du plus petit des archers l'utilisant ;
- L'usage d'une longue-vue électronique sur la ligne de tir est autorisé pour autant qu'elle ne serve pas d'appareil de communication ;
- L'écran de la longue-vue électronique est utilisé strictement pour observer l'impact des flèches en cible ;
- Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes, les entraîneurs, placés dans leur emplacement, peuvent utiliser des jumelles ou des longues-vues sur pieds. Celles des archers peuvent être situées dans leur espace dédié ;
- Pour le Tir en Campagne et le Tir sur Cibles 3D : sans aucune marque ni graduation visible pouvant servir à évaluer les distances. Les repères doivent être recouverts pour qu'il soit impossible aux archers de les voir ou de les sentir et ce, y compris ceux du fabricant si ceux-ci bougent quand le cadran de réglage est tourné.

Les archers peuvent porter des lunettes de vue, de tir ou de soleil mais celles-ci ne peuvent pas comporter de micro-objectif (dans un tout petit trou) ni d'autres appareils similaires ni présenter de marques pouvant servir d'aide à la visée.

- Il est autorisé de recouvrir le verre de lunette, du côté de l'œil qui ne vise pas, avec du ruban ou un autre matériau ;

- Un cache œil peut aussi être utilisé ;
- Lors des épreuves aux distances inconnues, aucune de ces lunettes ne peut être munie d'un quelconque moyen, ou équipement, d'estimation des distances, qu'il soit intégré ou fixé à celles-ci y compris protège bras, plastron, un bandoir, une dragonne, ceinture, carquois de hanche ou de sol ;
- Les dispositifs permettant de surélever un ou plusieurs pieds ou une partie de celui-ci, fixés ou indépendants de la chaussure, sont autorisés à condition qu'ils ne présentent pas d'obstacle pour les autres archers au niveau de la ligne de tir ou ne dépassent pas de plus de 2 cm de l'empreinte de la chaussure et de 1 cm de hauteur par rapport au sol.

Des indicateurs de vent (non électriques ou non électroniques) peuvent être fixés sur l'équipement utilisé au poste de tir (par exemple des rubans légers).

Pour les concurrents de toutes les divisions, aucun des équipements suivants n'est autorisé :

- Tout appareil électronique ou électrique pouvant être fixé sur l'équipement de l'archer ;
- Utilisation de tout appareil électronique de communication vocale, casques ou dispositifs de réduction du bruit devant la ligne d'attente ou sur les parcours ;
- Cependant, les appareils électroniques utilisés pour surveiller les données physiologiques, comme les trackers de fitness portés au poignet, les montres intelligentes et les ceintures pectorales de fréquence cardiaque, sont autorisés et les données peuvent être communiquées électroniquement à l'appareil électronique couplé, à condition que le dispositif de surveillance sur l'archer ne soit pas visuellement intrusif (par exemple, pas d'appareils de suivi oculaire, pas d'appareils EEG montés sur la tête, etc.) ;
- Sauf pour les disciplines de parcours, les appareils mobiles tels que les téléphones portables sont autorisés devant la ligne d'attente. Un logiciel permettant simplement à l'archer de tracer les impacts de la flèche sur la cible comme il le ferait sur du papier imprimé utilisé dans le même but est autorisé. Aucun logiciel d'aide au réglage du viseur d'arc ne peut être utilisé n'importe où sur le terrain de tir à l'arc (ce qui inclut tout espace devant ou derrière la ligne de tir jusqu'à la zone des spectateurs) ;
- Tout type de télémètres ou tout autre moyen d'estimation de distances ou d'angles non couverts par les règles en vigueur concernant l'équipement des archers, ou toute note écrite ou dispositif de stockage électronique permettant de stocker des données.

Toute partie de l'équipement d'un concurrent qui a été ajoutée, ou modifiée, pour servir à l'estimation des distances ou des angles, ou une quelconque pièce de l'équipement courant, ne peut être utilisée explicitement dans ce but.

H Les annexes

H.1. Annexe 1 Réserve (RGPD)

Annexe 2 - Rapport d'arbitre

Rapport d'arbitre : Tir à l'arc Extérieur et Tir à 18m

COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES



RAPPORT D'ARBITRAGE D'UNE COMPETITION

(A adresser au PCRA du lieu de la compétition dans les 48h)

Niveau du concours : France Régional Département Sélectif simple

Concours du : _____ au _____ Dépt : _____ Comité régional : _____

Club organisateur : _____ N° Agrément : _____

Arbitre responsable : _____ Adjoint(s) : _____

Stagiaires : _____

Type de concours (2x70m, Fédéral, Salle, ...) : _____

Conditions atmosphériques : _____ Hauteur des centres des blasons : _____ cm

Distance	Mesure	Couloirs
90 m		H/F
70 m		Cibles
60 m		Lignes
50 m		3m/tir
30 m		1m/tir
25 m		Média
20 m		Attente
18 m		Arcs

Nombre : Cibles _____ Départs _____ Participants _____

Blasons utilisés : _____

Jury d'appel

Président : _____

Membres : _____

Suppléants : _____

Distinctions internationales : OUI NON

(envoyer la demande dans les 48h)

Points à contrôler	✓	✗	N/A	Points à contrôler	✓	✗	N/A	Records/meilleurs performances
SECURITE				RECHANGE				OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
SIGNALISATION				Lampes				(Envoyer le formulaire à la FFTA)
Feux				Blasons				Horaires des tirs
Horloges				Agrafeuses/agrafes/clous				(joindre la feuille du directeur des tirs)
Panneaux bicolores				Stramit/paille/mousse				Entraînement : _____ minutes
Son				Renforts de stramit/ centres				Volées d'essai : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Electronique				DIVERS				Départs
Rythme de tir				Sonorisation				1 2 3 4
CIBLES				Tableau d'affichage				Début tirs
Chevalets				Plaquettes de marque				Fin des tirs
Stramit/paille/mousse				Toilettes				Finales
Blasons et fixation				Poubelles				Fin
Drapeaux pour le vent				Chaises				Podiums
N° de cibles et pas de tir				Tables				
Position des archers				Abri pour les archers				
Inclinaison des cibles				Publicité				
Fixations des cibles				Accès Handicapés				
Echauffement				Toilettes Handicapés				

Antenne Médicale : OUI NON Eclairage : Naturel Artificiel : Bon Moyen Mauvais

Détaillez les problèmes rencontrés ci-dessus : _____



Problèmes ayants perturbés le concours : _____

Problèmes rencontrés avec les arbitres : _____

Points positifs pour le club : _____

Points à améliorer pour le club : _____

Résultats :

S'assurer que le club transmet par voie dématérialisée les résultats à la FFTA. Faire attention que tous les noms des arbitres soient présent dans le logiciel et qu'ils soient transmis en même temps que les résultats.

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

12 place Georges Pompidou - 93160 NOISY-LE-GRAND
Tel : 01.58.03.58.58 - ffa@ffa.fr



Rapport d'arbitre : Tir en campagne, Parcours Nature et Tir sur Cibles 3D



COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES

RAPPORT D'ARBITRAGE D'UNE COMPETITION

(A adresser au PCRA du lieu de la compétition dans les 48h)

Niveau du concours : France Régional Département Sélectif simple

Concours du : _____ au _____ Dépt : _____ Comité régional : _____

Club organisateur : _____ N° Agrément : _____

Arbitre responsable : _____ Adjoint(s) : _____

Stagiaires : _____

Inspection du parcours le : _____ par _____

CAMPAGNE	
12 inconnues + 12 connues	
12 inconnues puis 12 connues	
ARROW-HEAD	
3D	
24 cibles – Nb de départ :	
Finales	
NATURE	
1x21 cibles	
2x21 cibles	
1x42 cibles	

Nombre de participants _____

Jury d'appel

Président : _____

Membres : _____

Suppléants : _____

Distinctions internationales : OUI NON
(envoyer la demande dans les 48h)

Points à contrôler	✓	✗	N/A	Points à contrôler	✓	✗	N/A	Records/meilleures performances
SECURITE				Contrôle du temps				OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> (Envoyer le formulaire à la FFTA)
Plan du parcours				Arbitres				Horaires des tirs
Fléchage du parcours				Chronomètres				
Arrêtés municipaux				1 chrono/peloton				Entraînement : _____ minutes
Aménagement pas de tir				Matériel de rechange				Début des tirs : _____
Fixation des cibles				Buttes				Pause repas : _____
PARCOURS				Cibles 3D/blasons				Fin des tirs : _____
Conformité au règlement				Agrafeuse/cloud				Finales : _____
Distance				Divers				Fin / Podium: _____ / _____
Nature des buttes				Buttes d'entraînement				
N° de cibles au pas d'attente				Dossards				
Distance au pas de tir				Feuilles de marques				
Piquets distances connues				Tableau d'affichage				
Piquets distance inconnues				Abris pour archers				
Piquets pour les jeunes				Publicités				
Disposition du pas de tir				Toilettes				
Angle des cibles/pas de tir				Poubelles				
Conformité des blasons				Talkies Walkies				
Zonage (ex : zone 11,...)								
Fixation des blasons				Nature (2x le même parcours) changement blasons/distances pour le 2^{ème} tir :				
Photos des cibles (3D)				Conditions atmosphériques :				

Antenne Médicale : OUI NON

Détaillez les problèmes rencontrés ci-dessus : _____

12 place Georges Pompidou 93160 NOISY-LE-GGRAND
Tel : 01.48.12.12.20 – Fax 01.48.94.23.48



Problèmes rencontrés durant le concours : _____

Problèmes rencontrés avec les arbitres : _____

Points positifs pour le club : _____

Points à améliorer pour le club : _____

Résultats :

S'assurer que le club transmet par voie dématérialisée les résultats à la FFTA. Faire attention que tous les noms des arbitres soient présent dans le logiciel et qu'ils soient transmis en même temps que les résultats.

Fait à : _____ **Le :** _____

Signature :

12 place Georges Pompidou 93160 NOISY-LE-GGRAND
Tel : 01.48.12.12.20 – Fax 01.48.94.23.48





Rapport d'arbitre : Run-Archery COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES

RAPPORT D'ARBITRAGE D'UNE COMPETITION

(A adresser au PCRA du lieu de la compétition dans les 48h)

Niveau du concours : Run Archery Tour Autre compétition officielle

Concours du : _____ au _____ Dépt : _____ Comité régional : _____

Club organisateur : _____ N° Agrément : _____

Arbitre responsable : _____ Adjoints : _____

Stagiaires : _____

Conditions atmosphériques : _____

RUN ARCHERY	
Run Archery Long	
Run Archery Court	
Run Archery Combiné	
Run Archery Relais	
Run Archery Relais Mixte	
Nombre de départs :	
Officiels	
Nombre de Spotters	
Nbre de Commissaires de Course	
Nombre de Chronométrateurs	

Nombre de cibles : _____ Nombre de participants : _____

Jury d'appel

Président : _____

Membres : _____

Suppléants : _____

Points à contrôler	✓	✗	N/A	Points à contrôler	✓	✗	N/A	Horaires des tirs
SECURITE				Tapis de tir				
Plan du parcours				Indicateurs de vent				
Fléchage des parcours				Plots de flèches				
Contrôle des accès				Racks arcs de rechange				
Aménagement du pas de tir				Contrôle du temps				
Fixation des cibles				Chronomètres manuels				
PARCOURS DE COURSE				Système électronique				
Conformité au règlement				Matériel de rechange				
Boucles de course				Buttes				
Boucles de Pénalité				Cibles / blasons				
Aire de départ				Agrafeuse/clous				
Aire de relais				Divers				
Aire d'arrivée				Buttes d'entraînement				
STAND DE TIR				Dossards				
Sécurité derrière les cibles				Zone de ravitaillement				
Distance et hauteur de Tir				Tableau d'affichage				
Numéro des cibles et des pas				Abris pour archers				
Espaces de tir (1,2m à 1,5m)				Publicités				
Mécanisme cibles à bascule				Toilettes				
Fixation des blasons				Poubelles				

Antenne Médicale : OUI NON

Détaillez les problèmes rencontrés ci-dessous : _____



Problèmes rencontrés durant le concours : _____

Problèmes rencontrés avec les arbitres : _____

Points positifs pour le club : _____

Points à améliorer pour le club : _____

Résultats :

S'assurer que le club transmet par voie dématérialisée les résultats à la FFTA. Faire attention que tous les noms des arbitres soient présents dans le logiciel et qu'ils soient transmis en même temps que les résultats.

Fait à : _____ Le : _____

Signature :

12 place Georges Pompidou 93160 NOISY-LE-GGRAND
Tel : 01.58.03.58.58 – Fax 01.58.03.58.69



Annexe 4 - Record de France ou de meilleure performance française

Remplir soigneusement cette demande en entourant les mentions utiles et la renvoyer dans les 48 heures à la FFTA (service des activités sportives) avec les feuilles de marque signées par l'archer, le marqueur et l'arbitre. Établir une demande pour chaque record ou meilleure performance française.

• DEMANDE D'HOMOLOGATION DE RECORD DE FRANCE OU DE MEILLEURE PERFORMANCE FRANÇAISE

Date de la compétition	Lieu	Comité Régional		
Record de France	Meilleure performance française	Individuel	Équipe	
Nom et Prénom de l'archer / Équipe				
N° de licence	Club	N° d'agrément		
Sexe : Homme	Dame	Arme : Classique	Poulies	Arc Nu
Surclassement : oui non		Si oui, dans quelle catégorie ?		

Catégories

Catégorie : U13-U15-U18-U21-Seniors 1-Seniors 2-Seniors 3-Scratch

Catégorie Para : Open - Fédéral - Challenge - Criterium - W1 - Sup1 - Sup 2 - HV Libre - HV1 - HV2/3

Tir à l'Arc Extérieur Discipline Internationale

Record de France Toutes catégories

Distance : 90 - 70 - 60 - 50 - 40 - 30 - 20 144 flèches Blasons : 80 - 122
2 x 30 - 2 x 40 - 2 x 50 - 2 x 60 - 2 x 70

Duel individuel : 15 flèches Match équipe : Équipe (24 ou 16 flèches) - Double Mixte

Qualification : 3x144 flèches - 3x72 flèches - 2x72 flèches

SCORE :

TIR À 18m

Distance : 2 x 25 - 2 x 18 - 2 x 15 - 2 x 10 Blasons : 40 - 60 - 80

Triples : 40 - 60

Duel individuel : 15 flèches Match équipe : 24 flèches - 16 flèches

Qualification : 3x60 flèches - 2x60 flèches

SCORE :

Tir à l'Arc Extérieur Discipline Nationale

Distances : 2 x 15 - 2 x 20 - 2 x 30 - 2 x 40 - 2 x 50 Blasons : 80 - 122

SCORE :

Nom et Prénom de l'arbitre
Adresse
Téléphone

Comité Régional

Signature



Les records et meilleures performances françaises Catégories reconnues

Disciplines	Evénements (Individuel ou équipe)	Armes	Meilleures performances	Records de France	
Tir à l'arc Extérieur (Discipline Internationale)	Individuel (Qualification)	Arcs Classiques Arcs à Poulies	U13, U15 Arc Classiques Séniors 1 Séniors 2 Séniors 3	U18 U21 Scratch	
	Individuel (Duels)	Arcs à Poulies	Séniors 1 Séniors 2 Séniors 3	U18 U21 Scratch	
	Equipe (Qualification)	Arcs Classiques Arcs à Poulies	Equipes de Club Double Mixte de Club Equipes de Club Jeunes (CL)	Equipe U18 Equipe U21 Equipe Scratch Double Mixte U18 Double Mixte U21 Double Mixte Scratch	
	Equipe (Matches)	Arcs à Poulies	Equipes de Club Double Mixte de Club	Equipe U18 Equipe U21 Equipe Scratch Double Mixte U18 Double Mixte U21 Double Mixte Scratch	
	Tir à l'arc Extérieur (Discipline Nationale)	Individuel	Arcs Classiques Arcs à Poulies	U13, U15, U18, U21, Séniors 1, Séniors 2, Séniors 3	
		Individuel	Arc Nu (Bare Bow)	U18 (regroupement U13, U15, U18) Scratch (regroupant U21, S1, S2, S3)	
Tir à 18 m	Individuel (Qualification)	Arcs Classiques Arcs à Poulies	U13, U15 Arc Classiques Séniors 1 Séniors 2 Séniors 3	U18 U21 Scratch	
		Arc Nu (Bare Bow)	U18 (regroupement U13, U15, U18) Scratch (regroupant U21, S1, S2, S3)		
	Individuel (Duels)	Arcs à Poulies	U18 Séniors 1 Séniors 2 Séniors 3	U21 Scratch	
	Equipe (Qualification)	Arcs Classiques Arcs à Poulies	Equipes de Club		
	Equipe (Matches)	Arcs à Poulies	Equipes de Club	Equipe Junior Equipe Scratch	

Disciplines	Evénements (individuel ou équipe)	Armes	Meilleures performances	Records de France
Para-Tir à l'arc TAE (Discipline Internationale)	Individuel (Qualification)	Arcs Classiques	Fédéral Scratch	Open Scratch
		Arcs à Poulies		Scratch
		W1 HV1 HV2-HV3		
	Individuel (Matches)	Arcs à Poulies	Fédéral Scratch	Open Scratch
		W1		Scratch
		Equipe (Qualification)	Arcs Classiques Arcs à Poulies W1	Double de Club Double Mixte de Club
Equipe (Matches)	Arcs à Poulies W1	Double de Club Double Mixte de Club	Double Double Mixte	
Para-Tir à l'arc TAE (Discipline Nationale)	Individuel	Open Arcs Classiques	Scratch	
		Open Arcs à Poulies		
		Fédéral Arcs Classiques	Scratch	
		Fédéral Arcs à Poulies		
		W1		
		Challenge Arcs Classique		
		Challenge Arcs à Poulies	Scratch	
Criterium Arcs Classiques				
Criterium Arcs à Poulies				
Sup 1 et Sup 2	Scratch			
Para-Tir à l'arc Tir à 18m	Individuel (Qualification)	Arcs Classiques	Open et Fédéral U18, Fédéral Scratch (regroupant U21, S1, S2), Open et Fédéral Seniors	Open Scratch
		Arcs à Poulies		
		W1	U18	Scratch
		HV1 HV2-HV3		Scratch
		Challenge Arcs Classique		
	Individuel (Matches)	Challenge Arcs à Poulies	U18, Scratch (regroupant U21, S1, S2, S3)	
		Criterium Arcs Classiques		
		Criterium Arcs à Poulies		
	Equipe (Qualification)	HV U18	U18	
		Sup 1 et Sup 2		
		HV Arcs Classique Libre	Scratch	
Equipe (Matches)	HB Arcs à Poulies Libre			
	Arcs à Poulies	Open et Fédéral U18, Fédéral Scratch (regroupant U21, S1, S2), Open et Fédéral Seniors	Open Scratch	
	W1	U18	Scratch	
Equipe (Qualification)	Arcs Classiques	Doubles de Club		
	Arcs à Poulies			
Equipe (Matches)	Arcs à Poulies	Doubles de Club		

Application du principe :

- *Record de France pour les catégories reconnues à l'international.*
- *Meilleures Performances Françaises pour les autres catégories.*
- *Record de France par équipes réalisé uniquement par les équipes nationales.*

Distances et blasons

Distances et blasons

Epreuves 1440			Tir à l'Arc Extérieur		Tir à 18m	
<i>Distances</i>		<i>Blasons</i>	<i>Distances</i>	<i>Blasons</i>	<i>Distances</i>	<i>Blasons</i>
Hommes	Femmes					
90	70	122	2x20	80	2x25	60 / 80
70	60	122	2x30	80	2x18 (2)	40 / 60 / 80 (3)
50	50	80	2x40	80		
30	30	80	2x50	80		
			2x50	122		
			2x60	122		
			2x70	122		
1 : Pour les Arcs nus (Bare Bow) en TAE Distance Nationale :			blasons de 80 cm à 30 m pour les Jeunes blasons de 122 cm à 50 m pour les Adultes			
2 : Pour les Arcs nus (Bare Bow) en Tir à 18m :			blasons de 60 cm pour les Jeunes blasons de 40 cm pour les Adultes			
3 : Pour les U11						

Annexe 5 - Jury d'Appel



Réclamation auprès du Jury d'Appel

NOM DE LA COMPETITION

Date

Lieu

Comité Régional

NOM

Prénom

N° de dossard

Fonction :

Archer

Capitaine d'équipe

Date et heure de dépôt de la réclamation :

Exposé de la réclamation

(si possible indiquer l'article ou les articles du règlement ayant été violés)

Signature du déclarant :



RÉPONSE DU JURY D'APPEL

Date et heure :

EXPOSÉ DE LA DÉCISION

(si possible indiquer l'article ou les articles du règlement sur lesquels est fondée la décision)

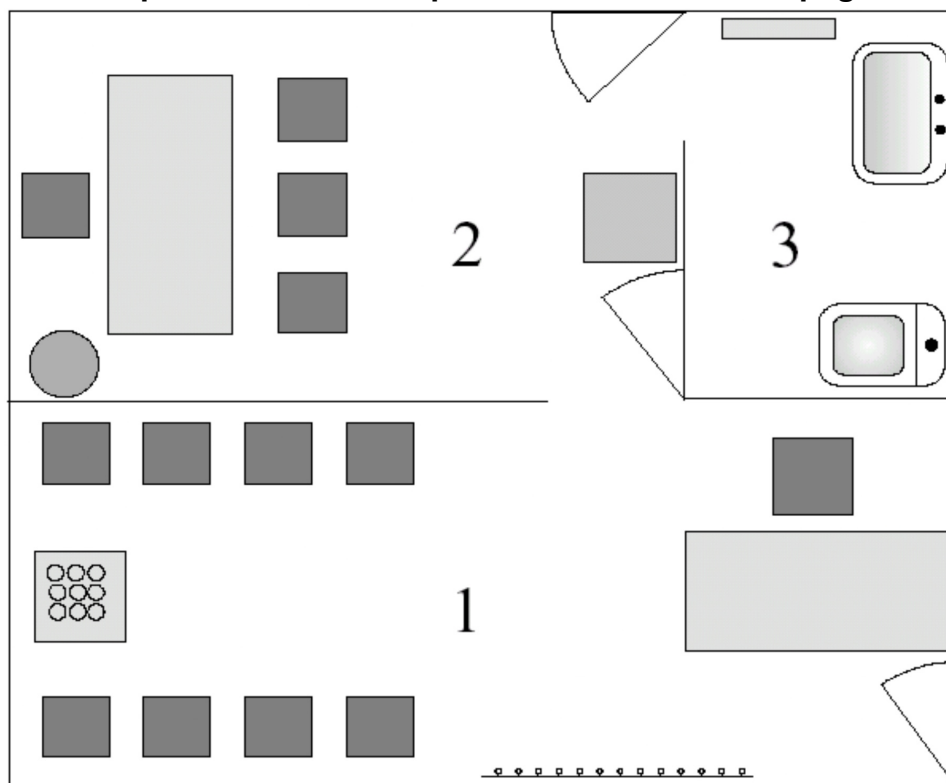
Composition du Jury et signature des membres

Président :

Membres :

Annexe 6 - Local pour un contrôle anti-dopage

Disposition d'un local pour un contrôle anti-dopage



1. Salle d'attente :

- Réfrigérateur avec boissons non alcoolisées ;
- Bureau ;
- Table ;
- Chaises.

2. Cabinet de consultation :

- Bureau ;
- Chaises ;
- Poubelle ;
- Réfrigérateur (stockage des échantillons) ;

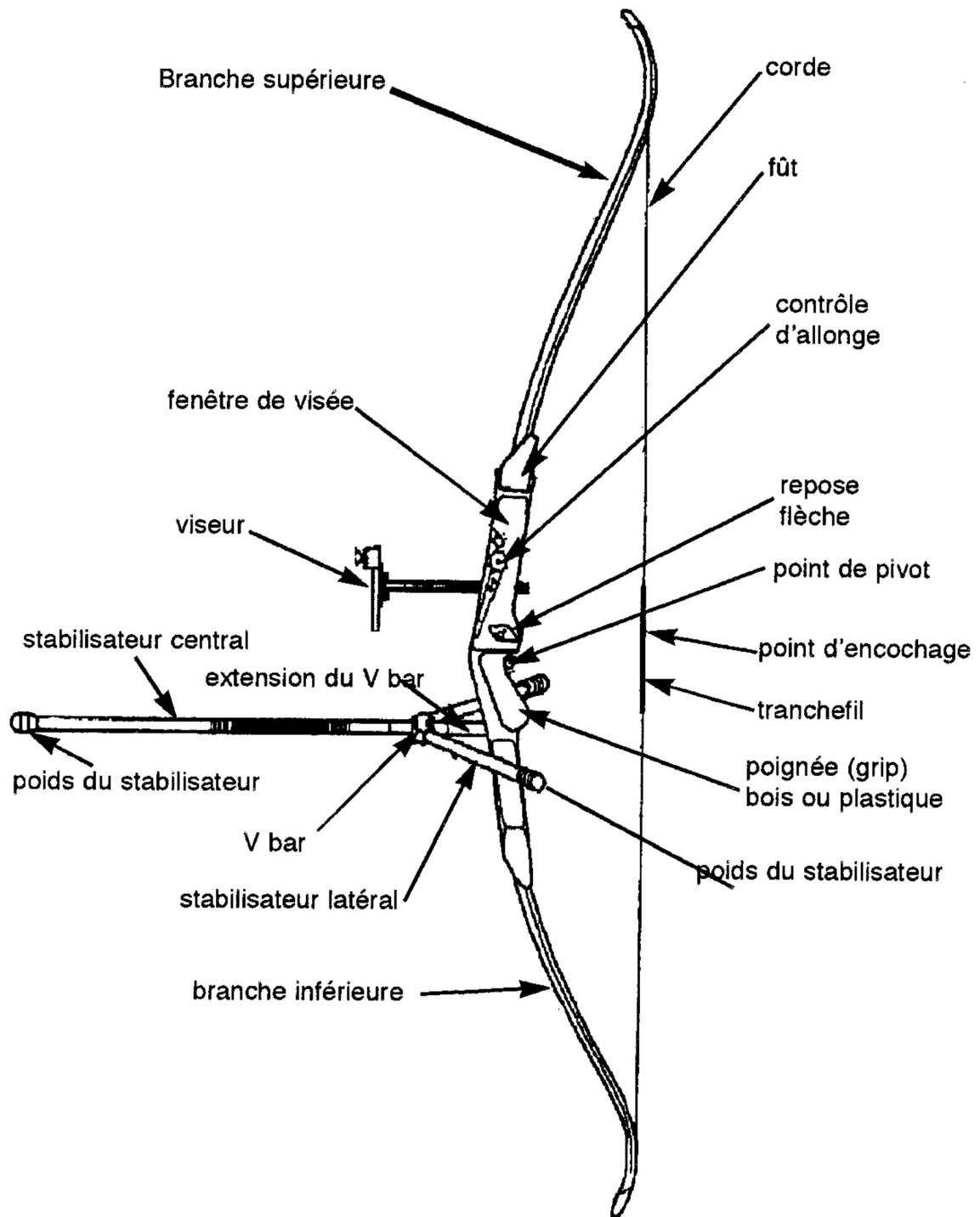
- Téléphone ou autre équipement de communication ;
- Ciseaux ;
- Matériel pour écrire ;
- Serviettes en papier ;
- Gants jetables.

3. Toilettes :

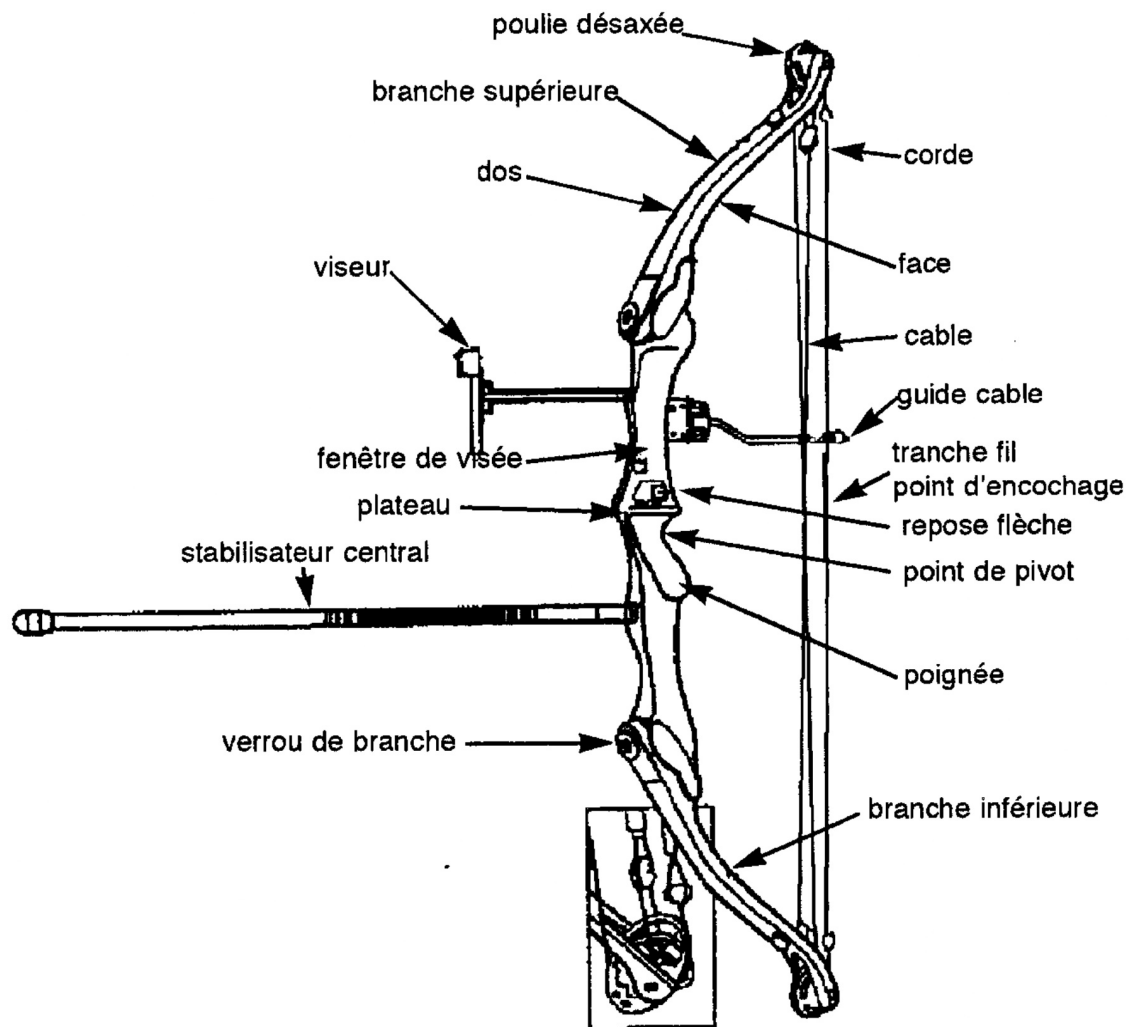
- W.C ;
- Lavabo ;
- Serviettes en papier ;
- Papier hygiénique ;
- Porte-manteaux.

Annexe 7 - Nomenclature matériel de tir

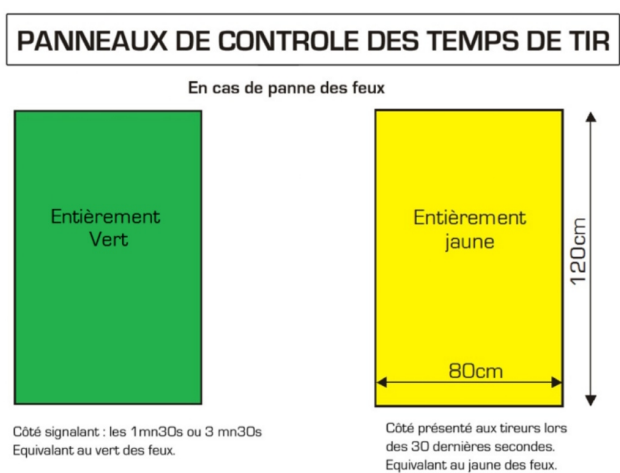
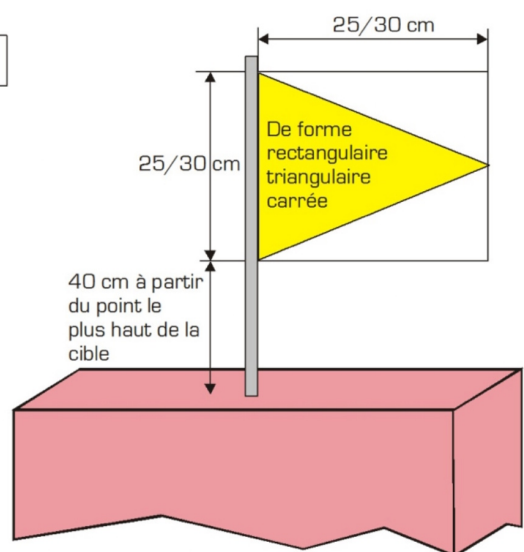
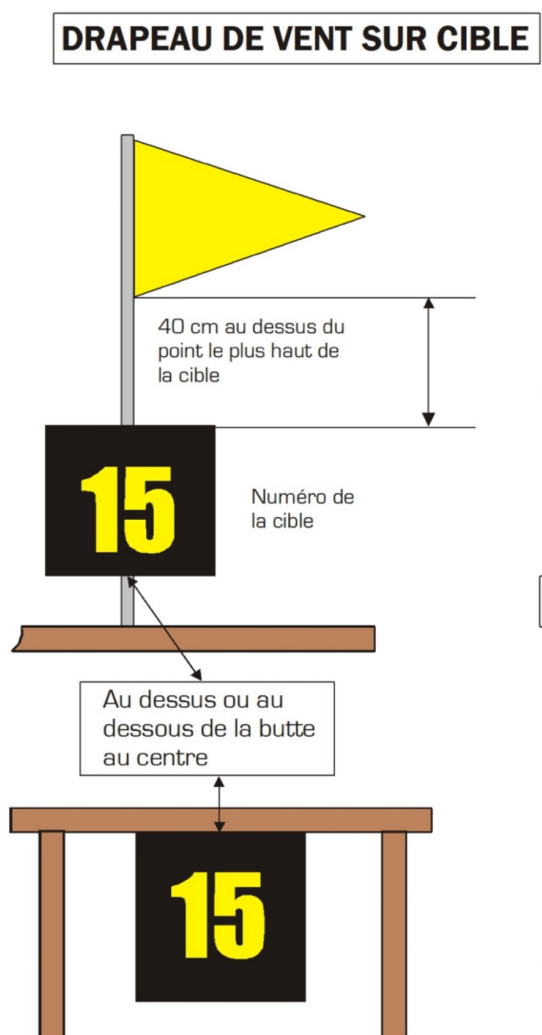
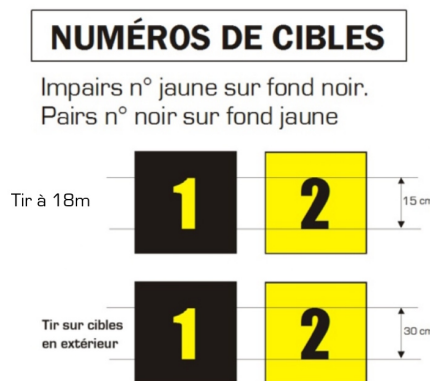
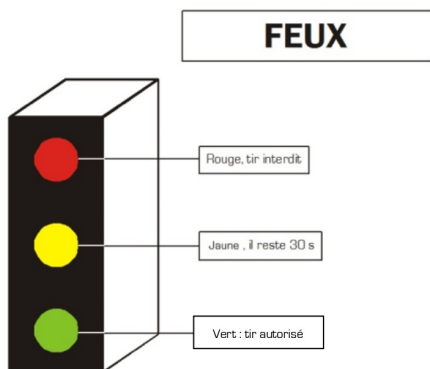
L'arc recurve (Classique)



L'arc à poulies (Compound)



Annexe 8 - Accessoires de terrain



II Les règlements sportifs

1 Le Tir à l'Arc Extérieur

A	Généralités	117
A.1	La responsabilité	117
A.2	Les dispositions médicales	117
A.3	L'entraînement	117
A.4	Réservé	119
A.5	Les catégories	119
A.6	Les divisions	119
A.7	Les épreuves de Tir à l'Arc Extérieur	119
A.8	Les distinctions et records	123
A.9	Réservé	125
A.10	Les compétiteurs handicapés	125
A.11	Lieu du tir alterné	125
B	Règlement	126
B.1	L'aménagement des terrains	126
B.2	Les équipements des sites de tir	128
B.3	Les équipements des archers	134
B.4	Le tir	134
B.5	L'ordre de tir et le contrôle de temps de tir	137
B.6	L'établissement des scores	143
B.7	Le contrôle des tirs et la sécurité	150
B.8	Les conséquences du non-respect des règles	152
B.9	L'arbitrage	154
B.10	Réclamations – Litiges	156
B.11	Appel	156
B.12	Les annexes	157
C	Règlement spécifique des épreuves fédérales	173
C.1	Les Championnats de France individuels	173
C.2	Réservé	178
C.3	La filière sportive par équipes de clubs	178
C.4	Les Tournois Nationaux Jeune (TNJ)	214
C.5	Le tir Beursault	217
C.6	Le tir au Drapeau	228

A Généralités

A.1 La responsabilité

La FFTA n'est en aucune manière responsable des dommages résultant des blessures causées à des spectateurs ou à des membres des Associations Membres de la FFTA. De même, elle n'est pas responsable des dommages causés par la perte ou la détérioration des biens, lors de la participation ou de la présence à des championnats, tournois, compétitions ou autres événements organisés, sponsorisés qu'elle reconnaît.

A.2 Les dispositions médicales

Les archers concourant dans toutes les épreuves reconnues, contrôlées, dirigées par la FFTA doivent accepter de se soumettre à des contrôles antidopage ou d'autres tests médicaux qui pourraient être demandés par la FFTA. Voir Chapitre I – Règlements Généraux – [Paragraphe D – Dispositions Médicales](#).

A.3 L'entraînement

A.3.1. Lors des championnats de tir à l'arc extérieur, l'entraînement peut se dérouler sur le terrain de compétition.

A.3.2. Lors des championnats de tir à l'arc extérieur, **l'entraînement se fera sur 3 volées d'essai** pour toutes les journées de l'épreuve de qualification et la compétition débutera dès que possible.

L'entraînement prend fin avec le retrait des flèches d'entraînement. Les cibles d'entraînement seront placées à la première distance tirée par chaque catégorie.

Lors des phases éliminatoires et finales, les organisateurs peuvent décider du nombre de volées d'entraînement afin de prendre en compte le programme de chaque journée.

Les archers tirant sur leur propre blason. L'organisateur doit placer des blasons neufs dès le début de l'entraînement et les compétiteurs devront être informés qu'ils ont à marquer leurs impacts.

Dans tous les cas, les compétiteurs peuvent tirer autant de flèches par volée qu'ils le souhaitent, dans le temps de tir accordé.

L'entraînement est possible avant chaque départ.

A.3.3 Réservé

A.3.4. Dans les championnats de tir à l'arc extérieur, on doit mettre à la disposition des tireurs un terrain d'entraînement pendant les jours des épreuves finales, pour que les archers éliminés puissent s'entraîner pour participer au tir par équipes.

A.3.5. Des cibles, présentées dans la même direction que sur le terrain de compétition, doivent être mises à la disposition des concurrents (et des équipes) pour permettre l'entraînement lors des exemptions ou forfaits. Cela peut être une partie non utilisée du terrain de compétition.



A.3.6 [Réservé](#)**A.3.7** [Réservé](#)

A.3.8. Un directeur des tirs doit être en charge du terrain d'entraînement officiel à tout moment : il signale, par des signaux sonores l'arrêt des tirs, pour permettre aux archers de reprendre leurs flèches, ainsi que la reprise des tirs.

A.3.9. Au signal sonore du directeur des tirs, tous les archers doivent aller chercher leurs flèches. Aucun archer ne peut tirer pendant ce temps. Les archers enfreignant ce règlement peuvent être exclus de la séance d'entraînement.

A.3.10. Tous les changements concernant la distance des cibles doivent se faire avec l'autorisation du directeur des tirs. Il peut demander à des archers qui s'entraînent de l'aider à déplacer les cibles, si nécessaire.

Note : Les archers ne perdront pas de points pour des flèches tirées hors temps lors de l'entraînement officiel. Ils seront avertis et en cas de récidive, le Directeur des tirs et/ou le Président des arbitres pourront leur interdire la poursuite de l'entraînement.

Cependant, une flèche tirée après que le directeur des tirs a officiellement arrêté la session d'entraînement (après le retrait des flèches d'entraînement, ou pendant les pauses entre les distances ou les épreuves), sera considérée comme faisant partie de la volée marquante suivante et vaudra au compétiteur de perdre la valeur de la flèche marquant le plus haut score de cette volée.

A.3.11 [Les championnats](#)

A.3.11.1. Les championnats de tir à l'arc extérieur consistent en :

- Pour la division arc classique, une épreuve de qualification à 70 m ou à la distance adaptée à la catégorie (2 x 36 flèches) suivie d'une épreuve en duels (épreuve olympique).
- Pour la division arc à poulies, une épreuve de qualification à 50 m (2 x 36 flèches) suivie d'une épreuve en duels arc à poulies.

Le programme dépendra du nombre de compétiteurs, par divisions et catégories, et de l'espace disponible.

A.3.11.1.1. Si le nombre d'archers inscrits est inférieur à celui qui est requis pour chaque épreuve éliminatoire, les exemptions sont autorisées.

A.3.11.1.2. Les compétitions de tir à l'arc peuvent se tirer de nuit, à condition que les organisateurs soient en mesure de fournir un éclairage adéquat et que l'entraînement puisse se dérouler dans les mêmes conditions.

A.3.11.1.3. Le Délégué Technique, en accord avec le Président de la Commission technique, peut ajuster le programme selon les demandes du réalisateur TV. Cet ajustement doit se faire en coopération avec les organisateurs, mais doit tenir compte, en priorité, de l'intérêt des compétiteurs qui doivent être informés du changement le plus



rapidement possible.

A.4 Réservé

A.5 Les catégories

A.5.1. Cf. C.5.1.3 des Règlements Généraux § 3. Catégories reconnues

A.6 Les divisions

A.6.1. Les archers utilisant des arcs de types différents sont classés dans des divisions séparées et concourent dans des épreuves séparées. La FFTA reconnaît les divisions suivantes :

A.6.2. Pour le Tir à l'Arc Extérieur :

- division Arc Classique (recurve) avec l'équipement défini dans l'article I.G.3.1 ;
- division Arc Nu (Barebow) avec l'équipement défini dans l'article I.G.3.4 ;
- division Arc à Poulies (compound) avec l'équipement défini dans l'article I.G.3.2.

A.7 Les épreuves de Tir à l'Arc Extérieur

A.7.1. On peut tirer les épreuves de tir à l'Arc Extérieur dans les divisions "arc classique" et "arc à poulies". La division "Arc Nu" est uniquement pratiquée en Tir à l'Arc Extérieur Distances Nationales.

Il y a 2 catégories d'épreuves :

- **les concours sélectifs** avec les distances et les catégories d'âge du tableau ci-dessous, avec ou sans duels ;
- **les Championnats de France, de régions (duels obligatoires) et de départements** (duels souhaités), avec les distances et les catégories d'âge du tableau ci-dessous. Les duels ne se font que si le nombre d'archers est égal ou supérieur à 4.

Tir à l'Arc Extérieur - Distances internationales

Catégories	Arc Classique		Arc à Poulies	
	Distances	Blasons	Distances	Blasons
U11 ⁽¹⁾	20 m	80 cm (1-X)		
U13	30 m	80 cm (1-X)		
U15	40 m	80 cm (1-X)		
U18	60 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)
U21	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)
Senior 1 ⁽²⁾	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)
Seniors 2	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)
Seniors 3	60 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)

(1) jusqu'au niveau régional (hauteur du centre du blason à 1,10 m)

(2) regroupe les U18, U21, S1, S2, S3 ayant tiré à la distance de la catégorie S1 pour le championnat de France Scratch de Tir à l'Arc Extérieur

Tir à l'Arc Extérieur - Distances nationales

Catégories	Arc Classique		Arc Nu		Arc à Poulies	
	Distances	Blasons	Distances	Blasons	Distances	Blasons
U13 ⁽³⁾	20 m	80 cm (1-X)				
U15 ⁽³⁾	30 m	80 cm (1-X)			30 m	80 cm (1-X)
U18 ⁽³⁾	50 m	122 cm	30 m	80 cm (1-X)	50 m	122 cm
U21 ⁽³⁾	50 m	122 cm			50 m	122 cm
Seniors 1	50 m	122 cm	50 m	122 cm	50 m	122 cm
Seniors 2	50 m	122 cm			50 m	122 cm
Seniors 3	50 m	122 cm			50 m	122 cm

(3) jusqu'au niveau régional de U13 à U21 en Arc Classique et Arc à Poulies et U18 Arc Nu.

A.7.2. L'épreuve 1440 de tir à l'arc extérieur consiste à tirer 36 flèches à chacune des distances suivantes et dans cet ordre :

- 70, 60, 50 et 30 m pour les Seniors 1 et 2 femmes, les U21 femmes, les U18 hommes et les Seniors 3 hommes ;
- 90, 70, 50 et 30 m pour les Seniors 1 et 2 hommes, les U21 hommes ;
- 60, 50, 40 et 30 m pour les U18 et les Seniors 3 dames.

ou dans un ordre inverse (de la plus courte à la plus longue).

Le blason de 122 cm sera utilisé aux distances de 90, 70 et 60 m (et 50 m pour les U18 et les Seniors 3 dames). Le blason de 80 cm sera utilisé aux distances de 50 m (autre que pour les U18 et les Seniors 3 dames), 40 et 30 m . Le blason multifaces de 80 cm (en triangle ou horizontal) peut être utilisé à la distance de 50 m, 40 m et 30 m.

L'épreuve 1440 peut se tirer en une journée ou en deux jours consécutifs et dans ce cas, les deux plus longues distances se tirent le premier jour et les deux plus courtes le deuxième ou inversement.

L'épreuve 1440 et l'épreuve 1440 par équipe peuvent être organisées sans possibilité d'apparition dans aucun classement national. Il n'y a donc pas de possibilité de sélection pour une compétition de niveau national (championnats de France).

A.7.3 Réservé

A.7.4. L'épreuve de qualification du tir à l'arc Extérieur (discipline internationale) **pour les arcs classiques** consiste à tirer 72 flèches (2 x 36 flèches) à la distance et sur la taille de blason adaptées à chaque catégorie cf. [A.7.1 Tableau n°1](#). Elle peut être suivie de phases éliminatoires et finales. Les duels se tirent à la même distance et sur la même taille de blason que les qualifications de la catégorie concernée.

A.7.4.1. Les épreuves éliminatoires et finales, arcs classiques, consistent en : L'épreuve éliminatoire dans laquelle les meilleurs archers (maximum 104) sont positionnés en fonction de leurs résultats lors de l'épreuve de qualification (voir tableau des duels). Ils tirent une série de duels par groupes. Chaque duel se tire au meilleur des 5 sets de 3 flèches.



Note : Lors des phases éliminatoires des compétitions avec phases finales des compétitions sélectives pour le Championnat de France et lors du Championnat de France : on garde au maximum les 56 meilleures dames et les 56 meilleurs hommes (les exemptions sont possibles).

Dans l'épreuve finale, les 8 meilleurs archers, issus de l'épreuve éliminatoire, tirent des duels. Chaque duel se tire au meilleur des 5 sets de 3 flèches et ceci jusqu'à la finale pour l'Or. Lors du championnat de France, les duels pour l'obtention des médailles sont tirés l'un après l'autre (finale pour le Bronze et finale pour l'Or). Les compétiteurs alterneront des tirs d'une flèche.

Le nombre d'équipes qualifiées pour l'épreuve éliminatoire dépend du championnat (se référer aux chapitres correspondants). Dans tous les cas, les équipes de 3 archers qualifiées sont positionnées selon leurs résultats aux épreuves de qualification et tirent simultanément une série de matchs. Chaque match se tire au meilleur des 4 sets de 6 flèches (2 flèches par archer), 120 secondes par volée, à la distance et sur la taille de blason adaptées à la catégorie concernée.

Dans l'épreuve finale par équipes, les 4 meilleures équipes, issues de l'épreuve éliminatoire, tirent des matchs. Chaque match se tire au meilleur des 4 sets de 6 flèches (2 flèches par archer), 120 secondes par volée, à la même distance et sur la même taille de blason que l'épreuve éliminatoire et ceci jusqu'à la finale pour l'Or. Lors de certains championnats (voir règlement spécifique), les équipes alterneront le tir des séquences de 3 flèches. Pour les autres épreuves, le tir alterné n'est pas obligatoire. La période de tir débute et se termine lorsque le compétiteur franchit la ligne de 1 m.

Le nombre d'équipes mixte qualifiées pour l'épreuve éliminatoire dépend du championnat (se référer aux chapitres correspondants). **Les équipes participantes à cette épreuve par équipe mixte** sont composées des 2 meilleurs archers (1 femme et 1 homme) du même club et sont positionnés en fonction de leurs résultats lors de l'épreuve de qualification (voir tableau des matchs). Ils tirent une série de matchs, chaque match se tire au meilleur des 4 sets de 4 flèches (2 flèches par archer), 80 secondes par set.

Le format de compétition peut être modifié pour s'adapter à des stades ou emplacements particuliers très attractifs pour le tir à l'arc.

A.7.5. L'épreuve de qualification du tir à l'arc Extérieur (discipline internationale) pour **les arcs à poulies** consiste à tirer 72 flèches (2 x 36 flèches) à la distance de 50 m sur blasons de 80 cm réduits à six zones. Elle peut être suivie de phases éliminatoires et finales.

Les duels de l'épreuve éliminatoire et finale arcs à poulies se tirent à 50 m sur blasons de 80 cm réduits à 6 zones.

A.7.5.1. Les épreuves éliminatoires et finales d'arc à poulies consistent en :

- **L'épreuve éliminatoire**, dans laquelle les meilleurs archers (maximum 104) sont positionnés en fonction de leurs résultats lors de l'épreuve de qualification à 50 m (voir tableau des duels). Ils tirent simultanément une série de duels, chaque duel se tire en 5 volées de 3 flèches (score cumulé des points et non pas en sets).

Note : Lors des phases éliminatoires des compétitions avec phases finales des compétitions sélectives pour le Championnat de France et lors du Championnat de France : on garde au maximum les 32 meilleures dames et les 56 meilleurs hommes (les exemptions sont possibles).

- **Dans l'épreuve des Finales**, les 8 meilleurs archers issus de l'épreuve éliminatoire tirent des duels. Chaque duel se tire en 5 volées de 3 flèches (score cumulé), et ceci jusqu'à la finale pour l'or. Lors du championnat de France, les duels pour l'obtention des médailles sont tirés l'un après l'autre (finale pour le Bronze et finale pour l'Or). Les compétiteurs alterneront des tirs d'une flèche.
- **Le nombre d'équipes qualifiées pour l'épreuve éliminatoire** dépend du championnat (se référer aux chapitres correspondant). Dans tous les cas, les équipes de 3 archers qualifiées sont, positionnées selon leurs résultats après l'épreuve de qualification et tirent simultanément une série de matchs. Chaque match se tire en 4 volées de 6 flèches (2 flèches par archer) au score cumulé, 2 minutes par volée.
- **Dans l'épreuve finale par équipe**, les 4 meilleures équipes, issues de l'épreuve éliminatoire, tirent des matchs. Chaque match se tire en 4 volées de 6 flèches (2 flèches par archer) au score cumulé, 2 minutes par volée et ceci jusqu'à la finale pour l'Or. Lors de certains championnats (voir règlement spécifique), les équipes alterneront le tir des séquences de 3 flèches. Pour les autres épreuves, le tir alterné n'est pas obligatoire. La période de tir débute et se termine lorsque le compétiteur franchit la ligne de 1 m.
- **Le nombre d'équipes mixtes qualifiées pour l'épreuve éliminatoire** dépend du championnat (se référer aux chapitres correspondant). **Les équipes participantes à cette épreuve par équipe mixte** sont composées des 2 meilleurs archers (1 femme et 1 homme) du même club et sont positionnés en fonction de leurs résultats lors de l'épreuve de qualification (voir tableau des duels). Ils tirent une série de matchs, chaque match consiste en 4 volées de 4 flèches (2 flèches par archers) au score cumulé, 80 secondes par volée.

Le format de compétition peut être modifié pour s'adapter à des stades ou emplacements particuliers très attractifs pour le tir à l'arc.

A.7.6 Constitution des équipes arcs classiques et arcs à poulies

Pour toutes les phases d'une compétition, une équipe est composée de trois (3) ou quatre (4) archers identifiés. Lors de la phase de qualification, le classement est réalisé à partir des trois (3) meilleurs scores des membres de l'équipe.



Pour les épreuves éliminatoires et finales, seuls 3 archers tirent chaque volée. Au sein de l'équipe, le changement d'archers est autorisé avant le début de chaque volée.

Pour l'épreuve Double Mixte, une équipe est composée de 2 archers, un homme et une femme du même club.

Lors de la phase de qualification, le classement est réalisé à partir du cumul du meilleur score homme et du meilleur score femme du même club.

Pour les épreuves éliminatoires et finales, le Double Mixte est composé du meilleur homme et de la meilleure femme à moins que le Capitaine de l'équipe informe le président de la Commission des arbitres du remplacement d'un archer par un autre ayant lui aussi tiré l'épreuve de qualification et ce, par écrit et au moins 30 minutes avant le début de l'épreuve. Une infraction à ce règlement entraînera la disqualification de l'équipe. Les médailles ne sont attribuées qu'aux archers ayant tiré l'épreuve par équipe et non à ceux ayant tiré l'épreuve de qualification.

A.8 Les distinctions et records

cf. Article [C.7](#) des règlements Généraux

A.8.1 Réservé

A.8.2 Réservé

A.8.3 Réservé

A.8.4 Réservé

A.8.5 Les distinctions de la World Archery

A.8.5.1. Pour l'octroi de distinctions de la World Archery et pour l'enregistrement des records du monde, la World Archery peut reconnaître un certain nombre de tournois organisés par les Associations Membres, comme spécifié au paragraphe [A.8.6](#).

A.8.5.2. Les distinctions sont octroyées lorsque l'archer établit, pour la première fois, un score donnant droit à une distinction lors de l'épreuve concernée. Les diverses distinctions sont définies et attribuées selon les tableaux ci-après.

A.8.5.3. Une seule récompense peut être demandée pour chaque score.

A.8.5.3.1. Dans la discipline du Tir à l'Arc Extérieur, les étoiles WA en relation avec les scores obtenus lors d'une épreuve 1440, comme suit :

A.8.5.3.2. Pour la division "arc classique", les étoiles sur un fond en forme de bouclier :

Étoile WA - Arc classique

Etoile	Fond noir	Fond bleu	Fond rouge	Fond or	Fond violet	
H et F	1000	1100	1200	1300	1350	1400



A.8.5.3.3. Pour la division "arc à poulies", les étoiles sur un fond circulaire :

Étoile WA - Arc à poulies

Etoile	Fond noir	Fond bleu	Fond rouge	Fond or	Fond violet
H et F	1000	1100	1200	1300	1400

A.8.5.3.4. Étoile d'argent pour les U18 (voir A.5.3) et les Seniors 3 : arcs classiques et arcs à poulies

Étoile d'argent - Arc classique et arc à poulies

Etoile	Fond noir	Fond bleu	Fond rouge	Fond or	Fond violet
H et F	1000	1100	1200	1300	1400

A.8.5.3.5. Dans la discipline du Tir à l'Arc Extérieur, les distinctions WA TARGET, épinglettes sur un arrière-fond rond en couleur, pour les scores indiqués dans le tableau ci-dessous et pour les épreuves suivantes :

- épreuve à 70 m (72 flèches) arcs classiques seulement.
- épreuve arcs à poulies à 50 m (72 flèches); arcs à poulies seulement.

WA TARGET Hommes et Dames Arcs classiques et arcs à poulies

Cible	Sur blanc	Sur noir	Sur bleu	Sur rouge	Sur or	Sur pourpre
Arc classique 2 x 70 m	500	550	600	650	675	700
Arc à Poulies 2 x 50 m	500	550	600	650	675	700

A.8.5.3.6. Pour la division arc classique les Target Argent pour les catégories U18 (voir A.5.3) et Seniors 3.

- Épreuve à 60 m (72 flèches);

TARGET ARGENT Arc classique

Target	Sur blanc	Sur noir	Sur bleu	Sur rouge	Sur or	Sur pourpre
Epreuve 2 x 60 m	500	550	600	650	675	700

A.8.6 [Les Compétitions pour l'obtention d'une distinction WA](#)

A.8.6.1. On peut obtenir une Étoile WA dans une simple Épreuve 1440, dans chaque épreuve d'une double Épreuve 1440, lors de l'épreuve de qualification de l'épreuve olympique lorsque ces épreuves sont organisées en conformité avec les règles de la World Archery.

A.8.6.2 [Réservé](#)

A.8.6.3. La distinction WA TARGET peut être gagnée pour les scores indiqués dans l'article [A.8.5.3.2](#), pour une des épreuves mentionnées dans cet article.

A.8.6.4. Les distinctions définies dans le paragraphe [A.8.5](#) peuvent être gagnées lors de tournois organisés par des Associations Membres et pour lesquels elles ont payé des cotisations établies par le Conseil de la World Archery et dont le montant maximum est fixé par le Congrès de la World Archery.



A.9 Réservé

A.10 Les compétiteurs handicapés

Voir Cf. I Les Règlements Généraux – Article C.2.

A.11 Lieu du tir alterné

A.11.1 Réservé

A.11.2 Pour les compétitions où la télévision est présente

- les parasols ou autre(s) structure(s) fournissant de l'ombre ne seront pas autorisés sur le terrain de compétition ;
- les archers et les entraîneurs ne disposeront pas de chaises sur le terrain de compétition ;
- les archers ne passent que 15 à 22 minutes sur le terrain pour le tir individuel, 22 minutes pour le tir par équipes ;
- les sacs et les caisses d'arc ne sont pas autorisés sur le terrain de tir, le petit matériel pouvant être porté dans les poches ou par l'entraîneur dans un sac de ceinture ;
- des bouteilles d'eau froide seront disponibles sur le terrain de tir et dans la zone d'attente des archers dans le stade ;
- pas d'appareil photo ni de caméra personnelle autorisée sur le terrain de tir ;
- pas de téléphone cellulaire autorisé sur le terrain de tir ;
- un seul coach (entraîneur) n'est autorisé par archer ou équipe sur le terrain de tir.

A.11.3. Pour les Championnats de France, les longues-vues sont autorisées, mais leur hauteur doit être ajustée de telle façon à ce que le haut de la longue-vue ne dépasse pas les aisselles de l'archer : si la longue-vue est plus haute, elle masque le visage de l'archer pour les images télévisées.

B Règlement

B.1 L'aménagement des terrains

Les détails concernant l'organisation des championnats figurent dans le cahier des charges pour l'organisation du championnat concerné.

B.1.1. Le terrain doit être mis à l'équerre et chaque distance mesurée avec précision à partir d'un point partant de la verticale du jaune de chaque cible jusqu'à la ligne de tir. La tolérance d'erreur à 90/70/60 m est de + ou – 30 cm et à 50/30 m, elle est de + ou – 15 cm.

B.1.2. Une ligne d'attente devra être tracée à 5 m au moins de la ligne de tir. Une ligne pour les médias sera tracée un mètre devant la ligne d'attente.

B.1.3. Chaque cible sera numérotée. De plus, elle sera inclinée de manière à former un angle compris entre environ 10 et 15 degrés avec la verticale, mais une série de cibles alignées doit avoir sur toutes le même angle d'inclinaison.

B.1.4. Quand on utilise des blasons uniques de 122 cm ou 80 cm, le centre de l'or sera à 1,30 m au-dessus du sol en estimant éventuellement le niveau du terrain. La tolérance dans la mesure est de + ou – 5 cm.

B.1.5 Réservé

B.1.6 Réservé

B.1.6.1. Quand on utilise 2 blasons réduits, le centre des deux blasons doit être à 1,30 m au-dessus du sol (+ ou – 5 cm). La distance minimale entre les zones de score doit être de 10 cm.

B.1.7. Tous les concurrents doivent être placés sur une seule ligne.

B.1.8. Le nombre de cibles doit être suffisant, si possible, pour qu'il n'y ait pas plus de 3 tireurs par cible. Toutefois, si la ligne de tir ne le permet pas, il n'y aura pas plus de 4 tireurs par cible.

B.1.9. Un point de la ligne de tir, directement opposé à chaque cible, sera marqué du n° correspondant à cette cible et placé à 4 m devant la ligne de tir. Si 2 archers, ou plus, tirent en même temps sur la même cible, les positions de tir seront marquées sur la ligne de tir et un minimum d'espace de 80 cm par archer sera garanti. En cas de participation d'archers en fauteuil roulant, leur besoin d'espace sera de 1,25 m.

Interprétation de la World Archery :

Marquage des positions de tir :

Que ce soit en rythme AB/CD ou en rythme A-B-C, l'organisateur est tenu de signaler, par un marquage au sol, les positions de tir de chaque archer sur la ligne de tir.



La ligne de tir ne doit pas être couverte, ni pour protéger les compétiteurs du soleil, ni pour les protéger de la pluie.

B.1.10. Des lignes formant des angles droits avec la ligne de tir, allant de cette ligne de tir à la ligne formée par les cibles, seront tracées, formant des couloirs de tir. Chaque couloir peut contenir de 1 à 4 buttes de tir.

B.1.11. Une ligne de 3 m sera tracée devant la ligne de tir.

B.1.12. Des barrières doivent être placées pour retenir les spectateurs. Elles doivent se trouver à au moins 20 m, de part et d'autre de la ligne des cibles à 90 m. L'organisateur peut réduire la distance à au moins 10 m, de part et d'autre de la ligne de tir. Ceci assurerait une marge de 13 m, de part et d'autre de la ligne des cibles, lorsque celles-ci sont déplacées à 30 m.

Des barrières seront placées à au moins 10 m, en arrière de la ligne d'attente et aussi loin que possible derrière la ligne des cibles à 90 m, de manière à obliger le public à passer au moins à 50 m derrière les cibles, afin de créer une zone de sécurité de 110 m quand les cibles sont déplacées à 30 m. Cette distance de 50 m peut être réduite quand il est possible de créer une zone de sécurité valable (buttes naturelles du terrain, écrans artificiels pour autant qu'ils ne puissent pas être pénétrés ou traversés par les flèches).

Cette butte d'arrêt, naturelle ou artificielle, sera suffisamment haute pour pouvoir arrêter les flèches qui viendraient à passer au-dessus du sommet des cibles à 90 m. On prêtera attention à toute distraction causée aux archers par les mouvements du public se trouvant derrière les cibles.

B.1.13. Lors des épreuves éliminatoires et finales, chaque catégorie en lice tirera sur des cibles contiguës.

B.1.14. Lors des épreuves éliminatoires et finales, un terrain d'entraînement doit être aménagé à côté du terrain de compétition, terrain sur lequel les tireurs, qui sont toujours en compétition, pourront s'entraîner pendant les épreuves éliminatoires et finales.

B.1.15. Pour les épreuves éliminatoires et finales par équipes, une ligne sera tracée nettement à 1 m en arrière de la ligne de tir. Cette ligne n'aura pas moins de 3 cm de large.

B.1.16. Pour les épreuves éliminatoires et finales par équipes, des emplacements pour les archers seront aménagés derrière la ligne de 1 m, mettant à disposition assez de place pour 3 archers et leur équipement, ainsi qu'une case aménagée pour les entraîneurs derrière la zone des archers. S'il y a suffisamment de place, un emplacement sera également aménagé pour le Juge entre les deux équipes (Cf. [Annexe 2](#)).

B.2 Les équipements des sites de tir

B.2.1 Les blasons

Il y a 3 types de blasons pour le Tir à l'Arc Extérieur :

- 122 cm de diamètre ;
- 80 cm de diamètre (1 - X) ;
- 80 cm blasons réduits aux zones de scores de 5 à 10 (6 zones – 5 - X)

Seuls ces blasons, fabriqués sous licence de la World Archery, peuvent être utilisés lors de toutes les compétitions de la FFTA.

B.2.1.1 Description

Les blasons de 122 et de 80 cm de diamètre sont divisés en cinq zones concentriques de couleur, partant du centre comme suit : or (jaune), rouge, bleu clair, noir et blanc. Il n'y a pas de ligne de séparation entre le bleu clair et le noir, ni entre le noir et le blanc. Chacune de ces zones colorées est à son tour divisée en deux parties égales par de fines lignes, de manière à former dix zones de score. Ces zones sont mesurées à partir du centre :

- 6,1 cm pour le blason de 122 cm ;
- 4 cm pour le blason de 80 cm.

Ces lignes de division, et toutes les lignes de division qui pourraient être utilisées entre les couleurs, doivent se trouver entièrement à l'intérieur de la zone de score la plus élevée.

La ligne marquant la partie extérieure de la zone blanche doit se trouver entièrement dans la zone de score. La largeur de ces petites lignes de division, ainsi que la ligne extérieure, ne dépasseront pas 2 mm pour les blasons de 122 et 80 cm. Le centre de la cible est appelé "pinhole" et doit être indiqué par une petite croix (+) dont les traits ne peuvent pas excéder 1 mm de largeur et 4 mm de longueur. Un "10 intérieurs" (marqué X sur les feuilles de marque) de 6,1 cm de diamètre sera tracé sur les intérieurs blasons intérieurs de 122 cm et un "10 intérieur" de 4 cm de diamètre sera tracé sur les blasons de 80 cm de diamètre. Le "10 intérieur" (X) sera utilisé pour départager les égalités de score pour le classement.

- Des blasons de 80 cm à 6 anneaux peuvent être utilisés aux distances de 50, 40 et 30 m. Les anneaux doivent avoir la même dimension que sur les blasons World Archery de 80 cm, mais les zones marquantes de 1 à 4 ont été supprimées. Le score le plus bas est le 5 bleu clair.

B.2.1.2. Valeurs des scores et spécifications des couleurs

Valeur des scores	Couleurs	Echelle Pantone
10	Jaune	107 U
9	Jaune	108 U
8	Rouge	032 U
7	Rouge	032 U
6	Bleu clair	306 U
5	Bleu clair	306 U
4	Noir	Process Black
3	Noir	Process Black
2	Blanc	
1	Blanc	

B.2.1.3. Tolérance dans les mesures : les variations permises dans les mesures des 10 zones doivent être mesurées sur le diamètre de chaque cercle entourant chaque zone. La tolérance dans ces mesures ne peut dépasser + ou – 1 mm, pour les zones 10, 9, 8 et + ou – 2 mm pour les autres zones, mesurées du centre vers la périphérie.

Zone	Diamètre des blasons et des zones de score en cm		Zone	Diamètre des blasons et des zones de score en cm		Tolérance en mm
	122	80		60	40	
10X	6,1	4	Tir à 18 m	3	2	1
10	12,2	8	10 poulies	6	4	1
9	24,4	16	10 classiques	12	8	1
8	36,6	24	9	18	12	1
7	48,8	32	8	24	16	2
6	61	40	7	30	20	2
5	73,2	48	6	36	24	2
4	85,4	56	5	42	28	2
3	97,6	64	4	48	32	2
2	109,8	72	3	54	36	2
1	122	80	2	60	40	2
			1			

B.2.1.4. Cf. II.1 - Tableaux n°1 et n°2 du § A.7.1.

B.2.1.4.1. Le centre du jaune devra être à 1,30 m du sol en estimant de manière uniforme le niveau. La tolérance dans la mesure est de + ou – 5 cm. Pour la catégorie Poussin (U11), le centre du jaune devra être à 1,10 m du sol.

B.2.1.4.2. Lorsque des blasons multifaces à dispositions triangulaires (6 anneaux) sont utilisés à 50, 40 et 30 m, ou pour les blasons de 4 cibles, la distance maximale au-dessus du sol du centre de la (des) cible(s) la (les) plus haute(s) sera de 172 cm et la distance minimale au-dessus du sol du centre des cibles les plus basses sera de 90 cm. La distance minimale entre les zones de marque de deux cibles à la même hauteur sera de 2 cm.

Le respect de ce règlement est préconisé (voir article [B.2.1.4.2](#) ainsi que l'annexe 4 pour la position des blasons). Cependant, au cas où un organisateur ne posséderait que des buttes de tir rondes, ce type de ciblerie est accepté. De ce fait, le positionne-



ment des 3 blasons (rythme A-B-C) ou des 4 blasons (rythme AB/CD) doit respecter les dispositions indiquées en annexe 4.

B.2.1.4.3. Disposition des blasons pour les duels et matchs en arcs à poulies : Les blasons de 80 cm à 6 zones (5 – X) seront disposés sur les buttes de tir de la manière suivante :

- **Pour les Épreuves Éliminatoires** (sans tir alterné) : 1 blason sera placé horizontalement à gauche du centre (l'archer de gauche devra y tirer 3 flèches) et 1 blason sera placé à droite du centre (l'archer de droite devra y tirer 3 flèches).
- **Pour les Finales** (tir alterné), 1 blason sera placé sur chaque cible.
- **Pour les Équipes ou Équipes Mixtes**, chaque équipe aura une cible avec 2 blasons placés horizontalement sur la même cible, 1 blason pour 3 flèches (Équipe) ou 2 flèches (Équipe Mixte). Les archers d'une équipe peuvent choisir sur quel blason tirer, pour autant que chaque blason ait 3 flèches (Équipe) ou 2 flèches (Équipe Mixte).

B.2.1.4.4 Réservé

B.2.1.5. Matériaux des blasons : les blasons seront en papier ou tout autre matériau adéquat. Tous les blasons, utilisés pour la même classe de compétition, seront confectionnés dans le même matériau et de couleurs identiques.

B.2.2 Les buttes de tir

La dimension d'une cible (butte de tir), qu'elle soit ronde ou carrée, ne doit pas être inférieure à 124 cm, dans tous les sens, de manière à ce que, si une flèche venait à manquer de justesse la zone de score la plus basse, la flèche puisse se planter toujours dans la cible.

B.2.2.1. Les buttes de tir doivent être solidement fixées au sol, de manière à ne pas être renversées par le vent. Toute partie de la cible, ou de son support, qui pourrait endommager une flèche, doit être protégée.

Une attention particulière doit être portée lors de l'utilisation de blasons multiples, afin qu'une flèche qui traverse ne soit pas endommagée par le support (chevalet).

B.2.2.2. Les buttes de tir doivent être numérotées. Les n° auront 30 cm de hauteur. Ils seront noirs sur fond jaune et jaunes sur fond noir alternativement (par exemple : n°1, noir sur fond jaune, n°2 jaune sur fond noir, etc.). Les n° de cible doivent être placés à la verticale de l'or, au-dessus ou en dessous de chaque cible, en dégagant bien le blason.

B.2.3 Les moyens de contrôle de temps

B.2.3.1 Sonores et visuels

Le directeur des tirs contrôle le tir :

- le début et la fin de chaque période de tir avec un sifflet ou tout autre appareil émettant un signal sonore ;
- chaque temps limite avec des horloges digitales, des feux, des drapeaux, des panneaux et/ou tout autre moyen simple visuel en complément des signaux sonores.

B.2.3.2. Dans le cas où il y aurait une légère discordance entre le signal sonore et le signal visuel, le signal sonore prévaut.

B.2.3.3. Les équipements suivants peuvent être utilisés :

- **Les feux**

Ils seront verticaux, rouge, jaune et vert, dans cet ordre avec le rouge au-dessus. Ils doivent être synchronisés et à aucun moment, il ne pourra y avoir deux couleurs allumées en même temps. Lors des compétitions nationales de la FFTA, les feux doivent être reliés au système sonore de manière à ce que, au premier son émis par l'équipement sonore, les feux deviennent rouges et que le chronomètre digital marque 0.

- **Les chronomètres digitaux**

Quand le temps de tir est contrôlé par des chronomètres digitaux, les chiffres doivent avoir au moins 20 cm de haut et doivent pouvoir être lus clairement à 100 m de distance.

Ils doivent pouvoir être arrêtés et remis à 0 à tout moment. Le chronomètre doit fonctionner selon le principe du décompte. Tous les autres paramètres (position, nombre, etc..) seront les mêmes que pour les feux.

Quand des chronomètres digitaux sont utilisés, les feux ne sont pas obligatoires.

Quand les deux systèmes sont utilisés, ils doivent être synchronisés. S'il y a une divergence entre les deux, les chronomètres digitaux ont la priorité.

- **Les indicateurs d'ordre de tir lors des duels**

Lors du tir alterné lors des duels, pour chaque archer, il y aura des lumières vertes / rouges séparées, des chronomètres séparés ou d'autres signaux visuels utiles pour indiquer quel archer doit tirer.

- **L'équipement d'urgence**

Quand le temps de tir est contrôlé électriquement, des panneaux, drapeaux ou un autre moyen manuel simple doivent être disponibles, sur le terrain, en cas de défaillance de l'équipement électrique. Des feux et/ou des chronomètres digitaux, ainsi que du matériel de secours, sont absolument indispensables lors des compétitions nationales de la FFTA.

Quand le contrôle du temps de tir se fait manuellement avec des panneaux, ces panneaux ne doivent pas avoir moins de 120 x 80 cm. Ils doivent être construits solide-



ment pour résister au vent et doivent pouvoir être tournés facilement pour en montrer l'autre côté. Une des faces de ces panneaux doit être verte. L'autre face doit être entièrement jaune.

Note : pendant le tir, la face entièrement verte sera montrée aux archers et quand il restera 30 secondes de tir, la face jaune sera montrée aux archers.

Les deux panneaux doivent être placés des deux côtés du terrain, de manière à ce que tous les archers puissent voir en même temps la même face du panneau.

B.2.4 Équipements divers

Les équipements suivants sont obligatoires pendant les compétitions nationales de la FFTA. Ils sont recommandés en fonction de l'importance des autres tournois :

B.2.4.1. Les numéros d'enregistrement (dossards) portés par tous les concurrents.

B.2.4.2. Un dispositif indiquant l'ordre de tir (ABC, CAB, BCA ou AB/CD, CD/AB, si tous les concurrents ne tirent pas tous en même temps). Les lettres doivent être assez grandes pour être lues par tous les concurrents de leur position de tir. Deux ou plus de ces dispositifs peuvent être nécessaires.

B.2.4.3. Un grand tableau d'affichage pour afficher les résultats partiels après chaque volée, pour au moins les huit meilleurs archers de chaque catégorie, ainsi que les scores limites de qualification ou un affichage informatique (défilement du classement sur écran ou accès à un site internet dédié).

B.2.4.4. Un autre panneau pour marquer les résultats partiels de chaque concurrent après chaque série peut être ajouté en supplément du grand tableau d'affichage.

B.2.4.5 Réserve

B.2.4.6. Un afficheur de scores de trois ou quatre chiffres sera placé au-dessous de chaque cible lors des épreuves éliminatoires. Les chiffres (4 pour les équipes) n'auront pas moins de 25 cm de haut. Ce système rendra la mise à jour du tableau d'affichage facultatif.

B.2.4.7. Un afficheur de scores par compétiteur (équipe) sera placé à chaque cible lors des épreuves finales. Ce tableau doit comporter des chiffres pour marquer les scores des 3 flèches individuelles et 3 chiffres pour marquer le total ou le nombre de sets de chaque duel (match). Il doit aussi y avoir de la place pour inscrire le nom de l'archer et de son pays (club) ou le nom du pays (club) pour le tir par équipes.

B.2.4.8. On installera **des abris** près des cibles lors des épreuves finales. Ils seront utilisés par les arbitres, les marqueurs et les agents des archers.

B.2.4.9 Réserve



B.2.4.10. Des fanions, en tissu léger et de couleur facilement visible (ex : jaune), servant **d'indicateurs de direction du vent** doivent être installés au-dessus de chaque centre de la cible, 40 cm au-dessus du point le plus haut de la cible ou du n° de cible. Pour chaque cible, les dimensions des fanions doivent être de 30 cm maximum et de 25 cm minimum.

B.2.4.11. Des manches à air doivent être installés pour toutes les compétitions nationales de la FFTA. Ces manches à air seront au nombre minimum de 2 sur chaque terrain de tir, aux extrémités du terrain, entre la ligne de tir et les cibles à 1/3 de distance des cibles.

B.2.4.12. Une plate-forme surélevée, équipée de sièges pour le directeur des tirs.

B.2.4.13. Une sonorisation, ainsi que des téléphones, des radios (ou tout autre appareil similaire) doivent servir à faciliter la communication entre les officiels lors des grands tournois.

B.2.4.14. Sur les terrains de tir autres que le terrain des finales ou la zone des finales du terrain principal, des chaises ou des bancs, en nombre suffisant pour tous les archers, les capitaines d'équipes, les entraîneurs et les autres officiels devront être placés derrière la ligne d'attente.

Les chaises pour les juges, avec un abri contre les intempéries, devront être placées aux endroits appropriés le long de la ligne d'attente pour les épreuves de qualification et d'élimination.

B.2.4.15. Un signal d'attente peut-être, pour indiquer une interruption du tournoi, consistant en un feu rouge clignotant, peut-être utilisé sur le terrain de tir par le directeur des tirs en cas de panne, de ricochet de flèche, de problème aux cibles. Un tel dispositif peut être intégré aux feux de contrôle de temps ou en être indépendant, mais placé à proximité.

B.2.4.16. Un tableau d'affichage ou tout dispositif semblable, portant le n° du concurrent et/ou de la cible, peut remplacer le tableau nominatif et le totalisateur pour les résultats intermédiaires après chaque volée. Quand un tel dispositif est utilisé, il doit être placé sur le sol, au pied de chaque cible. Il doit être solidement fixé pour résister au vent. Il doit être changé par le marqueur, aidé par les autres archers de la cible, lorsque les points sont enregistrés et les flèches retirées de la cible, avant de quitter la cible.

B.2.4.17. Un système automatique de scores ne peut être utilisé que lors des épreuves finales.

B.2.4.18. Une caméra de télévision de petit diamètre pourra être installée au centre de la cible.

B.3 Les équipements des archers

B.3.1. L'Arc Recurve (arc classique) : Voir article [I.G.3.1](#)

B.3.2. L'Arc Nu (Barebow) : Voir article [I.G.3.4](#)

B.3.3. L'Arc Compound (arc à poulies) : Voir article [I.G.3.2](#)

B.4 Le tir

Rappel : Lorsqu'une compétition donne droit à des distinctions de la World Archery (ÉTOILE WA, WA TARGET, ARROW HEAD, Record du Monde), les règlements de la World Archery doivent être intégralement appliqués afin que les compétiteurs, en différents endroits ou pays, suivent les mêmes règles de tir.

B.4.1. Chaque archer doit tirer ses flèches par volées de 3 ou de 6 flèches, sauf indication contraire.

B.4.1.1. On ne peut tirer que dans une seule direction.

B.4.1.2. L'Épreuve 1440 de Tir à l'Arc Extérieur peut être tirée en 1 ou 2 jours. Si on tire en 2 jours, on peut tirer les deux longues distances le premier jour et les courtes le deuxième jour ou le contraire.

B.4.1.3. La double Épreuve 1440 de Tir à l'Arc Extérieur sera tirée en 2 ou 4 jours consécutifs.

B.4.1.4 [Réservé](#)

B.4.1.5. L'épreuve olympique sera tirée selon les articles du § [A.7](#) (article 4.5.1.4 du Livre 1)

B.4.1.6. L'épreuve arcs à poulies sera tirée selon les articles du § [A.7](#) (articles 4.5.1.5 du livre I).

B.4.2. Il y a un temps limite alloué au compétiteur pour tirer une volée de 3 ou 6 flèches (voir aussi les articles du paragraphe [B.5.4.](#) et suivants).

B.4.2.1. Le temps maximum autorisé pour tirer une volée de 3 flèches est de 2 minutes. Il est de 4 minutes pour tirer une volée de 6 flèches.

B.4.2.2. Toute flèche tirée avant ou après le signal de contrôle de temps ou hors de la séquence, sera considérée comme faisant partie de cette volée. Elle entraîne la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée : elle sera marquée comme flèche manquée (M).

B.4.2.3. Une flèche tirée sur le terrain de compétition, après que le directeur des tirs a officiellement clôturé la séance d'entraînement sur ce terrain, après le retrait des flèches d'entraînement des cibles, ou pendant les pauses entre les distances ou les épreuves, sera considérée comme faisant partie de la prochaine volée et entraînera la



perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score à la volée suivante.

B.4.2.4. Dans le cas d'un problème d'équipement, l'archer devra appeler un arbitre en se retirant de la ligne de tir. Du temps supplémentaire (jusqu'à 15 minutes décomptées à partir du début de la volée suivante) peut être accordé à un concurrent pour faire les réparations nécessaires ou changer l'équipement endommagé. L'archer rattrapera le nombre approprié de flèches à la première opportunité, sous la supervision d'un arbitre.

B.4.2.5. Un problème d'équipement ne doit, à aucun moment, retarder le tournoi de plus de 15 minutes, ni permettre à un concurrent de s'entraîner.

B.4.2.6. Au cas où un compétiteur ne serait pas capable de continuer le tir à la suite d'un problème médical non prévisible qui a lieu après le début des tirs, un maximum de 15 minutes sera alloué à l'archer pour déterminer le problème et décider s'il peut poursuivre la compétition sans assistance. Le compétiteur rattrapera le nombre de flèches approprié à la première opportunité sous la supervision d'un juge, mais a un maximum de 15 minutes pour agir ainsi.

B.4.2.7. Lors des épreuves éliminatoires et finales, il n'y aura pas de temps supplémentaire accordé pour un problème d'équipement ou pour le traitement d'un problème médical non prévisible. Cependant, le compétiteur peut quitter la ligne de tir, réparer ou remplacer son matériel (même changer d'arc) et regagner la ligne de tir pour poursuivre le tir, si le temps restant le permet. Dans le tir par équipes, les autres membres de l'équipe peuvent tirer durant ce temps.

B.4.2.8. Les scores des archers individuels (ou les équipes) ayant des exemptions ou des duels (matches) forfaits ne seront pas comptés et ils progresseront vers l'épreuve suivante.

Ils peuvent s'entraîner sur des cibles désignées (attribuées) à moins qu'un terrain d'entraînement adjacent soit disponible.

Précision de la WA : Forfait, Exemption

En duel, quand le directeur des tirs donne 2 signaux sonores et que l'arbitre constate qu'un archer est seul (sans adversaire), l'archer bénéficie d'une exemption. Lorsque le duel commence par un tirage au sort (tir alterné), l'archer, qui est sans adversaire au moment du tirage au sort, bénéficie d'une exemption.

B.4.2.9. Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes, si un des 3 archers d'une équipe tire une flèche avant ou après le signal marquant le début ou la fin d'une volée, cette flèche sera considérée comme faisant partie de cette volée et entraînera pour l'équipe la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score et sera enregistrée comme une flèche manquée (M).

B.4.2.10. L'entraînement sur le terrain de compétition pendant les exemptions sera limité à 3 flèches par volée et au maximum à 3 sets pour les arcs classiques et à 5



volées pour les arcs à poulies. Si l'archer tire plus de 3 flèches par volée, après avoir été averti par un juge, il peut être exclu de cet entraînement, mais une telle infraction restera sans effet sur le duel suivant.

B.4.3. Les compétiteurs ne peuvent pas lever leur bras d'arc avant que le signal de début du tir ne soit donné.

B.4.4. Exception faite pour les personnes qui sont handicapées, les archers doivent tirer debout et sans support. Les pieds doivent être placés de part et d'autre de la ligne de tir ou les deux pieds sur la ligne de tir.

B.4.5. Une flèche ne peut être tirée à nouveau sous aucun prétexte.

B.4.5.1. Cependant, une flèche n'est pas considérée comme tirée :

- si la flèche est tombée ou que le tir est raté et que le tube de la flèche se trouve à l'intérieur de la zone délimitée par la ligne de tir et la ligne des 3 m, pour autant que la flèche n'ait pas rebondi (voir 1, note importante, ci-dessous) ;
- si le blason ou la butte tombe (bien qu'ayant été fixé à la satisfaction des arbitres). Les arbitres prendront les mesures qui s'imposent et donneront le temps nécessaire pour tirer les flèches concernées. Si le blason glisse simplement, les arbitres décideront des mesures à prendre.

(1) Note importante concernant B.4.5.1

- la zone des 3 m, délimitée par la ligne des 3 m et la ligne de tir, doit être considérée comme un espace 3 dimensions (et non une surface deux dimensions). Ainsi, une flèche, plantée dans le sol à l'extérieur de la ligne des 3 m mais avec sa partie arrière derrière la ligne des 3 m, sera considérée comme non tirée, même si elle ne repose pas à plat sur le sol ;
- la largeur de la ligne des 3 m fait partie de la zone des 3 m (avantage à l'archer) ;
- en cas de flèche manquée près de la ligne durant une **épreuve en duel ou match**, le compétiteur doit décider lui-même si la flèche est valable ou non car le chronométrage ne peut pas être interrompu et il ne peut pas demander de temps supplémentaire pour défaut d'équipement. Si le compétiteur décide de tirer une flèche en plus et que la flèche au sol est considérée comme tirée (après contrôle précis de l'arbitre), la flèche ayant la plus haute valeur de cette volée sera perdue ;
- lors d'une épreuve sans duel ou match : le compétiteur a le choix de continuer de tirer ou d'utiliser la procédure d'équipement défectueux. Dans la première hypothèse, si, après contrôle de près de l'arbitre, la flèche au sol est considérée comme tirée, la flèche ayant la plus haute valeur de la volée sera perdue. Dans la seconde hypothèse (procédure d'équipement défectueux), si, après contrôle de près de l'arbitre, la flèche au sol est considérée comme non tirée, le compétiteur peut tirer une autre flèche ;

- l'arbitre doit, lors de son contrôle de près d'une flèche manquée, prendre en considération le fait que le compétiteur doit être capable d'estimer la validité de son tir depuis la ligne de tir et, en cas de doute, que l'avantage sera donné au compétiteur.

B.4.6. Pendant que l'archer est sur la ligne de tir, il peut recevoir des conseils techniques, non électroniques, de la part des officiels de son équipe, pour autant que cela ne dérange pas les autres compétiteurs.

Précision de la World Archery : Communication.

La communication (non électronique) entre l'archer sur la ligne de tir et son encadrement d'équipe ne peut se faire que de l'encadrement d'équipe vers l'archer. La communication de l'archer avec son encadrement d'équipe n'est pas autorisée.

B.4.6.1. Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes, les 3 archers de l'équipe et l'entraîneur peuvent s'assister verbalement, qu'ils soient sur la ligne de tir ou non. Pendant le tir, l'entraîneur ne peut donner d'aide que depuis son emplacement réservé.

B.4.7. Toutes les flèches d'entraînement seront tirées sous le contrôle d'un directeur des tirs. Elles ne compteront pas pour les scores (voir l'article [A.3](#)).

B.5 L'ordre de tir et le contrôle de temps de tir

B.5.1. Un, deux ou trois archers peuvent tirer en même temps sur la même cible.

B.5.1.1. Si 3 archers tirent à un par cible, la rotation sera ABC, CAB, BCA, ABC, etc.

B.5.1.2. Si 4 archers tirent par deux sur la même cible, la rotation sera AB/CD, CD/AB, AB/CD, etc.

B.5.1.3. En rythme A-B-C et AB/CD, quelle que soit la distance, la position des archers, sur la ligne de tir, sera celle qu'ils auront décidée entre eux. Cet agrément est valable pour la totalité de la compétition. Ils doivent donc tirer sur les blasons réduits de 80 cm selon leur accord.

Les arbitres doivent être informés de cet accord. Ils avertiront l'organisateur.

S'il n'y a pas eu d'accord, ils doivent tirer selon les positions allouées par l'organisateur.

B.5.1.4. Lorsque le tir se déroule sur des blasons de 80 cm réduits (5 - X), chaque compétiteur doit tirer sur son propre blason :

- avec 3 archers par cible : l'archer A doit tirer sur le blason du bas à gauche, l'archer B sur le blason du centre en haut, l'archer C sur le blason du bas à droite ;

- avec 4 archers par cible : l'archer A tire sur le blason du haut à gauche, l'archer B sur le blason du haut à droite, l'archer C sur le blason du bas à gauche, l'archer D sur le blason du bas à droite.

B.5.1.5. L'ordre de tir peut être modifié temporairement afin d'effectuer une modification essentielle à l'équipement ou pour changer une corde ou pour un traitement médical mineur. Si une modification (ou un problème médical) devenait essentielle quand l'archer se trouve sur la ligne de tir, le compétiteur doit faire un pas en arrière et appeler un arbitre. L'arbitre, après avoir vérifié le bien-fondé du retrait de la ligne de tir de cet archer, s'arrangera avec le directeur des tirs pour que le compétiteur puisse tirer les flèches restantes avant que le signal pour aller aux cibles ne soit donné. Une annonce sera faite aux archers par haut-parleur. Cette procédure n'est pas valable pour les épreuves éliminatoires et finales, comme indiqué à l'article [B.4.2.8](#).

B.5.2. Lors des compétitions nationales majeures (championnats de France) et autres compétitions importantes :

B.5.2.1. Lors des épreuves de qualification, 2 ou 3 archers tireront en même temps sur la même cible. Ils tireront des volées de 6 flèches.

B.5.2.2. Lors des épreuves éliminatoires et finales individuelles :

- durant les duels des épreuves éliminatoires et finales, l'archer placé sur la ligne supérieure pour chaque paire (du tableau) tirera de la position de gauche pour ce duel. L'attribution des buttes de tir à chaque étape de la compétition relève du choix de l'organisateur ;
- lors des phases éliminatoires précédant les 1/8 de finales, 2 archers tireront sur la même cible. Lorsque cela est possible à partir des 1/8 de finales éliminatoires, chaque archer tirera sur sa propre cible. Ils enregistreront les scores et récolteront les flèches eux-mêmes ;
- lors des épreuves finales (duel en tir alterné), chaque archer tire sur sa propre cible et ne participe ni à la récolte des flèches, ni au score. Chaque compétiteur désigne son représentant (agent) qui observe l'établissement des scores, marque les impacts et effectue le retrait des flèches de la cible. Ces flèches seront rendues à l'archer après chaque volée à partir de la deuxième volée (par les coureurs) ;
- lors des duels (matches) en tir alterné, l'archer (l'équipe), ayant la meilleure place à l'épreuve de classement (qualification), aura à décider de son ordre de tir (tirer le premier ou le second) pour la première volée. L'archer (l'équipe) ayant le nombre de points de set cumulé le plus bas, ou le score cumulé le plus bas pour les arcs à poulies, tirera le premier lors de la volée suivante. Si les archers sont à égalité, celui qui aura tiré le premier lors de la première volée tirera le premier à la volée suivante.

- durant les duels ou matchs, il n'y aura qu'un seul coach par archer ou par équipe sur le terrain de compétition. Le coach doit se placer dans son emplacement particulier.

B.5.2.3. Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipe, quand les 2 équipes tirent en même temps :

- la position gauche/droite de l'équipe est déterminée par le tableau des matchs utilisé. Durant la première série de matchs, l'équipe placée sur la ligne supérieure pour chaque paire (du tableau) tirera depuis le côté gauche pour ce match. L'attribution des cibles relève du choix de l'organisateur ;
- les deux équipes commenceront chaque volée de leur match avec les 3 archers en arrière de la ligne de 1 m. Dès que le directeur des tirs démarre le match et le décompte du temps, le premier archer peut franchir la ligne de 1 m ;
- les archers d'une équipe tireront 2 flèches chacun, dans l'ordre qu'ils auront choisi.
- 1 seul archer occupera la ligne de tir, les autres archers resteront derrière la ligne de 1 m. Il ne devra pas y avoir plus d'un archer à la fois devant la ligne de 1 m.
- les compétiteurs en fauteuil roulant peuvent rester sur la ligne de tir durant toute la durée du match. Ils indiqueront qu'ils ont fini de tirer en levant la main au-dessus de leur tête ;
- en se déplaçant pour tirer, les compétiteurs ne peuvent pas sortir les flèches du carquois avant d'être sur la ligne de tir ;
- les violations de ces règles seront sanctionnées comme cela est spécifié au paragraphe [B.8](#) ;
- pour les arcs à poulies le décocheur ne peut pas être attaché à l'arc lors du passage de la ligne des 1 m.

B.5.2.4. Dans l'épreuve par équipes, épreuves finales avec tir alterné :

- les deux équipes débiteront chaque volée de leur match avec leurs 3 archers derrière la ligne de 1 m ;
- l'équipe ayant obtenu le meilleur classement lors de l'épreuve de qualification décidera de l'ordre de tir de la première volée. À la volée suivante, l'équipe ayant le nombre de points de set cumulé le plus bas, ou le score cumulé le plus bas pour les arcs à poulies, commencera le tir. Si les équipes sont à égalité, l'équipe ayant commencé le match tirera la première ;
- quand la première équipe (chaque membre de l'équipe tire 1 flèche) a tiré 3 flèches (2 flèches pour les équipes mixtes) et que l'archer est revenu en arrière de la ligne de 1 m, le chronomètre de cette équipe est arrêté en affichant le temps qu'il reste ;

- quand le score de la dernière flèche est affiché sur le tableau de marque près de la cible (applicable lors des compétitions retransmises sur écran), le chronomètre de la deuxième équipe est mis en marche et le premier archer de cette équipe peut franchir la ligne de 1 m et commencer le tir ;
- cela est répété jusqu'à ce que chaque équipe ait tiré 6 flèches (4 flèches pour les équipes mixtes) ou que le temps imparti soit écoulé.
- les équipes doivent alterner leurs membres après chaque tir de manière à ce que chaque membre de l'équipe ait tiré 1 flèche dans chaque phase de rotation.
- pour les arcs à poulies le décocheur ne peut pas être attaché à l'arc lors du passage de la ligne des 1 m.

B.5.3 Lors des autres tournois

B.5.3.1. Lors des épreuves de qualification, les archers tirent des volées de 6 flèches.

B.5.3.2. Épreuves éliminatoires et finales Arcs Classiques et Arcs à Poulies : voir article [B.5.2](#) qui s'applique avec les exceptions suivantes :

- lors des 1/8 de finales éliminatoires, l'organisateur peut attribuer une cible à 1 ou 2 compétiteurs. Ils enregistreront les scores et récolteront les flèches eux-mêmes ;
- lors des 1/4 de finales, il y aura 1 compétiteur par cible. Selon le désir des organisateurs, les duels pourront être tirés simultanément. Dans ce cas, les compétiteurs enregistreront les scores et récolteront les flèches eux-mêmes. S'il n'y a pas suffisamment de décompteurs de temps pour chronométrer chaque duel individuellement, le directeur de tir contrôlera tous les duels ensemble ;
- dans toutes les autres épreuves finales individuelles (duel individuel, tir alterné), chaque archer tirera sur sa propre cible et ne participera, ni à l'enregistrement des scores, ni à la récolte des flèches. Chaque compétiteur désigne son représentant (agent) qui observera l'établissement des scores, marquera les impacts des flèches et retirera les flèches de la cible. Ces flèches seront rendues à l'archer à la fin de chaque volée dès la deuxième volée.

B.5.3.3 Épreuve par équipes

Une équipe est constituée des 3 meilleurs archers (ou 2 meilleurs pour une équipe mixte) issus de la phase de qualification, à moins que le capitaine d'équipe notifie par écrit au DOS (Directeur des tirs) ou à l'arbitre responsable du changement de compétiteur(s) au moins 30 minutes avant le début du tir. L'archer intégrant l'équipe doit avoir participé à la phase de qualification.

En cas de changement, seuls les archers de l'équipe ayant participé à la phase éliminatoire et finale pourront se voir décerner des récompenses (médailles ou autres).

Une infraction à cette règle vaudra la disqualification de l'équipe.

B.5.4 Temps de tir et séquence de tir

Sur certaines compétitions et épreuves de sélections nationales identifiées (Épreuves de sélections en Équipe de France, Manches de D1, Championnat de France Élite, TNJ et Championnat de France TAE Jeune), le temps de tir sera celui appliqué dans la réglementation internationale. Ce temps de tir peut être appliqué aux compétitions sélectives en le précisant bien sur le mandat de la compétition.

Dans les articles suivants, le temps de tir appliqué au niveau international sera précédé de la mention « temps international ». Cette appellation « temps international » doit être utilisée sur les mandats des compétitions lorsque ce sont ces temps de tir qui sont appliqués.

B.5.4.1. 20 secondes est le temps alloué lors des tirs alternés des duels des Épreuves éliminatoires et finales Arcs Classiques et Arcs à Poulies.

- à l'archer pour tirer 1 flèche
- à l'archer pour résoudre une égalité.

B.5.4.2. 40 secondes est le temps alloué :

- à l'archer pour résoudre une égalité
- à l'archer pour tirer 1 flèche (X flèches à rattraper)
- pour qu'une équipe mixte tire 2 flèches et pour résoudre une égalité (situation de matchs).

Temps international : 30 secondes est le temps alloué :

- à l'archer pour résoudre une égalité
- à l'archer pour tirer 1 flèche (X flèches à rattraper).

B.5.4.3. 60 secondes est le temps alloué :

- pour tirer 3 flèches (1 par archer) pour résoudre une égalité lors du tir par équipe.

B.5.4.4. 80 secondes est le temps alloué :

- à une équipe mixte pour tirer 4 flèches (2 par archer).

B.5.4.5. 120 secondes est le temps alloué :

- à l'archer pour tirer une volée de 3 flèches en duel.
- à l'équipe pour tirer 6 flèches en match.

Temps international : 90 secondes est le temps alloué :

- à l'archer pour tirer une volée de 3 flèches en duel.

B.5.4.6. 240 secondes est le temps alloué :

- à l'archer pour tirer une volée de 6 flèches.

Temps international : 180 secondes est le temps alloué :

- à l'archer pour tirer une volée de 6 flèches.



B.5.4.7. La période de tir peut être allongée lors de circonstances exceptionnelles.

B.5.4.8. Des signaux sonores et visuels indiquent le début et la fin du temps limite.

B.5.4.8.1. Un signal visuel doit être donné quand il ne reste que 30 secondes dans la séquence de tir, sauf lors des épreuves finales avec tir alterné.

B.5.4.8.2. Des signaux visuels doivent être placés de part et d'autre du terrain et, si nécessaire, dans le couloir de séparation au centre du terrain. Ces signaux seront disposés de manière à ce que les gauchers, comme les droitiers puissent les voir. Ils doivent faire face à la ligne de tir à une distance inférieure à 30 m et doivent être visibles par tous les archers en position de tir.

B.5.4.8.3. Lorsque le tir est contrôlé par des panneaux, 2 panneaux doivent absolument être placés dans le couloir de séparation au centre du terrain, de manière à ce que tous les archers puissent voir, en même temps, la même face du panneau (entièrement jaune ou vert). La face jaune montrée aux compétiteurs signifie qu'il ne reste plus que 30 secondes de tir avant la fin de la séquence. La face verte est montrée à tout autre instant de la séquence de tir.

B.5.4.8.4. Quand le tir est contrôlé par des feux (sauf lors des épreuves finales), l'ordre est le suivant :

- **ROUGE** : Le directeur des tirs donnera 2 signaux sonores afin que les archers désignés (A, B, C ou AB, CD comme prévu) viennent occuper la ligne de tir ensemble (sauf lors des épreuves olympiques par équipes).
- **VERT** : 10 secondes plus tard (10 secondes également lors des duels ou matchs), quand la couleur devient verte, le directeur des tirs donne 1 signal sonore afin d'autoriser le début des tirs.
- **JAUNE** : Ce signal signifie qu'il ne reste plus que 30 secondes avant la fin de la séquence de tir.
- **ROUGE** : Ce signal signifie que la séquence de tir est terminée (voir l'article [B.5.4.1](#)) et 2 signaux sonores doivent retentir, indiquant la fin du tir, même si toutes les flèches de la volée n'ont pas été tirées. Les compétiteurs, qui sont encore sur la ligne de tir, doivent regagner leur position derrière la ligne d'attente. Les compétiteurs suivants peuvent occuper la ligne de tir et attendre que le feu passe au vert pour débiter leur séquence. La procédure sera répétée jusqu'à ce que tous les compétiteurs aient tiré.

Lorsque le feu rouge s'allume après une volée de 3, 4 (2 x 2 flèches de l'épreuve par équipe Double Mixte), 6 flèches (en individuel ou 3 x 2 flèches de l'épreuve par équipes), selon les distances ou l'épreuve, 3 signaux sonores retentissent afin que les archers puissent commencer à enregistrer les scores.

B.5.4.8.5. Dès que la ligne de tir est laissée libre parce que tous les compétiteurs ont terminé de tirer leurs flèches avant la fin de la séquence, le signal approprié sera



donné immédiatement.

B.5.5. Aucun compétiteur ne pourra occuper la ligne de tir tant que le signal approprié n'aura pas été donné.

B.5.5.1. 10 secondes, signalées par 2 signaux sonores, sont allouées aux archers pour quitter la ligne de tir et permettre aux concurrents suivants de gagner celle-ci au début de chaque volée. Quand les feux sont utilisés, aucun compétiteur ne peut occuper la ligne de tir avant que le signal approprié ne soit donné.

B.5.5.2. Lors d'un duel, en tir alterné, les archers concourant se rendront sur la ligne de tir au signal des 10 secondes (2 signaux sonores). A la fin des 10 secondes, un signal sonore indiquera le début de la période de tir de 20 secondes pour le premier archer dans le duel. Dès que la première flèche est tirée et que le score est affiché, l'horloge à « compte à rebours » pour l'archer adverse est enclenchée pour indiquer sa période de 20 secondes pour tirer une flèche. Les archers du duel continueront d'alterner leurs tirs suivant le signal visuel de l'horloge à enquote compte à rebours jusqu'à ce que chaque archer ait tiré ses 3 flèches.

B.5.6. Si le tir est suspendu par le directeur des tirs pour une raison valable, le temps disponible sera réajusté :

B.5.6.1. 40 secondes ou 20 secondes par flèche seront accordées, lors des épreuves éliminatoires et finales Arcs Classiques et Arcs à Poulies.

B.5.6.2. Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes en tir alterné, le décompteur de temps sera réajusté en ajoutant 5 secondes au temps restant, au cas où une urgence arrêterait le tir durant plus de 5 secondes. Le tir reprendra depuis la ligne de tir.

B.5.6.3. Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes des autres tournois, 20 secondes par flèche seront accordées. Le tir reprendra depuis la ligne de tir.

B.6 L'établissement des scores

B.6.1. Il doit y avoir suffisamment de marqueurs afin d'assurer qu'il y ait un marqueur pour chaque cible.

B.6.1.1. Ces marqueurs peuvent être des compétiteurs quand il y a plus d'un compétiteur par cible. Un marqueur doit être désigné à chaque cible.

Note : quand les compétiteurs sont marqueurs, la double marque est obligatoire.

B.6.1.2. L'établissement des scores se fera après chaque volée de 3 flèches ou après chaque volée de 6 flèches.

B.6.1.3. Les marqueurs devront inscrire la valeur des flèches sur les feuilles de marque dans l'ordre décroissant, selon les indications de l'archer (ou de son agent) à



qui appartiennent les flèches. Les autres archers de la cible devront vérifier la valeur de chaque flèche annoncée et, en cas de désaccord, appeler l'arbitre qui prendra la décision finale.

B.6.1.4. Lors des épreuves éliminatoires et finales individuelles, la valeur de la flèche est annoncée par le concurrent. Son adversaire contrôle la valeur de chaque flèche et en cas de désaccord, il sera fait appel à l'arbitre dont la décision est finale.

B.6.1.4.1 Pour les Arcs Classiques :

Un archer peut obtenir un score maximum de 30 points (pour 3 flèches) par set.

L'archer avec le score le plus élevé de la volée obtient 2 points de set, le perdant 0 point. En cas d'égalité, les 2 archers obtiennent 1 point de set chacun.

Aussitôt qu'un archer obtient 6 points de set dans un duel en 5 sets, il est déclaré vainqueur du duel et passe à l'étape suivante.

En cas d'égalité à 5-5, on procède à un tir de barrage selon l'article [B.6.5.2.2](#). À l'issue du barrage, le vainqueur du barrage marque un point de set supplémentaire (le score final du duel est 6-5).

B.6.1.4.2 Pour les Arcs à Poulies :

Un archer peut obtenir un score maximum de 30 points (pour 3 flèches) par volée.

L'archer avec le score cumulé le plus élevé dans un duel en 5 volées est déclaré vainqueur du duel et passe à l'étape suivante.

En cas d'égalité de score cumulé, on procède à un tir de barrage selon l'article [B.6.5.2.2](#).

B.6.1.5. Lors des épreuves éliminatoires et finales par équipe, les éliminatoires ou les finales par équipe mixte (arc classique), en cas de tir simultané, le score sera cumulé en ordre décroissant pour les 6 flèches de l'équipe. Les valeurs des flèches de chaque équipe doivent être annoncées par un archer désigné par équipe. Son adversaire doit vérifier l'exactitude des valeurs annoncées et, en cas de désaccord, appeler l'arbitre dont la décision sera finale.

B.6.1.5.1 Pour les arcs Classiques :

Une équipe peut marquer un maximum de 60 points par set et une équipe mixte un maximum de 40 points (avec deux (2) flèches par archer). L'équipe avec le score le plus élevé de la volée obtient deux (2) points de set et, en cas d'égalité, chaque équipe marque un (1) point.

Aussitôt qu'une équipe atteint cinq (5) points de set pour un match en quatre (4) sets, celle-ci est déclarée vainqueur et progresse vers l'étape suivante.

En cas d'égalité à 4-4, on procède à un tir de barrage selon l'article [B.6.5.2.3](#).

À l'issue du barrage, le vainqueur du barrage marque un point de set supplémentaire (le score final du match est 5-4).



B.6.1.5.2 Pour les arcs à Poulies :

Une équipe peut marquer un maximum de 60 points par volée et une équipe mixte un maximum de 40 points (avec deux (2) flèches par archer).

L'équipe avec le score cumulé le plus élevé dans un match en 4 volées est déclarée vainqueur et passe à l'étape suivante.

En cas d'égalité de score cumulé, on procède à un tir de barrage selon l'article [B.6.5.2.3](#).

B.6.1.6. Lors des épreuves finales, la valeur des flèches sera déterminée par l'arbitre marqueur, dans l'ordre d'arrivée des flèches. Ces valeurs non officielles seront contrôlées, et changées si nécessaire, par l'agent de l'archer au moment de l'enregistrement officiel des scores à la butte de tir. L'agent de l'archer (de l'équipe) adverse vérifiera la valeur de chaque flèche et, en cas de désaccord, appellera l'arbitre qui prendra la décision finale.

B.6.1.7. Les archers peuvent déléguer à leur capitaine d'équipe ou à un autre archer tirant sur la même butte de tir le droit de marquer leurs points et de retirer leurs flèches, pourvu qu'ils n'aillent pas eux-mêmes à la butte de tir (par exemple, un archer en situation de handicap).

B.6.2. Le score d'une flèche est donné en fonction de la position de son tube dans le blason. Si le tube d'une flèche touche deux zones de couleur ou une ligne de séparation de zone, on doit compter la valeur la plus haute.

B.6.2.1. Ni les flèches, ni le blason, ne peuvent être touchés par quiconque avant que tous les scores n'aient été relevés et enregistrés.

B.6.2.2. Si plus de 3 (ou 6) flèches, appartenant au même archer ou plus de 6 flèches pour une même équipe, se trouvent dans la cible ou en dehors de celle-ci, seules les 3 (ou 6) flèches ayant les valeurs les plus basses seront comptabilisées. Les archers (équipes) répétant cet incident peuvent être disqualifiés.

B.6.2.2.1. Pour l'épreuve de duels Arcs à Poulies par équipes, les flèches peuvent être tirées dans n'importe quel ordre, mais si plus de 3 flèches (2 pour l'équipe mixte) sont tirées dans le même blason, toutes les flèches seront considérées comme faisant partie de cette volée, mais seules les valeurs des 3 flèches (2 flèches pour l'équipe mixte) les plus basses compteront. Les autres flèches dans le même blason seront enregistrées comme manquées (M).

Toutes les flèches manquant la partie extrême de la zone bleue du 5 seront enregistrées comme manquée.

B.6.2.3. S'il manque une partie du blason incluant une ligne de division, ou à l'endroit où deux zones de couleur se rencontrent, ou si la ligne de division est déviée par une flèche, une ligne circulaire imaginaire sera tracée pour juger la valeur de la flèche qui pourrait toucher cette partie.



B.6.2.4. Tous les impacts de flèches doivent être correctement cochés, après que les scores ont été enregistrés et les flèches retirées de la cible.

B.6.2.5. La valeur des flèches, enfouies dans la cible et non visibles de l'extérieur du blason, sera uniquement donnée par un arbitre.

B.6.2.6. La valeur d'une flèche :

B.6.2.6.1. Une flèche touchant la cible et rebondissant, sera donnée en fonction de son impact en cible, pour autant que tous les impacts aient été correctement cochés et qu'un impact, non coché, puisse être identifié.

En cas de rebond (refus) :

- lorsque des archers tirent chacun sur une cible, l'archer concerné, après avoir tiré sa volée de 3 ou 6 flèches, doit rester sur la ligne de tir et appeler l'arbitre ;
- lorsque plusieurs archers tirent en même temps sur la même cible, tous les archers de la cible doivent arrêter le tir, rester sur la ligne de tir et appeler l'arbitre.

Quand tous les archers de la ligne de tir ont terminé la volée en cours, ou quand la séquence de tir est finie, le directeur des tirs suspendra le tir. L'archer concerné par le rebond s'avancera vers les cibles, accompagné d'un arbitre qui jugera la valeur de la flèche, notera la flèche et cochera l'impact. L'arbitre participera ensuite à l'établissement des scores de cette volée. La flèche ayant rebondi doit être laissée derrière la cible jusqu'à l'établissement des scores. Lorsque le terrain est dégagé, le directeur des tirs donnera le signal adéquat de reprise du tir. Si plus d'un archer tire, ils termineront la volée en cours, avant que les autres archers ne puissent tirer. Les autres archers ne peuvent pas être sur la ligne de tir à ce moment.

B.6.2.6.2. Touchant la cible et y restant pendue : cela oblige le ou les tireurs de cette cible à interrompre le tir et à appeler l'arbitre. Aussitôt que le tir est terminé pour les autres compétiteurs sur la ligne de tir, un arbitre, accompagné par l'archer concerné, se rendra à la cible, notera la valeur de la flèche et cochera l'impact. La flèche sera enlevée et laissée derrière la cible. Les flèches restantes sont tirées par le ou les archers de la cible, avant que le directeur des tirs ne donne le signal de reprise générale du tir. L'arbitre concerné participera à l'établissement des scores de la cible.

B.6.2.6.3. Passant complètement à travers une cible, est comptée en fonction du trou laissé dans le blason, pour autant que tous les impacts aient été cochés et qu'un trou non coché puisse être identifié.

B.6.2.6.4. Ayant embouti une autre flèche dans l'encoche et restant fixée dans celle-ci, prend la valeur de la flèche emboutie.

B.6.2.6.5. En frappant une autre puis, après déviation, se plantant en cible, a la valeur de son propre impact.

B.6.2.6.6. En frappant une autre et rebondissant hors du blason (zones marquantes), aura la valeur de la flèche percutée, pour autant qu'on puisse déterminer la flèche endommagée.

B.6.2.6.7. Touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu désigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et enregistrée comme manquée (M).

B.6.2.6.8. Touchant la cible en dehors des zones marquantes, sera comptée comme une flèche manquée (M).

B.6.2.7. Sur le sol, dans le couloir de tir ou derrière la cible, qui a été revendiquée comme un rebond (refus) ou un passage à travers, doit, de l'avis des arbitres, avoir touché la cible. Si plus d'un trou non coché est trouvé dans le blason, après un rebond ou un passage à travers, la valeur du trou au score le plus bas (dans les zones marquantes) sera attribuée au concurrent.

B.6.2.8. Lors des épreuves éliminatoires et finales Arcs Classiques et Arcs à Poulies• : une flèche rebondissante, passant à travers la cible ou y restant pendue n'arrête pas la compétition.

B.6.2.9. Un tir manqué doit être noté par un M (miss, manqué) sur la feuille de marque.

B.6.3. Le directeur des tirs doit s'assurer, après l'établissement des scores, qu'aucune flèche ne reste dans les cibles avant de donner le signal de reprise des tirs.

B.6.3.1. Si cela se produit, le tir ne doit pas être interrompu. L'archer peut tirer avec d'autres flèches ou tirer "les flèches oubliées" quand le tir à cette distance est terminé. Dans ces circonstances, un arbitre participe à l'enregistrement des points, en s'assurant que "les flèches oubliées" sont bien comptées sur la feuille de score de l'archer, avant qu'aucune flèche ne soit retirée de la cible.

B.6.3.2. Si un archer oublie ses flèches, par exemple sur le sol près de la cible, il peut en utiliser d'autres, à condition qu'il avertisse un arbitre avant de tirer.

B.6.4. Les feuilles de score doivent être signées par le marqueur et par l'archer de manière à prouver que l'archer est d'accord sur la valeur de chaque flèche, ainsi que sur les totaux, le nombre de 10 et le nombre de X. Si le marqueur participe au tir, il doit faire signer sa feuille de marque par un archer ayant tiré sur la même butte de tir.

B.6.4.1. Il y aura deux (2) feuilles de marque par cible dont l'une peut être électronique. En cas de différence entre la version papier et la version électronique, la feuille de marque en papier fera référence.

Les organisateurs ne sont pas obligés d'accepter ou d'enregistrer les feuilles de



marque soumises sans signature, sans somme totale, sans nombre de 10 ou de X ou, encore, qui contiennent des erreurs de calcul.

Les organisateurs ou les officiels ne sont pas obligés de vérifier l'exactitude des feuilles de marque qui leur sont remises cependant s'ils remarquent des erreurs ou des signatures manquantes au moment où celles-ci leur sont remises ils demanderont aux archers concernés de les corriger et le résultat obtenu après correction sera retenu. Les organisateurs peuvent, bien que cela ne soit pas une obligation, mettre en place une procédure de vérification des scores et des signatures sur les feuilles de marque au moment où celles-ci leur sont remises par les archers. Cependant, les archers sont seuls responsables de la partie de la feuille de marque leur étant réservée. Si une version papier d'une feuille de marque n'est pas remise ou remise sans la signature de l'archer et non corrigée au moment d'être remise, l'archer (en individuel/par équipes et équipes mixtes quand cela est applicable) sera disqualifié par le président de la commission des arbitres.

Toutes les corrections doivent être effectuées avant l'étape suivante de la compétition.

En cas de différence entre les sommes totales :

- Entre deux feuilles de marque en papier, la somme totale la plus basse sera utilisée pour le résultat final ; si le score sur une seule feuille de marque (et en cas d'un double marquage si le score est le même sur chaque feuille de marque) est inférieur au score réel, le score le plus bas sur la feuille de marque sera utilisé,
- Entre une feuille de marque en papier et une électronique, la somme totale de la version électronique sera utilisée pour le score final, le nombre de 10 et de X sur le principe des conditions suivantes :
 - Une somme a été inscrite sur la feuille de marque en papier alors une vérification est possible.
 - Pour les cas où aucun 10 ou aucun X n'a été inscrit sur la feuille de marque en papier alors l'archer ne se verra attribuer ni 10 ni X.
 - Pour les cas où aucune somme totale n'est inscrite sur une feuille de marque en papier quand elle est remise pour les résultats des équipes, alors l'archer sera disqualifié (en individuel/par équipes et équipes mixtes quand cela est applicable).

B.6.4.2. Pour les épreuves éliminatoires et finales, les feuilles de marque seront signées par les deux archers du duel, montrant ainsi que tous deux, ou leurs agents, sont d'accord avec la valeur de chaque flèche, les totaux, le nombre de 10, le nombre de X et le résultat du duel. Toute information manquante sur la feuille de score sera considérée comme non existante (0) pour les classements.

B.6.5. Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fera de la manière suivante :



B.6.5.1. Dans toutes les épreuves, sauf pour les égalités décrites à l'article [B.6.5.2](#) :

• **Individuels et équipes**

- plus grand nombre de 10 (10 et X) ;
- plus grand nombre de 10 intérieur (X) ;
- si l'égalité subsiste, les compétiteurs sont déclarés ex æquo. Mais, pour des raisons de classement (par exemple le positionnement dans le tableau des duels ou matchs de l'épreuve éliminatoire), un tirage au sort décidera de la place.

B.6.5.2. Le départage des égalités pour entrer dans les phases finales ou pour la progression d'une étape à l'autre de la compétition ou dans le cas de championnats pour l'attribution de médailles, doit se faire par des tirs de barrage, sans prendre en considération le nombre de 10 et 10 intérieur (X).

B.6.5.2.1. Le départage des égalités pour entrer dans les épreuves éliminatoires doit se faire sur la dernière distance tirée, dès que les résultats de l'épreuve de qualification ont été vérifiés.

B.6.5.2.2

Individuels :

- un seul tir de barrage d'une flèche, pour le score.
- si l'égalité subsiste, la flèche la plus près du centre donne la victoire.
- si l'égalité subsiste encore, on répète le barrage avec la flèche la plus près du centre jusqu'à résolution de l'égalité.
- si les deux archers manquent la zone marquante de la cible, tous deux tireront une flèche supplémentaire ;
- lors des tirs alternés, l'archer qui a tiré en premier au début du duel commencera lors du tir de barrage.

B.6.5.2.3

Équipes :

- un seul tir de barrage d'une volée de 3 flèches (1 par archer), de 2 flèches (1 par archer), pour les équipes mixtes, le plus haut total de points gagne ;
- si l'égalité subsiste, l'équipe ayant la flèche la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
- si l'égalité subsiste, l'équipe, dont la deuxième (ou la troisième) est la plus près du centre, sera déclarée gagnante ;
- lors des tirs alternés, l'équipe qui a tiré en premier au début du match commencera lors du tir de barrage ;
- lors des tirs alternés, l'alternance entre les équipes se fera après que chacun des membres d'une équipe a tiré 1 flèche ;



B.6.5.2.4 Réservé

B.6.5.2.5. Tant que les informations officielles au sujet des tirs de barrage n'ont pas été annoncées, les compétiteurs doivent rester sur le terrain de compétition. Les compétiteurs, qui ne sont pas présents lorsqu'ils sont appelés pour un tir de barrage, seront considérés comme perdants du duel ou match.

B.6.6. Le classement définitif devra suivre la procédure ci-dessous. Toutefois, seuls les 8 meilleurs archers (équipes) seront classé(e)s individuellement.

B.6.6.1. Les archers (équipes) éliminé(e)s pendant les 1/8 de finales seront classés 9e, ceux éliminés en 1/16 de finales seront classés 17e, etc. en fonction de l'épreuve éliminatoire.

B.6.6.2. Pour les duels (matches) utilisant le système de sets, les archers (équipes) éliminé(e)s lors des ¼ de finales seront classés en fonction du nombre de sets remportés et en cas d'égalité du nombre de points tirés cumulés lors du dernier duel (match). Si l'égalité subsiste, ils seront déclarés ex æquo.

B.6.6.3. Pour les duels (matches) utilisant le système de scores cumulés, les archers (équipes) éliminé(e)s lors des ¼ de finales seront classés en fonction du score cumulé lors du dernier duel (match) tiré. Si l'égalité subsiste, ils seront déclarés ex æquo.

B.6.7. À la fin du tournoi, le comité d'organisation doit fournir les résultats complets.

B.7 Le contrôle des tirs et la sécurité

B.7.1. Un directeur des tirs doit être désigné.

B.7.1.1. Qui, dans la mesure du possible sera un arbitre. Il ne participe pas au tir. L'organisateur de la compétition désigne le directeur des tirs. Lors des compétitions nationales, le directeur des tirs, ou son adjoint, doit être un arbitre.

B.7.1.2. Des assistants peuvent être désignés si nécessaire, à la discrétion des organisateurs, pour aider le directeur des tirs dans son travail.

B.7.2. Le directeur des tirs prendra et renforcera toute mesure de sécurité qu'il juge nécessaire. Son travail consiste, en :

B.7.2.1. Contrôler le tir, régler la durée de chaque volée et l'ordre dans lequel les archers vont occuper la ligne de tir.

B.7.2.2. Contrôler l'usage de la sonorisation et les activités des photographes, de manière à ce que les compétiteurs ne soient pas dérangés.

B.7.2.3. S'assurer que les spectateurs restent bien en arrière des barrières qui entourent la zone de tir. Des assistants peuvent être désignés par l'organisateur pour aider le directeur des tirs.



B.7.2.4. En cas d'urgence, une série d'au moins 5 signaux sonores doit être donnée pour la suspension de tous les tirs. Si le tir est suspendu durant une volée, quelle qu'en soit la raison, un seul signal sonore doit en signaler la reprise.

B.7.2.5. Si un archer arrive après le début du tir, il perd les flèches qui ont été déjà tirées par les autres, sauf si le Président de la Commission Technique du tournoi, ou la personne qu'il a désignée estime qu'il a été retardé par des circonstances indépendantes de sa volonté. Dans ce cas, à la fin du tir de la distance, il pourra tirer les flèches manquantes, mais pas plus de 12. Ceci n'est pas autorisé pendant les épreuves éliminatoires et finales.

B.7.2.6. Le directeur des tirs, en accord avec les arbitres, peut prolonger la séquence de tir dans des circonstances exceptionnelles. Toute modification de la règle doit être annoncée aux compétiteurs avant qu'elle ne prenne effet. Quand on utilise des moyens de contrôle de temps visuels, on ne peut pas toucher aux 30 dernières secondes.

B.7.2.7. La FFTA a entraîné et engagé des cameramen et des photographes qui travailleront au-delà de la zone des spectateurs. Leur position sera déterminée par le Délégué Technique, les mesures de sécurité sont sous sa responsabilité. Ils auront un uniforme (chasuble) spécial indiquant leurs droits.

B.7.3. Les archers ne peuvent pas armer leur arc, avec ou sans flèche, tant qu'ils ne sont pas sur la ligne de tir. Dans l'épreuve par équipes, ils ne peuvent sortir la flèche du carquois que lorsqu'ils sont en position de tir. Si un archer est sur la ligne de tir avec une flèche sur l'arc, il doit se tourner vers les cibles en s'assurant qu'il n'y a personne devant ou derrière.

B.7.3.1. Si un archer, armant son arc avec une flèche avant le signal de début du tir ou durant les pauses entre les distances, lâche une flèche intentionnellement ou non, il perdra la valeur de la flèche ayant le score le plus élevé de la volée suivante.

B.7.3.2. Le marqueur doit consigner le fait sur la feuille de marque de l'archer : il doit enregistrer les valeurs de toutes les flèches de la volée (3 ou 6 selon le cas) et doit retirer la valeur la plus élevée. Ceci doit être signé par un arbitre et le tireur.

B.7.4. Quand le tir est en cours, seuls les archers dont c'est le tour de tirer peuvent se trouver sur la ligne de tir.

B.7.4.1. Tous les autres, avec leur équipement, doivent rester en arrière de la ligne d'attente. Quand un archer a fini de tirer, il doit immédiatement se retirer derrière la ligne d'attente. Il peut laisser sa longue-vue sur la ligne de tir, entre les volées, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour un autre compétiteur.

B.7.4.2. Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes, un seul compétiteur pourra se trouver sur la ligne de tir, les autres équipiers se trouveront en attente derrière la ligne de 1 m, jusqu'à ce que l'archer soit revenu lui-même en arrière de la ligne de

1 m (voir paragraphe B.5.2, article [B.5.2.3](#) pour les archers en fauteuil roulant).

B.7.5. Un archer ne peut pas toucher à l'équipement d'un autre, sauf si celui-ci le permet. Des infractions sérieuses peuvent conduire à des sanctions.

B.7.6. Il n'est pas permis de fumer. Cf. [C.4](#) des Règlements Généraux.

B.7.7. Lorsqu'il arme son arc, l'archer ne doit pas adopter une technique qui, de l'avis des arbitres, pourrait, en cas de lâcher accidentel ou involontaire, faire passer la flèche au-delà de la zone de sécurité ou de n'importe quel dispositif de sécurité (zone de dépassement, filet de protection, parois, butte naturelle, etc.). Si le compétiteur persiste à vouloir utiliser cette technique, il sera immédiatement invité, par le président des arbitres et / ou le directeur des tirs, à arrêter le tir et à quitter le terrain de compétition.

B.8 [Les conséquences du non-respect des règles](#)

B.8.1. Éligibilité – Disqualification

B.8.1.1. Cf. [C.9](#) des Règlements Généraux

B.8.1.2. Un compétiteur, coupable d'enfreindre une ou plusieurs règles, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il avait gagnées.

B.8.1.3 [Réservé](#)

B.8.1.4. Un compétiteur, qui participe dans une catégorie telle qu'établie au Cf. [C.5.1.3](#) des Règlements Généraux § 3. Catégories reconnues sans pour autant remplir les exigences liées à celle-ci, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il a gagnées.

B.8.1.5. Un compétiteur, reconnu coupable de dopage, sera sujet aux sanctions prononcées par l'AFLD.

B.8.1.6. Tout compétiteur, qui s'avère avoir utilisé un équipement non conforme aux règles de la FFTA verra ses résultats annulés ([voir l'article B.3](#)).

B.8.1.7. Un compétiteur ou une équipe, qui persiste à tirer plus de flèches qu'il n'est autorisé par volée, sera disqualifié.

B.8.1.8. Un archer, coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement, peut être éliminé de la compétition, perdant de ce fait toute position qu'il aurait pu obtenir. Les compétiteurs et les officiels doivent se conformer à l'ensemble des articles de Règlements Sportifs et Arbitrage de la FFTA ainsi qu'aux décisions et directives que les arbitres estiment nécessaire de prendre.

B.8.1.8.1. Les comportements peu loyaux, manquant de "fair-play", ne seront pas tolérés. Un tel comportement de la part d'un archer, ou d'une personne considérée comme aidant un archer, aura pour conséquence la disqualification de cet archer, ou de



la personne en question, et pourra entraîner sa suspension pour la fin de la compétition.

B.8.1.8.2. Toute personne qui modifie sans autorisation ou falsifie un score, ou qui en toute connaissance fait modifier ou falsifier un score, sera disqualifiée.

B.8.1.8.3. Les flèches retirées de la cible avant confirmation des scores par les marqueurs seront marquées M (manquées). La répétition de cette infraction aura pour conséquence la disqualification de l'archer.

B.8.1.9. Un archer qui persiste à utiliser une technique d'allonge considérée dangereuse par les arbitres sera immédiatement invité par le Président de la Commission des arbitres ou par le Directeur des tirs à arrêter le tir et quitter le terrain.

B.8.2 Perte de la valeur des flèches

B.8.2.1. Si un archer arrive après le début des tirs, il perd les flèches qui ont déjà été tirées par les autres, sauf si le directeur des tirs estime qu'il a été retardé par des circonstances indépendantes de sa volonté.

B.8.2.2. Un compétiteur, qui n'est pas en mesure de réparer son équipement défectueux en moins de 15 minutes sera uniquement autorisé à rattraper le nombre de flèches pouvant être tirées en 15 minutes et en suivant l'ordre de tir standard pour les flèches à rattraper. Il perdra toutes les autres flèches qu'il n'aura pas pu tirer.

B.8.2.3. Une flèche, tirée avant ou après le signal de contrôle du temps ou hors de la séquence, sera considérée comme faisant partie de la volée et entraînera la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée qui sera marquée comme une flèche manquée (M). Cette infraction sera signalée par un arbitre levant un carton rouge.

B.8.2.4. Une flèche, tirée sur le terrain de compétition après que le directeur des tirs ait officiellement clôturé la séance d'entraînement sur ce terrain et que les flèches aient été retirées des cibles, ou pendant les pauses entre les distances ou les épreuves, sera considérée comme faisant partie de la prochaine volée et entraînera la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée.

B.8.2.5. Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes, si un des 3 archers d'une équipe tire une flèche avant ou après le signal marquant le début ou la fin d'une période, cette flèche sera considérée comme faisant partie de cette volée et entraînera pour l'équipe la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score et sera marquée comme une flèche manquée (M). Lors du tir alterné, si un membre de l'équipe tire plus que le nombre de flèches demandé avant de revenir en arrière de la ligne de 1 m, l'équipe perdra la valeur de la flèche la plus élevée de cette volée. L'infraction est notifiée par l'arbitre qui brandit le carton rouge.



B.8.2.6. Si plus de 3 flèches (ou 6 flèches selon le cas) appartenant au même archer, ou plus de 6 flèches pour une même équipe, se trouvent dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 ou 6 flèches les plus mauvaises seront comptabilisées.

B.8.2.7. Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes, si un des membres de l'équipe tire plus de 2 flèches lors d'une volée, la règle suivante s'applique : Si un compétiteur se trompe sur le nombre de flèches à tirer dans une volée de 6 flèches, le nombre de flèches tirées en trop fera partie intégrante de la volée. La flèche tirée en trop comptera pour un tir manqué (M). Si le nombre total de flèches tirées lors d'une volée est supérieur à 6 flèches, l'article [B.8.2.6](#) s'applique.

B.8.2.8. Lorsque, dans les épreuves éliminatoires et finales Arcs à Poulies par équipes, plus de 3 flèches (2 pour l'équipe mixte) sont tirées dans le même blason, toutes les flèches seront considérées comme faisant partie de cette volée, mais seules les 3 valeurs (2 pour l'équipe mixte) les plus basses compteront. Les autres flèches, dans le même blason, seront enregistrées comme manquées. Toute flèche manquant la partie extrême de la zone bleue du 5 sera enregistrée comme manquée.

B.8.2.9. Une flèche, touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu désigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et sera marquée comme flèche manquée.

B.8.3 [Sanctions en termes de temps lors des épreuves par équipes](#)

B.8.3.1. Si un membre de l'équipe franchit la ligne de 1 m trop tôt, l'arbitre montrera le carton jaune (ou enclenchera la lumière jaune en face de la ligne de tir) pour indiquer que le compétiteur doit revenir en arrière de la ligne de 1 m pour recommencer à nouveau ou être remplacé par un autre archer ayant des flèches à tirer.

B.8.3.2. Si l'équipe ne respecte pas le carton (lumière) jaune et que le compétiteur tire sa flèche, l'équipe perdra la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée.

B.8.3.3. La même procédure sera appliquée si un membre de l'équipe sort une flèche du carquois avant d'être sur la ligne de tir.

B.8.4 [Avertissements](#)

Les compétiteurs, qui ont été avertis à plusieurs reprises et qui continuent à enfreindre les règles suivantes de la FFTA ou qui ne se plient pas aux décisions et directives des arbitres (contre lesquelles il est possible de faire appel), seront traités selon l'article [B.8.1.8](#).

B.9 [L'arbitrage](#)

B.9.1. Le travail des arbitres est de s'assurer que le tournoi se déroule selon les règles de la FFTA et dans un esprit d'honnêteté pour tous les compétiteurs.



B.9.1.1. Il doit y avoir au moins 1 arbitre pour 10 cibles lors du tir sur cibles, sauf les compétitions nationales Cf. tableau [B.5.3](#) des Règlements Généraux.

B.9.2 [Les tâches des arbitres](#)

B.9.2.1. Contrôler toutes les distances et veiller à la disposition des sites de tir. Vérifier les dimensions des blasons et des cibles. Vérifier que la hauteur des blasons soit correcte par rapport au sol. Lors du tir sur cibles, vérifier que toutes les cibles aient le même angle d'inclinaison.

B.9.2.2. Contrôler tout l'équipement du terrain.

B.9.2.3. Contrôler tout l'équipement des compétiteurs avant l'épreuve (l'heure doit être indiquée sur le programme) et à tout moment durant la compétition.

B.9.2.4. Contrôler le déroulement du tir.

B.9.2.5. Contrôler l'établissement des scores.

B.9.2.6. Vérifier les scores lors des épreuves éliminatoires et finales.

B.9.2.7. Discuter avec le directeur des tirs des problèmes qui surviennent concernant le tir.

B.9.2.8. Régler les différends et appels qui peuvent survenir.

B.9.2.9. En accord avec le directeur des tirs, interrompre le tir, si cela est nécessaire, à cause des conditions climatiques, pannes de courant, accident sérieux ou d'une cause du même type. Mais il doit veiller à ce que le programme prévu pour la journée arrive si possible à son terme.

B.9.2.10. Prendre en considération les plaintes et les demandes des capitaines d'équipes et prendre les décisions s'y rapportant. La décision collective est prise à la majorité simple des votes. En cas d'égalité, la voix du chef arbitre est prépondérante.

B.9.2.11. Les questions concernant le déroulement des tirs et le comportement d'un concurrent doivent être déposées auprès des arbitres sans délai et en tout cas avant la remise des récompenses. La décision des arbitres ou du jury d'appel, selon le cas, est définitive.

B.9.2.12. Les compétiteurs et les officiels doivent se conformer aux règlements de la FFTA ainsi qu'aux décisions et directives que les arbitres estiment nécessaire de prendre. Un archer, coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement, peut être interdit de participation et être disqualifié, perdant de ce fait toute position qu'il aurait pu obtenir.

B.10 Réclamations – Litiges

B.10.1. Lors des compétitions de Tir à l'Arc Extérieur, les archers doivent se référer à un arbitre pour résoudre toute question se rapportant à la valeur d'une flèche, ceci avant que les flèches aient été touchées et retirées de la cible.

B.10.2 Supprimé

B.10.3. Une erreur sur la feuille de marque peut être corrigée avant que les flèches ne soient enlevées de la cible à condition que tous les archers de cette cible soient d'accord. La correction doit être attestée et signée par tous les archers de la cible. Tout autre litige concernant l'enregistrement des scores doit être résolu par un arbitre.

B.10.4. Si un équipement du terrain apparaît comme défectueux ou si un blason est trop abîmé, les archers ou les capitaines d'équipes peuvent demander aux arbitres de faire remplacer ou de remédier aux défauts constatés.

B.10.5. Les réclamations concernant le déroulement du tir ou le comportement d'un compétiteur doivent être déposées avant la prochaine phase de la compétition.

B.10.6. Les réclamations concernant les résultats publiés chaque jour doivent être déposées auprès des arbitres sans délai, en tout cas à temps pour que les corrections éventuelles soient possibles avant la remise des prix.

B.10.7. Lors des épreuves par équipes, la décision prise par un arbitre concernant l'utilisation du carton jaune (Cf. article [B.8.3.1](#)) est sans appel possible.

B.11 Appel

B.11.1. Si un concurrent n'est pas d'accord avec les décisions des arbitres, il peut, sauf dans le cas de l'article [B.10.1](#) ci-dessus, faire appel au jury d'appel, selon la procédure indiquée au Chapitre I – Règlements Généraux – Article [B.5](#), avant le début de la prochaine phase de la compétition. Les prix et les trophées, qui sont l'objet d'un litige, ne peuvent pas être remis avant que le jury d'appel n'ait pris une décision. L'appel écrit doit se faire dans les 15 minutes avant la fin de l'épreuve.

B.12 Les annexes

SOMMAIRE DES ANNEXES

ANNEXE 1

Tableau des duels - matchs/Grille de répartition

- finales individuelles
- finales par équipe

ANNEXE 2

Les dispositions d'un terrain de Tir à l'Arc Extérieur.

Détail du traçage des couloirs (intégration du tir par équipe)

ANNEXE 3 : LES FEUILLES DE MARQUES

Épreuve de Qualification – fiche de marque par cible.

Épreuve de Qualification – fiche de marque par archer.

Feuilles de marque par Sets – Arc Classique – Sets de 3 flèches – individuel - 32e de finale

Arc Classique – Sets de 6 flèches – équipe – 8e de finale.

Arc Classique – Sets de 4 flèches – double mixte – 8e de finale.

Sets de 6 flèches – équipe de club – Arc Classique.

Arc Classique – Sets de 6 flèches – filière par équipe – Poule et Classement.

Arc à Poulies - Cumul de 6 flèches – Fiche de marque par équipe.

Annexe 4 : Positions des blasons.

3 Blasons de 80 cm réduits à 6 zones (5 – X).

4 Blasons de 80 cm réduits à 6 zones (5 – X).

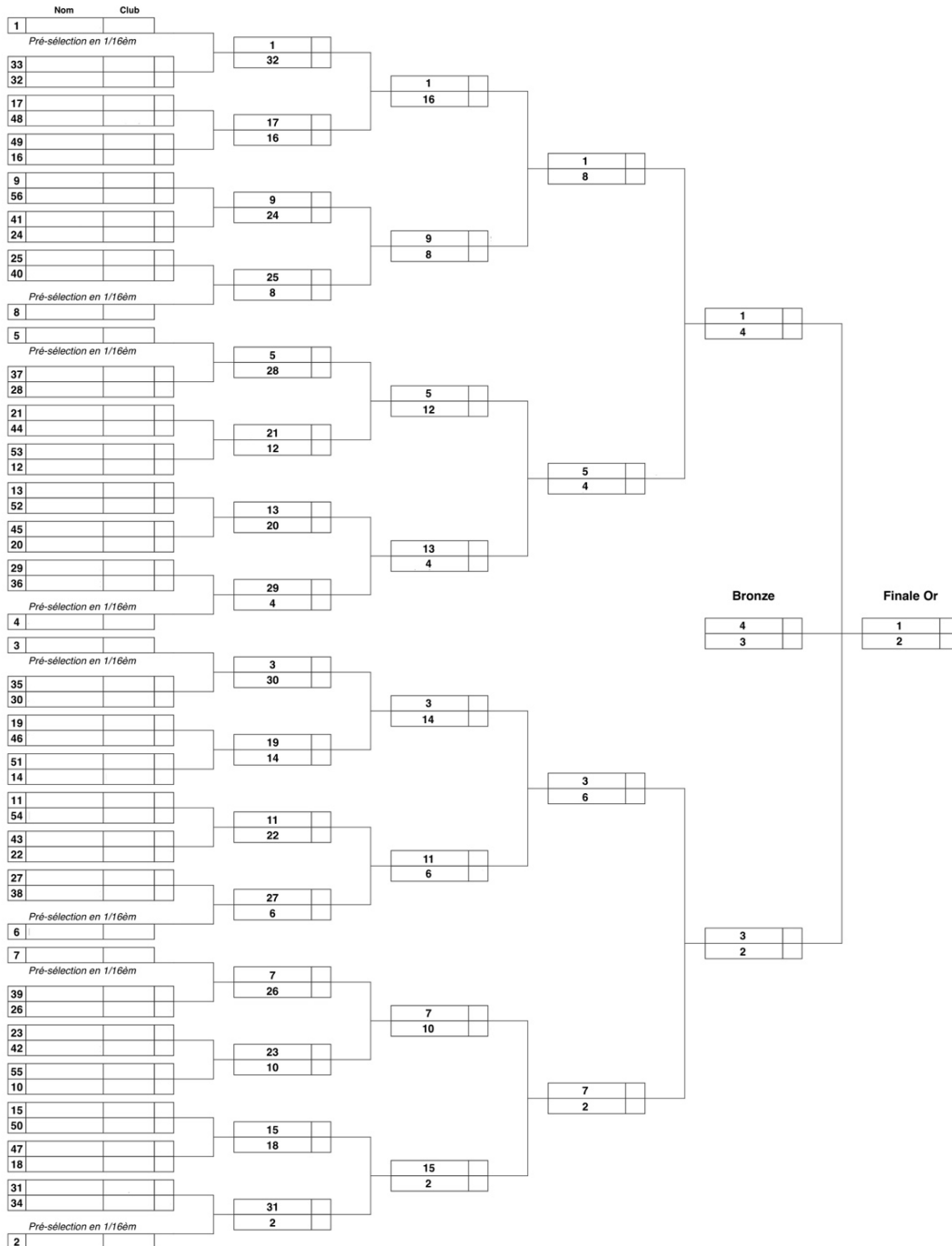
2 Blasons de 80 cm réduits à 6 zones (5 – X).

3 Blasons de 80 cm réduits à 6 zones (5 – X) sur butte de tir ronde de 129 cm.

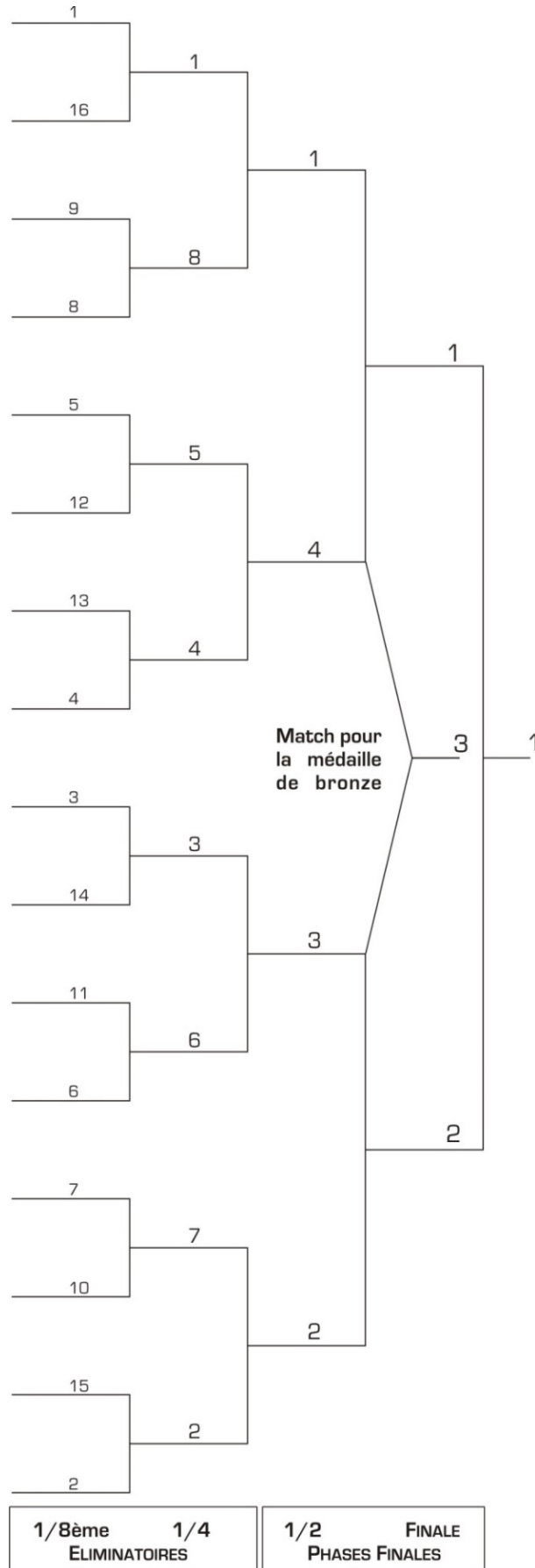
4 Blasons de 80 cm réduits à 6 zones (5 – X) sur butte de tir ronde de 129 cm.

ANNEXE 1

CHAMPIONNATS DE TIR A L'ARC EXTÉRIEUR
GRILLE DE REPARTITION POUR LES PHASES ELIMINATOIRES ET FINALES INDIVIDUELLES.

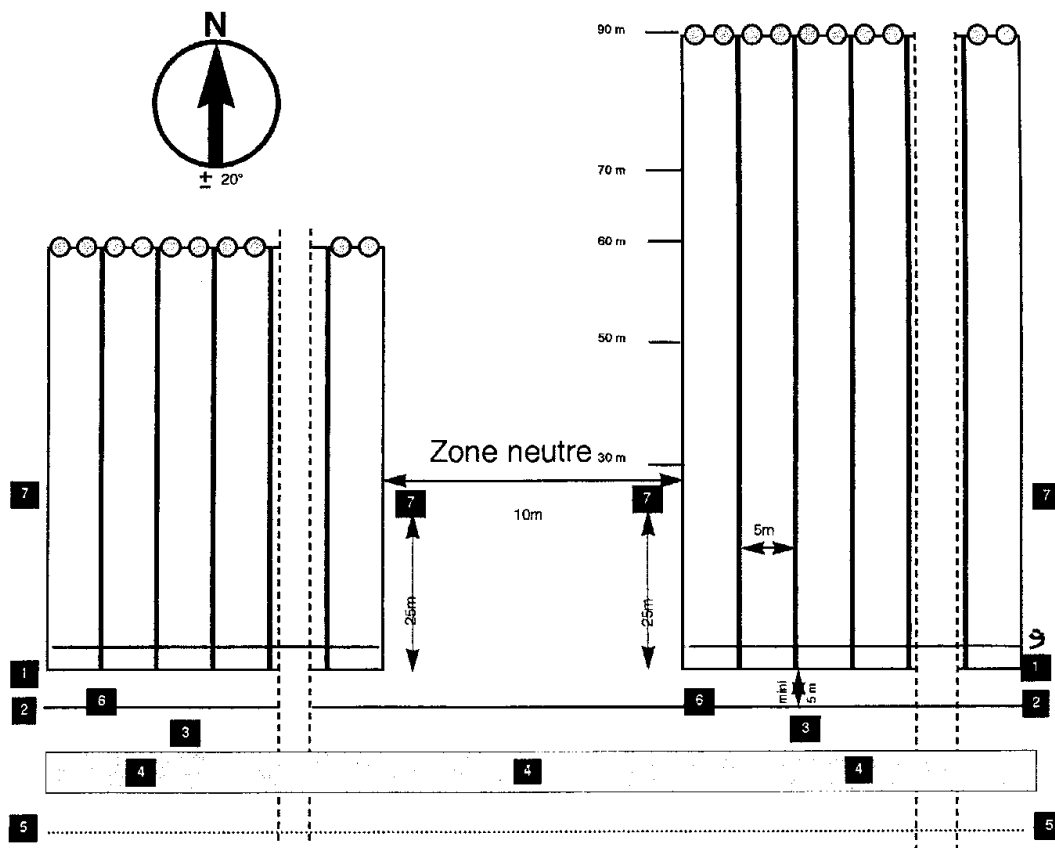


GRILLE DE REPARTITION POUR LES PHASES FINALES PAR EQUIPES



ANNEXE 2 :

DISPOSITION D'UN TERRAIN DE TIR A L'ARC EXTERIEUR

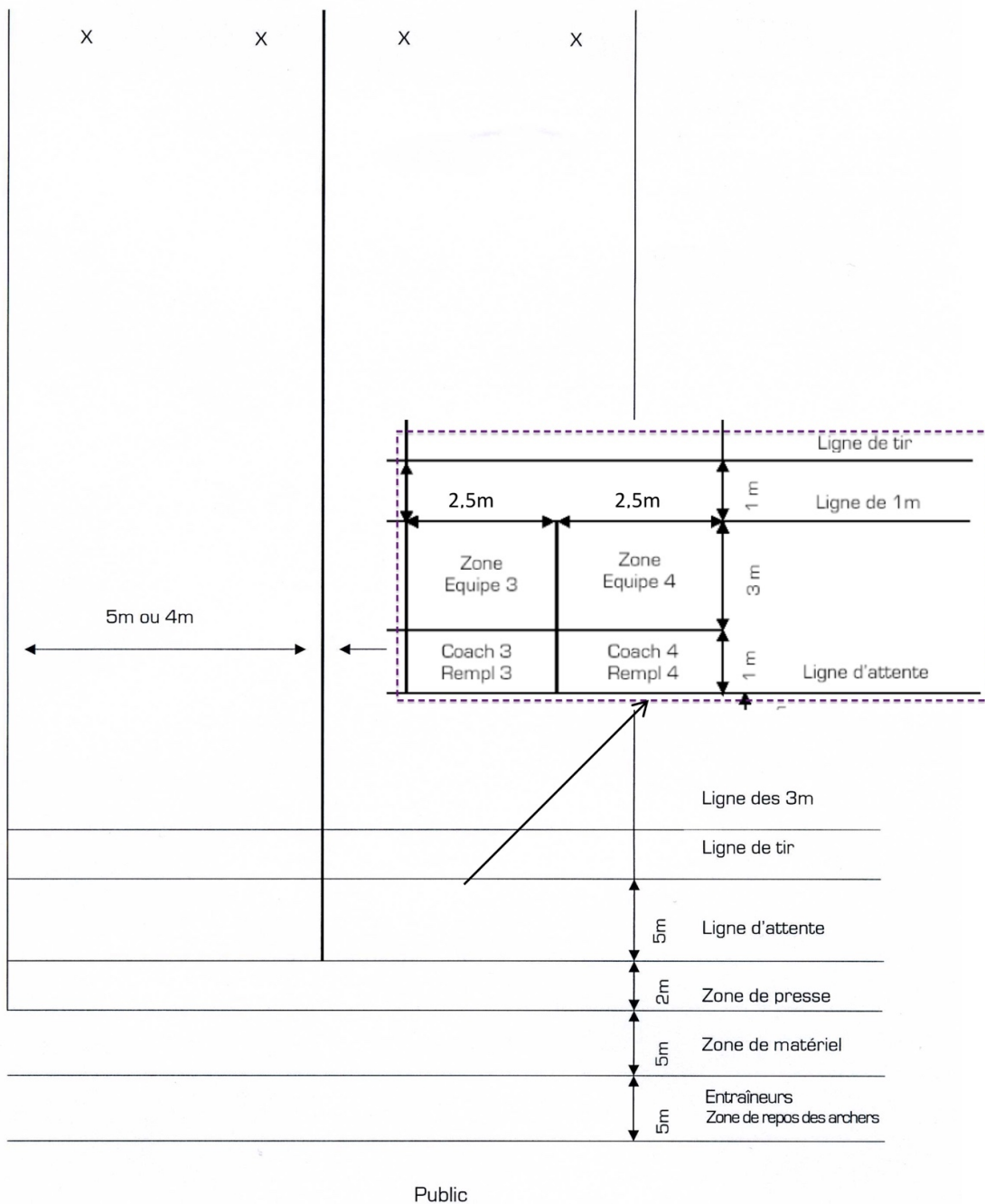


- | | |
|-----------------------------------|---|
| 1. Ligne de tir | 6. Sièges et parasols pour les arbitres |
| 2. Ligne d'attente | 7. Feux + Horloges Digitales |
| 3. Zone du matériel (arcs) | 8. Poste du Directeur des tirs |
| 4. Zone de repos des archers | 9. Ligne des 3m |
| 5. Barrières pour les spectateurs | |

Un couloir de 2 m de largeur, réservé à la TV et aux photographes, peut être tracé derrière la ligne d'attente.

Dans ce cas, la ligne la plus près de la zone du matériel deviendra la nouvelle ligne d'attente.

DETAIL DU TRACAGE DES COULOIRS (INTEGRATION DU TIR PAR EQUIPE)



Les couloirs ont une largeur de 4 m ou 5 m.

Avec des couloirs de 4 m, la phase de qualification doit obligatoirement se tirer en rythme AB/CD.

Dans le cas des couloirs de 4 m, la zone d'équipe aura une largeur de 2 m.



ANNEXE 3 : LES FEUILLES DE MARQUES

EPREUVE DE QUALIFICATION - FICHE DE MARQUE PAR CIBLE

N° Licence		Points par flèche			Départ	Tir
N°	1	2	3	Total		Total cumulé
1						
2						
3						
4						
5						
6						
Total distance						
Total 10 et 10+						10+
Archer					Marqueur	

N° Licence		Points par flèche			Départ	Tir
N°	1	2	3	Total		Total cumulé
1						
2						
3						
4						
5						
6						
Total distance						
Total 10 et 10+						10+
Archer					Marqueur	

N° Licence		Points par flèche			Départ	Tir
N°	1	2	3	Total		Total cumulé
1						
2						
3						
4						
5						
6						
Total distance						
Total 10 et 10+						10+
Archer					Marqueur	

N° Licence		Points par flèche			Départ	Tir
N°	1	2	3	Total		Total cumulé
1						
2						
3						
4						
5						
6						
Total distance						
Total 10 et 10+						10+
Archer					Marqueur	



EPREUVE DE QUALIFICATION - FICHE DE MARQUE PAR ARCHER



2ème Distance		Nombre de points par flèche						Total volée	Cumul	10 et 10+	10+
		1	2	3	4	5	6				
Volée	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
Total 2ème distance											
Marqueur						Archer					

1ère Distance		Nombre de points par flèche						Total volée	Cumul	10 et 10+	10+
		1	2	3	4	5	6				
Volée	1										
	2										
	3										
	4										
	5										
	6										
Total 1ère distance											
Report 2ème distance								+			
Total général								=			
Valeur barrage n° 1											
Valeur barrage n° 2											
Valeur barrage n° 3											

FEUILLE DE MARQUE PAR SETS

Arc Classique – Sets de 3 flèches – individuel - 32e de finale



NOM :
PRENOM :
CLUB :

1/32^{ème} de finale

Résultat match:

N° Set	Fiches		Score Set	Point Set Adversaire (G-2, N-1, P-2)	Score Set	Point Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
5						
Barrage						

Gagné/Perdu

Signatures :

1/16^{ème} de finale

Résultat match:

N° Set	Fiches		Score Set	Point Set Adversaire (G-2, N-1, P-2)	Score Set	Point Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
5						
Barrage						

Gagné/Perdu

Signatures :

1/8^{ème} de finale

Résultat match:

N° Set	Fiches		Score Set	Point Set Adversaire (G-2, N-1, P-2)	Score Set	Point Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
5						
Barrage						

Gagné/Perdu

Signatures :

1/4 de finale

Résultat match:

N° Set	Fiches		Score Set	Point Set Adversaire (G-2, N-1, P-2)	Score Set	Point Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
5						
Barrage						

Gagné/Perdu

Signatures :

1/2 finale

Résultat match:

N° Set	Fiches		Score Set	Point Set Adversaire (G-2, N-1, P-2)	Score Set	Point Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
5						
Barrage						

Gagné/Perdu

Signatures :

Petite Finale / Finale

Résultat match:

N° Set	Fiches		Score Set	Point Set Adversaire (G-2, N-1, P-2)	Score Set	Point Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
5						
Barrage						

Gagné/Perdu

Signatures :

Arc Classique – Sets de 6 flèches – équipe – 8e de finale



NOM :
PRENOM :
CLUB :

1/32^{ème} de finale

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score Set	Point (G:2, N:1, P:2)	Gagné/Perdu	Score Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
5						
Barriage						

Signatures :

1/16^{ème} de finale

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score Set	Point (G:2, N:1, P:2)	Gagné/Perdu	Score Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
5						
Barriage						

Signatures :

1/8^{ème} de finale

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score Set	Point (G:2, N:1, P:2)	Gagné/Perdu	Score Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
5						
Barriage						

Signatures :

¼ de finale

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score Set	Point (G:2, N:1, P:2)	Gagné/Perdu	Score Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
5						
Barriage						

Signatures :

½ finale

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score Set	Point (G:2, N:1, P:2)	Gagné/Perdu	Score Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
5						
Barriage						

Signatures :

Petite Finale / Finale

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score Set	Point (G:2, N:1, P:2)	Gagné/Perdu	Score Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
5						
Barriage						

Signatures :

Arc Classique – Sets de 4 flèches – double mixte – 8e de finale



CLUB :
Nom :
Nom :

CATEGORIE :

1/8^{ème} de finale

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (0-2; N-1; P-2)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Gagné/Perdu

Signatures :

1/4 de finale

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (0-2; N-1; P-2)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Gagné/Perdu

Signatures :

1/2 finale

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (0-2; N-1; P-2)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Gagné/Perdu

Signatures :

Petite Finale - Finale

Résultat match:

N° Set	Flèches	Score Set	Point (0-2; N-1; P-2)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1					
2					
3					
4					
Barrage					

Gagné/Perdu

Signatures :

Sets de 6 flèches – équipe de club – Arc Classique



CLUB :

CATEGORIE :

Match :

Match :

Match :

Résultat match:

Résultat match:

Résultat match:

Résultat match:

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score Set	Point Set (0-2, N-1, P-0)	Point Set Adversaire	Score Adversaire
1						
2						
3						
4						
Barrage						

N° Set	Flèches		Score Set	Point Set (0-2, N-1, P-0)	Point Set Adversaire	Score Adversaire
1						
2						
3						
4						
Barrage						

N° Set	Flèches		Score Set	Point Set (0-2, N-1, P-0)	Point Set Adversaire	Score Adversaire
1						
2						
3						
4						
Barrage						

Signatures :

Signatures :

Signatures :

Match :

Match :

Match :

Résultat match:

Résultat match:

Résultat match:

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score Set	Point Set (0-2, N-1, P-0)	Point Set Adversaire	Score Adversaire
1						
2						
3						
4						
Barrage						

N° Set	Flèches		Score Set	Point Set (0-2, N-1, P-0)	Point Set Adversaire	Score Adversaire
1						
2						
3						
4						
Barrage						

N° Set	Flèches		Score Set	Point Set (0-2, N-1, P-0)	Point Set Adversaire	Score Adversaire
1						
2						
3						
4						
Barrage						

Signatures :

Signatures :

Signatures :

Arc Classique – Sets de 6 flèches – filière par équipe – Poule et Classement



CATEGORIE :

CLUB :

Match de poule 1

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score Set	Point Set (0-2 N.L. P.B)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
Barrage						

Gagné/Perdu

Signatures :

Match de Poule 2

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score Set	Point Set (0-2 N.L. P.B)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
Barrage						

Gagné/Perdu

Signatures :

Match de Poule 3

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score Set	Point Set (0-2 N.L. P.B)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
Barrage						

Gagné/Perdu

Signatures :

Match de Classement 1

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score Set	Point Set (0-2 N.L. P.B)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
Barrage						

Gagné/Perdu

Signatures :

Match de Classement 2

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score Set	Point Set (0-2 N.L. P.B)	Point Set Adversaire	Score Set Adversaire
1						
2						
3						
4						
Barrage						

Gagné/Perdu

Signatures :

Arc à Poulies - Cumul de 6 flèches – Fiche de marque par équipe



1/2 Final		Cible n°						
N°	Nb points par flèche						Total volée	Cumul
	1	2	3	4	5	6		
1								
2								
3								
4								
Archer	Marqueur						Total	
							Barrage	

1/4 Final		Cible n°						
N°	Nb points par flèche						Total volée	Cumul
	1	2	3	4	5	6		
1								
2								
3								
4								
Archer	Marqueur						Total	
							Barrage	

1/8 Final		Cible n°						
N°	Nb points par flèche						Total volée	Cumul
	1	2	3	4	5	6		
1								
2								
3								
4								
Archer	Marqueur						Total	
							Barrage	

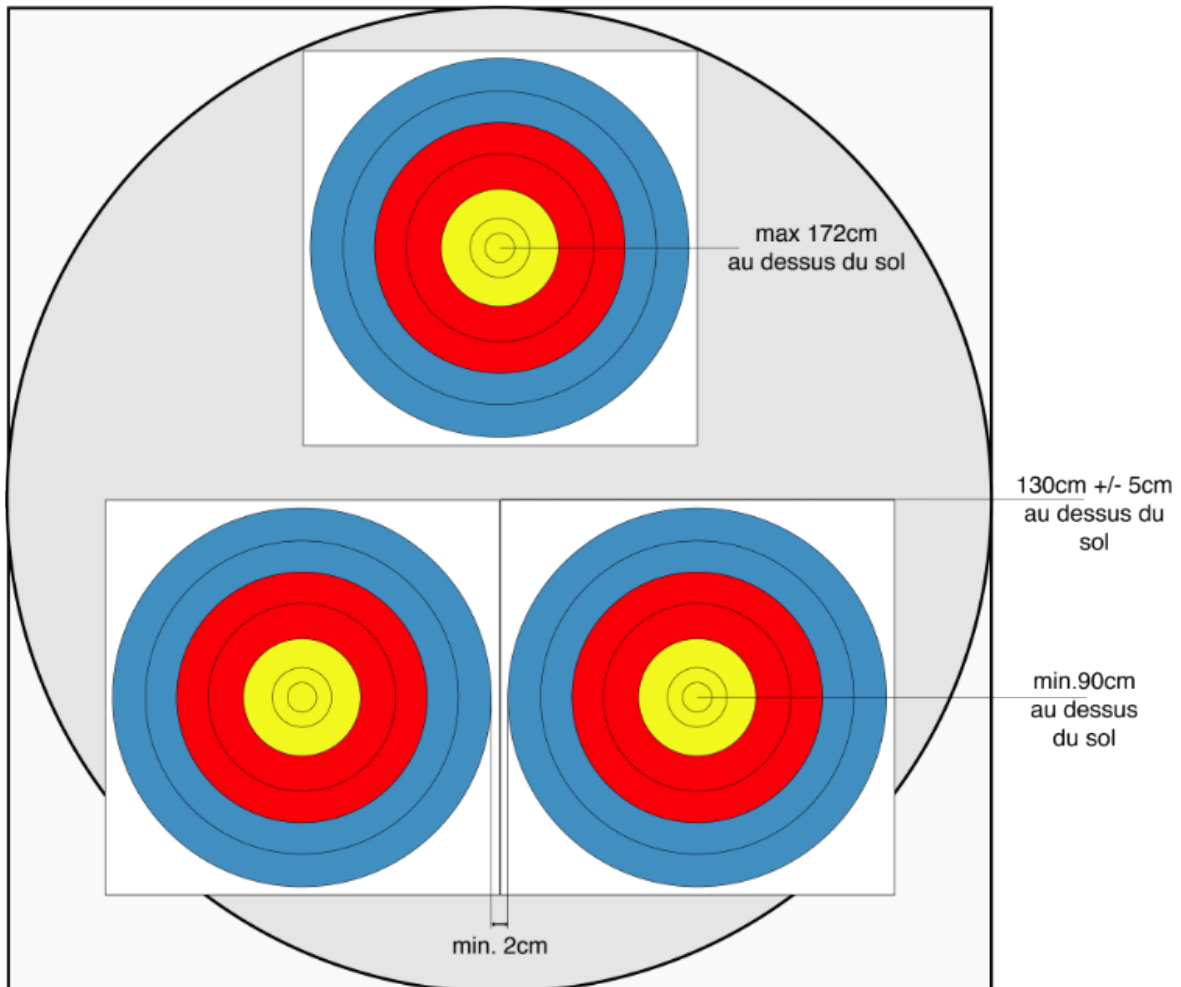
Or		Cible n°						
N°	Nb points par flèche						Total volée	Cumul
	1	2	3	4	5	6		
1								
2								
3								
4								
Archer	Marqueur						Total	
							Barrage	

Bronze		Cible n°						
N°	Nb points par flèche						Total volée	Cumul
	1	2	3	4	5	6		
1								
2								
3								
4								
Archer	Marqueur						Total	
							Barrage	

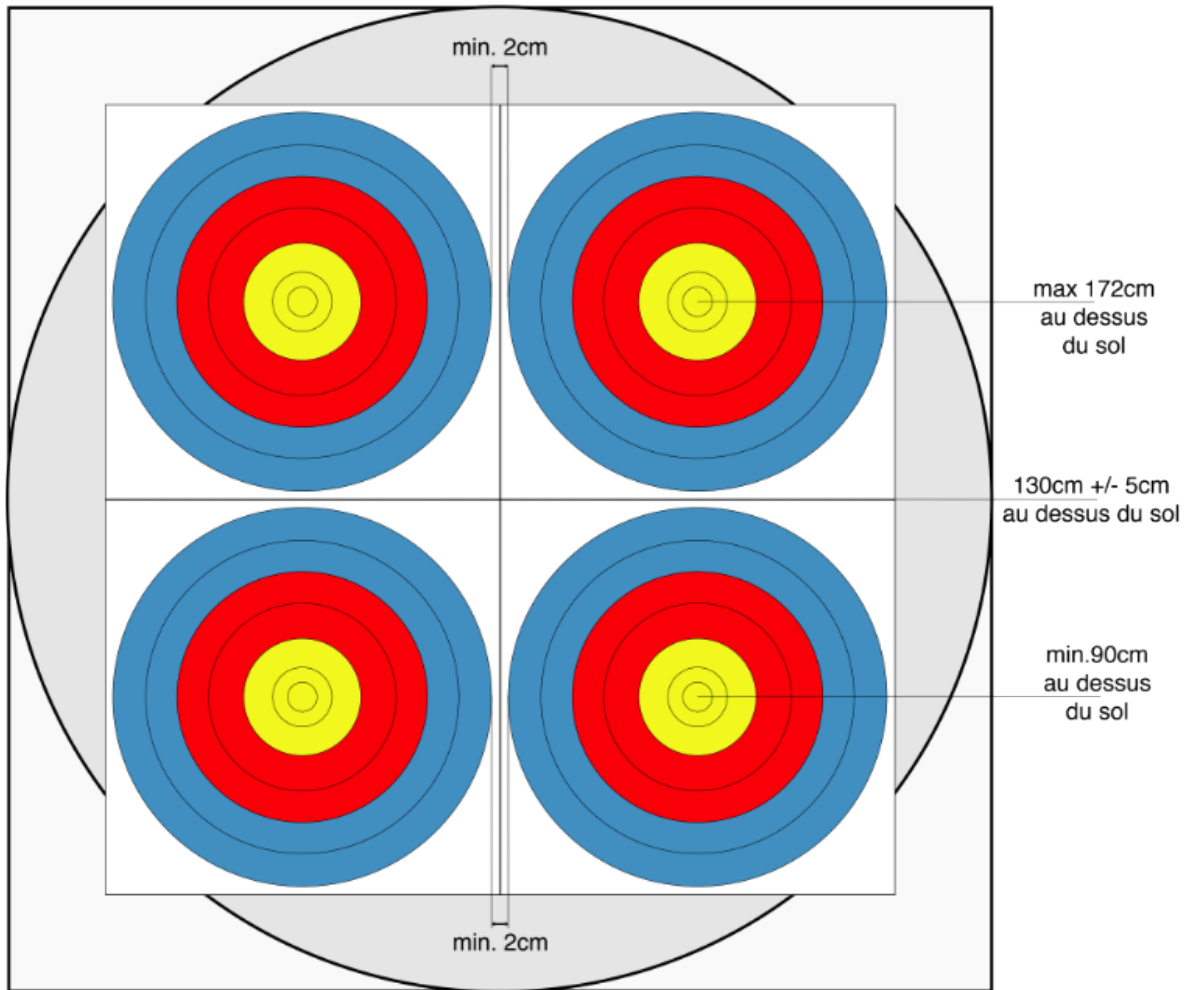


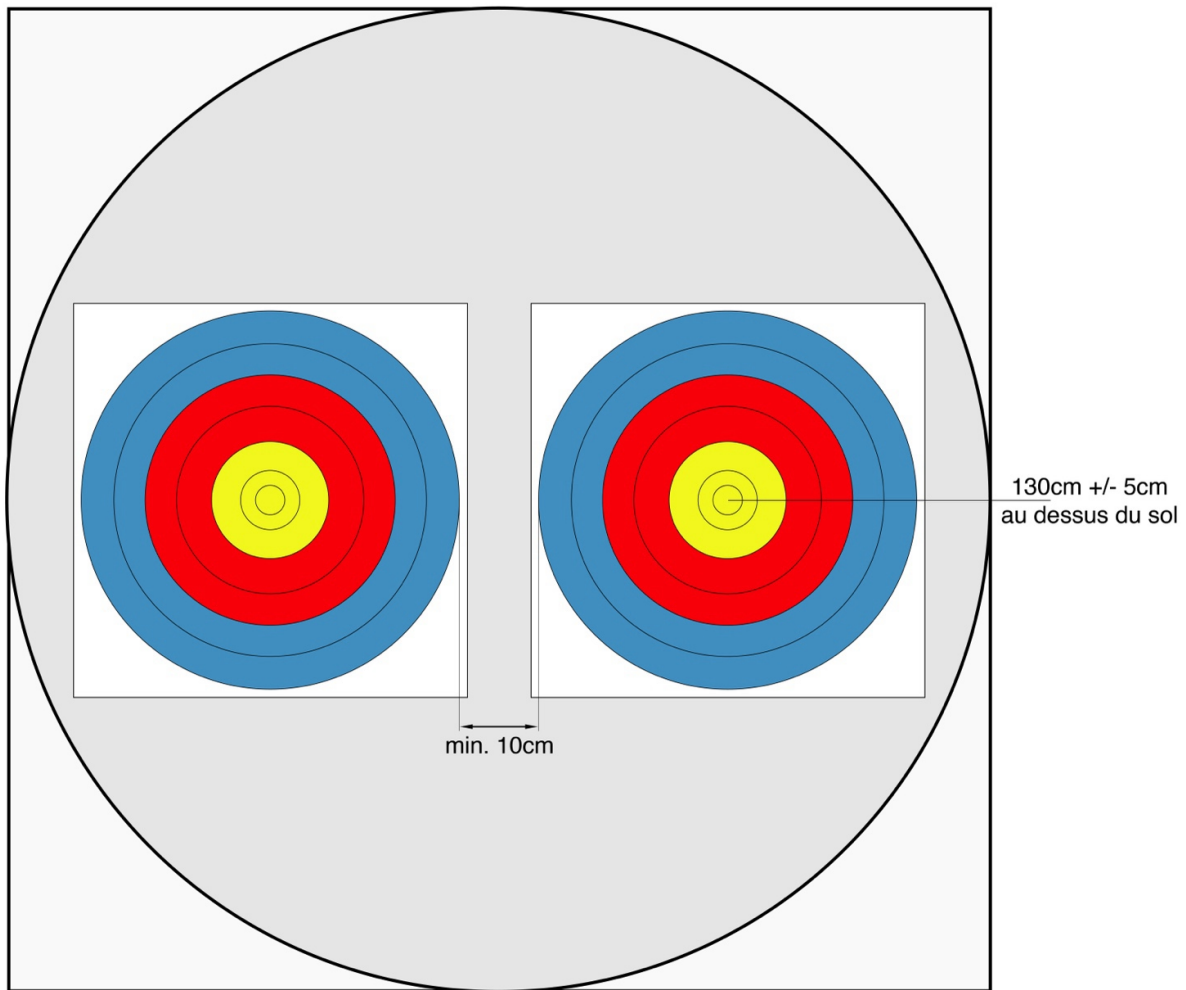
ANNEXE 4

POSITION DES BLASONS
3 Blasons de 80 cm réduits à 6 zones (5 – X)



4 Blasons de 80 cm réduits à 6 zones (5 – X)

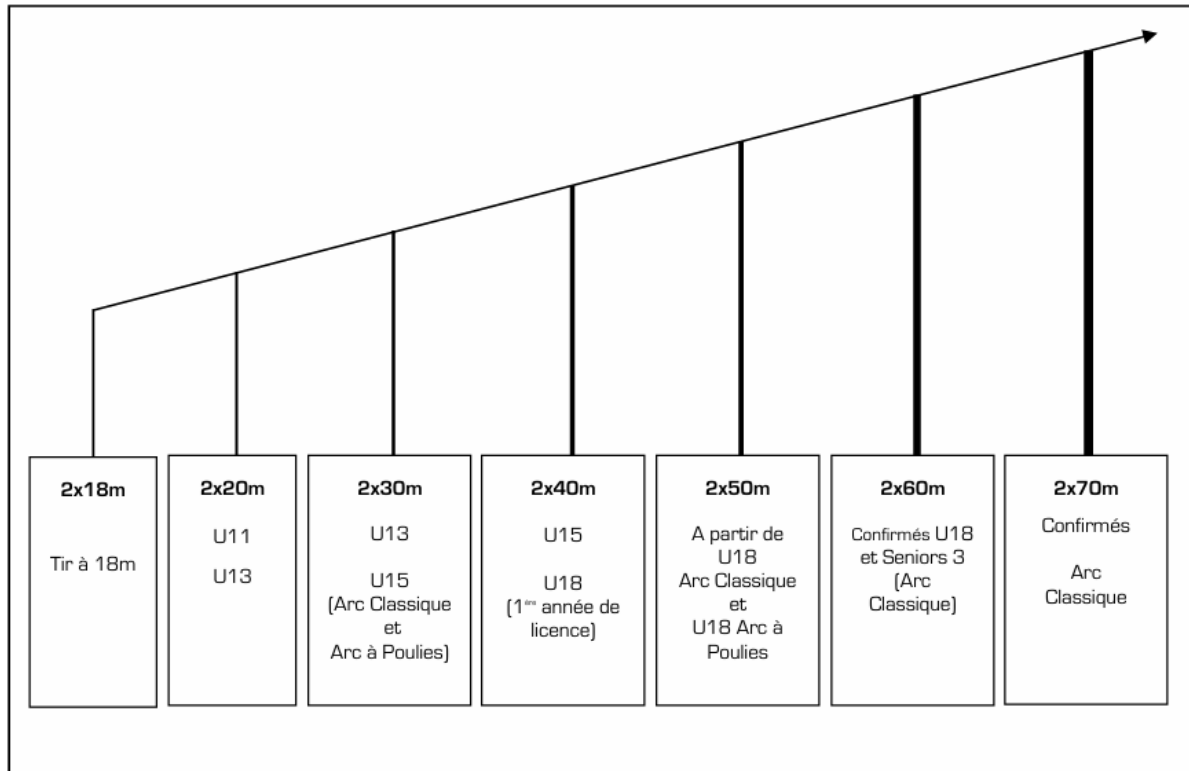


2 Blasons de 80 cm réduits à 6 zones (5 – X)

En cas de difficulté, l'organisateur et l'arbitre prendront les décisions permettant de respecter le matériel et la sécurité. Par exemple : éviter que la zone marquante soit en face d'un montant du chevalet si les flèches traversent les blasons. Dans ce cas l'écartement pourra être réduit à une valeur comprise entre 1 et 2 cm.

C Règlement spécifique des épreuves fédérales

Le schéma ci-dessous résume le principe de progression pour les archers en prenant en compte la démarche d'apprentissage jusqu'à la compétition aux distances olympiques.



C.1 Les Championnats de France individuels

C.1.1 Le championnat de France élite Tir à l'Arc Extérieur (toutes catégories) individuel pour les arcs classiques et arcs à Poulies.

- **Qualifications** : Les règles de sélection sont mentionnées au Chapitre I - Les Règlements Généraux – Article C.5.1.2
- **Date** : En fonction du calendrier international, généralement entre juillet et septembre.
- **Épreuves** : Ce championnat décerne 4 titres :
 - **Champion de France Élite Tir à l'Arc Extérieur Arc Classique**
 - **Championne de France Élite Tir à l'Arc Extérieur Arc Classique**
 - **Champion de France Élite Tir à l'Arc Extérieur Arc à Poulies**
 - **Championne de France Élite Tir à l'Arc Extérieur Arc à Poulies**

Les catégories de licence : U18, U21, seniors 1, seniors 2, seniors 3 sont regroupés dans une seule et même catégorie de participation et disputent le même titre (**classement « Toutes Catégories »**).

Les U18 et les seniors 3 peuvent participer à ce championnat « Toutes Catégories »



Classique dans la mesure où ils ont réalisé des scores à 70 m (pour apparaître au classement « Toutes Catégories »).

Ces scores réalisés à 70 m seront pris en compte :

- Pour le classement « Toutes Catégories ».
- Pour les scores sélectifs à 60 m de leur catégorie.
- **Distances** : 70 m pour les arcs classiques et 50 m pour les arcs à Poulies.
- **Participation et sélection des archers** : Se rapporter au tableau officiel des quotas des sélectionnés et au calendrier fédéral officiel.
- **Le déroulement du championnat** : Le programme est publié dans le Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

C.1.2 Le championnat de France Double Mixte pour les arcs classiques et arcs à Poulies.

- **Date** :
Au cours du championnat de France Élite de Tir à l'Arc Extérieur.
- **Qualifications** :
Les règles de sélection sont mentionnées au Chapitre I - Les Règlements Généraux – Article [C.5.2.2](#).
- **Épreuves** :
Ce championnat décerne les titres de :
 - **Champion de France Double Mixte Arc classique**
 - **Champion de France Double Mixte Arc à Poulies**
- **Distances** :
70 m pour les Arcs Classiques et 50 m pour les Arcs à Poulies.
- **Participation et sélection des archers** :
16 Doubles Mixtes de club se composant ainsi :
 1. Un Double Mixte est composé d'un homme et d'une femme.
 2. Pour composer un Double Mixte, il faut être licencié dans le même club (règle des transferts appliquée).
 3. L'équipe de club double mixte est composée :
 - En premier avec les archers choisis parmi ceux participant au championnat de France individuel.
 - Puis complétée éventuellement par un ou deux archers inscrits par le club.
 4. Les deux archers qualifiés pour représenter leur club au championnat de France Double Mixte participent à la phase de qualification du championnat de France Élite Individuel.
S'ils font partie des archers qualifiés individuellement au championnat de

France Élite, ils pourront prendre part, en cas de qualification, aux phases finales individuelles du championnat de France Élite.

Dans le cas contraire, ils ne participeront qu'à la phase de qualification et ne seront pas classés individuellement au championnat de France Élite.

5. À l'issue de la phase de qualification du championnat de France Élite individuel, un classement est réalisé en prenant, pour un même club, le meilleur score homme du club et le meilleur score femme du même club.
6. Les 16 Doubles Mixtes participants sont qualifiés dans un tableau final à élimination directe.
7. Un seul Double Mixte par club peut participer.
8. La composition du Double Mixte tirant le tableau final peut être différente de la composition du Double Mixte s'étant qualifiée. Elle peut être changée jusqu'à une heure avant le début des finales (Règle Internationale) et doit répondre aux points 1, 2 et 3 de cet article.

- **Le déroulement du championnat :**

Ce championnat de France a pour cadre la **phase de qualification individuelle** du Championnat de France Élite : épreuve de qualification (2 x 70 m pour les Arcs Classiques ou 2 x 50 m pour les Arcs à Poulies) suivie d'une phase de duels selon le règlement en vigueur.

Le programme est publié dans le Calendrier des compétitions de la FFTA.

C.1.3 Le championnat de France Jeunes :

Ce championnat regroupe un championnat individuel et un championnat de France par Équipe.

- **Organisation du championnat :**

Jour 1	Jour 2	Jour 3
Qualifications individuelles et par équipe Phases éliminatoires	Finales individuelles et Double Mixte	Finales par équipes

Le programme est publié dans le Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

- **Catégories et nombre de participants :**

- **En tir Individuel**, sur la base du classement national par catégorie, selon des quotas définis annuellement par le Conseil d'Administration de la FFTA.
- **En tir par Équipes, 4 archers par équipe de club sélectionnées** : 64 garçons U18/U21, 64 filles U18/U21 et 64 U13/U15 garçons et filles.

- **Distances :**
 - U13 (garçons et filles) : 30 m
 - U15 (garçons et filles) : 40 m
 - U18 (garçons et filles) : 60 m
 - U21 (garçons et filles) : 70 m
- **Position des compétiteurs lors des phases de qualification :** Les compétiteurs d'un même club seront positionnés à 1 par cible sur des cibles contiguës : 1A, 2A, 3A, 1B, 2B, 3B, etc.

C.1.4 Le championnat de France Double Mixte Jeune

- **Date :** Au cours du Championnat de France Jeune Individuel.
- **Épreuves :** Ce Championnat décerne le titre de : **Champion de France Double Mixte Jeune.**
- **Distances :** 60 m
- **Participation et sélection des archers : 16 Doubles Mixtes Jeune de club se décomposant ainsi :**
 1. Un Double Mixte Jeune est composé d'un Jeune Homme (U18 ou U21) et d'une Jeune Femme (U18 ou U21).
 2. Pour composer un Double Mixte Jeune, il faut être licencié dans le même club (règle des transferts appliquée).
 3. L'équipe de club double mixte est composée :
 - En premier avec les archers choisis parmi ceux participant au championnat de France individuel.
 - Puis complétée éventuellement par un ou deux archers inscrit(s) par le club.
 4. Les deux archers qualifiés pour représenter leur club au championnat de France Double Mixte participent à la phase de qualification du championnat de France Individuel.

S'ils font partie des archers qualifiés individuellement au championnat de France, ils pourront prendre part, en cas de qualification, aux phases finales individuelles du championnat de France.

Dans le cas contraire, ils ne participeront qu'à la phase de qualification et ne seront pas classés individuellement au championnat de France.
 5. À l'issue de la phase de qualification du championnat de France individuel, un classement est réalisé en prenant, pour un même club, le meilleur score U18 ou U21 du club et le meilleur score U18 ou U21 Fille du même club.
 6. Les 16 Doubles Mixtes participants sont qualifiés dans un tableau final à élimination directe.

La distance de tir du tableau final est à 60 m.

7. Un seul Double Mixte Jeune par club peut participer au classement du championnat de France Double Mixte Jeune.
 8. La composition du Double Mixte tirant le tableau final peut être différente de la composition du Double Mixte s'étant qualifiée. Elle peut être changée jusqu'à une heure avant le début des finales (Règle Internationale) et doit répondre aux points 1, 2 et 3 de cet article.
- **Le déroulement du championnat** : Ce championnat de France a pour cadre la **phase de qualification individuelle** du Championnat de France Jeune **en Arc Classique** : épreuve de qualification (2 x 70 m ou 2 x 60 m selon la catégorie) suivie d'une phase de duels selon le règlement en vigueur.
Le programme est publié dans le Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

C.1.5 Le championnat de France de Tir à l'Arc Extérieur Adultes

C.1.5.1 Les compétitions sélectives pour le championnat de France de Tir à l'Arc Extérieur.

Ces compétitions concernent les Arcs Classiques, les Arcs Nus et les Arcs à Poulies pour le TAE Distances Nationales et les Arcs Classiques et les Arcs à Poulies pour le TAE Distances Internationales.

Les catégories ci-dessous sont les seules à être ouvertes sur ce championnat de France.

Distances et blasons sélectifs

Catégorie	TAE Distances Nationales						TAE Distances internationales			
	Arc Classique		Arc Nu		Arc à Poulies		Arc Classique		Arc à Poulies	
	Distance	Blasons	Distance	Blasons	Distance	Blasons	Distance	Blasons	Distance	Blasons
U21										
Seniors 1	50 m	122 cm	50 m	122 cm	50 m	122 cm	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)
Seniors 2	50 m	122 cm			50 m	122 cm	70 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)
Sénior 3	50 m	122 cm			50 m	122 cm	60 m	122 cm	50 m	80 cm (5-X)

• Période de sélection et nombre de sélections à réaliser :

Se rapporter au tableau officiel des quotas des sélectionnés et au calendrier fédéral officiel. Lors des championnats départementaux et régionaux, les classements doivent être établis en respectant toutes les catégories d'âge figurant dans le tableau officiel des catégories (cf. Article C.5.1 des Règlements Généraux).

C.1.5.2 Le Championnat de France Adulte :

La date est fixée par le Conseil d'Administration de la FFTA.

- **Épreuves** : Ce Championnat de France décerne le titre de : Champion de France dans chacune des catégories ouvertes sur ce championnat.
- **Déroulement** : Le Championnat de France de Tir à l'Arc Extérieur se déroule de la manière suivante :



- Pour le TAE Distances Internationales : un tir de qualification de 2 x 36 flèches suivi de phases finales en duels ;
- Pour le TAE Distances Nationales : sur un tir de 2 x 36 flèches sans duels.

Ce championnat se déroule sur 4 départs et une phase finale (vendredi après-midi, samedi matin, samedi après-midi, dimanche matin, dimanche après-midi pour les phases finales).

Les qualifications se tirent en rythme AB/CD.

Chaque départ doit pouvoir accueillir au minimum 200 archers sur un terrain où doivent être implantées 50 cibles minimum, selon des quotas qui seront diffusés sur le calendrier officiel des compétitions.

Pour le 50 m sur blason de 122 cm, les organisateurs ont l'obligation de positionner 2 compétiteurs "arc à Poulies" maximum par cible de 4 archers.

Tous les archers de la même catégorie tirent sur le même départ. Le programme de la compétition définit l'affectation des catégories sur les départs.

C.2 Réservé

C.3 La filière sportive par équipes de clubs

La Filière par Équipes de Clubs est composée de :

- **Pour les Arcs Classiques :**
 - Du Championnat de France D1 Arc Classique
 - De la Division 2 (D2)
 - De la ou des Divisions Régionales (DR)
- **Pour les Arcs à Poulies :**
 - Du Championnat de France D1 Arc à Poulies
 - De la ou des Divisions Régionales
- **Pour les Jeunes :**
 - Un Championnat de France par Équipes de Clubs

C.3.1 Championnat de France D1 arc classique.

Composition	16 équipes Hommes et 16 équipes Femmes
Répartition géographique	1 groupe national pour chaque catégorie
Compétitions	3 manches avec 1 phase finale sur la 3e manche
Résultats	Le club dont l'équipe est classée 1er est déclaré Champion de France. Les Clubs dont l'équipe est classée de la 13e à la 16e place descendent en D2 la saison suivante.

Le Championnat de France D1 Arc Classique, se dispute en trois phases sur la durée d'une saison sportive :

- Une phase de Saison Régulière (SR) sur les 2 premières manches.



- Une phase de Play-Off ou de Play-Down en fonction du classement obtenu par les équipes sur la SR.
- Une phase finale pour l'attribution des places sur le podium.

La participation à chacune des 3 manches est obligatoire pour toutes les équipes de D1.

Lors de chaque manche, une compétition de TAE International sera organisée le samedi. Elle sera le support d'un classement par équipe de D1 permettant d'attribuer des points aux meilleures équipes de ce classement (voir détails ci-dessous).

Les équipes de club engagées en D1 pourront présenter, sans frais d'engagement, jusqu'à 4 archers sur cette compétition (4 archers maximum par équipe engagée en D1). Les frais de participation de ces 4 archers à cette compétition individuelle seront pris en charge sur les frais d'engagement annuel de l'équipe en D1. Si les clubs souhaitent inscrire plus de 4 archers à cette compétition, ils devront s'acquitter des frais d'engagement pour chaque archer supplémentaire auprès de l'organisateur.

Le classement final des équipes de D1 est établi de la façon suivante :

- Pour les équipes classées aux 8 premières places de la Saison Régulière, une phase de Play-Off est organisée.

Cette phase se compose d'un tir de qualification sur un TAE International, le classement par équipe de cette phase apporte des points aux 4 premières équipes, puis chaque équipe rencontre une fois les autres équipes selon un ordre établi en fonction du classement de la Saison Régulière.

- Pour les équipes classées aux 4 premières places de la phase de Play-Off, le classement final du championnat de France de D1 est établi à l'issue de la Phase Finale en fonction de la place obtenue par l'équipe sur cette phase finale.
- Pour les équipes classées de la 5^e à la 8^e de la phase de play-off, leur classement final de la saison est leur place obtenue pendant le play-off.
- Pour les équipes classées de la 9^e à la 16^e place de la Saison Régulière, une phase de Play Down est organisée.

Cette phase se compose d'un tir de qualification sur un TAE International. Le classement par équipe de cette phase apporte des points aux 4 premières équipes puis chaque équipe rencontre une fois les autres équipes selon un ordre établi en fonction du classement de la Saison Régulière.

La place obtenue au classement de cette phase détermine la place de l'équipe au classement de la saison de la 9^e à la 16^e place.

Les rencontres par équipe de club se déroulent en 1 match par équipe (Voir déroulement du championnat).

La phase de play off, la phase de play down et la phase finale se déroulent lors de la 3^e manche de la saison (Voir déroulement du Championnat).

• **Arbitrage :**

L'arbitrage de l'ensemble de la compétition est assuré conformément au cahier des charges par les arbitres désignés en relation avec le PCRA du Comité Régional du lieu de la compétition.

• **Déroulement du championnat :**

◦ **Saison Régulière :**

La SR se réalise sûr **les deux premières manches** par la rencontre de toutes les équipes entre elles **une fois**, soit **15 rencontres**. Lors de chaque manche, une phase de qualification sur un TAE International est réalisée. Le classement des équipes permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

- 3 points attribués à la 1^{ère} équipe.
- 2 points attribués aux équipes classées de la 2^e à la 4^e place.
- 1 point attribué aux équipes classées de la 5^e à la 8^e place.
- 0 point attribué aux équipes classées de la 9^e à la 16^e place.

Lors des matchs entre équipes :

- 1^{re} Match gagné : 2 points.
- Match perdu : 0 point.

Les 2 manches se déroulent de la manière suivante :

1^{ère} manche : cette manche est composée de la phase de qualification du samedi et de 7 rencontres pour une équipe soit les 7 premières rencontres de la SR pour chacune des équipes. Ces rencontres se déroulent le dimanche de 08 h 30 à 13 h 00.

2^e manche : cette manche est composée de la phase de qualification du samedi et de 8 rencontres pour une équipe soit les rencontres de 8 à 15 de la SR pour chacune des équipes. Ces rencontres se déroulent le dimanche de 08 h 30 à 13 h 30.

L'ordre des rencontres se réalise de la façon suivante :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1		15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
2			7	14	6	13	5	12	4	11	3	10	2	9	1	8
3				6	13	5	12	4	11	3	10	2	9	1	8	15
4					5	12	4	11	3	10	2	9	1	8	15	7
5						4	11	3	10	2	9	1	8	15	7	14
6							3	10	2	9	1	8	15	7	14	6
7								2	9	1	8	15	7	14	6	13
8									1	8	15	7	14	6	13	5
9										15	7	14	6	13	5	12
10											14	6	13	5	12	4
11												13	5	12	4	11
12													12	4	11	3
13														11	3	10
14															10	2
15																9
16																

1^{ère} manche
Rencontres de 1 à 7

2^e manche
Rencontres de 8 à 15



Pour l'ensemble des rencontres, le numéro d'équipe est attribué en début de saison par tirage au sort entre les équipes engagées dans le championnat de France de D1.

Le classement de cette phase de SR est établi en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 15 matchs et les points de bonus obtenus lors des phases de qualification de chaque manche.

Principe de départage des égalités pour toutes les phases du championnat de D1 Arc Classique :

En cas d'égalité :

- De score à l'issue des qualifications par équipe, (score, nombre de 10 et nombre de X) entre deux ou plus d'équipes, on procède à un tir de barrage selon le règlement international entre les équipes à égalité.
- De score à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.

À l'issue du barrage, l'équipe vainqueur du match marque un point de set supplémentaire (le score final du match est (5-4).

- De points après les X matchs de la SR, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :
 - En cours de SR :
 1. Le total du nombre de points de sets acquis par l'équipe.
 2. Le meilleur total des scores de qualification des manches tirées.
Si l'égalité persiste les équipes sont classées provisoirement à la même place dans le classement.
 - À la fin de la SR :
 1. Le total du nombre de points de sets acquis par l'équipe.
 2. Le meilleur total des scores de qualification des manches tirées.
Si deux équipes sont à égalité au point 2, elles seront départagées comme suit :
 3. Le vainqueur du match ayant opposé les deux équipes encore à égalité.
Si 3 ou plus d'équipes sont à égalité au point 2, elles seront départagées comme suit :
 1. Par un tir de barrage par équipe (3 flèches par équipe) entre toutes les équipes à égalité pour déterminer leur classement à l'issue de la SR.

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 8^e place de la SR sont qualifiées pour participer à la phase de Play-Off de la 3^e manche.

Les équipes classées 9^e et 16^e place de la SR sont qualifiées pour participer à la phase de Play-Down de la 3^e manche.

Exemple de simulation du classement de la Saison Régulière après les 2 premières manches de D1 :

Cl.	Club	Points	Score	Points Matches **	Scores ***	Cumul Qualifications ****	Manche 1			Manche 2		
							Q.1	Place Q.1*	Bonus1*	Q.2	Place Q2*	Bonus2*
1	EQUIPE D	28	74	24	74	3689	1885	2	2	1804	2	2
2	EQUIPE N	27	76	22	76	3690	1890	1	3	1800	3	2
3	EQUIPE E	27	73	22	73	3688	1880	3	2	1808	1	3
4	EQUIPE G	26	73	22	73	3670	1875	4	2	1795	4	2
5	EQUIPE L	22	75	20	75	3660	1870	5	1	1790	5	1
6	EQUIPE O	19	67	18	67	3645	1865	6	1	1780	9	0
7	EQUIPE I	19	56	18	56	3637	1850	9	0	1787	6	1
8	EQUIPE H	18	62	16	62	3645	1860	7	1	1785	8	1
9	EQUIPE C	18	55	16	55	3641	1855	8	1	1786	7	1
10	EQUIPE M	14	45	14	45	3615	1840	11	0	1775	10	0
11	EQUIPE P	12	50	12	50	3614	1845	10	0	1769	12	0
12	EQUIPE B	10	44	10	44	3604	1835	12	0	1769	11	0
13	EQUIPE A	10	44	10	44	3583	1825	14	0	1758	15	0
14	EQUIPE K	10	40	10	40	3584	1830	13	0	1754	16	0
15	EQUIPE F	4	22	4	22	3579	1820	15	0	1759	14	0
16	EQUIPE J	2	22	2	22	3575	1815	16	0	1760	13	0

*Bonus qualification sur chaque manche : 3 points au 1er, 2 points du 2ème au 4ème, 1 point du 5ème au 8ème

**2 points par victoire - 0 point par défaite

***Cumul des scores réalisés sur les matchs

**** Cumul des scores des qualifications

○ 3^e manche (Play-Off, Play-Down et phase finale) :

La phase de Saison Régulière permet de qualifier les équipes de D1 sur la phase de Play-Off ou sur la phase de Play-Down. Sur ces phases, les résultats obtenus lors de la Saison Régulière ne sont pas pris en compte.

◇ Play-Off :

Pour les 8 premières équipes de la SR, une phase de play-off est organisée sur la base de la phase de qualification du samedi et de 7 rencontres pour une équipe. Chaque équipe qualifiée en play-off rencontre une fois les autres équipes.

Le classement des équipes sur la phase de qualification permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

- 3 points attribués à la 1^{ère} équipe.
- 2 points attribués à l'équipe classée à la 2^e place.
- 1 point attribué aux équipes classées de la 3^e à la 4^e place.
- 0 point attribué aux équipes classées de la 5^e à la 8^e place.

Lors des matchs entre équipes :

- Match gagné : 2 points.
- Match perdu : 0 point.



L'ordre des rencontres se réalise de la façon suivante :

	1	2	3	4	5	6	7	8
1		7	6	5	4	3	2	1
2			3	6	2	5	1	4
3				2	5	1	4	7
4					1	4	7	3
5						7	3	6
6							6	2
7								5
8								

Play-off ou Play-Down
Rencontres
de 1 à 7

Pour l'ensemble des rencontres, le numéro d'équipe est attribué en rapport à la place obtenue lors de la Saison Régulière.

Le classement de cette phase de Play-Off est établi en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 7 matchs et les points de bonus obtenus lors de la phase de qualification de la 3^e manche.

Exemple de simulation du classement de la phase de Play-Off :

Cl.	Club	Points	Score	Points Matches **	Scores ***	Qualifications ****	Manche 3 - Play-Off		
							Q.3	Place Q.3*	Bonus 3*
1	EQUIPE N	16	40	14	40	1925	1925	2	2
2	EQUIPE D	15	35	12	35	1930	1930	1	3
3	EQUIPE G	10	30	10	30	1915	1915	5	0
4	EQUIPE E	9	26	8	26	1920	1920	3	1
5	EQUIPE L	7	24	6	24	1918	1918	4	1
6	EQUIPE I	2	20	2	20	1904	1904	8	0
7	EQUIPE O	2	16	2	16	1910	1910	6	0
8	EQUIPE H	2	13	2	13	1908	1908	7	0

*Bonus qualification : 3 points au 1^{er}, 2 points du 2^{ème}, 1 point du 3^{ème} au 4^{ème}

**2 points par victoire - 0 point par défaite

***Cumul des scores réalisés sur les matchs

**** Score des qualifications

En cas d'égalité, voir « Principe de départage des égalités pour toutes les phases du championnat de D1 Arc Classique » :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^e place de la phase de Play-Off sont qualifiées pour participer à la phase finale du championnat de France de D1.

Les équipes classées de la 5^e à la 8^e place de la phase de Play-Off ont terminé leur championnat et cette place détermine leur classement final du championnat de France de D1 de l'année.

◇ Play-Down :

Pour les équipes classées de la 9^e à la 16^e place de la SR, une phase de Play-Down est organisée sur la base de la phase de qualification du samedi et de 7 rencontres pour une équipe. Chaque équipe qualifiée en Play-Down rencontre une fois les autres équipes.



Le classement des équipes sur la phase de qualification permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

- 3 points attribués à la 1^{ère} équipe.
- 2 points attribués à l'équipe classée à la 2^e place.
- 1 point attribué aux équipes classées de la 3^e à la 4^e place.
- 0 point attribué aux équipes classées de la 5^e à la 8^e place.

Lors des matchs entre équipes :

- Match gagné : 2 points.
- Match perdu : 0 point.

L'ordre des rencontres se réalise de la façon suivante :

	1	2	3	4	5	6	7	8
1		7	6	5	4	3	2	1
2			3	6	2	5	1	4
3				2	5	1	4	7
4					1	4	7	3
5						7	3	6
6							6	2
7								5
8								

Play-off ou Play-Down
Rencontres
de 1 à 7

Pour l'ensemble des rencontres, le numéro d'équipe est attribué en rapport à la place obtenue lors de la Saison Régulière. L'équipe 9^e de la Saison Régulière obtient le numéro 1, la 10^e le numéro 2, etc.

Le classement de cette phase de Play-Down est établi en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 7 matchs et les points de bonus obtenus lors de la phase de qualification de la 3^e manche.

Exemple de simulation du classement de la phase de Play-Down :

Cl.	Club	Points	Score	Points Matches **	Scores ***	Qualifications ****	Manche 3 - Play-Down		
							Q.3	Place Q.3*	Bonus 3*
1	EQUIPE C	15	42	12	42	1875	1875	1	3
2	EQUIPE M	14	35	12	35	1870	1870	2	2
3	EQUIPE P	13	34	12	34	1865	1865	4	1
4	EQUIPE B	8	26	8	26	1860	1860	5	0
5	EQUIPE A	7	24	6	24	1866	1866	3	1
6	EQUIPE K	4	20	4	20	1850	1850	6	0
7	EQUIPE J	2	13	2	13	1835	1835	8	0
8	EQUIPE F	0	10	0	10	1840	1840	7	0

*Bonus qualification : 3 points au 1er, 2 points du 2ème, 1 point du 3ème au 4ème

**2 points par victoire - 0 point par défaite

***Cumul des scores réalisés sur les matchs

**** Score des qualifications



En cas d'égalité, voir « **Principe de départage des égalités pour toutes les phases du championnat de D1 Arc Classique** » :

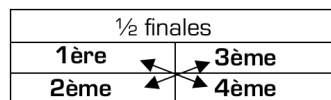
Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^e place de la phase de Play-Down sont maintenues en D1 l'année suivante et obtiennent les places de 9^e à 12^e du Championnat de France de D1 de l'année.

Les équipes classées de la 5^e à la 8^e place de la phase de Play-Down descendent en D2 l'année suivante et obtiennent les places de 13^e à 16^e du Championnat de France de D1 de l'année.

◇ **Phase finale :**

Les 4 premières équipes au classement de la phase de Play-Off sont qualifiées pour participer à la phase finale du Championnat de France de D1.

Cette phase se déroule sous la forme de matchs par équipes (selon le règlement international en vigueur au meilleur des 4 sets de 6 flèches) en ½ finales croisées. L'équipe classée 1^{re} de la phase de Play-Off rencontre l'équipe classée 4^e et l'équipe classée 2^e de la phase de Play-Off rencontre l'équipe classée 3^e.



Les équipes gagnantes des ½ finales se rencontrent pour se disputer la 1^{ère} et la 2^e place du championnat de France de D1. Les équipes perdantes des ½ finales se rencontrent pour se disputer la place du championnat de France de D1.

Le podium pour les 3 premières équipes du championnat et la remise des prix pour les équipes classées de la 4^e à la 8^e place du championnat se fera à l'issue de la phase finale. Pour obtenir le prix correspondant à la place obtenue au championnat de France de D1, l'équipe devra être représentée lors de la cérémonie protocolaire. La non-représentation de l'équipe entraînera le non-versement du gain.

C.3.2 Le championnat de France de D2 :

Composition	32 équipes Hommes et 32 équipes Femmes 4 groupes de 8 équipes Hommes & 8 équipes Femmes regroupées
Répartition géographique	géographiquement. Les groupes sont constitués par la FFTA.
Compétitions	2 compétitions obligatoires dans chaque groupe : 2 manches de D2. 1 compétitions nationale : Finale du Championnat de France de D2. Le club dont l'équipe est classée 1 ^{ère} de la finale du Championnat de France de D2 est déclaré Champion de France de D2.
Résultats	Les clubs dont l'équipe est classée aux 4 premières places montent en D1 la saison suivante. Les clubs dont l'équipe est classée 7 ^{ème} et 8 ^{ème} dans leur groupe descendent en DR la saison suivante.

• **Procédure d'inscription des équipes au Championnat de France de D2 :**

Chaque année, au début de la saison sportive, les clubs, ayant une ou deux équipes qualifiées pour participer au championnat de France de D2, reçoivent un bulletin d'engagement à ce championnat. À la fin du délai de réponse, la FFTA constitue les 4 groupes de D2 en tenant compte de l'implantation géographique des équipes engagées.

Parmi les 16 équipes de chaque groupe, au moins deux clubs devront se porter volontaires et seront désignés par la FFTA pour organiser une compétition appelée "Manche de D2". Ces compétitions ont lieu **pendant la saison extérieure** qui est définie tous les ans par le calendrier fédéral : les dates de ces compétitions sont fixées par la FFTA et espacées de 2 semaines minimum. Il est souhaitable que ces compétitions se déroulent aux mêmes dates dans les 4 groupes.

Lorsqu'un club s'engage en D2, il accepte :

- son affectation dans son groupe de D2 ;
- de participer aux 2 manches de son groupe et à la Finale du Championnat de France de D2 en cas de qualification.

Les manches de D2 sont des compétitions de Tir à l'Arc Extérieur Distances Internationales : épreuve de qualification (2 x 36 flèches à 70 m) suivie de matchs par équipes. Les matchs par équipes sont réservés aux clubs de D2.

Les organisateurs peuvent, s'ils le souhaitent, ouvrir leur compétition de D2 à des archers individuels, mais uniquement pour l'épreuve de qualification Tir à l'Arc Extérieur Distances Internationales.

Des duels (phase éliminatoire et finale) peuvent aussi être organisés, mais après la fin du tir par équipes (en soirée ou le lendemain).

Les 4 premières équipes de chaque groupe (16 équipes) sont qualifiées pour la Finale du Championnat de France de D2.

• **Déroulement de la saison de D2 (2 manches) :**

Les 2 manches de D2 permettent la rencontre de toutes les équipes entre elles deux fois dans la saison, soit 14 matchs par équipe répartis en 7 matchs par manche.

L'ordre des matchs se réalise de la façon suivante :

	1	2	3	4	5	6	7	8
1		7	6	5	4	3	2	1
2	14		5	6	3	2	1	4
3	13	12		7	2	1	4	3
4	12	13	14		1	4	3	2
5	11	10	9	8		7	5	6
6	10	9	8	11	14		6	5
7	9	8	11	10	12	13		7
8	8	11	10	9	13	12	14	

1ère manche
Rencontres aller
de 1 à 7

2ème manche
Rencontres retour
de 8 à 14

Dans chaque groupe, homme et femme, le numéro 1 du tableau est attribué à l'équipe ayant obtenu le meilleur classement au Classement National par équipe



de club de l'année précédente, le numéro 2 à la deuxième équipe au classement et ainsi de suite jusqu'au numéro 8.

Lors de chaque manche, une phase de qualification sur un 2 x 36 flèches à 70m est réalisée. Le classement des équipes permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

- 3 points attribués à la 1^{ère} équipe
- 2 points attribués à l'équipe classée de la 2^e place
- 1 point attribué aux équipes classées de la 3^e à la 4^e place
- 0 point attribué aux équipes classées de la 5^e à la 8^e place

Lors des matchs entre équipes :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 0 point

Le classement est effectué en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 14 matchs et les points de bonus obtenus lors des phases de qualification de chaque manche.

Si un groupe était incomplet (moins de 8 équipes dans le groupe), chaque équipe disputant un match à vide se verra attribuer le gain du match sur le score de 6 à 0.

En cas d'égalité :

- De score à l'issue des qualifications par équipe, (score, nombre de 10 et nombre de X) entre deux ou plus d'équipes, on procède à un tir de barrage selon le règlement international entre les équipes à égalité.
- De score à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
 - A l'issue du barrage, l'équipe vainqueur du match marque un point de set supplémentaire (le score final du match est (5-4)).
- De points après les 14 matchs des 2 manches de D2, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :
 - Le total du nombre de points de sets acquis par l'équipe.
 - Le meilleur total des scores de qualification des 2 manches.
 - Le vainqueur du match ayant opposé les deux équipes encore à égalité. Les équipes se rencontrant deux fois dans la saison, si chacune des équipes, encore à égalité, a gagné un match, le cumul des scores réalisés sur ces deux matchs servira à départager les équipes. Si l'égalité persiste, un tirage au sort sera effectué.

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^e place de leur groupe sont qualifiées pour participer à la Finale du Championnat de France de D2. Les équipes classées 5^e et 6^e se maintiennent en D2.

Les équipes 7^e et 8^e de leur groupe sont reléguées en DR pour la saison suivante.
Exemple de simulation du classement final d'un groupe de D2 après les 2 manches de D2 :

Cl. Club	Points	Score	Points Matches **	Scores ***	Cumul Qualifications ****	Manche 1			Manche 2		
						G.1	Place G.1*	Bonus1*	G.2	Place G2*	Bonus2*
1 EQUIPE A	28	68	22	68	3737	1863	1	3	1874	1	3
2 EQUIPE D	21	60	18	60	3723	1861	2	2	1862	3	1
3 EQUIPE E	21	60	18	60	3715	1845	4	1	1870	2	2
4 EQUIPE C	14	53	14	53	3674	1826	5	0	1848	5	0
5 EQUIPE B	14	50	12	50	3708	1853	3	1	1855	4	1
6 EQUIPE F	14	46	14	46	3595	1761	7	0	1834	6	0
7 EQUIPE H	8	32	8	32	3553	1723	8	0	1830	7	0
8 EQUIPE G	6	35	6	35	3641	1824	6	0	1817	8	0

*Bonus qualification sur chaque manche : 3 points au 1er, 2 points du 2ème, 1 point du 3ème au 4ème

**2 points par victoire - 0 point par défaite

***Cumul des scores réalisés sur les matchs

**** Cumul des scores des qualifications

La Finale du Championnat de France de D2 : Identique pour les hommes et les femmes.

Période : Cette finale se déroule sur un week-end entre juillet et septembre, à l'issue des manches de D2.

Nombre d'équipes : 16 (les 4 premières de chaque groupe de D2).

Procédure d'inscription des équipes à la Finale du Championnat de France de D2 : L'inscription des archers composant les équipes de club participant à cette finale du championnat de France de D2 se fera à l'aide du formulaire internet prévu à cet effet avant la date limite prévue pour les inscriptions (à consulter sur le site internet de la FFTA). La composition officielle de l'équipe (3 ou 4 archers) ainsi que le nom du coach devront être saisis dans ce formulaire. Les éventuels changements dans l'équipe doivent être déclarés au moment du dépôt officiel de la composition de l'équipe au greffe, ou dans tous les cas, avant l'échauffement du 1er jour de la phase finale.

Les archers composant l'équipe doivent apparaître au classement national "Tir à l'Arc Extérieur" Scratch Arc Classique à la date limite d'inscription des équipes à ce championnat ou au 31 août de la saison sportive si le championnat se déroule ultérieurement à cette date.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe, le jour du championnat. Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

Déroulement : Lors de cette finale, les 16 équipes qualifiées se rencontrent une fois, soit 15 matchs pour chacune des équipes engagées.

Le déroulement de cette finale se fera sur 12 rencontres le samedi de 09 h 30 à 17 h 30 et 3 rencontres le dimanche matin de 09 h 00 à 10 h 45 suivi des play-offs entre les 4 meilleures équipes du classement obtenu suite à ces 15 rencontres.



L'ordre des rencontres se réalise de la façon suivante :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1																
2																
3																
4																
5																
6																
7																
8																
9																
10																
11																
12																
13																
14																
15																
16																

Finale de D2
Rencontres
de 1 à 15

Pour l'ensemble des rencontres, le numéro d'équipe est attribué par tirage au sort entre les équipes engagées à la Finale du championnat de France de D2. Dès connaissance des équipes qualifiées, le tirage au sort sera réalisé au siège de la FFTA et diffusé sur les réseaux sociaux. Les équipes engagées recevront par la suite l'ordre de leur rencontre par mail.

Les équipes se rencontrent dans l'ordre établi en match par équipe selon le règlement international en vigueur (matchs au meilleur des 4 sets de 6 flèches).

La victoire d'un match donne deux (2) points au classement à l'équipe gagnante et zéro (0) à l'équipe perdante.

Le résultat (score) du match permet d'attribuer des points servant au départage des équipes en cas d'égalité. Les points de sets gagnés par l'équipe deviennent des Points gagnés (Pg). Les points de set perdus par l'équipe deviennent des Points perdus (Pp). Le différentiel (Diff.) entre les Pg et les Pp donne un résultat servant au départage des équipes à égalité, soit $Pg - Pp = \text{Diff.}$

Le classement d'une équipe se fait donc en prenant en compte les éléments suivants :

- Nombre de points de victoires de rencontres
- Différentiel de scores des matchs (Diff.) obtenus par la soustraction des Points perdus (Pp) aux Points gagnés : $Pg - Pp = \text{Diff.}$

En cas d'égalité :

1. De score à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international. A l'issue du barrage lors d'un match par équipe, l'équipe vainqueur du match marque un point de set supplémentaire (le score final du match est 5-4).
2. De points après x rencontres, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité.

Au cours de déroulement des rencontres :

- Le meilleur différentiel (Diff.) entre les équipes à égalité.



- Le total du nombre de Points gagnés (Pg) par l'équipe.

Si l'égalité persiste les équipes sont classées provisoirement à la même place dans le classement.

A la fin des 15 rencontres :

1. Le meilleur différentiel (Diff.) entre les équipes à égalité.
2. Le total du nombre de Points gagnés (Pg) par l'équipe.

Si deux équipes sont à égalité au point 2, elles seront départagées comme suit :

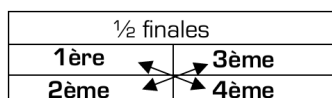
3. Le résultat du match particulier entre les 2 équipes à égalité (l'équipe ayant gagné le match sera mieux classée).

Si 3 ou plus d'équipes sont à égalité au point 2, elles seront départagées comme suit :

- Par un tir de barrage par équipe (3 flèches par équipe) entre toutes les équipes à égalité pour déterminer leur classement au championnat.

Accession à la phase finale et au championnat de France de D1 :

- À l'issue de tous les matchs, les 16 équipes sont classées de la 1^{re} à la 16^e place.
- Les 4 premières équipes participent à la phase finale pour déterminer le podium du championnat de France de D2 et obtiennent leur accession au Championnat de France D1 Arc Classique pour la saison suivante.
- **Phase Finale** : Cette phase se déroule sous la forme de matchs par équipes (selon le règlement international en vigueur au meilleur des 4 sets de 6 flèches) en ½ finales croisées. L'équipe classée 1^{re} rencontre l'équipe classée 4^e et l'équipe classée 2^e rencontre l'équipe classée 3^e.



Les équipes gagnantes des ½ finales se rencontrent pour se disputer la 1^{ère} et la 2^e place du championnat de France de D2. Les équipes perdantes des ½ finales se rencontrent pour se disputer la place du championnat de France de D2.

Classement final des équipes :

- À l'issue de la phase finale, on obtient le classement final des 4 premières équipes de ce championnat. Le club dont l'équipe est classée 1^{ère} est déclaré : **Champion de France de D2**.
- Les équipes classées de la 5^e à la 16^e place à l'issue des 15 matchs du tableau voient leur position déterminer leur **classement final** au Championnat de France de D2 de l'année.

Le podium pour les 3 premières équipes du championnat se fera à l'issue de la phase finale.



C.3.3 Les divisions régionales (arc classique) :

Si un club possède une équipe en D1 Arc Classique ou en D2, ses 3 premiers archers du classement national Tir à l'Arc Extérieur scratch (Discipline Internationale) de l'année précédente (transfert compris) ne peuvent pas participer à la DR.

Pour participer à la filière par équipe, les Comités Régionaux doivent constituer une ou plusieurs Divisions Régionales qui peuvent se décliner en :

- **DR « Excellence »**
- **DR**
- **DD (Division Départementale) :** au choix des Comités Régionaux, dans une logique sportive ayant pour objectif l'accès au niveau supérieur.

Pour les régions n'ayant qu'une seule division régionale celle-ci est assimilée à une DR Excellence et est assujettie au règlement DRE.

C.3.3.1 La DR « Excellence » :

Les catégories :

- Femmes classiques.
- Hommes classiques.

La mixité, pour la composition des équipes, est interdite.

L'organisation de la DR « Excellence » reprend le principe de la Montante/Descendante dans un tableau à 8 équipes ou à 16 équipes en fonction du nombre d'équipe engagées.

Les équipes de club doivent participer à 3 épreuves.

Le Tir à l'Arc Extérieur (Discipline Internationale), avec ou sans finales, est la seule discipline de référence pour la DR « Excellence ».

Titre régional :

Le club dont l'équipe est classée 1re de la DR « Excellence » est déclaré **Champion régional** et accède à la Finale Nationale des DR.

Les procédures de montée et de descente entre les DR sont laissées à l'initiative du Comité Régional.

Un club ayant une équipe en D1 Arc Classique ou en D2 peut être champion de la DR « Excellence » mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR « Excellence », si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR « Excellence » mais une DR.

C.3.3.2 La DR :

Les catégories :

- Femmes classiques.
- Hommes classiques.

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories.

Le Tir à l'Arc Extérieur et le Tir à 18 m sont les disciplines de référence. Il est obligatoire de placer au moins (1) un Tir à l'Arc Extérieur (Discipline Internationale) avec ou sans finales dans l'organisation de la DR.

Titre régional :

A défaut de DR « Excellence », le club dont l'équipe est classée première de la DR est déclaré Champion régional et accède à la finale nationale des DR. Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par les Comités Régionaux. Un club ayant une équipe en D1 Arc Classique ou en D2 peut être champion de la DR, mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR, si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Montée en D2 :

Les 8 premières équipes au classement final de la Finale Nationale des DR accèdent en D2 la saison suivante.

C.3.3.3 La final national des DR (identique pour les hommes et les femmes) :

• Période :

Entre juillet et septembre, après les manches de D2 et les compétitions de DR. La finale DR "arc classique" est couplée avec celle des "arcs à poulies" : même week-end, même site.

• Sélection :

La sélection à la Finale Nationale des DR peut s'effectuer de plusieurs façons :

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » hommes ou de la DR (s'il n'existe pas de DR Excellence dans la région).

Les équipes vainqueurs de la DR « Excellence » femmes ou de la DR (s'il n'existe pas de DR Excellence dans la région).

Les x meilleures équipes de club au classement national des équipes de DR afin d'arriver à 24 équipes qualifiées par catégorie à la Finale Nationale des DR.

L'identification des équipes de DR se fait auprès des Comités Régionaux qui transmettent à la FFTA les équipes de club participant à la DR Excellence de leur région (ou à la DR s'il n'y a pas de DR Excellence).

Pour pouvoir se qualifier à la Finale nationale des DR, le club doit présenter une équipe à toutes les manches de DRE (ou à la DR s'il n'y a pas de DR Excellence) organisées dans sa région. Les Comités Régionaux ont la possibilité de signaler tout

manquement d'équipe qui entraînera l'exclusion de celle-ci du classement national de DR et de fait, l'impossibilité de participer à la Finale nationale des DR.

Les plus grandes régions mettant en place 3 niveaux de DR (exemple : DR Excellence, DR 2 et DD) avec obligation de commencer au plus bas niveau pour accéder à la DR Excellence, peuvent inscrire en niveau DR auprès de la FFTA, les équipes de leur 2ème Division Régionale à condition que le règlement de cette 2ème division soit similaire à celui de la DR Excellence.

- **Règles de qualification des équipes de club à la Finale Nationale des DR :**

Dans les 2 catégories ouvertes, les 13 champions régionaux sont qualifiés.

Une place est réservée à la meilleure équipe des DROM-COM au classement national Tir à l'Arc Extérieur par équipe des DR.

Dans chaque catégorie, 24 équipes maximum peuvent être qualifiées. Le classement national Tir à l'Arc Extérieur par équipe sert à compléter la liste des sélectionnées à la Finale Nationale des DR.

La mixité n'est pas admise dans les équipes.

Un club sélectionné et participant à la finale nationale des DR s'engage à monter en D2 l'année suivante, s'il termine dans les 8 premiers du classement final de la Finale Nationale des DR. En cas de refus de monter en D2, l'équipe du club sera interdite de participation à la finale de DR pendant les deux années suivantes.

- **Procédure d'inscription des équipes :**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe). **Les archers composant l'équipe doivent apparaître au classement national "Tir à l'Arc Extérieur scratch (discipline internationale)" Classique au 31 août de la saison sportive si le championnat se déroule ultérieurement à cette date.**

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscription au greffe le jour du championnat.

Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

- **Déroulement :**

A l'issue de la phase de qualification 2 x 36 flèches à 70 m, les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 24^e place.

Les 8 premières équipes des qualifications sont directement qualifiées en 8^e de finale.

Les équipes classées de la 9^e à la 24^e place se rencontrent pour un premier match à élimination directe.

Les équipes gagnantes de ce premier match sont qualifiées en 8^e de finale et rencontrent les 8 premières équipes des qualifications déjà qualifiées directement en 8^e



de finale.

Les équipes perdantes de ce premier match sont basculées dans un tableau de repêchage pour jouer la 17^e place de la Finale Nationale des DR.

A partir des 8^e de finale, on applique le principe de la montante / descendante.

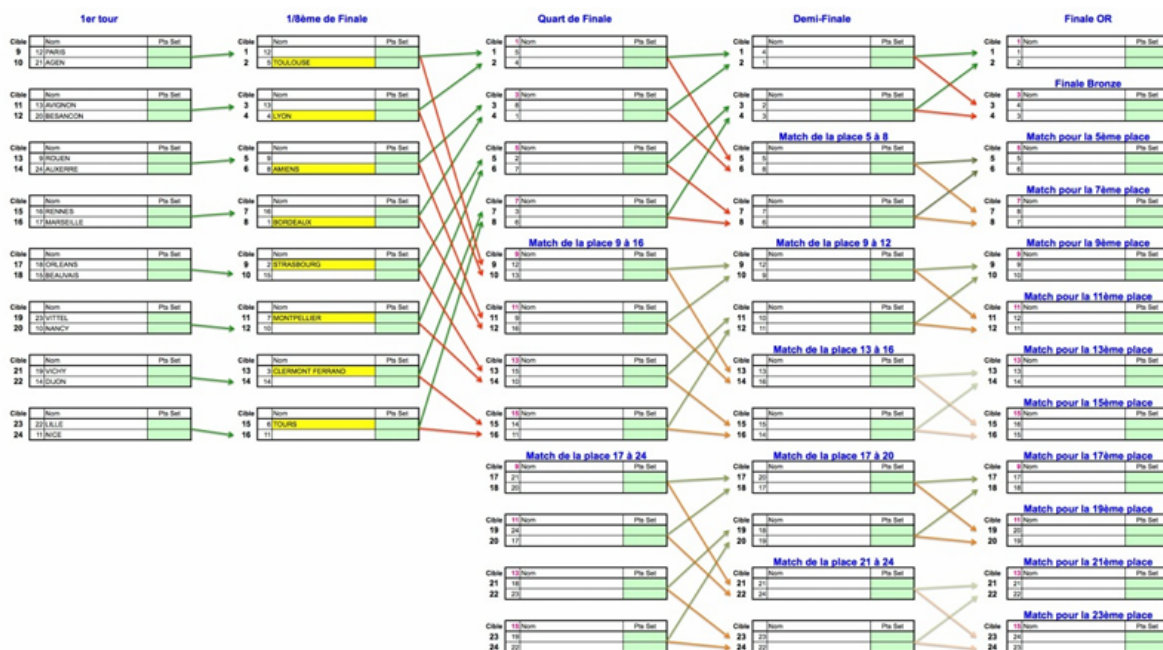
Les équipes gagnantes des 8^e de finale sont qualifiées en 1/4 de finale.

Les équipes perdantes se retrouvent dans un tableau de repêchage pour la 9^e place.

A l'issue du 2^e match, on applique le même principe de montante / descendante jusqu'à arriver au 4^e et dernier match qui détermine le classement final des équipes sur la Finale Nationale des DR (de la 1^{ère} à la 24^e place), selon le tableau suivant :

Tableau de suivi de la finale national des DR Classique :

Classement qualifications	Score
1 BORDEAUX	1880
2 STRASBOURG	1870
3 CLERMONT FERRAND	1850
4 LYON	1840
5 TOULOUSE	1830
6 TOURS	1820
7 MONTPELLIER	1810
8 AMIENS	1800
9 ROUEN	1790
10 NANCY	1780
11 NICE	1770
12 PARIS	1760
13 AVIGNON	1750
14 DIJON	1740
15 BEAUVAIS	1730
16 RENNES	1720
17 MARSEILLE	1710
18 ORLEANS	1700
19 VICHY	1690
20 BESANCON	1680
21 AGEN	1670
22 LILLE	1660
23 VITTEL	1650
24 AUXERRE	1640



S'il y a moins de 24 équipes présentes dans une catégorie, toutes les équipes sont qualifiées pour les matchs et chaque équipe commence ses matchs à sa place des qualifications dans le tableau. En cas de match à vide, les équipes participantes sont considérées comme gagnantes du match et sont qualifiées directement pour le tour suivant.

C.3.4 Le championnat de France jeunes par équipes de clubs (finales par équipes - arc classique)

Ce championnat regroupe les disciplines suivantes : Tir à l'arc Extérieur (2 x 30 m – 2 x 40 m – 2 x 60 m - 2 x 70 m), et il intègre le Championnat de France Jeune TAE.

Toutes ces particularités sont traitées dans ce chapitre.

- **Catégories, nombre d'équipes, blasons et distances de tir des matchs**

- **Jeune (U13 et U15)** - 16 équipes - Blasons de 80 cm - 30 m ;
- **Garçon (U18 et U21)** - 16 équipes - Blasons de 122 cm - 60 m ;
- **Fille (U18 et U21)** - 16 équipes - Blasons de 122 cm - 60 m.

Les équipes de club seront sélectionnées, dans chaque catégorie, selon les classements nationaux suivants :

- **Jeune (Mixte)** : classement national U13 et U15 ;
- **Garçon** : classement national U18 et U21 ;
- **Fille** : classement national U18 et U21.

Pas de surclassement ponctuel possible.

- **Procédure d'inscription pour les équipes :**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe) **à condition que le ou les archers remplacés ne participent pas** à l'ensemble du championnat.

Dans tous les cas, les archers composant l'équipe doivent **apparaître au classement national "Tir à l'arc Extérieur" International dans leur catégorie respective** à la date de l'arrêté du sélectif de ce championnat.

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat.

Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

- **Déroulement de cette phase :**

Les tirs de qualification des équipes se réalisent le jour 1, lors des qualifications individuelles du championnat de France Jeune TAE.

Dans chacune des 3 catégories :

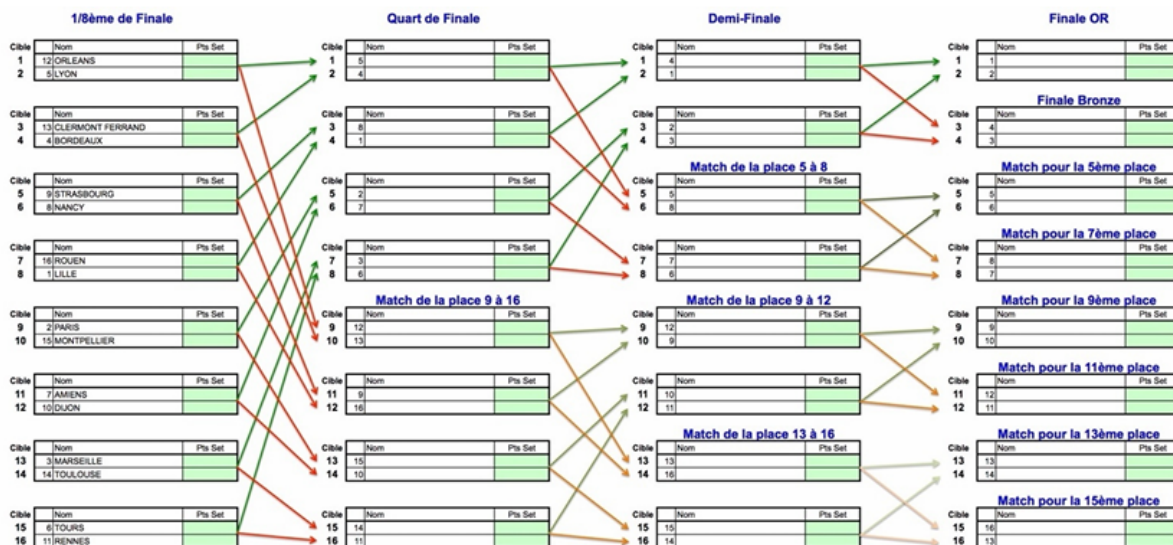
1. Une équipe est composée de minimum 3 archers, maximum 4 archers, licenciés dans le même club (règle des transferts appliquée).
 2. Une équipe de club est composée
 - En premier avec les archers choisis parmi ceux participant au championnat de France individuel.
 - Puis complétée éventuellement par le nombre d'archers permettant d'obtenir une équipe complète entre 1 et 4 archers inscrit(s) par le club.
 3. Les archers qualifiés pour représenter leur club au championnat de France par équipe de club Jeune participent à la phase de qualification du championnat de France Jeune Individuel.

S'ils font partie des archers qualifiés individuellement au championnat de France Jeune, ils pourront prendre part, en cas de qualification, aux phases finales individuelles du championnat de France Jeune.

Dans le cas contraire, ils ne participeront qu'à la phase de qualifications et ne seront pas classés individuellement au championnat de France Jeune.
 4. À l'issue de la phase de qualification du championnat de France Jeune individuel, un classement est réalisé en prenant, pour un même club, les scores des archers composant l'équipe du club.
 5. Les 16 équipes participantes par catégorie sont qualifiées dans un tableau final à élimination directe.
 6. Une seule équipe par club et par catégorie peut participer au championnat de France par équipe de club Jeune.
- **Classement des équipes :**
- À l'issue de la phase de qualification, les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 16^e place.
- On constitue un tableau à élimination directe à partir des 8^e de finale puis on applique le principe de la montante / descendante.
- Les équipes gagnantes des 8^e de finale sont qualifiées en 1/4 de finale.
- Les équipes perdantes se retrouvent dans un tableau de repêchage pour la 9^e place.
- À l'issue du 2^e match, on applique le même principe de montante / descendante jusqu'à arriver au 4^e et dernier match qui détermine le classement final des équipes sur le championnat de France Jeunes par équipe de club (de la 1^{ère} à la 16^e place), selon le tableau suivant :

Exemple de tableau de suivi du championnat de France Jeune par équipe de Club :

Classement qualifications	Score
1 LILLE	1870
2 PARIS	1860
3 MARSEILLE	1850
4 BORDEAUX	1840
5 LYON	1830
6 TOURS	1820
7 AMIENS	1810
8 NANCY	1800
9 STRASBOURG	1790
10 DIJON	1780
11 RENNES	1770
12 ORLEANS	1760
13 CLERMONT FERRAND	1750
14 TOULOUSE	1740
15 MONTPELLIER	1730
16 ROUEN	1720



S'il y a moins de 16 équipes présentes dans une catégorie, toutes les équipes sont qualifiées pour les matchs et chaque équipe commence ses matchs à sa place des qualifications dans le tableau. En cas de match à vide, les équipes participantes sont considérées comme gagnantes du match et sont qualifiées directement pour le tour suivant.

Les équipes classées 1ère sont déclarées :

- **Champion de France jeunes (mixte) par équipe de club ;**
- **Champion de France garçon par équipe de club ;**
- **Champion de France fille par équipe de club.**



C.3.5 Championnat de France D1 arc à Poulies :

Composition	16 équipes Hommes et 8 équipes Femmes
Répartition géographique	1 groupe national pour chaque catégorie
Compétitions	3 manches avec 1 phase finale sur la 3e manche
Résultats	<p>Le club dont l'équipe est classée 1ère, est déclaré Champion de France.</p> <p>Les clubs dont l'équipe masculine est classée de la 13ème à la 16ème place descendent en DR la saison suivante.</p> <p>Les clubs dont l'équipe féminine est classée 7ème et 8ème descendent en DR la saison suivante.</p>

Le Championnat de France D1 Arc à Poulies, se dispute en deux ou 3 phases sur la durée d'une saison sportive :

- Une phase de Saison Régulière (SR) sur les 2 premières manches, pour les hommes et sur les 3 manches pour les femmes ;
- Une phase de Play-Off ou de Play-Down chez hommes en fonction du classement obtenu par les équipes sur la SR ;
- Une phase finale pour l'attribution des places sur le podium chez les hommes et chez les femmes.

La participation à chacune des 3 manches est obligatoire pour toutes les équipes de D1.

Lors de chaque manche, une compétition de TAE International sera organisée le samedi. Elle sera le support d'un classement par équipe de D1 permettant d'attribuer des points aux meilleures équipes de ce classement (voir détails ci-dessous).

Les équipes de club engagées en D1 pourront présenter, sans frais d'engagement, jusqu'à 4 archers sur cette compétition (4 archers maximum par équipe engagée en D1). Les frais de participation de ces 4 archers à cette compétition individuelle seront pris en charge sur les frais d'engagement annuel de l'équipe en D1. Si les clubs souhaitent inscrire plus de 4 archers à cette compétition, ils devront s'acquitter des frais d'engagement pour chaque archer supplémentaire auprès de l'organisateur.

Chez les hommes :

Le classement final des équipes de D1 est établi de la façon suivante :

Pour les équipes classées aux 8 premières places de la Saison Régulière, une phase de Play-Off est organisée.

Cette phase se compose d'un tir de qualification sur un TAE International, le classement par équipe de cette phase apporte des points aux 4 premières équipes, puis chaque équipe rencontre une fois les autres équipes selon un ordre établi en fonction du classement de la Saison Régulière.

Pour les équipes classées aux 4 premières places de la phase de Play-Off, le classement final du championnat de France de D1 est établi à l'issue de la Phase Finale en fonction de la place obtenue par l'équipe sur cette phase finale.



Pour les équipes classées de la 5^e à la 8^e de la phase de play-off, leur classement final de la saison est leur place obtenue pendant le play-off.

Pour les équipes classées de la 9^e à la 16^e place de la Saison Régulière, une phase de Play Down est organisée.

Cette phase se compose d'un tir de qualification sur un TAE International. Le classement par équipe de cette phase apporte des points aux 4 premières équipes puis chaque équipe rencontre une fois les autres équipes selon un ordre établi en fonction du classement de la Saison Régulière.

La place obtenue au classement de cette phase détermine la place de l'équipe au classement de la saison de la 9^e à la 16^e place.

Chez les femmes :

Le classement final des équipes de D1 est établi de la façon suivante :

À l'issue de la Saison Régulière sur les 3 manches de D1 :

Pour les équipes classées aux 4 premières places de la Saison Régulière, le classement final du championnat de France de D1 est établi à l'issue de la phase finale en fonction de la place obtenue par l'équipe sur cette phase.

Pour les équipes classées de la 5^e à la 8^e place, le classement final de la saison est établi sur le total des points obtenus sur les 3 manches.

Les rencontres par équipe de club se déroulent en 1 match par équipe. (Voir déroulement du Championnat).

Chez les hommes, la phase de play off, la phase de play down et la phase finale se déroulent lors de la 3^e manche de la saison.

Chez les femmes, la phase finale se déroule lors de la 3^e manche de la saison. (Voir déroulement du Championnat).

• Arbitrage

L'arbitrage de l'ensemble de la compétition est assuré conformément au cahier des charges par les arbitres désignés en relation avec le PCRA du Comité Régional du lieu de la compétition.

• Déroulement du championnat

○ Saison Régulière :

Chez les hommes, la SR se réalise sur les **deux premières manches** par la rencontre de toutes les équipes entre elles **une fois**, soit **15 rencontres**.

Lors de chaque manche, une phase de qualification sur un TAE International est réalisée. Le classement des équipes permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

- 3 points attribués à la 1^{ère} équipe ;
- 2 points attribués aux équipes classées de la 2^e à la 4^e place ;
- 1 point attribué aux équipes classées de la 5^e à la 8^e place ;

→ 0 point attribué aux équipes classées de la 9^e à la 16^e place.

Chez les femmes, la SR se réalise sur les **3 manches de la saison** par la rencontre de toutes les équipes entre elles **trois fois** dans la saison, soit **21 rencontres**.

Lors de chaque manche, une phase de qualification sur un TAE International est réalisée. Le classement des équipes permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

- 3 points attribués à la 1^{ère} équipe ;
- 2 points attribués à l'équipe classée à la 2^e place ;
- 1 point attribué aux équipes classées de la 3^e à la 4^e place ;
- 0 point attribué aux équipes classées de la 5^e à la 8^e place.

Lors des matchs entre équipes :

- Match gagné : 2 points ;
- Match perdu : 0 point.

Les 3 manches se déroulent de la manière suivante :

1^{re} manche : cette manche est composée de la phase de qualification du samedi et de 7 rencontres pour une équipe soit les 7 premières rencontres de la SR pour chacune des équipes. Ces rencontres se déroulent le dimanche de 08 h 30 à 13 h 00.

2^e manche : cette manche est composée de la phase de qualification du samedi et de 8 rencontres pour une équipe soit les rencontres de 8 à 15 de la SR pour chacune des équipes. Ces rencontres se déroulent le dimanche de 08 h 30 à 13 h 30.

Pour les femmes, il n'y a que 7 rencontres soit les rencontres 8 à 14 de la SR pour chacune des équipes.

3^e manche : cette manche est composée de la phase de qualification du samedi, de 7 rencontres en Play-Off ou en Play-Down en fonction du classement de la SR pour les hommes et des 7 dernières rencontres de SR pour les femmes. Ces rencontres se déroulent le dimanche de 08 h 30 à 13 h 00.

L'après-midi se déroulera la Phase Finale pour les 4 premières équipes issues du classement de la phase de Play-Off pour les hommes et de la SR pour les femmes.

L'ordre des rencontres de la SR se réalise de la façon suivante :

Pour les hommes :

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1		15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
2			7	14	6	13	5	12	4	11	3	10	2	9	1	8
3				6	13	5	12	4	11	3	10	2	9	1	8	15
4					5	12	4	11	3	10	2	9	1	8	15	7
5						4	11	3	10	2	9	1	8	15	7	14
6							3	10	2	9	1	8	15	7	14	6
7								2	9	1	8	15	7	14	6	13
8									1	8	15	7	14	6	13	5
9										15	7	14	6	13	5	12
10											14	6	13	5	12	4
11												13	5	12	4	11
12													12	4	11	3
13														11	3	10
14															10	2
15																9
16																

1ère manche
Rencontres
de 1 à 7

2ème manche
Rencontres
de 8 à 15

Pour l'ensemble des rencontres, le numéro d'équipe est attribué en début de saison par tirage au sort entre les équipes engagées dans le championnat de France de D1.

Le classement de cette phase de SR est établi en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 15 matchs et les points de bonus obtenus lors des phases de qualification de chaque manche.

Les équipes se rencontrent dans les ordres établis en match par équipe selon le règlement international en vigueur (matchs au meilleur cumul des 4 volées de 6 flèches).

Pour les femmes :

	1	2	3	4	5	6	7	8
1		7	6	5	4	3	2	1
2	7		3	6	2	5	1	4
3	6	3		2	5	1	4	7
4	5	6	2		1	4	7	3
5	4	2	5	1		7	3	6
6	3	5	1	4	7		6	2
7	2	1	4	7	3	6		5
8	1	4	7	3	6	2	5	

1ère manche
Rencontres
de 1 à 7

2ème manche
Rencontres
de 1 à 7

	1	2	3	4	5	6	7	8
1		7	6	5	4	3	2	1
2			3	6	2	5	1	4
3				2	5	1	4	7
4					1	4	7	3
5						7	3	6
6							6	2
7								5
8								

3ème manche
Rencontres
de 1 à 7

Pour la 1^{ère} manche (7 premières rencontres), le numéro d'équipe est attribué en début de saison par tirage au sort entre les équipes engagées dans le championnat de France de D1.

Pour la 2^e manche (7 rencontres de la 2^e manche) et pour le 3^e manche (7 dernières rencontres), le numéro d'équipe est attribué en fonction du classement cumulé à l'issue de la phase précédente de 7 rencontres. Si des équipes sont à égalité de classement



à l'issue de la phase (égalité de points, de cumul des scores des matchs réalisés par les équipes et de cumul des scores des qualifications), un tirage au sort sera effectué pour déterminer le numéro d'équipe pour la phase suivante.

Le classement de cette phase de SR est établi en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 21 matchs et les points de bonus obtenus lors des phases de qualification de chaque manche.

Les équipes se rencontrent dans les ordres établis en match par équipe selon le règlement international en vigueur (matchs au meilleur cumul des 4 volées de 6 flèches).

Principe de départage des égalités pour toutes les phases du championnat de D1 Arc à Poulies :

Les scores réalisés par l'équipe sont cumulés et donnent un résultat servant au départage des équipes à égalité.

Le classement d'une équipe se fait donc en prenant en compte les éléments suivants :

- Nombre de points de victoires de rencontres.
- Scores cumulés des matchs réalisés par l'équipe.
- Scores cumulés des qualifications

En cas d'égalité :

- De score à l'issue des qualifications par équipe, (score, nombre de 10 et nombre de X) entre deux ou plus d'équipes, on procède à un tir de barrage selon le règlement international entre les équipes à égalité :
- De score à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- De points après les x rencontres de la Saison Régulière, le départage se fait ainsi jusqu'à la suppression de l'égalité :

En cours de Saison Régulière :

- Le meilleur score cumulé des matchs réalisés par l'équipe.
- Le meilleur total des scores des qualifications des manches.

Si l'égalité persiste les équipes sont classées provisoirement à la même place dans le classement.

À la fin de la Saison Régulière :

1. Le meilleur score cumulé des matchs réalisés par l'équipe.
2. Le meilleur total des scores des qualifications des manches.
Si deux équipes sont à égalité au point 2, elles seront départagées comme suit :
3. Le résultat des matchs particuliers entre les 2 équipes à égalité (vainqueur du match ayant opposé les équipes encore à égalité) chez les hommes et cumul des scores réalisés par chaque équipe durant les 3 matchs ayant opposé les équipes encore à égalité chez les femmes).

4. Si l'égalité persiste, un tir de barrage par équipe (3 flèches par équipe) sera réalisé entre ces deux équipes pour déterminer leur classement au championnat.

Si 3 ou plus d'équipes sont à égalité au point 2, elles seront départagées comme suit :

5. Par un tir de barrage par équipe (3 flèches par équipe) entre toutes les équipes à égalité pour déterminer leur classement au championnat.

Chez les hommes :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 8^e place de la SR sont qualifiées pour participer à la phase de Play-Off de la 3^e manche.

Les équipes classées de la 9^e à la 16^e place de la SR sont qualifiées pour participer à la phase de Play-Down de la 3^e manche.

Chez les femmes :

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^e place de la SR sont qualifiées pour la phase finale.

Les équipes classées de la 5^e à la 8^e place de la SR ont terminé leur championnat de France de D1 de l'année.

Exemple de simulation du classement de la Saison Régulière après les 2 premières manches de D1 pour les hommes :

Cl.	Club	Points	Score	Points Matches **	Scores ***	Cumul Qualifications ****	Manche 1			Manche 2		
							Q.1	Place Q.1*	Bonus1*	Q.2	Place Q2*	Bonus2*
1	EQUIPE E	29	3376	24	3376	4080	2050	1	3	2030	4	2
2	EQUIPE M	27	3373	22	3373	4105	2045	2	2	2060	1	3
3	EQUIPE G	26	3422	22	3422	4065	2030	4	2	2035	3	2
4	EQUIPE P	26	3375	22	3375	4083	2043	3	2	2040	2	2
5	EQUIPE L	22	3368	20	3368	4045	2020	5	1	2025	5	1
6	EQUIPE I	22	3343	20	3343	4010	2000	7	1	2010	8	1
7	EQUIPE J	19	3310	18	3310	4010	2010	6	1	2000	9	0
8	EQUIPE H	18	3304	16	3304	4013	1998	8	1	2015	7	1
9	EQUIPE C	17	3358	16	3358	4013	1996	9	0	2017	6	1
10	EQUIPE D	12	3300	12	3300	3980	1985	10	0	1995	10	0
11	EQUIPE N	12	3300	12	3300	3955	1980	11	0	1975	11	0
12	EQUIPE B	10	3293	10	3293	3922	1950	12	0	1972	13	0
13	EQUIPE O	10	3290	10	3290	3873	1930	14	0	1943	14	0
14	EQUIPE A	8	3296	8	3296	3919	1945	13	0	1974	12	0
15	EQUIPE F	6	3264	6	3264	3820	1920	15	0	1900	16	0
16	EQUIPE K	2	3252	2	3252	3824	1900	16	0	1924	15	0

Qualifiées en
Play-Off

Qualifiées en
Play-Down

*Bonus qualification sur chaque manche : 3 points au 1er, 2 points du 2ème au 4ème, 1 point du 5ème au 8ème

**2 points par victoire - 0 point par défaite

***Cumul des scores réalisés sur les matchs

**** Cumul des scores des qualifications



Exemple de simulation du classement de la saison régulière après les 3 manches de D1 pour les femmes :

Cl. Club	Points	Score	Points Matches **	Scores ****	Cumul Qualifications *****	Manche 1			Manche 2			Manche 3		
						G.1	Place G.1*	Bonus1*	G.2	Place G2*	Bonus2*	G.3	Place G3*	Bonus3*
1 EQUIPE A	42	4598	34	4598	6006	2000	1	3	2005	1	3	2001	2	2
2 EQUIPE B	41	4608	36	4608	5941	1938	5	0	1993	2	2	2010	1	3
3 EQUIPE D	32	4468	28	4468	5933	1988	2	2	1960	4	1	1985	3	1
4 EQUIPE C	23	4433	20	4433	5898	1953	4	1	1970	3	1	1975	4	1
5 EQUIPE F	20	4428	20	4428	5807	1924	6	0	1930	6	0	1953	5	0
6 EQUIPE E	17	4367	16	4367	5849	1966	3	1	1953	5	0	1930	6	0
7 EQUIPE H	8	4195	8	4195	5730	1909	7	0	1906	8	0	1915	7	0
8 EQUIPE G	6	4152	6	4152	5721	1900	8	0	1915	7	0	1906	8	0

Qualifiées en Phase Finale
Maintenue D1
Descente DR

*Bonus qualification sur chaque manche : 3 points au 1er, 2 points du 2ème, 1 point du 3ème au 4ème
 **2 points par victoire - 0 point par défaite
 ***Cumul des scores réalisés sur les matchs
 ***** Cumul des scores des qualifications

o **3e manche (Play-Off, Play-Down et phase finale) :**

Chez les hommes, la phase de Saison Régulière permet de qualifier les équipes de D1 Homme Arc à Poulies sur la phase de Play-Off ou sur la phase de Play-Down. Sur ces phases, les résultats obtenus lors de la Saison Régulière ne sont pas pris en compte.

◇ **Play-Off :**

Pour les 8 premières équipes de la SR, une phase de play-off est organisée sur la base de la phase de qualification du samedi et de 7 rencontres pour une équipe. Chaque équipe qualifiée en play-off rencontre une fois les autres équipes.

Le classement des équipes sur la phase de qualification permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

- 3 points attribués à la 1^{ère} équipe ;
- 2 points attribués à l'équipe classée à la 2^e place ;
- 1 point attribué aux équipes classées de la 3^e à la 4^e place ;
- 0 point attribué aux équipes classées de la 5^e à la 8^e place.

Lors des matchs entre équipes :

- Match gagné : 2 points ;
- Match perdu : 0 point.

L'ordre des rencontres se réalise de la façon suivante :

	1	2	3	4	5	6	7	8
1		7	6	5	4	3	2	1
2			3	6	2	5	1	4
3				2	5	1	4	7
4					1	4	7	3
5						7	3	6
6							6	2
7								5
8								

Play-off ou Play-Down
Rencontres de 1 à 7

Pour l'ensemble des rencontres, le numéro d'équipe est attribué en rapport à la place obtenue lors de la Saison Régulière.

Le classement de cette phase de Play-Off est établi en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 7 matchs et les points de bonus obtenus lors de la phase de qualification de la 3^e manche.



Exemple de simulation du classement de la phase de Play-Off :

Cl.	Club	Points	Score	Manche 3 - Play-Off					
				Points Matches **	Scores ***	Qualifications ****	Q.3	Place Q.3*	Bonus 3*
1	EQUIPE M	17	1580	14	1580	2070	2070	1	3
2	EQUIPE E	14	1563	12	1563	2060	2060	2	2
3	EQUIPE G	11	1547	10	1547	2050	2050	4	1
4	EQUIPE P	9	1540	8	1540	2055	2055	3	1
5	EQUIPE L	6	1536	6	1536	2040	2040	5	0
6	EQUIPE I	2	1526	2	1526	2030	2030	6	0
7	EQUIPE J	2	1519	2	1519	2015	2015	7	0
8	EQUIPE H	2	1512	2	1512	2000	2000	8	0

*Bonus qualification : 3 points au 1er, 2 points du 2ème, 1 point du 3ème au 4ème

**2 points par victoire - 0 point par défaite

***Cumul des scores réalisés sur les matchs

**** Score des qualifications

En cas d'égalité : Voir « Principe de départage des égalités pour toutes les phases du championnat de D1 Arc à Poulies » .

◇ Play-Down :

Pour les équipes classées de la 9^e à la 16^e place de la SR, une phase de Play-Down est organisée sur la base de la phase de qualification du samedi et de 7 rencontres pour une équipe. Chaque équipe qualifiée en Play-Down rencontre une fois les autres équipes.

Le classement des équipes sur la phase de qualification permet d'attribuer une bonification en fonction de la place obtenue lors de cette phase, selon le principe suivant :

- 3 points attribués à la 1^{ère} équipe ;
- 2 points attribués à l'équipe classée à la 2^e place ;
- 1 point attribué aux équipes classées de la 3^e à la 4^e place ;
- 0 point attribué aux équipes classées de la 5^e à la 8^e place

Lors des matchs entre équipes :

- Match gagné : 2 points
- Match perdu : 0 point

L'ordre des rencontres se réalise de la façon suivante :

	1	2	3	4	5	6	7	8
1		7	6	5	4	3	2	1
2			3	6	2	5	1	4
3				2	5	1	4	7
4					1	4	7	3
5						7	3	6
6							6	2
7								5
8								

Play-off ou Play-Down
Rencontres
de 1 à 7



Pour l'ensemble des rencontres, le numéro d'équipe est attribué en rapport à la place obtenue lors de la Saison Régulière. L'équipe 9e de la Saison Régulière obtient le numéro 1, la 10^e le numéro 2, etc.

Le classement de cette phase de Play-Down est établi en cumulant les points obtenus sur l'ensemble des 7 matchs et les points de bonus obtenus lors de la phase de qualification de la 3^e manche.

Exemple de simulation du classement de la phase de Play-Down :

Cl. Club	Points	Score	Points Matches **	Scores ***	Qualifications ****	Manche 3 - Play-Down		
						Q.3	Place Q.3*	Bonus 3*
1 EQUIPE C	15	1540	12	1540	2020	2020	1	3
2 EQUIPE D	14	1523	12	1523	2010	2010	2	2
3 EQUIPE N	11	1507	10	1507	1980	1980	3	1
4 EQUIPE B	9	1500	8	1500	1975	1975	4	1
5 EQUIPE O	6	1496	6	1496	1960	1960	6	0
6 EQUIPE A	4	1486	4	1486	1965	1965	5	0
7 EQUIPE K	2	1472	2	1472	1945	1945	7	0
8 EQUIPE F	2	1469	2	1469	1930	1930	8	0

*Bonus qualification : 3 points au 1er, 2 points du 2ème, 1 point du 3ème au 4ème

**2 points par victoire - 0 point par défaite

***Cumul des scores réalisés sur les matchs

**** Score des qualifications

En cas d'égalité : Voir « Principe de départage des égalités pour toutes les phases du championnat de D1 Arc à Poulies ».

Les équipes classées de la 1^{ère} à la 4^e place de la phase de Play-Down sont maintenues en D1 l'année suivante et obtiennent les places de 9^e à 12^e du Championnat de France de D1 de l'année.

Les équipes classées de la 5^e à la 8^e place de la phase de Play-Down descendent en D2 l'année suivante et obtiennent les places de 13^e à 16^e du Championnat de France de D1 de l'année.

◇ Phase finale :

Les 4 premières équipes au classement de la phase de Play-Off chez les hommes et au classement de la phase de SR chez les femmes sont qualifiées pour participer à la phase finale du Championnat de France de D1.

Cette phase se déroule sous la forme de matchs par équipe (selon le règlement international en vigueur au meilleur cumul de 4 volées de 6 flèches) en ½ finales croisées. L'équipe classée 1^{ère} de la phase de Play-Off chez les hommes et de la phase de SR chez les femmes rencontre l'équipe classée 4^e et l'équipe des mêmes phases rencontre l'équipe classée 3^e.



½ finales	
1ère	3ème
2ème	4ème

Les équipes gagnantes des ½ finales se rencontrent pour se disputer la 1^{ère} et la 2^e place du championnat de France de D1. Les équipes perdantes des ½ finales se rencontrent pour se disputer la place du championnat de France de D1.

Le podium pour les 3 premières équipes du championnat et la remise des prix pour les équipes classées de la 4^e à la 8^e place du championnat se fera à l'issue de la phase finale. Pour obtenir le prix correspondant à la place obtenue au championnat de France de D1, l'équipe devra être représentée lors de la cérémonie protocolaire. La non-représentation de l'équipe entraînera le non-versement du gain.

C.3.6 Les divisions Régionales (Arc à Poulies)

Si un club possède une équipe en D1 Arc à Poulies, ses 3 premiers archers du classement national Tir à l'Arc Extérieur scratch (Discipline Internationale) de l'année précédente (transfert compris) ne peuvent pas participer à la DR.

Pour participer à la filière par équipe, les Comités Régionaux doivent constituer une ou plusieurs Divisions Régionales qui peuvent se décliner en :

- **DR « Excellence »** ;
- **DR** ;
- **DD (Division Départementale)** : au choix de la région, dans une logique sportive ayant pour objectif l'accès au niveau supérieur.

Pour les régions n'ayant qu'une seule division régionale celle-ci est assimilée à une DR Excellence et est assujettie au règlement DRE.

C.3.6.1 La DR « Excellence » :

Les catégories :

- Femmes arc à poulies ;
- Hommes arc à poulies.

La mixité, pour la composition des équipes, est interdite.

L'organisation de la DR « Excellence » Arc à Poulies est identique à celle de la DR Excellence « arc classique ».

Les équipes de club doivent participer à 3 épreuves.

Le Tir à l'Arc Extérieur (Discipline Internationale) avec ou sans finales est la seule discipline de référence pour la DR « Excellence ».

Titre régional :

Le club dont l'équipe est classée 1^{ère} de DR « Excellence » est déclaré CHAMPION REGIONAL et accède à la Finale Nationale des DR.

Les procédures de montée et de descente entre les DR sont laissées à l'initiative



du Comité Régional.

Un club ayant une équipe en D1 Arc à Poulies peut être champion de la DR « Excellence » mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR « Excellence », si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR « Excellence » mais une DR.

C.3.6.2 **La DR :**

Les catégories :

- Femmes arc à poulies ;
- Hommes arc à poulies.

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories.

Le Tir à l'Arc Extérieur et le Tir à 18 m sont les disciplines de référence. **Il est obligatoire** de placer au moins (1) un Tir à l'Arc Extérieur (Discipline Internationale) **avec ou sans finales** dans l'organisation de la DR.

Titre régional :

A défaut de DR « Excellence », le club dont l'équipe est classée première de la DR est déclaré Champion régional et accède à la finale nationale des DR.

Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par les Comités Régionaux.

Un club ayant une équipe en D1 Arc à Poulies peut être champion de la DR, mais il ne pourra pas participer à la finale nationale des DR. L'équipe suivante au classement de la DR, si elle n'est pas dans ce cas, sera sélectionnée pour la finale nationale.

Lorsqu'il y a moins de 4 équipes, ce n'est plus une DR « Excellence », mais une DR.

Montée en Championnat de France D1 Arc à Poulies.

Pour les hommes, les 4 premières équipes au classement final de la finale nationale des DR accèdent en D1 Arc à Poulies la saison suivante.

Pour les femmes, les 2 premières équipes au classement final de la finale nationale des DR accèdent en D1 Arc à Poulies la saison suivante.

C.3.6.3 La Finale National de DR (identique pour les hommes et les femmes)

- **Période :**

Entre Juillet et Septembre, après les manches de D2 et les compétitions de DR. La finale DR "arc à poulies" est couplée avec celle des arcs classiques : même week-end, même site.

- **Sélection :**

La sélection à la Finale Nationale des DR peut s'effectuer de plusieurs façons :

- Les équipes vainqueures de la DR « Excellence » hommes ou de la DR
- Les équipes vainqueures de la DR « Excellence » femmes ou de la DR.
- Les x meilleures équipes de club au classement national des équipes de DR afin d'arriver à 24 équipes qualifiées par catégorie à la Finale Nationale des DR.

L'identification des équipes de DR se fait auprès des Comités Régionaux selon les mêmes principes que ceux décrits pour les arcs classiques en [C.3.3.3](#).

- **Règles de qualification des équipes de club à la Finale Nationale des DR :**

- Dans les 2 catégories ouvertes, les 13 champions régionaux (nouvelle région) sont qualifiés.
- Une place est réservée à la meilleure équipe des DROM-COM au classement national Tir à l'arc Extérieur par équipe des DR.
- Dans chaque catégorie, 24 équipes maximum peuvent être qualifiées. Le classement national Tir à l'arc Extérieur par équipe sert à compléter la liste des sélectionnés à la Finale Nationale des DR.
- La mixité n'est pas admise dans les équipes.

Un club sélectionné et participant à la finale nationale des DR s'engage à monter en D1 Arc à Poulies l'année suivante, s'il gagne sa place au classement final ou s'il est repêché. En cas de refus de monter en D1 Arc à Poulies, l'équipe du club sera interdite de participation à la finale de DR pendant les deux années suivantes.

- **Procédure d'inscription des équipes :**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour de la Finale (dépôt de la composition de l'équipe au greffe).

Les archers composant l'équipe doivent apparaître au classement national "Tir à l'Arc Extérieur" Scratch Arc à Poulies au 31 août de la saison sportive si le championnat se déroule ultérieurement à cette date.

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour de la Finale.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour de la Finale.

Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.

- **Déroulement :**

A l'issue de la phase de qualification 2 x 36 flèches à 50 m, les équipes sont classées de la 1^{ère} à la 24^e place.

Les 8 premières équipes des qualifications sont directement qualifiées en 8^e de finale.

Les équipes classées de la 9^e à la 24^e place se rencontrent pour un premier match à élimination directe.

Les équipes gagnantes de ce premier match sont qualifiées en 8^e de finale et rencontrent les 8 premières équipes des qualifications, déjà qualifiées directement en 8^e de finale.

Les équipes perdantes de ce premier match sont basculées dans un tableau de repêchage pour jouer la 17^e place de la Finale Nationale des DR.

A partir des 8^e de finale, on applique le principe de la montante / descendante.

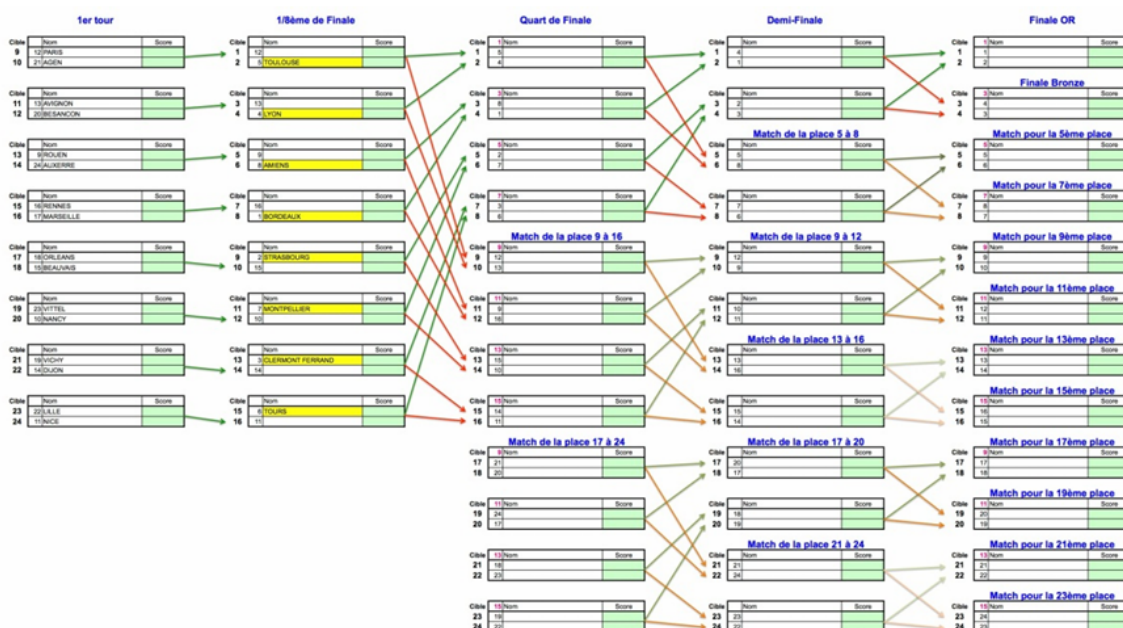
Les équipes gagnantes des 8^e de finale sont qualifiées en 1/4 de finale.

Les équipes perdantes se retrouvent dans un tableau de repêchage pour la 9^e place.

A l'issue du 2^e match, on applique le même principe de montante / descendante jusqu'à arriver au 4^e et dernier match qui détermine le classement final des équipes sur la Finale Nationale des DR (de la 1^{ère} à la 24^e place), selon le tableau suivant :

Tableau de suivi de la finales des DR Poulies

Classement qualifications	Score
1 BORDEAUX	1880
2 STRASBOURG	1870
3 CLERMONT FERRAND	1850
4 LYON	1840
5 TOULOUSE	1830
6 TOURS	1820
7 MONTPELLIER	1810
8 AMIENS	1800
9 ROUEN	1790
10 NANCY	1780
11 NICE	1770
12 PARIS	1760
13 AVIGNON	1750
14 DIDON	1740
15 BEAUVAIS	1730
16 RENNES	1720
17 MARSEILLE	1710
18 ORLEANS	1700
19 VICHY	1690
20 BESANCON	1680
21 AGEN	1670
22 LILLE	1660
23 VITTEL	1650
24 AUXERRE	1640



S'il y a moins de 24 équipes présentes dans une catégorie, toutes les équipes sont qualifiées pour les matchs et chaque équipe commence ses matchs à sa place des qualifications dans le tableau. En cas de match à vide, les équipes participantes sont considérées comme gagnantes du match et sont qualifiées directement pour le tour suivant.

C.3.7 Les règles communes aux compétitions par équipes :

- **Le Capitaine d'équipe** est le responsable de son équipe concernant en particulier :
 - la conformité de la composition de son équipe (transferts – étrangers – sur-classements) ;
 - la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement des archers ;
 - il est l'unique interlocuteur avec le greffe et les arbitres. A ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence fédérale) au greffe qui lui



remet les dossards et les dossiers personnels.

- **Tenue des archers :**

Tous les participants à une compétition de la filière par équipe (D1, D2, DR Excellence) doivent porter la tenue de leur club (ou tenue blanche), y compris les archers participant en individuel si la compétition est ouverte.

- **Absence d'une équipe :**

Les clubs de D1, D2, DR « Excellence » et DR doivent pouvoir présenter une équipe lors de toutes les épreuves de D1, D2, DR « Excellence » et DR. Ils doivent pouvoir disposer de remplaçants en nombre suffisant afin de participer à l'ensemble des compétitions de leur division.

Si un club refuse ou veut cesser de participer à son Championnat de France par équipe de club la saison suivante, il doit le faire par écrit avant la date limite d'inscription donnée dans le dossier de validation de participation. Dans ce cas, les principes suivants s'appliquent :

	Club de D1 Arc Classique	Club de D2	Club de D1 Arc à Poulies	Club de DR
1	Un club se désiste (L'équipe concernée de ce club est reléguée au niveau régional) On maintient en D1 l'équipe relégable la mieux classée de la D1	On maintient en D2 l'équipe relégable la mieux classée de la D2 de la saison précédente. *		
2	On maintient en D1 l'équipe relégable la mieux classée de la D1	Un club de D2 refuse la montée en D1 (L'équipe concernée de ce club est reléguée au niveau régional) On maintient en D2 l'équipe relégable la mieux classée de la D2 de la saison précédente. *		
3		Un club de D2 se désiste (L'équipe concernée de ce club est reléguée au niveau régional) On maintient en D2 l'équipe relégable la mieux classée de la D2 de la saison précédente. *		
4			Un club se désiste (L'équipe concernée de ce club est reléguée au niveau régional) On maintient en D1 l'équipe relégable la mieux classée de la D1 en Arc à Poulies de la saison précédente *.	
5	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> Dans le cas d'un abandon, après la date limite d'inscription et avant le début effectif de la saison, l'équipe du club est reléguée en DR la saison suivante, le club n'est pas remboursé de son inscription. Elle sera remplacée, la saison suivante, par l'équipe relégable la mieux classée de son championnat. </div>			Un club participant à la Finale Nationale des DR arc classique ou arc à poulies refuse la montée en D2 ou en D1 Arc à Poulies Pénalité : Il aura l'interdiction de participer à la Finale Nationale des DR pendant 2 ans. On maintient en D2 ou en D1 Arc à Poulies, l'équipe relégable la mieux classée de la D2 ou de la D1 Arc à Poulies de la saison précédente*.

Après la date limite d'inscription, si un club refuse son affectation dans une division nationale, il sera automatiquement relégué en DR. Le club ne sera pas remplacé. De ce fait, le nombre de clubs en Championnat de France D1 ou en D2 sera réduit d'autant.

***Dans la limite des clubs relégués. Si cette limite est atteinte, on repêche la(les) meilleure(s) équipes de la division inférieure.**

Une équipe doit être constituée de 3 archers minimum ou 4 archers maximum pour se présenter à une compétition de D1, D2, DR « Excellence » et DR, et participer à la



phase de qualification et aux matchs.

En cas d'absence d'une équipe sur une manche de D1 ou D2, l'équipe absente ne marquera aucun point sur la manche concernée. Chaque adversaire que cette équipe devait rencontrer gagne la rencontre sur le score de 6-0 pour le résultat de la rencontre en D1 ou le score de 6-0 pour le résultat du match en D2.

Pour prétendre participer à la phase finale du championnat concerné (Play-off de D1, Finale de Championnat de France de D2 ou Finale Nationale de DR), une équipe devra avoir participé à toutes les manches de la saison.

Est considéré comme un abandon de D1 ou D2, l'absence à toutes les manches ou la participation à une seule manche. Cet abandon implique la descente en Division Régionale la saison suivante.

- **La position des archers sur les cibles (phase qualification) :**

A l'occasion de la phase de qualification l'ordre de priorité suivant doit être respecté :

- Les 3 ou 4 archers d'une même équipe seront placés sur des cibles contiguës et successives (un seul archer de la même équipe sur la même cible). Ils devront tirer sur le même rythme avec la même place sur le pas de tir

Exemples :

→ 4 archers du club de VILLE sont positionnés ainsi : 4A, 5A, 6A, 7A

→ 3 archers du club de VILLE BIS seront positionnés ainsi : 9B, 10B, 11B.

Ne pas placer deux archers d'un même club sur la même cible.

Ponctuellement, dans le cadre de la préparation des championnats internationaux et à la demande des entraîneurs nationaux, les archers sélectionnés en équipe nationale (noms fournis par la DTN) seront placés sur des cibles proches les unes des autres, en respectant toutefois les deux premières priorités.

- **L'entraînement avant la phase de qualification :**

Entraînement : 3 volées d'essai.

Nombre de flèches non limité dans le temps de tir d'une volée.

L'organisateur n'est pas obligé de changer les blasons après la session d'entraînement : ainsi la compétition peut commencer dès que l'entraînement est terminé.

Si des blasons usagés ont été utilisés pour l'entraînement, des blasons neufs devront être posés sur les buttes de tir au début du tir ainsi qu'à partir du premier match lors de la phase éliminatoire.

- **Épreuve des matchs :** Cf. II.1 Le Tir à l'Arc Extérieur - Articles [A.7.4](#) et [A.7.5](#)
- **Les incidents de tir :** Cf. II.1 Le Tir à l'Arc Extérieur – Article [B.4.2.7](#)
- **Les égalités :** Cf. II.1 Le Tir à l'Arc Extérieur – Article [B.6.5](#)
- **Les pénalités :** Cf. II.1 Le tir à l'Arc Extérieur – Article [B.8](#)

- **L'aménagement de la ligne de tir :** Pour le tir par équipes, les organisateurs doivent aménager la ligne de tir d'une manière particulière. Cf. II.1 Le Tir à l'Arc Extérieur - Article [A.7.4B.12 – Annexe 2](#).

C.4 Les Tournois Nationaux Jeune (TNJ)

Les TNJ sont des compétitions officielles, se déroulant sous la forme d'un ou deux TAE Discipline Internationale avec des duels et des matchs en double mixte.

- **Qualifications :**

Elles sont ouvertes aux licenciés jeunes de la FFTA, filles et garçons, en arc classique, dans les catégories U13, U15, U18 et U21 et en arc à poulies, dans les catégories U18 et U21. Les jeunes archers dans toutes les catégories sont autorisés à participer à condition d'avoir réalisé un minima de scores en compétition officielle de Tir à l'Arc Extérieur Discipline Internationale.

Pour le 1er TNJ de la saison, le minima devra avoir été réalisé soit lors de la saison précédente (minima de la catégorie de l'archer lors de la saison précédente) ou lors de la saison en cours (minima de la catégorie de l'archer lors de la saison en cours). À partir du 2^e TNJ, le minima pris en compte sera celui de la catégorie de la saison en cours.

Les minimas sont établis et diffusés par la DTN. Ils seront actualisés en début de saison sportive.

- **Date :**

En fonction du calendrier international, généralement entre avril et juin.

- **Épreuves :**

Les TNJ ont pour objectif la préparation de nos meilleurs jeunes archers nationaux pour les échéances nationales et internationales. En conséquence, une réglementation spécifique est mise en place dans l'organisation de ces compétitions.

- **Règles spécifiques aux TNJ :**

- Pour les catégories U13 et U15 :**

La phase de qualifications est constituée d'un double TAE Discipline Internationale à la distance adaptée à chaque catégorie. Des finales individuelles seront organisées à partir des ¼ de finales selon le principe [suivant*](#).

- Pour les catégories U18 et U21 en Arc Classique et Arc à Poulies :**

À l'issue d'une phase de qualifications sur un TAE Discipline Internationale à la distance adaptée à chaque catégorie, des finales individuelles seront organisées selon les principes suivants :

Finales individuelles :

L'organisation des duels dépendra du nombre d'archers dans la catégorie.

S'il y a 32 archers et plus dans la catégorie :

- On retient 32 archers en 1/16e de finale.
- Les vainqueurs des matchs continuent leur progression dans le tableau jusqu'à la finale.
- Les archers éliminés en 1/16e de finale ont terminé leur compétition et sont classés 17e de la compétition.
- Les archers éliminés en 1/8e de finale ont terminé leur compétition et sont classés 9e de la compétition.
- A partir des ¼ de finale, voir [ci-dessous*](#)

S'il y a de 16 à 31 archers dans la catégorie :

- On retient 16 archers en 1/8e de finale.
- Les vainqueurs des matchs continuent leur progression dans le tableau jusqu'à la finale.
- Les archers éliminés en 1/8e de finale ont terminé leur compétition et sont classés 9e de la compétition.
- A partir des ¼ de finale, voir [ci-dessous*](#).

S'il y a de 8 à 15 archers dans la catégorie :

- On retient 8 archers en ¼ de finale.
- A partir des ¼ de finale, voir [ci-dessous*](#).

S'il y a de 4 à 7 archers dans la catégorie :

- On retient 4 archers et on organise des 1/2 finale selon le principe suivant :
- Les 2 archers éliminés en ½ finale se rencontrent sur un duel pour la 3e place de la compétition.

S'il y a moins de 4 archers dans la catégorie :

Pas de duels organisés. Le classement final de la compétition correspond au classement des qualifications.

***Pour toutes les catégories où il y a plus de 8 archers participants, à partir des ¼ de finale :**

Les archers éliminés en ¼ de finale tirent des tours de repêchage pour gagner leur place finale au classement du TNJ, selon le principe de montante/descendante détaillé ci-après :

- Les 4 archers éliminés en ¼ de finale se rencontrent dans un tableau de repêchage pour la 5e place de la compétition.
- Les 2 archers éliminés en ½ finale se rencontrent sur un duel pour la 3ème place de la compétition.

Pour **toutes les catégories arcs à poulies**, et afin de permettre l'organisation de duels pour le plus grand nombre, les catégories U18FCO et U21FCO seront regroupées. De même, pour les U18HCO et U21HCO.

Sur le même principe et pour toutes les catégories, il est possible de regrouper les hommes et les femmes en une seule catégorie.

Finales Double Mixte :

Pour les catégories **U18 et U21 Arc Classique et Arc à Poulies**, des matchs de double mixte sont mis en place.

4 doubles mixtes sont qualifiés dans chaque catégorie.

Le principe de constitution des doubles est le suivant :

- 1ère femme et 4e homme des qualifications = Double 1
- 2e femme et 3e homme des qualifications = Double 2
- 3e femme et 2e homme des qualifications = Double 3
- 4e femme et 1er homme des qualifications = Double 4

En fonction du classement des qualifications obtenu, un tableau de matchs est établi à partir des ½ finales.

3 catégories seront reconnues :

- U18 Arc Classique ;
- U21 Arc Classique ;
- Arc à Poulies.

Terrain des finales :

Les finales Or des catégories U18 et U21 Arc Classique et Arc à Poulies et les finales Bronze et Or des Doubles Mixtes se font sur un terrain de finale spécifique, un duel ou un match à la fois, en tir alterné.

Le contexte se rapproche le plus possible des conditions rencontrées sur un terrain de finale de compétition internationale.

• Le déroulement du TNJ :

Le programme est publié dans le Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

C.5 Le tir Beursault

Définition : il s'agit d'un tir traditionnel français dont les origines remontent au XVe siècle et qui permettait aux « Francs Archers », sorte de Garde Nationale, exemptée d'impôts, de s'entraîner sur un champ de tir réservé à cet effet.

C.5.1 Les installations :

Cette forme de tir se pratique sur un terrain spécifique appelé « Jeu d'Arc » ou « Jardin d'Arc » composé de deux buttes de tir se faisant face, espacées de 52 m à 54 m environ.

La distance entre les pas de tir et les buttes est de 50 m (+/- 15 cm).

La sécurité latérale est assurée par des protections appelées « gardes ».

La butte sur laquelle la première flèche est tirée s'appelle « butte d'attaque ». L'autre butte est appelée « butte maîtresse ». L'allée prévue pour le tir entre les gardes est appelée « Allée du Roy » ; l'allée de cheminement d'une butte à l'autre s'appelle « allée des Chevaliers ».

Pour plus de détails sur cette installation, se reporter au « Guide des équipements, installation spécifique : jeu de Beursault » édité par la FFTA.

À défaut de cette installation spécifique, le tir peut se pratiquer en terrain plat découvert sous réserve que le tir s'effectue selon les dispositions définies plus avant et sous réserve d'une attention particulière portée aux mesures de sécurité en raison du type de tir en « aller-retour » et à l'absence de gardes. Tous les tireurs se déplaceront d'une butte vers l'autre en même temps.

Nota : Le tir en un seul sens est interdit.

C.5.2 La cible :

Le blason s'appelle « carte ». Elle est réalisée sur un carton couché 1 face de couleur faciale blanche d'un grammage compris entre 325 g à 400 g.

Note : les épaisseurs des cordons sont données à titre indicatif et ont une tolérance de +/- 1 mm.

C.5.2.1 La carte Beursault de championnat :

La largeur de la carte est de 50 cm et sa hauteur est de 70 cm environ.

Les zones de points sont circulaires.

La couleur des délimitations des zones est noire.

La « carte » est divisée en 4 zones de points concentriques.

La zone de points 4, au centre de la carte est appelée « noir ». Cette zone est constituée d'un disque noir de 40 mm de diamètre avec en son centre un rond blanc de 10 mm de diamètre, appelé « pastille ou mouche ».

La zone de points 3 est d'un diamètre intérieur de 12,5 cm, limitée par un cordon extérieur de 10 mm d'épaisseur, appelé « petit cordon ». À l'intérieur de cette zone, il y a deux cordons d'une épaisseur de 3 mm et de diamètres intérieurs respectivement



de 53 mm et de 85 mm.

Le regroupement des zones 3 et 4 est appelé « chapelet ».

La zone de points 2 est d'un diamètre intérieur de 29 cm limitée par un cordon extérieur de 3 mm.

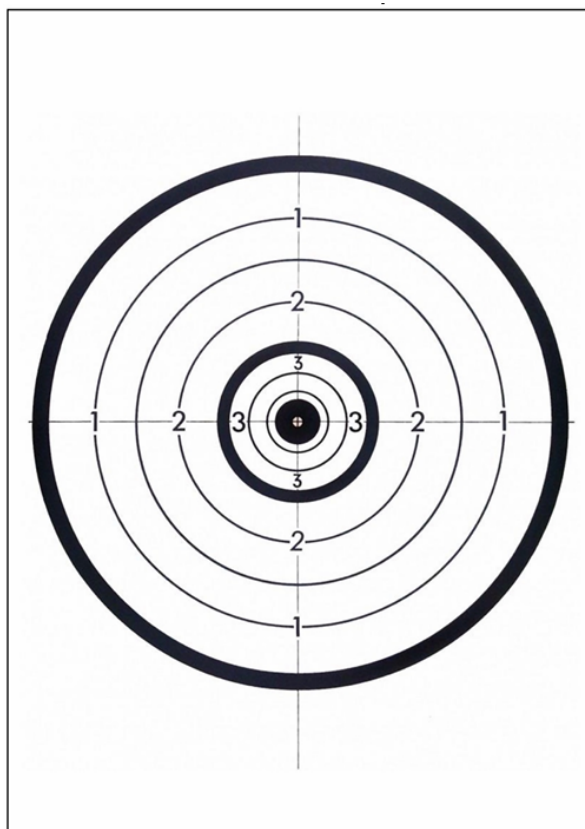
La zone de points 1 est d'un diamètre intérieur de 45 cm, limitée par un cordon extérieur de 15 mm d'épaisseur appelé « grand cordon ».

Les zones de points 2 et 1 possèdent chacune des cordons concentriques les divisant en 2 parties égales.

Sont ajoutés un axe vertical et un axe horizontal, débordant de la zone de points et d'une épaisseur de 1 mm.

Les zones de points 1, 2 et 3 sont indiquées par des chiffres, situés sur les axes et sur les cordons intermédiaires des zones 1 et 2 et dans la zone la plus proche du cordon pour la zone 3.

Carte Beursault – Championnats



C.5.2.2 La carte de Bouquet Provincial :

La largeur de la carte est de 65 cm et sa hauteur est de 100 cm environ.

Les zones de points sont circulaires.

La couleur des délimitations des zones est noire sauf pour l'extérieur de la zone de point 1.

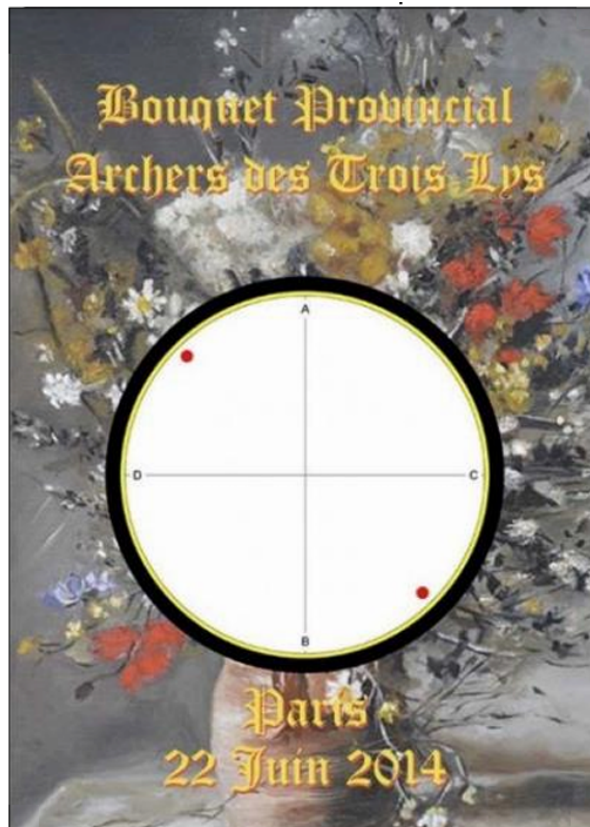
La zone de points ne comporte comme seule marque qu'un axe horizontal et un axe

vertical servant à positionner au centre un visuel en carton épais appelé « marmot » permettant de mesurer précisément et de classer les plus beaux coups au centre de la cible.

La « carte » incluant le marmot est divisée en 3 zones de points concentriques.

L'espace au-delà de la zone de point 1 est décoré selon les souhaits de l'organisateur du Bouquet Provincial.

Carte Beursault – Bouquets



Le Marmot

Le « marmot » est de forme carrée, d'une dimension de 155 mm de côté environ. Il est composé de 2 zones de points concentriques. Il est fixé par deux fiches. La zone de points 3, appelée « noir » est constituée d'un disque noir de 56 mm de diamètre avec en son centre un rond blanc de 10 mm de diamètre appelé « pastille ou mouche ».

À l'intérieur de la zone noire est dessinée une étoile blanche à 8 branches dont le bas des branches est à 10 mm du centre et le haut à 25 mm environ.

La zone de points 2 est d'un diamètre intérieur de 12,5 cm, limitée par un cordon de 8 mm d'épaisseur environ.

À l'intérieur de cette zone il y a deux cordons d'une épaisseur de 1 mm environ et de diamètres intérieurs respectivement de 80 et de 100 mm.

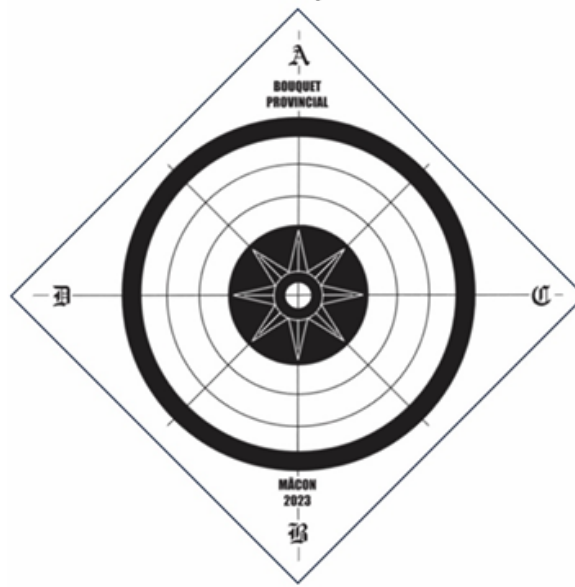
Le regroupement des zones 3 et 2 est appelé « Chapelet ».

Le marmot comporte en outre :



- Aux 4 coins du carré des lettres A, B, C, D.
- Deux axes passant par les coins, l'un vertical, l'autre horizontal permettant de le superposer avec précision au centre de la carte. Les coins du marmot étant aux points cardinaux de la carte.
- Il peut comporter à l'angle supérieur la mention « Bouquet provincial » et à l'angle inférieur le nom de l'organisateur et l'année.

Marmot de Bouquet Provincial



La zone de points 1, dessinée sur la carte est d'un diamètre intérieur de 45 cm, limitée par un cordon extérieur doré de 10 mm d'épaisseur, lui-même entouré par un cordon noir de 15 mm d'épaisseur.

C.5.3 Équipements des archers :

C.5.3.1. Les archers utilisant des arcs de types différents sont classés dans des divisions séparées et concourent dans des épreuves séparées. La FFTA reconnaît les divisions suivantes :

C.5.3.2. Pour le Tir Beursault :

- division Arc Classique (recurve) avec l'équipement défini dans l'article [I.G.3.1](#) ;
- division Arc Nu (Barebow) avec l'équipement défini dans l'article [I.G.3.4](#) ;
- division Arc à Poulies (compound) avec l'équipement défini dans l'article [I.G.3.2](#) ;
- division Arc Droit (Longbow) avec l'équipement défini dans l'article [I.G.3.3](#).

Nota complémentaire : Un archer n'est pas autorisé à utiliser deux arcs différents entre la butte d'attaque et la butte maîtresse (sauf casse de matériel où l'arc entier peut être alors changé pour finir la compétition).

C.5.4 Tenue des archers :

Se référer aux articles C.12.1 du règlement général.

Note : A la première flèche, traditionnellement il est convenu de saluer les autres archers et de tirer avec un couvre-chef. Le défaut n'est passible d'aucune sanction.

C.5.5 Armes et catégories :

Armes et catégories de classement suivantes aux distances indiquées.

Catégories (H et F)	Distance			
	Arc Classique	Arc à Poulies	Arc droit	Arc nu
U13	30 m	30 m (1&3)	30 m (1&3)	30 m (1&3)
U15	30 m			
U18	50 m	50 m	50 m (2)	50 m (2)
U21	50 m	50 m		
S1	50 m	50 m		
S2	50 m	50 m		
S3	50 m	50 m		

(1) ouverture au niveau Régional

(2) catégories regroupant de U18 à Seniors 3

(3) catégorie regroupant U13 à U15

C.5.6 Le tir :

1. La carte est fixée de telle façon que le centre soit situé à 1m (+-2 cm) du sol.
2. Le tir s'effectue normalement par pelotons de 5 archers qui tirent toujours dans le même ordre.
3. Une seule flèche est tirée dans chaque sens. Le tir se fait donc en un aller-retour appelé « halte ».
4. 4 flèches d'essai sont autorisées avant le début de la compétition, soit 2 haltes d'essai.
5. Cependant, un échauffement à une distance plus courte, est autorisé avant la compétition, sous le contrôle du responsable des tirs :
 - Si les installations disposent de buttes de tir complémentaires, l'échauffement doit se dérouler sur ces buttes.
 - Si les installations ne disposent pas de buttes de tir complémentaires, l'échauffement s'effectue sur la paille des buttes de tir du jeu d'arc. Le peloton de 5 tireurs peut être réparti sur les deux buttes (3 sur l'Aller, 2 sur le Retour), en respectant les règles de sécurité.
 - Durée : 20 minutes.
6. La compétition (appelée « partie ») se déroule en 20 haltes, soit 40 flèches.
7. Dès qu'il a tiré sa flèche, l'archer dégage le pas de tir, par une des allées prévues à cet effet vers la butte opposée. Il attend que tous les archers de son peloton aient achevé leur tir et soient présents et l'ordre du marqueur pour s'approcher de la carte.



8. Le pied antérieur du tireur ne doit pas dépasser le bord antérieur du pas de tir. (Appelé « placet »)
9. Chaque archer dispose de 60 secondes (temps maximum) pour tirer sa flèche.
10. La compétition se déroule sans interruption.
11. En cas d'incident de matériel ou d'un problème médical non prévisible, comme pour le tir sur cible anglaise, l'archer pourra bénéficier de temps supplémentaire (15 minutes maximum) pour effectuer la réparation. Lorsqu'il a réparé, il reprend sa place dans le peloton en respectant l'alternance butte d'attaque/butte maîtresse (s'il a tiré sa dernière flèche avant l'incident sur la butte d'attaque, il reprend sur la butte maîtresse, et vice-versa). Il tirera toutes les flèches manquantes après la fin de la partie des autres concurrents.
Prévenir quand l'archer reprend le tir.
Être vigilant lorsque l'archer tire seul pour prévenir toute incursion sur le pas de tir.
12. Une flèche tombée de l'arc sera considérée comme non tirée si l'archer peut la toucher avec une partie de son arc, sans bouger les pieds du pas de tir, pour autant que la flèche n'ait pas rebondi (cible, garde, obstacle quelconque).

C.5.7 Le décompte des points et la marque :

C.5.7.1 Règles communes :

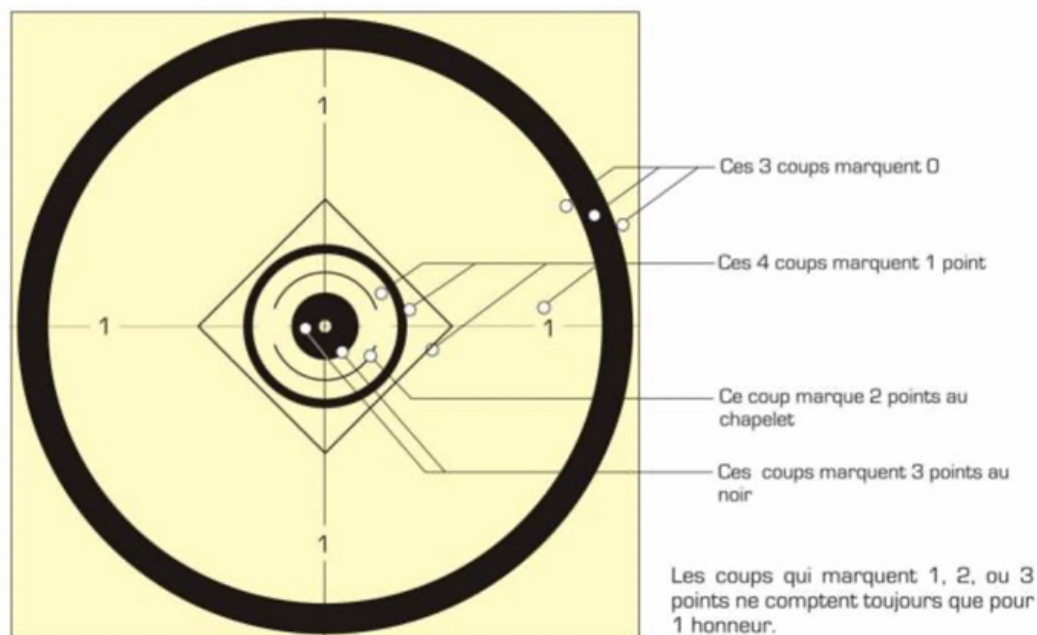
C.5.7.1.1 Définitions :

Honneur : est appelé « Honneur » tout coup dans la zone de points, la flèche ne touchant pas le cordon extérieur ou « grand cordon » ou « cordon doré ».

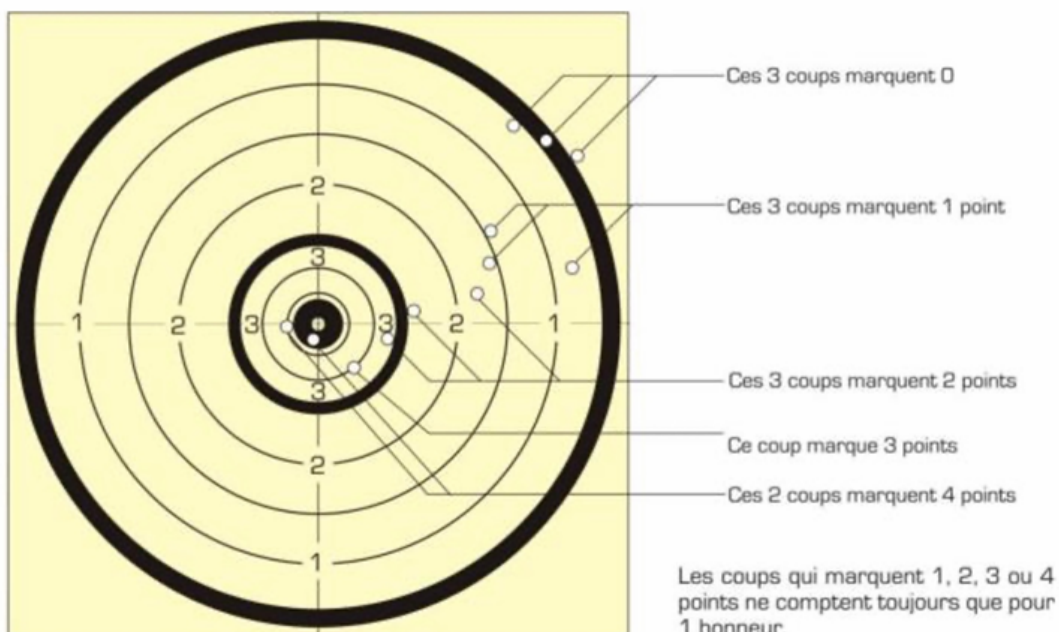
Marqueur : « l'homme de garde » ou « farde-panton » responsable de la sécurité, devance le peloton et enregistre les points à l'arrivée de chaque flèche. Il annonce la valeur présumée de la flèche à chaque tireur. Lorsque toutes les flèches sont validées avec les tireurs, il ouvre le pas de tir pour que les tireurs puissent y rentrer. Ensuite il repart vers la butte opposée.

C.5.7.1.2 La marque - Généralités :

Marquage des points sur Carte de Bouquet (applicable dans les Bouquets uniquement).



Marquage des points sur Carte des Championnats départementaux, régionaux et de France



La marque officielle a lieu quand tous les tireurs du peloton ont tiré leur flèche et sont réunis auprès du marqueur.

Le marqueur inscrit, par un chiffre et non une croix, les points annoncés sur des feuilles de marque spéciales, imprimées à cet effet, indiquant le nom de la Compagnie ou du Club, la date du tir, les noms des tireurs dans l'ordre de tir.

Feuille de marque de championnat



du _____ au _____

Cible n° _____

N° Licence _____ Départ n° _____ Tir n° _____

JEU D'ARC DE

HEURE DU TIR

1) Cette feuille de marque doit-être :
 a) remplie au stylo à bille,
 b) signée par l'archer et le marqueur
 2) Toute rature devra être contresignée par l'arbitre

SIGNATURES

ARCHER : _____ MARQUEUR : _____

HONNEURS

POINTS :

FL	0	1	2	3	4
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					
11					
12					
13					
14					
15					
16					
17					
18					
19					
20					
21					
22					
23					
24					
25					
26					
27					
28					
29					
30					
31					
32					
33					
34					
35					
36					
37					
38					
39					
40					
HON					
		x 1	x 2	x 3	x 4
Pts.					

Note : Hors championnats de France et régionaux, une marque provisoire peut avoir lieu à chaque flèche, les coups étant annoncés à l'aide d'un signal, généralement sonore, par le « Garde Panton » ou Le « greffier. ».

- Le Greffier est le marqueur en charge de la butte maîtresse.
- Le Garde Panton est l'aide surveillant la butte d'attaque, annonçant les points à l'aide d'un signal sonore et tenant une contremarque.

Cas particuliers :

- Si une flèche rebondit de la carte ou en tombe, elle compte selon la valeur de son impact, à condition que ce dernier puisse être retrouvé (impact non coché) ou que le marqueur en ait été témoin.



- Si une flèche atteint la carte après avoir ricoché ou glissé sur le sol ou sur un obstacle quelconque autre qu'une flèche en cible, elle ne marque aucun honneur, ni aucun point.
- Les tireurs doivent s'assurer, après la fin du tir, que tous leurs coups ont été correctement marqués, et que les décomptes en honneurs, les valeurs de chaque flèche, les totaux, les indications du nombre d'honneurs, de chapelets et de points sont conformes.

C.5.7.1.3 Compétitions qualificatives et championnats :

Valeur des flèches :

- 4 points si la flèche est dans le noir ou touche le noir ;
- 3 points si la flèche est dans la zone 3 ne touchant ni le noir ni le cordon extérieur de la zone ;
- 2 points si la flèche est dans la zone 2 sans toucher le cordon extérieur de cette zone ;
- 1 point si la flèche est dans la zone 1 sans toucher le cordon extérieur (grand cordon) de la carte.

Note : Une flèche touchant le cordon extérieur d'une zone de points est comptée dans la zone inférieure (cordon au désavantage sauf pour la zone 4).

Classement : Le classement est établi suivant le nombre d'honneurs, puis le nombre de points. Toute flèche dans la zone de points compte pour un honneur.

Départage des ex æquo :

En cas d'égalité au nombre d'honneurs et au nombre de points, le départage se fait :

- au plus grand nombre de 4 ;
- en cas de nouvelle égalité, au plus grand nombre de 3 ;
- en cas de nouvelle égalité, les tireurs sont déclarés ex æquo.

C.5.7.1.4 Tirs du Bouquet provincial :

Le Tir s'effectue dans les mêmes conditions que pour les compétitions qualificatives (2 haltes d'essai et 20 haltes).

Toutes les mises sont qualificatives.

Un « Marmot » est disposé avec précision au centre de la cible. Il est destiné à être éventuellement relevé pour pouvoir mesurer les coups les plus près du centre. Il doit être changé aussi souvent que nécessaire. (Se reporter au règlement des tirs du Bouquet).

Les feuilles de marque sont spécifiques.

C.5.8 Qualification au championnat de France :

Se reporter à l'article [C.5.1.1](#) des règlements généraux.

En raison de la différence du nombre de zones de points (4 sur les concours Beursault, 3 sur les tirs du Bouquet Provincial), les minima à réaliser pour la qualification au Championnat de France sont exprimés en « Honneurs » et « Chapelets ».

C.5.8.1 Compétitions qualificatives pour le championnat de France Beursault :

Elles sont ouvertes aux armes et catégories indiquées à l'article [C.5.5](#) ci-dessus. Les compétitions qualificatives pour le Championnat de France Beursault sont :

- Les « concours qualificatifs » et championnats inscrits au calendrier fédéral.
- Les tirs de Bouquet Provincial.

Toutes les mises sont qualificatives.

C.5.8.2 Période de qualification :

Se reporter au document PROCEDURE D'INSCRIPTION et QUOTAS CHAMPIONNAT DE FRANCE TIR BEURSAULT sur le site internet de la FFTA www.fftta.fr.

C.5.9 Les distinctions :

Les « Marmots » (Cf. Article [F.2](#) des Règlements Généraux) sont des distinctions de la FFTA et à ce titre ne peuvent se voir attribués que lors de compétitions qualificatives pour le Championnat de France Beursault, telles que définies au [C.5.8.1](#).

C.5.10 Autres compétitions :

D'autres compétitions de tir Beursault sont organisées. Ce sont des compétitions de loisir. Elles ne sont pas qualificatives pour les championnats départementaux, régionaux et de France et ne donnent pas droit à l'attribution des distinctions fédérales.

Ce sont les « **Prix Généraux** », les « **Concours particuliers** » ou « **Prix de mises Beursault** », souvent sur un rythme différent (60 flèches / 20 flèches) de celui des compétitions officielles.

C.6 Le tir au Drapeau

C.6.1 Les catégories :

La FFTA reconnaît les catégories suivantes :

- Femmes.
- Hommes.

C.6.2 Les divisions :

Pour le tir au drapeau :

- Division "arc classique".
- Division "arc à Poulies".

C.6.3 L'épreuve de tir au Drapeau :

L'épreuve de tir au drapeau consiste à tirer 36 flèches aux distances suivantes :

- 165 m pour les hommes arc classique ;
- 125 m pour les dames arc classique ;
- 185 m pour les hommes arc à Poulies ;
- 165 m pour les dames arc à Poulies.

Le tir se fait dans une seule direction. Six (6) flèches d'essai (2 volées de 3 flèches) sont autorisées avant le début des tirs. Celles-ci sont tirées sous le contrôle du directeur des tirs et ne pourront pas compter pour l'établissement des scores.

C.6.4 L'équipement des sites de tir :

La cible du tir au drapeau est circulaire. Elle mesure 15 m de diamètre et est divisée en cinq (5) zones concentriques de 1,50 m de large du centre à l'extérieur. Les lignes de séparation doivent toutes être dans les zones supérieures de score.

La cible peut être marquée sur le sol ou les lignes de séparation peuvent être faites avec une bande d'acier ou avec une corde qui ne se détend pas.

Le centre de la cible est marqué par un fanion triangulaire de couleur vive : le drapeau. Ce drapeau ne mesurera pas plus de 80 cm de longueur et 30 cm de largeur. Il doit être attaché à un piquet rond de bois tendre, solidement fixé, verticalement, dans le sol, de manière à ce que la partie la plus basse du drapeau ne soit pas à plus de 50 cm du sol.

Les valeurs des zones de scores, en partant du centre vers l'extérieur, sont : 5-4-3-2-1 points.

C.6.5 L'équipement des archers :

Voir Chapitre II - Tir à l'Arc Extérieur – Règlements – Article G.

C.6.6 Le tir :

Chaque archer doit tirer ses flèches par volées de 3 ou 6 flèches.

Le temps maximum imparti pour tirer une volée de 3 flèches est de deux (2) minutes.



Pour tirer 6 flèches, il est de quatre (4) minutes.

- Le compétiteur ne peut pas lever le bras d'arc avant le signal de début du tir.
- Toute flèche tirée avant ou après le signal de contrôle du temps entraîne la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée.
- Dans le cas d'un problème d'équipement, l'archer devra lever le drapeau rouge situé au pas de tir. Du temps supplémentaire peut être accordé à un concurrent afin de faire les réparations nécessaires ou de changer l'équipement endommagé. L'archer rattrapera le nombre approprié de flèches à la première opportunité sous la supervision d'un arbitre.

Exception faite pour les personnes qui sont handicapées, les archers doivent tirer debout et sans support. Les pieds doivent être placés de part et d'autre de la ligne de tir ou les deux pieds sur cette ligne.

Une flèche ne peut être tirée à nouveau sous aucun prétexte.

Une flèche n'est pas considérée comme tirée si le compétiteur peut la toucher avec son arc sans bouger les pieds par rapport à la ligne de tir, pour autant que la flèche n'ait pas rebondi.

Pendant que le compétiteur est sur la ligne de tir, il ne peut pas recevoir d'aide (coaching assistance).

On ne peut tirer que dans une seule direction.

C.6.7 L'établissement des scores :

L'établissement des scores se fera après chaque seconde volée de 3 flèches.

Le directeur des tirs doit désigner une personne pour tenir la corde au drapeau et une personne pour chaque zone de score pour ramasser les flèches dans cette zone. Quand toutes les flèches ont été ramassées dans chaque zone, elles sont triées en fonction de leur appartenance et doivent rester dans la zone jusqu'à ce qu'elles aient été marquées.

Chaque compétiteur doit annoncer la valeur de ses flèches en commençant par la plus haute. Le directeur des tirs doit vérifier que toutes les flèches soient correctement annoncées.

La valeur des flèches qui ne sont pas fichées en terre est déterminée par la position de la pointe sur le sol.

Les flèches fichées dans le drapeau ou dans le piquet comptent pour 5 points.

Les compétiteurs ne peuvent pas pénétrer dans la cible (à l'exception des ramasseurs de flèches), si ce n'est pour annoncer les valeurs de leurs flèches à l'appel de leur nom.

En cas d'égalité dans les épreuves de tir au drapeau, on procède comme suit :

- en premier, le moins grand nombre de ratés ;
- si l'égalité subsiste, le plus petit nombre de 1 et ainsi de suite jusqu'à la résolution de l'égalité ;



- si l'égalité subsiste, les compétiteurs sont déclarés ex æquo.

C.6.8 Le contrôle des tirs et sécurité :

Voir Chapitre II - Tir à l'Arc Extérieur - Règlement – Article [B.7](#).

2 Le Tir à 18m

A	Généralités	232
A.1	La responsabilité	232
A.2	Les dispositions médicales	232
A.3	L'entraînement	232
A.4	Réservé	233
A.5	Les catégories	233
A.6	Les divisions	233
A.7	Les épreuves de tir à 18 m	233
A.8	Les distinctions et records	237
A.9	Réservé	238
A.10	Les compétiteurs handicapés	238
A.11	Lieu du tir alterné	238
B	Règlement	240
B.1	L'aménagement des terrains	240
B.2	Les équipements des sites de tir	241
B.3	Les équipements des archers	247
B.4	Le tir	247
B.5	L'ordre de tir et le contrôle des temps de tir	250
B.6	L'établissement des scores	254
B.7	Le contrôle des tirs et la sécurité	262
B.8	Les conséquences du non-respect des règles	263
B.9	L'arbitrage	266
B.10	Réclamations - Litiges	267
B.11	Appel	267
B.12	Les annexes	268
C	Règlement français des épreuves fédérales	283
C.1	Les championnats de France individuels	283

A Généralités

A.1 La responsabilité

La FFTA n'est en aucune manière responsable des dommages résultant des blessures causées à des spectateurs ou à des membres des Associations Membres de la FFTA. De même, elle n'est pas responsable des dommages causés par la perte ou la détérioration des biens, lors de la participation ou de la présence à des championnats, tournois, compétitions ou autres évènements organisés, sponsorisés qu'elle reconnaît.

A.2 Les dispositions médicales

Les archers concourant dans toutes les épreuves reconnues, contrôlées, dirigées par la FFTA doivent accepter de se soumettre à des contrôles antidopage ou d'autres tests médicaux qui pourraient être demandés par la FFTA. [Règlements Généraux – Paragraphe D – Dispositions Médicales](#)

A.3 L'entraînement

A.3.1. Lors des championnats de Tir à 18m, l'**entraînement** se fera sur **3 volées d'essai** pour toutes les journées de l'épreuve de qualification et la compétition débutera dès que possible.

Lors des phases éliminatoires et finales, les organisateurs peuvent décider du nombre de volées d'entraînement afin de prendre en compte le programme de chaque journée.

Les archers tirant sur leur propre blason, l'organisateur doit placer des blasons neufs dès le début de l'entraînement et les compétiteurs devront être informés qu'ils ont à marquer leurs impacts.

Dans tous les cas, les compétiteurs peuvent tirer autant de flèches par volées qu'ils le souhaitent, dans le temps de tir accordé.

L'entraînement est possible avant chaque départ.

Lors d'une épreuve « 2 x 25 m + 2 x 18m », [voir article B.7, point 4 des Règlements Généraux](#).

A.3.2. Réserve

A.3.3. Dans les championnats de Tir à 18 m, on doit mettre à la disposition des tireurs une salle d'entraînement pendant les jours des épreuves finales, pour que les archers éliminés puissent s'entraîner pour participer au tir par équipes.

A.3.4. Des cibles doivent être mises à la disposition des concurrents (et des équipes) pour permettre l'entraînement lors des exemptions ou forfaits. Cela peut être une partie non utilisée du terrain de compétition.

A.3.5. Réserve



A.3.6. Un directeur des tirs doit être en charge du terrain d'entraînement officiel à tout moment : il signale, par des signaux sonores l'arrêt des tirs, pour permettre aux archers de reprendre leurs flèches, ainsi que la reprise des tirs.

A.3.7. Au signal sonore du directeur des tirs, tous les archers doivent aller chercher leurs flèches. Aucun archer ne peut tirer pendant ce temps. Les archers enfreignant ce règlement peuvent être exclus de la séance d'entraînement.

A.3.8. Tous les changements concernant la distance des cibles doivent se faire avec l'autorisation du directeur des tirs. Il peut demander à des archers qui s'entraînent de l'aider à déplacer les cibles, si nécessaire.

A.3.9. Les compétitions de tir à l'arc peuvent se tirer de nuit, si les organisateurs sont en mesure de fournir un éclairage adéquat et que l'entraînement peut se dérouler dans les mêmes conditions.

A.4 Réservé

A.5 Les catégories

A.5.1. Cf. C.5.1.3 des Règlements Généraux § 3. Catégories reconnues

A.6 Les divisions

A.6.1. Les archers utilisant des arcs de types différents sont classés dans des divisions séparées et concourent dans des épreuves séparées. La FFTA reconnaît les divisions suivantes :

A.6.2 Pour le Tir à 18 m

- division arc classique (recurve) avec l'équipement défini dans l'article I.G.3.1 ;
- division arc nu (barebow) avec l'équipement défini dans l'article I.G.3.4 ;
- division arc à poulies (compound) avec l'équipement défini dans l'article I.G.3.2.

A.7 Les épreuves de tir à 18 m

A.7.1. On peut tirer les épreuves de Tir à 18 m dans les trois divisions ci-dessus.

Il y a 2 catégories d'épreuves :

- **les concours sélectifs** avec les distances et les catégories d'âge du tableau ci-dessous, avec ou sans duels ;
- **les championnats de France, de régions** (duels obligatoires) et de **Départements** (duels souhaités), avec les distances et les catégories d'âge du tableau ci-dessous. Les duels ne se font que si le nombre d'archers est égal ou supérieur à 4.



A.7.1.1 Les arcs utilisés

Arcs classiques, arcs à poulies, arcs nus, arcs droits, arcs chasse, arcs à poulies nus

A.7.1.2 Les catégories officielles utilisées lors des classements des compétitions

Arcs classiques

- U11, U13, U15, U18, U21, Seniors 1, Seniors 2 et Seniors 3 dans leur catégorie d'âge et de sexe ;

Arcs à poulies

- U15 (U13, U15), U18, U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3 dans leur catégorie d'âge et de sexe.

Arcs nus

- Catégorie scratch, Hommes et Femmes (U21, Seniors 1, Seniors 2, Seniors 3)
- Catégorie U18, Hommes et Femmes (U15, U18)

Sont également reconnues (mais non ouvertes pour le championnat de France) les divisions d'armes suivantes :

- Les arcs droits (longbow) : classés dans la **division arcs nus (bare bow)**
- Les arcs « chasse » : classés dans la **division arcs nus (bare bow)**
- Les arcs à poulies nus : classés dans la **division arcs à poulies**.

Cependant :

- Pour les divisions arcs chasse, arcs droits, l'équipement des compétiteurs doit être conforme au règlement du Tir en Campagne, arcs nus. [Cf. Article B.3 tir en campagne](#)
- Pour les arcs à poulies nus, l'équipement des compétiteurs doit être conforme au règlement [cf. article B.3](#)

Pour toutes ces catégories, seuls les carquois de hanche ou posés au sol sont autorisés. L'utilisation des jumelles ou d'une longue vue est autorisée ([cf. article I.G.4](#))

A.7.1.3 Les distances et blasons

Lors des championnats régionaux et des championnats départementaux en Tir à 18m, il est souhaitable que le règlement du championnat de France concernant les blasons à utiliser, soit appliqué, les régions et les départements restant libres de leur choix.

Arcs Classiques	U11	U13 U15	U18 / U21 / Seniors 1 Seniors 2 / Seniors 3
18m	80cm	60cm	40cm
25m		80cm	60cm
Blasons Arcs Classiques		Blason unique ou triple	Blason unique ou triple

Arcs à Poulies	U15 / U18 / U21 / Seniors 1 Seniors 2 / Seniors 3
18m	40cm
25m	60cm
Blasons Arcs à Poulies	Triple

Arcs Nus	U18 (Hommes et Femmes)	Scratch Hommes et Femmes U21 / Seniors 1 / Seniors 2 / Seniors 3
18m	60cm	40cm
25m	80cm	60cm
Blasons	Blason unique ou triple	Blason unique ou triple

Les blasons triples peuvent être soit verticaux, soit triangulaires.

Pour les championnats de France, la phase de qualification pour les arcs classique et les arcs à poulies se fait sur des blasons triples verticaux et sur blason unique pour les arcs nus correspondant à la catégorie. Toutes les phases finales se font sur des blasons triples verticaux.

Les organisateurs restent maîtres du choix du type de blasons à utiliser. **Cependant**, pour les **arcs classiques et les arcs nus**, ils peuvent :

- soit imposer le type de blason pour la compétition (blason unique, triples verticaux ou Las Vegas) ;
- soit laisser au tireur le choix, lors de son inscription préalable*, dès lors que cette possibilité est clairement exprimée sur le mandat. Dans ce cas, les archers restent classés dans leur catégorie, indépendamment du type de blason utilisé.

* On entend par inscription préalable, le retour de la feuille d'inscription fournie avec le mandat. Dans le cas d'une inscription sur le lieu de la compétition, le choix du blason reste totalement à la discrétion de l'organisateur.

Comment appliquer cette règle :

1. tous les archers utilisant des arcs à poulies tirent sur blasons triples
2. tous les archers d'une même catégorie utilisant des arcs classiques ne sont plus obligés de tirer sur le même type de blason
3. Cette règle concerne tous les compétiteurs tirant avec des arcs classiques ou des arcs nus de U13 à seniors 3
4. il est nécessaire que l'organisateur **exprime expressément** cette possibilité dans son mandat

Position des blasons à 18m et 25 m :

Voir règlement du tir à 18m, [article B.2.2](#) et [annexe 3](#)

Des phases finales peuvent également être organisées après un 2x25m ou un 2x18m. Lors des phases finales à 18m, les blasons triples verticaux ou triangulaires sont obligatoires : l'organisateur doit spécifier le choix qu'il aura arrêté dans son invitation.

A.7.2. L'épreuve à 25m consiste à tirer 60 flèches sur un blason de 60cm de diamètre ou sur blasons triples de 60cm de diamètre pour toutes les catégories.

A.7.3. L'épreuve à 18m (ou épreuve de qualification) consiste à tirer 60 flèches sur un blason de 40cm de diamètre ou sur blasons triples de 40cm de diamètre pour toutes les catégories.

A.7.4. Le concours combiné en Tir à 18m consiste à tirer les deux épreuves, citées ci-dessus, successivement et dans l'ordre indiqué ci-dessus.

A.7.5. L'épreuve de duels en tir à 18m, tirée sur blasons triples de 40cm à la distance de 18m consiste en :

A.7.5.1 [Pour les arcs classiques](#)

- **L'épreuve éliminatoire** dans laquelle les 32 meilleurs archers sont positionnés en fonction de leurs résultats obtenus lors de l'épreuve de qualification (voir en annexe les tableaux des duels). Ils tirent une série de duels. Chaque duel se tire au meilleur des 5 sets de 3 flèches.
- **L'épreuve finale** dans laquelle les 8 meilleurs archers, issus de l'épreuve éliminatoire, tirent des duels. Chaque duel se tire au meilleur des 5 sets de 3 flèches et ceci jusqu'à la finale pour l'or. En fonction du niveau de compétition (national, régional, départemental ou local), les compétiteurs alterneront le tir d'une flèche.
- **L'épreuve éliminatoire par équipes** dans laquelle les 16 meilleures équipes de 3 archers (16 équipes dames et 16 équipes hommes), placées selon leurs résultats du tir de qualification (voir en annexe les tableaux des matchs), tirent simultanément une série de matchs. Chaque match se tire au meilleur des 4 sets de 6 flèches (2 flèches par archer).
- **L'épreuve finale par équipes** dans laquelle les 4 meilleures équipes dames et les 4 meilleures équipes hommes, issues de l'épreuve éliminatoire, tirent des matchs. Chaque match se tire au meilleur des 4 sets de 6 flèches (2 flèches par archer) et ceci jusqu'à la finale pour l'or.

A.7.5.2 [Pour les arcs à poulies](#)

- **L'épreuve éliminatoire** dans laquelle les 32 meilleurs archers sont positionnés en fonction de leurs résultats obtenus lors de l'épreuve de qualification (voir en annexe les tableaux des duels - matchs). Ils tirent une série de duels. Chaque duel se tire en 5 volées de 3 flèches (score cumulé aux points et non pas en



sets).

- **L'épreuve finale** dans laquelle les 8 meilleurs archers, issus de l'épreuve éliminatoire, tirent des duels. Chaque duel se tire en 5 volées de 3 flèches (score cumulé) et ceci jusqu'à la finale pour l'or. En fonction du niveau de compétition (national, régional, départemental ou local), les compétiteurs alterneront les tirs d'une flèche.
- **L'épreuve éliminatoire par équipes** dans laquelle les 16 meilleures équipes de 3 archers (16 équipes dames et 16 équipes hommes), placées selon leurs résultats du tir de qualification (voir en annexe les tableaux des matchs), tirent simultanément une série de matchs. Chaque match consiste en 4 volées de 6 flèches (2 par archer) au score cumulé.
- **L'épreuve finale par équipes** dans laquelle les 4 meilleures équipes dames et les 4 meilleures équipes hommes, issues de l'épreuve éliminatoire, tirent des matchs. Chaque match consiste en 4 volées de 6 flèches (2 par archer) au score cumulé et ceci jusqu'à la finale pour l'or.

A.7.6. Pour les championnats de France, les blasons triples verticaux sont obligatoires.

A.7.7. Les épreuves de duels et de matchs par équipe seront entièrement tirées sur des blasons triples verticaux de 40cm.

A.8 Les distinctions et records

cf. Article C.7 des règlements généraux

A.8.1 Réservé

A.8.2 Réservé

A.8.3 Les distinctions de la World Archery

A.8.3.1. Pour l'octroi de distinctions de la World Archery et pour l'enregistrement des records du monde, la WA peut reconnaître un certain nombre de tournois organisés par les associations membres comme spécifié à l'article A.8.4. Les distinctions sont octroyées lorsque l'archer établit pour la première fois un score donnant droit à une distinction lors de l'épreuve concernée.

A.8.3.2. Dans la discipline du Tir à 18m, ce sont les distinctions WA TARGET sur un arrière fond rond en couleur pour les scores indiqués ci-dessous et pour les épreuves suivantes :

- Epreuve en Tir à 18m à 25m (60 flèches)
- Epreuve en Tir à 18m à 18m (60 flèches)

WA TARGET - Hommes et Dames -Arcs Classiques et Arcs à Poulies - 60 flèches						
Cible	sur fond blanc	sur fond noir	sur fond bleu	sur fond rouge	sur fond or	sur fond pourpre
25m/18m	500	525	550	575	585	595
WA TARGET - Hommes et Dames -Arcs Nus - 60 flèches						
Cible	sur fond blanc	sur fond noir	sur fond bleu	sur fond rouge	sur fond or	sur fond pourpre
18m	480	500	520	540	550	560

A.8.4 Les compétitions pour l'obtention d'une distinction WA

A.8.4.1. On peut gagner une WA TARGET dans une simple épreuve en Tir à 18m, à 25m ou à 18m, et dans chaque épreuve du concours combiné (2x25m + 2x18m), lorsque ces épreuves sont organisées en conformité avec les règles de la WA.

A.8.4.2 Réservé

A.8.4.3. La distinction WA TARGET peut être gagnée pour les scores indiqués dans l'article A.8.3.2, pour une des épreuves mentionnées dans cet article.

A.8.4.4. Les distinctions définies dans l'article A.8.3 peuvent être gagnées lors de tournois organisés par des associations membres et pour lesquels elles ont payé des cotisations établies par le conseil de la WA et dont le montant maximum est fixé par le congrès de la WA.

A.9 Réservé

A.10 Les compétiteurs handicapés

Voir Cf. I Les règlements généraux – Article C.2.

A.11 Lieu du tir alterné

A.11.1 Pour les compétitions où la télévision est présente

- les archers et les entraîneurs ne disposeront pas de chaises sur le terrain de compétition ;
- les archers ne passent que 15 à 22 minutes sur le terrain pour le tir individuel, 22 minutes pour le tir par équipes ;
- les sacs et les caisses d'arc ne sont pas autorisés sur le terrain de tir, le petit matériel pouvant être porté dans les poches ou par l'entraîneur dans un sac de ceinture ;



- Des bouteilles d'eau froide seront disponibles sur le terrain de tir et dans la zone d'attente des archers dans le stade ;
- pas d'appareils de photo et de caméras personnelles autorisés sur le terrain de tir ;
- pas de téléphone cellulaire autorisé sur le terrain de tir ;
- un seul coach (entraîneur) n'est autorisé par archer ou équipe sur le terrain de tir.

A.11.2. Pour les championnats de France, les télescopes sont autorisés, mais leur hauteur doit être ajustée de telle façon à ce que le haut du télescope ne dépasse pas les épaules de l'archer : si le télescope est plus haut, il masque le visage de l'archer pour les images télévisées.

B Règlement

B.1 L'aménagement des terrains

B.1.1. Le terrain doit être mis à l'équerre et chaque distance mesurée avec précision à partir d'un point partant de la verticale du jaune de chaque cible jusqu'à la ligne de tir. La tolérance d'erreur à 25m et à 18m est de + ou – 10cm.

B.1.2. Une ligne d'attente doit être tracée à au moins 3m en arrière de la ligne de tir.

B.1.3. Les cibles peuvent être inclinées de manière à former un angle compris entre la verticale et environ 10 degrés. Toutes les cibles doivent avoir le même angle d'inclinaison. Chaque cible doit être numérotée.

B.1.4 Réservé

B.1.5. Un point de la ligne de tir, directement opposé à chaque cible, sera marqué du n° correspondant à cette cible et placé à 4m devant la ligne de tir.

Précision de la WA : Marquage des positions de tir

Que ce soit en rythme AB/CD ou en rythme A-B-C, l'organisateur est tenu de signaler, par un marquage au sol, les positions de tir de chaque archer sur la ligne de tir.

B.1.6. Des couloirs, dans lesquels 2 archers au maximum tirent ensemble, peuvent être tracés. Ces couloirs n'auront pas moins de 160cm de largeur, accordant ainsi au minimum 80cm par archer. Cependant, un espace de 70cm est toléré pour chaque archer sur la ligne de tir, soit des couloirs de tir de 1,40m de large. En dessous, mettre une cible et demie par panneau.

B.1.7. Une ligne sera tracée à 3m devant la ligne de tir = ligne des 3m.

B.1.8. On tiendra compte des sources de lumière (naturelles ou artificielles) et de leurs effets sur les blasons.

B.1.9. Il est recommandé de séparer les différentes catégories sur la ligne de tir.

B.1.10. Lorsque la disposition de la salle le rend obligatoire, des barrières seront dressées autour du terrain de tir, de manière à garder les spectateurs en arrière du terrain. Ces barrières doivent être dressées à au moins 10m des extrémités de la ligne des cibles et à au moins 5m en arrière de la ligne d'attente. Les spectateurs ne peuvent pas se trouver derrière la ligne des cibles. Lorsque la taille de la Salle ne nécessite pas la pose de barrières latérales, les spectateurs ne seront pas autorisés à se trouver au-delà des barrières situées derrière la ligne d'attente.

B.1.11. Pour l'épreuve des matchs par équipes en Tir à 18m, une ligne sera clairement tracée à 1m en arrière de la ligne de tir. Cette ligne n'aura pas moins de 3cm de largeur.



B.1.12. Pour l'épreuve des matchs par équipes, des emplacements pour les archers seront aménagés derrière la ligne de 1m, mettant à disposition assez de place pour 3 archers et leur équipement, ainsi qu'une case aménagée pour les entraîneurs derrière la zone des archers. S'il y a suffisamment de place, un emplacement sera également aménagé pour l'arbitre entre les deux équipes.

B.2 Les équipements des sites de tir

B.2.1 Les blasons

Il existe 11 types blasons pour le Tir à 18m :

- blason de 80cm de diamètre ;
- blason de 60cm de diamètre ;
- blason triple triangulaire de 60cm de diamètre ;
- blason triple vertical de 60cm de diamètre ;
- blason de 40cm de diamètre ;
- blason triple triangulaire de 40cm de diamètre ;
- blason triple vertical de 40cm de diamètre.
- blason triple triangulaire de 40cm pour les arcs classiques et arcs nus
- blason triple triangulaire de 40cm pour les arcs à poulies
- blason triple vertical pour les arcs classiques et arcs nus
- blason triple vertical pour les arcs à poulies

Seuls les blasons de Tir à 18m produits par un équipementier ayant la licence de la W.A. seront utilisés lors des compétitions de la FFTA.

B.2.1.1 Description



**Blason triple vertical
pour les arcs classiques et arcs nus**



**Blason triple vertical
pour les arcs à poulies**

Les blasons de 80, 60 et 40cm sont divisés par de fines lignes en cinq zones concentriques de couleurs partant du centre comme suit : or (jaune), rouge, bleu clair, noir et blanc (il n'y a pas de ligne de séparation entre le bleu clair et le noir, ni entre le noir et le blanc). Chacune de ces zones colorées est à son tour divisée en deux parties égales par de fines lignes, de manière à former dix zones de scores. Ces zones sont mesurées à partir du centre :

- 4cm pour le blason de 80cm ;
- 3cm pour le blason de 60cm ;
- 2cm pour le blason de 40cm.

Ces lignes de séparation et toutes les lignes de division qui pourraient être utilisées entre les couleurs, doivent se trouver entièrement à l'intérieur de la zone des scores la plus élevée.

La ligne marquant la partie extérieure de la zone blanche doit se trouver entièrement dans la zone des scores. La largeur de ces lignes de séparation, ainsi que la ligne extérieure, ne dépasseront pas 2mm pour tous les blasons. Le centre de la cible, appelé « mouche ou croix centrale », doit être indiqué par une petite croix « x » dont les traits ne peuvent pas excéder 1mm de largeur et 4mm de longueur.

Pour la division compound, un « 10 intérieur » sera inscrit. Il aura 4cm de diamètre pour les blasons de 80cm, 3cm pour les blasons de 60cm et 2cm pour les blasons de 40cm.

Il existe une distinction entre les blasons triples standards et les blasons triples classiques et arcs à poulies. Le blason triple de 40cm (vertical ou triangulaire) différera par la taille du 10 :

- Le 40cm « arc classique et arc nu » a un cercle du 10 de 40mm
- Le 40cm « arc à poulies » a un cercle du 10 de 20mm
- Le 40cm « combiné » a deux cercles du 10.

ils ont les mêmes dimensions que les blasons de 40cm, mais sans les zones de scores de 5 à 1. La zone de score la plus basse est donc le bleu clair qui équivaut à 6.

Chaque blason triple consiste en 3 petits blasons sur fond blanc placés symétriquement selon une disposition triangulaire ou en colonne verticale. Les centres des cercles jaunes seront distants d'approximativement 32cm l'un de l'autre pour les blasons de 60cm et de 22cm pour les blasons de 40cm.

B.2.1.2. Valeur des scores et spécification des couleurs : [voir l'article B.2.1.2](#) du tir à l'arc extérieur

B.2.1.3. Les blasons seront mesurés à partir du diamètre de chaque cercle séparé comprenant chacune des

10 zones de scores. La tolérance pour chaque diamètre n'excèdera pas +/- 1mm pour les zones de scores 10, 9 et 8 et +/- 2mm pour les autres zones de scores quand on les mesure depuis le centre de la cible.



Zone	Diamètre en cm			Tolérance en mm +/-
	80	60	40	
10 poulies	4	3	2	1
10 classiques	8	6	4	1
9	16	12	8	1
8	24	18	12	1
7	32	24	16	2
6	40	30	20	2
5	48	36	24	2
4	56	42	28	2
3	64	48	32	2
2	72	54	36	2
1	80	60	40	2

B.2.2 Les cibles

Diamètre des blasons aux différentes distances et agencement des blasons

- Pour la distance de 25m, on emploiera le blason de 60cm (80cm pour les U13 et U15)
- Pour la distance de 18m, on emploiera le blason de 40cm (60cm pour les U13 et U15, 80cm pour les U11)

B.2.2.1 Épreuves et blasons

Pour les qualifications, lors des compétitions nationales, [Cf. Article C.1 du tir à 18m](#). Lors de toutes les autres compétitions, l'utilisation de blasons simples ou triples relève du choix de l'organisateur qui peut permettre aux archers de même classe et division de tirer sur des blasons de type différent.

Pour les épreuves éliminatoires et des épreuves finales, les blasons triples de 40 cm ou 60cm seront utilisés, ces blasons seront placés par paire sur chaque cible.

B.2.2.1.1. Agencement pour un blason simple ou une paire de blasons : le centre de l'or du blason unique ou celui du milieu du blason triple vertical doit être à 130 cm du sol. Lorsque les blasons triples triangulaires sont utilisés, ce sont les 2 centres inférieurs qui font office de référence. Si on utilise une paire de blasons, la distance minimum entre les zones marquantes des 2 blasons sera de 10 cm. Pour les blasons de 60cm, la distance sera d'un minimale de 2 cm entre les 2 zones marquantes.

B.2.2.1.2. Agencement pour 4 blasons simples ou triples triangulaires de 40cm : dans le cas où 4 blasons de 40cm sont utilisés, la distance maximale entre le sol et les centres des blasons de la ligne supérieure sera de 162cm. La distance minimale entre le sol et les centres de la ligne du bas sera de 100cm. En cas d'utilisation de blasons triples triangulaires de 40cm, la hauteur maximale s'applique aux centres du haut de la ligne supérieure et la hauteur minimale aux centres du bas de la ligne inférieure des blasons triples. La distance minimum entre les zones marquantes de 2 blasons à la même hauteur sera de 10cm. Chaque blason sera placé dans son quart de la butte de tir (voir le croquis en annexe).



B.2.2.1.3. Agencement de 4, 3 et 2 blasons triples verticaux de 40 cm : en cas d'utilisation de 3 ou 4 blasons triples verticaux de 40 cm, la distance entre le sol et les centres des blasons de la ligne du milieu sera de 130cm. Avec les 4 blasons triples verticaux, il y aura au moins un espace de 10cm entre les zones marquantes de la seconde et de troisième colonne et une distance maximale de 2cm entre les zones marquantes des colonnes 1 et 2 et des colonnes 3 et 4. Avec 3 blasons triples verticaux, il y aura un espace minimum de 10cm entre les zones marquantes de chaque colonne. Avec 2 blasons triples verticaux (épreuves individuelles et par équipes) il y aura un espace minimum de 25cm entre les zones marquantes de chaque colonne. Avec un blason triple vertical installé horizontalement (tir de barrage par équipe), le centre de triple blason vertical sera de 130cm au-dessus du sol.

B.2.2.1.4. La tolérance dans les mesures ne doit dépasser +/- 2cm pour le positionnement des blasons des cibles.

B.2.2.2 Matériaux des blasons

Les blasons seront en papier, carton ou tout autre matériau adéquat. Tous les blasons utilisés pour la même classe de compétition seront confectionnés dans le même matériau et de couleurs identiques.

B.2.2.3 Les buttes de tir

La dimension d'une cible (butte de tir), qu'elle soit ronde ou carrée, doit être suffisamment large, dans tous les sens, pour que, si une flèche venait à manquer de justesse la zone de score la plus basse, la flèche puisse toujours se planter dans la cible.

B.2.2.3.1. Toute partie de la cible ou de son support, qui pourrait endommager une flèche, doit être protégée. Une attention particulière doit être portée lors de l'utilisation des blasons triples, afin qu'une flèche qui traverse la cible ne soit pas endommagée par le support (chevalet).

B.2.2.3.2. Les cibles doivent être numérotées. Les numéros auront un minimum de 15cm de hauteur. Ils seront, alternativement noirs sur fond jaune et jaunes sur fond noir (par exemple : n°1 noir sur fond jaune, n°2 jaune sur fond noir). Les numéros de cible doivent être placés à la verticale de l'or, au-dessus ou en-dessous, de chaque cible, en dégagant bien le blason.

B.2.3 Les moyens de contrôle du temps

B.2.3.1 Sonores et visuels

Le directeur des tirs contrôle :

- Le début et la fin de chaque période de tir avec un sifflet ou tout autre appareil émettant un signal sonore.

- Chaque période de tir au moyen de chronomètres digitaux, de feux, de drapeaux, de panneaux ou de tout autre appareil simple en complément aux signaux sonores.

B.2.3.2. Dans le cas où il y aurait une légère discordance entre le signal sonore et le signal visuel, le signal sonore prévaut.

B.2.3.3. Les équipements suivants peuvent être utilisés :

- **Les feux**

Ils seront verticaux, rouge, jaune et vert, dans cet ordre avec le rouge au-dessus. Ils doivent être synchronisés et à aucun moment, il ne pourra y avoir deux couleurs allumées en même temps. Dans les compétitions de la FFTA, les feux doivent être reliés au système sonore de manière à ce que, à la fin de la séquence de tir, au premier son émis par l'équipement sonore, les feux deviennent rouges et que le chronomètre digital marque soit réinitialisé.

- **Les chronomètres digitaux**

Quand le temps de tir est contrôlé par des chronomètres digitaux, les chiffres doivent avoir au moins 20cm de haut et doivent pouvoir être lus clairement à 100m de distance. Ils doivent pouvoir être arrêtés et remis à 0 à tout moment. Le chronomètre doit fonctionner selon le principe du décompte. Tous les autres paramètres (position, nombre, etc.) seront les mêmes que pour les feux.

Quand on utilise des chronomètres digitaux, les feux ne sont pas obligatoires. Si les deux systèmes sont utilisés, ils doivent être synchronisés, mais s'il y a une divergence entre les deux systèmes, les chronomètres digitaux ont la priorité.

- **Les indicateurs d'ordre de tir lors des duels ou matchs**

Lors du tir alterné lors des duels ou matchs, il y aura des lumières vertes / rouges séparées, des chronomètres séparés ou d'autres signaux visuels utiles pour indiquer quel archer doit tirer.

- **L'équipement d'urgence**

Quand le temps de tir est contrôlé électriquement, des panneaux, drapeaux ou un autre moyen manuel simple doivent être disponibles, sur le terrain, en cas de défaillance de l'équipement électrique. Des feux et/ou des chronomètres digitaux, ainsi que du matériel de secours, sont absolument indispensables lors des compétitions nationales de la FFTA.

Quand le contrôle du temps de tir se fait manuellement par des panneaux, les panneaux ne doivent pas avoir moins de 120 x 80cm. Ils doivent être construits solidement et doivent pouvoir être tournés facilement pour en montrer l'autre côté. Une des faces de ces panneaux doit être verte. L'autre face doit être entièrement jaune.

Note : pendant le tir, la face entièrement verte sera montrée aux archers et quand il restera 30 secondes de tir, la face jaune sera montrée aux archers.

B.2.4 Équipements divers

Les équipements suivants sont obligatoires lors des compétitions nationales de la FFTA et sont recommandés en fonction de l'importance des autres compétitions.

B.2.4.1. Les numéros d'enregistrement (dossards) portés par tous les concurrents.

B.2.4.2. Un dispositif indiquant l'ordre de tir (AB/CD, CD/AB). Les lettres doivent être assez grandes pour être lues par tous les concurrents de leur position de tir. Deux ou plus de ces dispositifs peuvent être utilisés.

B.2.4.3. Un grand tableau d'affichage pour afficher les résultats partiels après chaque volée, pour au moins les 8 meilleures dames et les 8 meilleurs hommes, ainsi que les scores limites de qualification.

B.2.4.4. Un autre panneau pour marquer les résultats intermédiaires de chaque concurrent après chaque série peut être ajouté en supplément du grand panneau d'affichage.

B.2.4.5. Lors des épreuves éliminatoires et finales, **un tableau portant le nom et le n° de dossard** de l'archer (tirs individuels) ou portant le nom de l'équipe qui concourt en équipe. Ces panneaux seront placés aux cibles, à côté du tableau de score commandé à distance. Les inscriptions auront au moins 20cm de haut.

B.2.4.6. Dans les épreuves éliminatoires et finales individuelles et par équipes, un afficheur de scores de trois ou quatre chiffres sera placé au-dessous de chaque cible. Les chiffres auront au moins 20cm de haut. Ceci rendra la mise à jour du tableau d'affichage facultatif.

B.2.4.7 Réservé

B.2.4.8. Une plate-forme surélevée, équipée de sièges, pour le directeur des tirs.

B.2.4.9. Une sonorisation

B.2.4.10. Sur les terrains de tir autres que le terrain des finales ou la zone des finales du terrain principal, des chaises ou des bancs, en nombre suffisant pour tous les archers, les capitaines d'équipes, les entraîneurs et les autres officiels devront être placés derrière la ligne d'attente. Les chaises pour les juges devront être placées aux endroits appropriés le long de la ligne d'attente pour les épreuves de qualification et d'élimination.

B.2.4.11. Un tableau d'affichage (ou tout dispositif semblable) portant le n° du concurrent et/ou de la cible peut remplacer le tableau nominatif et le totalisateur pour les résultats intermédiaires après chaque volée. Quand un tel dispositif est utilisé, il doit être placé sur le sol, au pied de chaque cible et solidement fixé sur elle. Il doit être changé par le marqueur, aidé par les autres archers de cette cible, quand les points



ont été enregistrés et les flèches retirées de la cible, avant de quitter la cible.

B.2.5. Un système automatique de marquage des scores ne peut être utilisé que lors des épreuves finales.

B.3 Les équipements des archers

B.3.1. L'arc classique (recurve) : [voir article 1.G.3.1](#)

B.3.2. L'arc barebow (nu) : [voir article 1.G.3.4](#)

B.3.3. L'arc à poulies (compound) : [voir article 1.G.3.2](#)

B.4 Le tir

Si le nombre d'archers inscrits est inférieur à celui requis pour chaque épreuve éliminatoire, les exemptions sont autorisées.

B.4.1. Chaque archer doit tirer ses flèches par volée de 3 flèches.

B.4.1.1. Le tir ne se fera que dans une seule direction.

B.4.2. Un compétiteur a un temps alloué pour tirer une volée de 3 flèches

B.4.2.1. Le temps maximum imparti pour tirer une volée de 3 flèches est de 2 minutes.

B.4.2.2. Toute flèche tirée avant ou après le signal de contrôle de temps, ou hors de la séquence, entraîne la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée : elle sera marquée comme flèche manquée (M).

B.4.2.3. Une flèche tirée sur le terrain de compétition, après que le directeur des tirs ait officiellement clôturé la séance d'entraînement sur ce terrain, après le retrait des flèches d'entraînement des cibles, ou pendant les pauses entre les distances ou les épreuves, sera considérée comme faisant partie de la prochaine volée et entraînera la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée.

B.4.2.4. Dans le cas d'un problème d'équipement, l'archer devra appeler un arbitre en se retirant de la ligne de tir. Du temps supplémentaire (jusqu'à 15 minutes décomptées à partir du début de la volée suivante) peut être accordé à un concurrent pour faire les réparations nécessaires ou changer l'équipement endommagé. L'archer rattrapera le nombre approprié de flèches à la première opportunité, sous la supervision d'un arbitre.

B.4.2.5. Un problème d'équipement ne doit, à aucun moment, retarder le tournoi de plus de 15 minutes ni permettre à un concurrent de s'entraîner.

B.4.2.6. Au cas où un compétiteur ne serait pas capable de continuer à tirer à la suite d'un problème médical non prévisible qui a lieu après le début des tirs, un maximum de 15 minutes sera alloué à l'archer pour déterminer le problème et décider qu'il peut



poursuivre la compétition sans assistance. Le compétiteur rattrapera le nombre de flèches approprié à la première opportunité sous la supervision d'un juge, mais il a un maximum de 15 minutes pour agir ainsi.

B.4.2.7. Lors des épreuves éliminatoires et finales de l'épreuve de duels en Tir à 18m, il n'y aura pas de temps supplémentaire accordé pour un problème d'équipement ou pour un problème médical non prévisible. Cependant, le compétiteur peut quitter la ligne de tir, réparer ou remplacer son matériel (même changer d'arc) et regagner la ligne de tir pour poursuivre le tir, si le temps restant le permet. Dans le tir par équipes, les autres membres de l'équipe peuvent tirer durant ce temps.

B.4.2.8. Les archers individuels (ou les équipes) ayant des exemptions ou des duels (matchs) forfaits ne pourront pas participer à la compétition durant les duels (matchs) exemptés ou forfaits, sauf si l'abandon ou le forfait se produit au cours du duel (match). Ils peuvent s'entraîner sur les cibles qui leur ont été assignées. Autrement, ils peuvent s'entraîner sur le terrain d'entraînement ou sur la partie non utilisée du terrain de compétition.

Précision de la WA : forfait, exemption

En duel, quand le directeur des tirs donne 2 signaux sonores et que l'arbitre constate qu'un archer est seul (sans adversaire), l'archer bénéficie d'une exemption.

Lorsque le duel commence par un tirage au sort (tir alterné), l'archer, qui est sans adversaire au moment du tirage au sort, bénéficie d'une exemption.

B.4.2.9. Dans l'épreuve de matchs par équipes en tir à 18m, si un des 3 archers d'une équipe tire une flèche avant ou après le signal marquant le début ou la fin d'une volée, cette flèche sera considérée comme faisant partie de cette volée et entraînera pour l'équipe la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score et sera enregistrée comme une flèche manquée (M).

B.4.2.10. L'entraînement sur le terrain de compétition pendant les exemptions sera limité à 3 flèches par volée et au maximum à 3 sets pour les arcs classiques et à 5 volées pour les arcs à poulies. Si l'archer tire plus de 3 flèches par volée, après avoir été averti par un juge, il peut être exclu de cet entraînement, mais une telle infraction restera sans effet sur le duel suivant.

B.4.3. Le compétiteur ne peut pas lever son bras d'arc avant le signal de début du tir.

B.4.3.1. Exception faite pour les personnes qui sont handicapées, les archers doivent tirer debout et sans support. Les pieds doivent être placés de part et d'autre de la ligne de tir ou les deux pieds sur la ligne de tir.

B.4.4. Une flèche ne peut être tirée à nouveau sous aucun prétexte.



B.4.4.1. Cependant, une flèche n'est pas considérée comme tirée :

- si la flèche est tombée ou que le tir est raté et que le tube de la flèche se trouve à l'intérieur de la zone délimitée par la ligne de tir et la ligne des 3m, pour autant que la flèche n'ait pas rebondi (voir 1, note importante, ci-dessous);
- si le blason ou la butte tombe (bien qu'ayant été fixé à la satisfaction des arbitres). Les arbitres prendront les mesures qui s'imposent et donneront le temps nécessaire pour tirer les flèches concernées. Si le blason glisse simplement, les arbitres décideront des mesures à prendre.

(1) Note importante concernant le B.4.4.1

- *La zone des 3m, délimitée par la ligne des 3m et la ligne de tir, doit être considérée comme un espace 3 dimensions (et non une surface deux dimensions). Ainsi, une flèche, plantée dans le sol à l'extérieur de la ligne des 3m mais avec sa partie arrière derrière la ligne des 3m, sera considérée comme non tirée, même si elle ne repose pas à plat sur le sol.*
- *La largeur de la ligne des 3m fait partie de la zone des 3m (avantage à l'archer).*
- *En cas de flèche manquée près de la ligne durant une épreuve en duel ou en match, le compétiteur doit décider lui-même si la flèche est valable ou non car le chronométrage ne peut pas être interrompu et il ne peut pas demander de temps supplémentaire pour défaut. Si le compétiteur décide de tirer une flèche en plus et que la flèche au sol est considérée comme tirée (après contrôle précis de l'arbitre), la flèche ayant la plus haute valeur de cette volée sera perdue.*
- *lors d'une épreuve sans duel ou match : le compétiteur a le choix de continuer de tirer ou d'utiliser la procédure d'équipement défectueux. Dans la première hypothèse, si, après contrôle de près de l'arbitre, la flèche au sol est considérée comme tirée, la flèche ayant la plus haute valeur de la volée sera perdue. Dans le second cas (procédure d'équipement défectueux), le compétiteur devrait ensuite préparer une autre flèche si la flèche au sol est considérée comme tirée (après un contrôle de près de l'arbitre).*
- *l'arbitre doit, lors de son contrôle de près d'une flèche manquée, prendre en considération le fait que le compétiteur doit être capable d'estimer la validité de son tir depuis la ligne de tir et, en cas de doute, que l'avantage sera donné au compétiteur.*

B.4.5. Pendant que l'archer est sur la ligne de tir, il peut recevoir des conseils techniques, non électroniques, de la part des officiels de son équipe, pour autant que cela ne gêne pas les autres compétiteurs.

Précision de la WA : Communication

La communication (non électronique) entre l'archer sur la ligne de tir et son encadrement d'équipe ne peut se faire que de l'encadrement d'équipe vers l'archer. La communication de l'archer avec son encadrement d'équipe n'est pas autorisée.



B.4.6. Lors des tirs par équipes, les 3 archers de l'équipe et le coach peuvent s'assister verbalement, que les archers soient sur la ligne de tir ou non. Pendant le tir, le coach ne peut "coacher" que depuis son emplacement réservé

B.4.7. Toutes les flèches d'entraînement seront tirées sous la surveillance du directeur des tirs et ne compteront pas pour les scores.

B.5 L'ordre de tir et le contrôle des temps de tir

B.5.1. Chaque compétiteur tirera sur son propre blason.

B.5.1.1. Lorsque 4 compétiteurs tirent deux par deux simultanément, ils tirent chacun sur un blason selon la rotation suivante : AB/CD, CD/AB, AB/CD, etc...

B.5.1.2. Lors de l'utilisation de blasons de 60cm, A tire sur le blason de gauche et B sur le blason de droite. C tire sur le blason de gauche et D sur le blason de droite.

B.5.1.3. Lors de l'utilisation de blasons de 40cm et des blasons triples de 40cm (triangulaires), placés à deux hauteurs différentes, A tire sur le blason du haut à gauche, B sur le blason du haut à droite, C sur le blason du bas à gauche et D sur le blason du bas à droite.

B.5.1.4. Lors de l'utilisation de blasons triples verticaux de 40cm :

- par 2 compétiteurs : A tire sur la colonne de gauche, B tire sur la colonne de droite ;
- par 4 compétiteurs : à partir de la gauche, A tir sur la première colonne, B sur la troisième, C sur la deuxième et D sur la quatrième.

B.5.1.5. Lors de l'épreuve par équipes en Tir à 18m, chaque compétiteur tire sur son propre blason triple.

B.5.1.6. Lorsque des blasons triples sont utilisés, chaque compétiteur tire ses flèches dans n'importe quel ordre, mais 1 flèche dans chaque centre.

B.5.1.7. L'ordre de tir peut être modifié temporairement pour le changement d'une corde ou toute autre modification essentielle de l'équipement ou pour un problème médical mineur. Si, cependant, de tels problèmes importants surviennent quand le compétiteur est sur la ligne de tir, il peut se retirer en arrière de la ligne de tir et appeler un arbitre. Les arbitres, ayant vérifié le bien-fondé de l'appel, s'arrangeront avec le directeur des tirs pour que le compétiteur tire les flèches manquantes de cette volée avant que le signal de montée aux cibles ne soit donné. Une annonce sera faite par la sonorisation. Cette possibilité ne peut pas s'appliquer lors des phases éliminatoires ou finales.

B.5.2. Lors des compétitions nationales majeures (championnats de France) et autres compétitions importantes :

B.5.2.1. Épreuve de qualification : avec 4 archers par cible, deux tirent en même temps sur leur propre blason triple vertical. Ils tirent par volées de 3 flèches.

B.5.2.2. Lors des épreuves éliminatoires et finales individuelles :

- **Épreuves éliminatoires :** 2 archers par cible tirent en même temps sur leur propre blason triple vertical.
- **Épreuves finales :** chaque archer tire sur sa propre cible sur un blason triple vertical en tir alterné.
- Lors des épreuves éliminatoires et finales, la position gauche/droite du compétiteur est déterminée par le tableau des duels. Durant la première série de duels, le compétiteur placé sur la ligne supérieure de chaque paire du tableau tirera depuis le côté gauche. L'attribution des cibles pour le duel relève de l'organisateur.
- Lors des duels en tir alterné, l'archer ayant la meilleure place à l'épreuve de classement (qualification), aura à décider de son ordre de tir (tirer le premier ou le second) pour la première volée. L'archer ayant le nombre de points de set cumulés le plus bas, ou le score cumulé le plus bas pour les arcs à poulies, tirera le premier lors de la volée suivante. Si les archers sont à égalité, celui qui aura tiré le premier lors de la première volée tirera le premier à la volée suivante.

B.5.2.3. Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes, quand les 2 équipes tirent en même temps

- les 2 équipes commencent chaque volée de leur match avec les 3 archers derrière la ligne de 1m. Dès que le directeur des tirs démarre le match et le décompte du temps de tir, le premier archer peut franchir la ligne de 1m ;
- lors des épreuves éliminatoires et finales, la position gauche/droite des équipes est déterminée par le tableau des matchs. Durant la première série de matchs, l'équipe placée sur la ligne supérieure de chaque paire du tableau tirera depuis le côté gauche. L'attribution des cibles pour le match relève de l'organisateur ;
- il y aura 2 colonnes de 3 blasons triples verticaux, un spot pour chacune des 6 flèches de l'équipe. Chaque membre de l'équipe tirera 1 flèche sur le spot de son choix ;
- les 3 archers d'une équipe peuvent tirer 2 flèches chacun dans l'ordre de leur choix ;
- un seul compétiteur peut se trouver sur la ligne de tir, les deux autres doivent se trouver derrière la ligne de 1m. A aucun moment, il ne peut y avoir plus d'1 archer sur la ligne de tir ;
- les compétiteurs en fauteuil roulant peuvent rester sur la ligne de tir durant tout le temps du match. Ils indiqueront qu'ils ont fini de tirer en levant la main au-dessus de leur tête ;

- les compétiteurs ne peuvent pas sortir les flèches du carquois avant d'être en position de tir ;
- les violations de ces règles seront sanctionnées comme spécifié au [paragraphe B.8](#) ;
- Pour les arcs à poulies le décocheur ne peut pas être attaché à l'arc lors du passage de la ligne des 1m.

B.5.2.4. Dans l'épreuve de matchs en tir à 18m par équipe – Epreuves Finales (en cas de tir alterné) :

- Les deux équipes débiteront chaque volée de leur match avec leurs 3 archers derrière la ligne de 1m.
- L'équipe ayant le meilleur classement lors de l'épreuve de qualification décidera de l'ordre de tir de la première volée. A la volée suivante, l'équipe ayant le nombre de points de set cumulé le plus bas, ou le score cumulé le plus bas pour les arcs à poulies, commencera le tir. Si les équipes sont à égalité, l'équipe qui a commencé le match tirera en premier.
- Lorsque la première équipe a tiré 3 flèches (1 flèche par membre de l'équipe) et que l'archer est retourné derrière la ligne de 1m, le chronomètre de cette équipe est arrêté en affichant le temps qu'il reste.
- Lorsque le score de la dernière flèche est affiché sur le tableau de marque placé vers la butte de tir (applicable lors des compétitions retransmises sur écran), le chronomètre de la deuxième équipe est mis en marche et le premier archer de cette équipe peut franchir la ligne de 1m et commencer à tirer.
- Cela est répété jusqu'à ce que chaque équipe ait tiré 6 flèches ou que le temps soit écoulé.
- Lorsque le tir alterné est utilisé pour la compétition par équipes, les équipes doivent alterner leurs membres après chaque tir de manière à ce que chaque membre de l'équipe ait tiré une flèche dans chaque phase de rotation.
- Pour les arcs à poulies le décocheur ne peut pas être attaché à l'arc lors du passage de la ligne des 1m.

B.5.3 [Séquence de tir](#)

B.5.3.1. 40 secondes est le temps alloué au compétiteur pour tirer 1 flèche :

- pour résoudre une égalité (tir individuel) ;
- pour tirer des flèches à rattraper.

B.5.3.1.1. 20 secondes est le temps accordé au compétiteur pour tirer 1 flèche lors des duels en tir alterné (y compris pour résoudre une égalité).

B.5.3.2 [Réservé](#)



B.5.3.3. 60 secondes est le temps alloué à une équipe pour tirer 3 flèches (1 par archer lors de l'Épreuve des matchs par équipe) pour résoudre une égalité.

B.5.3.4. 120 secondes est le temps alloué à l'archer pour tirer une volée de 3 flèches ou à l'équipe pour tirer 6 flèches (2 par archer) lors des duels ou matchs.

B.5.3.5. La période de tir ne peut, en aucun cas, être allongée.

B.5.3.6. Des signaux visuels et sonores indiquent le début et la fin du tir.

B.5.3.6.1. Un signal visuel doit être donné quand il ne reste plus que 30 secondes de tir, sauf lors des épreuves finales lorsque les archers tirent en alterné.

B.5.3.6.2. Des signaux visuels doivent être placés de part et d'autre du terrain de tir. Ces signaux seront disposés de manière à ce que les gauchers comme les droitiers puissent les voir. Ils doivent faire face à la ligne de tir et doivent être visibles de tous les archers en position de tir.

B.5.3.6.3. Lorsque le tir est contrôlé par des panneaux, 2 panneaux doivent absolument être placés de manière à ce que tous les archers puissent voir, en même temps, la même face du panneau (entièrement jaune ou verte). La face jaune montrée aux compétiteurs signifie qu'il ne reste plus que 30 secondes de tir avant la fin de la séquence. La face verte est montrée à tout autre instant de la séquence de tir.

B.5.3.6.4. Quand le tir est contrôlé par des feux (sauf lors des épreuves finales), l'ordre est le suivant :

- **ROUGE** : Le directeur des tirs donnera 2 signaux sonores afin que les archers désignés (AB, CD comme prévu) viennent occuper la ligne de tir ensemble
- **VERT** : 10 secondes plus tard, quand la couleur devient verte, le directeur des tirs donne 1 signal sonore afin d'autoriser le début des tirs.
- **JAUNE** : Ce signal signifie qu'il ne reste plus que 30 secondes avant la fin de la séquence de tir.
- **ROUGE** : Ce signal signifie que la séquence de tir est terminée et 2 signaux sonores doivent retentir, indiquant la fin du tir, même si toutes les flèches de la volée n'ont pas été tirées. Les compétiteurs, qui sont encore sur la ligne de tir, doivent regagner leur position derrière la ligne d'attente. Les compétiteurs suivants peuvent occuper la ligne de tir et attendre que le feu passe au vert pour débiter leur séquence. La procédure sera répétée jusqu'à ce que tous les compétiteurs aient tiré.

Lorsque le feu rouge s'allume après une volée de 3 ou 6 flèches (3 x 2 flèches de l'épreuve par équipes), selon l'épreuve, 3 signaux sonores retentissent afin que les archers puissent commencer à enregistrer les scores.

B.5.3.6.5. Dès que la ligne de tir est laissée libre, parce que tous les compétiteurs ont terminé de tirer leurs flèches avant la fin de la séquence, le signal approprié sera donné immédiatement.

B.5.4. Aucun compétiteur n'occupera la ligne de tir tant que le signal approprié ne sera pas donné.

B.5.4.1. 10 secondes, signalées par 2 signaux sonores, sont allouées aux archers pour quitter la ligne de tir et permettre aux concurrents suivants de gagner celle-ci au début de chaque volée. Cela sera indiqué par 2 signaux sonores et le feu rouge

B.5.4.2. Lors d'un duel en tir alterné, les archers concourant se rendront sur la ligne de tir au signal des 10 secondes (2 signaux sonores). A la fin des 10 secondes, un signal sonore indiquera le début de la période de tir de 20 secondes pour le premier archer. Dès que la première flèche est tirée et que le score est affiché, l'horloge à « compte à rebours » pour l'archer adverse est enclenchée pour indiquer sa période de 20 secondes pour tirer une flèche. Les archers continueront d'alterner leurs tirs suivant le signal visuel de l'horloge à « compte à rebours » jusqu'à ce que chaque archer ait tiré ses 3 flèches.

B.5.5. Si le tir est suspendu durant une volée pour une raison valable, le temps de tir disponible sera réajusté.

B.5.5.1. 40 ou 20 secondes par flèche seront accordées, dans l'épreuve individuelle de duels en Tir à 18m.

B.5.5.2. Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes en tir alterné, le décompteur de temps sera réajusté en ajoutant 5 secondes au temps restant, au cas où une urgence arrêterait le tir durant plus de 5 secondes. Le tir reprendra depuis la ligne de tir.

B.6 [L'établissement des scores](#)

B.6.1. Il doit y avoir suffisamment de marqueurs de sorte à assurer qu'il y en a un pour chaque cible.

B.6.1.1. Ces marqueurs peuvent être des compétiteurs quand il y a plus d'un concurrent par cible : un marqueur doit être désigné à chaque cible.

Note : quand les compétiteurs sont les marqueurs, la double marque est obligatoire.

B.6.1.2. L'établissement des scores se fera après chaque volée de 3 flèches.

B.6.1.3. Les marqueurs doivent inscrire les valeurs de flèches sur les feuilles de marque dans l'ordre décroissant, selon les indications de l'archer (ou agent de l'archer) à qui appartiennent les flèches. Les autres archers de la cible doivent vérifier les valeurs annoncées et en cas de désaccord appeler l'arbitre qui donnera la décision finale.

Lors des épreuves finales ou si la cible n'est utilisée que par un seul archer, la



valeur des flèches sera donnée par l'archer et sera confirmée par un arbitre. Un archer ne pourra appeler qu'un seul arbitre pour estimer la valeur d'une flèche.

B.6.1.4. Lors des duels de l'épreuve finale ou s'il n'y a qu'un seul compétiteur par cible, la valeur de la flèche sera donnée par l'archer et sera confirmée par son adversaire. En cas de désaccord, l'arbitre désigné donnera la décision finale

B.6.1.4.1. Pour les arcs classiques et les arcs nus :

Un archer peut obtenir un score maximum de 30 points (pour 3 flèches) par set. L'archer avec le score le plus élevé de la volée obtient 2 points de set, le perdant 0 point. En cas d'égalité, les 2 archers obtiennent 1 point de set chacun.

Aussitôt qu'un archer obtient 6 points de set dans un duel en 5 sets, il est déclaré vainqueur du duel et passe à l'étape suivante.

En cas d'égalité à 5-5, on procède à un tir de barrage selon [l'article B.6.5.2.1](#)

A l'issue du barrage, le vainqueur du barrage marque un point de set supplémentaire (le score final du duel est 6-5).

B.6.1.4.2. Pour les arcs à poulies :

Un archer peut obtenir un score maximum de 30 points (pour 3 flèches) par volée.

L'archer avec le score cumulé le plus élevé dans un duel en 5 volées est déclaré vainqueur du duel et passe à l'étape suivante.

En cas d'égalité de score cumulé, on procède à un tir de barrage selon [l'article B.6.5.2.1](#)

B.6.1.5. Lors de l'épreuve par équipes en tir à 18m, le score sera cumulé pour les 6 flèches de l'équipe. Tous les compétiteurs peuvent aller aux cibles, mais un seul archer de l'équipe annoncera les points avec un arbitre comme témoin.

B.6.1.5.1. Pour les arcs classiques et les arcs nus :

Une équipe peut marquer un maximum de 60 points par set.

L'équipe avec le score le plus élevé de la volée obtient deux (2) points de set et, en cas d'égalité, chaque équipe marque un (1) point.

Aussitôt qu'une équipe atteint cinq (5) points de set pour un match en quatre (4) sets, celle-ci est déclarée vainqueur et progresse vers l'étape suivante.

En cas d'égalité à 4-4, on procède à un tir de barrage selon [l'article B.6.5.2.2](#)

A l'issue du barrage, le vainqueur du barrage marque un point de set supplémentaire (le score final du match est 5-4).

B.6.1.5.2. Pour les arcs à poulies :

Une équipe peut marquer un maximum de 60 points par volée.

L'équipe avec le score cumulé le plus élevé dans un match en 4 volées est déclarée vainqueur et passe à l'étape suivante.



En cas d'égalité de score cumulé, on procède à un tir de barrage selon [l'article B.6.5.2.2](#)

B.6.1.6. Les compétiteurs peuvent déléguer à leur capitaine d'équipe ou à un autre archer de leur cible le pouvoir d'enregistrer leur score et de retirer leurs flèches de la cible, à condition qu'ils ne se rendent pas eux-mêmes à la cible.

B.6.2. Le score d'une flèche est donné en fonction de la position de son tube dans le blason. Si le tube d'une flèche touche deux zones de couleur ou une ligne de séparation de zone, on doit compter la valeur la plus haute.

B.6.2.1. Ni les flèches, ni le blason ne peuvent être touchés par quiconque avant que tous les scores n'aient été enregistrés.

B.6.2.2. Si plus de 3 flèches, appartenant au même archer, ou plus de 6 flèches pour une même équipe, se trouvent dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 (ou 6) flèches ayant les valeurs les plus basses seront comptabilisées. Les archers (équipes) répétant cet incident peuvent être disqualifiés.

B.6.2.3. Lorsque les blasons triples sont utilisés, les flèches peuvent être tirées dans n'importe quel ordre, mais si plus d'une flèche se trouve dans la même zone de score, les deux (ou toutes) flèches seront considérées comme faisant partie de cette volée, mais seule la flèche ayant la valeur la plus basse sera comptabilisée. La ou les autres flèches seront marquées comme manquées (M). Chaque flèche, hors de la zone extérieure bleue, sera marquée comme manquée (M).

B.6.2.4. S'il manque une partie du blason incluant une ligne de division, ou à l'endroit où deux zones de couleur se rencontrent, ou si la ligne de division est déviée par une flèche, une ligne circulaire imaginaire sera tracée pour juger la valeur de la flèche qui pourrait toucher cette partie.

B.6.2.5. Tous les impacts de flèches doivent être correctement cochés, après que les scores ont été enregistrés et les flèches retirées de la cible.

B.6.2.6. La valeur des flèches, enfouies dans la cible et non visibles de l'extérieur du blason, sera uniquement donnée par un arbitre.

B.6.2.7 [La valeur d'une flèche](#)

B.6.2.7.1. Une flèche :

- touchant la cible et rebondissant, sera donnée en fonction de son impact en cible, pour autant que tous les impacts aient été correctement cochés et qu'un impact, non coché, puisse être identifié ;

En cas de rebond (refus) :

- lorsque des archers tirent chacun sur une cible, l'archer concerné, après avoir tiré sa volée de 3 flèches, doit rester sur la ligne de tir et appeler l'arbitre ;



- lorsque plusieurs archers tirent en même temps sur la même cible, tous les archers de la cible doivent arrêter le tir, rester sur la ligne de tir et appeler l'arbitre.

Quand tous les archers de la ligne de tir ont terminé la volée en cours, ou quand la séquence de tir est finie, le directeur des tirs suspendra le tir. L'archer concerné par le rebond s'avancera vers les cibles, accompagné d'un arbitre qui jugera la valeur de la flèche, notera la flèche et cochera l'impact. L'arbitre participera ensuite à l'établissement des scores de cette volée. La flèche ayant rebondi doit être laissée derrière la cible jusqu'à l'établissement des scores. Lorsque le terrain est dégagé, le directeur des tirs donnera le signal adéquat de reprise du tir. Si plus d'un archer tirent, ils termineront la volée en cours, avant que les autres archers ne puissent tirer. Les autres archers ne peuvent pas être sur la ligne de tir à ce moment.

Les archers termineront de tirer leur volée de 3 flèches avant que le tir ou l'enregistrement des scores ne soit terminé. Aucun autre archer ne pourra occuper la ligne de tir.

B.6.2.7.2. Touchant la cible et y restant pendue : cela oblige le ou les tireurs de cette cible à interrompre le tir et à appeler l'arbitre. Aussitôt que le tir est terminé pour les autres compétiteurs sur la ligne de tir, un arbitre, accompagné par l'archer concerné, se rendra à la cible, notera la valeur de la flèche et cochera l'impact. La flèche sera enlevée et laissée derrière la cible. Les flèches restantes sont tirées par le ou les archers de la cible, avant que le directeur des tirs ne donne le signal de reprise générale du tir. L'arbitre concerné participera à l'établissement des scores de la cible.

B.6.2.7.3. Passant complètement à travers une cible, est comptée en fonction du trou laissé dans le blason, pour autant que tous les impacts aient été cochés et qu'un trou non coché puisse être identifié.

B.6.2.7.4. Ayant embouti une autre flèche dans l'encoche et restant fixée dans celle-ci, prend la valeur de la flèche emboutie.

B.6.2.7.5. En frappant une autre puis, après déviation, se plantant en cible, a la valeur de son propre impact.

B.6.2.7.6. En frappant une autre et rebondissant hors du blason (zones marquantes), aura la valeur de la flèche percutée, pour autant qu'on puisse déterminer la flèche endommagée.

B.6.2.7.7. Touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu désigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et enregistrée comme manquée (M).

B.6.2.7.8. Touchant le blason en dehors des zones marquantes, comptera comme un tir manqué (M).

B.6.2.8. Sur le sol, dans le couloir de tir ou derrière la cible, qui a été revendiquée comme un rebond (refus) ou un passage à travers, doit, de l'avis des arbitres, avoir



touché la cible. Si plus d'un trou non coché est trouvé dans le blason, après un rebond ou un passage à travers, la valeur du trou au score le plus bas (dans les zones marquantes) sera attribuée au concurrent

B.6.2.9. Une flèche rebondissante, passant à travers la cible ou y restant pendue n'arrête pas la compétition lors de l'épreuve de duels ou matchs en Tir à 18m.

B.6.2.10. Un tir manqué doit être noté par un M (miss, manqué) sur la feuille de marque.

B.6.3. Le directeur des tirs doit s'assurer, après l'établissement des scores, qu'aucune flèche ne reste dans les cibles avant de donner le signal de reprise des tirs.

B.6.3.1. Si cela se produit, le tir ne doit pas être interrompu. L'archer peut tirer avec d'autres flèches ou tirer "les flèches oubliées" quand le tir à cette distance est terminé. Dans ces circonstances, un arbitre participe à l'enregistrement des points, en s'assurant que "les flèches oubliées" sont bien comptées sur la feuille de score de l'archer, avant qu'aucune flèche ne soit retirée de la cible.

B.6.3.2. Si un archer oublie ses flèches, par exemple sur le sol près de la cible, il peut en utiliser d'autres, à condition qu'il avertisse un arbitre avant de tirer.

B.6.4. Les feuilles de score doivent être signées par le marqueur et par le tireur, de manière à prouver leur accord sur la valeur de chaque flèche ainsi que sur les totaux, le nombre de 10 et de 9. Si le marqueur participe au tir, il doit faire signer sa feuille de marque par un archer ayant tiré sur la même cible. Lors des épreuves éliminatoires, les feuilles de marque seront signées par les deux archers du duel, montrant ainsi que tous deux sont d'accord avec la valeur de chaque flèche, la somme totale, le nombre de 10, de 9 et le résultat du duel

B.6.4.1. Il y aura deux (2) feuilles de marque par cible dont l'une peut être électronique. En cas de différence entre la version papier et la version électronique, la feuille de marque en papier fera référence. Les organisateurs ne sont pas obligés d'accepter ou d'enregistrer les feuilles de marque soumises sans signature, sans somme totale, sans nombre de 10 ou de X (ou de 9 pour la salle) ou, encore, qui contiennent des erreurs de calcul.

Les organisateurs ou les officiels ne sont pas obligés de vérifier l'exactitude des feuilles de marque qui leur sont remises cependant s'ils remarquent des erreurs ou des signatures manquantes au moment où celles-ci leur sont remises ils demanderont aux archers concernés de les corriger et le résultat obtenu après correction sera retenu. Les organisateurs peuvent, bien que cela ne soit pas une obligation, mettre en place une procédure de vérification des scores et des signatures sur les feuilles de marque au moment où celles-ci leur sont remises par les archers. Cependant, les archers sont seuls responsables de la partie de la feuille de marque leur étant réservée. Si une version papier d'une feuille de marque n'est pas remise ou remise sans la signature de



l'archer et non corrigée au moment d'être remise, l'archer (en individuel/par équipes et équipes mixtes quand cela est applicable) sera disqualifié par le président de la commission des arbitres. Toutes les corrections doivent être effectuées avant l'étape suivante de la compétition.

En cas de différence entre les sommes totales :

- Entre deux feuilles de marque en papier, la somme totale la plus basse sera utilisée pour le résultat final ; si le score sur une seule feuille de marque (et en cas d'un double marquage si le score est le même sur chaque feuille de marque) est inférieur au score réel, le score le plus bas sur la feuille de marque sera utilisé,
- Entre une feuille de marque en papier et une électronique, la somme totale de la version électronique sera utilisée pour le score final, le nombre de 10 et de X sur le principe des conditions suivantes :
 - une somme a été inscrite sur la feuille de marque en papier alors une vérification est possible.
 - Pour les cas où aucun 10 ou aucun 9 n'a été inscrit sur la feuille de marque en papier alors l'archer ne se verra attribuer ni 10 ni 9.
 - Pour les cas où aucune somme totale n'est inscrite sur une feuille de marque en papier quand elle est remise pour les résultats des équipes, alors l'archer sera disqualifié (en individuel/par équipes et équipes mixtes quand cela est applicable).

B.6.4.1.1. Lors des phases éliminatoires, les feuilles de marque doivent être signées par les deux compétiteurs (ou leur agent) du duel, prouvant ainsi qu'ils sont d'accord avec la valeur de chaque flèche, le total général, le nombre de 10, de 9, le résultat des sets et le résultat du duel.

Le marqueur et les archers ont la responsabilité du remplissage correct de la feuille de marque (les 10, les 9, les totaux, les signatures). Une quelconque information manquante sur la feuille de marque sera considérée comme n'existant pas (0) pour les classements.

B.6.5. Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, et pour l'attribution des médailles quand des phases éliminatoires ou finales ne sont pas organisées ; le départage se fera de la manière suivante :

B.6.5.1. Dans toutes les épreuves, sauf pour les égalités décrites plus loin en B.6.5.2 :

- **Individuels et équipes**
 - plus grand nombre de 10
 - plus grand nombre de 9
 - si l'égalité subsiste, les compétiteurs sont déclarés ex-æquo. Mais pour des raisons de classement (par exemple la position dans le tableau des duels ou matchs de l'épreuve éliminatoire), un tirage au sort décidera de la place.

B.6.5.2. Le départage des égalités pour entrer dans les phases finales ou pour la progression d'une étape à l'autre de la compétition ou dans le cas de championnats pour l'attribution de médailles, doit se faire par des tirs de barrage, sans prendre en considération le nombre de 10 ou de 9.

B.6.5.2.1.

• **Individuels**

- Un seul tir de barrage d'une flèche, pour le score
- Si l'égalité subsiste, la flèche la plus près du centre donne la victoire.
- Si l'égalité subsiste encore, on répète le barrage avec la flèche la plus près du centre jusqu'à résolution de l'égalité.
- Si les deux archers manquent la zone marquante de la cible, tous deux tireront une flèche supplémentaire ;
- Lors des tirs alternés, l'archer qui a tiré en premier au début du duel commencera lors du tir de barrage.

B.6.5.2.2.

• **Équipes**

- Un tir de barrage d'une volée de 3 flèches (1 par archer), le plus haut total de points gagne
- Si l'égalité subsiste, l'équipe ayant la flèche la plus près du centre sera déclarée gagnante.
- Si l'égalité subsiste, l'équipe, dont la deuxième (ou la troisième) est la plus près du centre, sera déclarée gagnante.
- Lors des tirs alternés, l'équipe qui a tiré en premier au début du match commencera lors du tir de barrage.
- Lors de tirs alternés, l'alternance entre les équipes se fera après que chacun des membres d'une équipe ait tiré 1 flèche.

B.6.5.2.3. Pour les tirs de barrage individuels, on utilisera les cibles centrales des blasons triples verticaux ou la cible du milieu (haut) pour les blasons triples triangulaires.

B.6.5.2.3.1 : Pour les tirs de barrage par équipes, un blason vertical triple sera installé horizontalement ou les blasons triangulaires triple peuvent aussi être utilisés.

B.6.5.2.3.2 : Les archers doivent rester sur le terrain de la compétition jusqu'à ce que l'annonce officielle de tirs de barrage soit faite. Un archer qui n'est pas présent pour disputer son tir de barrage annoncé sera déclaré perdant.

B.6.5.2.4. Tant que les informations officielles au sujet des tirs de barrage n'ont pas été annoncées, les compétiteurs doivent rester sur le terrain de compétition. Les compétiteurs, qui ne sont pas présents lorsqu'ils sont appelés pour un tir de barrage, seront considérés comme perdants.

B.6.5.3. La résolution des égalités pour l'accession à la phase éliminatoire dépend du type de blason utilisé.

La procédure du tir de barrage sera la suivante :

B.6.5.3.1. Pour les individuels, le tir de barrage doit se faire sur le même blason (A, B, C, D) et sur le même type de blason (40cm, blason triples de 40cm vertical, blason triples de 40cm triangulaire, 60cm) sur lequel les compétiteurs à égalité ont tiré la phase de qualification.

Si des blasons triples verticaux sont utilisés, le compétiteur doit tirer dans le spot du milieu de la colonne.

Si des blasons triples triangulaires sont utilisés, le compétiteur doit tirer dans le spot du haut.

Si cela n'est pas possible, une ou plusieurs buttes de tir seront placées avec un maximum de deux blasons chacune, pour un maximum de deux compétiteurs par butte de tir.

B.6.5.3.2. Pour le tir de barrage des équipes, il y aura une butte de tir par équipe.

Quand on utilise les blasons triples triangulaires, l'équipe disposera d'un blason dont les centres du bas seront à 130cm au-dessus du sol. Chaque équipier tirera dans un des spots du blason.

Quand on utilise les blasons triples verticaux, un blason sera installé horizontalement et les membres de l'équipe choisiront sur quel spot tirer.

B.6.6. Le classement définitif devra suivre la procédure ci-dessus, toutefois seuls les 8 meilleurs archers (équipes) seront classé(e)s individuellement.

B.6.6.1. Les archers éliminés pendant les 1/8^e seront classés 9^e, ceux éliminés pendant les 1/16^e seront classés 17^e.

B.6.6.2. Les archers éliminés lors des 1/4 de finales seront classés en fonction du nombre de sets remportés et en cas d'égalité du nombre de points tirés cumulés lors du dernier duel. Si l'égalité subsiste, ils seront déclarés à égalité.

B.6.6.3. Les équipes éliminées lors des 1/4 de finales seront classées en fonction du score cumulé lors du dernier match tiré et en cas d'égalité seront déclarées à égalité.

B.6.7. A la fin du tournoi, le comité d'organisation doit fournir les résultats complets.

B.7 Le contrôle des tirs et la sécurité

B.7.1. Un directeur des tirs doit être désigné.

B.7.1.1. Qui, dans la mesure du possible sera un Arbitre. Il ne participe pas au tir. L'organisateur de la compétition désigne le directeur des tirs. Lors des compétitions nationales, le directeur des tirs ou son adjoint, doit être un arbitre.

B.7.1.2. Des assistants peuvent être désignés, si nécessaire, pour aider le directeur des tirs dans son travail.

B.7.2. Le directeur des tirs prendra et renforcera les mesures de sécurité qu'il juge nécessaires. Son travail consiste en :

B.7.2.1. Contrôler le tir, régler la durée de chaque volée et l'ordre dans lequel les archers vont occuper la ligne de tir.

B.7.2.2. Contrôler l'usage de la sonorisation et les activités des photographes, de manière à ce que les compétiteurs ne soient pas dérangés.

B.7.2.3. S'assurer que les spectateurs restent bien en arrière des barrières qui entourent la zone de tir. Des assistants peuvent être désignés par l'organisateur pour aider le directeur des tirs.

B.7.2.4. En cas d'urgence, une série d'au moins 5 signaux sonores doit être donnée pour la suspension de tous les tirs. Si le tir est suspendu durant une volée, quelle qu'en soit la raison, un seul signal sonore doit en signaler la reprise.

B.7.2.5. Si un archer arrive après le début du tir, il perd les flèches qui ont été déjà tirées par les autres, sauf si le Président de la Commission Technique du tournoi, ou la personne qu'il a désignée estime qu'il a été retardé par des circonstances indépendantes de sa volonté. Dans ce cas, à la fin du tir de la distance, il pourra tirer les flèches manquantes, mais pas plus de 12. Ceci n'est pas autorisé pendant les épreuves éliminatoires et finales.

B.7.3. Les archers ne peuvent pas armer leur arc, avec ou sans flèche, tant qu'ils ne sont pas sur la ligne de tir. Dans l'épreuve par équipes, ils ne peuvent sortir la flèche du carquois que lorsqu'ils sont en position de tir. Si un archer est sur la ligne de tir avec une flèche sur l'arc, il doit se tourner vers les cibles en s'assurant qu'il n'y a personne devant ou derrière.

B.7.3.1. Si un archer, armant son arc avec une flèche avant le signal de début du tir ou durant les pauses entre les distances, lâche une flèche intentionnellement ou non, cette flèche doit compter pour la volée suivante.

B.7.3.2. Le marqueur doit consigner le fait sur la feuille de marque de l'archer : il doit enregistrer les valeurs de toutes les flèches de la volée et doit retirer la valeur la plus élevée. Ceci doit être signé par un arbitre et le tireur.



B.7.4. Quand le tir est en cours, seuls les archers dont c'est le tour de tirer peuvent se trouver sur la ligne de tir

B.7.4.1. Tous les autres, avec leur équipement, doivent rester en arrière de la ligne d'attente. Quand un archer a fini de tirer, il doit immédiatement se retirer derrière la ligne d'attente. Il peut laisser sa longue vue sur la ligne de tir, entre les volées, pour autant qu'elle ne constitue pas un obstacle pour un autre compétiteur.

B.7.4.2. Dans l'épreuve de matchs par équipes, un seul compétiteur pourra se trouver sur la ligne de tir, les autres équipiers se trouveront en attente derrière la ligne de 1m, jusqu'à ce que l'archer soit revenu lui-même en arrière de la ligne de 1m.

B.7.5. Un archer ne peut pas toucher à l'équipement d'un autre, sauf si celui-ci le permet. Des infractions sérieuses peuvent conduire à des sanctions.

B.7.6. Il n'est pas permis de fumer [Cf. C.4 des règlements généraux](#)

B.7.7. Lorsqu'il arme son arc, l'archer ne doit pas adopter une technique qui, de l'avis des arbitres, pourrait, en cas de lâcher accidentel ou involontaire, faire passer la flèche au-delà de la zone de sécurité ou de n'importe quel dispositif de sécurité (zone de dépassement, filet de protection, parois, mur, etc...). Si le compétiteur persiste à vouloir utiliser cette technique, il sera immédiatement invité, par le président des arbitres et / ou le directeur des tirs, à arrêter le tir et à quitter le terrain de compétition.

B.8 [Les conséquences du non-respect des règles](#)

B.8.1 [Éligibilité - Disqualification](#)

B.8.1.1. [Cf. C.9 des règlements généraux](#)

B.8.1.2. Un compétiteur, coupable d'enfreindre une ou plusieurs règles, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il avait gagnées.

B.8.1.3 [Réservé](#)

B.8.1.4. Un compétiteur, qui participe dans une catégorie telle qu'établie au [Cf. C.5.1.3 des règlements généraux § 3](#). Catégories reconnues sans pour autant remplir les exigences liées à celle-ci, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il a gagnées.

B.8.1.5. Un compétiteur, reconnu coupable de dopage, sera sujet aux sanctions prononcées par l'AFLD.

B.8.1.6. Tout compétiteur, qui s'avère avoir utilisé un équipement non conforme aux règles de la FFTA verra ses résultats annulés (voir l'[article B.3](#)).

B.8.1.7. Un compétiteur ou une équipe qui persiste à tirer plus de flèches qu'il n'est autorisé par volée, sera disqualifié.



B.8.1.8. Un archer, coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement, peut être éliminé de la compétition, perdant de ce fait toute position qu'il aurait pu obtenir. Les compétiteurs et les officiels doivent se conformer à l'ensemble des articles de Règlements Sportifs et Arbitrage de la FFTA ainsi qu'aux décisions et directives que les arbitres estiment nécessaires de prendre.

B.8.1.8.1. Les comportements peu loyaux, manquant de "fair play", ne seront pas tolérés. Un tel comportement de la part d'un archer, ou d'une personne considérée comme aidant un archer, aura pour conséquence la disqualification de cet archer, ou de la personne en question, et pourra entraîner sa suspension pour la fin de la compétition.

B.8.1.8.2. Toute personne qui modifie sans autorisation ou falsifie un score, ou qui en toute connaissance fait modifier ou falsifier un score, sera disqualifiée.

B.8.1.8.3. Les flèches retirées de la cible avant confirmation des scores par les marqueurs seront marquées M (manquées). La répétition de cette infraction aura pour conséquence la disqualification de l'archer.

B.8.1.9. Un archer qui persiste à utiliser une technique d'allonge considérée dangereuse par les arbitres sera immédiatement invité par le Président de la Commission des arbitres ou par le Directeur des tirs à arrêter le tir et quitter le terrain.

B.8.2 Perte de la valeur des flèches

B.8.2.1. Si un archer arrive après le début des tirs, il perd les flèches qui ont déjà été tirées par les autres, sauf si le directeur des tirs estime qu'il a été retardé par des circonstances indépendantes de sa volonté (voir B.7.2.5).

B.8.2.2. Un compétiteur qui n'est pas en mesure de réparer son équipement défectueux en moins de 15 minutes sera uniquement autorisé à rattraper le nombre de flèches pouvant être tirées en 15 minutes et en suivant l'ordre de tir standard pour les flèches à rattraper. Il perdra toutes les autres flèches qu'il n'aura pas pu tirer.

B.8.2.3. Une flèche, tirée avant ou après le signal de contrôle du temps ou hors de la séquence, sera considérée comme faisant partie de la volée et entraînera la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée qui sera marquée comme une flèche manquée (M). Cette infraction sera signalée par un arbitre levant un carton rouge.

B.8.2.4. Une flèche, tirée sur le terrain de compétition après que le directeur des tirs ait officiellement clôturé la séance d'entraînement sur ce terrain et que les flèches aient été retirées des cibles, ou pendant les pauses entre les distances ou les épreuves, sera considérée comme faisant partie de la prochaine volée et entraînera la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée.

B.8.2.5. Dans les épreuves éliminatoires et finales par équipes, si un des 3 archers d'une équipe tire une flèche avant ou après le signal marquant le début ou la fin d'une



période, cette flèche sera considérée comme faisant partie de cette volée et entraînera pour l'équipe la perte de la valeur de la flèche ayant le plus haut score et sera marquée comme une flèche manquée (M).

Lors du tir alterné, si un membre de l'équipe tire plus que le nombre de flèches demandé avant de revenir en arrière de la ligne de 1m, l'équipe perdra la valeur de la flèche la plus élevée de cette volée. L'infraction est notifiée par l'arbitre qui brandit le carton rouge.

B.8.2.6. Si plus de 3 flèches appartenant au même archer ou plus de 6 flèches pour une même équipe, se trouvent dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 ou 6 flèches les plus mauvaises seront comptabilisées.

B.8.2.7. Lors des épreuves éliminatoires et finales par équipes, si un membre de l'équipe tire plus de 2 flèches, la règle suivante s'applique :

Si un compétiteur se trompe sur le nombre de flèches à tirer dans une volée de 6 flèches, le nombre de flèches tirées en trop fera partie intégrante de la volée. La flèche tirée en trop comptera pour un tir manqué (M). Si le nombre total de flèches tirées lors d'une volée est supérieur à 6 flèches, l'article B.8.2.6 s'applique.

B.8.2.8. Lorsque les blasons triples sont utilisés et qu'il y a plus d'une flèche qui est tirée dans la même zone de score, les deux (ou toutes) flèches comptent comme faisant partie de cette volée, mais seule la flèche ayant la valeur la plus basse sera comptabilisée.

B.8.2.9. Une flèche, ne touchant pas une zone de score ou touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu désigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et sera marquée comme flèche manquée.

B.8.3 Sanctions en termes de temps lors des épreuves par équipes

B.8.3.1. Si un membre de l'équipe franchit la ligne de 1m trop tôt, l'arbitre montrera le carton jaune (ou enclenchera la lumière jaune en face de la ligne de tir) pour indiquer que le compétiteur doit revenir en arrière de la ligne de 1m pour recommencer ou être remplacé par un autre archer ayant des flèches à tirer.

B.8.3.2. Si l'équipe ne respecte pas le carton (lumière) jaune et que le compétiteur tire sa flèche, l'équipe perdra la valeur de la flèche ayant le plus haut score de cette volée.

B.8.3.3. La même procédure sera appliquée si un membre de l'équipe sort une flèche du carquois avant d'être sur la ligne de tir.

B.8.4 Avertissements

Les compétiteurs, qui ont été avertis à plusieurs reprises et qui continuent à enfreindre les règles suivantes de la FFTA ou qui ne se plient pas aux décisions et directives des arbitres (contre lesquelles il est possible de faire appel), seront traités selon l'article B.8.1.8.

B.9 L'arbitrage

B.9.1. Le travail des arbitres est de s'assurer que le tournoi se déroule selon les règles de la FFTA et dans un esprit d'honnêteté pour tous les compétiteurs.

B.9.1.1. Il doit y avoir au moins 1 arbitre pour 10 cibles lors du tir sur cibles, sauf les compétitions nationales Cf. [tableau B.5.3 des règlements généraux](#)

B.9.2 Les tâches des arbitres

B.9.2.1. Contrôler toutes les distances et veiller à la disposition des sites de tir. Vérifier les dimensions des blasons et des cibles. Vérifier que la hauteur des blasons soit correcte par rapport au sol. Lors du tir sur cibles, vérifier que toutes les cibles aient le même angle d'inclinaison.

B.9.2.2. Contrôler tout l'équipement du terrain.

B.9.2.3. Contrôler tout l'équipement des compétiteurs avant l'épreuve (l'heure doit être indiquée sur le programme) et à tout moment durant la compétition.

B.9.2.4. Contrôler le déroulement du tir.

B.9.2.5. Contrôler l'établissement des scores.

B.9.2.6. Vérifier les scores lors des épreuves éliminatoires et finales.

B.9.2.7. Discuter avec le directeur des tirs des problèmes qui surviennent concernant le tir.

B.9.2.8. Régler les différends et appels qui peuvent survenir.

B.9.2.9. En accord avec le directeur des tirs, interrompre le tir, si cela est nécessaire, à cause des conditions climatiques, pannes de courant, accident sérieux ou d'une cause du même type. Mais il doit veiller à ce que le programme prévu pour la journée arrive si possible à son terme.

B.9.2.10. Prendre en considération les plaintes et les demandes des capitaines d'équipe et prendre les décisions s'y rapportant. La décision collective est prise à la majorité simple des votes. En cas d'égalité, la voix du chef arbitre est prépondérante.

B.9.2.11. Les questions concernant le déroulement des tirs et le comportement d'un concurrent doivent être déposées auprès des arbitres sans délai et en tout cas avant la remise des récompenses. La décision des arbitres ou du jury d'appel, selon le cas, est définitive.

B.9.2.12. Les compétiteurs et les officiels doivent se conformer aux règlements de la FFTA ainsi qu'aux décisions et directives que les arbitres estiment nécessaires de prendre. Un archer, coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement, peut être interdit de participation et être disqualifié, perdant de ce fait toute position qu'il aurait pu obtenir.

B.10 Réclamations - Litiges

B.10.1. Lors du tir sur cibles en Tir à 18m, les archers doivent se référer à un arbitre pour résoudre toute question se rapportant à la valeur d'une flèche, ceci avant que les flèches n'aient été touchées et retirées de la cible.

B.10.2. Une erreur sur la feuille de marque peut être corrigée avant que les flèches ne soient enlevées de la cible à condition que tous les archers de cette cible soient d'accord. La correction doit être attestée et signée par tous les archers de la cible. Tout autre litige concernant l'enregistrement des scores doit être résolu par un arbitre.

B.10.3. Si un blason est trop abîmé, ou s'ils ont à se plaindre de l'équipement du terrain, les archers ou les capitaines d'équipes peuvent demander aux arbitres de faire remplacer ou de remédier aux défauts constatés

B.10.4. Les réclamations concernant le déroulement du tir ou le comportement d'un compétiteur doivent être déposées avant la prochaine phase de la compétition.

B.10.5. Les requêtes concernant les résultats publiés chaque jour doivent être déposées auprès des arbitres sans délai, en tout cas à temps pour que les corrections éventuelles soient possibles avant la remise des prix.

B.10.6. Lors des épreuves par équipes, la décision prise par un arbitre concernant l'utilisation du carton jaune (Cf. B.8.3.1) est sans appel possible.

B.11 Appel

B.11.1. Si un concurrent n'est pas d'accord avec les décisions des arbitres, il peut, sauf dans le cas de l'article B.10.1 ci-dessus, faire appel au jury d'appel, selon la procédure indiquée au [chapitre I - règlements généraux - B.5](#) avant le début de la prochaine phase de la compétition. Les prix et les trophées, qui sont l'objet d'un litige, ne peuvent pas être remis avant que le jury d'appel n'ait pris une décision. L'appel écrit doit se faire dans les 15 minutes avant la fin de l'épreuve.



B.12 Les annexes

Sommaire des annexes

Annexe 1 :

Tableau des duels - matchs/Grille de répartition

Annexe 2 : les feuilles de marque

Épreuves de qualification 2x18m ou 2x25m

Duels :

- Arc classique – Sets de 3 flèches – Individuel
- Arc à Poulies – Volées de 3 flèches cumulées - individuel

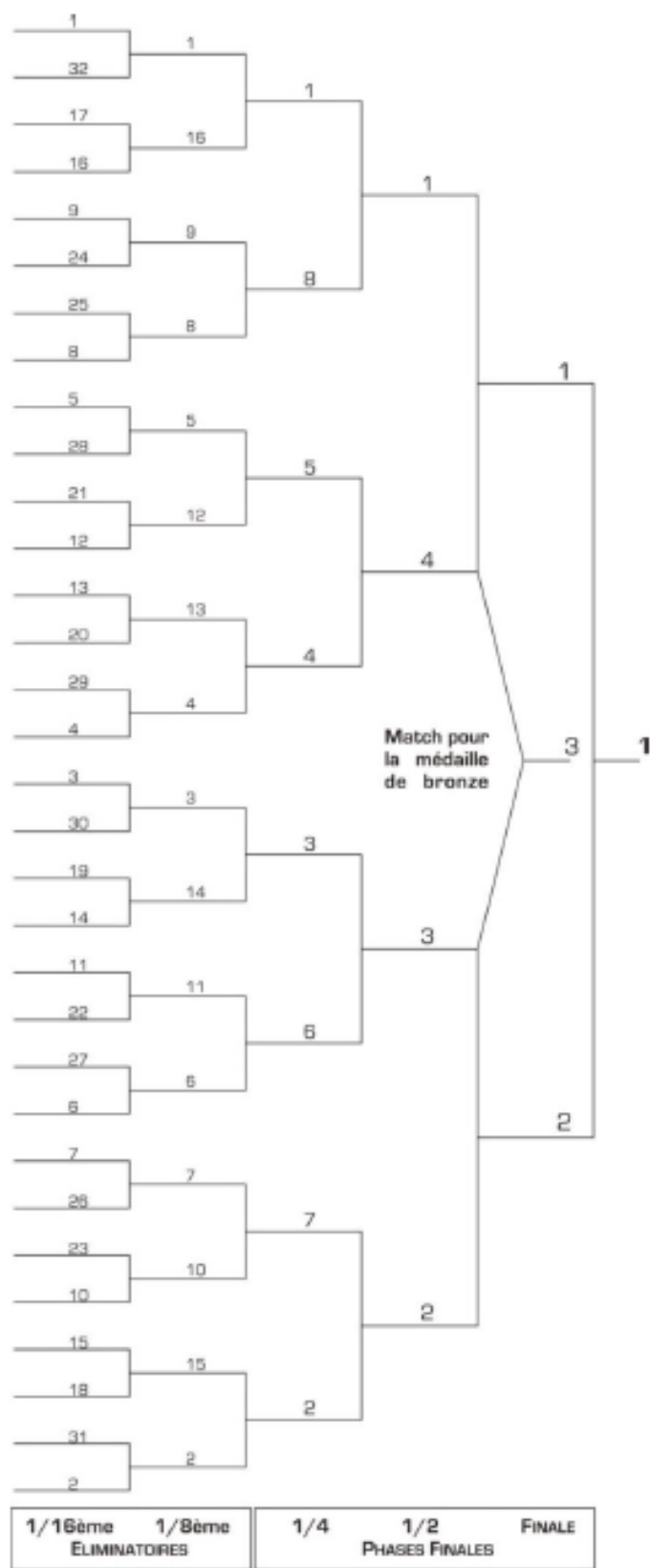
Matches :

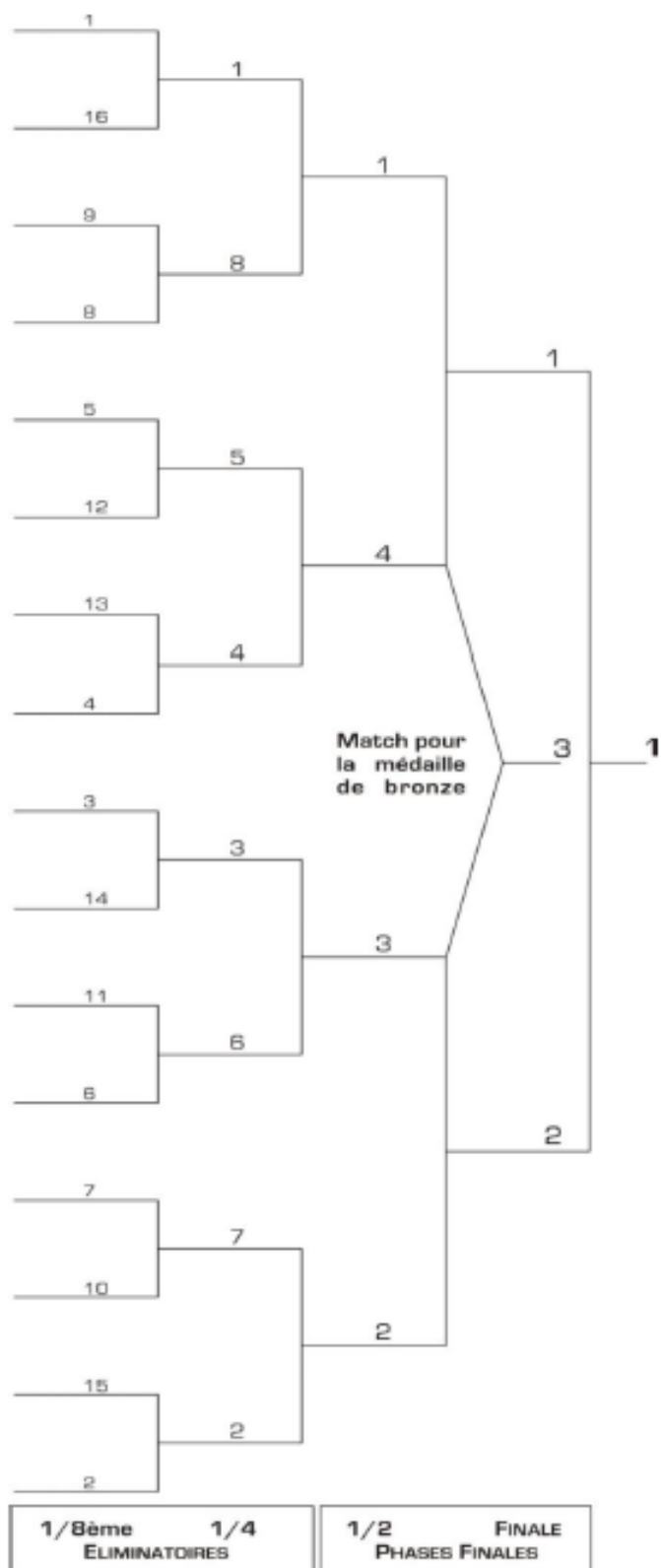
- Arc classique – Sets de 6 flèches – Équipe – 8ème de finale
- Arc à poulies – Volées de 6 flèches cumulées – Équipe – 8ème de finale

Annexe 3 : position des blasons

- Blasons **triples verticaux** de 40 cm à 18m : 4 archers par cible
- Blasons **triples verticaux** de 40 cm à 18m : 2 archers par cible et Matches individuels et par équipes
- Blasons **triples verticaux** de 40 cm à 18m : Tir de barrage – 1 équipe par cible
- Blasons **triples verticaux** de 40 cm à 18m : 3 archers par cible
- Blasons traditionnels et blasons triples triangulaires de 40cm à 18m
- Blasons **triples verticaux** de 60cm à 18 et/ou 25m : 4 archers par cible

Annexe 1 : Tableaux de matchs / Grilles de répartition





Annexe 2 - Les feuilles de marque (exemples)**EPREUVES DE QUALIFICATION**

	1	2	3	Volée	Distance	Cumul	10	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAUX								

	1	2	3	Volée	Distance	Cumul	10	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAUX								
Barrage				1	2	3		

Signature Archer

Signature Marqueur

TIR À 18m : ÉPREUVE INDIVIDUELLE

Arc Classique – Sets de 3 flèches - Individuel



NOM :
PRENOM :
CLUB :

1/16^{ème} de finale

Résultat match:

IP Arc	Flèches		Score Set	Point Set (MAX. 100)	Bonne Archerie
	1	2			
1					
2					
3					
4					
5					
Barraje					

Gagné/Perdu

Signatures :

1/8^{ème} de finale

Résultat match:

IP Arc	Flèches		Score Set	Point Set (MAX. 100)	Bonne Archerie
	1	2			
1					
2					
3					
4					
5					
Barraje					

Gagné/Perdu

Signatures :

1/4 de finale

Résultat match:

IP Arc	Flèches		Score Set	Point Set (MAX. 100)	Bonne Archerie
	1	2			
1					
2					
3					
4					
5					
Barraje					

Gagné/Perdu

Signatures :

1/2 finale

Résultat match:

IP Arc	Flèches		Score Set	Point Set (MAX. 100)	Bonne Archerie
	1	2			
1					
2					
3					
4					
5					
Barraje					

Gagné/Perdu

Signatures :

Petite Finale / Finale

Résultat match:

IP Arc	Flèches		Score Set	Point Set (MAX. 100)	Bonne Archerie
	1	2			
1					
2					
3					
4					
5					
Barraje					

Gagné/Perdu

Signatures :

TIR À 18m : ÉPREUVE INDIVIDUELLE
Arc à Poulies – Volées de 3 flèches cumulées - Individuel



Nom :
 Prénom :
 Club :

1/8èmes de Finale
 Résultat Match : Gagné / Perdu

Volée	Flèches	Total	Scores Cumulés
1			
2			
3			
4			
5			

Barrage

Signatures

1/16èmes de Finale
 Résultat Match : Gagné / Perdu

Volée	Flèches	Total	Scores Cumulés
1			
2			
3			
4			
5			

Barrage

Signatures

Petite Finale - Finale (Or)
 Résultat Match : Gagné / Perdu

Volée	Flèches	Total	Scores Cumulés
1			
2			
3			
4			
5			

Barrage

Signatures

Demi Finale
 Résultat Match : Gagné / Perdu

Volée	Flèches	Total	Scores Cumulés
1			
2			
3			
4			
5			

Barrage

Signatures

Quart de Finale
 Résultat Match : Gagné / Perdu

Volée	Flèches	Total	Scores Cumulés
1			
2			
3			
4			
5			

Barrage

Signatures



Arc Classique – Sets de 6 flèches – Équipe - 8ème de finale



CLUB :

CATEGORIE :

1/8ème de finale

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score Set	Points (20, 18, 17)	Points Set Adversaire	Score Set Adversaire
	1	2				
1						
2						
3						
4						
Barrage						

Gagné/Perdu

Signatures :

¼ de finale

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score Set	Points (20, 18, 17)	Points Set Adversaire	Score Set Adversaire
	1	2				
1						
2						
3						
4						
Barrage						

Gagné/Perdu

Signatures :

½ finale

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score Set	Points (20, 18, 17)	Points Set Adversaire	Score Set Adversaire
	1	2				
1						
2						
3						
4						
Barrage						

Gagné/Perdu

Signatures :

Petite Finale - Finale

Résultat match:

N° Set	Flèches		Score Set	Points (20, 18, 17)	Points Set Adversaire	Score Set Adversaire
	1	2				
1						
2						
3						
4						
Barrage						

Gagné/Perdu

Signatures :

Arc à Poulies – Volées de 6 flèches cumulées – Equipe - 8ème de finale



Nom du club :

1/2 Final		Cible n°						
N°	Nb points par flèche						Total volée	Cumul
	1	2	3	4	5	6		
1								
2								
3								
4								
Archer	Marqueur						Total	
	Barrage							

1/4 Final		Cible n°						
N°	Nb points par flèche						Total volée	Cumul
	1	2	3	4	5	6		
1								
2								
3								
4								
Archer	Marqueur						Total	
	Barrage							

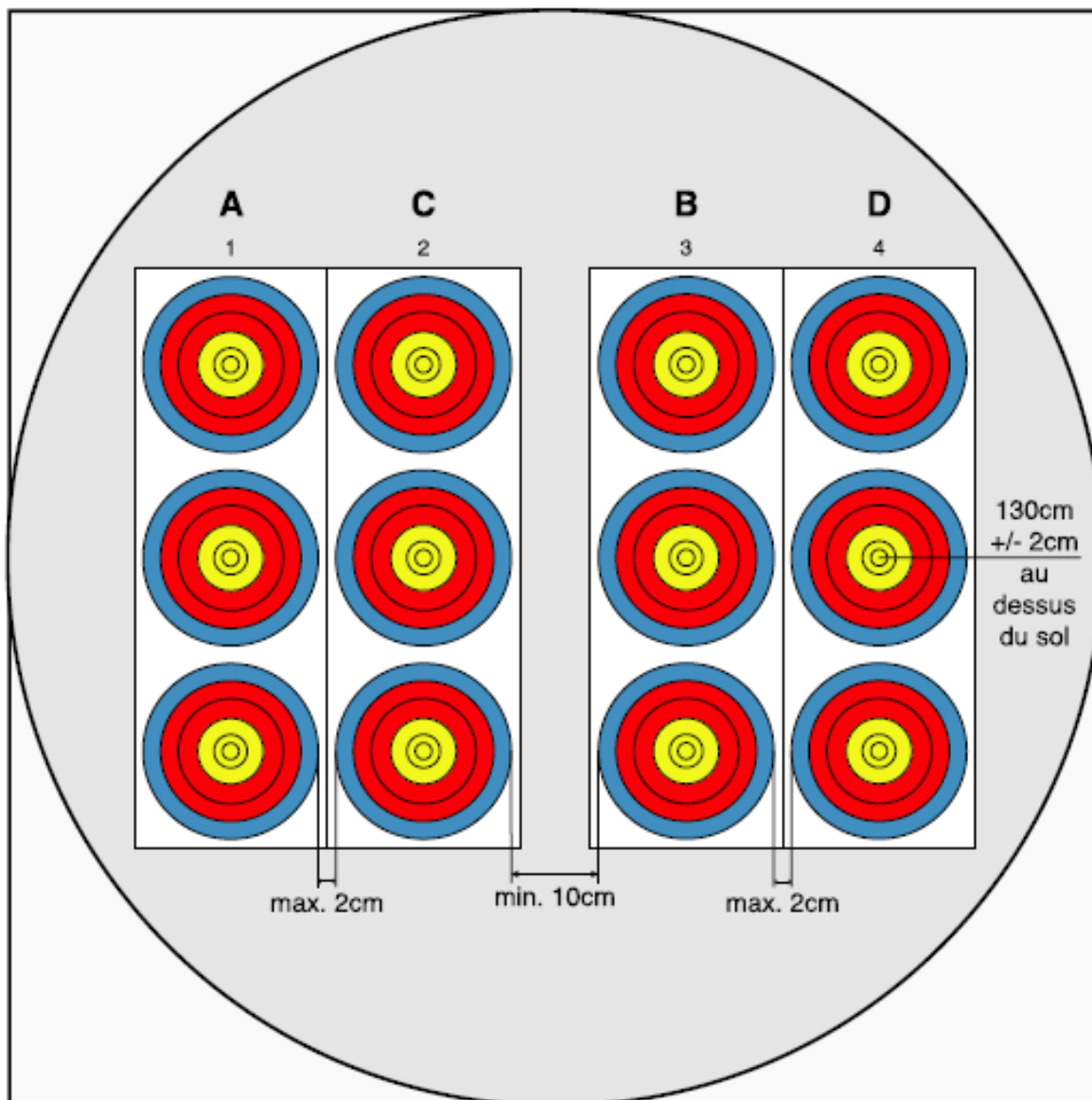
1/8 Final		Cible n°						
N°	Nb points par flèche						Total volée	Cumul
	1	2	3	4	5	6		
1								
2								
3								
4								
Archer	Marqueur						Total	
	Barrage							

Gold		Cible n°						
N°	Nb points par flèche						Total volée	Cumul
	1	2	3	4	5	6		
1								
2								
3								
4								
Archer	Marqueur						Total	
	Barrage							

Bronze		Cible n°						
N°	Nb points par flèche						Total volée	Cumul
	1	2	3	4	5	6		
1								
2								
3								
4								
Archer	Marqueur						Total	
	Barrage							

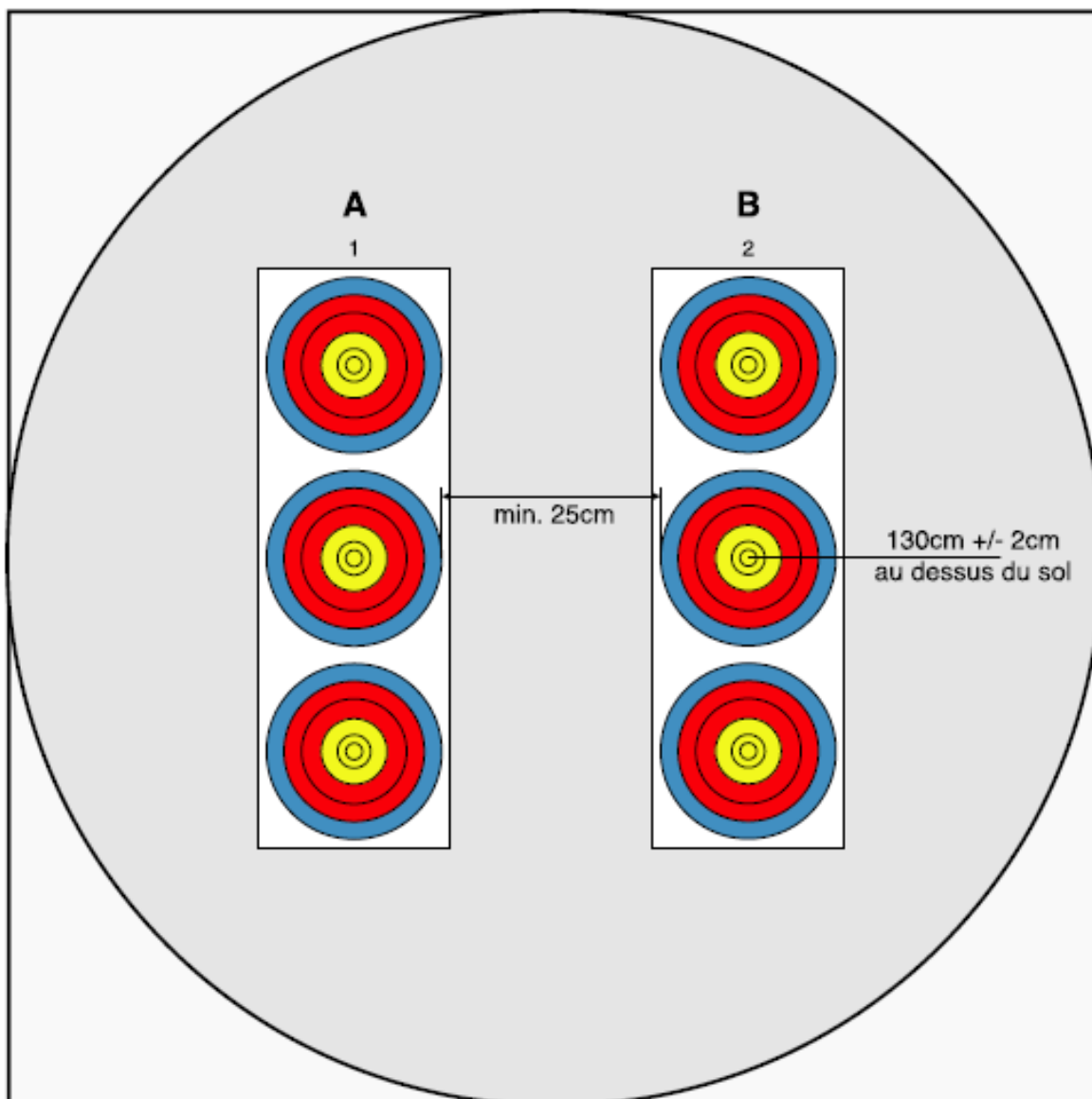
Annexe 3 - Positions des blasons**BLASONS TRIPLES VERTICAUX DE 40cm à 18m**

4 archers par cible



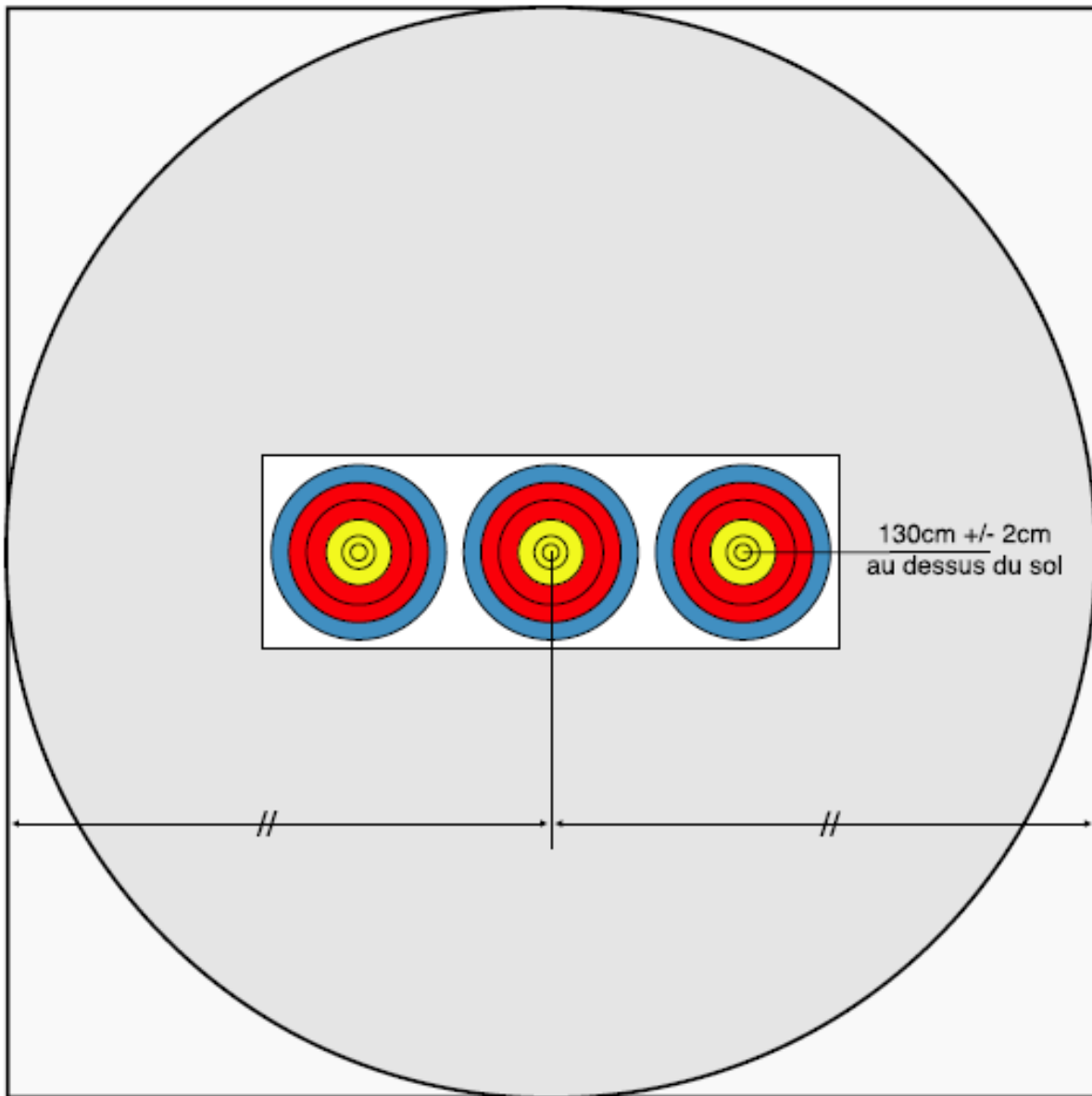
BLASONS TRIPLES VERTICAUX DE 40cm à 18m

2 archers par cible et duels individuels et matchs par équipes



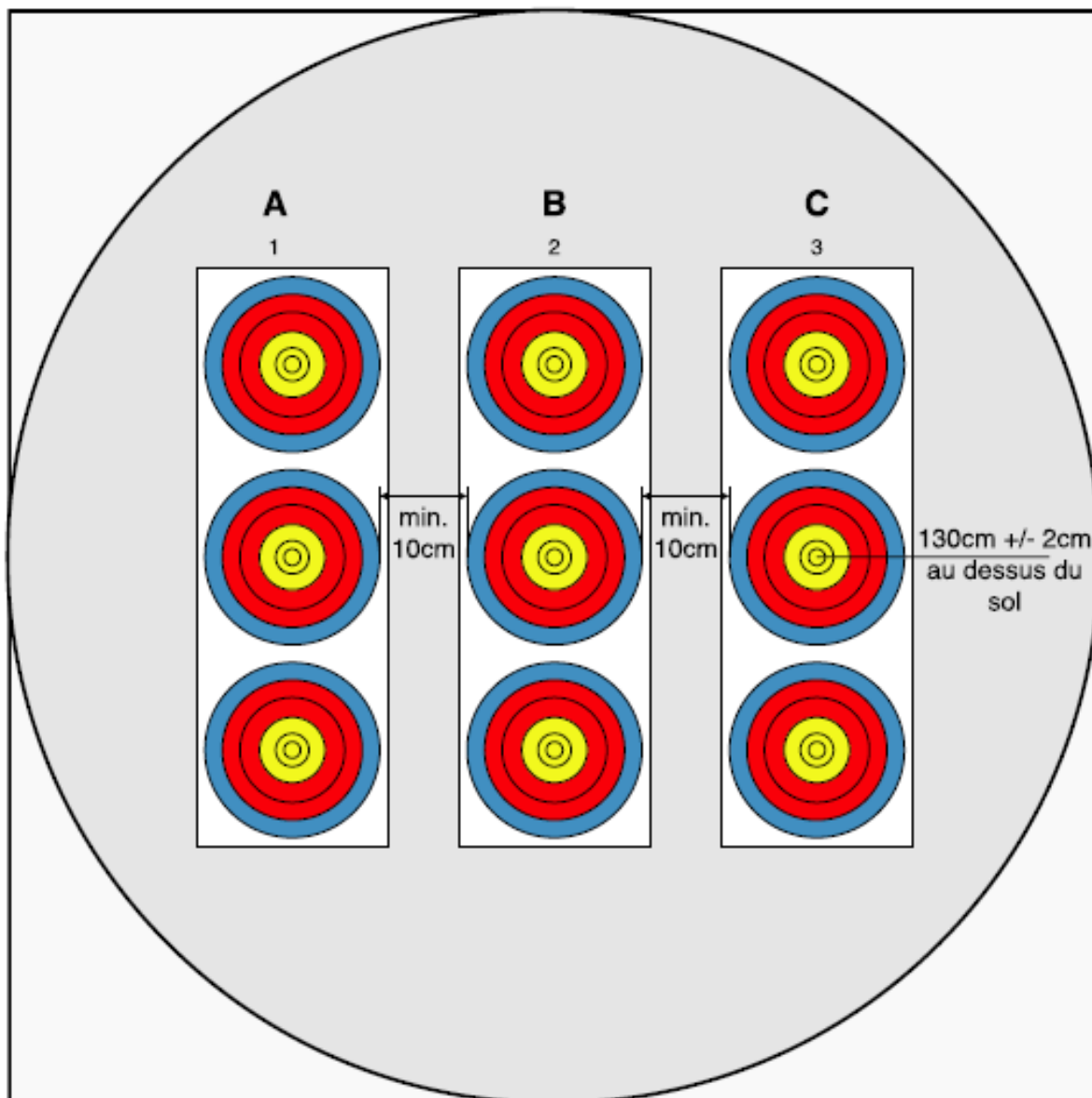
BLASONS TRIPLES VERTICAUX DE 40cm à 18m

Tir de barrage – 1 équipe par cible



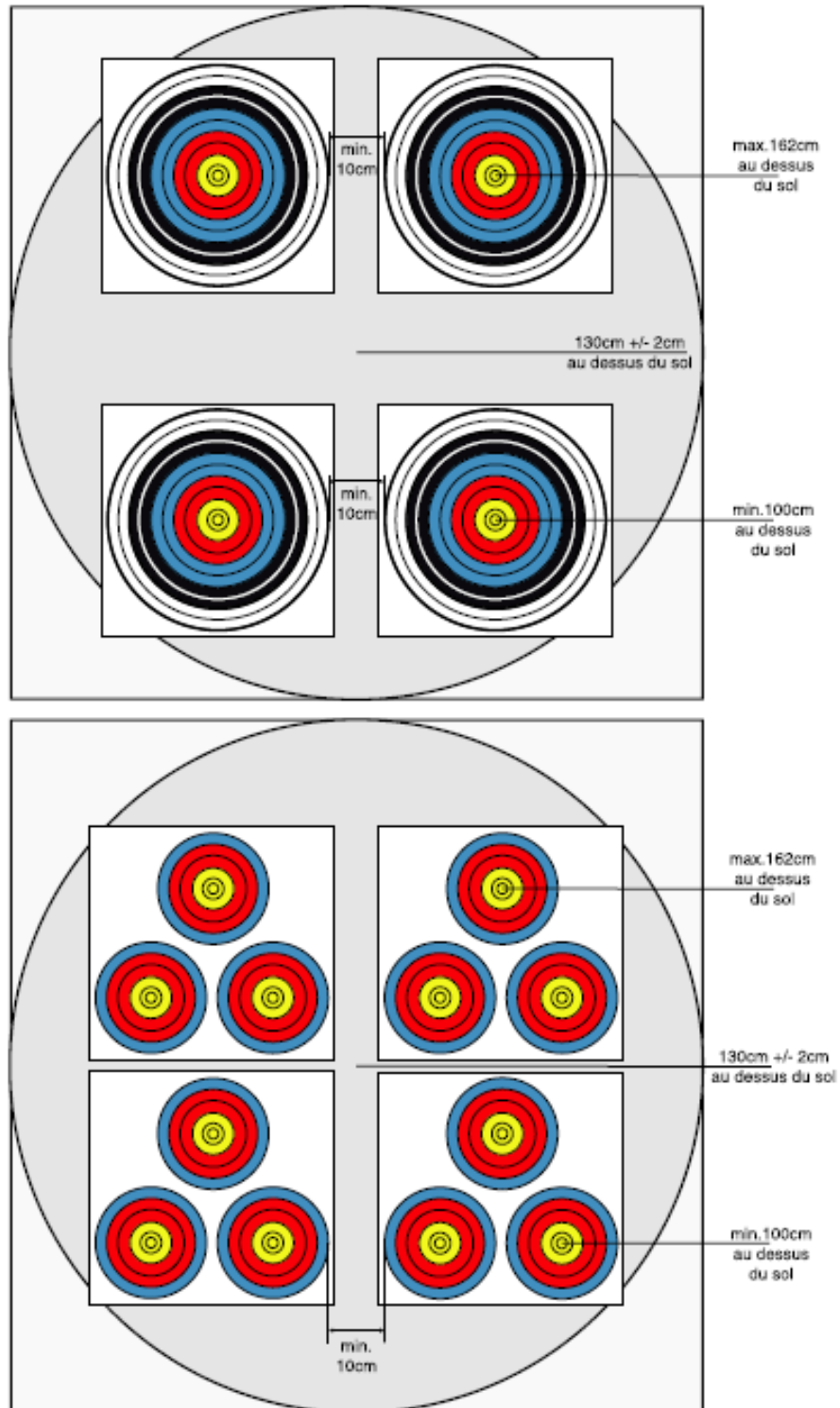
BLASONS TRIPLES VERTICAUX DE 40cm à 18m

3 archers par cible



BLASONS TRADITIONNELS ET BLASONS TRIPLES TRIANGULAIRES DE 40cm à 18m

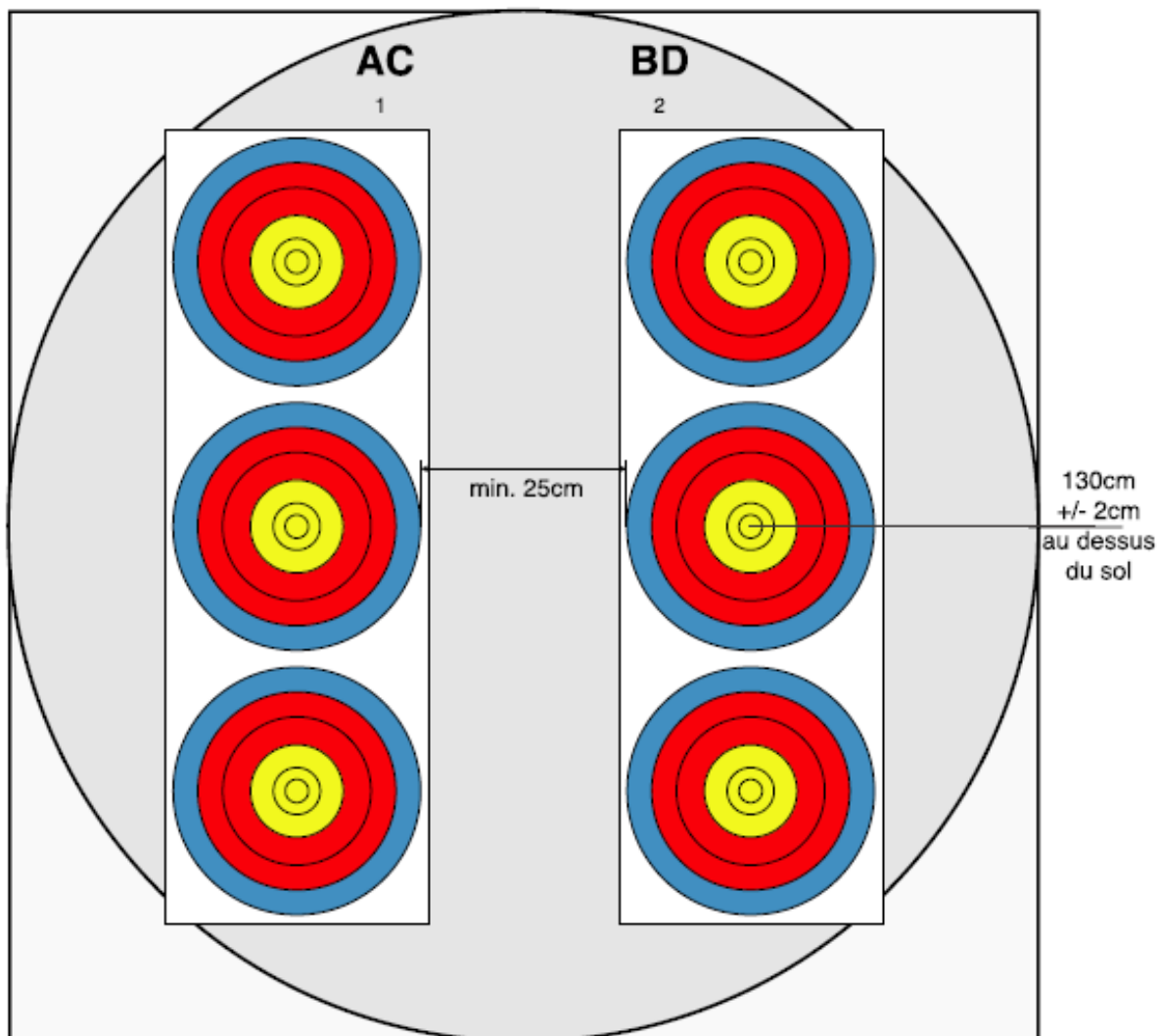
4 archers par cible



BLASONS TRIPLES VERTICAUX DE 60cm à 18 et/ou 25m

Configuration avec une butte standard de 125 cm

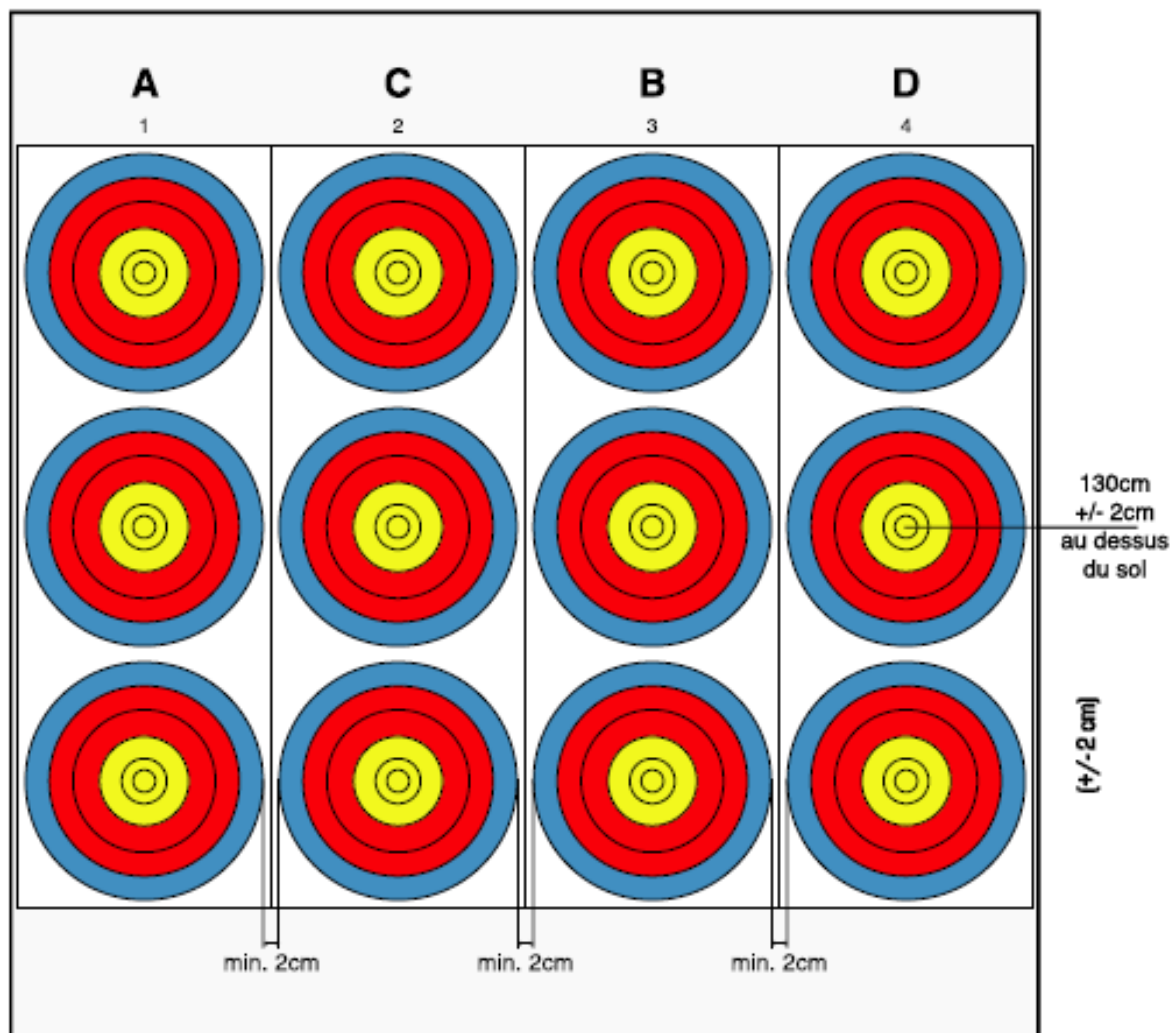
4 archers par cible



BLASONS TRIPLES VERTICAUX DE 60cm à 18 et/ou 25m

Attention : Cette configuration nécessite une butte de 130 cm de largeur minimum

4 archers par cible



C Règlement français des épreuves fédérales

C.1 Les championnats de France individuels

C.1.1 Le championnat de France adultes en tir à 18m par catégorie d'âge

- **Qualification**

Les règles de sélection sont mentionnées au [Chapitre I - Les règlements généraux – Article C.5.1.2](#)

- **Date**

En fonction du calendrier international, généralement entre fin février et début mars.

- **Épreuves**

Le championnat de France adulte en tir à 18m par catégorie d'âge décerne des titres de champion de France tir à 18m à chacune des catégories ouvertes sur ce championnat (cf : **Les catégories concernées** (arc classique, arc à poulies et arc nu) : voir [\[Article A.7 ci-dessus – Catégories officielles.\]](#))

- **Distance** : le tir se déroule entièrement à 18m.

- **Blasons** : La phase de qualification pour les arcs classique et les arcs à poulies se fait sur des blasons triples verticaux et sur blason unique pour les arcs nus correspondant à la catégorie. Toutes les phases finales se font sur des blasons triples verticaux.

- **L'entraînement** : l'entraînement officiel (non obligatoire) : le premier jour de la compétition, sur le terrain de compétition, selon les horaires prévus par l'organisation.

- **Participation et sélection des archers** : Se rapporter au tableau officiel des quotas des sélectionnés et au calendrier fédéral officiel.

- **Le déroulement du championnat** : Le programme est publié dans le Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

C.1.2 Le championnat de France jeunes en tir à 18m

- **Qualification**

Les règles de sélection sont mentionnées au [Chapitre I - Les règlements généraux – Article C.5.1.2](#)

- **Date**

En fonction du calendrier international, généralement entre fin février et début mars.

- **Épreuves**

Le championnat de France jeune en tir à 18m par catégorie d'âge décerne des titres de champion de France tir à 18m à chacune des catégories ouvertes sur ce championnat (cf : **Les catégories concernées** (arc classique, arc à poulies et arc nu) : voir [Article A.7 ci-dessus – Catégories officielles.](#))

- **Distance** : le tir se déroule entièrement à 18m.
- **Blasons** : La phase de qualification pour les arcs classiques et les arcs à poulies se fait sur des blasons triples verticaux et sur blason unique pour les arcs nus correspondants à la catégorie. Toutes les phases finales se font sur des blasons triples verticaux.
- **L'entraînement** : l'entraînement officiel (non obligatoire) : le premier jour de la compétition, sur le terrain de compétition, selon les horaires prévus par l'organisation.
- **Participation et sélection des archers** :
Se rapporter au tableau officiel des quotas des sélectionnés et au calendrier fédéral officiel.
- **Le déroulement du championnat**
Le programme est publié dans le Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

C.1.3 **Divers**

- **Arbitres** : Lors du championnat de France, le nombre d'arbitres expérimentés doit être suffisant, au moins 1 arbitre pour 7 cibles installées, non compris le président de la commission des arbitres, son adjoint (PCRA). Excepté pour les phases finales, les arbitres peuvent ajuster la position des archers sur la ligne de tir, afin qu'il n'y ait pas, si possible, plus d'un archer d'un même club sur la même cible. Ils doivent en informer le service de gestion des résultats pour la mise à jour des tablettes numériques servant de feuille de marque. Dans tous les cas, pas plus de 2 archers du même club ne pourront être placés sur la même cible.
- **Nombre de sélectionnés pour le championnat de France** : la décision appartient à la FFTA. Le nombre d'archers sélectionnés est publié chaque année dans le tableau officiel. La FFTA publie également le mode d'inscription.

3 Le Tir en Campagne

A	Généralités	287
A.1	La responsabilité	287
A.2	Les dispositions médicales	287
A.3	L'entraînement	287
A.4	Réservé	287
A.5	Les catégories	287
A.6	Les divisions	289
A.7	Les épreuves de tir en campagne	289
A.8	Les distinctions de la World Archery	290
A.9	Les compétitions pour le gain d'une distinction WA	291
B	Règlement	292
B.1	L'aménagement des terrains	292
B.2	Les équipements des sites de tir	294
B.3	Les équipements des archers	295
B.4	Le tir	295
B.5	L'ordre de tir et le contrôle des temps de tir	296
B.6	L'établissement des scores	299
B.7	Le contrôle des tirs et la sécurité	303
B.8	Les conséquences du non-respect des règles	304
B.9	L'arbitrage	306
B.10	Réclamations - Litiges	307
B.11	Appel	307
B.12	Les feuilles de marque	308
B.13	Les blasons	309
C	Règlement spécifique des épreuves fédérales	310
C.1	Les compétitions sélectives pour les compétitions nationales	310
C.2	Le championnat de France de tir en campagne	311
D	Le championnat de France par équipes de clubs	314
D.1	Les compétitions sélectives de tir en campagne par équipes	314
D.2	Les sélections	314
D.3	Le championnat de France par équipes de clubs	314
E	Le championnat de France double-mixte	322
E.1	Les compétitions sélectives de tir en campagne double-mixte	322
E.2	Les sélections	322
E.3	Le championnat de France double-mixte	322

A Généralités

A.1 La responsabilité

La WA n'est en aucune manière responsable des dommages résultant des blessures causées à des spectateurs ou à des membres des Associations Membres de la WA. De même, elle n'est pas responsable des dommages causés par la perte ou la détérioration des biens, lors de la participation ou de la présence à des championnats, tournois, compétitions ou autres évènements organisés, sponsorisés qu'elle reconnaît.

A.2 Les dispositions médicales

Les archers concourant dans toutes les épreuves reconnues, contrôlées, dirigées par la WA doivent accepter de se soumettre à des contrôles anti-dopage ou d'autres tests médicaux qui pourraient être demandés par la WA. Voir [Chapitre I – règlements généraux – Paragraphe D – dispositions médicales](#).

A.3 L'entraînement

A.3.1. Lors des championnats de tir en campagne, il est interdit de s'entraîner sur les parcours installés pour la compétition.

A.3.2. Un terrain d'entraînement doit être aménagé dans le voisinage ou ailleurs.

A.3.3. Les jours de compétition, des cibles d'entraînement (1 pour 10 archers recommandé) doivent se trouver près du point de rassemblement des archers.

A.3.4. Un directeur des tirs doit être en charge du terrain d'entraînement officiel à tout moment : il signale par des signaux sonores l'arrêt des tirs, pour permettre aux archers d'aller chercher leurs flèches, ainsi que la reprise des tirs.

A.3.5. Au signal sonore du directeur des tirs, tous les archers doivent aller chercher leurs flèches. Aucun archer ne peut tirer pendant ce temps. Les archers enfreignant ce règlement peuvent être exclus de la séance d'entraînement.

A.3.6. Tous les changements concernant la distance des cibles doivent se faire avec l'autorisation du directeur des tirs. Il peut demander à des archers qui s'entraînent de l'aider à déplacer les cibles et à les remettre en place.

A.3.7. Les compétitions de tir à l'arc peuvent se tirer de nuit, à condition que les organisateurs puissent procurer un éclairage satisfaisant et que l'entraînement puisse se dérouler dans les mêmes conditions.

A.4 Réservé

A.5 Les catégories

Sont reconnues toutes les catégories qui apparaissent dans le tableau officiel des qualifications présenté chaque année par la FFTA.



Catégories	Arc Nu		Arc Classique		Arc à Poulies	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
U13	NON	NON	OUI (piquet blanc)	OUI (piquet blanc)	OUI ⁽¹⁾ (piquet blanc) (Regroupés en U15)	OUI ⁽¹⁾ (piquet blanc) (Regroupés en U15)
U15	OUI (piquet blanc) (Regroupés en U18)	OUI (piquet blanc) (Regroupés en U18)	OUI (piquet blanc)	OUI (piquet blanc)	OUI (piquet bleu)	OUI (piquet bleu)
U18			OUI (piquet bleu)	OUI (piquet bleu)	OUI (piquet rouge)	OUI (piquet rouge)
U21	OUI (piquet bleu)	OUI (piquet bleu)	OUI (piquet rouge)	OUI (piquet rouge)	OUI (piquet rouge)	OUI (piquet rouge)
Seniors 1	OUI (piquet bleu)	OUI (piquet bleu)	OUI (piquet rouge)	OUI (piquet rouge)	OUI (piquet rouge)	OUI (piquet rouge)
Seniors 2	OUI (piquet bleu)	OUI (piquet bleu)	OUI (piquet rouge)	OUI (piquet rouge)	OUI (piquet rouge)	OUI (piquet rouge)
Seniors 3	OUI (piquet bleu)	OUI (piquet bleu)	OUI (piquet rouge)	OUI (piquet rouge)	OUI (piquet rouge)	OUI (piquet rouge)

Catégories	Arc Droit		Arc Chasse ⁽¹⁾ Classement en arc nu		Poulies sans viseur ⁽¹⁾ Classement avec les arcs à poulies	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
U13			NON	NON	NON	NON
U15			NON	NON		
U18			NON	NON	NON	NON
U21	OUI (piquet blanc) (Regroupés)	OUI (piquet blanc) (Regroupés)	NON	NON	NON	NON
Seniors 1			OUI (piquet bleu)	OUI (piquet bleu)	OUI (piquet rouge)	OUI (piquet rouge)
Seniors 2			NON	NON	NON	NON
Seniors 3			NON	NON	NON	NON

(1) Concours ouverts jusqu'au championnat régional

Cependant, pour les compétitions nationales de tir en campagne (sélections et participation aux championnats), seuls sont reconnus :

- les arcs classiques (recurve) ;
- les arcs à poulies (compound) ;
- les arcs classiques sans viseur (arc nu - bare bow).
- Les arcs droits (longbow)

Les organisateurs ne doivent faire apparaître, dans les résultats informatiques adressés à la FFTA, que les résultats des catégories donnant droit aux sélections ainsi que le classement par équipes.

Concours ARROW HEAD :

Ces compétitions pouvant attribuer des distinctions internationales, seuls les concours se déroulant sur 24 cibles seront pris en compte. Il est nécessaire d'appliquer la réglementation internationale concernant les distances et le chronométrage.



A.6 Les divisions

A.6.1. Les archers utilisant des arcs de types différents sont classés dans des divisions séparées et concourent dans des épreuves séparées. La FFTA reconnaît les divisions suivantes :

A.6.2. Pour le tir en campagne :

- division arcs classiques (ou arcs recourbés ou arcs recurve);
- division arcs à poulies (ou arcs Compound);
- division arcs nus (ou arcs Bare bow)
- division arcs droits (longbow)

A.7 Les épreuves de tir en campagne

A.7.1. On peut tirer les épreuves FFTA de tir en campagne dans la division « arcs nus », la division « arcs classiques », la division « arcs à poulies » et la division « arcs droits ».

A.7.2. L'épreuve FFTA de tir en campagne consiste en un nombre de cibles compris entre 12 et 24 et divisible par 4 et trois (3) flèches par cible. Les cibles sont disposées le long d'un parcours comprenant des difficultés de tir, en fonction du terrain, dans l'esprit et les traditions que requiert cette discipline. Le parcours peut comporter des distances de tir connues ou non et peut inclure n'importe quel nombre de cibles en dégradé ou en éventail, comme indiqué dans l'article A.7.4.

A.7.3. L'épreuve « ARROW HEAD » consiste en un nombre de cibles compris entre 24 et 48 et divisible par 4 et trois (3) flèches par cible, à savoir deux épreuves FFTA complètes de tir en campagne où les distances sont conformes à l'article A.7.4. Ces deux épreuves peuvent être disputées sur les distances connues ou inconnues ou encore sur une combinaison des deux.

A.7.4 Distances

A.7.4.1 Distances pour le parcours des inconnues

Nombres de cibles par unités de 12 cibles Mini-Maxi	Diamètres des blasons en cm	Distances en mètres		
		Piquet Blanc (* Orange)	Piquet Bleu	Piquet Rouge
3	20	5 - 10	5 - 10	10 - 15
3	40	10 - 15	10 - 20	15 - 25
3	60	15 - 25	15 - 30	20 - 35
3	80	20-35 * 20-30 pour les U13	30 - 45	35 - 55

* Les U13 tirent au piquet orange



Les U13 (arc classique) tirent aux distances du piquet blanc ou du piquet orange s'il est présent. Aux distances inconnues, le piquet orange doit être présent pour toutes les cibles comportant un blason unique (60 cm ou 80 cm).

Les distances des 3 cibles de même diamètre varieront entre la plus longue, la moyenne et la plus courte. Selon les possibilités, les pas de tir pourront être combinés.

A.7.4.2 Distances pour le parcours des connues

Nombres de cibles par unités de 12 cibles	Diamètres des blasons en cm	Distances en mètres		
		Piquet Blanc (* Orange)	Piquet Bleu	Piquet Rouge
3	20	5 - 10 - 15	5 - 10 - 15	10 - 15 - 20
3	40	10 - 15 - 20	15 - 20 - 25	20 - 25 - 30
3	60	20 - 25 - 30	30 - 35 - 40	35 - 40 - 45
3	80	30-35-40 * 30-30-30 pour les U13	40 - 45 - 50	50 - 55 - 60

* Les U13 tirent au piquet orange

Selon les possibilités, les pas de tir peuvent être combinés.

Si un parcours comporte 24 cibles (2x12), le tableau des 12 cibles doit être doublé.

Les U13 (arcs classiques) tirent aux distances du piquet blanc ou du piquet orange s'il est présent.

A.8 Les distinctions de la World Archery

A.8.1. Pour l'octroi de ses distinctions, la WA peut reconnaître un certain nombre de tournois organisés par les associations membres, comme spécifié au [paragraphe A.9](#). Les distinctions sont octroyées quand l'archer établit, pour la première fois, un score donnant droit à une distinction lors de l'épreuve concernée.

A.8.2. En tir en campagne, les distinctions sont les badges ARROW HEAD (pointe de flèches).

A.8.3. Selon les scores suivants pour la division « **arc classique** » :

	ARROW HEAD ARC CLASSIQUE			
	24 Cibles		48 Cibles	
	H	D	H	D
Vert	219	196	438	392
Gris	275	257	550	514
Blanc	309	293	618	586
Noir	333	320	666	640
Or	351	340	702	680



A.8.3.1. Selon les scores suivants pour la division « **arc nu** » :

	ARROW HEAD ARC NU			
	24 Cibles		48 Cibles	
	H	D	H	D
Vert	191	182	382	364
Gris	250	238	500	476
Blanc	287	272	574	544
Noir	315	295	630	590
Or	336	313	672	626

A.8.4. Selon les scores suivants pour la division « **arc à poulies** » :

	ARROW HEAD ARC A POULIES			
	24 Cibles		48 Cibles	
	H	D	H	D
Vert	292	275	584	550
Gris	340	325	680	650
Blanc	367	352	734	704
Noir	387	373	774	746
Or	401	389	802	778

A.8.4.1. Les deux distinctions les plus basses (vert et gris) peuvent être obtenues par les U18 (garçons et filles) sur leurs épreuves spécifiques.

A.8.5. L'épreuve ARROW HEAD consiste en un nombre de cibles de 24 ou 48, à savoir 2 épreuves complètes WA de tir en campagne où les distances sont conformes à l'article A.7.4. Ces épreuves pourront être tirées soit sur des distances connues et inconnues, soit l'une sur les connues et l'autre sur les inconnues.

A.8.6. Si une compétition de deux jours consiste en deux épreuves ARROW HEAD, l'archer pourra gagner deux distinctions Arrow Head.

A.9 Les compétitions pour le gain d'une distinction WA

A.9.1. Tir en campagne : les distinctions ARROW HEAD peuvent être gagnées sur le score total obtenu dans une épreuve Arrow Head, comme spécifié aux articles A.8.3, A.8.3.1 et A.8.4.

A.9.2. Les distinctions définies au paragraphe A.8 peuvent être gagnées lors de tournois organisés par des Associations Membres et pour lesquels elles ont payé des cotisations établies par le Conseil de la WA et dont le montant maximum est fixé par le Congrès de la WA.



B Règlement

B.1 L'aménagement des terrains

B.1.1. Le parcours doit être aménagé de telle manière que les pas de tir et les cibles puissent être atteints sans difficulté excessive, danger ou perte de temps. Les parcours devront être aussi concentrés que possible.

B.1.1.1. La distance à pied depuis la zone centrale de rassemblement jusqu'aux cibles les plus éloignées ne devrait pas dépasser 1 km ou 15 minutes de marche normale, pour placer les pelotons ou amener un équipement de recharge

B.1.1.2. Les préparateurs de terrain doivent prévoir des sentiers de sécurité pour les juges, le personnel médical et pour permettre le transport du matériel de recharge pendant que la compétition est en cours.

B.1.1.3. Le(s) parcours ne devra(ont) pas être tracé(s) à plus de 1800m d'altitude et la différence maximum de dénivellation, entre le point le plus haut et le point le plus bas du parcours, n'excédera pas 100m.

B.1.1.4. Les cibles décrites seront disposées de façon à permettre un maximum de variété ainsi que la meilleure utilisation du terrain. Lors des épreuves finales, 2 buttes de tir seront placées côte à côte pour les cibles de 60 et 80cm : les compétiteurs tireront par rotation.

B.1.1.5. A toutes les cibles, un piquet ou une marque pour chaque division, devra être placé de manière à permettre à 2 archers, au moins, de tirer en même temps de n'importe quel côté du piquet.

B.1.1.6. Chaque pas de tir sera numéroté du numéro correspondant à la cible. La distance sera inscrite lors de tirs aux distances connues. Les piquets signalant les postes de tir seront de couleurs différentes selon la division :

- bleu pour la division "arcs nus" ; les U18 arcs classiques et arcs à poulies
- rouge pour les divisions "arcs classiques" et "arcs à poulies"
- jaune ou blanc pour les U18 arc nu, pour les arcs droits, les U15 arc à poulies, les U13 et U15 arcs classiques.

B.1.1.7. Les blasons de 40cm seront placés à raison de 4 par butte, en forme de carré. Les blasons de 20cm seront au nombre de 12 par cible (4 colonnes verticales de 3 centres de 20cm). [Voir annexe B.13.](#)

Aux distances connues, 2 cibles de 60cm peuvent être placées par butte. Le centre des deux blasons doit paraître comme une ligne droite.

B.1.1.8. La tolérance dans les mesures du pas de tir à la cible ne pourra pas excéder :

- + ou – 25cm pour les distances de 15m et moins ;
- + ou – 1m pour les distances de plus de 15m.

Cependant, les distances données dans les tableaux au chapitre [A.7.10](#) peuvent être ajustées à + ou – 2m en fonction du terrain, mais la distance exacte sera indiquée au pas de tir.

La mesure des distances doit être prise "en l'air", à approximativement 1,50 à 2m au-dessus du sol. N'importe quel type d'instrument de mesure peut être utilisé, tant qu'il est dans la tolérance.

B.1.1.9. Les cibles auront une marge minimum de 5cm autour des zones de scores les plus basses des blasons. Aucun point du blason ne sera à moins de 15cm du sol.

Dans tous les cas, sans prendre en considération le terrain, les cibles seront placées le plus perpendiculairement possible par rapport à la ligne de visée des archers sur le pas de tir, de manière à offrir à la vue le blason en entier.

B.1.1.10. Toutes les cibles seront numérotées en ordre ascendant. Les numéros doivent avoir au moins 20cm de hauteur et seront jaunes sur fond noir ou noirs sur fond jaune. Ils seront placés à 5-10m avant les pas de tir de la cible correspondante. Depuis la zone d'attente, on doit voir si quelqu'un se trouve sur le pas de tir.

B.1.1.11. Ces numéros serviront également de zones d'attente pour les concurrents qui attendent leur tour de tirer. Les autres membres du peloton en train de tirer pourront s'avancer pour procurer de l'ombre si nécessaire.

B.1.1.12. Les blasons ne seront pas placés sur un autre blason plus grand, il n'y aura pas de marques sur les cibles, ni sur le sol, qui pourraient aider à la visée.

B.1.1.13. Le cheminement à suivre de cible en cible sera clairement indiqué par des signes placés à intervalles réguliers, de manière à assurer un déplacement rapide et sans danger tout au long du parcours de tir.

B.1.1.14. Des barrières doivent être érigées le long du parcours, partout où cela est nécessaire, pour maintenir les spectateurs à distance de sécurité, tout en leur réservant la meilleure vue possible sur la compétition. Seules les personnes dûment accréditées, pourront emprunter le parcours et pénétrer, de ce fait, à l'intérieur des barrières.

B.1.1.15. La zone de rassemblement devra comporter :

- un appareil (système) de communication permettant de contacter le président de la commission des arbitres et le quartier général de l'organisateur ;
- un abri adéquat pour les officiels des équipes ;
- un abri séparé pour le jury d'appel et le président de la commission des arbitres ;
- un abri gardé pour l'équipement des archers et le matériel de rechange ;

- lors des jours de compétition, des cibles d'entraînement devront être montées pour les concurrents près du point de rassemblement ;
- des rafraîchissements ;
- des toilettes

B.1.1.16. Les parcours officiels doivent être terminés et prêts pour l'inspection au moins 16 heures avant le début de l'épreuve. Lors des compétitions nationales FFTA, ils doivent être prêts le matin de l'avant-veille de la compétition, sauf les parcours appelés à être modifiés.

B.2 Les équipements des sites de tir

B.2.1. Pour les parcours aux distances connues et inconnues, on doit utiliser des blasons WA pour tir en campagne. Seuls les blasons fabriqués sous licence de la WA seront autorisés.

Il y a 4 sortes de blasons de différents diamètres : blasons de 80cm – 60cm – 40cm – 20cm

B.2.1.1 Description

Les blasons de Tir en Campagne sont constitués d'un centre jaune et de 4 zones de score de même grandeur. Le support de ce blason est blanc. La zone de score 5 (spot) est jaune sur toutes les divisions. Le 6 est du même jaune. Les deux zones sont séparées par une fine ligne noire de 1 mm d'épaisseur maximum. Les zones restantes, de couleur noire ou bleue sont séparées par de fines lignes blanches de 1 mm d'épaisseur. Chaque ligne de séparation des zones de scores est inscrite dans la zone de score la plus haute. Le centre de la cible est marqué par une fine croix (+). Voir croquis en annexe B.13.

Tous les blasons de la compétition doivent être de la même couleur.

Dans le cas d'une retransmission télévisuelle ou de captation audio-visuelle, les blasons aux zones en bleu sont à privilégier.

B.2.1.2. Il existe 4 dimensions de blasons pour le tir en campagne :

Couleur des zones	Zones de scores	Diamètre du blason et des zones de scores en cm				Tolérances en mm
		20	40	60	80	
Jaune	6	2	4	6	8	1
Jaune	5	4	8	12	16	1
Noir	4	8	16	24	32	1
Noir	3	12	24	36	48	2
Noir	2	16	32	48	64	2
Noir	1	20	40	60	80	2

B.3 Les équipements des archers

B.3.1 Les arcs

B.3.1.1. Arcs classique : voir [article I.G.3.1](#)

B.3.1.2. Arcs nu : voir [article I.G.3.4](#)

B.3.1.3. Arcs à poulies : voir [article I.G.3.2](#)

B.3.1.4. Arcs droit : voir [article I.G.3.3](#)

B.4 Le tir

B.4.1. Chaque concurrent se positionnera debout ou à genoux au piquet de tir sans compromettre la sécurité.

B.4.1.1. Les archers peuvent tirer debout ou agenouillés et ce, jusqu'à environ 1m dans toutes les directions sur les côtés ou si l'archer tire seul sur le pas et qu'aucune question de sécurité ne se pose derrière le pas de tir – en fonction du terrain. Dans certaines circonstances exceptionnelles, les arbitres peuvent les autoriser à tirer en dehors de la zone définie.

B.4.1.2. Tous les pas de tir auront un piquet de tir ou une marque et doivent permettre à au moins 2 archers de tirer en même temps.

B.4.1.3. Les organisateurs désignent les cibles sur lesquelles les différents pelotons commencent à tirer.

B.4.2. Les archers attendant leur tour de tirer doivent se tenir derrière les compétiteurs qui sont en position de tir (au niveau du n° de cible).

B.4.3. Aucun archer ne peut se rendre à la cible tant que les autres concurrents du peloton n'ont pas fini de tirer, sauf si un juge l'autorise.

B.4.4. Aucune circonstance ne permettra qu'une flèche soit tirée à nouveau.

Une flèche n'est pas considérée comme tirée si :

B.4.4.1. L'archer peut la toucher avec son arc sans bouger les pieds de la ligne de tir, pour autant que cette flèche n'ait pas rebondi (refus).

B.4.4.2. Le blason ou la cible tombe (bien qu'ayant été fixé à la satisfaction des arbitres). Les arbitres prendront les mesures qu'ils estiment nécessaires et donneront les compensations de temps voulues pour tirer les flèches restantes. Si la cible glisse simplement, les arbitres sont libres d'intervenir ou non.

B.4.5. Les archers ne peuvent pas se communiquer les distances du parcours des inconnues pendant la compétition.



B.5 L'ordre de tir et le contrôle des temps de tir

B.5.1. Les pelotons seront constitués de 4 compétiteurs au maximum, mais jamais moins de 3. Si possible, les pelotons doivent comporter le même nombre de tireurs.

B.5.1.1. Si le nombre de participants dépasse la capacité normale du parcours, des pelotons additionnels sont créés et placés sur le parcours le plus convenablement possible.

B.5.1.2. Les archers portent des n° d'enregistrement (dossards) qui doivent être entièrement visibles. Ils sont attribués à une cible et dans un ordre de tir selon le tirage au sort. Ensuite, ils sont placés sur la liste de départ de haut en bas.

B.5.1.3. Chaque peloton tire selon la rotation suivante :

- le Comité d'organisation donnera les positions de tir ou les concurrents s'arrangent entre eux par agrément mutuel ;
- la première paire (avec les n° de départ les plus bas) commencera le tir sur la première cible assignée au peloton ;
- l'autre paire commencera à tirer sur la cible suivante. Les paires alterneront l'ordre de tir à toutes les cibles qui suivent pendant toute la compétition ;
- si tous les archers d'un peloton sont d'accord, ils peuvent changer ce qui est dit ci-dessus (paires et/ou positions de tir)
- S'il y a 3 tireurs dans un peloton, les deux premiers sur la liste de départ (ayant les n° d'enregistrement les plus bas) formeront la première paire. Le troisième tireur sera considéré comme faisant partie de la deuxième paire en ce qui concerne la rotation. Il tirera toujours depuis le côté gauche du pas de tir.
- S'il y a assez de place sur le pas de tir, tous les concurrents du peloton pourront tirer en même temps.

B.5.1.4. Les tirs sur les blasons de 40cm : les 4 blasons de 40cm sont placés en forme de carré. Pour les deux compétiteurs dont c'est le tour de tirer en premier, celui de gauche tire sur le blason du haut à gauche, celui de droite sur le blason du haut à droite. Les deux archers suivants tirent ainsi : celui de gauche tirera sur le blason du bas à gauche, celui de droite sur le blason du bas à droite.

B.5.1.5. Le tir sur les blasons de 20cm : pour la paire qui tire en premier, le compétiteur de gauche tire sur la 1ère colonne (en partant de la gauche), celui de droite sur la 3ème colonne. Pour la paire de compétiteurs tirant ensuite, celui de gauche tirera sur la 2ème colonne, celui de droite sur la 4ème colonne. Chaque compétiteur peut tirer ses flèches dans n'importe quel ordre, 1 flèche dans chaque blason.

B.5.1.6. Les pelotons sont placés à diverses cibles pour commencer le tir en même temps et terminer leur parcours à la cible précédant celle de leur départ. Lors des épreuves finales, tous les pelotons partent les uns après les autres de la même cible.



Les pelotons additionnels assignés à une cible doivent attendre que le premier peloton ait tiré et enregistré ses scores avant de procéder à son tir.

B.5.1.7. L'ordre de tir peut être modifié temporairement en cas de défaillance d'équipement. Il sera alloué jusqu'à 30 minutes (décomptées après l'enregistrement des scores de la cible) pour réparer le matériel. Les autres compétiteurs du peloton tireront et enregistreront leurs scores, avant que les archers des autres pelotons puissent tirer et dépasser pour poursuivre le parcours. Si la réparation est effectuée dans le temps limite de 30 minutes, le concurrent concerné peut tirer les flèches restantes sur cette cible.

Lors des épreuves finales, il ne sera pas accordé de temps pour défaillance de l'équipement.

Lors du tir par équipes, les autres membres de l'équipe peuvent tirer durant ce temps.

B.5.1.8. Au cas où un compétiteur serait incapable de continuer le tir à cause d'un problème médical non prévisible survenant après le début des tirs, il sera alloué un maximum de 30 minutes au personnel médical pour déterminer le problème et décider si le compétiteur peut poursuivre, ou non, la compétition sans être assisté. La procédure est la même que pour un incident de matériel.

B.5.1.9. Lors des phases finales, il n'y aura pas de temps supplémentaire accordé pour un incident de matériel ou pour le traitement d'un problème médical non prévisible. Lors du tir par équipes, les autres membres de l'équipe peuvent tirer durant ce temps.

B.5.1.10. Un arc brisé peut être remplacé par un arc de rechange ou un arc emprunté.

B.5.1.11. Les compétiteurs d'un peloton peuvent dépasser un autre peloton, afin de tirer sur la cible suivante, pour autant que les organisateurs et / ou les arbitres soient prévenus de ce changement.

B.5.1.12. Au cas où un compétiteur ou un peloton cause un retard indu pendant les épreuves de qualification et éliminatoires, les arbitres, observant cela, mettront verbalement en garde le compétiteur ou le peloton, par un premier avertissement écrit sur la feuille de marque, après quoi, lui ou les autres arbitres pourront chronométrer le concurrent ou le peloton tout au long de ce qui reste de cette phase de la compétition.

B.5.1.13. Les avertissements ne sont pas reportés d'une étape de la compétition à la suivante.

B.5.1.14. Dans l'épreuve des éliminatoires et finales, quand un arbitre accompagne un peloton, il fera débuter le tir et arrêtera le tir verbalement ("go" pour le départ et "stop" quand le temps de tir est écoulé) à chaque cible.

- L'arbitre montrera un carton jaune pour avertir l'archer quand il reste 30 secondes sur le temps de tir. Aucun tir ne sera autorisé après que le temps de tir s'est écoulé et que l'arbitre a arrêté le tir.
- Si un compétiteur tire une flèche après que l'arbitre ait arrêté le tir, la flèche du compétiteur ou de l'équipe ayant le plus haut score sur cette cible sera annulée.

B.5.1.15. Lors de matchs par équipes, le juge fera démarrer le chronomètre quand le premier compétiteur de l'équipe quitte la position d'attente (au n° de cible).

B.5.1.16. Si pour quelque raison que ce soit, le tir, lors du tir par équipes, est arrêté, le juge arrêtera le chronomètre pour cette équipe et le fera repartir, avec le temps restant, dès que le tir pourra reprendre.

B.5.2. Le chronométrage existe lors de toutes les compétitions sélectives (individuel et par équipes) et lors de toutes les phases de ces compétitions. Lors de toutes compétitions (Championnats de France, régionaux, départementaux et compétitions sélectives pour une compétition nationale), l'arbitre chronomètre systématiquement les compétiteurs (pelotons) passant dans sa zone de contrôle et doit être bien en vue des compétiteurs.

Dans la phase de qualification, un temps limite (défini au C.1.2) par cible est accordé à l'archer, à partir du moment où il prend place au pas de tir, ce qu'il doit faire sans perdre de temps dès que la cible est libre.

Un arbitre observant un dépassement de temps limité de tir doit en faire la remarque à l'archer et inscrire cet avertissement sur la feuille de score en :

- indiquant le n° de cible ;
- indiquant l'heure de l'avertissement ;
- signant la feuille de marque
- avertissant, si possible, les autres arbitres.

Au deuxième dépassement du temps limite de tir ainsi qu'aux suivants, durant la même étape de la compétition, l'archer fautif sera sanctionné par la perte de la valeur de sa meilleure flèche de cette volée : barrer cette valeur, la remplacer par un M et signer la feuille de marque en indiquant l'heure.

Dans les phase éliminatoires et finales en duel, le temps de tir (défini au C.1.2) est décompté dès lors que l'arbitre a donné le "go" pour le départ (voir B.5.1.14 ci-dessus).

Le temps limite de tir peut être étendu lors de circonstances exceptionnelles, sur décision de la Commission des arbitres.

L'arbitre devra se placer de manière à avoir une vue claire sur l'archer et la cible sur laquelle il tire. Il devra s'assurer que l'archer n'est pas ralenti par quoi que ce soit qui l'empêche de tirer.

Bouchon (concentration de peloton derrière un peloton plus lent)

Certains pelotons tirent plus rapidement que d'autres.

Quand ces pelotons retardent toute la compétition ou créent l'irritation du (des) peloton(s) qui doivent attendre. Dans ce cas, l'arbitre peut demander au peloton plus lent de se mettre de côté et de permettre au peloton plus rapide de le dépasser. Si cela se produit, les autres juges et l'organisateur qui pourraient penser que la compétition est terminée alors qu'il y a encore un (des) peloton(s) en train de tirer, doivent toujours être informés de ce changement.

B.6 L'établissement des scores

B.6.1. L'enregistrement des scores aura lieu lorsque tous les compétiteurs du peloton auront tiré leurs flèches. Les feuilles de marque doivent être signées par les archers attestant que l'archer est d'accord avec les informations contenues sur les feuilles de marque (valeurs des flèches, total général, nombre de 5, nombre de 6). L'organisateur peut ne pas accepter les résultats des archers ne respectant pas cette directive.

Note : cette dernière phrase ne s'applique pas lors des compétitions sélectives pour les championnats de France ni aux championnats de France eux-mêmes : l'organisateur ne peut pas refuser les feuilles de marque, même si elles sont incomplètes, avec la précision suivante : une feuille de marque signée sera acceptée : pour les valeurs de flèches, les totaux ainsi que les informations fournies pour le départage des égalités.

B.6.1.1. A moins qu'il n'en soit décidé autrement par le peloton, le membre du peloton ayant le n° de départ le plus bas est le leader du peloton. Il sera responsable de la conduite du peloton. Les compétiteurs avec les deuxième et troisième n° de départ les plus bas enregistreront les points. Le quatrième archer cochera les impacts des flèches. Dans un peloton de trois, le leader cochera également les impacts.

Le peloton ne doit pas quitter la cible avant que tous les impacts n'aient été cochés.

B.6.1.2. Les marqueurs devront inscrire les points à partir de la première ligne de la feuille de marque, dans l'ordre décroissant, tels qu'ils ont été annoncés par l'archer à qui appartiennent les flèches. Les autres archers doivent vérifier la valeur de chaque flèche annoncée. Les archers ne pourront appeler qu'un seul juge pour estimer la valeur d'une flèche. Une erreur découverte sur la feuille de marque, avant que les flèches n'aient été retirées de la cible, peut être corrigée. [Voir l'article B.10.1.](#)

Les archers pourront ne pas faire appel à un juge pour juger la valeur des flèches lors des phases de qualifications : les archers jugeront eux-mêmes la valeur des flèches et en cas de décision partagée (50/50), c'est la valeur la plus haute qui sera attribuée - sinon, la majorité du peloton fait la décision.

(Non applicable en France)

B.6.1.3. Les marqueurs doivent comparer leurs résultats avant de retirer les flèches de la cible.



B.6.1.4. Lors des finales des championnats FFTA, un arbitre accompagnera chaque peloton pour contrôler les résultats de tous les tireurs du peloton.

B.6.1.5. Lors des finales, dans chaque peloton, un marqueur doit porter un tableau affichant les résultats de tous les tireurs du peloton.

B.6.2. La valeur d'une flèche sera comptée en fonction de la position du tube de la flèche dans le blason. Si le tube touche deux zones ou la ligne de séparation entre deux zones marquantes, la flèche aura la valeur de la zone de score la plus haute.

B.6.2.1. Ni les flèches, ni le blason ne doivent être touchés avant que toutes les flèches sur la cible n'aient été enregistrées et les scores contrôlés.

B.6.2.2. Si 2 flèches ou plus, sont tirées dans le même blason de 20cm, elles doivent être considérées comme faisant partie de cette volée, mais uniquement la flèche ayant la valeur la plus basse sera comptabilisée. Les autres flèches seront marquées comme manquées (M).

B.6.2.3. Si plus de 3 flèches, appartenant au même archer, sont trouvées dans la cible, ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 flèches ayant les valeurs les plus basses seront comptabilisées. Si un concurrent (ou une équipe) est pris(e) à répéter cela, il (elle) pourra être disqualifié(e).

B.6.2.4. S'il manque un morceau de blason, incluant une ligne de séparation ou une partie où deux couleurs se rencontrent ou si la ligne de séparation est déviée par une flèche, on évaluera la valeur de la flèche touchant une telle partie au moyen d'une ligne circulaire imaginaire.

B.6.2.5. Les flèches enfouies dans la cible, non visibles dans le blason, ne peuvent être estimées que par un arbitre.

B.6.2.6. En cas de rebond (refus) ou de passage à travers la cible, le marquage des scores devra se faire de la manière suivante :

- si tous les concurrents du peloton sont d'accord pour admettre qu'un rebond ou un passage à travers a eu lieu, ils peuvent également se mettre d'accord sur la valeur de cette flèche.
- s'ils ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la valeur de cette flèche, la valeur la plus basse du trou non coché (dans les zones marquantes) sera attribuée à l'archer.

B.6.2.7 [La valeur d'une flèche](#)

B.6.2.7.1. Une flèche :

Ayant embouti une autre flèche dans l'encoche et restant fixée dans celle-ci prend la valeur de la flèche emboutie.



B.6.2.7.2. En frappant une autre, puis, après déviation, se plante en cible (dans les zones marquantes), a la valeur de son propre impact.

B.6.2.7.3. En frappant une autre et rebondissant hors des zones marquantes, aura la valeur de la flèche percutée, pour autant qu'on puisse identifier la flèche endommagée.

B.6.2.7.4. Touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu désigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et sera enregistrée comme manquée (M).

B.6.2.7.5. Touchant le blason en dehors des zones marquantes sera enregistrée comme manquée (M).

B.6.3. Dans l'éventualité d'une égalité dans les scores totaux, le départage se fait de la manière suivante :

B.6.3.1. Dans toutes les épreuves, sauf pour les égalités décrites en B.6.3.2 :

- **Individuels et équipes**

- plus grand nombre de 6
- plus grand nombre de 5

Si l'égalité subsiste, les compétiteurs sont déclarés aequo. Mais pour des raisons de classement (par exemple la position dans le tableau pour les phases éliminatoires), un tirage au sort décidera de la place.

B.6.3.2. Le départage des égalités **pour entrer dans les phases finales** ou **pour la progression d'une étape à l'autre de la compétition** ou dans le cas de championnats **pour l'attribution des médailles**, doit se faire par des tirs de barrage, sans prendre en considération le nombre de 6 et de 5.

Les tirs de barrage auront lieu de la manière suivante :

B.6.3.2.1 Individuels

- les adversaires tirent simultanément ;
- un tir de barrage est une volée d'1 flèche dans un temps limite de 60 secondes.
 - le plus haut score gagne ;
 - si l'égalité subsiste, la flèche la plus près du centre donne la victoire ;
- si l'égalité subsiste, on répète le tir de barrage dans les mêmes conditions

B.6.3.2.2 Équipes

- les adversaires tirent en deux vagues ;
- un tir de barrage est une volée de 3 flèches (1 par archer, depuis leur pas de tir respectif) dans un temps limite de 180 secondes ;
 - le plus haut total de points l'emporte ;
 - si l'égalité subsiste, l'équipe ayant la flèche la plus près du centre l'emporte ;

- si l'égalité subsiste, l'équipe dont la deuxième flèche est située la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
- si l'égalité subsiste, l'équipe dont la troisième flèche est située la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
- si l'égalité subsiste, on répète le tir de barrage dans les mêmes conditions.

B.6.3.2.3 Double-Mixte

- les deux membres du double mixte tirent simultanément ;
- un tir de barrage est une volée de 2 flèches (1 par archer) dans un temps limite de 60 secondes ;
 - le plus haut total de points l'emporte ;
 - si l'égalité subsiste, le double mixte ayant la flèche la plus près du centre l'emporte ;
 - si l'égalité subsiste, le double mixte dont la deuxième flèche est située la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
- si l'égalité subsiste, on répète le tir de barrage dans les mêmes conditions.

B.6.3.2.4. Les tirs de barrage seront effectués sur une cible à la distance maximale pour la division concernée. Les cibles seront situées près de la zone centrale. Les organisateurs pourront prévoir une cible séparée dans ce but.

B.6.3.2.5. Pour des raisons pratiques, les tirs de barrage seront tirés après que les feuilles de marque de la division concernée ont été enregistrées.

Tout archer, qui n'est pas présent pour le tir de barrage dans les 30 minutes après que lui ou son capitaine d'équipe en a été informé, sera déclaré perdant. L'archer sera déclaré perdant si, avec son capitaine d'équipe, il a quitté le terrain, en dépit du fait que les résultats n'ont pas été vérifiés officiellement et qu'ils ne peuvent donc pas être informés du tir de barrage.

B.6.3.2.6. Si une égalité survient lors des 1/2 finales, le tir de barrage doit avoir lieu sur la dernière cible tirée.

Si l'égalité survient lors des finales, elle sera résolue sur la cible placée à la plus longue distance pour la division concernée. La cible sera placée près de la zone centrale. Les organisateurs peuvent prévoir une cible réservée au barrage.

B.6.4. Les feuilles de marque seront signées par le marqueur et l'archer, afin de démontrer l'accord de l'archer avec la valeur de chaque flèche.

La feuille de marque du marqueur devra être signée par un autre archer du même peloton. Si un désaccord devait survenir entre les totaux de deux feuilles de marque, le total le plus bas sera considéré comme juste.

B.6.5. A la fin du tournoi, le comité d'organisation doit fournir les résultats complets.



B.6.6 Les championnats départementaux et régionaux

Il convient d'établir les classements en respectant toutes les catégories d'âge reconnues dans le tableau officiel des qualifications.

Les championnats de région doivent se dérouler à partir du 15 Avril.

B.7 Le contrôle des tirs et la sécurité

B.7.1. Le président de la commission technique contrôlera le tir.

B.7.2. Ses tâches seront :

- de s'assurer que toutes les mesures de sécurité ont été prises sur le parcours ;
- de s'arranger avec les organisateurs pour que les précautions supplémentaires, qu'il jugerait indispensables, soient prises avant le début du tir.

B.7.2.1. D'informer les concurrents et les officiels des mesures de précaution ou de toute autre matière relative au tir qu'il juge nécessaire

B.7.2.2. S'il devenait nécessaire d'arrêter une épreuve de tir en campagne pour cause de mauvais temps, de perte de luminosité ou pour des raisons qui compromettraient la sécurité du tir, la décision d'arrêter sera prise par un collège comprenant le président du comité d'organisation, le président de la Commission Technique et le délégué technique.

B.7.2.3 Réservé

B.7.2.4. Si la compétition devait être arrêtée à une autre étape, la dernière épreuve entièrement tirée déterminera les vainqueurs.

B.7.2.5. En cas de soleil aveuglant, une ombre protectrice, de la taille maximale d'une feuille de papier de format A4 (environ 30cm x 20cm), peut être fournie par les autres concurrents du peloton ou sera mise en place par l'organisateur.

Aucune protection n'est autorisée lors des duels ou des matchs, aussi bien pour les individuels que pour les équipes.

B.7.3. Un compétiteur ne peut pas toucher à l'équipement d'un autre, sauf si ce dernier le permet.

B.7.4. Il est interdit de fumer dans la zone de compétition.

B.7.5. En armant son arc, un concurrent ne peut pas utiliser une technique qui, de l'avis des arbitres, pourrait permettre à une flèche, lâchée accidentellement, de voler au-delà de la zone de sécurité ou des aménagements de sécurité (terrain barré, filet, paroi, mur, etc...). Si un concurrent persiste à utiliser une telle technique, il sera, dans un souci de sécurité, immédiatement prié, par le chef des arbitres, de cesser le tir et de quitter le terrain.

B.8 Les conséquences du non-respect des règles

B.8.1 Éligibilité - Disqualification

B.8.1.1. Cf. C.9 des règlements généraux

B.8.1.2. Un compétiteur, coupable d'enfreindre une ou plusieurs règles, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il avait gagnées.

B.8.1.3 Réservé

B.8.1.4. Un compétiteur, qui participe dans une catégorie telle qu'établie au [Cf. C.5.1.3 des règlements généraux § 3. Catégories reconnues](#) sans pour autant remplir les exigences liées à celle-ci, sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il a gagnées.

B.8.1.5. Un compétiteur, reconnu coupable de dopage, sera sujet aux sanctions prononcées par l'AFLD.

B.8.1.6. Tout compétiteur, ayant utilisé un équipement non conforme aux règles de la FFTA, verra ses résultats annulés ([voir chapitre B.3](#)).

B.8.1.7. Un compétiteur ou une équipe, qui persiste à tirer plus de flèches qu'il n'est autorisé par volée, peut voir ses résultats annulés.

B.8.1.8. Un archer, coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement, peut être éliminé de la compétition, perdant de ce fait toute position qu'il aurait pu obtenir. Les compétiteurs et les officiels doivent se conformer à l'ensemble des articles de Règlements Sportifs et Arbitrage de la FFTA ainsi qu'aux décisions et directives que les arbitres estiment nécessaires de prendre.

B.8.1.8.1. Les comportements peu loyaux, manquant de "fair play", ne seront pas tolérés. Un tel comportement de la part d'un archer, ou d'une personne considérée comme aidant un archer, aura pour conséquence la disqualification de cet archer, ou de la personne en question, et pourra entraîner sa suspension pour la fin de la compétition.

B.8.1.8.2. Toute personne qui modifie sans autorisation ou falsifie un score, ou qui en toute connaissance fait modifier ou falsifier un score, sera disqualifiée.

B.8.1.8.3. Les flèches retirées de la cible avant confirmation des scores par les marqueurs seront marquées M (manquées). La répétition de cette infraction aura pour conséquence la disqualification de l'archer.

B.8.1.9. Un archer qui persiste à utiliser une technique d'allonge considérée dangereuse par les arbitres sera immédiatement invité par le Président de la Commission des arbitres ou par le Directeur des tirs à arrêter le tir et quitter le terrain.



B.8.2 Perte de la valeur des flèches

B.8.2.1. Un compétiteur, qui n'est pas en mesure de réparer son équipement défectueux en moins de 30 minutes, perdra le nombre de flèches encore à tirer sur cette cible ainsi que les flèches tirées par son peloton jusqu'à ce qu'il rejoigne ce dernier (voir articles [B.5.1.7](#) et [B.5.1.8](#)).

B.8.2.2. Un arbitre, chronométrant un compétiteur et observant qu'il dépasse les 3 minutes de temps limite, voir (article [B.5.2](#)).

B.8.2.3. Lors des épreuves finales de tir en campagne, si un compétiteur tire une flèche après que l'arbitre ait arrêté le tir, la flèche du compétiteur (ou de l'équipe) ayant le plus haut score sur cette cible sera annulée.

B.8.2.4. Si plus de 3 flèches appartenant au même compétiteur sont trouvées dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 flèches ayant les valeurs les plus basses seront comptabilisées (voir [article B.6.2.3](#)).

B.8.2.5. Si 2 flèches (ou plus) sont tirées dans le même blason de 20cm, elles doivent être considérées comme faisant partie de cette volée, mais seule la flèche ayant la valeur la plus basse sera comptabilisée (voir [article B.6.2.2](#)).

B.8.2.6. Une flèche, ne touchant pas une zone de score ou touchant un autre blason que celui que l'archer s'est vu assigner, sera considérée comme faisant partie de cette volée et sera enregistrée comme manquée (M). (Cf. Articles [B.6.2.7.4](#) et [B.6.2.7.5](#)).

B.8.3 Avertissements

Les compétiteurs, qui ont été avertis à plusieurs reprises et qui continuent à enfreindre les règles suivantes ou qui ne se plient pas aux décisions et directives des arbitres (contre lesquelles il est possible de faire appel), seront traités selon les articles [B.8.1.8](#) et [B.9.1.13](#).

B.8.3.1. Il est interdit de fumer dans la zone de compétition.

B.8.3.2. Aucun compétiteur ne peut toucher à l'équipement d'un autre sauf si ce dernier le permet.

B.8.3.3. Les compétiteurs attendant leur tour de tirer doivent rester dans la zone d'attente (voir articles [B.1.1.10](#) et [B.1.1.11](#)).

B.8.3.4. Quand le tir est en cours, seuls les archers dont c'est le tour de tirer peuvent se trouver sur la ligne de tir (voir [article B.4.2](#)).

B.8.3.5. Aucun archer ne peut se rendre à la cible tant que les autres concurrents du peloton n'ont pas fini de tirer (voir [article B.4.3](#)).

B.8.3.6. Ni les flèches, ni le blason ne peuvent être touchés avant que toutes les flèches sur la cible aient été enregistrées



B.8.3.7. idem à [B.7.5.](#)

B.9 L'arbitrage

B.9.1. Le travail des Juges est de faire en sorte que le tournoi se déroule selon les règles de la FFTA et en toute équité pour tous les compétiteurs.

B.9.1.1. Un arbitre, au moins, sera désigné pour 4 cibles en tir en campagne. Leurs tâches sont de :

B.9.1.2. Vérifier toutes les distances, veiller à la bonne disposition des couloirs de tir et des parcours.

Vérifier la taille des blasons et des cibles en fonction des distances, la hauteur au sol des blasons, l'orientation des buttes de tir selon le principe du tir en campagne.

B.9.1.3. Contrôler tout l'équipement du terrain.

B.9.1.4. Contrôler tout l'équipement des compétiteurs avant l'épreuve (l'heure doit être indiquée sur le programme) et à tout moment durant la compétition.

B.9.1.5. Contrôler le déroulement du tir.

B.9.1.6. Contrôler l'établissement des scores.

B.9.1.7. Vérifier les scores lors des épreuves éliminatoires et finales.

B.9.1.8. Discuter avec le chef des arbitres des problèmes qui surviennent concernant le tir.

B.9.1.9. Régler les différends et appels qui peuvent survenir.

B.9.1.10. En accord avec le chef des arbitres et le président du comité d'organisation, interrompre le tir, si cela est nécessaire, à cause des conditions climatiques, accident sérieux ou d'une cause du même type. Mais de veiller à ce que le programme prévu pour la journée arrive si possible à son terme.

B.9.1.11. Prendre en considération les plaintes et les demandes des capitaines d'équipes et prendre les décisions s'y rapportant. La décision collective est prise à la majorité simple des votes. En cas d'égalité, la voix du chef arbitre est prépondérante.

B.9.1.12. Les réclamations concernant le déroulement des tirs et le comportement d'un concurrent doivent être déposées auprès des arbitres sans délai et en tout cas avant la remise des récompenses. La décision des arbitres ou du jury d'appel, selon le cas, est définitive.

B.9.1.13. Les compétiteurs et les officiels doivent se conformer aux règlements de la FFTA ainsi qu'aux décisions et directives que les arbitres estiment nécessaire de prendre. Un archer, coupable d'avoir transgressé sciemment une règle ou un règlement, peut être interdit de participation et être disqualifié, perdant de ce fait toute posi-



tion qu'il aurait pu obtenir.

B.10 Réclamations - Litiges

B.10.1. En tir en campagne, les archers doivent se référer à un arbitre pour toutes les questions concernant la valeur d'une flèche, avant que les flèches ne soient retirées de la cible.

B.10.1.1. La décision de l'arbitre est sans appel.

B.10.1.2. Une erreur sur les feuilles de marque peut être corrigée, avant que les flèches ne soient retirées de la cible, pour autant que tous les compétiteurs du peloton soient d'accord avec cette correction. La correction sera faite sous la surveillance des archers du peloton et paraphée par eux. Tous les autres litiges concernant les points sur la feuille de marque doivent être soumis à un arbitre.

B.10.1.3. Si on découvrait :

- que la taille d'un blason a été changée durant la compétition ;
- que la position d'un pas de tir a été déplacée après que des archers en compétition aient déjà tiré sur cette cible ;
- qu'il est devenu impossible de tirer pour certains archers à cause de branches pendantes, etc... ;

cette cible ne devra pas servir pour le classement de tous les concurrents de la division concernée, afin d'éviter un appel. Si 1 ou plusieurs cibles sont exclues du classement, le nombre restant de cibles est considéré comme une épreuve complète.

B.10.1.4. Si un blason est trop abîmé ou s'il y a lieu de se plaindre de l'équipement du terrain, les archers ou les capitaines d'équipe, peuvent demander aux arbitres de faire remplacer ou de remédier aux défauts constatés.

B.10.2. Les problèmes concernant le déroulement du tir ou le comportement d'un archer doivent être traités avant la prochaine étape de la compétition.

B.10.2.1. Les réclamations concernant les résultats publiés chaque jour doivent être traitées par les arbitres sans délai et les corrections éventuelles apportées avant la remise des prix.

B.11 Appel

B.11.1. Si un concurrent n'est pas d'accord avec les décisions d'un arbitre, il peut faire appel, par écrit et par l'intermédiaire de son capitaine d'équipe, auprès du jury d'appel, à l'exception de ce qui convenu à l'article B.10.1 ci-dessus. L'appel doit avoir lieu avant le début d'une nouvelle étape de la compétition. Les prix et les trophées qui sont l'objet du litige ne peuvent pas être remis avant que le jury d'appel n'ait délibéré et pris une décision.



L'appel écrit doit se faire dans les 15 minutes après la fin de l'épreuve ou la phase de tir.

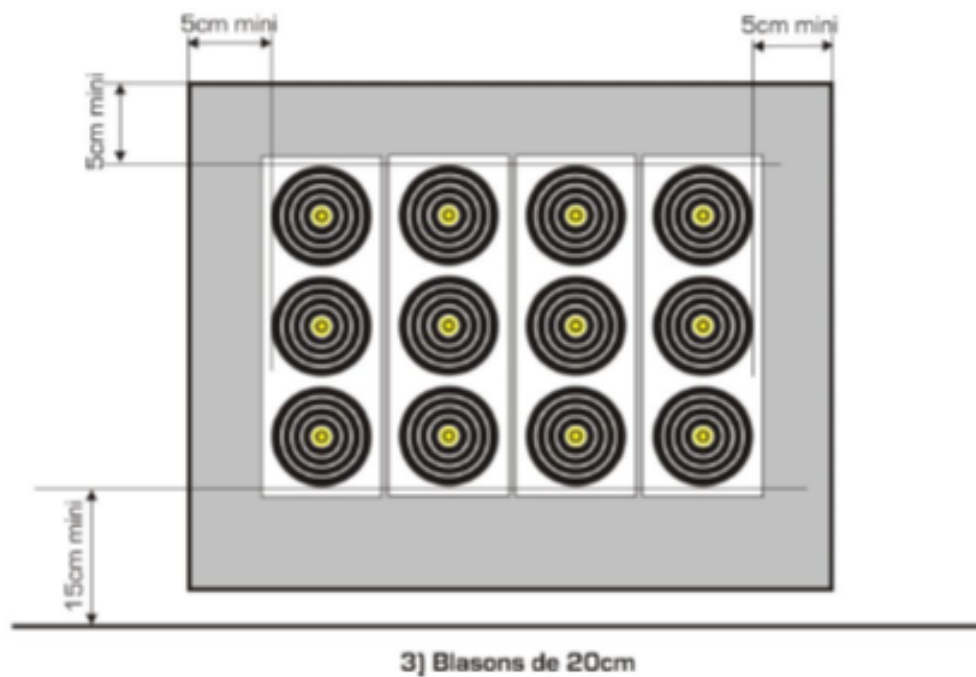
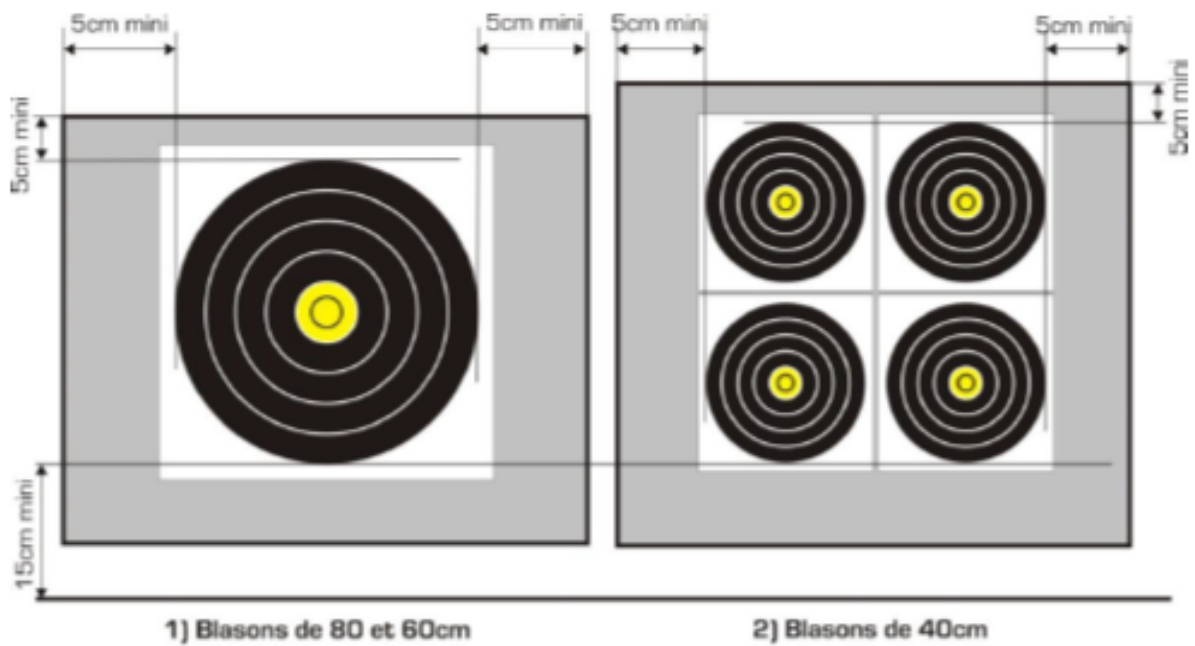
B.12 Les feuilles de marque

	1	2	3	Volée	Cumul	6	5
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
TOTAUX							

	1	2	3	Volée	Cumul	6	5
13							
14							
15							
16							
17							
18							
19							
20							
21							
22							
23							
24							
TOTAUX							
Barrage					1	2	3

Signature Archer

Signature Marqueur

B.13 [Les blasons](#)**DISPOSITION DES BLASONS EN TIR EN CAMPAGNE**

C Règlement spécifique des épreuves fédérales

Toutes les règles, énoncées dans les Règlements Généraux (chapitre I) et dans les Règlements Sportifs (Règlements) concernant le tir en campagne, s'appliquent lors des compétitions régies sous réglementation française, hormis ce qui est publié dans ce chapitre.

C.1 Les compétitions sélectives pour les compétitions nationales

C.1.1 Les dispositions particulières

Un archer, qui a participé à l'élaboration d'un parcours comportant des éléments inconnus, ne peut pas être classé, ni prétendre à une sélection pour une compétition nationale, ni à une sélection dans une équipe de club, de département ou de région.

C.1.2 Implantation des parcours

Lors d'une compétition avec 12 cibles à distances connues et 12 cibles à distances inconnues, l'ordre d'implantation des cibles est laissé à l'initiative de l'organisateur, tout en respectant leur nombre, les distances et la taille des blasons. Le panachage des cibles est autorisé. Les pas de tir en « dégradé » et les cibles en « éventail » ne sont pas autorisés.

Lors d'une compétition sur 2 jours, le parcours aux distances inconnues devra être différent le 2ème jour, sous le contrôle de la Commission des Arbitres, sinon seul le premier parcours sera pris en compte pour le classement national.

Le total des distances de tir à respecter sur les parcours aux distances inconnues devra être dans la fourchette ci-dessous :

- 12 cibles piquets rouges entre 300m et 330m
- 12 cibles piquets bleus entre 220m et 244m
- 12 cibles piquets blancs entre 192m et 212m

Pour des compétitions à faible participation, moins de 48 participants, il sera possible d'implanter un parcours de 12 cibles. Elles seront tirées en premier en inconnues, repiquetées et tirées en connues ensuite. Cet ordre est obligatoire.

Le module de 12 cibles est celui des 4 fois 3 blasons de 20, 40, 60, et 80 cm aux distances correspondantes à l'article A.7.4. Une heure trente au maximum est donnée à l'organisateur pour repiquer.

Pour le classement national (individuel, en Double-Mixte, par équipes de club), ne sont pris en compte que les scores réalisés sur des parcours de 24 cibles avec 12 inconnues + 12 connues.

C.1.3 Temps de tir

Un temps limite de 180 secondes par cible sera autorisé à partir du moment où l'archer prendra sa position au poste de tir, ce qu'il doit faire le plus rapidement possible, dès que le poste de tir est libre.



C.1.4. Un appareil de photographies peut être emporté. Son utilisation n'est autorisée qu'une fois le tir de la volée de 3 flèches terminée et lorsque le compétiteur a quitté le pas de tir. Ne sont permis que les appareils strictement photos, les autres appareils restent interdits, notamment les téléphones mobiles.

C.2 Le championnat de France de tir en campagne

C.2.1 Le déroulement du championnat individuel

Organisation : pour accueillir l'ensemble des catégories celles-ci sont regroupées le 1er et 2ème jour ou les 3ème et 4ème jour selon la catégorie. Pour un archer la compétition dure deux jours.

Jour d'accueil : greffe + entraînement

- Catégories U13 à U18 par arme
 - **1er jour** : premier parcours - classement provisoire
 - **2ème jour** : deuxième parcours (différent) - classement final sur le cumul des 2 parcours
- Catégories U21, S1, S2 et S3 par arme

Selon les quotas annuels et le programme,

 - **1er jour** : tir de qualification
 - **2ème jour** : tir en duels pour les qualifiés ou tir de convivialité pour les non qualifiés
- Pour les catégories n'ayant pas tiré :
 - **3ème jour** : tir de qualification
 - **4ème jour** : tir en duels pour les qualifiés ou tir de convivialité pour les non qualifiés

Ce programme est donné à titre indicatif.

Certaines catégories pourront ne pas être ouvertes lors du championnat de France selon des critères définis chaque année (quotas liés au classement national de la saison précédente).

C.2.2 Les parcours

C.2.2.1. L'organisateur implante au minimum 2 parcours de 24 cibles comportant chacun 12 postes à distances inconnues et 12 postes à distances connues, disposés selon l'article II.3.A.7.4. du règlement du tir en campagne. Le panachage des cibles est autorisé. Les cibles en dégradé ou en éventail ne sont pas autorisées.

C.2.2.2. Pour l'implantation des cibles à partir des éliminatoires, l'organisateur doit prévoir :

- en huitième et quart de finales des modules de 6 cibles aux distances connues du tableau ci-dessous.



L'ordre des cibles est à la discrétion de l'organisateur.

Tableau distances boucle 6 cibles			
N° de cibles	Diamètre de blason en cm	Piquet bleu en mètre	Piquet rouge en mètre
1	Ø20	10 ou 15	15 ou 20
2	Ø40	15 ou 20	20 ou 25
3	Ø40	20 ou 25	25 ou 30
4	Ø60	30 ou 35	35 ou 40
5	Ø60	35 ou 40	40 ou 45
6	Ø80	40 ou 45	50 ou 55

- 1/2 finales et finales des modules de 4 cibles, avec 1 cible de chaque groupe. Pour les 1/2 finales et finales, l'organisateur installera 2 modules de 4 cibles visibles entièrement par les spectateurs aux distances connues selon le tableau ci-dessous.

Distances 1/2 finale et finales				
N° de cibles	Diamètre de blason en cm	Piquet blanc en mètre	Piquet bleu en mètre	Piquet rouge en mètre
1	Ø20	15	15	20
2	Ø40	20	25	30
3	Ø60	25	35	40
4	Ø80	35	45	55
1	Ø20	10	10	15
2	Ø40	15	20	25
3	Ø60	30	40	45
4	Ø80	40	50	60

C.2.2.3. L'organisateur doit prévoir un terrain pour l'entraînement officiel pendant toute la durée du championnat, sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant avec des blasons (neufs ou usagés) à différentes distances entre 5 et 60m.

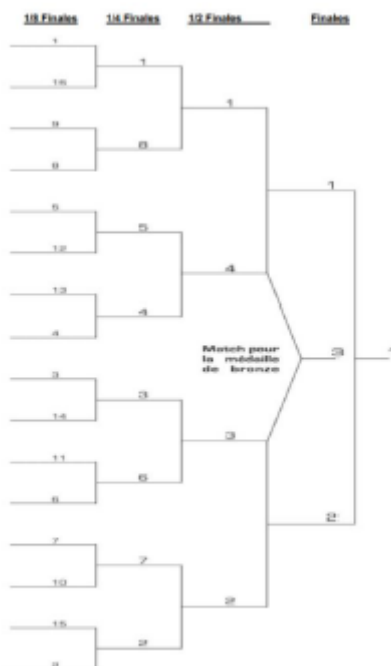
C.2.3 Chronométrage

Pour la phase de qualification ou de classement, un temps limite de 180 secondes par cible sera autorisé à partir du moment où l'archer prendra sa position au poste de tir, ce qu'il doit faire le plus rapidement possible, dès que le poste de tir est libre. Pour les phases éliminatoires et finales par duel, un temps limite de 120 secondes sera autorisé dès lors que l'arbitre donne le signal de début de tir.

C.2.4 Organisation des duels

Pour les catégories adultes (U21, S1, S2, S3) les résultats du tir de qualifications sert à constituer le tableau des duels pour le second jour.





C.2.5 Résultats

Le classement des catégories jeunes se fait par l'addition des scores des 2 parcours.

Le classement des catégories U21 et adultes se fait sur le résultat des duels.

Les archers U21 et adultes qui ne participent pas aux duels après le tir de qualification sont relancés sur un parcours de convivialité. Les pelotons sont formés dans l'ordre inverse des résultats du tir de qualification. Le rang final de ces archers est défini par le tir de qualification. Le 1er de ces rangs des archers ne participant pas aux finales suit le dernier rang des archers ayant participé aux finales (soit 17ème s'il y a des huitièmes de finale ; 9ème pour des quart de finale ; 5ème pour des ½ finale).

Toutes les égalités seront résolues selon le règlement du tir en campagne ([article B.6.3.](#))

C.2.6 Les titres décernés

Le titre de champion de France de tir en campagne est décerné dans chacune des catégories qui apparaît dans le tableau officiel des qualifications

Feuilles de marque : voir [l'article B.12](#) du règlement tir en campagne.

D Le championnat de France par équipes de clubs

D.1 Les compétitions sélectives de tir en campagne par équipes de clubs

Elles se déroulent en suivant les **règlements généraux du tir en campagne en vigueur**.

Arcs concernés : Arc Classique, Arc à Poulies et Arc Nu.

D.2 Les sélections

Le classement est informatisé. Il est automatiquement réactualisé après chaque week-end de compétition.

C'est le club qui est sélectionné; par conséquent la composition de l'équipe peut être modifiée le jour du championnat de France.

D.3 Le championnat de France par équipes de clubs

D.3.1 Les généralités

La date du championnat de France est fixée par le Conseil d'Administration de la FFTA.

D.3.2 Les équipes de clubs

Les équipes sont composées de 3 archers distincts, et doivent obligatoirement comprendre :

1 Arc Nu – 1 Arc Classique – 1 Arc à Poulies.

Les équipes sont féminines ou masculines – pas de mixité.

Les équipes seront automatiquement classées, dès lors qu'elles présenteront sur un concours 3 tireurs, avec au minimum un Arc Nu, un Arc Classique, un Arc à Poulies. Le meilleur score est pris en compte si plusieurs archers d'une même catégorie tirant du même piquet sont présents. Le classement se fera sur la moyenne de 2 concours. L'arrêté sélectif est effectué au plus tard 10 jours avant la date du championnat ou au plus tard le 31 août.

En cas d'égalité de points à la dernière place sélective, les équipes seront départagées selon les règles en vigueur ([règlements généraux – art. C.5.1.3](#)).

D.3.2.1 Règles des capitaines d'équipes

- les capitaines sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains ;
- un seul capitaine d'équipe par équipe ;
- le nom du capitaine d'équipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- le capitaine d'équipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;



- le capitaine d'équipe peut accompagner les archers de son équipe aux pas de tir et aux cibles.
- la communication entre le capitaine et son équipe est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et les difficultés de tir. Il peut utiliser des jumelles avec les mêmes restrictions que pour les compétiteurs.

Le capitaine d'équipe est responsable :

- de la conformité de la composition de l'équipe ;
- de la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches,...) ;
- il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre. A ce titre, il présente la licence de tous les membres de l'équipe au greffe qui lui remet les dossiers personnels ;
- il accompagne son équipe lors du contrôle du matériel ;
- il a un devoir de sécurité pour lui-même et son équipe.

En cas de désaccord, il aura la possibilité de déposer un recours devant le Jury d'Appel.

Le capitaine d'équipe doit être licencié, hors licence découverte et licence sans pratique (pas forcément dans la même structure FFTA que celle de son équipe).

Un capitaine d'équipe contrevenant aux règlements de la FFTA, peut dans un premier temps se voir retirer son badge et être exclu du suivi de son équipe. En cas de récidive, il peut être exclu du parcours.

D.3.2.2 Procédure d'inscription des équipes

Lors du championnat de France par équipes, un club ne peut être représenté que par une seule équipe homme et une seule équipe femme.

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le début du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe).

Si une ou des équipes sont absentes le jour du championnat, il ne sera pas fait appel à une ou des équipes complémentaires.

Transferts et surclassement : voir la règle dans les [règlements généraux en C.3.3](#).

D.3.3 L'entraînement officiel

La veille du championnat, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant comportant des distances connues et inconnues avec des blasons neufs ou usagés correspondant aux différentes distances tirées.

L'entraînement officiel se fera aux heures indiquées sur la page dédiée à la compétition sur le site internet de la FFTA.

D.3.4 Les épreuves du championnat de France

Le championnat débute par un tir de qualification sur 12 cibles à des distances inconnues puis se poursuit par des 1/4, 1/2 et finales en match sur des boucles de 4 cibles à des distances connues.



Les 12 cibles de qualification comportent 3 cibles par type de blason (20 cm, 40 cm, 60 cm et 80 cm). Les distances proposées respecteront les dispositions du règlement (art II.3.A.7.4.1).

Pendant les tirs de qualifications, une équipe tire 9 flèches par cible (3 par archer). Pendant les phases finales, chaque boucle de 4 cibles comporte un blason de chaque type disposé dans l'ordre choisi par l'organisateur. Pour les finales, la dernière cible présente un blason de 80 cm à la distance maximum. En phases finales, chaque équipe tire 3 flèches par cible (une par archer).

Tableau des distances en ¼ de finale, ½ finale et Finales

Diamètre	Piquet bleu			Piquet rouge		
	¼ finale	½ finale	Finale	¼ finale	½ finale	Finale
20 cm	5 m	10 m	15 m	10 m	15 m	20 m
40 cm	15 m	20 m	25 m	20 m	25 m	30 m
60 cm	30 m	35 m	40 m	35 m	40 m	45 m
80 cm	40 m	45 m	50 m	50 m	55 m	60 m

D.3.5 Déroulement des épreuves

Toutes les buttes de tir sont doublées à l'exception de celles avec des blasons de 40 cm. L'organisateur aménagera les pas de tir pour que 2 compétiteurs de la même équipe puissent tirer simultanément.

D.3.5.1 Tir de qualification

Chaque peloton est composé de 2 équipes soit 6 archers.

L'équipe la mieux classée au classement national tire toujours sur la gauche, la seconde équipe sur la droite. L'équipe la mieux classée au classement national commence sur la 1ère cible. Les équipes tirent l'une après l'autre. Les équipes inversent l'ordre de tir à chaque cible.

Les blasons sont disposés comme suit :

- les blasons de 20 cm sont disposés en 3 colonnes de 3 spots. Les archers tirent une flèche par blason.
- les blasons de 40 cm sont disposés par 4 en carré. Chaque équipe tire ses 9 flèches indistinctement dans les deux blasons de gauche ou dans les deux blasons de droite suivant le côté de tir affecté.

D.3.5.2 ¼ de finale, ½ finale et Finales

Les matchs ont lieu simultanément pendant les 1/4 et les 1/2 finales. Les finales pour la médaille de bronze sont tirées avant les finales pour la médaille d'or.

L'équipe ayant le meilleur classement des qualifications tire la première cible en premier sur la cible de gauche. Ensuite, l'équipe ayant le score le plus faible du match commence à chaque cible. En cas d'égalité, c'est l'équipe ayant commencé à la cible



précédente qui tire en premier.

- **Tir sur blasons uniques** : les équipes tirent l'une après l'autre. Chaque équipe tire ses 3 flèches (une par archer) sur sa cible.
- **Tir sur les blasons de Ø 40 cm** : les équipes tirent l'une après l'autre. Il y a 2 blasons de 40 cm placés horizontalement sur la butte. Chaque équipe tire 3 flèches (1 par archer) dans le blason de droite ou de gauche suivant le côté de tir affecté.
- **Tir sur les blasons de Ø 20 cm** : les équipes tirent l'une après l'autre. Il y a 1 colonne de 3 spots par butte. Chaque équipe tire ses 3 flèches (une par archer) sur sa cible (une flèche par spot).

D.3.6 Le contrôle du temps

D.3.6.1 Tir de qualifications

Un temps limite de 360 secondes par cible sera autorisé à partir du moment où le premier archer de l'équipe prendra sa position au poste de tir, ce qu'il devra faire le plus rapidement possible, dès que le poste de tir est libre.

Un arbitre ayant observé une équipe dépassant le temps limite imparti, l'avertira par une note signée sur la feuille de marque, indiquant l'heure et l'avertissement. Au second et tout autre avertissement écrit suivant, lors de cette partie de la compétition, la flèche marquant le plus haut score de l'équipe sera annulée. Le temps limite peut-être étendu lors de circonstances exceptionnelles.

Les avertissements de temps ne sont pas reportés d'une étape de la compétition à la suivante.

D.3.6.2 ¼ de finale, ½ finale et finales

L'arbitre accompagnant le groupe commencera et stoppera le tir verbalement (GO pour commencer et STOP quand les 180 secondes seront écoulées). L'arbitre montrera un carton jaune comme avertissement quand il restera 30 secondes de tir. Aucun tir ne sera permis après que les 180 secondes se soient écoulées et que l'arbitre ait arrêté le tir. Si un archer d'une équipe tire une flèche après que l'arbitre ait arrêté le tir, la flèche de l'équipe marquant le plus haut score sur cette cible sera annulée.

D.3.7 L'établissement des scores

Application de l'article [II.3.B.6](#).

Dans l'éventualité d'une égalité des scores, le départage se fera selon les principes décrits à l'article [II.3.B.6.3](#).

D.3.8 Le programme

Les horaires de référence sont publiés sur la page dédiée à la compétition sur le site internet de la FFTA. Ils pourront être modifiés, pour des raisons pratiques, conjointement par le Comité d'organisation, le Délégué Technique, l'Arbitre responsable et les Capitaines d'équipes.



Samedi matin : Qualifications

Samedi après-midi : 14h00 : ¼ de finale puis ½ finale et Finales - Podiums

D.3.9 Divers

Matériel : le matériel des archers sera conforme aux règlements de la FFTA pour toutes les catégories d'arc ([articles B.3](#) du règlement spécifique tir en campagne)

Pénalités : une équipe convaincue de contrevenir au présent règlement ainsi qu'aux règlements généraux de la FFTA peut être éliminée du championnat et peut perdre la place qu'elle avait acquise.

D.3.10 Les titres décernés

Les équipes de Club gagnantes reçoivent le titre de :

- **Équipe de club hommes championne de France de tir en campagne**
- **Équipe de club femmes championne de France de tir en campagne**

D.3.11 Les annexes

Sommaire des annexes

ANNEXE 1

Installation des modules de phases finales – Tableau des matchs.

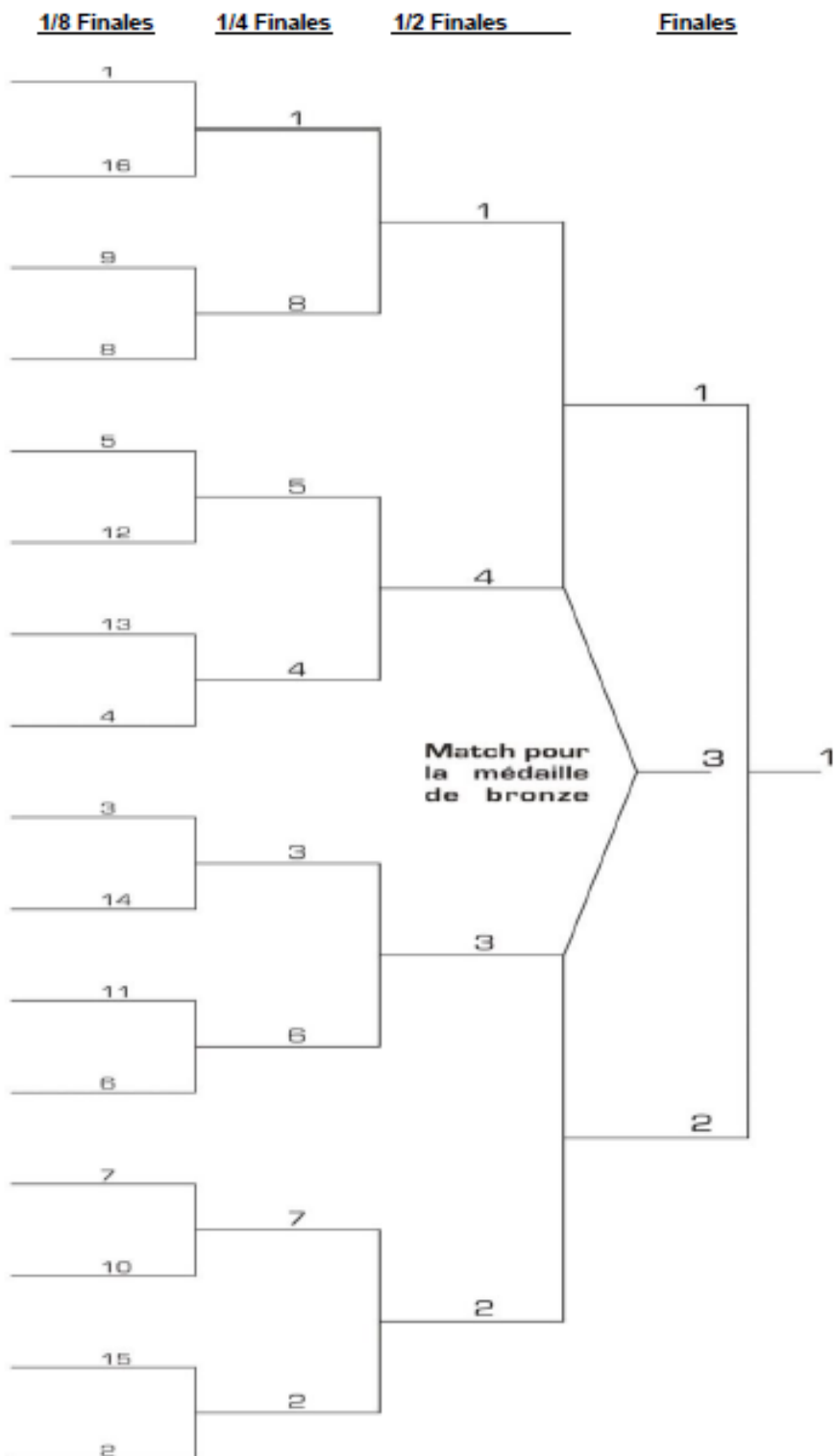
ANNEXE 2

Exemple de feuilles de marque :


- Qualification du 1er jour
- Finales du 2ème jour

ANNEXE 1

CHAMPIONNAT DE FRANCE TIR EN CAMPAGNE PAR EQUIPES



ANNEXE 2 : Exemples de feuilles de marque – Qualification du 1er jour

Championnat de France TIR EN CAMPAGNE par Equipes de Clubs											
											
		PARCOURS QUALIFICATIF 12 Connues + 12 Inconnues									
	Points	Volée	Cumul	6	5		Points	Volée	Cumul	6	5
1						13					
2						14					
3						15					
4						16					
5						17					
6						18					
7						19					
8						20					
9						21					
10						22					
11						23					
12						24					
Total des points						Total des points					
						TOTAL GENERAL					
Signature marqueur						Signature archer					

Finales du 2ème jour

1/8 Finale

	Points	Volée	Cumul	6	5
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
TOTAL DES POINTS					
GAGNANT	PERDANT	Barrage			

Signature marqueur
Signature équipe

1/4 Finale

	Points	Volée	Cumul	6	5
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
TOTAL DES POINTS					
GAGNANT	PERDANT	Barrage			

Signature marqueur
Signature équipe

1/2 Finale

	Points	Volée	Cumul	6	5
1					
2					
3					
4					
TOTAL					
GAGNANT	PERDANT	Barrage			

Signature marqueur
Signature équipe

FINALE OR - FINALE BRONZE

	Points	Volée	Cumul	6	5
1					
2					
3					
4					
TOTAL					
GAGNANT	PERDANT	Barrage			

Signature marqueur
Signature équipe

E Le championnat de France double-mixte

E.1 Les compétitions sélectives de tir en campagne double-mixte

Elles se déroulent en suivant les **règlements généraux du tir en campagne en vigueur**.

Arcs concernés : Arc Classique, Arc à Poulies et Arc Nu.

E.2 Les sélections

Le classement est informatisé. Il est automatiquement réactualisé après chaque week-end de compétition. C'est le club qui est sélectionné ; par conséquent la composition du Double-Mixte peut être modifiée le jour du Championnat de France.

E.3 Le championnat de France double-mixte

E.3.1 Les généralités

La date du Championnat de France est fixée par le Conseil d'Administration de la FFTA pour l'année suivante.

E.3.2 Les double-mixte

Les double-mixte sont composés de 2 archers d'un même club, une femme et un homme de la même arme et tirant du même pas de tir.

Les armes reconnues sont : Arc Classique, Arc à Poulies et Arc Nu.

Les Double-Mixte seront automatiquement classés, dès lors qu'un club présente sur un concours 2 tireurs, une femme et un homme, avec la même arme, quelle que soit leur catégorie d'âge pourvu qu'ils tirent du même piquet.

Le meilleur score est pris en compte si plusieurs archers d'une même catégorie tirant du même piquet sont présents.

Le classement se fera sur la moyenne de 2 concours.

L'arrêté sélectif est effectué au plus tard 10 jours avant la date du championnat ou au plus tard le 31 août.

En cas d'égalité de points à la dernière place sélective, les Double-Mixte seront départagés selon les règles en vigueur (**règlements généraux – art. C.5.1.3**).

E.3.2.1 Règles des capitaines de double-mixte

Les capitaines sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains ;

- un seul capitaine par double-mixte ;
- le nom du capitaine du double-mixte devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription du double-mixte ;
- le capitaine du double-mixte devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- le capitaine du double-mixte peut accompagner les archers de son double-mixte

aux pas de tir et aux cibles ;

- la communication entre le capitaine et son double-mixte est libre. Il peut conseiller les tireurs sur leur technique de tir, sur l'estimation des distances et les difficultés de tir. Il peut utiliser des jumelles avec les mêmes restrictions que pour les compétiteurs.

Le Capitaine du double-mixte est responsable :

- de la conformité de la composition du double-mixte ;
- de la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches,...) ;
- il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre. A ce titre, il présente la licence de tous les membres du double-mixte au greffe qui lui remet les dossiers personnels ;
- il accompagne les deux membres du double-mixte lors du contrôle du matériel ;
- il a un devoir de sécurité pour lui-même et son double-mixte.

En cas de désaccord, il aura la possibilité de déposer un recours devant le Jury d'Appel.

Le capitaine du double-mixte doit être licencié (pas forcément dans la même structure FFTA que celle de son double-mixte).

Un capitaine de double-mixte contrevenant aux règlements de la FFTA, peut dans un premier temps se voir retirer son badge et être exclu du suivi de son double-mixte. En cas de récidive, il peut être exclu du parcours.

E.3.2.2 Procédure d'inscription des double-mixte

Lors du Championnat de France Double-Mixte, un club ne peut être représenté que par un seul Double-Mixte dans chaque arme. Pour participer aux championnats de France, les clubs doivent préinscrire les Double-Mixte qui figurent dans le classement national annuel. 12 Double-Mixte sont retenus dans chaque arme.

La composition du Double-Mixte, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le début du championnat (dépôt de la composition du Double-Mixte au greffe).

Si un ou des Double-mixte sont absents le jour du championnat, il ne sera pas fait appel à un ou des Double-Mixte complémentaires.

E.3.3 L'entraînement officiel

La veille du Championnat, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant comportant des distances connues et inconnues avec des blasons neufs ou usagés correspondant aux différentes distances tirées.

L'entraînement officiel se fera aux heures indiquées sur la page dédiée à la compétition sur le site internet de la FFTA.

E.3.4 Les épreuves du championnat de France

Le championnat débute par un tir de qualification sur 12 cibles à des distances inconnues puis se poursuit par des 1/4, 1/2 et finales en match sur des boucles de 4 cibles aux distances connues.

Les 12 cibles de qualification comportent 3 cibles par type de blason (20 cm, 40 cm, 60 cm et 80 cm). Les distances proposées respecteront les dispositions du règlement (art II.3.A.7.4.1).

Pendant les tirs de qualification, un double-mixte tire 4 flèches par cible (2 par archer). Pendant les phases finales, chaque Double-mixte tire 4 flèches (2 par archer) sur une boucle de 4 cibles qui comporte un blason de chaque type disposé dans l'ordre choisi par l'organisateur. Pour les finales, la dernière cible sera sur un blason de 80 cm à la distance maximum.

Tableau des distances en 1/4 de finale, 1/2 finale et Finales

Diamètre	Piquet bleu			Piquet rouge		
	1/4 finale	1/2 finale	Finale	1/4 finale	1/2 finale	Finale
20 cm	5 m	10 m	15 m	10 m	15 m	20 m
40 cm	15 m	20 m	25 m	20 m	25 m	30 m
60 cm	30 m	35 m	40 m	35 m	40 m	45 m
80 cm	40 m	45 m	50 m	50 m	55 m	60 m

E.3.5 Déroulement des épreuves

Toutes les buttes de tir sont doublées à l'exception de celles avec des blasons de 40 cm. L'organisateur aménagera les postes de tir pour que les deux archers du même Double-Mixte puissent tirer simultanément. Les deux Double-mixte tirent l'un après l'autre.

E.3.5.1 Tir de qualification

Chaque peloton est composé de 2 Double-mixte soit 4 archers.

Le Double-Mixte le mieux classé au classement national tire toujours sur la gauche, le second sur la droite. Le Double-mixte le mieux classé au classement national commence sur la 1ère cible puis les Double-Mixte inversent l'ordre de tir à chaque cible. Les blasons sont disposés comme suit :

- les blasons de 20 cm sont disposés en 2 colonnes de 3 spots. Les archers tirent leurs 2 flèches dans le blason de leur choix des 2 colonnes attribuées à leur Double-mixte (une flèche par spot).
- les blasons de 40 cm sont disposés par 4 en carré. Chaque équipe tire ses 4 flèches indistinctement dans les deux cibles de gauche ou dans les deux cibles de droite suivant le côté de tir affecté.

E.3.5.2 ¼ de finale, ½ finale et Finales

Les matches ont lieu simultanément pendant les 1/4 et les 1/2 finales. Les finales pour la médaille de bronze sont tirées avant les finales pour la médaille d'or.

Le Double-Mixte ayant le meilleur classement des qualifications tire la première cible en premier sur la cible de gauche. Ensuite, le Double-Mixte ayant le score le plus faible du match commence à chaque cible. En cas d'égalité, c'est le Double-Mixte ayant commencé à la cible précédente qui tire en premier.

- **Tir sur blasons uniques** : les Double-mixte tirent l'un après l'autre. Chaque Double-mixte tire ses 4 flèches (deux par archer) sur sa cible.
- **Tir sur les blasons de Ø 40 cm** : les Double-Mixte tirent l'un après l'autre. Il y a 2 blasons de 40 cm sur la butte. Chaque Double-Mixte tire ses 4 flèches dans le blason de droite ou de gauche suivant le côté de tir affecté.
- **Tir sur les blasons de Ø 20 cm** : les Double-Mixte tirent l'un après l'autre. Il y a 2 colonnes de 3 spots par butte. Chaque Double-Mixte tire ses 4 flèches (deux par archer) sur sa cible (une flèche par spot).

E.3.6 Le contrôle du temps

E.3.6.1 Tir de qualifications

Un temps limite de 160 secondes par cible sera autorisé à partir du moment où le premier archer du Double-mixte prendra sa position au pas de tir, ce qu'il devra faire le plus rapidement possible, dès que le pas de tir est libre.

Un arbitre ayant observé un Double-mixte dépassant le temps limite imparti, l'avertira par une note signée sur la feuille de marque, indiquant l'heure et l'avertissement. Au second et tout autre avertissement écrit suivant, lors de cette partie de la compétition, la flèche marquant le plus haut score du Double-mixte sera annulée.

Les avertissements de temps ne sont pas reportés d'une étape de la compétition à la suivante.

E.3.6.2 ¼ de finale, ½ finale et Finales

Un temps limite de 120 secondes par cible sera autorisé à partir du moment où le premier archer du Double-mixte prendra sa position au pas de tir. L'arbitre accompagnant le groupe commencera et stoppera le tir verbalement (GO pour commencer et STOP quand les 120 secondes seront écoulées). L'arbitre montrera un carton jaune comme avertissement quand il restera 30 secondes de tir. Aucun tir ne sera permis après que les 120 secondes se soient écoulées et que l'arbitre ait arrêté le tir. Si un archer d'un Double-mixte tire une flèche après que l'arbitre ait arrêté le tir, la flèche du Double-mixte marquant le plus haut score sur cette cible sera annulée.

E.3.7 L'établissement des scores

Application de l'article II.3.B.6.

Dans l'éventualité d'une égalité des scores, le départage se fera selon les principes décrits à l'article II.3.B.6.3.

E.3.8 Le programme

Les horaires de référence sont publiés sur la page dédiée à la compétition sur le site internet de la FFTA. Ils pourront être modifiés, pour des raisons pratiques, conjointement par le Comité d'organisation, le Délégué Technique, l'Arbitre responsable et les Capitaines d'équipes.

Dimanche matin : Qualifications

Dimanche après-midi : 14h00 : ¼ de finale puis ½ finale et Finales - Podiums

E.3.9 Divers

Matériel : le matériel des archers sera conforme aux règlements de la FFTA pour toutes les catégories d'arc (articles II.3.B.3 du règlement spécifique tir en campagne)

Pénalités : un Double-mixte convaincu de contrevenir au présent règlement ainsi qu'aux règlements généraux de la FFTA peut être éliminée du Championnat et peut perdre la place qu'elle avait acquise.

E.3.10 Les titres décernés

Les double-mixte gagnants reçoivent le titre de :

- **Double-mixte champion de France de tir en campagne en Arc Nu**
- **Double-mixte champion de France de tir en campagne en Arc Classique**
- **Double-mixte champion de France de tir en campagne en Arc à Poulies**

4 Le Para-tir à l'arc

A	Généralités	329
A.1	La responsabilité	329
A.2	Les dispositions médicales	329
A.3	La classification et les catégories sportives	329
A.4	Le règlement concernant la tenue	329
B	Règlement	330
B.1	Introduction	330
B.2	Classification	330
B.3	Les catégories et classes sportives	331
B.4	Les équipements des para-archers	332
B.5	Les épreuves	338
B.6	L'aménagement et l'accessibilité des espaces	339
B.7	Les records et meilleures performances françaises	340
C	Règlement spécifique des épreuves fédérales	341
C.1	Les championnats de France de Para-tir à l'arc à 18m	341
C.2	Les championnats de France de Para-tir à l'Arc TAE	342

A Généralités

A.1 La responsabilité

La FFTA n'est en aucune manière responsable des dommages résultant des blessures causées à des spectateurs. De même, elle n'est pas responsable des dommages causés par la perte ou la détérioration des biens, lors de la participation ou de la présence à des championnats, tournois, compétitions ou autres événements organisés, sponsorisés qu'elles recourent.

A.2 Les dispositions médicales

Les archers concourant dans toutes les épreuves reconnues, contrôlées, dirigées par la FFTA doivent accepter de se soumettre à des contrôles anti-dopage ou d'autres tests médicaux qui pourraient être demandés par la FFTA.

A.3 La classification et les catégories sportives

Les catégories du Para-tir à l'arc sont définies par la classe de handicap, l'âge et l'arc utilisé.

Elles sont précisées,

- pour les compétitions internationales, dans la section II.4.B du présent règlement
- pour les compétitions nationales, dans la section II.4.C du présent règlement

A.4 Le règlement concernant la tenue

La tenue doit être conforme à celle prévue pour le TAE ou le tir à 18 mètres ([Cf Article C12 des règlements généraux](#)).

Pour des raisons médicales ou de capacité à tirer, l'archer pourra porter des chaussures non fermées, ou ne pas porter de chaussures (ce point doit être porté sur la carte de classification).

B Règlement

B.1 Introduction

Cette section n'est constituée que de textes d'application. Elle explique les règlements supplémentaires qui ne s'appliquent qu'aux archers de Para-tir à l'arc classifiés au cours des épreuves de la FFTA.

La classification des archers est essentielle au Para-tir à l'arc, elle est basée sur la définition de la classification établie par le Comité International Paralympique (IPC). Les futurs archers de Para-tir à l'arc sont évalués par des classificateurs qui les classent dans les catégories appropriées, reconnues par la FFTA, déterminées par le degré pour lequel le handicap de l'archer affecte de façon permanente sa capacité à tirer une flèche avec un arc.

B.2 Classification

Une classification est nécessaire pour tout archer en situation de handicap pour participer dans une catégorie reconnue en Para-tir à l'Arc. La classification a pour objet de déterminer de façon pertinente :

- Les aides qui peuvent être autorisées
- Si la pratique ordinaire est possible ou si elle doit être adaptée (distances de tir et taille des blasons)

Les archers présentant un handicap moteur sont évalués par un panel de deux (2) classificateurs de la FFTA. Ces classificateurs attribueront une classification à chaque archer, placeront les archers dans la classe sportive appropriée (et reconnue par World Archery pour les catégories ouvertes à l'international) et éditeront une carte de classification indiquant la classe ainsi que le(s) équipement(s) et élément(s) d'assistance que celui-ci est autorisé à utiliser.

La procédure est définie dans le **manuel de classifications nationales et internationales**. Ce manuel des classificateurs peut être modifié occasionnellement et doit être approuvé par le Conseil d'Administration de la FFTA. Il est considéré comme un texte d'application.

Faute de classification à jour, un archer en situation de handicap ne pourra pas bénéficier des dispositions du présent chapitre.

Néanmoins certaines dispositions ne relevant pas d'une problématique de classification et ne procurant pas d'aide à l'archer restent applicables. Celles-ci sont identifiées ci-après avec la mention HC (hors classification).

Les archers présentant un handicap visuel (malvoyant VI) ou handicap auditif sont classifiés selon la procédure établie dans le manuel des classificateurs.

B.2.1 [La carte de classification](#)

Les classificateurs attribuent une classe sportive à chaque archer et délivreront une carte de classification indiquant cette classe et les appareils fonctionnels et/ou aides que l'archer est autorisé à utiliser en situation de tir.

Les catégories de classification tiennent compte de regroupement pour différentes catégories de handicap en fonction de la population d'archers.

L'indication d'une classification Para-tir à l'arc et classe sportive figure sur la licence de l'archer.

La carte de classification en cours de validité est à présenter au greffe des compétitions et sur demande à l'arbitre lors de l'inspection de l'équipement.

Cela permet :

- Au greffe de vérifier que les conditions de tir sont bien prévues et bien conformes avec la classe sportive de l'archer.
- A l'arbitre que les aides présentées lors du contrôle du matériel sont bien autorisées.

Tous les archers à jour de leur classification figurent sur la [liste des classifications nationales](#) disponible dans les documents de la page spécifique dédiée au Para-tir à l'arc sur le site internet de la FFTA.

Les archers bénéficiant d'une pratique adaptée ou d'aides spécifiques relevant du présent chapitre, en cours de classification et /ou dont la classification n'a pas encore été validée par le classificateur sont autorisés à concourir, mais leurs scores ne pourront pas être enregistrés pour le classement national tant que la classification n'a pas été validée. De même aucun record ou meilleures performances Para-tir à l'arc ne pourront être validés.

B.3 [Les catégories et classes sportives](#)

B.3.1 [Les catégories reconnues](#)

Les catégories sont par défaut celles précisées à l'article [C.5.1.3 des règlements généraux § 3. Catégories reconnues](#).

En fonction des catégories de handicap et de l'arme utilisée, le classificateur déterminera avec l'archer la classe sportive qui sera prise en compte sur la licence et dans les classements nationaux Para-tir à l'arc.

B.3.2 [Les catégories de handicap](#)

Plusieurs types de handicap sont reconnus par la FFTA pour la pratique en compétition.

Ces handicaps sont définis par un classificateur habilité par la FFTA en fonction des règles Internationales reconnues par la World Archery ou celles de la FFTA.

La définition et le mode d'évaluation sont précisés dans le **manuel de classifications nationales et internationales**.



Le classificateur définit une classe de handicap en fonction de l'impact du handicap sur la capacité à tirer à l'arc. Cette mesure prend en compte un impact permanent (dans la durée et dès les premières flèches).

Le handicap locomoteur

Pour ses compétitions, la FFTA reconnaît :

Les classes suivantes sont reconnues également par la World Archery :

- ST, W2 et W1

Les classes suivantes sont reconnues uniquement par la FFTA :

- ST3, ST4 et W3, W4
- Support 1 et Support 2
- NEI

Nota bene : ST = standing (tir debout, sur chaise ou tabouret), W = wheelchair (tir en fauteuil roulant) et NEI (Non Éligible International)

Le handicap visuel

Pour ses compétitions, la FFTA reconnaît :

Les classes suivantes sont reconnues également par la World Archery :

- B1, B2, B3

Les classes suivantes sont reconnues uniquement par la FFTA :

- B4, NEB regroupées en « LIBRE »

Nota bene : B = Blind , NEB = Non Éligible Blind

Le handicap auditif

Pour ses compétitions, la FFTA reconnaît :

Les archers sourds regroupés avec les archers locomoteurs de la catégorie NEI pour le classement Para-tir à l'Arc.

B.4 Les équipements des para-archers

B.4.1 Les types d'arcs

La définition du matériel est identique à celle définie dans les Règlements Généraux à l'article [l'article G.3.1](#) pour les arcs classiques et à [l'article G.3.2](#) pour les arcs à poulies, aux exceptions ci-dessous :

Classe sportive W1

Les archers de la catégorie W1 peuvent tirer avec :

- un arc classique
- un arc à poulies dont la puissance est limitée à 45lbs, équipé d'un viseur arc classique conforme à celui défini dans [l'article G.3.1](#), à la partie **Le viseur**. Les archers seront autorisés à disposer d'un système de décoche.

Classe sportive SUPPORT

Les archers de la classe sportive Support peuvent tirer uniquement avec un arc classique.

Classes sportives HV1 et HV2 – HV3

Les archers des classes sportives HV1 et HV2 - HV3 peuvent tirer avec :

- un arc classique
- un arc à poulies dont la puissance est limitée à 45lbs.

Aucun système de visée n'est autorisé sur l'arc, seule la visée tactile est autorisée.

Classes sportives Critérium et Challenge Arc à Poulies

Les archers des classes sportives Critérium et Challenge Arc à Poulies peuvent tirer avec :

- un arc à poulie dont la puissance est limitée à 35lbs

B.4.2 Les équipements spécifiques

La description des équipements d'assistance est détaillée dans le **Guide des équipements et des éléments d'assistance en Para-tir à l'arc**.

Pour être autorisés sur le pas de tir, des équipements doivent avoir été validés par un classificateur et être mentionnés sur la fiche de classification (en dehors des dispositions marquées HC – hors classification).

Peuvent être autorisés par les classificateurs (à titre non-exhaustif) :

- Un fauteuil roulant
- Un tabouret sans appui dossier de tout type
- Un block (cale sous le pied)
- Une aide à la décoche
- Une attache de l'arc et prothèses
- Une attelle pour le bras d'arc ou le poignet de corde
- Une prothèse de bras comprenant « une main »
- Un assistant et/ou un agent
- ...

B.4.2.1 Pour les classes sportives Support

B.4.2.1.1 Le support d'arc

La potence utilisée par l'archer doit être fabriquée de telle manière que la position de l'arc dans l'espace ne soit pas fixe. L'arc ou la partie du support sur lequel il est fixé doivent pouvoir bouger dans toutes les dimensions (latéralement et verticalement) afin de générer des trajectoires de flèches différentes.

Pour que le tir se déroule en toute sécurité, le support d'arc doit rester stable durant la mise en tension de l'arc et la visée. L'arc doit rester solidaire du support tout au long du tir. Pour ne pas glisser ou basculer, le support d'arc peut être indifféremment et en



fonction du contexte fixé ou lesté par des charges en poids suffisant.

Le support doit être fait dans un matériau solide comme le métal afin de ne pas se casser ou fendiller et, conformément aux règlements du tir à l'arc, ne pas présenter de parties électriques ou électroniques.

B.4.2.1.2 Le placement du support d'arc

Pour des raisons de sécurité, tous les archers doivent tirer depuis un même pas de tir. En tir à 18m comme en tir extérieur, disciplines pratiquées par les archers support, les archers doivent se placer avec les pieds ou les roues « à cheval » autour du pas de tir. Dans cette configuration, l'arc est en avant du pas de tir.

En suivant ces principes de sécurité, il convient de positionner la potence en avant du pas de tir de manière que l'encoche, lorsque le para-archer est en pleine allonge, soit située au niveau du pas de tir. Une tolérance d'une dizaine de centimètres en avant ou en arrière du pas de tir est accordée.

Pour cette catégorie Support, un seul archer sera positionné par cible.

B.4.2.1.3 Les aides techniques

Dans la catégorie SUP 2, les para-archers bénéficient de l'utilisation de la force de leur fauteuil pour mettre l'arc en tension. Dans cette situation, le fauteuil devra être utilisé avec la vitesse minimale.

B.4.2.1.4 Le rôle de l'assistant

La très grande majorité des para-archers de ces catégories bénéficient d'un assistant qui réalise les gestes de préparation que le para-archer ne peut pas effectuer seul. Afin d'assurer une certaine équité sur le pas de tir, l'assistant doit respecter un certain nombre de règles.

Le para-archer doit effectuer SEUL toutes les actions techniques de l'archer comme mettre l'arc en tension, viser et libérer la corde.

Le rôle de l'assistant se limite principalement à :

- encocher la flèche sur l'arc
- stabiliser la verticalité de l'arc en gardant le contact de la main sur la corde ou sur la branche supérieure de l'arc. Il ne doit pas pour cela avancer au-delà du pas de tir.
- présenter à l'archer, à son signal, l'aide technique pour libérer la corde, lorsque les para-archers ne peuvent pas atteindre la gâchette du décocheur. Cela peut être, par exemple, une cordelette à mettre dans leur main ou une pince à linge à mettre dans leur bouche. Il reviendra au para-archer de déclencher le tir. Cette aide technique, pour empêcher un tir involontaire, peut être donnée lorsque l'archer a assuré sa visée.
- Pour les SUP 2, à la demande de l'archer, lorsque la mise en tension est terminée, ajuster le placement des sangles ou du décocheur.
- Encourager l'archer sans perturber les archers placés à proximité



L'assistant doit simplement exécuter les demandes de l'archer. Il ne doit en aucun cas interférer dans sa visée. Pour cela, durant le tir, l'assistant ne regardera pas les cibles. Il sera placé sur le côté de l'archer pour encocher la flèche avec la possibilité de regarder l'arc lorsqu'il a besoin de le stabiliser puis dos aux cibles.

B.4.2.2 Pour les classes sportives HV

B.4.2.2.1 Le port d'un bandeau

Les archers de la catégorie B1 utilisent un système de visée tactile (potence). Ils tirent avec un bandeau opaque ou des lunettes opaques enveloppantes (qui recouvrent les yeux sur les côtés et sur le dessus du nez de la monture). Le port du bandeau (ou des lunettes occultantes) est obligatoire lors du tir. Il doit être porté constamment sur le terrain de compétition y compris pendant le réglage de l'équipement, pendant l'entraînement et ce jusqu'à la fin de la journée de compétition.

Les archers de la catégorie B2- B3 utilisent un système de visée tactile (potence). Ils tirent sans bandeau ou lunettes occultantes.

B.4.2.2.2 La visée tactile

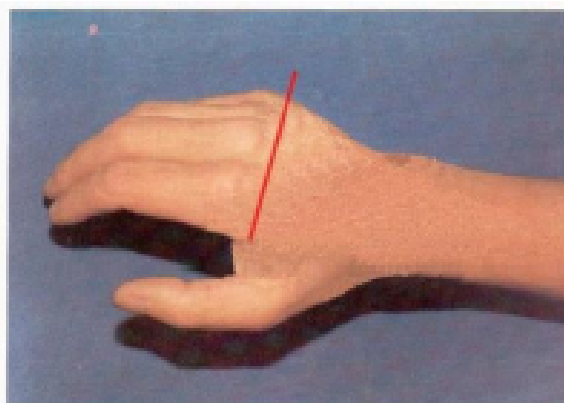
Les archers handicapés visuels (catégories B1 et B2-B3) utilisent un système de visée tactile avec les restrictions suivantes :

Le système de visée tactile est fixe, ou mobile, et ne doit pas servir d'appui.

Il ne peut comporter aucun système électronique et ne peut avoir aucune connexion avec la cible.

Le système est équipé d'un tactile de quelque forme que ce soit. La taille du tactile n'excède pas 2 cm, mesurée dans toutes les directions.

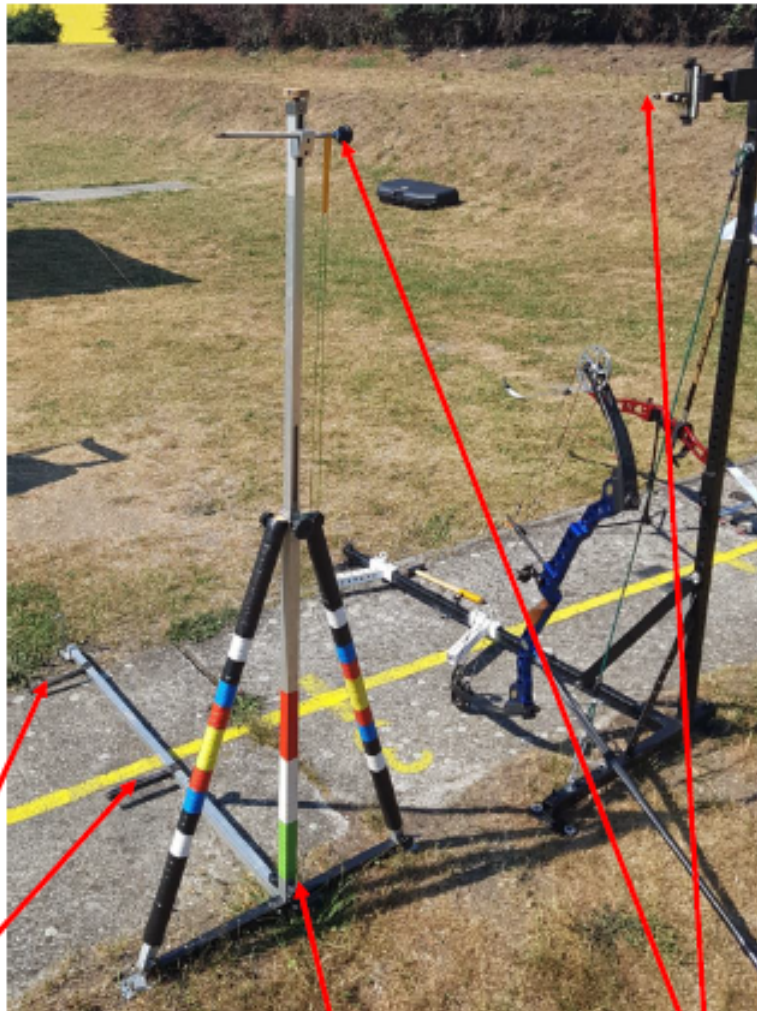
Le contact avec le tactile est autorisé sur le dos de la main, (contact avec les doigts exclus) jusqu'au coude (avant-bras d'arc) et du côté extérieur (voir schéma ci-dessous).



L'encombrement au sol (sur le pas de tir) du système ne pourra pas excéder une largeur de 80 centimètres (y compris en salle) hors tout, et en aucun cas dépasser l'emplacement alloué pour l'archer.

S'il est équipé d'un système de calage des pieds de l'archer, la hauteur de la cale en contact avec la cheville de l'archer ne doit pas dépasser 6 cm.

Différents systèmes de potences pour handicap visuel (et position sur la ligne de tir)



Repère de position pour les pieds (hauteur en contact avec la cheville de l'archer inférieure ou égale à 6cm)

Empattement maximum de 80 cm

Embout tactile de quelque forme que ce soit
Taille limitée à 2cm dans toutes les directions

B.4.2.2.3 [Installation sur le terrain](#)

La répartition aux cibles sera effectuée pour que les archers n'aient pas à se déplacer, même si cela signifie (en cas de duels) que leurs adversaires puissent se trouver sur des cibles non adjacentes.

Les entraîneurs ou les archers pourront installer les dispositifs 20 minutes avant la séquence d'entraînement. Une fois réglé le viseur tactile peut être laissé sur le terrain jusqu'à la fin de la compétition de l'archer. Il doit ensuite être retiré.



Les dispositifs de calage des pieds devront être installés de part et d'autre de la ligne de tir.

Dans les classes sportives HV1 et HV2 – HV3, les arbitres ont la possibilité de modifier le placement des archers droitiers et gauchers afin qu'ils soient positionnés dos à dos sur le pas de tir (et éviter ainsi le choc des perches).

En aucun cas une personne ne doit passer entre les potences (viseurs tactiles).

B.4.2.2.4 Spotter

Les archers malvoyants peuvent bénéficier d'un spotter. Le rôle du spotter est de préciser à l'archer la position des flèches sur le blason ainsi que de l'informer sur les mesures de sécurité. Le spotter est autorisé à donner tout conseil à l'archer à condition qu'il ne dérange pas les autres archers.

Le spotter peut intervenir sur le réglage du viseur tactile durant les phases d'échauffement ou entre les volées. En aucun cas il ne peut intervenir sur le viseur tactile au cours d'une volée.

Quand l'archer a terminé de tirer ses flèches marquantes, son spotter doit retourner derrière la ligne d'attente. L'archer peut aller avec lui ou rester sur la ligne de tir.

Durant les phases d'entraînement, le spotter peut guider l'archer jusqu'à la cible.

Durant la compétition, le spotter établira les scores pour l'archer qui devra signer sa propre feuille de marque.

Pour les compétitions où l'archer porte un dossard, son spotter doit, soit porter le même dossard (reconnaissable en tant que partenaire), soit disposer d'une accréditation d'accès au terrain.

Lors des compétitions, une ligne sera matérialisée 1 mètre en arrière de la ligne de tir pour le positionnement des spotters. Le spotter devra être assis.

Lors des compétitions en tir alterné, l'archer ne pourra bénéficier que d'une personne pour l'assister (soit le spotter placé derrière lui soit le coach dans l'emplacement prévu à cet effet).

Le spotter doit être en possession d'une licence fédérale en cours de validité.

Pour toutes les compétitions, les chiens « guide » ne sont pas autorisés sur le terrain de tir au niveau international. En France, les chiens sont autorisés jusqu'à la zone de repos des archers.

B.5 Les épreuves

La FFTA reconnaît 2 disciplines distinctes en Para-tir à l'arc :

- le **Para-tir à l'arc tir à l'arc extérieur (TAE)**
- le **Para-tir à l'arc tir à 18 m**

Le règlement applicable est celui des chapitres [Le tir à l'arc extérieur](#) et [Le tir à 18m](#) aux exceptions suivantes :

Blasons utilisés et zone de 10

- Pour les catégories CHALLENGE, CRITERIUM, HV et W1, la zone 10 est celle du 10 classique quel que soit le type d'arc utilisé.
- Pour la catégorie W1 en Para-tir à l'arc TAE, le blason utilisé est un blason diamètre 80 cm 10 zones

Temps de tir

- En tir alterné individuel : le temps de tir est de 30 secondes par flèche.

Tir par équipe

- En Para-tir à l'arc, les équipes sont composées de deux archers (hommes ou femmes) – les équipes mixtes sont composées d'un homme et d'une femme.
- Les para-archers peuvent rester sur le pas de tir y compris lors des compétitions TAE ou tir à 18m hors Para-tir à l'arc.
- Le signal donné pour le changement est la main de corde levée (*) et/ou une indication verbale (go). Ce signal est à discuter avec l'arbitre du match.

(*) le signal de main levée doit pouvoir clairement se distinguer du mouvement normal de décoche

B.5.1 Le Para-tir à l'arc tir à 18m

Distances et tailles de blason en Para-tir à l'Arc à 18m

Catégorie	U13-U15-U18	U21	S1	S2	S3
Open Arc Classique			18m blason 40		
Fédéral Arc Classique			18m blason 40		
Open Arc à Poulies	18m blason 60		18m blason Tri spot 40		
Fédéral Arc à Poulies			18m blason Tri spot 40		
W1			18m blason 40		
Challenge Arc Classique			18m blason 60		
Critérium Arc Classique			10m blason 60		
Challenge Arc à Poulies	10m blason 60		18m blason 60		
Critérium Arc à Poulies			15m blason 60		
HV U18					
HV 1					
HV2 / HV 3					
HV Arc Classique libre				18m blason 60	
HV Arc à Poulies libre					
Support 1					
Support 2					15m blason 80

B.5.2 Le Para-tir à l'arc tir à l'arc extérieur

Distances et tailles de blason en Para-tir à l'Arc TAE International

Catégorie	Scratch				
	U18	U21	S1	S2	S3
Open Arc Classique Fédéral Arc Classique			70m blason 122		
Open Arc à Poulies Fédéral Arc à Poulies			50m blason 80 - 6 zones		
W1			50m blason 80		
HV 1 HV2 / HV 3			30m blason 80		

Distances et tailles de blason en Para-tir à l'Arc TAE National

Catégorie	Jeunes		Scratch		
	U13-U15-U18	U21	S1	S2	S3
Open Arc Classique Fédéral Arc Classique					
Open Arc à Poulies Fédéral Arc à Poulies	30m blason 80		50m blason 122		
W1			50m blason 122		
Challenge Arc Classique			20m blason 80		
Critérium Arc Classique			15m blason 80		
Challenge Arc à Poulies			20m blason 80		
Critérium Arc à Poulies			20m blason 80		
Support 1 Support 2			20m blason 80		

L'épreuve 1440 de Tir à l'Arc Extérieur, ouverte aux catégories Open et Fédéral, se déroule dans les mêmes conditions que dans [l'article A.7.2 du règlement spécifique de Tir à l'Arc Extérieur](#).

Pour les catégories HV1 et HV2-HV3, elle consiste à tirer quatre (4) fois 36 flèches à une distance de 30m sur les blasons suivants et dans cet ordre :

- les 36 premières flèches sur un blason de 60cm ;
- les 36 flèches suivantes sur un blason de 80cm ;
- les 36 flèches suivantes sur un blason de 80cm ;
- les 36 dernières flèches sur un blason de 122cm.

B.6 L'aménagement et l'accessibilité des espaces

L'aménagement et l'accessibilité des différents espaces (commodités, greffe, lignes d'attente et de tir) doivent permettre aux archers en fauteuil roulant d'y accéder sans assistance.

Pendant les épreuves spécifiques de Para-tir à l'arc :

- Les archers seront placés à deux par cible.



- Tous les archers ayant la mention « Permanence sur le pas de tir » sur leur carte de classification (et sur la liste des classifications nationales) peuvent rester sur la ligne de tir à tout moment.
- Le sol sera marqué, selon les règlements de la FFTA :
 - chaque archer se verra allouer entre 1m et 1.25m,
 - les couloirs pour les épreuves individuelles auront entre 2m et 2,50m
 - les couloirs pour les épreuves par équipes doubles ou mixtes auront un minimum de 2,50m.

Pendant les épreuves de tir à l'arc accueillant des Para-archers :

- L'organisateur et les arbitres veilleront à l'absence de rotation AB/CD pour les para-archers ayant la permanence sur le pas de tir (permanence inscrite sur leur carte de classification). Ils veilleront à la bonne répartition des para-archers sur la ligne de tir pour permettre aux archers en fauteuil roulant et aux personnes autorisées à tirer avec une assise de disposer d'un espace sur le pas de tir entre 1m et 1,25m par archer.

B.7 Les records et meilleures performances françaises

cf. Article C.7 des règlements généraux

C Règlement spécifique des épreuves fédérales

C.1 Les championnats de France de Para-tir à l'arc à 18m

- Qualifications

Les règles de sélection sont mentionnées au [Chapitre I – Les règlements généraux – Article C.5.1.2.](#)

- Dates

En fonction du calendrier de la fédération, généralement au mois de mars

- Épreuves

Le championnat de France de Para-tir à l'arc tir à 18m décerne par catégorie d'âge et de classification décerne les titres de champion de France de Para-tir à l'arc tir à 18m à chacune des catégories ouvertes sur ce championnat (cf. Tableau des planchers de qualification sur le site internet de la FFTA www.fftta.fr)

- Distances :

Le tir se déroule de 10 à 18 mètres en fonction des catégories d'âge et de classification (cf. Tableau des planchers de qualification sur le site internet de la FFTA www.fftta.fr)

- Blasons :

Les blasons tri-spots de 40 cm, les blasons de 60 et de 80 cm seront utilisés en fonction des catégories d'âge et de classification (cf. Tableau des planchers de qualification sur le site internet de la FFTA www.fftta.fr)

- L'entraînement :

L'entraînement officiel se déroulera la veille de la compétition, sur le terrain de compétition, selon les horaires prévus par l'organisateur.

- Le déroulement du championnat :

Le programme est publié dans le calendrier des compétitions de la FFTA et sur le site internet de la FFTA www.fftta.fr . Le programme et le nombre de cibles peuvent évoluer chaque année.

Le titre de champion de France est délivré à l'issue du tir de classement de 2x30 flèches pour les catégories :

- Support 1 et Support 2,
- HV libre arc classique et arc à poulies,
- HV1 et HV 2/HV3
- Criterium arc classique et arc à poulies
- Challenge Arc classique et arc à poulies

Le titre de champion de France est délivré à l'issue du tir de classement de 2x30 flèches suivi de phases finales en duels, lorsqu'au moins trois archers participent à la compétition, pour les catégories :

- W1
- Open arc classique et arc à poulies
- Fédéral arc classique et arc à poulies Sinon, il est délivré à l'issue du tir de classement.

Dans la mesure du possible, les finales bronze et or des catégories internationales se dérouleront en tir simultané, sur des cibles aménagées au centre du gymnase.

Les tirs de classement suivent, tant que cela est possible, un rythme AB. C'est la raison pour laquelle les salles doivent accueillir un nombre minimal de 28 cibles.

C.1.1 Divers

Arbitres : Lors du championnat de France, le nombre d'arbitres expérimentés doit être suffisant, au moins 1 arbitre pour 7 cibles installées. Excepté pour les phases finales, les arbitres peuvent modifier la position des archers sur la ligne de tir pour des raisons de sécurité (place des archers en fauteuil et latéralité pour les archers déficients visuels par exemple). Ils doivent obtenir l'accord de l'arbitre responsable et informer le service informatique pour la bonne gestion des résultats de la compétition.

C.2 Les championnats de France de Para-tir à l'Arc TAE

- Qualifications

Les règles de sélection sont mentionnées au [Chapitre I – Les règlements généraux – Article C.5.1.2.](#)

- Dates

En fonction du calendrier de la fédération, généralement au mois de juin

- Épreuves

Le championnat de France de Para-tir à l'Arc TAE décerne par catégorie d'âge et de classification les titres de champion de France de Para-tir à l'arc TAE International et de champion de France de Para-tir à l'arc TAE National à chacune des catégories ouvertes sur ce championnat (cf. Tableau des planchers de qualification sur le site internet de la FFTA www.fftta.fr).



- Distances : Le tir se déroule :
 - De 15 à 50 mètres en arc classique pour le Para-tir à l'Arc TAE National
 - De 20 à 50 mètres en arc à poulies et W1 pour le Para-tir à l'Arc TAE National
 - A 70 mètres en arc classique pour le Para-tir à l'Arc TAE International
 - A 50 mètres en arc à poulies et W1 pour le Para-tir à l'Arc TAE International
 - De 20 à 30 mètres pour les archers présentant un déficit visuel pour Para-tir à l'Arc TAE International en fonction des catégories d'âge et de classification (cf. Tableau des planchers de qualification sur le site internet de la FFTA www.fftta.fr)
- Blasons :
Les blasons de 80 cm entiers ou réduits ainsi que de 122 cm sont utilisés en fonction des catégories d'âge et de classification (cf. Tableau des planchers de qualification sur le site internet de la FFTA www.fftta.fr)
- L'entraînement :
L'entraînement officiel se déroulera la veille de la compétition, sur le terrain de compétition, selon les horaires prévus par l'organisateur.
- Le déroulement du championnat :
Le programme est publié dans le calendrier des compétitions de la FFTA et sur le site internet de la FFTA www.fftta.fr . Le programme et le nombre de cibles peuvent évoluer chaque année.

Les deux jours de compétition regroupent le Para-tir à l'Arc TAE International et Para-tir à l'Arc TAE National.

	JOUR 1	JOUR 2
Para-Tir à l'arc TAE National	Matin : Catégories Open, W1, Fédéral Après-midi : Catégories : Challenge et Critérium Catégories Handicap Visuel	
Para-Tir à l'arc TAE International		Catégories : Open, Fédéral et W1

Le titre de champion de France de Para-tir à l'Arc TAE National est délivré à l'issue du tir de classement de 2x36 flèches sans duels.

Le titre de champion de France de Para-tir à l'arc TAE International est délivré à l'issue du tir de classement de 2x36 flèches suivi de phases finales en duels, lorsqu'au moins trois archers participent à la compétition. Sinon, il est délivré à l'issue du tir de classement.

Dans la mesure du possible, les finales bronze et or des catégories internationales se dérouleront en tir simultané, sur des cibles aménagées au centre du terrain ou sur un terrain spécifique de finales.

Les tirs de classement se déroulent sur un rythme AB.



Les terrains utilisés doivent pouvoir accueillir un minimum de 30 cibles.

C.2.1 Divers

Arbitres : Lors du championnat de France, le nombre d'arbitres expérimentés doit être suffisant, au moins 1 arbitre pour 7 cibles installées. Excepté pour les phases finales, les arbitres peuvent modifier la position des archers sur la ligne de tir pour des raisons de sécurité (place des archers en fauteuil et latéralité pour les archers déficients visuels par exemple). Ils doivent obtenir l'accord de l'arbitre responsable et informer le service informatique pour la bonne gestion des résultats de la compétition.

5 Le Parcours Nature

A	Généralités	347
A.1	Présentation	347
A.2	Les catégories des tireurs	347
A.3	Les matériels de tir	347
A.4	Le pas de tir	348
A.5	Les positions de tir	348
A.6	Les cibles	348
A.7	Le marquage des scores	349
A.8	Le chronométrage	350
A.9	L'organisation des pelotons	350
A.10	L'accès à l'échauffement	351
B	Règlement	352
B.1	Les Concours	352
B.2	L'attribution des pas de tir	352
B.3	La disposition des pas de tir	352
B.4	La position de tir	352
B.5	Les distances de tir	353
B.6	Les cibles	353
B.7	Les temps de tir	356
B.8	Le marquage des scores	356
B.9	Le classement par catégories et le départage des ex-æquo	357
C	Règlements spécifiques des épreuves fédérales	358
C.1	Le Championnat de France de Parcours Nature en	358
C.2	Le Championnat de France Parcours Nature par équipe	360
C.3	Les Annexes	364

A Généralités

A.1 Présentation

Ces tirs, sur cibles animalières 2D, ont lieu sur un terrain varié comme pour les autres tirs de parcours. Les animaux sont symbolisés par des blasons représentant du gibier de différentes tailles. La sécurité doit être absolue, les buttes de tir éloignées les unes des autres. Les pièges de tir ne devront pas entraîner des bris de matériel. Les tirs devront être praticables par les archers droitiers, gauchers et de toutes tailles.

A.2 Les catégories des tireurs

Catégories	Arc nu (BB)		Arc à poulies nu (Co)		Arc droit (AD)		Arc libre (TL)		Arc chasse (AC)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
U13	OUI	OUI	X	X	X	X	OUI ¹	OUI ¹	X	X
U15	OUI	OUI	X	X	X	X			X	X
U18	OUI	OUI	X	X	X	X	OUI	OUI	X	X
U21	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
S1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
S2	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
S3	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

(¹) Catégorie ouverte jusqu'au niveau régional

Promotion de la discipline : catégorie « PROMOTION ». Elle est ouverte à toutes les armes et à tous les âges autorisés à la compétition. Il n'y a pas de palmarès. Le tir se fait du piquet blanc, temps de tir : 45 secondes.

A.3 Les matériels de tir

Cinq (5) catégories d'arcs sont reconnues, si le matériel d'un archer ne correspond à aucune des catégories décrites ci-dessous, il doit être affecté à la catégorie « arc libre ». Il n'y a pas d'incident de tir en nature.

A.3.1 Les arcs

A.3.1.1. Arc nu : Voir [article I.G.3.4](#)

A.3.1.2. Arc à poulies nu : Voir [article I.G.3.6](#)

A.3.1.3. Arc droit : Voir [article I.G.3.3](#)

A.3.1.4. Arc libre : Voir [article I.G.3.1](#) ou [I.G.3.2](#)

A.3.1.5. Arc chasse : Voir [article I.G.3.5](#)

A.3.2 Les accessoires

L'utilisation des jumelles, longues vues et autres moyens optiques sont interdits, à l'exception des lunettes de vue et de soleil.



A.4 Le pas de tir

A.4.1 Matérialisation

Les pas de tir sont matérialisés par des piquets de couleurs vives, de 20 à 40cm de hauteur hors sol ou marqués par des rubans de couleurs vives et toujours visibles. L'installation d'un pas de tir doit être libre à plus d'1m de tout obstacle pouvant risquer de briser les branches de l'arc.

A.4.2 Couleurs : Rouge - Bleu - Blanc

Le pas de départ/attente est de couleur jaune.

Un pas « d'attente » ou « stop » peut être installé quelques mètres avant le pas de départ. Il est destiné à retenir les pelotons en cas de bouchons sur les parcours, afin que le peloton en train de tirer ne soit pas gêné.

Ordre de piquetage impératif : Jaune, rouge, bleu, blanc.

Les tireurs en attente doivent s'arrêter au niveau du pas jaune ou du pas d'attente (stop) et y demeurer en silence pendant la durée des tirs des archers qui les précèdent.

A.5 Les positions de tir

Les tirs peuvent s'effectuer, debout, à genoux, accroupi, assis mais sans jamais compromettre la sécurité.

Les organisateurs doivent veiller à ce que les pas de tir soient utilisables aussi bien par les droitiers que par les gauchers, par les grands ou les petits en taille.

Il est absolument interdit à un tireur de reconnaître la cible au préalable (pas de dépassement du piquet jaune), sous peine d'annulation des scores réalisés à cette cible.

Un tireur a le droit de s'engager avec sa première flèche encochée sur l'arc. En aucun cas, le tireur suivant ne doit positionner sa flèche, encochée ou non, sur l'arc tant que le tireur qui le précède n'a pas dégagé le pas de tir et se trouve en sécurité. Sa flèche doit demeurer dans le carquois.

En armant son arc, un archer ne doit pas utiliser une technique qui, selon les arbitres, pourrait permettre à une flèche, si elle est lâchée accidentellement, de voler derrière la zone de sécurité.

Si un concurrent persiste, il sera, pour des raisons de sécurité, prié par le président des arbitres de cesser le tir et de quitter le terrain.

A.6 Les cibles

Elles doivent être faites d'une matière permettant aux flèches de se planter et d'être retirées de la cible sans détérioration de celle-ci.

Elles doivent arrêter les flèches afin que celles-ci ne passent pas entièrement au travers.



Elles doivent être en bon état et solidement fixées au sol, afin que leur position ne varie pas d'un peloton à l'autre. Angle de tir : l'angle, entre la surface de la butte et la ligne de visée, ne doit pas être exagérément éloigné de 90°.

Dans la mesure du possible, les cibles seront placées devant une zone où les flèches pourront se planter sans dégâts. Si la configuration du terrain ne le permet pas, l'organisateur devra prévoir une butte, un filet ou tout autre matériel pouvant être camouflé par de la peinture, des feuillages ou des plantes.

Sur une cible neuve, si les zones ne sont pas tracées, elles doivent l'être par l'organisateur sous la responsabilité de l'Arbitre Responsable. Les cibles doivent être visibles de chaque piquet à une hauteur de 1m, bas de la zone "blessé".

Si une cible est cachée par des obstacles, la commission des arbitres doit intervenir.

A.7 Le marquage des scores

A.7.1 Conditions du marquage des scores

Les cordons sont toujours à l'avantage de l'archer.

Seules les flèches fichées en cibles comptent.

Une flèche arrivant en cible par ricochet compte à condition d'être dans une zone marquante.

Une flèche qui s'encastre dans une autre déjà en cible marque la même valeur que la flèche encastree même si elle ne reste pas dedans et retombe au sol ultérieurement.

Une flèche qui heurte une autre flèche et se plante ensuite en cible doit être comptée suivant sa position en cible.

Flèche tombée de l'arc : une flèche, tombée de l'arc, peut être tirée une seconde fois si l'archer peut la toucher avec la main ou avec son arc sans quitter le pas de tir.

Il est interdit de jeter une (ou plusieurs) flèche(s) à la main pour quelque raison que ce soit.

A.7.2 Marques et double marque

La feuille de marque doit être signée par le chef de peloton et le tireur concerné.

La double marque est obligatoire et doit être mise à jour à chaque cible, elle doit être tenue par un archer du peloton ou un arbitre pour les tirs par équipe sans adversaires.

Les résultats, dans leur intégralité et par catégories officiellement reconnues, doivent être établis par l'organisateur. Ils devront être transmis, dans les 6 jours qui suivent le concours, en double exemplaire, pour homologation, à l'arbitre responsable du concours.

Les sanctions : en cas de non-respect du règlement, l'archer fautif fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Flèches perdues : leur recherche doit se faire après le concours, sauf s'il est possible d'assurer la sécurité des personnes et si aucune gêne ne s'ensuit pour le bon déroulement de l'épreuve, ni pour le peloton qui suit.

A.8 Le chronométrage

Pour toutes les catégories : le chronomètre démarre dès l'arrivée de l'archer à son premier pas de tir qu'il doit rejoindre le plus rapidement possible (dès que le pas de tir est libre).

Le chronométrage doit être assuré par le chef de peloton, l'un des archers, un accompagnateur ou, de façon ponctuelle, par un arbitre ou un chronométreur à poste fixe.

Les dépassements de temps seront notés sur la feuille de marque de l'archer et annoncés au tireur après le tir de sa flèche. La commission des arbitres jugera des points à annuler (voir les sanctions dans chaque discipline)

Toutefois, les arbitres pourront s'ils s'aperçoivent qu'un archer ou un peloton prend systématiquement trop de temps porter un avertissement écrit sur la feuille de marque. Au second avertissement une sanction sera prise par la commission des arbitres.

Le temps limite, sur une ou plusieurs cibles, peut être étendu lors de circonstances exceptionnelles (terrain dangereux, intempéries ...). La décision est sous la responsabilité de l'arbitre responsable qui peut doubler le temps de tir. Si le doublement du temps de tir est jugé insuffisant alors la cible est annulée. Le temps de tir choisi, pour la ou les cibles concernées, est annoncé et affiché au pas de tir.

A.9 L'organisation des pelotons

A.9.1 Rôle de l'organisateur et du chef de peloton

L'organisateur choisit si le départ des pelotons se fait en échelonné ou en simultané, sauf si les conditions de terrain imposent des départs échelonnés.

L'organisateur forme les pelotons et nomme les chefs de peloton. Le chef de peloton a pour rôle essentiel le contrôle du temps de tir et le marquage des points, obtenus par chaque tireur, sur la feuille de marque.

Il doit être impartial et respecté de tous, sans animosité lors d'un litige.

Le chef de peloton pourra être soit un tireur, soit un accompagnateur. Il interdira aux archers de toucher aux pièges faits par les branches, les herbes, les feuilles, etc.

Si besoin, il aidera l'organisateur à constituer le peloton qui sera composé de 3 archers minimum et 5 maximum.

Il assurera la rotation des tireurs à l'intérieur de son peloton pendant les tirs. Exemple pour 5 tireurs : ABCDE, BCDEA, CDEAB, DEABC, EABCD, etc...

A.9.2 Pelotons seniors

Lors d'un concours qualificatif : les pelotons sont formés par l'organisateur, en prenant soin qu'il n'y ait pas plus de 2 archers du même club par peloton de 4 tireurs, ou 3 du même club pour un peloton de 5 tireurs.

Lors des championnats départementaux et régionaux : il est souhaitable que les tireurs soient regroupés par catégories d'arc.



A.9.3 Pelotons jeunes

Il faut éviter qu'un peloton soit uniquement composé de 3 jeunes et d'un seul adulte. Il est préférable de former des pelotons comprenant 1 jeune et 3 adultes ou 2 jeunes et 2 adultes.

A.10 L'accès à l'échauffement

Pour des raisons de sécurité, l'accès au terrain d'échauffement n'est autorisé que par l'arbitre.

Le terrain d'échauffement doit être ouvert au moins 1/2 heure avant le départ des premiers pelotons et fermé après le départ du dernier peloton.

B Règlement

B.1 Les Concours

Le classement national est fait à partir de parcours de 21 cibles.

Il est possible de faire plusieurs départs dans un même week-End (les départs simultanés sont conseillés pour faire deux départs dans une journée)

Seul le premier départ compte pour le classement du concours. Tous les scores sont remontés à la FFTA pour établir le classement national.

B.2 L'attribution des pas de tir

Seniors 3, Seniors 2, Seniors 1, U21 : 1ère flèche au pas rouge, 2ème flèche au pas bleu.

U18 : 1ère flèche au pas bleu, 2ème flèche au pas blanc.

U15 et U13 (arc nu et arc libre) : les deux flèches du pas blanc

Les ordres de tir dégressifs doivent être respectés : rouge, bleu et blanc

B.3 La disposition des pas de tir

- Le pas de départ (jaune) doit précéder le premier pas de tir rouge de 4 à 10m maximum par l'accès normal.
- Les pas de tir peuvent être confondus ou dégressifs mais éloignés de 7m maximum par l'accès normal.
- La distance minimum de sécurité du pas de tir le plus proche de la cible est de 5m.
- L'accès au pas blanc se fait par le pas bleu. Le pas blanc doit être à une distance inférieure ou égale au pas bleu.
- L'accès au pas bleu se fait par le pas rouge
- Quand les pas de tir sont dégressifs, le pas blanc doit être dans l'axe du pas rouge.
- Pour limiter les bris de matériel, le pas blanc doit être dans l'axe du pas bleu ou confondu avec celui-ci pour les « petits animaux » (birdies).
- Cependant, pour des raisons de sécurité et de qualité de tir, un décalage latéral est possible en restant dans les fourchettes de distances, mais les écarts devront rester raisonnables. Les adultes ne trouveront donc pas forcément la cible dans l'axe du pas blanc.

B.4 La position de tir

L'archer doit rester en contact avec le pas de tir (le tireur peut le devancer).

B.5 Les distances de tir

	Pas rouge	Pas bleu	Pas blanc
Grands gibiers	Entre 30 et 40 m	35 m maxi	30 m maxi
Moyens gibiers	Entre 20 et 35 m	30 m maxi	25 m maxi
Petits gibiers	Entre 15 et 25 m	20 m maxi	15 m maxi
Petits animaux	Entre 5 et 15 m	15 m maxi	15 m maxi

Pour un parcours de 21 cibles, le total des distances séparant le pas rouge des cibles sera dans une fourchette de 525 à 550m.

B.6 Les cibles

B.6.1 Nombre de cibles

Type de cibles	Parcours de 21 cibles
Grands gibiers	4
Moyens gibiers	7
Petits gibiers	6
Petits animaux	4

B.6.2 Les blasons

Seuls les blasons animaliers sont autorisés (pas de cibles volumétriques).

Ils comportent obligatoirement 2 zones :

- la **zone « blessé »** correspondant au contour de l'animal. Les blasons qui ne possèdent pas ce tracé et qui figurent sur le livret officiel des blasons homologués FFTA, doivent être tracés, à l'initiative de l'organisateur, et être présentés aux archers avant le concours.
- la **zone « tué »** correspondant au centre vital du corps de l'animal. Cette zone doit être tracée de façon très significative avec un gabarit.

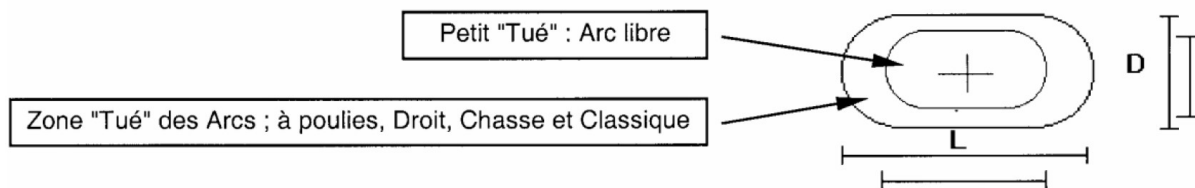
La **zone « petit tué » de la catégorie « arc libre »** correspond au centre de la grande zone « tué ». Cette zone doit être retracée de façon très significative avec un gabarit pour une tolérance de centrage de + ou -2mm.

Traçage de la petite zone « tué » de la catégorie « arc libre » : les deux zones se superposent et doivent être de formes identiques. Elles sont tracées de façon équidistante en hauteur (D) et en largeur (L) des axes verticaux et horizontaux de la grande zone « tué ». La tolérance de centrage est de + ou - 2mm.

Les blasons peuvent être découpés selon le contour de l'animal, en laissant une marge de 1cm minimum autour de celui-ci. Ils doivent être collés sur un carton support.

Les blasons sont classés par catégories suivant le diamètre de la zone « tué ». Pour les animaux ayant une zone « tué » ovale, considérer 2 dimensions « D » et « L » : voir dessin ci-dessous :





Quatre catégories sont définies d'après leurs grandes zones « tué ».

La tolérance de traçage est de + ou -2mm.

B.6.3 Dimensions des zones « tué »

Dimensions des Zones « Tué » pour tous les types d'arc sauf l'Arc Libre :

Types de cibles	Zones rondes	Zones Ovale
Grands Gibiers	« Tué » = Ø 300 mm	D 225 mm × L 360 mm
Moyens Gibiers	« Tué » = Ø 225 mm	D 180 mm × L 275 mm
Petits Gibiers	« Tué » = Ø 150 mm	D 115 mm × L 180 mm
Petits Animaux	« Tué » = Ø 75 mm	D 60 mm × L 95 mm

Dimensions des Zones « Tué » pour l'Arc Libre :

Types de cibles	Zones rondes	Zones Ovale
Grands Gibiers	« Tué » = Ø 150 mm	D 115 mm × L 180 mm
Moyens Gibiers	« Tué » = Ø 150 mm	D 115 mm × L 180 mm
Petits Gibiers	« Tué » = Ø 75 mm	D 60 mm × L 95 mm
Petits Animaux	« Tué » = Ø 75 mm	D 60 mm × L 95 mm

B.6.4 Positionnement et fixation

Les blasons peuvent être inclinés, mais jamais à l'envers.

La partie la plus basse de la zone « blessé », sur les buttes de tir, ne doit jamais être à moins de 10cm du sol.

Les animaux doivent être identifiables depuis le pas de tir.

Recommandation : afin d'éviter des difficultés inutiles et absurdes, la position et l'inclinaison des blasons doivent restituer l'animal en position naturelle (on n'a jamais vu un sanglier incliné à 45 degrés dans la nature).

Petits animaux : il est obligatoire de positionner 2 blasons sur 1 ou 2 buttes de tir : un blason sera repéré par une marque rouge, le second par une marque bleue et blanche (la couleur des marques est en rapport avec la couleur des pas de tir).

L'archer tire 1 seule flèche par blason, à part pour les catégories U18, U15 et U13 qui doivent tirer leurs deux flèches dans le blason avec une marque bleue et blanche.

B.6.5 Création de blasons, règles d'homologations des blasons Parcours Nature

B.6.5.1 Définition des surfaces des zones marquantes suivant le type de gibiers

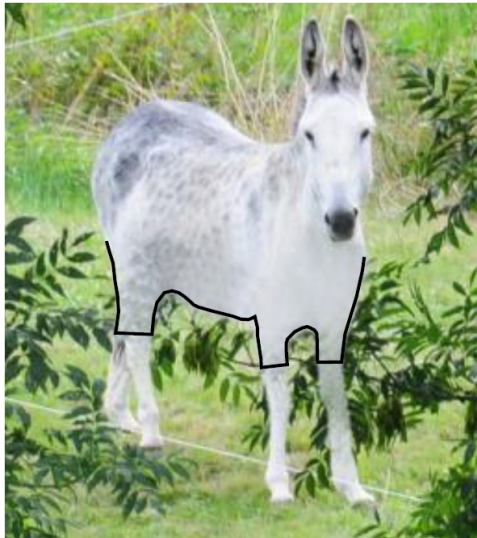
Le calcul du ratio se fait en prenant les surfaces marquantes divisées par la surface de la plus grande zone tuée ronde :



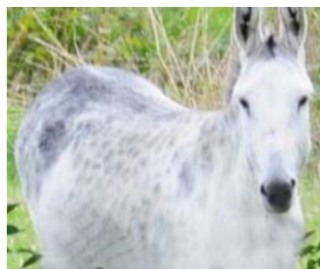
Type de cibles	Ratio minimum	Ratio maximum	Taille minimum de la zone marquante	Taille maximum de la zone marquante
Grands gibiers	4	11	2 828cm ²	7 777cm ²
Moyens gibiers	4	9	1 590cm ²	3 582cm ²
Petits gibiers	4	9	704cm ²	1 584cm ²
Petits animaux	4	15	176cm ²	660cm ²

B.6.5.2 Règles particulières

- La zone blessée au niveau des pattes devra s'arrêter au niveau de la première articulation (genoux).



- Les zones non marquantes (becs, cornes, branches, herbes...) ne devront pas se trouver sur une zone marquante.
- On devra voir l'intégralité du corps de l'animal et au moins la moitié des pattes, pas de rognage pour entrer l'animal dans un format papier déterminé.



Rognage refusé



Rognage accepté

- Il n'y a pas obligation d'un format identique de support par type de gibier. Les photos d'animaux de forme humanoïde sont interdites.
- La photo de l'animal devra être nette (sans bavures, sans pixellisation).

B.6.5.3 Les informations à transmettre lors de la demande d'homologation

Fournir un tirage papier en grandeur réelle de chaque blason faisant la demande d'homologation. Ce tirage devra être sur le support papier qui sera celui du tirage final et imprimé sur les mêmes moyens de production.

Le papier devra être de bonne qualité (ne pas se déchirer lors du collage sur un support, résistant à l'eau,...)

Fournir un fichier informatique des blasons par catégorie comportant :

- La référence fournisseur du blason
- La photographie
- La surface zone blessée
- Le ratio zone blessée/zone tuée
- Un répertoire de l'ensemble des blasons avec les zones blessées et tuées, tracées, sur lesquelles la commission pourra effectuer les mesures pour vérification des ratios.

B.7 Les temps de tir

B.7.1 Temps alloué au tir de 2 flèches

L'unité est la seconde

Catégories	Arc nu (BB)		Arc à poulies nu (Co)		Arc droit (AD)		Arc libre (TL)		Arc chasse (AC)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
U13	45	45	X	X	X	X	45	45	X	X
U15	45	45	X	X	X	X	45	45	X	X
U18	45	45	X	X	X	X	45	45	X	X
U21	30	30	30	30	30	30	45	45	30	30
S1	30	30	30	30	30	30	45	45	30	30
S2	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45
S3	45	45	45	45	45	45	45	45	45	45

B.7.2 Les dépassements de temps

Par parcours de 21 cibles, le premier dépassement du temps de tir fera l'objet d'un avertissement mentionné sur la feuille de marque. Le ou les suivants seront sanctionnés par l'annulation de la ou des flèches tirée(s) hors délai.

B.8 Le marquage des scores

a) Le décompte des points obtenus s'établit comme suit :

	Zone « Tué »	Zone « Blessé »
1 ^{ere} flèche	20 points	15 points
2 ^{eme} flèche	15 points	10 points

b) Maximum de points par cibles : 35 points.

c) Maximum de points sur un parcours de 21 cibles : 735 points.

d) Si, sur le blason, un arbre cache une partie de l'animal, la flèche plantée sur la surface de l'arbre est nulle, le cordon étant cependant à l'avantage du tireur.



B.9 Le classement par catégories et le départage des ex-æquo

Le classement doit être dégressif en partant du score le plus élevé. En cas d'égalité entre deux archers, ceux-ci sont départagés comme suit :

- au nombre de 35 points réalisés (en faisant 20 points + 15 points)
- au nombre de 30 points réalisés (en faisant 20 points + 10 points)
- au nombre de 30 points réalisés (en faisant 15 points + 15 points)
- au nombre de 25 points réalisés (en faisant 15 points + 10 points)
- au nombre de 20 points
- au nombre de 15 points
- au nombre de 10 points

C Règlements spécifiques des épreuves fédérales

Ces compétitions se proposent de regrouper les meilleurs tireurs nationaux ou les équipes de club qui ont obtenu leur qualification.

C.1 Le Championnat de France de Parcours Nature en individuel

C.1.1 Réservé

C.1.2 Organisation générale

Les parcours du championnat de France individuel doivent être réalisés sur des parcours totalement nouveaux au premier jour de la compétition et aucun concours même amical ne peut être organisé sur ces parcours préalablement.

Un archer qui a participé à l'élaboration d'un parcours ne peut pas participer à la compétition.

L'organisateur devra prévoir au minimum 3 parcours de 21 cibles situées aux distances réglementaires.

Pour toutes les catégories, les épreuves du Championnat de France se déroulent sur 21 cibles le samedi et 21 cibles le dimanche. Le classement final se fait sur le cumul de points des 2 jours.

Lors des championnats de France individuels, l'organisateur devra installer un piquet violet, destiné au chronométreur et/ou à l'arbitre, dans un lieu qui lui permettra de suivre le départ et la position des tireurs aux différents pas de tir. Cet emplacement servira également au dégagement des tireurs après leur tir.

C.1.3 Les pelotons

Le départ des pelotons se fait de manière échelonnée ou simultanée. Les conditions de terrain peuvent imposer des départs échelonnés.

En cas de départ échelonné, l'ordre de départ est géré dans le Cahier des Charges.

C.1.4 Les déroulement

Le premier jour, les pelotons seront formés par l'organisateur d'après la liste fournie par la FFTA selon l'ordre du classement national, en prenant soin que les archers d'une même catégorie d'âge, d'arc et de sexe effectuent le même parcours.

Le deuxième jour, les pelotons seront refaits par ordre inverse de classement du premier jour, pour chaque catégorie.

C.1.5 Les chronomètres

L'organisateur doit faire appel à des chronomètres qui accompagneront les pelotons. Les catégories jeunes doivent bénéficier d'un chronomètreur en priorité (en commençant par les U13, puis les U15, etc.). Les parents des jeunes archers peuvent prendre part au chronométrage mais ils ne peuvent pas accompagner le peloton de

leur enfant. L'organisateur doit affecter les parents dans des pelotons qui suivent le groupe de l'enfant (maximum 2 pelotons) et sur le même parcours afin de minimiser les temps à l'arrivée.

L'ordre pour affecter des chronométreurs aux catégories est le suivant : Tir Libre, Arc nu, Arc à poulie nu, Arc Chasse, Arc droit.

À partir de la catégorie U21, les catégories entières doivent être chronométrées. Si par manque de chronométreur, l'ensemble d'une catégorie ne peut être chronométrée alors aucun chronométreur ne sera affecté aux pelotons de cette catégorie pour respecter l'égalité de traitement des archers.

C.1.6 Accès à l'échauffement

Pour des raisons de sécurité, l'accès au terrain d'échauffement n'est autorisé que sous l'autorité de la Commission des Arbitres. En l'absence d'arbitre, le terrain d'échauffement est fermé et son accès est interdit.

Le terrain d'échauffement doit être ouvert au moins 30 minutes avant le départ des premiers pelotons et fermé après le départ du dernier peloton.

Si un archer doit se rendre, pour quelque raison que ce soit, au terrain d'échauffement, il doit en demander l'autorisation au Président de la Commission des Arbitres du championnat. Les contrevenants seront avertis : en cas de non-obtempération ou de récidive, expulsion du terrain et disqualification.

C.1.7 Résolution des égalités

C.1.7.1 En cas d'égalité

Le principe de résolution des égalités de l'article B.9 s'applique pour départager les archers à égalité de score à la fin du tir.

C.1.7.2 Pour l'attribution du titre ou des médailles

Un tir de barrage d'une flèche, tirée du pas de la catégorie de l'archer dans un temps de 30 secondes à partir du moment où l'archer arrive au pas de tir, sur une cible au choix de l'organisateur. Le plus haut score de points gagne. Si l'égalité subsiste, la flèche la plus près du centre gagne. Si les flèches sont à la même distance on refait un tir de barrage et ce jusqu'à résolution de l'égalité.

C.1.8 Les titres décernés

Un titre de « Champion de France de Parcours Nature » est décerné dans chacune des catégories citées dans le tableau de l'article A.2 Les catégories des tireurs de ce règlement spécifique.

C.2 Le Championnat de France Parcours Nature par équipe de club

C.2.1 Date

En principe le Championnat de France Parcours Nature par Équipes de Clubs a lieu la veille du Championnat de France Parcours Nature en individuel, sur un parcours différent.

C.2.2 Les équipes

Les équipes sont soit masculines, soit féminines et sélectionnées au moyen du classement national (scores des 3 meilleurs archers du même club tirant le même jour, le même concours) et sont composées de 3 archers.

Nombre de scores pour la sélection au Championnat de France Parcours Nature par équipe de Club : **2**

Le classement est établi sur le total des 3 meilleurs scores réalisés à condition qu'il y ait :

- **un arc nu (B.B.) ou un arc de chasse**
- **un arc droit**
- **un arc à poulies nu ou un arc tir libre**

Ce Championnat de France par équipes de clubs concerne toutes les catégories de compétiteurs ouvertes à l'[article A.2 Les catégories des tireurs](#) du présent règlement, chaque compétiteur tirant au pas de tir habituel de sa catégorie.

Un club peut présenter une équipe masculine ou une équipe féminine ou les deux.

Toute équipe déclarée non conforme par le Président de la Commission des Arbitres ne sera pas classée.

C.2.3 Capitaines d'équipes

C.2.3.1 Règles des capitaines d'équipes

- les capitaines sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains ;
- un seul capitaine d'équipe par équipe ;
- le nom du capitaine d'équipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- le capitaine d'équipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- le capitaine d'équipe peut accompagner les archers de son équipe aux pas de tir et aux cibles.
- la communication entre le capitaine et son équipe est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et les difficultés de tir.

Le capitaine d'équipe est responsable :

- de la conformité de la composition de l'équipe (transferts – étrangers);
- de la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches,...);
- il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre. A ce titre, il présente la licence de tous les membres de l'équipe au greffe qui lui remet les dossiers personnels;
- il accompagne son équipe lors du contrôle du matériel;
- il a un devoir de sécurité pour lui-même et son équipe.

En cas de désaccord, il aura la possibilité de déposer un recours devant le Jury d'Appel.

Le capitaine d'équipe doit être licencié (pas forcément dans la même structure FFTA que celle de son équipe).

Un capitaine d'équipe contrevenant aux règlements de la FFTA, peut dans un premier temps se voir retirer son badge et être exclu du suivi de son équipe. En cas de récidive, il peut être exclu du parcours.

C.2.4 Les quotas

Se reporter au document PROCEDURE D'INSCRIPTION ET QUOTAS CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR NATURE PAR EQUIPE DE CLUB sur le site internet de la FFTA www.ffta.fr

C.2.5 L'entraînement officiel

Au moins 1 heure avant le départ des pelotons, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des cibles en nombre suffisant comportant des distances variées, inconnues avec des blasons neufs ou usagés correspondant aux différentes catégories de gibiers.

C.2.6 Le déroulement

L'épreuve du Championnat de France est une épreuve de Parcours Nature de 21 cibles (sans possibilité d'en rajouter).

Chaque compétiteur tire deux flèches aux pas de tir habituel de sa catégorie.

Les distances devront être conformes à l'article [B.5 Distances de tir](#) de ce règlement spécifique.

C.2.7 Les pelotons

Le départ des pelotons se fait en simultané.

L'affectation aux cibles des différentes équipes se fait par tirage au sort par les arbitres et les organisateurs.

Chaque peloton est composé de 3 équipes, soit 9 archers. La Commission des Juges désignera un arbitre pour une équipe restée seule.

C.2.8 Rotation dans le peloton et entre les archers d'une équipe

Il y a rotation pour l'ordre de tir des équipes constituant le peloton (ABC – BCA – CAB – etc..). L'équipe, la mieux classée au classement national, commencera à la première cible tirée et ensuite s'appliquera la rotation.

A l'intérieur d'une équipe l'ordre des tirs est laissé au choix de l'équipe ou de son capitaine.

C.2.9 Sécurité lors du tir par équipe

Les équipes tirent l'une après l'autre. Pour les tirs sur blasons uniques, chaque équipe tire ses 6 flèches dans le blason.

Le démarquage est possible sur les petits animaux.

Le premier tireur a le droit de s'engager avec sa première flèche encochée sur l'arc. En aucun cas, le tireur suivant ne doit positionner sa flèche, encochée ou non, sur l'arc tant que le tireur qui le précède n'a pas dégagé le pas de tir et se trouve en sécurité. Sa flèche doit demeurer dans le carquois.

C.2.10 Le contrôle du temps de tir

Chaque équipe dispose de 2 minutes pour tirer l'ensemble de ses 6 flèches (2 flèches par archer). Le chronomètre démarre dès l'arrivée du premier archer à son premier pas de tir qu'il doit rejoindre le plus rapidement possible (dès que le pas de tir est libre) et il est arrêté à la décoche de la dernière flèche du dernier tireur. Les archers peuvent se rendre tous en même temps au pas de tir où ils attendent leur tour pour tirer. Un seul archer tire à la fois. Chaque archer doit tirer ses deux flèches l'une après l'autre dans la foulée.

C.2.11 Les dépassements de temps

Les dépassements de temps sont gérés en termes d'équipes. Un (1) dépassement de temps, avant sanction, est accordé à l'équipe par parcours de 21 cibles. Un arbitre, ayant observé un archer dépassant le temps limite imparti, l'avertira par une note signée sur la feuille de marque de l'équipe en indiquant l'heure de l'avertissement. Au second ou tout autre avertissement écrit suivant, lors de cette compétition, entraînera l'annulation d'autant de meilleures flèches en cibles que de flèches tirées hors délai.

Le temps limite, sur une ou plusieurs cibles, peut être étendu lors de circonstances exceptionnelles (terrain dangereux, intempéries ...). La décision est sous la responsabilité de l'arbitre responsable qui peut doubler le temps de tir. Si le doublement du temps de tir est jugé insuffisant alors la cible est annulée. Le temps de tir choisi, pour la ou les cibles concernées, est annoncé et affiché au pas de tir.

C.2.12 Feuilles de marque

Les points doivent être notés de façon collective sur des feuilles de marque spécifiques, par ordre décroissant des valeurs de flèches pour l'ensemble de l'équipe.

Le résultat est celui d'un groupe, il ne peut y être attaché des résultats individuels.

Les feuilles de marque sont tenues par le/les capitaine(s) et/ou l'arbitre accompagnant le peloton.

C.2.13 Résolution des égalités

C.2.13.1 En cas d'égalité pour le classement général

En cas d'égalité, l'équipe ayant réalisé le plus grand nombre de 20 est déclarée gagnante.

Si l'égalité subsiste, c'est l'équipe ayant réalisé le plus grand nombre de 15 et enfin de 10.

Si l'égalité subsiste, les équipes sont déclarées ex aequo.

C.2.13.2 Pour l'attribution du titre ou des médailles

En cas d'égalité de score entre des équipes pour l'attribution du titre ou des médailles, un tir de barrage d'une série de 3 flèches (une par archer de l'équipe) sera effectué. Les flèches seront tirées du pas de la catégorie de l'archer, dans un temps de 1 minute à partir du moment où le premier archer quitte le pas d'attente/stop. Ce tir sera effectué sur une cible au choix de l'organisateur.

Les archers peuvent tous monter au pas de tir rouge en même temps.

Le plus haut score des points gagne. Si l'égalité subsiste, la flèche la plus près du centre gagne, en cas d'égalité de distance la deuxième flèche la plus près gagne et la troisième si nécessaire. Si l'égalité persiste un nouveau tir de barrage sera effectué jusqu'au départage de l'égalité.

C.2.14 Les titres décernés

Les équipes de Club gagnantes reçoivent le titre de :

- CHAMPIONNE DE FRANCE DE PARCOURS NATURE PAR EQUIPE DE CLUB FEMME
- CHAMPIONNE DE FRANCE DE PARCOURS NATURE PAR EQUIPE DE CLUB HOMME


Pour les qualifications du championnat de France Individuel :

N° cible		Flèche 1		Flèche 2		Total volée	Cumul	Femme						Homme					
		20		15				15		10		15		10		15		10	
		A	B	C	D			A	B	C	D	A	B	C	D	A	B	C	D
		Ch		Ch				Ch		Ch		Ch		Ch		Ch		Ch	
Type Arc		Type Arc		Type Arc		Type Arc		Type Arc		Type Arc		Type Arc		Type Arc		Type Arc			
Catégorie		Catégorie		Catégorie		Catégorie		Catégorie		Catégorie		Catégorie		Catégorie		Catégorie			
Club		Club		Club		Club		Club		Club		Club		Club		Club			
N° licence		N° licence		N° licence		N° licence		N° licence		N° licence		N° licence		N° licence		N° licence			
Prénom		Prénom		Prénom		Prénom		Prénom		Prénom		Prénom		Prénom		Prénom			
Nom		Nom		Nom		Nom		Nom		Nom		Nom		Nom		Nom			
1	20	15	M	15	10	M													
2	20	15	M	15	10	M													
3	20	15	M	15	10	M													
4	20	15	M	15	10	M													
5	20	15	M	15	10	M													
6	20	15	M	15	10	M													
7	20	15	M	15	10	M													
8	20	15	M	15	10	M													
9	20	15	M	15	10	M													
10	20	15	M	15	10	M													
11	20	15	M	15	10	M													
12	20	15	M	15	10	M													
13	20	15	M	15	10	M													
14	20	15	M	15	10	M													
15	20	15	M	15	10	M													
16	20	15	M	15	10	M													
17	20	15	M	15	10	M													
18	20	15	M	15	10	M													
19	20	15	M	15	10	M													
20	20	15	M	15	10	M													
21	20	15	M	15	10	M													
Archer		Total parcours 1		Total parcours 1		Total parcours 1		Total parcours 1		Total parcours 1		Total parcours 1		Total parcours 1		Total parcours 1			
		Total parcours 2		Total parcours 2		Total parcours 2		Total parcours 2		Total parcours 2		Total parcours 2		Total parcours 2		Total parcours 2			
		Total Général		Total Général		Total Général		Total Général		Total Général		Total Général		Total Général		Total Général			



1.2 Pour le tir par équipe

Feuille de marque pour le championnat de France par équipe :



CHAMPIONNAT DE France TIR NATURE PAR EQUIPE DE CLUB

logo club

EQUIPE : HOMME / FEMMES

CLUB :

N° Cible	Noter en premier tous les 20, puis tous les 15 et tous les 10. Noter "M" pour les tirs manqués.	Total Cible	CUMUL	Nb 20	Nb 15	Nb 10	Nb M	Dépass/ temps
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
11								
12								
13								
14								
15								
16								
17								
18								
19								
20								
21								

Signatures des capitaines :



6 Le Tir sur cibles 3D

A	Généralités	369
A.1	Présentation	369
A.2	Les catégories des tireurs	369
A.3	Les matériels de tir	369
A.4	Le pas de tir	369
A.5	Positions de tir	370
A.6	Les cibles	370
A.7	Le décompte des points	371
A.8	Le chronométrage	372
A.9	L'organisation des pelotons	372
A.10	L'accès à l'échauffement	373
B	Règlement	374
B.1	Les concours	374
B.2	L'attribution des pas de tir	374
B.3	La disposition des pas de tir	374
B.4	Les distances de tir	374
B.5	Les cibles	375
B.6	Les temps de tir	376
B.7	Le marquage des scores	377
B.8	Résolution des égalités	377
C	Règlements spécifiques des épreuves fédérales	379
C.1	Les dispositions particulières	379
C.2	Le championnat de France de Tir sur Cibles 3D individuel	379
C.3	Le championnat de France par équipe de club	382
C.4	Le championnat de France double mixte	385
C.5	Les annexes	388

A Généralités

A.1 Présentation

Ces tirs, sur cibles animalières 3D, ont lieu sur un terrain varié comme pour les autres tirs de parcours.

Les animaux sont symbolisés par des cibles 3D représentant du gibier de différentes tailles. La sécurité doit être absolue, les buttes de tir éloignées les unes des autres. Les pièges de tir ne devront pas entraîner des bris de matériel. Les tirs devront être praticables par les archers droitiers, gauchers et de toutes tailles.

A.2 Les catégories des tireurs

Catégories	Arc nu (BB)		Arc à poulies nu (Co)		Arc droit (AD)		Arc libre (TL)		Arc chasse (AC)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
U13	OUI	OUI	X	X	X	X			X	X
U15	OUI	OUI	X	X	X	X	OUI ¹	OUI ¹	X	X
U18	OUI	OUI	X	X	X	X	OUI	OUI	X	X
U21	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
S1	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
S2	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
S3	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI

(1) Catégorie ouverte jusqu'au niveau régional

Promotion de la discipline : catégorie « PROMOTION ». Elle est ouverte à toutes les armes et à tous les âges autorisés à la compétition. Il n'y a pas de palmarès. Le tir se fait du piquet blanc, temps de tir : 1 minute 30 secondes.

A.3 Les matériels de tir

Cinq (5) catégories d'arcs sont reconnues, si le matériel d'un archer ne correspond à aucune des catégories décrites ci-dessous, il doit être affecté à la catégorie « Arc Libre ». Il n'y a pas d'incident de tir en 3D.

A.3.1. Arc nu : Voir [article I.G.3.4](#)

A.3.2. Arc à poulies nu : Voir [article I.G.3.6](#)

A.3.3. Arc droit : Voir [article I.G.3.3](#)

A.3.4. Arc libre : Voir [article I.G.3.1](#) ou [I.G.3.2](#)

A.3.5. Arc chasse : Voir [article I.G.3.5](#)

A.4 Le pas de tir

A.4.1 Matérialisation

Les pas de tir sont matérialisés par des piquets de couleurs vives, de 20 à 40cm de hauteur hors sol ou marqués par des rubans de couleurs vives et toujours visibles.



L'installation d'un pas de tir doit être libre à plus d'1m de tout obstacle pouvant risquer de briser les branches de l'arc.

A.4.2 Couleurs : Rouge - Bleu - Blanc

Le pas de départ/attente est de couleur jaune.

Un pas « d'attente » ou « stop » peut être installé quelques mètres avant le pas de départ. Il est destiné à retenir les pelotons en cas de bouchons sur les parcours, afin que le peloton en train de tirer ne soit pas gêné.

Ordre de piquetage impératif : Jaune, rouge, bleu, blanc.

Les tireurs en attente doivent s'arrêter au niveau du pas jaune ou du pas d'attente (stop) et y demeurer en silence pendant la durée des tirs des archers qui les précèdent.

A.5 Positions de tir

Les tirs peuvent s'effectuer, debout, à genoux, accroupi, assis mais sans jamais compromettre la sécurité.

Les organisateurs doivent veiller à ce que les pas de tir soient utilisables aussi bien par les droitiers que par les gauchers, par les grands ou les petits en taille.

Il est absolument interdit à un tireur de reconnaître la cible au préalable (pas de dépassement du piquet jaune), sous peine d'annulation des scores réalisés à cette cible.

Un tireur a le droit de s'engager avec sa première flèche encochée sur l'arc. En aucun cas, le tireur suivant ne doit positionner sa flèche, encochée ou non, sur l'arc tant que le tireur qui le précède n'a pas dégagé le pas de tir et se trouve en sécurité. Sa flèche doit demeurer dans le carquois.

En armant son arc, un archer ne doit pas utiliser une technique qui, selon les arbitres, pourrait permettre à une flèche, si elle est lâchée accidentellement, de voler derrière la zone de sécurité.

Si un concurrent persiste, il sera, pour des raisons de sécurité, prié par le président des arbitres de cesser le tir et de quitter le terrain.

A.6 Les cibles

Elles doivent être faites d'une matière permettant aux flèches de se planter et d'être retirées de la cible sans détérioration de celle-ci.

Elles doivent arrêter les flèches afin que celles-ci ne passent pas entièrement au travers.

Elles doivent être en bon état et solidement fixées au sol, afin que leur position ne varie pas d'un peloton à l'autre. Angle de tir : l'angle, entre la surface de la butte et la ligne de visée, ne doit pas être exagérément éloigné de 90°.

Dans la mesure du possible, les cibles seront placées devant une zone où les flèches pourront se planter sans dégâts. Si la configuration du terrain ne le permet pas, l'organisateur devra prévoir une butte, un filet ou tout autre matériel pouvant être camouflé par de la peinture, des feuillages ou des plantes.

Sur une cible neuve, si les zones ne sont pas tracées, elles doivent l'être par l'organisateur sous la responsabilité de l'Arbitre Responsable. Les cibles doivent être visibles de chaque piquet à une hauteur de 1m, bas de la zone "blessé".

Si une cible est cachée par des obstacles, la commission des arbitres doit intervenir.

A.7 Le décompte des points

A.7.1 Conditions du décompte des points

Les cordons sont toujours à l'avantage de l'archer.

Seules les flèches fichées en cibles comptent. Une flèche arrivant en cible par ricochet compte à condition d'être dans une zone marquante.

Une flèche qui s'encastre dans une autre déjà en cible marque la même valeur que la flèche encastree même si elle ne reste pas dedans et retombe au sol ultérieurement.

Une flèche qui heurte une autre flèche et se plante ensuite en cible doit être comptée suivant sa position en cible.

Flèche tombée de l'arc : une flèche, tombée de l'arc, peut être tirée une seconde fois si l'archer peut la toucher avec la main ou avec son arc sans quitter le pas de tir.

Une flèche traversant une partie de la cible, marquante ou non, et se fichant ensuite dans la cible compte pour la valeur du premier impact.

Il est interdit de jeter une (ou plusieurs) flèche(s) à la main pour quelque raison que ce soit.

A.7.2 Marque et double marque

La feuille de marque doit être signée par le chef de peloton et le tireur concerné.

La double marque est obligatoire et doit être mise à jour à chaque cible, elle doit être tenue par un archer du peloton ou un arbitre pour les tirs par équipe sans adversaires.

Les résultats, dans leur intégralité et par catégories officiellement reconnues, doivent être établis par l'organisateur. Ils devront être transmis, dans les 6 jours qui suivent le concours, en double exemplaire, pour homologation, à l'arbitre responsable du concours.

Les sanctions : en cas de non-respect du règlement, l'archer fautif fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification.

Flèches perdues : leur recherche doit se faire après le concours, sauf s'il est possible d'assurer la sécurité des personnes et si aucune gêne ne s'ensuit pour le bon déroulement de l'épreuve, ni pour le peloton qui suit.

A.8 Le chronométrage

Pour toutes les catégories : le chronomètre démarre dès l'arrivée de l'archer à son pas de tir qu'il doit rejoindre le plus rapidement possible (dès que le pas de tir est libre).

Le chronométrage doit être assuré par le chef de peloton, l'un des archers, un accompagnateur ou, de façon ponctuelle, par un arbitre ou un chronométreur à poste fixe.

Les dépassements de temps seront notés sur la feuille de marque de l'archer et annoncés au tireur après le tir de sa flèche. La commission des arbitres jugera des points à annuler (voir les sanctions dans chaque discipline).

Si un risque pour la sécurité des archers existe du fait d'un terrain dangereux (suite à des intempéries par exemple), le temps de tir doit être neutralisé soit pour des cibles particulières soit pour l'ensemble du parcours. Cette décision revient à la commission des arbitres. Un allongement du temps de tir est impossible.

Toutefois les arbitres pourront s'ils s'aperçoivent qu'un archer ou un peloton prend systématiquement trop de temps porter un avertissement écrit sur la feuille de marque. Au second avertissement une sanction sera prise par la commission des arbitres.

A.9 L'organisation des pelotons

A.9.1 Rôle de l'organisateur et du chef de peloton

L'organisateur choisit si le départ des pelotons se fait en échelonné ou en simultané, sauf si les conditions de terrain imposent des départs échelonnés.

L'organisateur forme les pelotons et nomme les chefs de peloton.

Le chef de peloton a pour rôle essentiel le contrôle du temps de tir et le marquage des points, obtenus par chaque tireur, sur la feuille de marque. Il doit être impartial et respecté de tous, sans animosité lors d'un litige. Le chef de peloton pourra être soit un tireur, soit un accompagnateur. Il interdira aux archers de toucher aux pièges faits par les branches, les herbes, les feuilles, etc.

Si besoin, il aidera l'organisateur à constituer le peloton qui sera composé de 4 archers minimum et 6 maximum.

Il assurera la rotation des tireurs à l'intérieur de son peloton pendant les tirs. Les tirs se font par 2 archers simultanément.

Exemple pour 4 tireurs : AB/CD, CD/AB, AB/CD, etc... Exemple pour 6 tireurs : AB/CD/EF, CD/EF/AB, EF/AB/CD, AB/CD/EF, etc...

A.9.2 Pelotons seniors

Lors d'un concours qualificatif : les pelotons sont formés par l'organisateur, en prenant soin qu'il n'y ait pas plus de 2 archers du même club par peloton de 4 tireurs, ou 4 du même club pour un peloton de 6 tireurs.

Lors des championnats départementaux et régionaux : il est souhaitable que les tireurs soient regroupés par catégories d'arc.



A.9.3 Pelotons jeunes

Il faut éviter qu'un peloton soit uniquement composé de 3 jeunes et d'un seul adulte. Il est préférable de former des pelotons comprenant 1 jeune et 3 adultes ou 2 jeunes et 2 adultes.

A.10 L'accès à l'échauffement

Pour des raisons de sécurité, l'accès au terrain d'échauffement n'est autorisé que par l'arbitre. Le terrain d'échauffement doit être ouvert au moins 1/2 heure avant le départ des premiers pelotons et fermé après le départ du dernier peloton.

B Règlement

B.1 Les concours

Le classement national est fait à partir de parcours sur 24 cibles.

Il est possible de faire plusieurs départs dans un week-end (les départs simultanés sont conseillés pour faire deux départs dans une journée).

Seul le premier score compte pour le classement du concours. Tous les scores sont remontés à la FFTA pour établir le classement national.

B.2 L'attribution des pas de tir

- **Seniors 3, Seniors 2, Seniors 1, U21** : Piquet rouge pour les arcs libres
- **Toutes les autres catégories (à l'exception des U13 et U15 Arcs Nus)** : Piquet bleu, plus proche.
- **U13, U15 Arcs nus et la catégorie "Promotion"** : Piquet blanc.

Les archers tirent des piquets imposés par leur catégorie de surclassement.

B.3 La disposition des pas de tir

Le piquet rouge doit se situer en arrière du piquet bleu à une distance comprise entre 0 et 15 m.

Les pas de tir doivent pouvoir accueillir 2 archers simultanément. L'archer ayant la première lettre, dans l'ordre alphabétique, dans le groupe de 2, tire à gauche (par exemple si la paire A-B va tirer, A se met à gauche).

L'organisateur peut, pour des raisons de technicité, avoir 4 cibles au maximum où les archers tireront un par un.

Les archers doivent se tenir à approximativement 1m du piquet de tir dans toutes les directions en arrière et sur les côtés.

Dans des circonstances exceptionnelles un arbitre peut donner l'autorisation de tirer en dehors de ces zones.

B.4 Les distances de tir

Un parcours de tir sur cibles 3D se déroule en distances inconnues. Le choix des cibles et des distances est laissé à l'initiative de l'organisateur.

Il existe 4 groupes de cibles 3D, répartis suivant la formule suivante :

Surface elliptique de la zone 8 x diamètre de la zone 10

Avec le calcul de la surface elliptique = $\pi \times \text{demi grand axe} \times \text{demi petit axe}$

- Groupe 1 : ≥ 9000
- Groupe 2 : 5000 à 8999
- Groupe 3 : 2000 à 4999
- Groupe 4 : 300 à 1999

Fourchette de distance :

- Pas rouge : 10 à 45m
- Pas bleu : 5 à 30m
- Pas blanc : 5 à 25m

Pour 24 cibles :

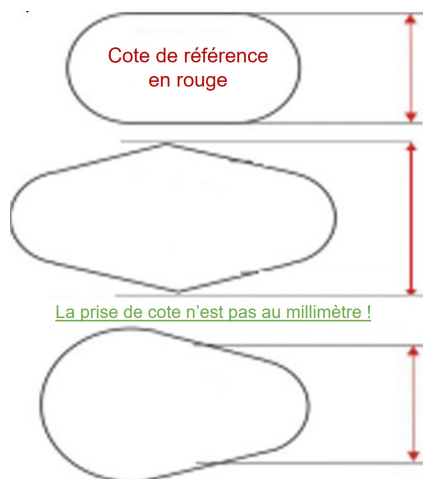
Les parcours doivent comporter des animaux de tailles variées à des distances variées et le cumul des distances du piquet à la cible :

- Piquet blanc : doit se situer dans une fourchette de 350 à 370m
- Piquet bleu : doit se situer dans une fourchette de 490 à 520m
- Piquet rouge : doit se situer dans une fourchette de 630 à 670m

Les photographies des différents gibiers doivent être affichées globalement au greffe ou au piquet d'attente au choix de l'organisateur.

Si ces valeurs ne sont pas respectées, le concours ne sera pas sélectif.

Complément :



Il existe des cibles qui n'ont pas de zone ronde. Les zones peuvent être soit ovales, soit oblongues, soit de formes indéterminées. Afin de déterminer une cote moyenne de référence, se reporter au schéma ci-contre. En prenant en référence une petite largeur (ou hauteur), le résultat obtenu est à l'avantage de l'archer. Arrondir cette mesure au cm le plus proche.

B.5 Les cibles

B.5.1 Nombre de buttes de tir

Un parcours de tir sur cibles 3D se déroule sur 24 cibles.

La répartition est la suivante :

- 4 cibles de groupe 1
- 6 cibles de groupe 2
- 8 cibles de groupe 3
- 6 cibles de groupe 4

B.5.2 Les cibles

Les zones marquantes des cibles 3D sont matérialisées par un trait tracé par le fabricant.

Il est interdit de les modifier.

En cas de nécessité de rezonage, elles doivent être rezonées à l'identique.

Lorsque ces zones ne sont pas tracées sur des cibles neuves, elles doivent l'être par l'arbitre responsable ou l'organisateur sous contrôle de l'arbitre. En aucun cas les zones vitales ne doivent être matérialisées par un surlignage au vernis ou tout autre procédé. De même, le spot (11) ne doit pas être matérialisé par une couleur tranchante avec le corps de l'animal : en effet, ceci constitue une aide à la visée qui dénature l'esprit du Tir sur Cibles 3D, tir dans lequel l'appréciation de la zone vitale d'un animal reste fondamentale, autant que l'appréciation des distances.

Il est conseillé de retracer les zones d'un animal à l'identique des originales lorsque les limites sont peu nettes et sont sujettes à litige.

B.5.3 Positionnement

Afin d'éviter une détérioration trop rapide, les cibles peuvent être doublées, au choix de l'organisateur. Dans ce cas, la seconde cible devra être installée juste à côté de la première.

Les animaux et leur zones marquantes doivent être identiques.

L'inversement de sens est autorisé pourvu que la règle précédemment citée soit respectée. Les tirs se font à égale distance de longueur et de hauteur.

L'archer tirant à gauche tirera la cible de gauche, l'archer de droite celle de droite.

Cependant, certaines cibles sont fabriquées et vendues pour des tirs de biais : elles peuvent être utilisées, mais la Commission Sportive préconise de réduire la distance de tir afin de rester cohérent avec la difficulté due à l'angle de tir.

B.6 Les temps de tir

Deux flèches par cible et du même pas de tir, dans le temps maximum de 90 secondes à partir de l'arrivée au pas de tir que les archers devront rejoindre, sans perdre de temps, dès que la cible est disponible. L'archer ayant dépassé le temps de tir autorisé sera sanctionné par la suppression de sa meilleure flèche. Un (1) dépassement est autorisé, sans sanction, par parcours de 24 cibles. Tous les dépassements de temps doivent être notés sur la feuille de marque par l'arbitre constatant l'infraction (y compris le premier).

La Commission des Arbitres jugera des points à annuler.

B.7 Le marquage des scores

Pour chacune des flèches :

11 points	Petit cercle centré dans la zone 10 correspondant à 25% de la surface du 10
10 points	Cercle dans la zone vitale
8 points	Reste de la zone vitale
5 points	Corps de l'animal et plumes, pattes et ergots des gibiers à plumes
0 point	Corne, bois, sabots, cible manquée

Lors d'une compétition, il ne peut y avoir qu'une seule zone marquante (zone « tué » et zone « blessé ») sur un animal. La zone en question est celle qui est visible dans sa totalité du pas de tir.

B.8 Résolution des égalités

Le classement doit être dégressif en partant du score le plus élevé.

En cas d'égalité entre deux archers, excepté pour les égalités décrites plus loin, ceux-ci sont départagés comme suit :

- au plus grand nombre de 11
- au plus grand nombre de 10

Si l'égalité subsiste, les archers sont déclarés ex-aequo avec le même rang dans le classement. Mais pour des raisons de classement (par exemple la position dans le tableau pour les phases éliminatoires), un tirage au sort décidera de la place.

- Exceptions :

Le départage des égalités **pour entrer dans les phases finales** ou **pour la progression d'une étape à l'autre de la compétition** ou dans le cas de championnats pour **l'attribution des médailles**, doit se faire par des tirs de barrage, sans prendre en considération le nombre de 11 et de 10.

Les tirs de barrage se feront sur des cibles spécialement désignées à cet effet. Une cible de barrage spécifique sera implantée pour les finales.

B.8.1 Individuels

- les adversaires tirent simultanément ;
- un tir de barrage est une volée d'1 flèche dans un temps limite de 60 secondes.
 - le plus haut score gagne ;
 - si l'égalité subsiste, la flèche la plus près du centre donne la victoire ;
- si l'égalité subsiste, on répète le tir de barrage dans les mêmes conditions.

B.8.2 Équipes

- les adversaires tirent en deux vagues ;
- un tir de barrage est une volée de 3 flèches (1 par archer, depuis leur pas de tir respectifs) dans un temps limite de 120 secondes ;
 - le plus haut total de points l'emporte ;
 - si l'égalité subsiste, l'équipe ayant la flèche la plus près du centre l'emporte ;
 - si l'égalité subsiste, l'équipe dont la deuxième flèche est située la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
 - si l'égalité subsiste, l'équipe dont la troisième flèche est située la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
- si l'égalité subsiste, on répète le tir de barrage dans les mêmes conditions.

B.8.3 Double mixte

- les deux membres du double-mixte tirent simultanément ;
- un tir de barrage est une volée de 2 flèches (1 par archer) dans un temps limite de 60 secondes ;
 - le plus haut total de points l'emporte ;
 - si l'égalité subsiste, le double-mixte ayant la flèche la plus près du centre l'emporte ;
 - si l'égalité subsiste, le double-mixte dont la deuxième flèche est située la plus près du centre sera déclarée gagnante ;
- si l'égalité subsiste, on répète le tir de barrage dans les mêmes conditions.

L'arbitre accompagnant le groupe commencera et stoppera le tir verbalement (GO pour commencer et STOP quand le temps est écoulé). L'arbitre montrera un carton jaune comme avertissement quand il restera 30 secondes de tir. Si un archer tire une flèche hors temps, la flèche de l'archer ou de l'équipe marquant le plus haut score sur cette cible est annulée.

C Règlements spécifiques des épreuves fédérales

Ces compétitions se proposent de regrouper les meilleurs tireurs nationaux ou les équipes de club qui ont obtenu leur qualification. Les dates des différents Championnats de France de Tir sur Cibles 3D sont fixées par le Conseil d'Administration de la FFTA.

C.1 Les dispositions particulières

C.1.1. Les parcours du championnat de France de Tir sur Cibles 3D Individuel doivent être réalisés sur des parcours totalement nouveaux au premier jour de la compétition et aucun concours, même amical, ne peut être organisé sur ces parcours préalablement.

C.1.2. Un archer qui a participé à l'élaboration d'un parcours ne peut pas participer au championnat.

C.1.3. Un appareil de photographies peut être emporté. Son utilisation n'est autorisée qu'une fois le tir de la volée de 2 flèches terminée et lorsque le compétiteur a quitté le pas de tir. Ne sont permis que les appareils strictement photos, les autres appareils restent interdits, notamment les téléphones mobiles.

C.2 Le championnat de France de Tir sur Cibles 3D individuel

C.2.1 Le déroulement du championnat individuel

Organisation : pour accueillir l'ensemble des catégories celles-ci sont regroupées le 1er et 2ème jour ou les 3ème et 4ème jours. Pour un archer, la compétition dure deux jours.

Jour d'accueil : greffe + entraînement

Catégories U13 à U18 par arme

- **1er jour** : premier parcours - classement provisoire
- **2ème jour** : deuxième parcours (différent) - classement final sur le cumul des 2 parcours

Catégories U21, S1, S2 et S3 par arme

Selon les quotas annuels et le programme,

- **1er jour** : tir de qualification
- **2ème jour** : tir en duels pour les qualifiés ou tir de convivialité pour les non qualifiés

Pour les catégories n'ayant pas tiré :

- **3ème jour** : tir de qualification
- **4ème jour** : tir en duels pour les qualifiés ou tir de convivialité pour les non qualifiés

Ce programme est donné à titre indicatif.



Certaines catégories peuvent ne pas être ouvertes lors du championnat de France selon des critères définis chaque année (quotas liés au classement national de la saison précédente).

C.2.2 Les parcours

C.2.2.1. L'organisateur implante au minimum 2 parcours de 24 cibles. Les animaux composants ceux-ci, ainsi que les distances de tir, sont laissés à son appréciation. Chaque parcours devra être conforme au règlement général du Tir sur Cibles 3D.

C.2.2.2. Pour l'implantation des cibles à partir des éliminatoires, l'organisateur doit prévoir :

- en huitième et quart de finales des modules de 6 cibles, avec au moins une de chaque groupe.
- 1/2 finales et finales des modules de 4 cibles, avec 1 cible de chaque groupe.

Pour les 1/2 finales et finales, l'organisateur installera 2 modules de 4 cibles visibles entièrement par les spectateurs. Il insérera en fin de module une cible de départage en cas d'égalité de score.

C.2.2.3. L'organisateur doit prévoir un terrain pour l'entraînement officiel pendant toute la durée du championnat, sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant avec des blasons (neufs ou usagés) et/ou des cibles 3D à différentes distances entre 5 et 45m.

C.2.3 Chronométrage

Pour le tir de qualification, chaque archer tire 2 flèches dans un temps de 90 secondes depuis son pas de tir.

Pendant les phases éliminatoire et de finales, chaque archer tire 2 flèches dans un temps de 120 secondes depuis son pas de tir.

Pour les phases finales en duel, l'arbitre chargé du chronométrage donne le signal de début de tir.

C.2.4 Le déroulement des tirs

C.2.4.1. En phase de qualification, le tir se fait selon les articles [II.6.B.3](#) et [II.6.B.6](#)

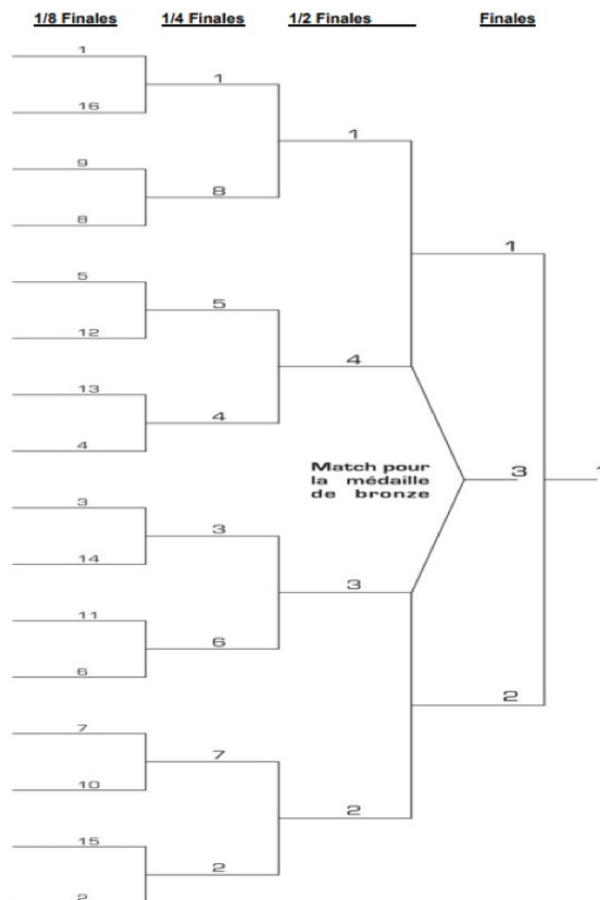
C.2.4.2. En phase de duel (Éliminatoires et Finales), le tir se fait toujours par 2 à chaque cible.

Il est interdit d'approcher l'archer pour lui faire de l'ombre pendant le tir.

A chaque nouveau duel, il y a changement de boucle. Si le duel a lieu sur une boucle déjà tirée, alors les pas de tir sont différents.

Les duels commencent en 1/8, 1/4 ou 1/2 finales suivant les quotas définis chaque année.

C.2.4.3. Suite au parcours de qualification et pour chaque catégorie, des duels sont organisés selon le tableau suivant.



C.2.4.4. En phases finales, les duels se tirent pour chaque catégorie, en rotation normale.

Les duels pour les médailles se déroulent sur le dernier module de 4 cibles.

Le duel pour le bronze se tire en premier et les scores sont relevés avant que les archers tirant pour l'or commencent leur tir.

C.2.5 Les incidents de matériel

Pendant le tir de qualification, en cas d'incident de matériel, l'ordre des tirs peut être temporairement changé. Il sera alloué jusqu'à 30 minutes (décomptées après l'enregistrement des scores de la cible) pour réparer l'équipement. Les autres athlètes du peloton doivent tirer et aller compter leurs points avant de laisser les pelotons suivants tirer et les dépasser. Si la réparation est terminée dans le temps limite, l'archer concerné tirera les flèches qui lui restent à tirer sur cette cible. Si la réparation est terminée après cette limite, l'archer devra rejoindre son peloton mais perdra les flèches qui auront été tirées pendant ce temps par les autres archers.

Dans le cas où un archer ne peut pas continuer de tirer pour raison médicale (survenue après le début des tirs) la même procédure s'applique.

Pendant les duels, les incidents de tir ne donnent droit à aucun aménagement en temps de réparation ou de soins.

C.2.6 Les résultats

Le classement des catégories jeunes se fait par l'addition des scores des 2 parcours de 24 cibles.

Le classement des catégories U21 et Adultes se fait à l'issue de phase de qualifications de 1x24 cibles puis pour les archers qualifiés sur le résultat des duels.

Les archers adultes qui ne participent pas aux duels après le tir de qualification sont relancés sur un parcours de convivialité. Les pelotons sont formés dans l'ordre inverse des résultats du tir de qualification. Le rang final de ces archers est défini uniquement par le tir de qualification. Le 1er de ces rangs suit le dernier rang des duels (soit 17ème s'il y a des huitièmes de finales ; 9ème pour des quart de finales ; 5ème pour des ½ finales).

Toutes les égalités seront résolues selon le règlement du Tir sur Cibles 3D ([article II.6.B.8](#)).

C.2.7 Les titres décernés

Un titre de « CHAMPION ET CHAMPIONNE DE FRANCE DE TIR SUR CIBLES 3D » est décerné dans chacune des catégories ouvertes sur ce championnat de France.

C.3 Le championnat de France par équipe de club

C.3.1 La sélection des équipes

Les équipes sont, soit féminines, soit masculines. Les équipes sont composées de 3 tireurs de toutes les catégories autorisées dans le tableau de l'[article II.6.A.2](#) du règlement spécifique du tir sur cibles 3D, les jeunes tirant à leur pas de tir habituel.

Nombre de scores pour la sélection au Championnat de France par équipe de Club : 2.

Le classement est établi sur le total du meilleur score de chacune des catégories (présence obligatoire le même jour au même concours) :

- **un Arc Nu ou un Arc Chasse**
- **un Arc Droit**
- **un Arc à Poulies Nu ou un Arc Tir Libre**

Un score de qualification pour le Championnat de France par équipe de clubs doit être fait sur un parcours de 24 cibles.

Un club ne peut être représenté au championnat de France que par une seule équipe masculine et une seule équipe féminine.

Le principe de participation est le même que pour les individuels avec les préinscriptions. En cas d'égalité pour la dernière place sélective, les équipes ex-aequo seront départagées selon les règles en vigueur (Règlements généraux – [art. I.C.5.1.3](#)).



C.3.2 Capitaines d'équipes

C.3.2.1 Règles des capitaines d'équipes :

- les capitaines sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains ;
- un seul capitaine d'équipe par équipe ;
- le nom du capitaine d'équipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- le capitaine d'équipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- le capitaine d'équipe peut accompagner les archers de son équipe aux pas de tir et aux cibles.
- la communication entre le capitaine et son équipe est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et les difficultés de tir. Il peut utiliser des jumelles avec les mêmes restrictions que pour les compétiteurs.

Le Capitaine d'Équipe est responsable :

- de la conformité de la composition de l'équipe ;
- de la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches,...) ;
- il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre. A ce titre, il présente la licence de tous les membres de l'équipe au greffe qui lui remet les dossiers personnels ;
- il accompagne son équipe lors du contrôle du matériel ;
- il a un devoir de sécurité pour lui-même et son équipe.

En cas de désaccord, il aura la possibilité de déposer un recours devant le Jury d'Appel.

Le capitaine d'équipe doit être licencié (pas forcément dans la même structure FFTA que celle de son équipe).

Un capitaine d'équipe contrevenant aux règlements de la FFTA, peut dans un premier temps se voir retirer son badge et être exclu du suivi de son équipe. En cas de récidive, il peut être exclu du parcours.

C.3.3 Le déroulement du championnat

À partir de l'entraînement officiel et pour toute la durée du championnat, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant avec des blasons (neufs ou usagés) et/ou des cibles 3D à différentes distances entre 5 et 45m.

L'épreuve de qualification est une épreuve de Tir sur Cibles 3D de 18 cibles. 2 parcours doivent être installés. Seules les équipes sélectionnées peuvent prendre part à l'épreuve de qualification.

- À l'issue de l'épreuve de qualification, les 16 premières équipes masculines et féminines font des phases finales (8ème de finale, ¼ de finale, ½ finale et finale

sur 4 cibles) en match.

Chaque compétiteur tire 2 flèches du pas de tir de sa division d'arc. Si une équipe (ou plusieurs) déclare(nt) son (leur) intention de ne pas participer aux phases finales après proclamation des résultats du tir de qualification, il ne sera pas fait de repêchage.

Pour les demi-finales, les équipes masculines tirent en premier suivies des équipes féminines. Cet ordre est inversé pour les finales. Pour l'attribution des médailles, le match pour le bronze sera tiré en premier et le match pour l'or sera tiré en second.

C.3.4 L'ordre de tir

Chaque groupe est composé de 2 équipes, soit 6 archers. Les équipes tirent l'une après l'autre. Il y a rotation des équipes du début à la fin.

C.3.5 Les distances pour les parcours

Elles devront être conformes au règlement ([Article II.6.B.4.](#) du règlement spécifique du Tir sur cible 3D) pour l'épreuve de qualification. Toutefois, pour les 18 cibles, la répartition est la suivante :

- Groupe 1 : 3 cibles
- Groupe 2 : 5 cibles
- Groupe 3 : 6 cibles
- Groupe 4 : 4 cibles

Les cumuls des distances à respecter sont :

- Piquet rouge : 470m à 500m
- Piquet bleu : 345m à 375m
- Piquet blanc : 260m à 280m

Pour l'épreuve finale, les différents pas de tir seront implantés aux distances conformes au règlement général du tir sur cibles 3D. La distance maximale entre le pas jaune et le pas rouge ne devra pas excéder 7m par le cheminement normal.

C.3.6 Le contrôle du temps

Conditions de chronométrage

Le décompte du temps commence à partir du moment où l'un des membres de l'équipe se présente au piquet rouge ou le dépasse. Le capitaine doit se tenir en retrait du premier tireur sous peine de déclencher le chronométrage. Les membres d'une même équipe qui tirent du même pas de tir peuvent tirer en même temps.

Épreuve de qualification

L'équipe dispose de 180 secondes pour tirer 6 flèches (2 flèches par archer).

Épreuves finales (Matches)

L'équipe dispose de 120 secondes pour tirer 3 flèches (1 flèche par archer).

Évènements sanctionnés

Un membre d'équipe positionné à son piquet de tir doit attendre que ses partenaires soient à sa hauteur ou derrière lui pour sortir sa pointe de flèche du carquois sous peine de devoir remettre sa flèche dans son carquois avant de tirer.

En épreuve de qualification, un seul dépassement de temps est autorisé et inscrit sur la feuille de marque.

En épreuves finales, aucun dépassement n'est autorisé. Pour chaque dépassement non autorisé, la valeur de la meilleure flèche est annulée. Si plusieurs flèches sont tirées hors délai, autant de flèches sont annulées dans l'ordre décroissant de leur valeur.

C.3.7 Résolution des égalités

Dans l'éventualité d'une égalité des scores, le départage se fera selon les principes décrits à l'article II.6.B.8.

C.3.8 Les titres décernés

Les équipes de Club gagnantes reçoivent le titre de :

- **ÉQUIPE DE CLUB MASCULINE CHAMPIONNE DE FRANCE DE TIR SUR CIBLES 3D**
- **ÉQUIPE DE CLUB FÉMININE CHAMPIONNE DE FRANCE DE TIR SUR CIBLES 3D**

Elle reçoit la médaille d'or et le trophée.

L'équipe classée seconde reçoit la médaille d'argent, la troisième la médaille de bronze.

C.4 Le championnat de France double mixte

C.4.1 La sélection des double-mixte

Les Double-Mixte seront automatiquement classés, dès lors qu'un club présente sur un concours 2 tireurs, une femme et un homme, avec la même arme, quelle que soit leur catégorie d'âge pourvu qu'ils tirent du même pas de tir. Le meilleur score est pris en compte si plusieurs archers d'une même catégorie tirant du même piquet sont présents.

Le classement se fera sur la moyenne de **2 concours**. Les 16 premiers Double-Mixte seront sélectionnés. En cas d'égalité de points à la dernière place sélective, les Double-Mixte ex-aequo seront départagés selon les règles en vigueur (Règlements généraux – art. I.C.5.1.3).

C.4.2 Capitaines de double-mixte

- les capitaines sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains ;
- un seul capitaine par Double-Mixte ;
- le nom du capitaine devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription du Double-Mixte ;
- le capitaine devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- le capitaine peut accompagner les archers aux pas de tir et aux cibles ;
- la communication entre le capitaine et ses archers est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et les difficultés de tir. Il peut utiliser des jumelles avec les mêmes restrictions que pour les compétiteurs.

Le Capitaine est responsable :

- de la conformité de la composition du Double Mixte ;
- de la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches,...) ;
- il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre. A ce titre, il présente la licence des membres du Double-Mixte au greffe qui lui remet les dossiers personnels ;
- il accompagne ses archers lors du contrôle du matériel ;
- il a un devoir de sécurité pour lui-même et son Double-Mixte.

En cas de désaccord, il aura la possibilité de déposer un recours devant le Jury d'Appel.

Le capitaine doit être licencié (pas forcément dans la même structure FFTA que celle du Double-Mixte).

Un capitaine contrevenant aux règlements de la FFTA peut dans un premier temps se voir retirer son badge et être exclu du suivi de son Double-Mixte. En cas de récidive, il peut être exclu du parcours.

C.4.3 Le déroulement du championnat

À partir de l'entraînement officiel et pour toute la durée du championnat, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant avec des blasons (neufs ou usagés) et/ou des cibles 3D à différentes distances entre 5 et 45m.

L'épreuve de qualification est une épreuve de Tir sur Cibles 3D de 18 cibles. 2 parcours doivent être installés. Chaque compétiteur tire 2 flèches du pas de tir de sa division d'arc.

- A l'issue de l'épreuve de qualification, les 8 premiers Double-Mixte par arme font des phases finales (1/4 de finale, 1/2 finale et finale sur 4 cibles) en duel.

Si un double-mixte (ou plusieurs) déclare(nt) son (leur) intention de ne pas participer aux phases finales après proclamation des résultats du tir de qualification, il ne sera pas fait de repêchage.



Pour les ½ finales, les Double-Mixte « Arc Nu » tirent en premier suivis des « Arc Chasse » puis des « Longbow » et les « Tir Libre » terminent.

Pour l'attribution des médailles, les matchs pour le bronze seront tirés en premier et les matchs pour l'or seront tirés en second.

C.4.4 L'ordre de tir

Chaque groupe est composé de 3 Double-Mixte, soit 6 archers. Les Double-Mixte tirent l'un après l'autre. Il y a rotation des équipes du début à la fin.

C.4.5 Les distances pour les parcours

Elles devront être conformes au règlement ([Article II.6.B.4.](#) du règlement spécifique du Tir sur Cibles 3D). Toutefois, pour les 18 cibles, la répartition est la suivante :

- Groupe 1 : 3 cibles
- Groupe 2 : 5 cibles
- Groupe 3 : 6 cibles
- Groupe 4 : 4 cibles

Les cumuls des distances à respecter sont :

- Piquet rouge : 470m à 500m
- Piquet bleu : 345m à 375m
- Piquet blanc : 260m à 280m

Pour les phases finales, les différents pas de tir seront implantés aux distances conformes au règlement général du Tir sur Cibles 3D. La distance maximale entre le pas jaune et le pas rouge ne devra pas excéder 7 m par le cheminement normal.

C.4.6 Le contrôle du temps

Conditions de chronométrage

Le décompte du temps commence à partir du moment où un des membres du Double-Mixte arrive au piquet de tir. Le capitaine doit se tenir en retrait des tireurs sous peine de déclencher le chronométrage. Les archers sont autorisés à tirer en même temps. Ils tirent sur la même cible si celle-ci est doublée.

Épreuve de qualification

Le double-mixte dispose de 120 secondes pour tirer 4 flèches (2 par archer).

Épreuves finales (Matches)

Le double-mixte dispose de 90 secondes par cible pour tirer 4 flèches (2 par archer).

Évènements sanctionnés

En épreuve de qualification, un seul dépassement de temps est autorisé et inscrit sur la feuille de marque.

En épreuves finales, aucun dépassement n'est autorisé. Pour chaque dépassement non autorisé, la valeur de la meilleure flèche est annulée. Si plusieurs flèches sont tirées hors délai, autant de flèches sont annulées dans l'ordre décroissant de leur valeur.



C.4.7 Résolution des égalités

Dans l'éventualité d'une égalité des scores, le départage se fera selon les principes décrits à l'[article II.6.B.8](#).

C.4.8 Les titres décernés

Les Double-Mixte gagnants reçoivent le titre de :

- **DOUBLE-MIXTE CHAMPION DE FRANCE DE TIR SUR CIBLES 3D EN ARC NU**
- **DOUBLE-MIXTE CHAMPION DE FRANCE DE TIR SUR CIBLES 3D EN ARC CHASSE**
- **DOUBLE-MIXTE CHAMPION DE FRANCE DE TIR SUR CIBLES 3D EN ARC DROIT**
- **DOUBLE-MIXTE CHAMPION DE FRANCE DE TIR SUR CIBLES 3D EN TIR LIBRE**

C.5 Les annexes

C.5.1 Annexe 1 : Exemple de feuilles de marque

1.1 Pour le tir Individuel :

1.2 Pour le tir par équipe :

LOGO DU CLUB		NOM		Prénom		TOTAL Vales	Cumul	11	10	DEPTS. TEMPS			
		Licence		Arme									
		Cat.		Club									
N° CIBLE	Flèche 1		Flèche 2										
1	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
2	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
3	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
4	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
5	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
6	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
7	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
8	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
9	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
10	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
11	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
12	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
13	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
14	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
15	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
16	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
17	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
18	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
19	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
20	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
21	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
22	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
23	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
24	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
TOTAL GENERAL													
ARCHER					SIGNATURE								

LOGO DU CLUB		NOM		Prénom		TOTAL Vales	Cumul	11	10	DEPTS. TEMPS			
		Licence		Arme									
		Cat.		Club									
N° CIBLE	Flèche 1		Flèche 2										
1	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
2	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
3	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
4	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
5	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
6	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
7	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
8	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
9	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
10	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
11	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
12	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
13	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
14	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
15	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
16	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
17	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
18	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
19	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
20	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
21	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
22	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
23	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
24	11	10	8	5	M	11	10	8	5	M			
TOTAL GENERAL													
ARCHER					SIGNATURE								

Feuille de marque pour les qualifications individuelles



	CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE INDIVIDUEL TIR 3D	
	MATCHS ELIMINATOIRES	
	CATEGORIE/SEXE/ARME	

1^{er} MATCH : place vs place

Archer 1 :						Gagnant	Perdant	VS	Archer 2 :						Gagnant	Perdant	
N° cible	Flèche					Total volée	Cumul		N° cible	Flèche					Total volée	Cumul	
1	11	10	8	5	M			1	11	10	8	5	M				
2	11	10	8	5	M			2	11	10	8	5	M				
3	11	10	8	5	M			3	11	10	8	5	M				
4	11	10	8	5	M			4	11	10	8	5	M				
5	11	10	8	5	M			5	11	10	8	5	M				
6	11	10	8	5	M			6	11	10	8	5	M				
BARRAGE :						TOTAL :			BARRAGE :						TOTAL :		
Archer 1 :						Signatures						Archer 2 :					

2^{ème} MATCH : place vs place

Archer 1 :						Gagnant	Perdant	VS	Archer 2 :						Gagnant	Perdant	
N° cible	Flèche					Total volée	Cumul		N° cible	Flèche					Total volée	Cumul	
1	11	10	8	5	M			1	11	10	8	5	M				
2	11	10	8	5	M			2	11	10	8	5	M				
3	11	10	8	5	M			3	11	10	8	5	M				
4	11	10	8	5	M			4	11	10	8	5	M				
5	11	10	8	5	M			5	11	10	8	5	M				
6	11	10	8	5	M			6	11	10	8	5	M				
BARRAGE :						TOTAL :			BARRAGE :						TOTAL :		
Archer 1 :						Signatures						Archer 2 :					

3^{ème} MATCH : place vs place

Archer 1 :						Gagnant	Perdant	VS	Archer 2 :						Gagnant	Perdant	
N° cible	Flèche					Total volée	Cumul		N° cible	Flèche					Total volée	Cumul	
1	11	10	8	5	M			1	11	10	8	5	M				
2	11	10	8	5	M			2	11	10	8	5	M				
3	11	10	8	5	M			3	11	10	8	5	M				
4	11	10	8	5	M			4	11	10	8	5	M				
5	11	10	8	5	M			5	11	10	8	5	M				
6	11	10	8	5	M			6	11	10	8	5	M				
BARRAGE :						TOTAL :			BARRAGE :						TOTAL :		
Archer 1 :						Signatures						Archer 2 :					

4^{ème} MATCH : place vs place

Archer 1 :						Gagnant	Perdant	VS	Archer 2 :						Gagnant	Perdant	
N° cible	Flèche					Total volée	Cumul		N° cible	Flèche					Total volée	Cumul	
1	11	10	8	5	M			1	11	10	8	5	M				
2	11	10	8	5	M			2	11	10	8	5	M				
3	11	10	8	5	M			3	11	10	8	5	M				
4	11	10	8	5	M			4	11	10	8	5	M				
5	11	10	8	5	M			5	11	10	8	5	M				
6	11	10	8	5	M			6	11	10	8	5	M				
BARRAGE :						TOTAL :			BARRAGE :						TOTAL :		
Archer 1 :						Signatures						Archer 2 :					

Feuille de marque pour les duels éliminatoires du championnat de France individuel



	CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE 3D INDIVIDUEL	
	½ FINALE	
	CATEGORIE/SEXE/ARME	

Archer 1 :						Gagnant	Perdant	VS	Archer 2 :						Gagnant	Perdant
N° cible	Flèche					Total votée	Cumul		N° cible	Flèche					Total votée	Cumul
1	11	10	8	5	M			1	11	10	8	5	M			
2	11	10	8	5	M			2	11	10	8	5	M			
3	11	10	8	5	M			3	11	10	8	5	M			
4	11	10	8	5	M			4	11	10	8	5	M			
BARRAGE :						TOTAL :		BARRAGE :						TOTAL :		

FINALE : OR - BRONZE

Archer 1 :						Gagnant	Perdant	VS	Archer 2 :						Gagnant	Perdant
N° cible	Flèche					Total votée	Cumul		N° cible	Flèche					Total votée	Cumul
1	11	10	8	5	M			1	11	10	8	5	M			
2	11	10	8	5	M			2	11	10	8	5	M			
3	11	10	8	5	M			3	11	10	8	5	M			
4	11	10	8	5	M			4	11	10	8	5	M			
BARRAGE :						TOTAL :		BARRAGE :						TOTAL :		

Archer 1 :	Signatures	Archer 2 :
------------	------------	------------

	CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE 3D INDIVIDUEL	
	½ FINALE	
	CATEGORIE/SEXE/ARME	

Archer 1 :						Gagnant	Perdant	VS	Archer 2 :						Gagnant	Perdant
N° cible	Flèche					Total votée	Cumul		N° cible	Flèche					Total votée	Cumul
1	11	10	8	5	M			1	11	10	8	5	M			
2	11	10	8	5	M			2	11	10	8	5	M			
3	11	10	8	5	M			3	11	10	8	5	M			
4	11	10	8	5	M			4	11	10	8	5	M			
BARRAGE :						TOTAL :		BARRAGE :						TOTAL :		

Archer 1 :	Signatures	Archer 2 :
------------	------------	------------

FINALE : OR - BRONZE

Archer 1 :						Gagnant	Perdant	VS	Archer 2 :						Gagnant	Perdant
N° cible	Flèche					Total votée	Cumul		N° cible	Flèche					Total votée	Cumul
1	11	10	8	5	M			1	11	10	8	5	M			
2	11	10	8	5	M			2	11	10	8	5	M			
3	11	10	8	5	M			3	11	10	8	5	M			
4	11	10	8	5	M			4	11	10	8	5	M			
BARRAGE :						TOTAL :		BARRAGE :						TOTAL :		

Archer 1 :	Signatures	Archer 2 :
------------	------------	------------

Feuille de marque pour les duels de ½ finale et finales du championnat de France individuel



CHAMPIONNAT DE FRANCE 3D PAR EQUIPES DE CLUBS



Equipe 1 :				Equipe 2 :			
Gagnant				Perdant			
Cible N°	1ère flèche	2ème flèche	3ème flèche	Cible N°	1ère flèche	2ème flèche	3ème flèche
1				1			
2				2			
3				3			
4				4			
5				5			
6				6			
7				7			
8				8			
TOTAL :				TOTAL :			

Capitaine équipe 1 :

Résultat barrage :

Capitaine équipe 2 :

Résultat barrage :

Equipe 1 :				Equipe 2 :			
Gagnant				Perdant			
Cible N°	1ère flèche	2ème flèche	3ème flèche	Cible N°	1ère flèche	2ème flèche	3ème flèche
1				1			
2				2			
3				3			
4				4			
TOTAL :				TOTAL :			

Capitaine équipe 1 :

Résultat barrage :

Capitaine équipe 2 :

Résultat barrage :

Feuille de marque pour les 8ème de finale et ¼ de finale du Championnat de France par équipe



CHAMPIONNAT DE FRANCE 3D PAR EQUIPES DE CLUBS
1/2 de finale



Equipe 1 :				Equipe 2 :				VS		Gagnant		Perdant	
Cible N°	1ère flèche	2ème flèche	3ème flèche	Total	Cumul	Cible N°	1ère flèche	2ème flèche	3ème flèche	Total	Cumul		
1						1							
2						2							
3						3							
4						4							
TOTAL :						TOTAL :							
Captaine équipe 1 :						Captaine équipe 2 :							
Résultat Barrage :						Résultat Barrage :							

FINALE - OR - BRONZE

Equipe 1 :				Equipe 2 :				VS		Gagnant		Perdant	
Cible N°	1ère flèche	2ème flèche	3ème flèche	Total	Cumul	Cible N°	1ère flèche	2ème flèche	3ème flèche	Total	Cumul		
1						1							
2						2							
3						3							
4						4							
TOTAL :						TOTAL :							
Captaine équipe 1 :						Captaine équipe 2 :							
Résultat Barrage :						Résultat Barrage :							

Feuille de marque pour les 1/2 finale et finales du Championnat de France par équipe



7 Le Run Archery

A	Généralités	398
A.1	Présentation	398
A.2	Matériel de tir	398
A.3	Admission	399
A.4	Formats de compétitions	400
A.5	Le tir	401
A.6	La course à pied	401
A.7	Établissement des résultats	401
A.8	Contrôles des équipements avant départ	401
A.9	Arbitrage et suivi des résultats	402
B	Précisions techniques et réglementaires	403
B.1	Aménagement des sites de compétitions	403
B.2	Entraînement et échauffement	407
B.3	Organisation des départs	408
B.4	La course	408
B.5	Le tir	409
B.6	Départ, arrivée, temps réalisé et résultat	413
B.7	Pénalités et sanctions	414
B.8	Officiels du run-archery	416
C	Spécificités par format de compétition	417
C.1	Individuel 4K	417
C.2	Sprint	418
C.3	Sprint avec phases finales	420
C.4	Sprint relais et sprint relais mixte	421
C.5	Run-Archery Kids	424
D	Run Archery Tour	426
D.1	Période	426
D.2	Participation	426
D.3	Déroulement	426
D.4	Les scores et les récompenses	428

A Généralités

A.1 Présentation

Le Run-Archery allie la course à pied et le tir à l'arc.

En principe, toutes les règles de FFTA s'appliquent, à moins que d'autres règlements ne soient détaillés dans ce chapitre.

A.2 Matériel de tir

A.2.1 Arcs

Les arcs à poulies ou compound sont interdits.

Tout autre type d'arc est autorisé.

L'usage du décocheur est interdit.

Équipement des arcs :

- les accessoires autorisés, sous réserve qu'ils ne dépassent pas de plus de 10 cm de l'arc, sont les mêmes que :
 - ceux de l'arc classique pour la discipline de tir en extérieur ;
 - ceux de l'arc chasse ou l'arc droit en discipline de parcours ;
 - ceux de l'arc nu en discipline de parcours ;
- Le harnais fixé à l'arc est autorisé et fait partie des éléments qui peuvent dépasser de plus de 10 cm de l'arc. Les flèches peuvent être fixées sur le harnais.

Il y a trois façons de porter l'arc : à la main, avec un carquois dorsal ou avec un harnais.

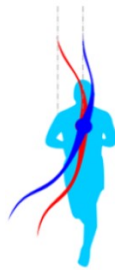
Un harnais est composé de deux bretelles et d'un système d'attache qui le maintient fermé et attaché à l'arc. Dans tous les cas il est interdit de fixer des poches ou des sacs sur le harnais.

Le harnais doit maintenir fermement l'arc de manière qu'il ne puisse pas glisser même en cas de chute.

Port de l'arc lors de l'utilisation d'un harnais

Le harnais doit être porté sur les 2 épaules.

Le mouvement de l'arc doit être limité de manière que l'extrémité de la branche supérieure ne dépasse pas la ligne de l'épaule et l'axe du corps (voir photo), de manière à ne pas déranger les autres archers lors de la course.



Port de flèches lors de l'utilisation d'un harnais

Un conteneur de flèches pouvant être attaché soit à l'arc soit au harnais est autorisé.

A.2.2 Harnais ou carquois d'arc

Lorsqu'un archer utilise un baudrier ou un carquois d'arc, l'arc doit être porté sur le dos pendant toute la course (boucles de courses, boucles de pénalité, couloir dans le stand de tir). En cas de panne d'équipement sur le baudrier, le baudrier doit être réparé et utilisé, ou retiré de l'arc avant que l'archer ne coure en tenant l'arc.

Équipement de l'archer :

- les protections de l'archer autorisées sont les mêmes que sur les autres disciplines de la FFTA (plastron, protections des doigts) ;
- le carquois de dos est autorisé dans la mesure où les flèches sont protégées lors de la phase de course.

Vêtements autorisés pendant la compétition (protocole inclus) :

- chaussures adaptées à la course à pied
- vêtements de course adaptés aux conditions météorologiques, y compris shorts et débardeurs
- marquages publicitaires autorisés dans les limites fixées dans les règlements généraux de la FFTA.

Il est strictement interdit d'être torse nu sur toutes les zones du site de compétition.

Port des dossards :

Les dossards, fournis par l'organisateur avec leurs fixations (épingles de sûreté par exemple) doivent être portés par l'archer sur le torse et dans le dos, de façon à être visibles et lisibles par les officiels à tout moment de la compétition.

A.3 Admission

Inscription des compétiteurs à la compétition

L'organisateur veille au contrôle des certificats médicaux conformément aux dispositions du code du sport.

L'inscription à la compétition suppose que le titulaire présente les titres (licences et ATP (Autre Titre de Participation)) et attestations comme indiqué ci-dessous.

a) Pour les licenciés : une licence compétition en cours de validité délivrée par la FFTA.

b) Pour les ATP : un Pass'Run-Archery en cours de validité délivré par la FFTA.

Catégories reconnues

Les catégories sont les suivantes :

Catégorie d'âge	Catégories du classement			
	Femmes		Hommes	
U18				
U21	Jeune femme	JF	Jeune Homme	JH
S1	Seniors Femme 1	S1F	Seniors Homme 1	S1H
S2	Seniors Femme 2	S2F	Seniors Homme 2	S2H
S3	Seniors Femme 3	S3F	Seniors Homme 3	S3H

Il n'y a pas de distinction par type d'arme.

A.3.1 Promotion de la discipline, catégorie PROMOTION

Au choix de l'organisateur, et seulement sur le format de compétition « Sprint », la catégorie « PROMOTION » peut être proposée. Dans ce cas, tous les archers de cette catégorie courent ensemble sans distinction de sexe, et leur résultat ne fait pas l'objet d'un classement officiel.

A.3.2 Pratique des moins de 15 ans

Les moins de 15 peuvent concourir en RUN-ARCHERY KIDS, dont les règles sont précisées à l'article C.5 des présents règlements.

A.4 Formats de compétitions

Les archers passent par plusieurs boucles de course et après chaque boucle, ils tirent une volée de 4 flèches (Individual 4K) ou jusqu'à 6 flèches (Sprint). Chaque cible manquée oblige l'archer à exécuter une boucle de pénalité qui doit être complétée avant d'entrer dans la boucle de course suivante dans le cours normal de la compétition.

Toutes les distances de course ont une tolérance de +/- 10%

Type de compétition	Longueur totale (+/- 10%)	Boucle de course (+/- 10%)	Nombre de boucles de course	Nombre de flèches maxi par tir	Nombre et type de tir 4 cibles à toucher par tir	Boucle de pénalité (+/- 10%)
Individual 4K	4 km	1 km	4	4	2 tirs debout 1 tir genou au sol	150 m
Sprint	1,2 km	400 m	3	6	1 tir debout 1 tir genou au sol	60 m
Run archery Kids	750 m	250 m	3	4	Debout	35 m
Sprint Relais	1,2 km par équipe	400 m	1 ^{er} relayeur : 1 2 ^e relayeur : 1 3 ^e relayeur : 1	6 6 6	1 tir debout 1 tir genou au sol 1 tir debout	60 m
Sprint Relais mixte	800 m par équipe	400 m	1 ^{er} relayeur : 1 2 ^e relayeur : 1	6 6	1 tir debout 1 tir genou au sol	60 m



Chaque organisateur compose le programme de la journée comme il le souhaite à partir des formats d'épreuves définis dans le tableau. Ce choix doit figurer sur le mandat.

A.5 Le tir

Les tirs s'effectuent à 18 mètres, sur des cibles basculantes ou sur des cibles avec blasons en papier.

La zone de tir à atteindre (1 par flèche) est circulaire avec un diamètre de 16 centimètres.

Toutes les flèches (hormis les flèches de rattrapage lorsque toutes les cibles sont atteintes) doivent être tirées. Dans le cas contraire, une pénalité sera donnée à l'archer concerné.

A.6 La course à pied

La course s'effectue arc à la main ou fixé sur un harnais.

Les flèches sont

- soit portées dans un carquois de dos ou sur le harnais ;
- soit posées à l'entrée de la zone de tir dans des plots, des tubes ou le carquois de l'archer.

Les carquois portés à la ceinture sont interdits.

A.7 Établissement des résultats

Les résultats pour chacune des phases de compétition sont basés sur le temps écoulé entre le franchissement de la ligne de départ et la ligne d'arrivée :

- par l'archer dans les épreuves individuelles ;
- par le premier relayeur (départ) et le dernier relayeur (arrivée) pour les épreuves en relais.

A.8 Contrôles des équipements avant départ

Avant leur participation, les archers doivent se présenter auprès des arbitres pour faire contrôler :

- la conformité du matériel de tir (y compris l'arc de rechange si l'archer en dispose) ;
- le matériel de portage (harnais, carquois) ;
- la tenue vestimentaire ;
- le port du dossard.

A.9 Arbitrage et suivi des résultats

L'arbitrage, le contrôle des tirs, des courses et des temps réalisés sont effectués par plusieurs acteurs :

- les arbitres fédéraux :
 - Un arbitre responsable assisté par
 - Un arbitre des tirs en charge du terrain de tir ;
 - Un arbitre des courses en charge du contrôle des courses.
- les commissaires de course chargés de l'orientation des archers à l'entrée de la zone de tir (vers les cibles à tirer), dans la boucle de pénalité pour noter l'exécution des tours de pénalité et sur les boucles de course (aider à l'orientation ou éviter de prendre des raccourcis...);
- les spotters chargés de la vérification des cibles atteintes, du remplissage de la feuille de suivi des tirs, de la transmission de l'information aux archers, de la réinitialisation des cibles basculantes ;
- les chronométreurs chargés de la mesure du temps des archers.

B Précisions techniques et réglementaires

B.1 Aménagement des sites de compétitions

B.1.1 Généralités

Le site de compétition est l'emplacement sur lequel se déroulent les épreuves et les entraînements de Run-Archery.

Le site doit être techniquement apte et doit offrir la meilleure visibilité possible aux spectateurs.

B.1.2 Exigences générales

Les aires de départ et d'arrivée, le stand de tir, la boucle de pénalité et la zone de transfert des relais doivent être situés sur un terrain plat et à proximité de la plupart des spectateurs, avec une bonne visibilité des activités de la compétition. Ces zones et parties critiques du parcours doivent être délimitées afin d'éviter que les archers ne soient gênés ou ne s'égarer, et pour empêcher l'accès aux personnes non autorisées. Il doit y avoir suffisamment d'espace pour que les archers et les officiels de compétition puissent mener les activités requises.

B.1.3 Aire de départ

B.1.3.1 Généralités

L'aire de départ de toutes les épreuves doit être visible par les spectateurs.

L'angle de la ligne de départ avec l'axe de la course doit s'approcher le plus possible des 90 degrés. La ligne de départ doit être matérialisée au sol.

L'aire de départ doit avoir une longueur entre 8m et 10 m et une largeur minimale de 4 m.

Elle doit être séparée de l'aire d'échauffement par une clôture avec une ouverture pour permettre un accès contrôlé.

B.1.3.2 Information

Il doit y avoir un tableau dans la zone de départ sur lequel la carte du parcours est affichée.

S'il y a plusieurs parcours, il doit y avoir un tableau qui montre l'ordre des couleurs de piste pour la compétition.

Les horaires de départ doivent être affichés au moins 15 minutes avant le début de la compétition.

Un chronomètre de départ doit être placé de façon à ce qu'il soit facilement lisible depuis la ligne de départ.

B.1.4 Parcours

B.1.4.1 La boucle de pénalité

Pour les compétitions, une boucle de pénalité doit être mise en place immédiatement après la zone de tir (pas plus de 20 m de distance de course entre la sortie du pas de tir et l'entrée de la boucle de pénalité).

La boucle doit être un anneau de 3 m de large. La longueur de la boucle est mesurée le long du périmètre intérieur de l'anneau. L'entrée et la sortie de la boucle de pénalité doivent être clairement marquées au moyen de panneaux pour éviter les erreurs.

B.1.4.2 Zone de passage de relais

Il doit y avoir une zone de passage de relais bien marquée, longue de 15 m et large de 6 m au minimum, située en ligne droite.

La zone de passage de relais doit commencer à la ligne de chronométrage. Le début et la fin de la zone doivent être matérialisés par une ligne au sol et une signalisation au début : « Zone de relais »

B.1.5 Stand de tir

B.1.5.1 Généralités

Le stand de tir doit être situé dans la zone centrale du site, les cibles et la ligne de tir doivent être visibles pour la majorité des spectateurs. Le stand de tir doit présenter une sécurité adéquate sur les côtés et à l'arrière des cibles. Le stand de tir doit être mis en place dans le strict respect de la sécurité par rapport aux diverses boucles.

B.1.5.2 Spécifications et configuration

B.1.5.2.1 Distance de tir

La distance entre la cible et la ligne de tir doit être de 18m (+/- 10 cm). Le terrain doit être mis à l'équerre et la mesure est effectuée avec précision à partir d'un point partant de la verticale du centre de chaque cible jusqu'à la ligne de tir.

B.1.5.2.2 Ligne de tir

Chaque archer disposera d'un espace d'une largeur de 1,75m minimum, nettement matérialisé sur la forme d'un rectangle (appelé « zone de tir de l'archer »).

Le centre de cet espace, directement opposé au centre de chaque cible, sera marqué du n° correspondant à cette cible et placé 1 à 2 m devant la ligne de tir.

B.1.5.2.3 Tapis de tir

Si des tapis de tir sont utilisés, ils sont placés derrière ligne de tir. Leur surface ne doit pas être glissante.

B.1.5.2.4 Configuration spatiale

Lorsque l'arc est porté dans le dos, il ne doit être retiré et replacé dans le dos que dans la zone matérialisée à cet effet dans le stand de tir, sans déranger les archers qui se trouvent dans le stand de tir.



B.1.5.3 Cibles

Il y a deux types de cibles utilisées :

- cibles à bascule ;
- cibles avec blasons papier.

Le même type de cibles doit être utilisé pour tous les archers d'une même compétition dans la zone de tir.

Les cibles à bascule doivent être vérifiées avant la compétition.

Chacun des spots devra être identifié par une lettre pour faciliter les annonces des spotters : A – B– C – D. Ces lettres devront être disposés à chaque cible environ 1 à 2cm à la verticale de chacun des spots.

B.1.5.3.1 Cibles avec blason papier

Les blasons doivent être fixés sur un support adapté pour arrêter les flèches.

La zone à atteindre est circulaire d'un diamètre de 16cm (+/- 1 mm) et avec un centre d'un diamètre de 3cm (+/- 1mm). La limite de zone à atteindre est délimitée par un trait de 1 à 2 mm d'épaisseur qui doit se trouver entièrement dans la zone de 16 cm (+/- 1 mm). L'écart des zones marquantes d'un blason est de 25 cm maximum (+/- 2 mm) de centre de zone à centre de zone.

Dans l'attente d'une disponibilité de blasons homologués, les organisateurs doivent respecter les points suivants :

- le contraste de couleur entre le fond et la zone à toucher doit être suffisant pour que l'archer puisse appréhender la zone à viser et que les spotters puissent juger les points dans les meilleures conditions ;
- la couleur de la zone doit permettre de distinguer facilement les flèches qui l'ont touchées (le noir n'est pas autorisé) ;
- les matières utilisées pour le fond et la zone à toucher ne doivent pas être brillantes (risque d'éblouir l'archer au moment de la visée).

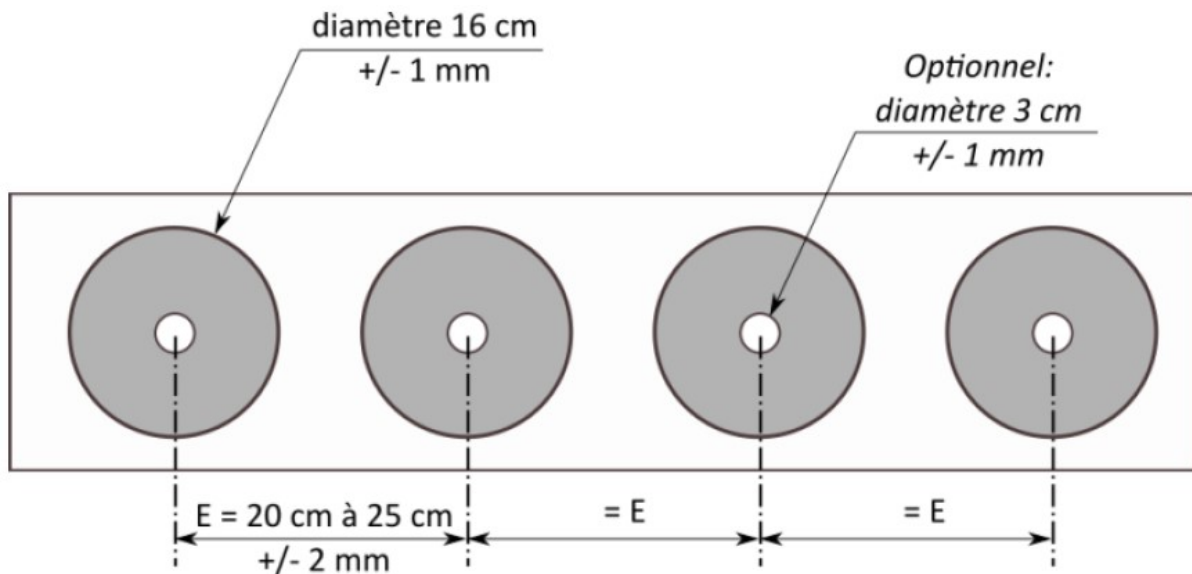
Chacun des spots devra être identifié par une lettre pour faciliter les annonces des spotters : A–B–C–D. Ces lettres devront être disposées à chaque cible environ 1 à 2cm à la verticale de chacun des spots.

B.1.5.3.2 Cibles à bascule

Les cibles basculantes sont composées d'éléments rabattables en matériaux qui n'endommagent pas les flèches.

Un blason circulaire en papier supplémentaire (diamètre 16 cm) peut être placé sur le devant de chaque spot de la cible basculante pour faciliter l'évaluation des coups touchés et des manqués en cas de protestation.

La forme et les dimensions des deux cibles sont indiquées dans le diagramme suivant :



B.1.5.3.3 Installation des cibles

Les cibles doivent être placées de façon à ce que le centre du support de cible (et du blason si utilisé) soit (soient) aligné(s) avec le milieu de l'espace correspondant matérialisé sur la ligne de tir. Les cibles doivent former une ligne visuellement droite, le centre des cibles étant en moyenne à 105 cm (± 2 cm) du sol.

B.1.5.3.4 Protection à l'arrière des cibles

Derrière les cibles, il doit y avoir un filet ou un dispositif pour arrêter les flèches qui ont manqué les cibles.

B.1.5.3.5 Numérotation des cibles

Les espaces de la ligne de tir et les cibles correspondantes doivent avoir les mêmes numéros, facilement visibles, et commençant au plus loin de l'entrée. La taille des numéros de cibles est au minimum de 30 cm de haut. Les numéros de cible doivent être placés à la verticale du centre du support de cible, en-dessous de chaque cible.

B.1.5.3.6 Indication du vent

Un dispositif de visualisation du vent (manche à air, drapeau, etc.) doit être installé de part et d'autre de la zone des cibles.

B.1.6 Aire d'arrivée

L'aire d'arrivée de toutes les compétitions doit être visible par les spectateurs.

Les 40 derniers mètres avant la ligne d'arrivée doivent être en ligne droite et d'une largeur minimale de 4m.

Seuls les archers et les officiels sont autorisés dans la zone d'arrivée.

La ligne d'arrivée doit être matérialisée au sol.



B.1.7 Équipement de chronométrage

Pour le chronométrage manuel, il faut utiliser des chronomètres qui permettent de prendre autant d'enregistrements de temps consécutifs (au 1/10 de seconde ou au 1/100 selon la compétition organisée) qu'il y a de compétiteurs sur la course.

B.2 Entraînement et échauffement

Les archers doivent avoir la possibilité et les installations nécessaires pour se préparer à la compétition. À cette fin, l'organisateur doit fournir des temps d'entraînement officiel.

B.2.1 Exceptions

Dans des circonstances extraordinaires, l'arbitre responsable de la compétition peut fermer l'ensemble de l'installation ou limiter la pratique de l'installation à certaines parties et à certains moments.

B.2.2 Accès au terrain de compétition

Les archers qui se sont inscrits à une épreuve peuvent utiliser les installations de compétition pendant l'entraînement officiel. Les archers participent à l'entraînement officiel de leur catégorie. Tous les archers qui participent à l'entraînement officiel doivent porter leur dossard.

B.2.3 L'entraînement

B.2.3.1 Entraînement course à pied

Le parcours de compétition pour l'entraînement officiel doit être ouvert et doit être marqué et clôturé ou barricadé comme pour la compétition.

B.2.3.2 Entraînement de tir

L'entraînement aura une durée minimum de 20 minutes et de 45 minutes maximum pour toutes les journées de l'épreuve de qualification.

Tous les entraînements doivent cesser 15 minutes avant le début de la compétition. L'entraînement prend fin avec le retrait des flèches d'entraînement.

Pour les phases éliminatoires et finales, les organisateurs peuvent décider de la durée de la période d'entraînement pour tenir compte du programme de chaque journée.

B.2.3.3 Attribution des cibles

B.2.3.3.1 Entraînement

- Individuel 4K voir [C.1.2.1](#)
- Sprint voir [C.2.2.1](#)
- Sprint relais et Sprint relais mixte voir [C.4.3.1](#)

B.2.3.3.2 Compétition

- Individuel 4K voir [C.1.2.2](#)
- Sprint voir [C.2.2.2](#)
- Sprint relais et Sprint relais mixte voir [C.4.2.2](#)

B.2.3.3.3 Échauffement sur terrain annexe

Chaque cible doit être installée avec les blasons au même niveau et à la même distance que les cibles de la compétition.

B.3 Organisation des départs

B.3.1 Attribution des numéros de départs

Pour les phases qualificatives, les archers ou les équipes sont choisis au hasard parmi les inscriptions à la compétition, par tirage au sort manuel ou par ordinateur, et leur numéro de départ est attribué en fonction de ce tirage au sort.

B.3.2 Présence en zone d'appel

Les archers doivent être présents dans la zone d'appel 10 minutes avant leur horaire de départ.

B.4 La course

B.4.1 Généralités

B.4.1.1 Boucles de pénalité de course à pied

Les archers doivent exécuter une boucle de pénalité pour chaque cible manquée immédiatement après la fin du tir. Il n'est pas permis de terminer les boucles de pénalité plus tard.

Les archers sont responsables de l'exécution du nombre requis de boucles.

B.4.1.2 Erreur de boucle de pénalité

Si les archers, en raison d'une erreur de l'organisateur ou d'un mauvais fonctionnement d'une cible, courent trop de boucles de pénalité, une réduction de temps leur sera accordée.

Pour un chronométrage global de la course sans chronométrage des boucles de pénalités la réduction de temps accordée sera de 20 secondes par boucle de 60 m et 45 secondes par boucle de 150 m.

Pour un chronométrage global de la course avec chronométrage spécifique des boucles de pénalités la réduction de temps accordée sera celle de la ou des dernière(s) boucles de pénalités effectuée(s) en trop.

B.4.1.3 Mauvaise piste

Si un archer prend le mauvais parcours, ce qui entraînerait un avantage de temps ou une séquence erronée, il doit revenir au point où il a fait la mauvaise bifurcation, le long de la partie du parcours qu'il a parcourue par erreur. Pour ce faire, l'archer peut



devoir courir contre la bonne direction de course et est entièrement responsable de s'assurer qu'il n'entrave pas ou ne met pas en danger d'autres archers. Il n'y a pas de pénalité pour avoir commis l'erreur tant qu'aucun avantage de temps n'a été gagné et qu'il n'y a pas eu d'interférence avec d'autres archers.

B.4.1.4 Incident de course

Si un archer constate qu'un autre archer a un accident, il doit le signaler au prochain point de contrôle.

B.4.1.5 Abandon

Si un archer se retire de la compétition avant l'arrivée, il doit en informer le premier officiel qu'il rencontre.

B.4.1.6 Obstruction

Il est strictement interdit de gêner les autres archers à tout moment de la compétition. Cette interdiction inclut également le lancement ou dépôt d'objets sur les pistes de compétition ou le stand de tir de telle sorte qu'il gêne les autres archers.

B.4.1.7 Ravitaillement

Les archers peuvent se ravitailler pendant la compétition. Les boissons peuvent être transportées par les archers ou leur être données dans une zone prévue à cet effet.

B.4.1.8 Autre assistance

Les archers ne sont pas autorisés à recevoir de l'aide d'une autre personne que celle indiquée dans les présentes règles.

B.5 Le tir

B.5.1 Généralités

B.5.1.1 Règles de tir

Tous les tirs pendant l'entraînement et la compétition ont lieu au stand de tir ou sur le terrain d'entraînement annexe uniquement en visant la cible. Dans une compétition, les archers tireront après avoir effectué la boucle de course, à l'exception de la dernière boucle en compétition individuelle qui rejoint directement l'arrivée.

B.5.1.2 Communication avec l'archer

Pendant que l'archer est sur la ligne de tir, il peut recevoir des conseils techniques, non électroniques, de la part des officiels de son équipe, pour autant que cela ne gêne pas les autres compétiteurs.

B.5.2 Position de tir

Il est de la responsabilité d'un archer de tirer dans la bonne position demandée dans la séquence de l'épreuve. La position de tir doit être indiquée par le spotter sur le rapport de tir.



B.5.2.1 Position debout

Les archers doivent tirer à partir d'une position debout et sans appui, les deux pieds derrière la ligne de tir.

B.5.2.2 Position à genoux

Les archers, lorsqu'ils tirent à genoux, ne doivent poser qu'un seul genou sur le sol en se plaçant derrière la ligne de tir.

B.5.2.3 Flèches tirées

L'archer peut tirer sur les zones marquantes (spots) de la cible qui lui a été attribuée, dans l'ordre qu'il souhaite.

Si plusieurs flèches atteignent une même zone marquante (spots), seule la première sera considérée comme un tir réussi, les autres seront considérées comme des tirs manqués.

Les flèches tirées par l'archer pendant la compétition restent dans la cible ou au sol jusqu'à la fin de la compétition.

B.5.3 Règles de sécurité

B.5.3.1 Généralités

Le tir n'est permis sur le stand de tir que pendant les phases de compétition ou les entraînements officiels. Il est interdit de faire des mouvements avec un arc qui pourraient mettre en danger des personnes ou que d'autres pourraient percevoir comme dangereux. Lorsque le stand de tir est ouvert, personne ne peut se trouver entre la ligne de tir et la zone de sécurité derrière les cibles.

Le tir ne peut être effectué que dans la direction de ses cibles, et non sur le sol. En tout temps, l'archer est responsable de la sécurité de ses actions et de son arc.

B.5.3.2 Placement de la flèche

Une flèche ne peut être placée sur l'arc que si la flèche pointe dans le sens des cibles.

B.5.4 Incidents matériels et dépannage

B.5.4.1 Arcs et flèches endommagés

Tous les officiels du stand de tir doivent être attentifs à observer une main levée d'un archer pour des flèches de rechange ou un échange d'arc. Les officiels de tir doivent réagir avec un sentiment d'urgence et agir rapidement pour minimiser le temps nécessaire pour amener les flèches ou échanger l'arc.

B.5.4.2 Réparation ou échange de l'arc

Les archers peuvent réparer leurs arcs pendant une compétition tout au long du parcours, à condition de ne recevoir aucune aide de personne.

B.5.4.3 Arcs de rechange

Un arc endommagé pendant la compétition, peut être échangé contre l'arc de rechange de l'archer.

B.5.4.4 Procédure de changement d'arc

S'il n'est pas déjà au pas de tir, l'archer lui-même peut aller chercher son arc de rechange dans la zone du stand de tir.

Pendant le tir, l'archer doit indiquer que son arc doit être remplacé en levant la main. Lorsqu'un officiel répond, le compétiteur pointe son arc et prononce « Arc », et son numéro de départ, à haute voix. L'officiel récupèrera l'arc de rechange désigné et l'apportera à l'archer.

B.5.4.5 Flèches endommagées

Un archer qui endommage une ou plusieurs flèches pendant une compétition peut les remplacer à partir des flèches de rechange dans les plots à l'entrée de la zone de tir. Si l'archer découvre une flèche endommagée sur la ligne de tir, il peut obtenir des flèches de remplacement d'un officiel en levant la main et en disant « Flèche », et son numéro de départ, à haute voix. L'officiel qui répond récupèrera la/les flèche(s) de rechange et la/les donnera à l'archer.

B.5.4.6 Incidence sur le temps décompté

Il n'y a pas de compensation de temps pour un incident matériel comme un changement d'arc ou de flèches.

B.5.4.7 Dysfonctionnements de la cible

Si une cible ne fonctionne pas, l'archer doit être dirigé vers une autre cible sur laquelle il devra toucher les zones marquantes non encore atteintes sur la cible qui dysfonctionne.

B.5.4.8 Tir croisé et cible touchée par un autre archer

Si une cible sur laquelle un archer tire est touchée par un autre tireur, le tireur fautif doit être immédiatement averti.

Si aucune zone basculante n'est tombée, l'archer affecté à cette cible peut continuer à tirer.

Si une zone basculante a été touchée, la cible doit être immédiatement remontée et l'archer poursuit le tir.

Avant qu'une telle remise à zéro de la cible ne soit effectuée, les touches et leur position doivent être enregistrées. Dans un tel cas, le spotter doit indiquer à l'archer le nombre de boucles de pénalité à effectuer.

B.5.4.9 Ajustement du temps et responsabilité

Dans les cas où un archer perd du temps en raison d'une erreur qui ne lui est pas imputable, l'arbitre responsable fera un ajustement de temps approprié.



Dans le format sprint, si un archer a annoncé un « protest » pour un « manqué » et que les juges déterminent qu'il s'agissait en fait d'un « touché », 10 secondes seront déduites du temps total de l'archer en question pour la flèche supplémentaire qui a été tirée.

B.5.4.10 La validation du tir

Pour tout tir en compétition, un système de validation du tir doit être mis en place par l'organisateur. Chaque flèche tirée dans une compétition doit être observée et jugée par un spotter, qui devra inscrire les résultats sur la feuille de relevé des tirs.

Lorsque des blasons en papier (ou des blasons en papier supplémentaires sur des cibles basculantes) sont utilisés, il est de la responsabilité de l'archer ou du spotter, qui retire les flèches, de marquer les impacts des flèches. L'officiel du stand de tir ou le juge du stand de tir à l'arc vérifiera que tous les impacts ont été correctement cochés avant le départ de la nouvelle course.

Après chaque tir, le spotter doit annoncer le résultat de chaque tir à l'archer.

Au moment où l'athlète quitte le pas de tir, le spotter annonce le nombre de tours de pénalités à effectuer. L'information doit être suffisamment claire (par exemple « 2c touché ») pour que l'archer puisse savoir comment le résultat est enregistré sur la feuille de relevé des tirs. Si l'athlète est en désaccord avec l'annonce du spotter il doit en informer le spotter avant de quitter le pas de tir en levant clairement une main au-dessus de la tête et en criant « protest ».

Lorsqu'un archer tire une flèche, après la fin de geste du tir, l'archer doit descendre sa main de corde sous la ligne des épaules avant d'effectuer le geste de « protest » pour la protestation sur le résultat du tir. Ceci afin d'éviter toute mauvaise interprétation de la part du spotter ou de l'arbitre.

Le spotter l'inscrit sur la feuille de relevé des tirs et avertit immédiatement l'arbitre des tirs qui jugera de la validité du tir à la fin de l'épreuve.

Dans le cas de cibles avec blasons papier, le cordon est à « l'avantage » (compté si la flèche touche le cordon par l'extérieur de la zone).

Dans le cas de cibles basculantes, le mouvement de bascule indique si la cible est atteinte.

Si l'arbitre peut juger que :

- la flèche a rebondi (refus) sur la zone marquante
- la flèche est passée à travers la zone marquante
- la flèche a atteint la zone marquante de la cible basculante sans la faire basculer
- la flèche a percuté une flèche déjà en cible et a été déviée hors zone marquante
- la cible basculante revient en position initiale après avoir basculé alors l'arbitre responsable fera un ajustement de temps approprié. Cf. [B.4.1.2](#)

L'arbitre doit rédiger et signer la décision sur la feuille de relevé des tirs :

- « Rejeté » lorsque l'arbitre confirme la déclaration du spotter.
- « Accepté » lorsque l'arbitre déclare un « touché » au lieu d'un « manqué » et ajouter l'ajustement de temps
- « Retiré » lorsque l'archer retire lui-même son « protest ». Dans ce cas, l'archer doit signer la feuille de relevé des tirs.

B.5.4.11 Arrêt des tirs par l'arbitre pour des raisons de sécurité

Si l'arbitre doit arrêter les tirs pour des raisons de sécurité, il doit mettre en marche le chronomètre pour mesurer le temps perdu.

Ce temps sera déduit du temps final de chaque archer qui tirait à ce moment.

B.6 Départ, arrivée, temps réalisé et résultat

B.6.1 Temps de compétition

Le temps de compétition est la période de temps écoulée pendant la compétition sur laquelle est basé le classement d'un archer ou d'une équipe de relais dans les résultats de la compétition. Le temps inclut toujours les pénalités ou ajustements imposés ou accordés par l'arbitre responsable.

- Individuel 4K voir [C.1.3.1](#)
- Sprint voir [C.2.4.1](#)
- Sprint relais et Sprint relais mixte voir [C.4.5](#)

B.6.2 Unités de mesure

- Individuel 4K voir [C.1.3.2](#)
- Sprint voir [C.2.4.2](#)
- Sprint relais et Sprint relais mixte voir [C.4.5.2](#)

B.6.3 Organisation du départ

- Individuel 4K voir [C.1.4.1](#)
- Sprint voir [C.2.5.1](#)
- Sprint relais et Sprint relais mixte voir [C.4.7.1](#)

B.6.4 L'arrivée

- Individuel 4K voir [C.1.4.2](#)
- Sprint voir [C.2.5.2](#)
- Sprint relais et Sprint relais mixte voir [C.4.7.2](#)

B.6.5 Départage des égalités

- Individuel 4K voir [C.1.5](#)
- Sprint voir [C.2.6](#)
- Sprint relais et Sprint relais mixte voir [C.4.8.2](#)



B.6.6 Photo finish

Lors des compétitions avec un départ groupé, une caméra de photo-finish peut être installée sur la ligne d'arrivée pour enregistrer l'arrivée. La caméra doit être placée dans une position telle que la caméra voit toute la ligne d'arrivée. Si la visualisation de la photo-finish est requise pour décider de l'ordre d'arrivée, l'ordre dans l'enregistrement déterminera le classement. La décision est fondée sur la première partie de la ligne des épaules franchissant la ligne d'arrivée.

B.6.7 Affichage et contestation des résultats

La publication des résultats doit être affichée, et l'heure limite de dépôt d'une contestation doit également être précisée sur le tableau d'affichage des résultats.

Lorsqu'un archer/un entraîneur n'est pas d'accord avec les résultats de la course, il doit en référer au président des juges au plus tard 15 minutes après la publication de la première version des résultats. Si la demande est valable, une décision finale devra être prise et annoncée avant le début de la phase suivante du concours.

B.7 Pénalités et sanctions

B.7.1 Types de pénalités

Les archers sont passibles de pénalités.

Les sanctions qui peuvent être imposées sont les suivantes :

- interdiction de départ ;
- pénalités de temps ;
- disqualification.

B.7.1.1 Interdiction de départ

Les actions entraînant l'interdiction à un archer ou à une équipe de prendre le départ sont :

- se présenter au départ avec de l'équipement ou des vêtements non conformes au règlement ;
- se présenter au départ avec un mauvais numéro de départ, ou sans numéro de départ, en raison d'une erreur commise par l'archer ou son équipe ;
- violer les règlements concernant les entraînements officiels, les réglages, l'échauffement.

L'interdiction s'applique à la compétition dans laquelle la violation a eu lieu.

B.7.1.2 Pénalités de temps et disqualification

Les conditions pour imposer une pénalité de temps ou pour disqualifier un archer sont : (voir : Pénalités de tir à l'arc)

	1 min	Sprint	4K	RA Kids	Disq.
Commettre une violation très mineure des principes du fair-play ou des exigences de l'esprit sportif.	x				
Ne pas céder le passage à la première demande d'un archer qui dépasse.	x				
Pour chaque flèche non tirée par un archer avant de reprendre la course.		45 s	2 min	25 s	
Pour chaque boucle de pénalité non exécutée immédiatement après la phase de tir.		45 s	2 min	25 s	
Pour chaque flèche tirée volontairement dans le sol.		45 s	2 min	25 s	
Tirer une flèche de plus que le nombre autorisé dans une séquence de tir (par flèche en trop).		45 s	2 min	25 s	
Se présenter au départ avec plus de 3 minutes de retard.					x
Persister à tirer plus de flèches que le nombre autorisé dans une séquence de tir après avoir été averti.					x
En compétition de relais, toucher le prochain archer en dehors de la zone de relais (avant que l'archer qui arrive ne franchisse la ligne d'entrée ou si l'archer qui part franchit la ligne de sortie avant d'être touché).					x
Tirer dans une position de tir incorrecte ou à une place incorrecte derrière la ligne de tir après avoir été averti.					x
Ne pas avoir tiré dans le nombre et le type de positions requises par le type de compétition.					x
Ne pas suivre délibérément la séquence de tir spécifiée pour cette compétition.					x
Gêner un autre archer sur le parcours ou au stand de tir par une obstruction grave.					x
Ne pas porter le harnais sur les deux épaules en dehors de la zone désignée.					x
Faire volontairement un écart de parcours ou prendre volontairement un mauvais parcours pour obtenir un avantage en temps pour lui ou son équipe.					x
Participer à un concours pour lequel il n'est pas éligible.					x
Recevoir de l'aide interdite.					x
Éviter les contrôles de départ.					x
Modifier de manière prohibée l'équipement ou les vêtements qui ont été inspectés lors du contrôle de départ.					x
Participer à une compétition avec un numéro de départ qui ne lui a pas été attribué pour la liste de départ de la compétition, délibérément ou en raison d'une erreur de sa part ou de celle de son équipe.					x
Accepter l'assistance non autorisée de toute personne lors de la réparation de l'équipement.					x
Enfreindre les règles de sécurité de la FFTA.					x
Les comportements peu loyaux, manquant de "fair-play", ne seront pas tolérés. Un tel comportement de la part d'un archer, ou d'une personne considérée comme aidant un archer, aura pour conséquence la disqualification de cet archer, ou de la personne en question, et pourra entraîner sa suspension pour la fin de la compétition.					x

B.7.1.3 Retard au départ d'une épreuve

Si un archer n'est pas présent au moment prévu pour son départ, bien que les horaires aient été correctement affichés et que le départ ne soit pas donné en avance, le départ sera donné sans l'attendre.

L'archer ne prendra pas le départ de cette épreuve et sera alors enregistré comme tel (DNS = Did Not Start) dans les résultats de cette épreuve.

B.7.1.4 Signalement des infractions et sanctions

Lorsqu'une infraction à l'une des règles se produit (à l'exception des touché/manqué, du nombre de flèches tirées et du nombre de boucles de pénalité), l'officiel en informe immédiatement le président des arbitres et l'inscrit dans son rapport.

À la fin de la course, l'archer est informé par les arbitres qui prennent alors la décision sur une éventuelle sanction. L'archer est immédiatement informé de la décision.

B.7.2 Interdictions et sanctions pour les personnes non-concurrentes

B.7.2.1 Généralités

Il est interdit d'apporter aux archers une aide ou une assistance déloyale non autorisée par les présentes règles pendant une compétition.

B.7.2.2 Interdictions spécifiques

B.7.2.2.1 Sur le parcours

Il est interdit de courir avec les archers.



Il est interdit de toucher les archers.

Il est interdit d'utiliser des sifflets pour encourager les archers.

Il est interdit d'indiquer ou d'encourager les archers en criant « protest » ou « protestation » pendant le tir pour éviter toute confusion.

B.7.2.2 Sanctions

Les spectateurs et autres personnes doivent être clairement informés de ces règles.

Une violation de ces règles peut entraîner l'expulsion du contrevenant hors du site de compétition

Lorsque l'infraction est commise par un entraîneur, l'accréditation de ce dernier est supprimée pour l'ensemble de la compétition.

B.8 Officiels du run-archery

Les fonctions des officiels sont :

Officiel	Fonctions principales	Sous l'autorité de...
Spotter	Contrôles des scores en cible	Arbitre de tir
	Transmission des résultats de tir	Arbitre de tir
	Remplissage de la feuille de suivi des tirs	Arbitre de tir
Commissaire de course	Régulation/suivi des boucles de pénalité	Arbitre responsable
	Entrée au pas de tir et répartition des cibles	Arbitre de tir
	Point de contrôle sur le parcours	Arbitre de course
Chronométrateur	Relevé des temps de courses	Arbitre responsable
Arbitre de tir	Responsabilité de la zone de tir	Arbitre responsable
Arbitre de course	Responsable des zones de course	Arbitre responsable
Arbitre responsable	Responsabilité générale	

C Spécificités par format de compétition

C.1 Individuel 4K

C.1.1 Généralités

L'Individuel 4K est une compétition individuelle.

Les catégories proposées sont celles prévues à l'[article A.3](#).

L'archer doit faire 2 séquences de tir debout, et 1 séquence de tir un genou à terre.

- dans l'ordre de son choix lorsqu'une cible ne lui a pas été attribuée en particulier pour la durée de la course
- le premier tir debout, le deuxième un genou à terre, puis le troisième debout lorsqu'une cible en particulier lui a été attribuée pour la durée de la course.
- avec un nombre maximum de 4 flèches par tir à tirer obligatoirement

Les séquences de compétition sont les suivantes dans l'ordre indiqué :

- séquence 1 : 1ère Course sur boucle de course ;
- séquence 2 : tir ;
- séquence 3 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 4 : 2e course sur boucle de course ;
- séquence 5 : tir ;
- séquence 6 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 7 : 3e course sur boucle de course ;
- séquence 8 : tir ;
- séquence 9 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 10 : 4e course sur boucle de course ;
- séquence 11 : course d'arrivée.

C.1.2 Attribution des cibles

C.1.2.1 Cibles d'entraînement

L'attribution des cibles sera déterminée par tirage au sort.

C.1.2.2 Cibles des tirs de compétition

La cible sur laquelle l'archer doit tirer lui est indiquée par le commissaire de course à l'entrée de la zone de tir.

C.1.3 Mesure du temps

C.1.3.1 Temps de compétition

Le temps de compétition de l'archer est le temps écoulé entre le départ et l'arrivée.

C.1.3.2 Unité de mesure

Les temps de compétition mesurés électroniquement ou manuellement doivent être enregistrés au 1/10 de seconde (0,1).

C.1.4 Départ et arrivée

C.1.4.1 Organisation du départ

Les départs ont lieu en individuel ou en pelotons. En individuel, ils s'effectuent au rythme d'un départ toutes les 30 secondes ou 45 secondes ou toutes les minutes au choix de l'organisateur. En peloton, ils s'effectuent au rythme d'un départ toutes les 2 à 5 minutes en fonction de la taille du peloton. Leur taille dépend du nombre total d'archers dans la catégorie.

C.1.4.2 Arrivée

L'arrivée est le moment où le temps de compétition d'un archer se termine.

Lorsque le chronométrage électronique est utilisé, l'arrivée a lieu lorsqu'elle est validée par le capteur électronique.

Lorsque le chronométrage manuel est utilisé, l'arrivée a lieu lorsque la ligne des épaules de l'archer franchit la ligne d'arrivée.

C.1.5 Le départage des égalités

Si deux ou plusieurs archers d'une même catégorie ont le même temps final, ils seront placés dans les résultats avec un rang égal (égalité).

C.2 Sprint

C.2.1 Généralités

Le « Sprint » est une compétition individuelle.

Les catégories proposées sont celles prévues à l'[article A.3](#).

La catégorie PROMOTION est autorisée sur cette compétition.

L'archer doit faire 1 séquence de tir debout, et 1 séquence de tir un genou à terre

- dans l'ordre de son choix lorsqu'une cible ne lui a pas été attribuée en particulier pour la durée de la course
- le premier tir debout et le second un genou à terre lorsqu'une cible en particulier lui a été attribuée pour la durée de la course.
- avec obligation de tirer, à chaque séquence de tir, jusqu'à 6 flèches maximum tant que les 4 spots ne sont pas touchés

Les séquences de compétition sont les suivantes dans l'ordre indiqué :

- séquence 1 : 1ère Course sur boucle de course ;
- séquence 2 : tir ;
- séquence 3 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 4 : 2e course sur boucle de course ;



- séquence 5 : tir ;
- séquence 6 : course des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 7 : 3e course sur boucle de course ;
- séquence 8 : course d'arrivée.

C.2.2 Attribution des cibles

C.2.2.1 Cibles d'entraînement

L'attribution des cibles sera déterminée par tirage au sort.

C.2.2.2 Cibles des tirs de compétition

La cible sur laquelle l'archer doit tirer lui est indiquée par le commissaire de course à l'entrée de la zone de tir.

C.2.3 Flèches de rattrapage

Chaque archer doit tirer les 4 premières flèches et si toutes les zones marquantes ne sont pas atteintes, il doit utiliser les flèches de rattrapage (seulement deux pour chaque tir).

Si l'archer choisit de laisser ses flèches dans un plot à l'entrée du stand de tir, il laissera simplement les flèches inutilisées à la ligne de tir.

C.2.4 Mesure du temps

C.2.4.1 Temps de compétition

Le temps de compétition de l'archer est le temps écoulé entre le départ et l'arrivée.

C.2.4.2 Unité de mesure

Les temps de compétition mesurés électroniquement ou manuellement doivent être enregistrés au 1/10 de seconde (0,1).

C.2.5 Départ et arrivée

C.2.5.1 Organisation du départ

Les départs ont lieu en individuel ou en pelotons. En individuel, ils s'effectuent au rythme d'un départ toutes les 30 secondes ou 45 secondes ou toutes les minutes au choix de l'organisateur. En peloton, ils s'effectuent au rythme d'un départ toutes les 2 à 5 minutes en fonction de la taille du peloton. Leur taille dépend du nombre total d'archers dans la catégorie.

C.2.5.2 Arrivée

L'arrivée est le moment où le temps de compétition d'un archer se termine.

Lorsque le chronométrage électronique est utilisé, l'arrivée a lieu lorsqu'elle est validée par le capteur électronique.

Lorsque le chronométrage manuel est utilisé, l'arrivée a lieu lorsque la ligne des épaules de l'archer franchit la ligne d'arrivée.

C.2.6 Le départage des égalités

Si deux ou plusieurs archers d'une même catégorie ont le même temps final, ils seront placés dans les résultats avec un rang égal (égalité).

C.3 Sprint avec phases finales

C.3.1 Généralités

La compétition consiste en :

- une phase qualificative organisée selon les modalités du « Sprint » ;
- des phases de classement et finales organisées selon les modalités du « Sprint ».

C.3.2 Déroulement des qualifications et de la phase finale

Ces épreuves sont organisées par catégorie dès lors que le nombre de participants le permet.

C.3.2.1 La phase qualificative

Les qualifications se déroulent sous la forme d'un Sprint Cf. C.2.

C.3.2.2 Les spécifications

A l'issue des qualifications un classement de l'ensemble des archers est réalisé quelle que soit leur catégorie d'âge.

Des groupes au nombre d'archers équivalents sont constitués pour les finales en fonction du niveau. Selon le nombre de compétiteurs et le nombre de cibles disponibles le nombre de finales pourra varier.

Exemple : pour 30 compétiteurs et 10 cibles, 3 finales sont organisées A B et C.

Chaque archer se voit attribuer une cible pour la durée de la course lors des phases éliminatoires et finales.

C.3.3 Départage des égalités

Il n'y aura pas d'égalité lors de la phase de finale. Les archers seront départagés par la photo finish ou par la décision de l'arbitre de course.

C.3.4 Organisation du départ des finales

Chaque finale est courue l'une après l'autre. La finale A est toujours courue en dernier.

Les courses se courent de la moins rapide à la plus rapide : finale C puis B puis A par exemple.

C.3.5 Regroupement de catégories

Si moins de 3 archers dans une catégorie, ces archers sont regroupés avec une autre catégorie. L'ensemble des participants doit en être informé avant le démarrage de la compétition.



C.4 Sprint relais et sprint relais mixte

C.4.1 Généralités

Ces compétitions se déroulent par équipes. Les équipes sont constituées librement à l'inscription au greffe auprès duquel elles doivent déclarer :

- les membres de l'équipe ;
- l'ordre de course des relayeurs ;
- un nom d'équipe (celui-ci doit rester convenable et peut être soumis à changement à la demande de l'arbitre responsable si ce dernier le juge contraire à la bienséance) ;
- le capitaine d'équipe qui est l'interlocuteur des officiels en cas de besoin durant la compétition.

C.4.1.1 Terrain

La configuration du terrain est la même que pour le Sprint augmentée d'une zone spécifique au passage de relais.

C.4.1.2 Zone de passage de relais

Il doit y avoir une zone de passage de relais bien marquée, longue de 15 m et large de 4 m au minimum, située en ligne droite. La zone de passage de relais doit commencer à la ligne de chronométrage. Le début et la fin de la zone doivent être matérialisés par une ligne au sol et une signalisation au début : « Zone de relais ».

C.4.2 Constitution des équipes et déroulement de la compétition

C.4.2.1 Les compétitions Sprint relais

Dans l'épreuve « SPRINT RELAIS » les équipes sont constituées de 3 archers sans distinction de sexe.

Chaque relayeur a obligation de tirer, lors de sa séquence de tir, jusqu'à 6 flèches maximum tant que les 4 spots ne sont pas touchés.

Les séquences de la compétition sont les suivantes :

- séquence 1 : Course du 1er relayeur sur la boucle de course ;
- séquence 2 : tir debout du 1er relayeur ;
- séquence 3 : course du 1er relayeur des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 4 : puis passage de relais au 2e relayeur ;
- séquence 5 : Course du 2e relayeur sur la boucle de course ;
- séquence 6 : tir à genou du 2e relayeur ;
- séquence 7 : course du 2e relayeur des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 8 : puis passage de relais au 3e relayeur ;
- séquence 9 : Course du 3e relayeur sur la boucle de course ;
- séquence 10 : tir debout du 3e relayeur ;

- séquence 11 : course du 3e relayeur des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 12 : course du 3e relayeur dans le couloir d'arrivée.

C.4.2.2 Les compétitions sprint relais équipe de club

Dans l'épreuve « SPRINT RELAIS ÉQUIPE DE CLUB » les équipes sont constituées de 2 archers, indifféremment homme ou femme.

Chaque relayeur a obligation de tirer, lors de sa séquence de tir, jusqu'à 6 flèches maximum tant que les 4 spots ne sont pas touchés.

Les séquences de la compétition sont les suivantes :

- séquence 1 : Course du 1er relayeur sur la boucle de course ;
- séquence 2 : tir debout du 1er relayeur ;
- séquence 3 : course du 1er relayeur des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 4 : puis passage de relais au 2e relayeur ;
- séquence 5 : Course du 2e relayeur sur la boucle de course ;
- séquence 6 : tir à genou du 2e relayeur ;
- séquence 7 : course du 2e relayeur des boucles de pénalité éventuelles ;
- séquence 8 : course du 2e relayeur dans le couloir d'arrivée.

C.4.3 Attribution des cibles

C.4.3.1 Dossards

Le numéro de départ est donné par équipe.

Pour différencier les relayeurs et faciliter le suivi de la compétition, les dossards sont distingués soit par des numéros d'ordre de départ (ex. 32-1, 32-2, 32-3), soit par des couleurs de fonds différentes :

	Relais	Relais mixte
1 ^{er} relayeur	Bleu	Rouge
2 ^e relayeur	Rouge	Jaune
3 ^e relayeur	Jaune	

C.4.3.2 Cibles d'entraînement

Le numéro de cible attribué est le même que le numéro de départ.

C.4.4 Flèches de rattrapage

Les flèches de rattrapage se tirent sur le même principe que pour le Sprint. Cf. [article C.2.3](#).

C.4.5 Mesure du temps

C.4.5.1 Temps de compétition

Le temps de compétition d'un relayeur est le temps écoulé entre le départ ou la remise de relais et le transfert ou l'arrivée. Le temps du relayeur entrant s'arrête lorsqu'il franchit la ligne de chronométrage dans la zone de relais et le temps du relayeur sortant commence au même moment.

Le temps de compétition total d'une équipe de relais est le temps écoulé entre le départ du premier relayeur et l'arrivée du dernier relayeur.

C.4.5.2 Unité de mesure

Les temps de compétition mesurés électroniquement et manuellement doivent être enregistrés au 1/100 de seconde (0,01).

C.4.6 Passage de relais

Seuls les relayeurs en attente (1 par équipe) se positionnent dans la zone de relais quand le relayeur précédent a fait son départ.

Ils devront se mettre en mouvement avant d'être touchés par le relayeur de leur équipe entrant dans la zone de relais.

C.4.7 Départ et arrivée

C.4.7.1 Organisation du départ

Les premiers relayeurs partent tous simultanément.

C.4.7.2 Arrivée

L'arrivée est le moment où le temps de compétition final d'une équipe se termine. Lorsque le chronométrage électronique est utilisé, l'arrivée a lieu lorsque l'archer déclenche le signal électronique au passage de la ligne.

Lorsque le chronométrage manuel est utilisé, l'arrivée a lieu lorsque la ligne des épaules du dernier relayeur de l'équipe franchit la ligne d'arrivée.

C.4.8 Résultats

C.4.8.1 Établissement des classements

Le classement des équipes dans les résultats sera déterminé par l'ordre d'arrivée de leur dernier relayeur, sauf si l'arbitre responsable de la compétition a imposé des pénalités de temps ou fait des ajustements de temps.

C.4.8.2 Départage des égalités

Il n'y aura pas d'égalité lors de la finale de relais. En cas d'égalité de temps final le classement sera déterminé par la photo finish ou par l'arbitre lors du franchissement de la ligne d'arrivée des archers.



C.5 Run-Archery Kids

C.5.1 Généralités

Le « Run Archery Kids » est une compétition individuelle. Les catégories proposées sont les suivantes :

Catégorie d'âge	Catégories du classement			
	Femmes		Hommes	
U13	Kids Femme	KF	Kids Homme	KH
U15	ou U15 Fille		ou U15 Garçon	

- La distance de tir est de 12 mètres, mesurée à l'aplomb de la face avant des spots avec une tolérance de plus ou moins 10 cm.
- Le diamètre des spots à atteindre est de 16 cm.
- Les boucles de course sont de 250 mètres avec une tolérance de plus ou moins 12 mètres.
- La partie de circuit avant la ligne d'arrivée doit être d'au moins 20 mètres en ligne droite.
- La boucle de pénalité est de 35 mètres (périmètre intérieur) avec une tolérance de plus ou moins 1 mètre.
- Le temps de rattrapage de boucle de pénalités (dans les conditions du [B.4.1.2](#)) est de 15 secondes
- Les flèches sont laissées au pas de tir. Leur portage, par quelque moyen, est interdit pendant la course.
- La course se fait uniquement avec l'arc à la main. Aucun autre moyen de portage de l'arc n'est autorisé.
- Tous les tirs s'effectuent debout.
- La ligne des spotters doit se situer 6m derrière la ligne de tir.

Les séquences de compétition sont les suivantes dans l'ordre indiqué :

- séquence 1 : 1ère Course
- séquence 2 : 1er tir debout de 4 flèches
- séquence 3 : course des éventuelles boucles de pénalité
- séquence 4 : 2e course
- séquence 5 : 2e tir debout de 4 flèches
- séquence 6 : course des éventuelles boucles de pénalité
- séquence 7 : 3e course
- séquence 8 : course d'arrivée.

C.5.2 Attribution des cibles

C.5.3 Cibles d'entraînement

Lors des tirs d'entraînement officiel, l'archer tire sur la cible qui lui est attribuée pour la compétition.

C.5.3.1 Cibles des tirs de compétition

La cible sur laquelle l'archer doit tirer est déterminée par l'organisateur avec avis de l'arbitre responsable et lui est indiquée avant le départ de la compétition.

C.5.4 Mesure du temps

C.5.4.1 Temps de compétition

Le temps de compétition est le temps écoulé entre le départ et l'arrivée.

C.5.4.2 Unités de mesure

Les temps de compétition mesurés électroniquement et manuellement doivent être enregistrés au 1/10 de seconde (0,1).

C.5.5 Départ et arrivée

C.5.5.1 Organisation du départ

Les départs ont lieu en pelotons. Les groupes de courses ne peuvent comporter plus de partants que le nombre de cibles.

Les règles pour une présentation tardive à la ligne de départ sont celles applicables pour les autres types de compétitions Run-Archery.

C.5.5.2 Arrivée

L'arrivée est le moment où le temps de compétition d'un archer se termine.

Lorsque le chronométrage électronique est utilisé, l'arrivée a lieu lorsque l'archer casse le faisceau du capteur électronique à la ligne d'arrivée.

Lorsque le chronométrage manuel est utilisé, l'arrivée a lieu lorsque la ligne des épaules de l'archer franchit la ligne d'arrivée.

C.5.6 Départage des égalités

Si deux ou plusieurs archers d'une même catégorie ont le même temps de compétition, ils seront placés dans les résultats avec un rang égal (égalité).

D Run Archery Tour

D.1 Période

Le Run Archery Tour se dispute en 4 étapes qui ont lieu entre début avril et fin septembre.

Il comprend deux classements officiels : un classement individuel et un classement par équipes de club.

D.2 Participation

D.2.1 Catégories

D.2.1.1 Compétition individuelle

Les manches du Run-Archery Tour sont ouvertes aux licenciés de la FFTA détenteurs d'une licence de compétition ou aux détenteurs d'un Pass'Run-Archery valide, délivré par la FFTA.

Les catégories sont celles décrites dans le présent règlement : Voir [A.3](#).

D.2.1.2 Compétition par équipes (relais)

Les équipes sont constituées par 2 archers ayant leur licence FFTA dans un même club affilié à la FFTA, sans distinction d'âge dans l'équipe.

Les membres du club constituant les équipes peuvent être différents à chacune des étapes.

A titre de promotion, les organisateurs des manches peuvent proposer :

- l'ouverture à des équipes mixtes composées librement (archers ne faisant pas partie du même club)
- une compétition par équipes (de 3 membres) constituées librement. Dans ce cas, l'organisateur doit indiquer dans le mandat les conditions de constitution des équipes.

D.2.2 Inscription

Les inscriptions se font directement auprès de l'organisateur.

D.3 Déroulement

D.3.1 Le format de la compétition

Une épreuve du Run Archery Tour est une épreuve cumulant un Run Archery long et un Run Archery court.

Les deux courses sont dissociées et doivent permettre une participation sur une seule course. Le résultat de la manche se fait sur le cumul des résultats des deux courses.

D.3.2 Le programme

Une manche du Run Archery Tour se déroule sur une journée et demie. Elle commence le samedi après-midi pour se terminer dans l'après-midi du dimanche.

Le programme type d'une épreuve de Run Archery Tour est :

Samedi
Greffe
Échauffement
Individuel 4K
Cérémonie podiums
Dimanche
Greffe
Échauffement
Qualification Sprint
Run Archery Kids et Animation
Phases Finales
Pause
Sprint Relais
Sprint Relais Équipes de 3 (facultatif)
Podiums Sprint
Podiums Classement Général Manche

D.3.3 Les cibles

Les étapes du Run Archery Tour se déroulent exclusivement sur des cibles à bascules spécifiques à la discipline.

D.3.4 Les spécifications des qualifications de la course courte

Les catégories, femmes et hommes, seront regroupées pour les départs de la phase de qualification. La distinction par catégories se fera au moment des classements.

Le départ des qualifications se fait par petits groupes d'archers d'environ 5 personnes en fonction du nombre total de participants. Chaque départ de groupe se fait à un intervalle de 3 minutes afin de fluidifier l'arrivée sur le pas de tir.

Ces groupes sont constitués de niveaux homogènes. Lors des étapes 2, 3 et 4 ils seront basés sur le classement intermédiaire du Run Archery Tour.

D.3.5 Les spécifications des phases finales

A l'issue des qualifications sur le format court un classement de l'ensemble des archers est réalisé quelle que soit leur catégorie d'âge.

Des groupes au nombre d'archers équivalents sont constitués pour les finales en fonction du niveau. Selon le nombre de compétiteurs le nombre de finales pourra varier.

D.3.6 Les spécifications des relais

Le relais par club est organisé à chaque manche et donne lieu à une remise des prix. Une bonification de 20 secondes sera attribuée à chaque archer féminine d'une équipe au départ de la course.

D.4 Les scores et les récompenses

D.4.1 Généralité

Un système de points est utilisé pour refléter la performance des participants et des équipes.

D.4.2 Les différents classements

Différents classements seront établis sur l'ensemble des 4 étapes du Run Archery Tour :

- le classement individuel 4K ;
- le classement sprint
- le Challenge par équipe de Club ;
- le classement général du Run Archery Tour.

D.4.2.1 Classement d'une étape

Le classement de l'étape est le classement à l'issue des finales et des phases de classement du combiné, par catégorie. Il comprend tous les participants, licenciés FFTA et détenteurs d'un Pass'Run-Archery délivré par la FFTA.

D.4.2.2 Classement du Run-Archery Tour

Les classements du Run-Archery Tour (individuel et équipes) sont réservés aux archers licenciés à la FFTA. Sont exclus les archers détenteurs d'un Pass'Run-Archery.

D.4.3 Attribution des points

D.4.3.1 Individuels

Le nombre de points gagnés par un archer lors d'une épreuve est défini en fonction de sa place lors de cette épreuve. Cf [table de cotation en annexe](#). Pour chacune des catégories, le classement sera établi sur la base des points obtenus sur le classement scratch des courses.

Un archer marque des points dès lors qu'il a participé à au moins une course sur une manche.

Le nombre de points total d'un archer est basé sur son meilleur résultat lors d'une des trois premières étapes additionnées au résultat de la dernière étape pour chacun des classements.

Le gagnant du Run Archery Tour dans une catégorie est celui qui a le plus grand nombre de points à l'issue de la dernière manche. Le classement général du Tour est basé sur les points issus du classement de l'individuel 4k additionnés aux points issus du classement du sprint.

D.4.3.2 Équipes de club

Le nombre de points gagnés par une équipe lors d'un relais est égal à sa place parmi les équipes de clubs FFTA dans la course relais de cette épreuve. Le club doit avoir participé en équipe à une des 3 premières étapes de la saison (seul le meilleur score sera pris en compte), ainsi qu'à la dernière étape pour les récompenses du tour.

Le classement du challenge par Équipe de Club est basé sur la somme des points gagnés par l'équipe.

Le gagnant du Challenge par Équipe de Club est celui qui a le plus grand nombre de points à l'issue de la dernière manche.

D.4.4 Départage des égalités

En cas d'égalité de points entre deux participants/équipes le départage se fera au nombre de premières places gagnées par chacun(e) des participants/équipes. Si l'égalité persiste alors le départage se fera au nombre de secondes places, etc.

Si l'égalité persiste alors le départage se fera au nombre de flèches tirées manquées. Si l'égalité persiste alors le départage se fera sur la place lors de la dernière course.

Des classements intermédiaires seront établis après chacune des étapes du Run Archery Tour et diffusés à l'ensemble des participants.

D.4.5 Les récompenses

D.4.5.1 Les récompenses lors de chacune des étapes

Lors d'une étape du Run Archery Tour seront récompensés les :

- les trois meilleures Femmes et les trois meilleurs Hommes du classement de l'épreuve pour chacune des catégories ;
- les trois meilleures équipes de relais, qu'elles soient équipes de club ou libres.

D.4.5.2 Les récompenses du Tour

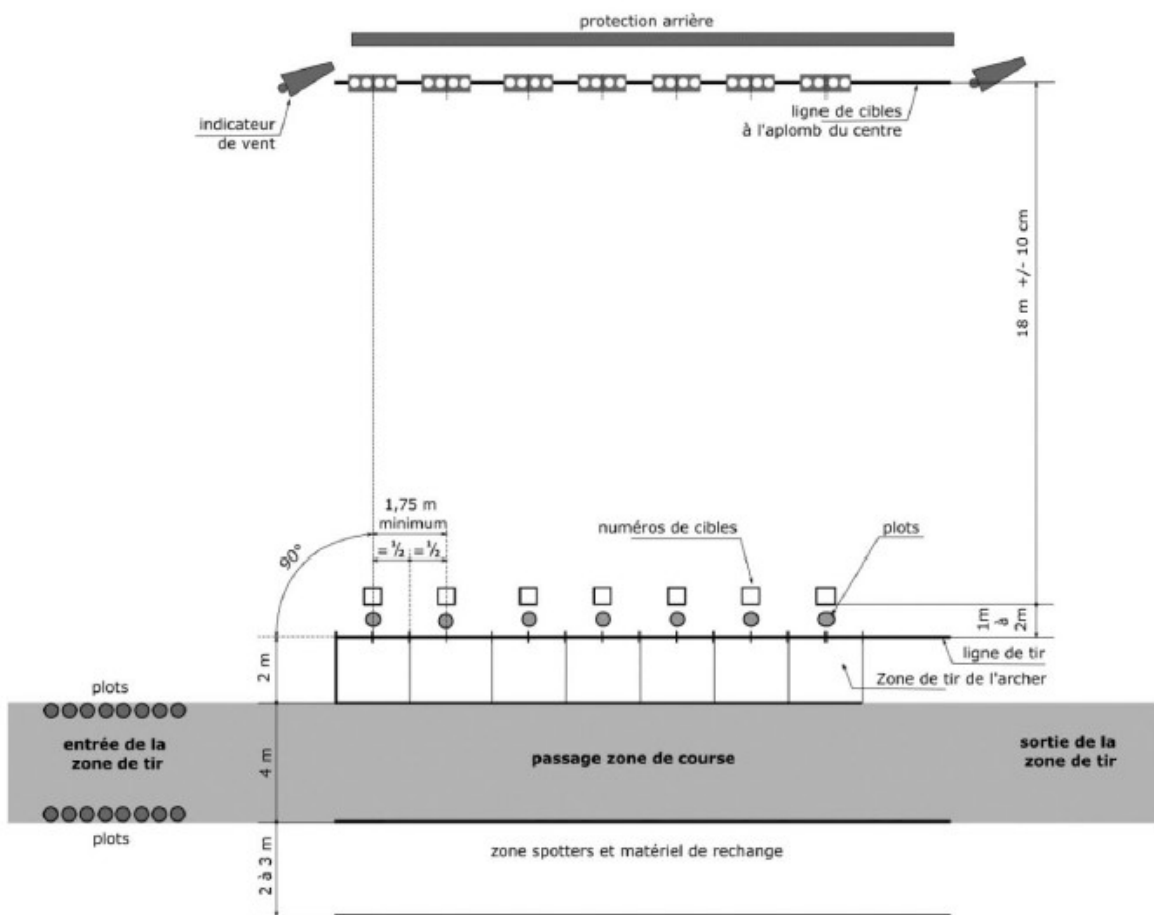
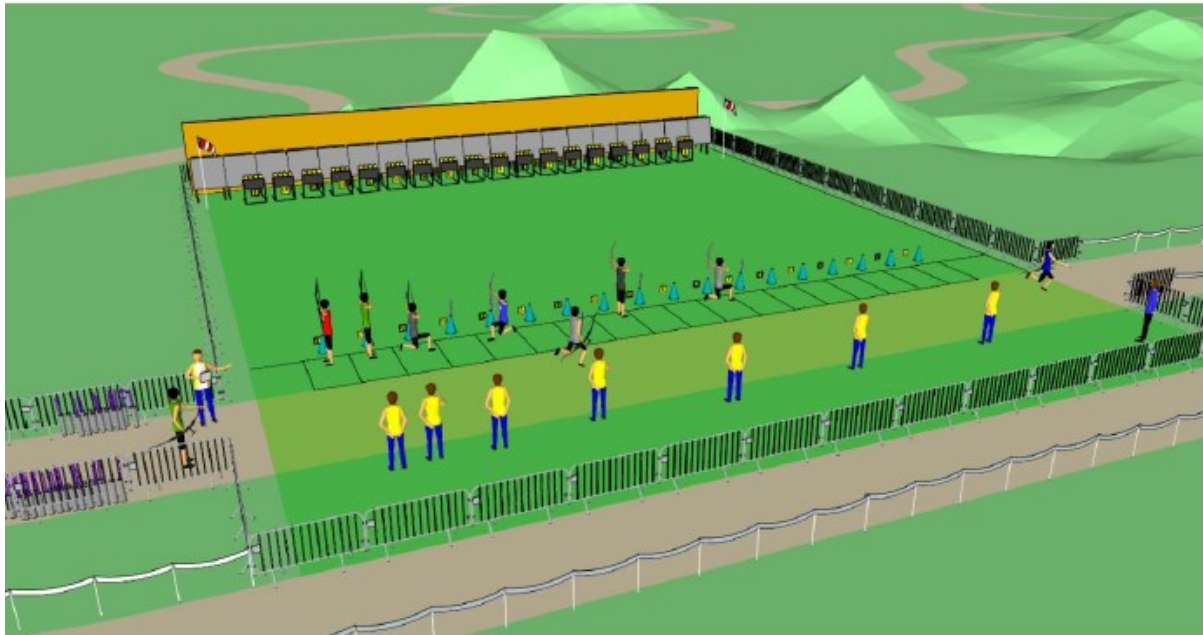
A la fin du Run Archery Tour, lors de la dernière étape, seront récompensés :

- Les trois meilleures Femmes et les trois meilleurs Hommes par catégorie du classement général du Tour. Seuls les archers qui ont fait au moins une des 3 premières étapes ainsi que la dernière pourront être récompensés.
- Les trois meilleures équipes de club ayant participé à la dernière étape et au moins une des trois premières étapes, seul le meilleur résultat étant pris en compte.



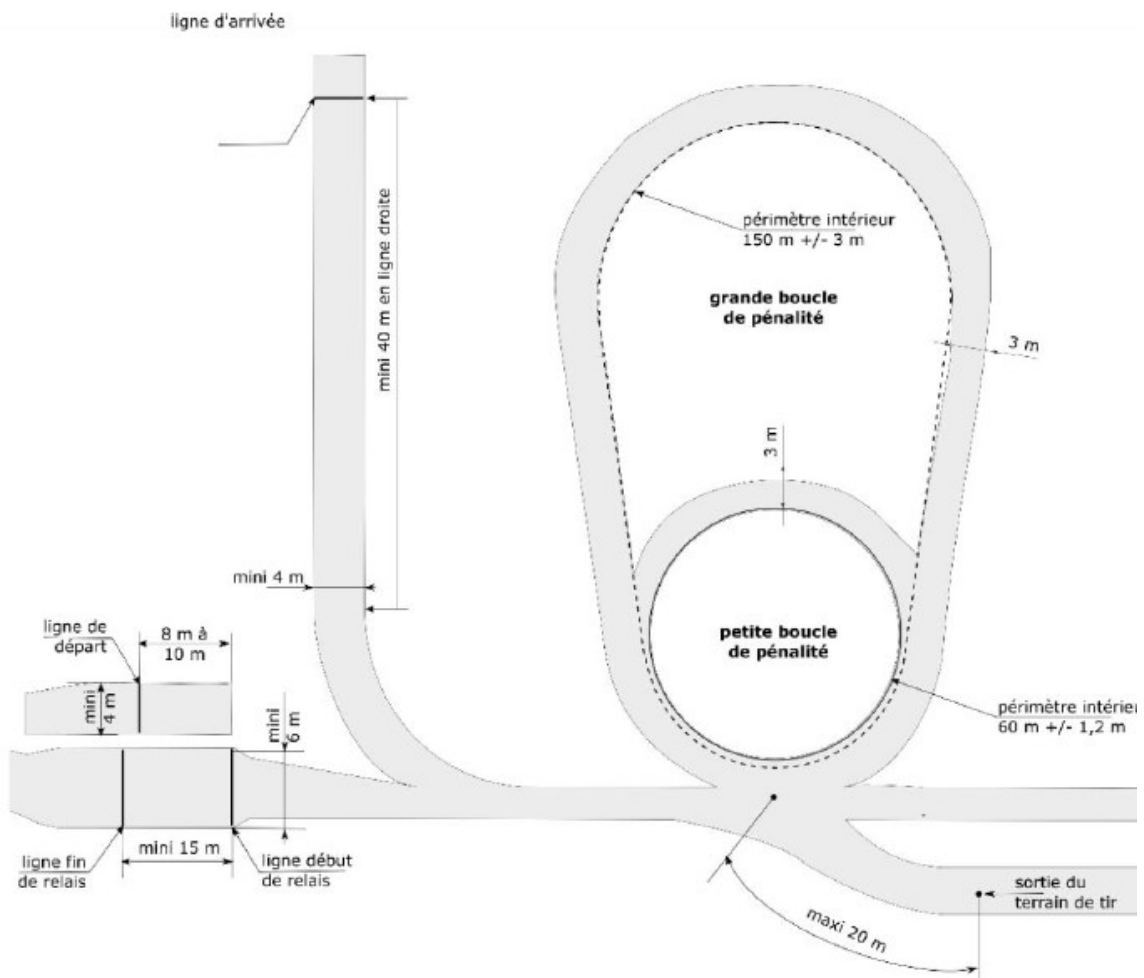
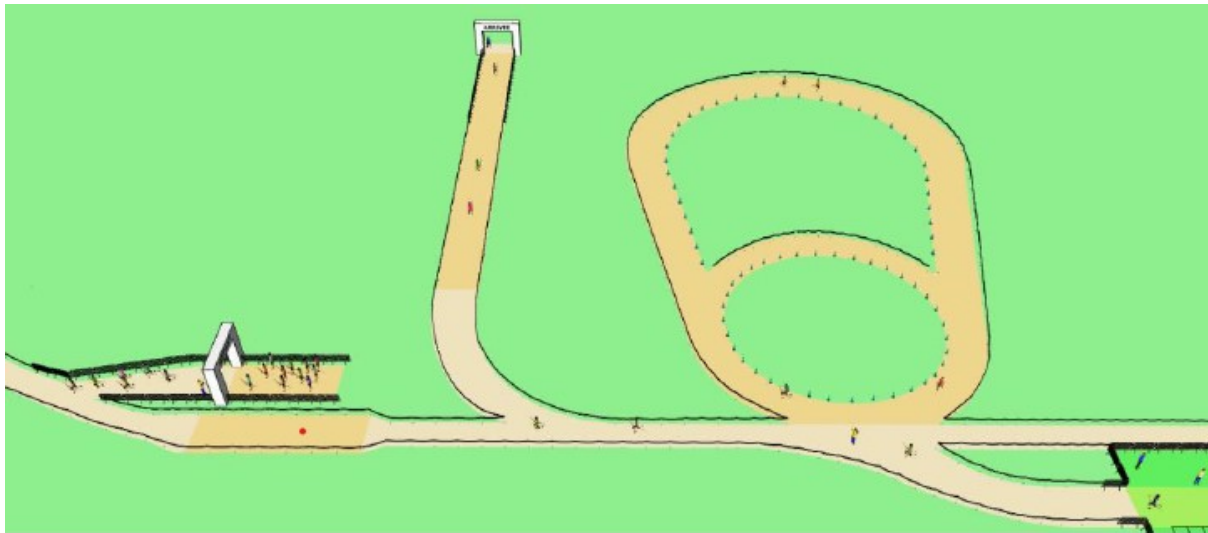
Repère	Zone	Format de compétition concerné		
		Individuel 4K	Sprint	Sprint Relais Sprint Relais mixte
1	Zone de départ	✓	✓	✓
2a	Boucle de course 400 mètres		✓	✓
2b	Boucle de course 1000 mètres	✓		
2c	Dégagement dernière boucle de course	✓	✓	
3	Terrain officiel de tir à l'arc tir à 18 mètres	✓	✓	✓
4a	Boucle de pénalité 60 mètres		✓	✓
4b	Boucle de pénalité 150 mètres	✓		
5	Zone d'arrivée (40 m en ligne droite)	✓	✓	✓
6	Zone de relais			✓
7	Terrain d'entraînement	✓	✓	✓

Annexe 1 : Exemple de site de compétition

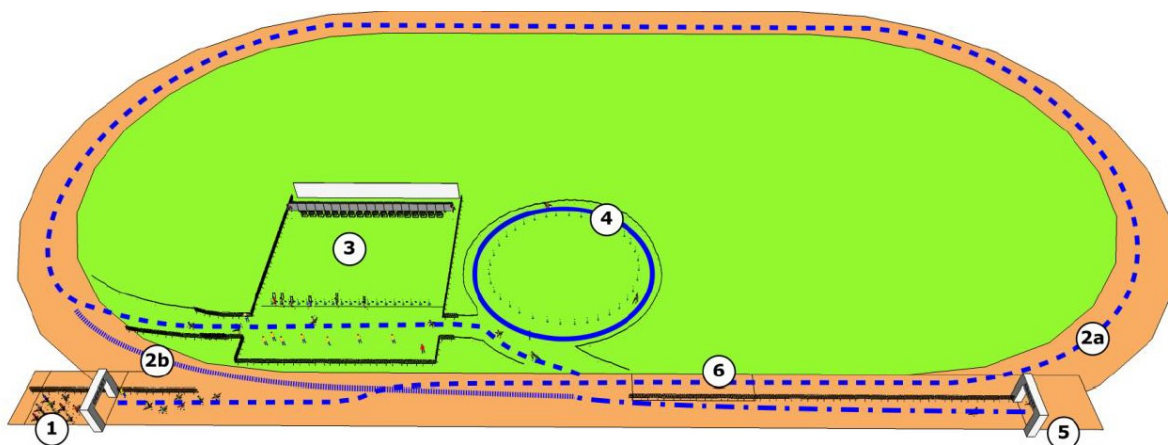


Annexe 2 : Terrain de tir à l'arc - Configuration



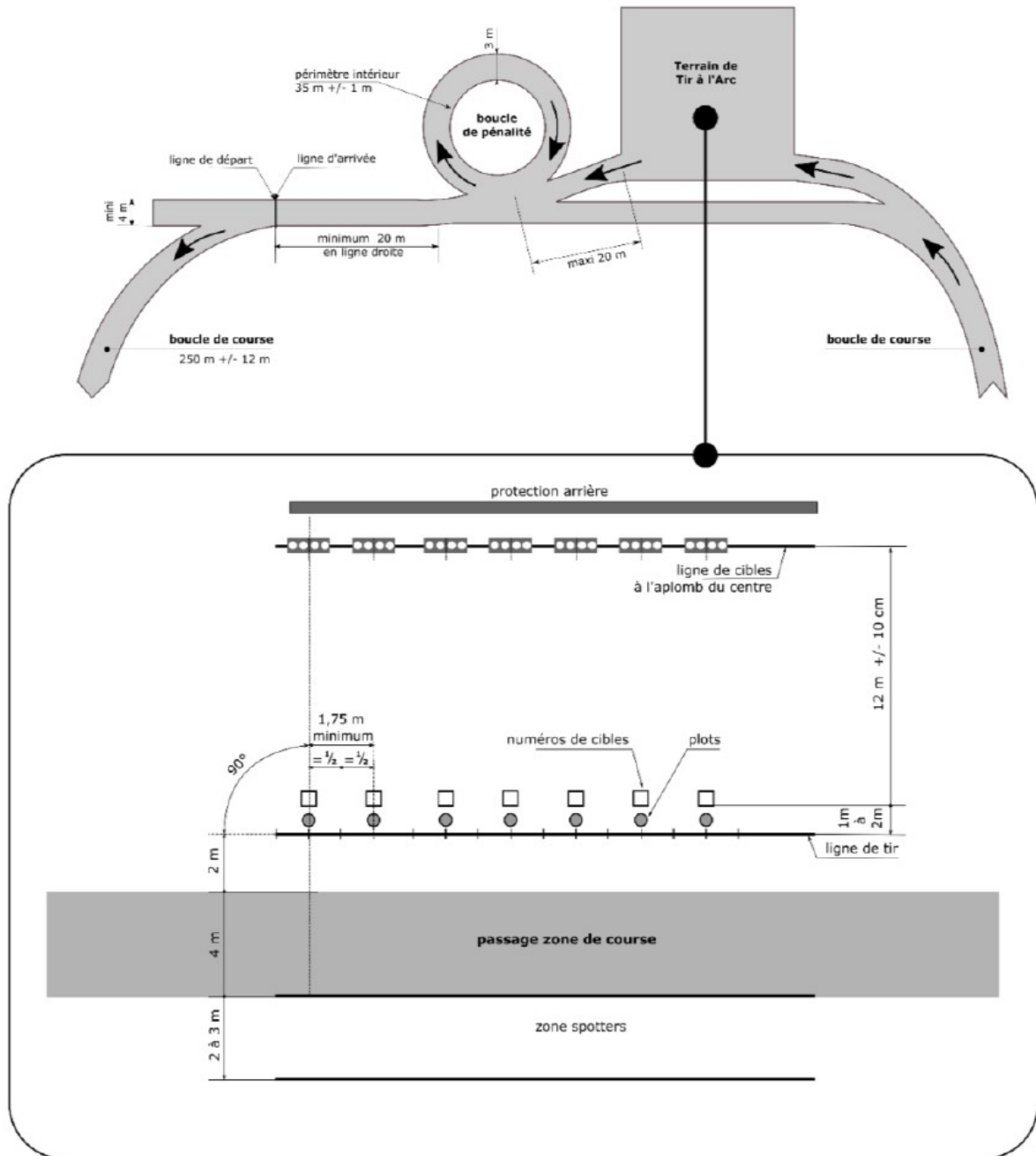


Annexe 3 : Dimensions des zones et distances



Repère	Zone	Format de compétition concerné	
		Sprint	Sprint Relais Sprint Relais mixte
1	Zone de départ	✓	✓
2a	Boucle de course 400 mètres	✓	✓
2b	Boucle de course 1000 mètres	✓	
3	Terrain officiel de tir à l'arc tir à 18 mètres	✓	✓
4	Boucle de pénalité 60 mètres	✓	✓
5	Zone d'arrivée (50 m en ligne droite)	✓	✓
6	Zone de relais		✓

Annexe 4 : Exemple de configuration sur stade pour les formats Sprint, Sprint Relais ou Sprint Relais Mixte



Annexe 5 : Zones et distance Run-Archery Kids

Compétition : _____

FICHE DE SUIVI DES TIRS


Date : ___/___/___ Lieu : _____

Course N° ____ Format : _____

Nom SPOTTER : _____

Nom de la course : _____

Cibles attribuées : _____

Dossard	Position 	Cibles touchées	Nb de flèches tirées	Nb de pénalités annoncées	OBSERVATIONS
		○○○○			
		○○○○			
		○○○○			
		○○○○			
		○○○○			
		○○○○			
		○○○○			
		○○○○			

Compétition : _____

FICHE DE SUIVI DES TIRS


Date : ___/___/___ Lieu : _____

Course N° ____ Format : _____

Nom SPOTTER : _____

Nom de la course : _____

Cibles attribuées : _____

Dossard	Position 	Cibles touchées	Nb de flèches tirées	Nb de pénalités annoncées	OBSERVATIONS
		○○○○			
		○○○○			
		○○○○			
		○○○○			
		○○○○			
		○○○○			
		○○○○			
		○○○○			

Annexe 6

Classement étape		Classement étape final		Classement étape relais	
Classement	Points	Classement	Points	Classement	Points
1	66	1	86	1	66
2	60	2	80	2	60
3	54	3	76	3	54
4	50	4	72	4	50
5	46	5	68	5	46
6	42	6	64	6	42
7	38	7	60	7	38
8	36	8	56	8	36
9	34	9	54	9	34
10	32	10	52	10	32
11	30	11	50	11	30
12	28	12	48	12	28
13	27	13	46	13	27
14	26	14	45	14	26
15	25	15	44	15	25
16	24	16	43	16	24
17	23	17	42	17	23
18	22	18	41	18	22
19	21	19	40	19	21
20	20	20	39	20	20
21	19	21	38	21	19
22	18	22	37	22	18
23	17	23	36	23	17
24	16	24	35	24	16
25	15	25	34	25	15
26	14	26	33	26	14
27	13	27	32	27	13
28	12	28	31	28	12
29	11	29	30	29	11
30	10	30	29	30	10
31	9	31	28	31	9
32	8	32	27	32	8
33	7	33	26	33	7
34	6	34	25	34	6
35	5	35	24	35	5
36	4	36	23	36	4
37	3	37	22	37	3
38	2	38	21	38	2
39	1	39	20	39	1
		40	19		

Annexe 8 : Table de cotations des points de manche du Run Archery Tour



